







ÉTUDES

RELIGIEUSES

PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

REVUE MENSUELLE

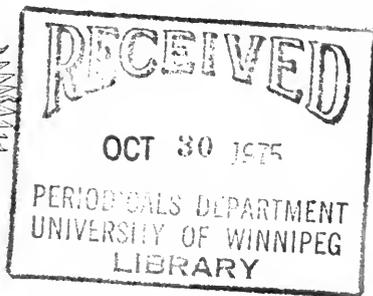
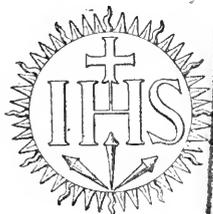
PUBLIÉE PAR DES

Pères de la Compagnie de Jésus

XXVIII^e ANNÉE

TOME LV. — SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1891

pc 1



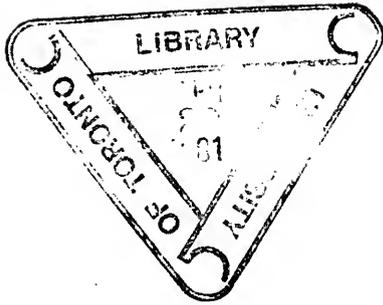
PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX & FILS, ÉDITEURS

82, RUE BONAPARTE, 82

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.



AP
20

Eg
t.55
pt.1

[Handwritten signature]

He is not a student

1951

LE CLERGÉ FRANÇAIS

RÉFUGIÉ EN ESPAGNE PENDANT LA RÉVOLUTION

L'émigration ecclésiastique¹ mérite d'occuper, dans l'histoire de la Révolution française, une place considérable.

La raison en est que ni la question religieuse à cette époque, ni la question générale de l'émigration, l'une et l'autre d'un intérêt capital pour l'étude de la période révolutionnaire, ne seront complètement connues tant que celle-là ne le sera pas. La question religieuse, à la fin du siècle dernier, c'est la persécution, la Révolution ne s'étant jamais occupée de l'Église et du clergé que pour frapper sur eux. Et la persécution, sans doute ce sont les massacres de l'Abbaye, des Carmes et de Saint-Firmin, ce sont les noyades de Nantes, ce sont les centaines de prêtres surpris à exercer devant quelques catholiques le seul culte qu'autorisât la conscience des uns et des autres, brutalement jetés au bas des degrés de l'autel, et de là, poussés sur ceux de l'échafaud, ou enfermés à fond de cale dans les vaisseaux de Rochefort, ou abandonnés dans les déserts meurtriers de la Guyane. Mais il y a aussi matière à un chapitre, à un volume, qui ne serait ni le moins attachant ni le moins important, des actes de nos martyrs et de nos confesseurs, dans le long exil de la presque totalité de nos évêques et de plus de la moitié des prêtres insermentés, dans ces dix ans vécus à l'étranger par l'Église de France. L'histoire des émigrés, de son côté, n'a pas le droit de négliger des milliers d'ecclésiastiques français qui apportèrent à l'émigration, avec l'ap-

1. Parmi les ecclésiastiques qui passèrent à l'étranger, il y eut les *émigrés* proprement dits, qui s'exilèrent d'eux-mêmes pour se soustraire à des vexations devenues intolérables, et les *déportés*, frappés de bannissement en 1792 par les décrets de l'Assemblée Législative et les arrêtés des départements. Une fois hors du territoire, les documents et les histoires de l'époque les confondent le plus souvent sous la dénomination générique d'émigrés.

point de leur nombre, celui de la considération que leur valut leur vie et qui rejaillit sur leur cause. Ceux-là firent moins de bruit, mais ils firent plus d'honneur au parti de la contre-révolution que ces restes de la cour de Louis XV, épars dans les petites cours allemandes, où trop souvent leur irrégion, leur immoralité et leur légèreté furent aux yeux de leurs hôtes — Le Play le tenait d'un témoin¹ — une terrible charge contre l'ancien ordre de choses, et une apologie ou tout au moins une excuse de son renversement.

Néanmoins, les nombreux ouvrages consacrés soit à l'histoire religieuse de cette époque, soit à l'histoire générale de l'émigration, n'ont donné à l'émigration ecclésiastique qu'une importance très secondaire.

Barruel, dans son *Histoire du clergé pendant la Révolution française*², et d'Auribeau, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la persécution française*³, etc., lui ont accordé un nombre assez restreint de pages, dont Pissot, Picot, Regnier d'Estourbet et Jager⁴ se sont le plus souvent bornés à reproduire de courts extraits. M. L. Sciout donne peu de renseignements sur ce point, que peut-être n'embranchait pas le cadre de son vaste et utile travail sur *la Constitution civile du clergé*⁵. *L'Histoire du clergé pendant la Révolution française*, par M. Robidou⁶, production récente, dont l'esprit est mauvais et la valeur scientifique bien faible, n'est pas allée au delà du premier volume, et n'a pu encore qu'effleurer la matière dont nous nous occupons. Quant aux historiens de l'émigration, Montrol, Antoine et Forncron⁷, tout entiers

1. *Ouvriers européens*, t. I, p. 21 et suiv.

2. Londres, MDCCXCIV.

3. Rome, MDCCXCV, 2 in-8.

4. *Histoire du clergé pendant la Révolution*, Paris, 1803, 2 in-12 (attribué à Pissot); *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle*, Paris, 1806, 2 in-8 (par Picot; plusieurs éditions); *Histoire du clergé de France pendant la Révolution*, par M. R. (Regnier d'Estourbet), Paris, 1828, 3 in-12; *Histoire de l'Église de France pendant la Révolution*, par M. l'abbé Jager, Paris, 1852, 3 in-8.

5. *Histoire de la Constitution civile du clergé*, Paris, t. I et II, 1872; t. III et IV, 1881.

6. Paris, Calmann Lévy, 1889, t. I (seul paru).

7. *Histoire de l'émigration (1789-1825)*, par M. F. de Montrol, Paris, 1825,

aux exploits et aux menées des fidèles de Coblenz et de Mittau, c'est avec quelques lignes, où manquent parfois la bienveillance et même l'équité, qu'ils pensent s'acquitter envers nos exilés pour la foi, dont les malheurs et les vertus méritaient plus et mieux.

Nous avons une *Histoire de l'émigration ecclésiastique*¹, due à la plume de Grégoire, l'évêque intrus de Loir-et-Cher, le pape de l'Église constitutionnelle. Mais superficielle, incomplète, çà et là inexacte, à peu près constamment partielle et haineuse jusqu'à l'injustice, cette œuvre demandait à être refaite. Elle se refait peu à peu, par parties.

Les *Prêtres français émigrés aux États-Unis* furent, en 1856, l'objet d'une intéressante et édifiante publication de M. Ch. Moreau. Il y a cinq ans, parut sur *le Clergé français réfugié en Angleterre*, la savante étude de M. le chanoine Plasse. Espérons que nos évêques et nos prêtres émigrés ou déportés en Italie, en Allemagne, en Hollande, en Suisse, en Russie, trouveront aussi leur historien.

Nous consacrons le présent essai à ceux qui allèrent chercher un asile en Espagne. — L'importance numérique de cette émigration fut considérable : l'Allemand Fischer, qui, en 1797 et 1798, voyageait au delà des Pyrénées, dit y avoir compté jusqu'à 22 000 ecclésiastiques français². Nous croyons son calcul exagéré. Mieux informé sans doute, l'archevêque d'Auch, dans une lettre datée de Montserrat, où il passa à peu près tout le temps de la Révolution³, évaluait à plus de 3 000 le nombre des prêtres accueillis dans cette même province de Catalogne, en Aragon et à Valence, sans parler du reste du royaume⁴. — A leur tête nous trouverons

in-8; *Histoire des émigrés français depuis 1789 jusqu'en 1828*, par A. Antoine (de Saint-Gervais), Paris, 1828, 3 in-8; *Histoire générale des émigrés*, par Forneron, t. I et II, 1884; t. III, 1890.

1. Dans les *Mémoires de Grégoire*, publiés par H. Carnot, Paris, 1840, 2 in-8, t. II.

2. *Voyage en Espagne aux années 1797 et 1798...* par Chrétien Auguste Fischer. Traducteur : Ch. F. Cramer... Paris, an IX, 1801. T. I, p. 137 et 138.

3. Publiée dans le *Bulletin du comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*, 1860, p. 86.

4. Nous trouvons représentés dans les rangs de l'émigration ecclésiasti-

des personnages dignes de faire quelque figure dans l'histoire religieuse de ces temps. — Enfin, si un intéressant caractère d'originalité résulte, pour l'émigration ecclésiastique en Angleterre, du fait de cette généreuse hospitalité accordée aux ministres et aux confesseurs du catholicisme par un peuple hérétique, peut-être aimera-t-on savoir aussi comment les traita la nation *catholique* entre toutes, la plus capable de les comprendre et la plus digne de les recevoir. Pour l'Espagnol, nos pontifes et nos prêtres bannis ne furent pas, comme pour l'Anglais, des malheureux que ce seul titre recommandait à sa philanthropie. Il vit en eux des pères et des frères dans la foi, des défenseurs et des martyrs de cette foi qui lui avait toujours été à lui-même plus sacrée et plus chère que toutes choses ; il leur sut gré de ce qu'ils venaient de faire et de souffrir pour elle, et sur le bruit de leurs combats et de leurs travaux, il leur ouvrit les bras avec cette enthousiaste sympathie, facile à sa chaude et riche nature.

Ils ne démentirent pas ce que la renommée avait conté d'eux. Vus de près et pendant dix ans, ils ne baissèrent pas dans l'estime de l'Espagne. Là comme sur les autres points de l'Europe, quoi qu'en aient dit des calomnies dont ils nous ont rendu la réfutation assez aisée, les émigrés ecclésiastiques firent concevoir aux étrangers une haute idée de notre clergé d'alors, et donnèrent de saints exemples à notre clergé d'aujourd'hui.

que en Espagne : 1° les diocèses d'*Agde, Agen, Aire, Aix, Albi, Alet, Angers, Angoulême, Arles, Auch, Autun, Avignon, Bayonne, Bazas, Béziers, Blois, Bordeaux, Bourges, Cahors, Carcassonne, Castres, Clermont, Comminges, Condom, Couserans, Coutances, Dax, Laval, Lavour, Lectoure, Lescar, Limoges, Lisieux, Lodève, Lombes, Luçon, Lyon, Le Mans, Mende, Mirepoix, Montauban, Montpellier, Nantes, Narbonne, Nîmes, Oloron, Orléans, Pamiers, Périgueux, Perpignan, Poitiers, Le Puy, Quimper, Rennes, Rieux, La Rochelle, Rodez, Sées, Saint-Brieuc, Saint-Flour, Saint-Malo, Saint-Omer, Saint-Papoul, Saint-Pol-de-Léon, Saint-Pons, Saintes, Sarlat, Tarbes, Toulouse, Tours, Tréguier, Troyes, Tulle, Vabre, Valence, Vannes*; 2° les Ordres religieux et Congrégations dont les noms suivent : *Augustins, Barnabites, Bénédictins, Bernardins, Bétharramites, Capucins, Carmes, Chartreux, Cordeliers, Doctrinaires, Dominicains, Eudistes, Lazaristes, Pères de la Merci, Mineurs conventuels, Oratoriens, Prémontrés, Récollets, Sulpiciens, Trappistes, Trinitaires.*

I

L'émigration des ecclésiastiques français, des évêques surtout, a donné lieu à diverses accusations qui se réduisent à ce triple grief : caractère tout politique de leur sortie du territoire¹, qui n'aurait été ni conseillée par des motifs de conscience, ni nécessitée par la persécution religieuse, puisque « la foule des prélats » aurait franchi la frontière en 1789, à la suite de la nuit du 4 août et de la chute de l'ancien régime, avec l'avant-garde de la noblesse²; fuite prématurée, et même antérieure à toute vexation, retraite opérée avant le combat : « Ils se parèrent du titre de victimes, sans avoir eu le moindre danger à courir³; » enfin, abandon de leur troupeau, qu'ils pouvaient encore secourir et diriger, à la condition de braver le péril⁴.

Les deux archevêques et les treize évêques qui représentent le clergé du premier ordre dans l'émigration en Espagne, ont-ils, pour leur part, donné prise à ces allégations ? On en jugera, d'après les circonstances et la date de leur départ.

Louis-Apollinaire de la Tour du Pin Montauban, archevêque d'Auch⁵, pieux et régulier, modeste et bon, gouvernait doucement son diocèse et y faisait le bien sans bruit, quand la tempête l'obligea à montrer la sûreté de son coup d'œil et

1. En 1800, lors des négociations qui aboutirent au concordat, la raison mise en avant pour décider le Pape à laisser de côté, dans la nouvelle organisation de l'Église de France, une grande partie des anciens évêques, fut qu'ils avaient émigré par vues politiques et pour intriguer. (Une lettre de l'évêque de Tarbes, 13 octobre 1800, dans les papiers de M. de Castéran, vicaire général de Tarbes, et de plus, pendant l'émigration, vicaire général d'Auch.) Parmi ces papiers, se trouvent de nombreuses lettres adressées à M. de Castéran par l'archevêque d'Auch et l'évêque de Tarbes. Nous y avons puisé de précieux renseignements. Nous en devons la communication à la bienveillante obligeance de M. l'abbé Couture, doyen de la Faculté des lettres aux Facultés catholiques de Toulouse.

2. Montrol, p. 3 et 4.

3. Robidou, t. I, p. 416.

4. Grégoire, *Histoire de l'émigration ecclésiastique : Mémoires*, t. II, p. 337.

5. Précédemment évêque de Nancy; après le concordat, archevêque-évêque de Troyes.

la fermeté de sa main. La célèbre *Exposition de principes*, dirigée contre la constitution civile du clergé par les évêques députés à la Constituante, portera la date du 30 octobre 1790 : près de trois mois auparavant, observe le P. Theiner, et, à son avis, avec plus de netteté et de précision, les questions soulevées par la constitution civile sont traitées dans un mémoire présenté au Souverain Pontife par l'archevêque d'Auch¹. — Les empiétements que, le premier, il dénonçait, il a bientôt à les repousser. Nous ne savons si aucun de nos vaillants évêques d'alors s'en acquitta de façon plus ferme et plus fière. Le procureur général syndic du département du Gers, s'étant avisé de rappeler à l'archevêque *qu'il est tenu* d'organiser son clergé conformément aux nouveaux décrets, et qu'ainsi *l'exige l'Assemblée*, reçoit cette réponse : « Lorsque, par l'autorité du Saint-Siège apostolique, l'Église m'a investi de sa juridiction en me plaçant sur le siège antique et vénérable de la métropole d'Auch, je ne croyais pas que j'eusse jamais des ordres à recevoir de qui que ce soit dans le monde, pour le gouvernement spirituel de mon Église, si ce n'est du concile de ma province, d'un concile national ou œcuménique, ou de l'Église de Rome, mère et maîtresse de toutes les autres². » La lutte s'engage. L'archevêque d'Auch la soutient avec une persistance que ses ennemis jugent plus que suffisante : « Le sieur La Tour du Pin alimente par son opiniâtreté à rester le mal qu'il a déjà fait dans ce département, » écrit à l'Assemblée nationale le directoire du district d'Auch³. Les détails de cette résistance ont été racontés ailleurs⁴. Enfin, quand l'intrus a été installé à la place du pasteur légitime, quand le tribunal du district, par arrêt du 18 mars 1791, a interdit « au ci-devant évêque de remplir aucune fonction de son

1. *Documents inédits sur les affaires religieuses de la France, extraits des archives du Vatican*, publiés par le P. Theiner, t. I, p. XIII et p. 284 et suiv.

2. *Réponse de M. l'archevêque d'Auch à M. le procureur général syndic du département du Gers...* Bibliothèque nationale, Ld° 3119.

3. Sciout, *Histoire de la constitution civile du clergé*, t. II, p. 80.

4. Monlezun, *Histoire de la Gascogne, Supplément* ; Auch, 1850, p. 583 et suiv. ; et Lamazouade, *la Persécution contre le clergé du département du Gers*, Paris, Auch, 1879, p. 4 et suiv.

ministère¹, » quand, durant un mois au moins, à partir de la date de ce décret, le *ci-devant* évêque a tenté à plusieurs reprises de le rendre illusoire, en dépit de la force armée qui en appuie l'exécution², quand il s'est assuré qu'il ne pourra diriger son troupeau que de loin, et à la condition d'aller chercher à l'étranger l'indépendance de son action et de sa parole, alors seulement il consent à reculer, et, par la vallée d'Aran, se rend en Espagne. A quelle date précise? Nous ne le savons pas, mais, sûrement, M. de la Tour du Pin n'avait pas encore quitté la ville de son siège le 13 avril 1791³ : nous sommes loin de 1789 et des émigrations politiques.

De l'archevêque d'Auch ne séparons pas l'archevêque de Toulouse. Unis l'un à l'autre d'une étroite affection, nous les verrons plus tard confondus dans une commune estime et une commune tendresse par M. Émery. Le conseiller officieux du clergé de France pendant la Révolution et l'Empire fut particulièrement le correspondant, l'ami et le directeur de ces deux prélats, les plus fidèles peut-être à se guider par son esprit et par ses exemples : comme lui courageux, mais nullement belliqueux, aussi faciles aux réconciliations permises que capables de pousser jusqu'aux dernières limites une résistance nécessaire⁴. — François de Fontanges, d'abord évêque de Nancy⁵, puis archevêque de Bourges, à ce moment archevêque de Toulouse, est en 1790 et 1791 retenu hors de son diocèse, à Paris, par un double devoir : député de son clergé à la Constituante, il remplit encore, grâce à la confiance particulière dont l'honore Marie-Antoinette, l'office d'intermédiaire entre la cour

1. Lamazouade, p. 8.

2. *Ibid.*, p. 9.

3. *Lettre à l'abbé Barthe, se disant évêque d'Auch*, datée d'Auch, 13 avril 1791 : *Collection ecclésiastique*, par Barruel, t. IX, 1792, p. 329.

4. Quelques-unes de leurs lettres ont été publiées par M. Gosselin : *Vie de M. Emery*, et par M. Méric : *Histoire de M. Emery et de l'Église de France pendant la Révolution et l'Empire*. D'autres, que nous publierons au cours de ce travail, sont aux archives de Saint-Sulpice, parmi les papiers de M. Émery. Nous offrons ici à M. Icard, supérieur général, qui a bien voulu nous autoriser à en prendre communication, l'hommage de notre vive gratitude.

5. Où il succéda à M. de la Tour du Pin Montauban.

et Mirabeau¹. Il n'a pas quitté la capitale le 28 avril 1791. Près de trois mois après nous le retrouvons en France, à la Fauconnière, près Gannat², en 1796 à Londres³, et à deux ans de là, en Espagne, à Majorque, où il aborde le 12 juillet 1798⁴.

Revenons, du Languedoc, dans la province ecclésiastique d'Auch. Nous assisterons au départ pour l'Espagne de cinq dignes suffragants de M. de la Tour du Pin : les évêques de Lescar, de Dax, d'Aire, de Tarbes et de Bayonne, Marc-Antoine de Noé⁵, Charles-Auguste Le Quien de la Neufville, Roger de Cahuzac de Caux, François de Gain de Montagnac, et Étienne Pavée de Villevieille, ce dernier député du clergé de la Navarre à la Constituante.

Aucun des trois premiers n'a encore abandonné la place au commencement du mois de mai 1791, au fort des troubles soulevés par la question du serment et par l'intrusion des constitutionnels⁶. Le Quien de la Neufville et Cahuzac de Caux, surtout, disputent le terrain pied à pied⁷. Gain de Montagnac et Pavée de Villevieille se tenaient depuis peu de temps de l'autre côté de la frontière : dès qu'ils jugent leur présence nécessaire et leur rentrée possible, ils reparassent dans leurs diocèses, l'un en mars 1791, l'autre en juin. Mais la nouvelle religion d'État entrave l'exercice de leur ministère par d'insurmontables obstacles, et, à Bayonne du moins, fait placer l'évêque légitime sous la surveillance d'un détachement de soldats. N'ayant plus qu'à battre en retraite, les deux vaincus vont retrouver, l'un à Pampelune et l'autre dans la vallée d'Aran, l'hospitalité espagnole⁸.

1. *Correspondance intime du comte de Vaudreuil et du comte d'Artois*, Paris, 1889, t. I, p. 309; et *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, Paris, 1851, t. II, p. 10 et *passim*.

2. *Correspondance entre Mirabeau et La Marck*, t. III, p. 161.

3. *Tableau des diocèses... avec les noms des lieux d'exil des évêques en 1796* : Theiner, *op. cit.*, t. II, p. 657.

4. *Cronicon Majoricense*, par Campaner, à la date.

5. Après le concordat, évêque de Troyes, où il précéda M. de la Tour du Pin Montauban.

6. *Mandement de l'évêque de Lescar... daté de Lescar, 10 mai 1791* : *Collection ecclésiastique*, t. IX, p. 1; et l'abbé Légé : *les Diocèses d'Aire et de Dax pendant la Révolution...* t. I, p. 113, 114 et suiv.

7. Légé, *ibid.*

8. Notice sur Gain de Montagnac, dans l'*Ami de la Religion et du Roi*, nu-

L'évêque de Castres, Jean-Marc de Royère¹, va la solliciter plus tard encore. Député de son clergé à la Constituante, il revient de Paris à Castres après les journées des 5 et 6 octobre 1789. Deux ans après, son siège supprimé en vertu de la constitution civile, il n'en continue pas moins à remplir ouvertement ses fonctions, est dénoncé de ce chef à l'accusateur public, le 10 mars 1791, par le directoire du département, et se laisse expulser de son palais. Établi sur un autre point de la ville, une horde furieuse, la *Bande noire*, l'y assaille le 14 juillet. Il leur échappe, et trouve un asile dans l'Ariège, à Ax. La gendarmerie l'y poursuit : il se dérobe de nouveau, et néanmoins ne sort de France, pour se rendre à Puycerda, en Catalogne, qu'après le mois de juin 1792².

C'est seulement le 1^{er} septembre de la même année que s'éloigne de sa ville épiscopale Charles de la Cropte de Chantérac, le dernier évêque d'Alet. A ses libéralités et à son initiative intelligente, « sont dus la plupart des chemins de ce pays³ ». Les populations reconnaissantes l'ont surnommé *l'évêque des routes*. Comme tant d'autres de ces prélats éclairés et généreux que, dans les dernières années du dix-huitième siècle, on voit à la tête de petits et pauvres diocèses du Midi, il a été « le bienfaiteur de la contrée⁴ ». Comme eux il a pour récompense la proscription et l'exil. Il va finir ses jours dans un village de la province de Gironne⁵.

De la Rochelle, vers le mois de mai ou de juin 1791, arrive

méro du 11 avril 1821; et M. Poydenot : *Notes sur les évêques de Bayonne*, Bayonne, 1879, p. 672 et suiv.

1. Précédemment évêque de Tréguier.

2. Sciout, *op. cit.*, t. II, p. 78 et 79; papiers de l'évêque de Castres, communiqués par Mme la marquise de Royère; *Biographies Castraises*, par Nayral, t. III, p. 358 et suiv. Cf. la notice, moins exacte sur divers points, publiée dans l'*Ami de la Religion*, n° du 6 juin 1829.

3. *Description générale et statistique du département de l'Aude*, par le baron Trouvèr, ancien préfet de ce département. Paris, 1818, t. II, p. 258.

4. *Le Comté de Razès et le diocèse d'Alet*, par Fédié, Carcassonne, 1880, p. 95, 106.

5. *Recherches historiques sur la ville d'Alet...* par M. Lasserre, Carcassonne, 1877, p. 187 et suiv.

en Espagne, par la Navarre, Jean-Charles de Coucy¹. C'est un historien des moins antipathiques à la Révolution, M. C. Port, qui a pris soin de raconter la campagne menée contre le schisme par l'ardent évêque de la Rochelle². Digne des confesseurs dont il va partager l'exil, et digne de sa race, le descendant des sires de Coucy s'est donc, lui aussi, maintenu à son poste jusqu'à la dernière extrémité. — Recueillons un hommage identique rendu à l'évêque de Blois, Alexandre-Amédée de Lauzières de Thémînes, dans un panégyrique consacré à l'usurpateur de son siège : « Au lieu d'émigrer, comme firent un grand nombre de prélats, Thémînes demeura résolument à Blois, bien décidé à disputer le terrain³. . . » A son tour, ayant persisté à remplir les devoirs de sa charge jusqu'au jour où des patrouilles viennent épier et entraver ses mouvements⁴; ayant vu introniser son rival; enfin, sommé par le directoire, le 7 avril 1791, « de sortir dans ce jour de la ville de Blois, et dans deux jours de l'enclave du département⁵ », il part. Mais instruit des projets hostiles des jacobins, l'évêque grand seigneur n'entend pas que cette canaille puisse voir dans son départ une fuite : « Il fait mettre des chevaux de poste à sa chaise, va à pied gagner sa voiture, à quatre heures du soir, sans que qui que ce soit ose l'insulter, et s'éloigne avec le même sang-froid que s'il allait faire une visite dans son diocèse⁶. » De la Savoie, où il se réfugie en premier lieu, M. de Thémînes se dirige bientôt vers l'Espagne. Nous l'y verrons encore en 1807. Peu après cette date il se réunira en Angleterre aux anticoncordataires, dont il deviendra le chef, poussant la fermeté jusqu'à l'obstination.

Les évêques de Comminges, de Rieux et de Lavaur, An-

1. Après la Restauration, archevêque de Reims. Sur la date de son départ de France, v. Theiner, *op. cit.*, t. II, p. 256 et 257.

2. *Vendée angevine*, t. I., p. 113 et 114.

3. Gazier, *Etudes sur l'histoire religieuse de la Révolution* (lisez : sur l'histoire du clergé constitutionnel, et principalement de Grégoire). Paris, 1887, p. 61, et tout le chapitre sur *Grégoire et Thémînes*.

4. Bergeois et Dupré, *Histoire de Blois*, à la date.

5. Sciout, t. II, p. 60.

6. Récit d'un contemporain : *Mémoires du comte de Cheverny*, Paris, 1886, t. II, p. 120.

toine-Eustache d'Osmond¹, Pierre-Joseph de Lastic et Jean-Antoine de Castellane, émigrent à une date que nous ignorons, mais qui ne paraît pas antérieure à la persécution religieuse. Le premier, sûrement, ne gagne l'Espagne qu'après avoir refusé le serment constitutionnel², et nous n'y constatons la présence des deux autres prélats que dans les premiers jours du mois d'août 1791³. — Seul parmi les évêques dont nous racontons l'exode, celui de Saint-Omer, Alexandre de Bruyères de Chalabre, que nous trouvons à Barcelone en 1796⁴, est fixé à l'étranger, à Milan, dès le 1^{er} février 1791 : encore est-ce, d'après son affirmation que jusqu'à preuve du contraire il n'y a pas lieu de rejeter, le soin de sa santé qui l'a conduit en Italie⁵.

C'est donc, si l'on en croit les faits, dans les inspirations de la religion et de la conscience qu'il faut chercher le mobile de l'émigration de nos évêques, non dans les calculs humains de la politique, moins encore dans les basses suggestions de la peur.

II

Les ecclésiastiques du second ordre se maintiennent en France, pour la plupart, plus longtemps que la majorité des prélats : moins connus, ils ont moins de difficulté à dépister la police jacobine ; moins nécessaires que leurs chefs à la conduite des opérations, ils peuvent avec moins d'inconvénients exposer leur personne. Quelques-uns néanmoins se sont déjà expatriés dès le commencement de l'année 1791, ou même plus tôt. Dans les derniers mois de cette année et les premiers de la suivante, la chasse aux prêtres s'ouvre, et les

1. Après le concordat, évêque de Nancy.

2. *Vie de Mgr d'Osmond*, par Guillaume, Nancy, 1862, p. 7.

3. *Relation du voyage de MM. l'archevêque d'Auch, l'évêque de Lavaur et celui de Tarbes...* écrite par ce dernier dans les premiers jours du mois d'août 1791, datée de Montserrat : dans le *Journal historique* de Feller, n° du 15 octobre 1791, p. 283 et suiv. ; relation complétée, pour ce qui regarde l'évêque de Rieux, par des renseignements envoyés de l'abbaye de Montserrat, où il arriva vers le même moment.

4. Theiner, t. II, p. 288.

5. Deramecourt : *le Clergé des diocèses d'Arras, Boulogne et Saint-Omer, pendant la Révolution*, Paris, Arras, 1885, t. II, p. 87 et suiv.

rabat vers la frontière : « Le diocèse de Pampelune voit arriver chaque jour des ecclésiastiques et même des religieuses, » écrit-on de Pampelune même, à la fin d'avril 1792¹.

Surviennent les décrets de déportation. Le premier, du 27 mai 1792, donne aux directoires des départements le droit de chasser du territoire français les ecclésiastiques insermentés de leur ressort, en s'entendant avec les cantons et les directoires de district : droit que ne manquent pas d'exercer divers départements, notamment ceux de l'Hérault et du Finistère². Un second décret, en date du 26 août de la même année, plus absolu, ordonne le bannissement « dans quinzaine, de tous les ecclésiastiques qui étant assujettis au serment... ne l'ont pas prêté, ou après l'avoir prêté, l'ont rétracté, » à l'exception des infirmes et des sexagénaires. Pour beaucoup de ceux qu'elles frappent, ces lois d'ostracisme sont des ordonnances de mise en liberté, désirées et sollicitées : les prêtres enfermés au château de Brest, accablés de mauvais traitements, effrayés par la perspective d'un sort encore pire, ont *demandé* comme une grâce la déportation sur les côtes d'Espagne ou d'Italie³. Ce genre de grâce est prodigué, durant l'année où nous arrivons. Chaque jour, des prêtres insermentés reçoivent leurs passeports, dont un grand nombre pour l'Espagne : 30 dans le district de Brives, 19 à Tulle, 11 à Rieux, 22 à Muret⁴. Des Landes il en part 300⁵. La municipalité de Nantes délivre, du 26 avril au 6 décembre 1792, 221 passeports à autant d'ecclésiastiques, la plupart pour l'Espagne et le Portugal⁶. C'est au même moment que se met en marche la partie la plus importante des contingents assez considérables qu'ont fournis à l'émigration ecclésiastique en Espagne, des premiers aux derniers jours de la Révolution, le Poitou et le

1. Theiner, t. II, p. 251 et 252.

2. Hérault : arrêté du 28 juillet 1792; Finistère : arrêté du 9 août.

3. Lettre d'un prêtre breton, 3 août 1792 : *Journal historique* de Feller, 1^{er} septembre 1792, p. 67. A Nantes, requête dans le même sens : *Revue historique de l'Ouest*, 4^e année, 2^e livraison; *Documents*, p. 69.

4. Sciout, t. III, p. 233 et suiv.

5. Légé, *op. cit.*, t. I, p. 182 et suiv.

6. *Revue historique de l'Ouest*, *loc. cit.*, p. 78.

Limousin, l'Auvergne et le Velay, le Gévaudan et le Rouergue, le Périgord et la Guyenne, le Quercy et l'Albigeois, sans parler des provinces limitrophes des Pyrénées. Beaucoup, parmi les déportés de 92, vont en Espagne par mer. Du mois de juillet de cette année au mois de janvier de l'année suivante, nous en voyons s'embarquer : à Brest 72, à l'embouchure de l'Odet 36, à Saint-Nazaire 91, à Paimbœuf 469 sur différents vaisseaux, aux Sables-d'Olonne 205, à Bordeaux 54, à Agde 78, dans nous ne savons quel autre port 70; ils appartiennent, les séculiers, aux diocèses de Quimper, de Nantes, du Mans, de Tours, Orléans, Sées, Lisieux, Saint-Malo, la Rochelle, Luçon, Lyon, Poitiers, Angers (ceux-ci ayant à leur tête l'abbé de Villeneuve, vicaire général), Toulouse (parmi eux un de leurs vicaires généraux, l'abbé de Loine La Coudraie), et à différents autres diocèses enclavés dans les départements de l'Aveyron, du Lot, du Tarn, de l'Hérault, du Gers et de la Lozère; les réguliers, aux ordres ou congrégations dont les noms suivent : Capucins, Cordeliers, Bernardins, Chartreux, Récollets, Dominicains, Prémontrés, Bénédictins, Lazaristes et Oratoriens¹. — Plus nombreux encore, semble-t-il, sont ceux qui à la même époque pénètrent en Espagne par les Pyrénées : dans les

1. Il est à peine nécessaire de faire observer que l'addition des quelques chiffres que nous avons pu glaner çà et là ne donnerait pas, à beaucoup près, le total complet des ecclésiastiques embarqués alors à destination de l'Espagne, dans les différents ports de la Méditerranée et de l'Océan. Les documents où nous avons pris ces données, et où le lecteur en trouvera d'autres que nous n'avons pu reproduire ici, par exemple les noms et les titres des déportés, sont : 1° un mémoire sur la déportation en Espagne, rédigé par un des déportés, l'abbé Bizeul, chanoine de Nantes (Inédit, archives de Saint-Sulpice); 2° des relations, listes, rôles d'équipage, publiés dans la *Revue de l'Anjou et du Maine*, 1853-1854, p. 566 et suiv.; dans *l'Église du Mans pendant la Révolution*, par dom Piolin, 1868, t. II, p. 3 et suiv., 559 et suiv., 567 et suiv.; dans la *Revue historique de l'Ouest*, 4^e année, 3^e livraison : Documents, p. 72 et suiv.; dans *l'Histoire de la persécution religieuse dans les diocèses de Quimper et de Léon*, par Téphany, 1879, p. 282 et suiv., et page 252; dans *l'Histoire des moines et des évêques de Luçon*, par du Tressay, Paris, 1869, t. III, p. 596 et suiv.; dans la *Vie du P. Baudouin, fondateur des Oblats de Saint-Hilaire*, Luçon, 1856, t. I, p. 489 et suiv.; dans la *Semaine religieuse* de Périgueux, 28 octobre et 4 novembre 1882; dans la *Semaine religieuse* de Montpellier, 1^{er} mars 1879

montagnes de l'Ariège, en une seule nuit de cette année, on voit passer treize voitures remplies de prêtres déportés¹. Une de ces *charretées*, sans doute, emporte en Catalogne, où il se trouve dès le commencement de 1793, le curé de Saint-Martin-Lys dans l'Aude, Félix Armand, dont le nom est porté par une des rues de Quillan, sa ville natale, et dont la statue a été moulée par Bonnassieux. Intelligence ouverte à tous les progrès, cœur tendrement préoccupé des souffrances et des besoins des quelques bûcherons qui formaient sa paroisse, il s'est attaché à propager dans le village, en dépit de préjugés routiniers, la culture de la pomme de terre et l'usage de la vaccine. D'une ténacité à faire céder les rocs de ses montagnes natales, il a travaillé six ans, ingénieur et ouvrier, à la tête de ses paroissiens, à ouvrir au commerce local, dans les flancs du Quirbajou, la route de Saint-Martin à Quillan. Vient la Révolution qui l'oblige, comme un malfaiteur, à passer la frontière. La Terreur à peine finie, il revient, reprend allègrement le pic, et achève son chemin, qui fait la richesse d'un pays jusqu'alors misérable².

Après 92, peu à peu, par détachements, s'en va l'arrière-garde, composée en majeure partie des intrépides réfractaires qui avaient bravé les premiers décrets, mais que tantôt une aggravation et tantôt une recrudescence de la persécution contraignent à se retirer aussi. En décembre 1793, nous en voyons plusieurs parmi les réfugiés de Toulon, recueillis sur les vaisseaux espagnols après la prise de la place, et débarqués à Carthagène. L'année suivante, la chute de Robespierre (9 thermidor an II, 27 juillet 1794) est le signal de l'élargissement d'une foule de prêtres, quatre ou cinq ans auparavant emprisonnés à Blaye et à Bordeaux, détenus à l'île d'Aix ou dans le Port-des-Barques. Trop brutalement traités par la première Terreur pour n'en pas craindre une seconde, quelques-uns vont immédiatement se mettre à couvert au delà de la frontière. La seconde Terreur arrive en effet, à la suite du coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1792), et a pour résultat un autre mouvement d'émigra-

1. Un mémoire de l'époque, inédit.

2. *Félix Armand, sa vie et son œuvre*, par Amiel, Paris, 1859; et *Un curé ingénieur*, dans *l'Eclair* de Montpellier, n° du 19 août 1889.

tion, plus considérable, activé d'ailleurs dès le 18 fructidor par le renouvellement des décrets d'exil de 1792. — Au nombre des proscrits que jettent en Espagne ces trois événements, sont les oratoriens Béraud et Girard¹, l'abbé de Terradeau, vicaire général de Saint-Flour²; l'abbé du Pavillon, vicaire général de Saintes³; l'abbé Carquey, prêtre distingué de Limoges⁴; d'autres ecclésiastiques du même diocèse et de ceux de Montauban, Aire, Béziers, Montpellier et Clermont-Ferrand⁵.

En Espagne également se rendent, entraînés par l'un ou par l'autre des divers courants que nous avons signalés de 1791 à 1797, plusieurs ecclésiastiques de marque : le vénérable P. *Fournet*⁶, fondateur des Filles de la Croix; le vénérable P. *Baudouin*⁷, fondateur de la Congrégation des Enfants de Marie Immaculée, Oblats de Saint-Hilaire, et de la Société des Ursulines de Jésus; le P. *Cassiet*, supérieur général de la Congrégation de Bétharram; M. *Blanchard*, après la Révolution supérieur général des Eudistes; M. *Boujard*, après la Révolution vicaire général de la Congrégation des Lazaristes; MM. *Imberties*, de *Séguin des Hons*, *Double*, de *Latour-Landorthe*, *Caffarelli*, qui furent après la Révolution évêques d'Autun, de Troyes, de Tarbes, de Pamiers, de Saint-Brieuc; *Ortric*, successeur de M. de Latour-Landorthe sur le siège de Pamiers; *Paillou* et *Saussol*, plus tard évêques de la Rochelle et de Séez; *Dubourg*, en 1815 évêque de la Louisiane, puis de Montauban, mort archevêque de Besançon; MM. *de Silguy* et *Mauduit*, au moment de la Révolution vicaires capitulaires de Quim-

1. *Mémoires historiques du chevalier de Fonvielle*, Paris, 1824, t. III, p. 33.

2. Theiner, *op. cit.* t. II, p. 439 et 482.

3. Sa notice dans la *Biographie saintongeaise* de Rainguet.

4. Sa notice dans Guillon, *Martyrs de la foi pendant la Révolution*, Paris, MDCCCXXI.

5. *Les prêtres et les religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente-Inférieure*, par Manseau, Lille, 1886, t. II, p. 377, 439, 457, 459; archives municipales d'Aniane (Hérault); et archives départementales du Puy-de-Dôme, F, Fonds de la Révolution, administration centrale : passeports datés de l'an V, après fructidor.

6. Sa *Vie* par le P. Rigaud, Poitiers, 1885.

7. Sa *Vie*, Luçon, 1856, 2 vol.

per, le siège étant vacant par la mort de Mgr de Saint-Luc ; le doyen du chapitre métropolitain de Bordeaux, M. de Lamiran ; des vicaires généraux¹ des diocèses du Mans, de Nantes, Angers, Évreux, Saintes, Valence, Arles, Lectoure, Oloron, Bayonne, la Rochelle, Tarbes, Montauban, Limoges, Castres, Aire ; les députés aux États généraux, bientôt transformés en Assemblée constituante, des clergés de Pamiers, Limoux, Villefranche-de-Rouergue, Quimper, Rennes, Nantes, Vannes et Agen². Le député de Vannes, l'abbé Guégan, un assermenté, s'est rétracté presque aussitôt et a refusé l'évêché constitutionnel du Morbihan, après en avoir référé à Pie VI, dont la réponse a eu quelque retentissement ; il va expier son erreur par trois ans d'exil, et achèvera de la faire oublier par la belle mort que lui vaudra à Bilbao, en 1794, son apostolique et patriotique dévouement aux prisonniers français pestiférés³. Le député d'Agen est cet abbé Fournetz qui, à la tribune de la Constituante, dans l'inoubliable séance du 4 janvier 1791, venant refuser le ser-

1. En exercice au moment de la Révolution, ou pendant l'émigration. C'étaient MM. de Boissieu et d'Hervé, vicaires généraux de Nantes ; de Villers et d'Alincourt, vicaires généraux de Bayonne ; Sapineau, vicaire général d'Angers, ainsi que M. de Villeneuve, dont nous avons parlé ; de Hureau, vicaire général du Mans ; de Bon-Thierry, vicaire général d'Évreux, qui le fut aussi de Bordeaux ; Taillet, vicaire général de Saintes ; de Saint-Pierre, vicaire général de Valence ; de Bertrand, vicaire général d'Arles (sa notice dans l'*Ami de la Religion*, 15 décembre 1817) ; de Fouillac, vicaire général de Lectoure ; Gay de Nexou, vicaire général d'Oloron ; de Liron d'Ayrolle, vicaire général de la Rochelle (sa notice dans l'*Ami de la Religion*, 27 décembre 1838) ; de Layrolle et de Castéran, vicaires généraux de Tarbes, du Pin de Saint-André, vicaire général de Montauban ; de Romanet, vicaire général de Limoges ; de Bonne, vicaire général de Castres ; de Cugnac, vicaire général d'Aire, mort doyen du chapitre royal de Saint-Denis (sa notice dans l'*Ami de la Religion*, 19 janvier 1841).

2. C'étaient pour Pamiers, M. Font ; pour Limoux, M. Caunille (sa notice dans l'*Ami de la Religion*, 1^{er} juillet 1834) ; pour Villefranche-de-Rouergue, M. Malrieu ; pour Quimper, M. Loedon de Kéromen ; pour Rennes, M. Hunault ; pour Nantes, M. Moyan ; pour Vannes, M. Guégan ; pour Agen, M. Fournetz.

3. *Bref du Pape à M. Guégan*, etc... Biblioth. Nat., Ld⁴ 3465. Sur Guégan, v. Tresvaux, *Histoire de la Persécution révolutionnaire en Bretagne*, t. II, p. 499 et suiv., et *Revue de la Révolution*, janvier 1888, aux *Documents*, p. 20.

ment après son évêque, M. d'Usson de Bonnac, a prononcé, calme sous la double pression de la majorité et de la foule, ces paroles que l'histoire ecclésiastique a pris soin d'enregistrer : « Vous avez prétendu, Messieurs, nous ramener aux premiers siècles du christianisme ; eh bien ! avec toute la simplicité de cet âge heureux de l'Église, je vous dirai que je me fais gloire de suivre l'exemple que mon évêque vient de me donner. Je marcherai sur ses traces, comme saint Laurent sur celles de Sixte son évêque, et les suivrai jusqu'au martyre¹. »

III

Des noms, des chiffres et des dates ne donnent pas une idée satisfaisante de faits comme ceux que nous racontons. On veut savoir dans quelles conditions s'effectua l'émigration des plus humbles membres de notre clergé, de quelles scènes furent témoins nos presbytères, de quelles douloureuses et religieuses émotions durent s'emplir, en de tels instants, des cœurs d'homme et des âmes de prêtre. Prêtres, nos exilés le sont plus que jamais, soit dans l'acte de leur départ, soit dans leur résistance au schisme, résistance dont ce bannissement est la conséquence prévue et acceptée. Ils ne sont que cela, et ce que nous avons dit de leurs chefs semble encore plus vrai de nos curés, de nos vicaires et de nos religieux : eux surtout, que pour la plupart la naissance attache moins étroitement au régime déchu, obéissent aux inspirations d'une conscience sacerdotale plutôt qu'à des sympathies politiques. Dans le courant du mois de janvier 1791, parvient aux ecclésiastiques des provinces, en même temps que les nouvelles de la séance du 4 à la Constituante, où les députés du clergé ont refusé le serment avec l'intrépidité que l'on sait, l'avis qu'à leur tour ils vont avoir à choisir entre le schisme et la proscription. Alors se passe, à Cette, dans le cabinet de travail de M. Olive, curé de Saint-Louis, peu après réfugié en Espagne, une scène que va nous décrire un de ses vicaires, l'abbé Gourgon, un déporté :

1. Rohrbacher, *Histoire de l'Église*, 2^e édition, 1852, t. XXVII, p. 483. Voir la biographie de Fournetz dans les *Confesseurs de la Foi*... par Carron, Paris, 1820, t. IV, p. 468 et suiv.

« L'Assemblée nationale ayant fait publier le décret qui ordonnait le serment civique, M. Olive en vit aussitôt les terribles conséquences. Mais trop bien instruit pour se laisser surprendre, trop ferme pour prêter l'oreille aux séductions de ses faux amis, il résolut de tout sacrifier au devoir de sa conscience. Toute sa crainte était pour ses trois coopérateurs qui, jeunes tous les trois, pouvaient plus aisément écouter la voix de la chair et du sang, et se laisser flatter des espérances trompeuses que les amis de la Révolution ne cessaient d'offrir à leurs yeux pour les gagner. Heureusement, aucun de nous n'était dans la disposition d'obéir à la loi de l'Assemblée. Néanmoins, pour connaître mieux encore nos dispositions, et nous apprendre de quelle manière il fallait s'y prendre pour ne pas écouter la voix du monde, voici ce qu'il fit : peu de jours avant celui qui était fixé pour la prestation du serment, il nous appela dans son cabinet, en sortant du salon à manger, après notre diner, sous prétexte de nous communiquer une affaire. Cet acte, tout nouveau pour moi, me fit rire ; mais la chose était sérieuse, et son regard me le fit bientôt entendre. Là, il nous somma l'un après l'autre de lui dire si nous voulions faire le serment ou non. Michel, natif de Bonniou, au diocèse d'Apt, en Provence, répondit le premier, comme plus ancien, qu'il ne voulait pas prononcer de serment. Je parlai après lui, et dis la même chose. Girard, jeune prêtre, et natif de la même ville de Cette, en fit autant. Alors notre respectable curé, content de notre résolution, qui certainement n'avait pas été concertée, nous dit : « Eh bien ! mettons-nous à genoux, et
« après avoir fait un acte de contrition, protestons en la pré-
« sence de Dieu que nous sommes disposés à recevoir de sa
« main toutes les adversités que le refus du serment va atti-
« rer sur nous. » Cela fait, il nous consola par la lecture de la relation de cette belle séance du 4 janvier, séance à jamais mémorable, puisque le clergé y montra cette fermeté et cette constance chrétiennes que la seule vérité peut inspirer à la vue du péril, je veux dire par le refus formel de faire le serment. Je ne puis exprimer la consolation que portèrent dans mon cœur tant la prière courte et secrète que la lecture de la séance du 4 janvier. Je crois que si, dès ce moment, je me

suis trouvé plus fort que jamais, c'est à cet acte de résignation que je fis bien sincèrement, que je suis redevable du bonheur d'avoir partagé l'exil avec tant de saints et illustres personnages ¹. »

Le serment refusé, l'installation des intrus consommée, les prêtres fidèles, fidèles à leurs paroisses comme à leur foi, ne se hâtent pas d'en sortir. Poursuivis, ils se cachent, mais ils restent. La violence seule a raison d'eux : encore n'est-ce pas sans peine. Le curé d'Aubiet, dans le Gers, est jeté, par une bande à la solde des constitutionnels, hors de la localité, sur la grande route. Il fait quelques pas, puis rentre par un autre chemin. Bientôt aperçu, il est repoussé avec une telle rage et de tels traitements que, cette fois, il cède et s'en va du côté de l'Espagne ².

Ailleurs, on leur laisse le temps de prendre les dernières dispositions : ils font leur testament, simulent une vente de leurs biens à un ami, remettent les registres paroissiaux à la municipalité, vont demander quelque argent à l'administration du district, qui parfois solde l'arriéré de leur traitement, ou, pour citer tel document officiel, « leur règle leur compte ³ », comme à des domestiques chassés. Ils prennent congé de leurs paroissiens : le curé de Saint-Martin-du-Chay, dans les Charentes, réunit les siens pour la dernière messe, leur recommande l'attachement au Saint-Siège et l'abstention de toute communication avec les intrus, leur promet qu'en exil il continuera d'offrir le saint sacrifice pour sa paroisse, les dimanches et fêtes, à l'heure accoutumée, et les invite à s'y unir de loin ; il consomme les hosties, laisse le tabernacle ouvert et vide, comme le vendredi saint, et va s'embarquer pour l'Espagne ⁴. Mieux encore : avant de quitter leur troupeau pour un temps qui peut être long, ils l'approvisionnent

1. Papiers de l'abbé Gourgon, conservés partie dans les archives paroissiales de Saint-Louis de Cette, partie chez les religieuses dominicaines de la même ville.

2. *Revue de Gascogne*, 1868, p. 310 et suiv.

3. Lettre du directoire du Gard aux administrateurs du district d'Uzès : Archives du Gard, série L, 8^e division, 4^e subdivision, liasse 53.

4. *Histoire de l'Église santone et aunisienne*, par Briand, La Rochelle, 1843, t. III, p. 166, etc.

de grâces, et, comme l'abbé Vilar, curé de Ponteilla, au diocèse de Perpignan, passent les huit ou les quinze derniers jours à entendre les confessions et à donner la communion ¹.

Un assermenté, le curé d'Espelette, au diocèse de Bayonne, se repent, se rétracte et passe les Pyrénées. Mais le jour de son départ, un dimanche, devant tout son peuple convoqué pour l'office divin, il fait amende honorable, une torche à la main, demande pardon du scandale donné à ses fidèles, avoue les mobiles ambitieux qui l'y ont poussé, et prêche vigoureusement la résistance au schisme ².

Le jeune vicaire de Saint-Georges, dans l'Agenais, et son curé octogénaire, vivaient dans une douce intimité. Quand le vicaire part pour l'Espagne, le vieillard, dispensé de la déportation, l'accompagne jusqu'à leur église, et c'est là qu'après avoir prié ensemble ils se donnent la dernière étreinte, en se répétant la promesse, qui fut tenue de part et d'autre jusqu'à la mort du bon curé, de s'écrire souvent ³. La famille du prêtre banni, la petite ville où il est né, ont droit à une visite d'adieux : le vicaire de Saint-Georges va, au passage, chercher la bénédiction et les embrassements de sa mère. Venant de la quitter et sortant tout triste du bourg natal, il a encore ce crève-cœur que bien longtemps après il ne pourra conter sans émotion, d'entendre des voisins, autrefois familiers de sa maison paternelle, gâtés aujourd'hui par les journaux jacobins, saluer son départ de huées sangui-
naires ⁴.

L'enfant de chœur d'une chapelle d'Aiguillon veut suivre en Espagne le prêtre qu'il assistait tous les matins au saint sacrifice, le protecteur à qui il doit tout, le charitable abbé de Léaumont. Affectueusement repoussé par son bienfaiteur, et grondé par sa famille, il promet de rester. La voiture est déjà bien loin, quand on le découvre caché tout au haut, parmi les bagages. On hésite à renvoyer seul, à cette distance, un enfant de douze ans ; et Pierre Dupuy est pendant

1. Torreille : *Histoire du clergé dans le département des Pyrénées-Orientales pendant la Révolution*, Perpignan, 1890, p. 354.

2. *Vie de M. Daguerre...* par Duvoisin, Bayonne, 1863, p. 466 et suiv.

3. *Notice sur M. Besse*, par M. Delricu, Agen, p. 13.

4. *Ibid.*, p. 13.

toute l'émigration, à Saragosse, l'enfant de chœur favori d'une nombreuse colonie de prêtres français : « Le clerc du couvent d'Aiguillon était pour tous un clerc de France ; jusqu'au saint autel, pendant l'auguste sacrifice, l'accent du jeune servant de messe faisait couler des larmes, au souvenir des autels bien-aimés de la patrie. » Nous empruntons ces dernières lignes à la biographie du petit déporté, mort chanoine théologal de la cathédrale d'Agen¹.

Un caractère tout autrement brutal et douloureux est donné, sur quelques points de la France, à ces départs de prêtres déportés. L'autorité départementale les masse au chef-lieu, forme la chaîne et lui donne une escorte ; un de ces convois de forçats comprend plus de quatre cents ecclésiastiques, conduits d'Angers à Nantes, lieu de leur embarquement pour l'Espagne. Ils vont, les infirmes en voiture, tous les autres à pied, serrés de près par quatre ou cinq cents gardes nationaux ou gendarmes et accompagnés de deux canons. Ils sont rencontrés en route par un corps de cavaliers républicains qu'on empêche à grand'peine de les massacrer. A Nantes, plusieurs restent dans les prisons où Carrier ira bientôt les prendre. La plupart, un peu moins malheureux, sont emportés vers les côtes de la Biscaye ou de la Galice².

IV

L'arrivée en Espagne et l'accueil que vont y trouver nos fugitifs, auront de quoi les consoler des amertumes du départ. Évêques et prêtres, émigrés et déportés, débarquent, tantôt par petits groupes, tantôt par bandes de cent et plus, sur les rivages de la Corogne et de Ribadeo, de Santander et de Santoña, de Bilbao et de Saint-Sébastien, de Palamos et de Barcelone. Ils posent le pied, à regret mais avec confiance, sur cette terre qui n'est plus celle de la patrie, mais qui, pour eux, ne doit pas être tout à fait celle de l'exil : tours et clochers d'églises et de monastères, leur apparaissant, innombrables, au-dessus de la plus petite ville d'Es-

1. *Notice sur M. Pierre Dupuy*, par Delrieu, Agen, p. 3, 4, 5.

2. *Conduite des prêtres internés au grand séminaire d'Angers à Nantes...* relation publiée par M. Joubert, Vannes, 1889.

pagne, leur donnent l'assurance qu'ici ils sont en pays ami.

Les déportés du diocèse d'Angers l'apprennent plus clairement encore par une lettre de bienvenue du docte, saint et généreux évêque d'Orense, en Galice, Pierre de Quevedo. Dès leur débarquement, sur sa réputation de charité, ils lui ont écrit, sollicitant un asile pour quelques-uns d'entre eux. Le courrier suivant apporte cette réponse : « Il n'est en Europe aucune des Églises du Christ, il n'est aucun endroit dans l'univers, où ne soit arrivé le bruit des travaux, des tribulations, des souffrances, des luttes à mort, qui viennent d'illustrer les évêques, les prêtres et tous les membres du clergé de France... Nous prenons donc sous notre protection, nous vénérons, et si le temps le permettait, nous comblerions des louanges qui leur sont dues tous ces confesseurs qui, en ces temps mauvais et après tant de siècles écoulés, nous montrent, non une légère esquisse, mais une parfaite et vivante reproduction de la ferveur du christianisme primitif. Nous vous félicitons, vous qui vous êtes signalés dans les rangs des confesseurs et des soldats du Christ, vous qui *êtes un spectacle digne d'attirer les regards du monde, des anges et des hommes, vous à qui a été accordée d'en haut cette grâce inappréciable, non seulement de vivre en Jésus-Christ, mais encore de souffrir pour lui.* Aussi recevrons-nous très volontiers sous notre toit et ces douze prêtres que vous pensiez nous envoyer, et les huit autres dont vous nous parlez, et tous ceux qui viendront, si nombreux soient-ils. Nous les entourerons de toutes les sollicitudes de la charité. Encore nous en estimerons-nous très heureux : si nous ne pouvons partager vos souffrances et vos triomphes, dans la profonde paix dont nous jouissons sous notre catholique et très pieux souverain, du moins, par là, quelque chose des avantages qui vous ont été accordés rejaillira sur nous ; car, nous ne pouvons l'ignorer, *celui qui accueille un prophète en qualité de prophète recevra la même récompense que ce prophète, et celui qui accueille un juste en qualité de juste recevra la même récompense que ce juste.* Et, ajouterai-je, celui qui vous accueille en qualité de confesseurs du Christ, accueille le Christ lui-même. Ainsi, que tous ceux d'entre vous qui le voudront accourent ici, qu'ils viennent le plus promptement

possible, c'est tout mon désir. Je leur offre mon palais, ma bourse, et je pourvoirai à toutes leurs nécessités, car *la charité de Jésus-Christ me presse* ¹... »

Dans les paroles de l'évêque d'Orense, expression fidèle, tout le prouve, des sentiments de la généralité de ses compatriotes, notons le trait distinctif de l'accueil fait par l'Espagne à nos prêtres et à nos évêques bannis, l'esprit de foi. En eux elle voit, elle salue et elle assiste non des infortunés ordinaires, mais des ministres de la religion catholique, qui est la sienne, des confesseurs et des défenseurs de l'unité catholique, à laquelle autrefois elle a elle-même donné tant de martyrs et tant de soldats. Ce caractère de l'hospitalité espagnole, nos exilés le reconnaissent et ils sont heureux de se voir compris : « Les Espagnols, écrit l'évêque de la Rochelle, savent apprécier la cause pour laquelle nous sommes pauvres, et ils sont trop attachés à la religion catholique, apostolique et romaine, pour ne point aimer ceux qui l'ont défendue aux dépens de leurs biens et de leur vie ². » Les prêtres du Mans se rendent compte de ce sentiment si parfaitement et si vite qu'à leur arrivée à la Corogne, avant d'aller chercher un asile dans les différentes provinces d'Espagne, ils se font délivrer par les vicaires généraux de leur diocèse des certificats attestant qu'ils souffrent persécution, non pour une cause politique, mais pour la cause religieuse ³.

De là cette vénération, souvent cet enthousiasme pieux, qui, chez leurs hôtes, se mêlent aux larmes de la compassion et aux soins d'une aimante sollicitude. La première personne que l'abbé Lainné, de Poitiers, rencontre sur le sol espagnol, — une bonne femme qu'il aborde au sortir du vaisseau, en quête de renseignements, — le reconnaît pour un prêtre français persécuté, et se jette à ses genoux ⁴.

1. Lettre à l'abbé de Villeneuve, vicaire général d'Angers; le texte latin est dans Theiner, *op. cit.*, t. II, p. 1 et suiv.

2. Lettre pastorale, datée de Guadalajara, 14 décembre 1792 : dans la *Vie de M. Forest, curé de Saint-Pierre de Saumur*, par Mgr Maupoint, 1864, p. 125 et suiv.

3. *L'Église du Mans durant la Révolution*, par Dom Piolin, t. II, p. 30.

4. *Pierre Lainné, modèle de la vie chrétienne et sacerdotale*, par Pinard, Tours, 1847, p. 193.

A Saint-Sébastien, cinquante-quatre prêtres des diocèses de Périgueux, de Sarlat et d'Agen, touchent terre « à la vue d'un peuple immense ». La municipalité vient sur le vaisseau souhaiter la bienvenue, et va faire préparer des logements : « A quatre heures, nous entrâmes en ville, raconte un de ces prêtres, tristes comme la mort et noirs comme des charbonniers. La municipalité, qui était venue nous recevoir, nous accompagna d'abord à l'église Sainte-Marie, que nous trouvâmes illuminée. Là, dans la posture la plus humble, nous rendîmes à Dieu et à la sainte Vierge mille actions de grâces... Témoin de nos sentiments, le peuple pleurait dans l'église. La prière faite, on nous logea dans différentes maisons. Je me trouvai très bien placé... Je n'oublierai jamais les bontés que la dame eut pour nous ; elle porta la charité jusqu'à nous présenter un bassin d'eau chaude pour nous laver les pieds... Je trouvai tous les bons secours dans cette hospitalière maison¹... » Mêmes scènes à Santander : « Je ne puis vous peindre justement la manière affable et charitable avec laquelle nous avons été accueillis des Espagnols. Chacun s'empressait de nous loger et de nous offrir des secours. Une bienfaisante émulation animait leur zèle : tous voulaient partager la bonne œuvre et, jusqu'aux artisans un peu aisés, voulaient recevoir un prêtre français. Les habitants riches en ont accueilli jusqu'à trois, quatre, cinq et six. Le commandant de la place s'est chargé de six... La femme du commandant voulut elle-même servir les quatre derniers qu'elle venait de recevoir : « Il me semble, disait-elle, que je sers les apôtres². » Même après un assez long séjour, que les prêtres français ne s'avisent pas de parler à leurs hôtes de pension et d'argent ; car on se fâche, on répond : « *Injuria, señor, injuria ; pro amore Dei* ; vous nous faites injure, Monsieur, vous nous faites injure ; c'est pour l'amour de Dieu³. » Toujours la profonde foi du catholique, avec la générosité, la dignité et l'irascibilité de l'Espagnol.

1. Relation, par un des déportés, l'abbé Artigues, curé d'Eymet : dans la *Semaine Religieuse* de Périgueux, 28 octobre et 4 novembre 1882.

2. Autre relation, par un prêtre déporté du diocèse d'Angers : dans la *Revue de l'Anjou et du Maine*, 1853-1854, p. 568.

3. *Ibid.*, p. 569.

Ainsi disposées, on imagine quelle réception les populations d'au delà des Pyrénées peuvent faire à un archevêque et à deux évêques, paraissant ensemble à la frontière. Du Val d'Aran à Montserrat, où ils vont se fixer, le voyage de l'archevêque d'Auch, accompagné des évêques de Tarbes et de Lavour et de quelques ecclésiastiques, est une procession solennelle : « Nous avons parcouru, dit un des prélats, une grande partie de la Catalogne ; partout où nous avons passé, nous avons été reçus magnifiquement ; partout nous avons reçu les témoignages les plus touchants d'un intérêt réel à nos malheurs et d'un attachement sincère à la religion... Les honneurs qu'on nous rendait dans les villes et villages où nous passions donnaient à notre marche un air de triomphe, et vous n'auriez pas cru que nous n'étions que des fugitifs. Le bruit de nos malheurs, répandu dans la Catalogne, attirait sur notre passage un peuple nombreux, qui venait même des endroits éloignés de notre route : il nous suivait en poussant des cris de joie, en demandant notre bénédiction, et en nous offrant ses vœux pour la fin des maux de l'Église et pour notre prompt retour dans notre patrie. Partout nous étions annoncés par le bruit des cloches et de la mousqueterie. Les *alcades* ou maires, les corps séculiers et réguliers venaient nous haranguer. On se faisait un plaisir de pourvoir à nos logemens ; on nous offrait des rafraichissemens, quelquefois même nous avons été défrayés de tout, et quand nous insistions pour nous acquitter, on nous répondait que Dieu payait toujours assez les services rendus à ceux qui soutiennent sa cause¹. »

V

Voilà notre clergé devenu pour dix ans au moins l'hôte des Espagnols : dix ans pendant lesquels, par leurs procédés à son égard, ils ne tromperont que rarement les espérances qu'a dû lui donner ce cordial accueil.

Ce n'est pas du gouvernement qu'il aura le plus à se louer. Le gouvernement, sous l'insignifiant Charles IV, ce sont

1. Relation, etc., par l'évêque de Tarbes : dans le *Journal historique* de Feller, n° du 15 octobre 1791, p. 283 et suiv.

les ministres, Florida-Blanca jusqu'en 1792, d'Aranda, bien tôt après Godoy, tous représentants déjà très décolorés du vieil esprit national de l'Espagne, tous de leur siècle, qui plus, qui moins : philosophes ou fortement teintés de philosophisme, donc *sensibles, philanthropes, amis des hommes* en général, mais peu tendres pour les hommes d'église. D'ailleurs la politique et la sécurité de l'État ont leurs exigences. Les jacobins français, pour venir importer en Espagne les idées républicaines et révolutionnaires, prennent tous les prétextes et tous les déguisements : qui assure qu'ils n'y pénétreront pas sous le titre d'émigrés, voire sous la soutane du prêtre déporté ?

De là, dès 1791, des mesures de précaution contre l'émigration française ¹ ; de là encore, dans l'ordonnance royale du 2 novembre 1792 ², relative aux ecclésiastiques jetés en Espagne par les nombreuses déportations de cette année, un ton presque malveillant et des dispositions rigoureuses : le séjour de la capitale, et, autant que possible, des chefs-lieux de province, leur sera interdit ; ils habiteront les monastères, et y vivront en communauté ; ils s'abstiendront de la prédication, de l'enseignement, du ministère de la confession ; ils se tiendront à l'intérieur du territoire, à vingt lieues au moins de la frontière.

La guerre éclate, en mars 1793, entre la République et l'Espagne. Dès lors, de la part du cabinet de Madrid, redoublement de défiance à l'égard des Français, même des royalistes et des émigrés, même des ecclésiastiques, auxquels l'entrée de la péninsule ne s'ouvre plus aussi facilement. Un d'eux, comptant s'embarquer pour l'Espagne, après avoir traversé l'Italie et fait cent cinquante lieues à pied, chargé de ses hardes, est repoussé par le consul espagnol à Livourne, en vertu de nouvelles prohibitions : « O malheureux prêtre français ! s'écrie-t-il, les hommes nous interdisent le séjour de la terre, Dieu nous défend de nous précipiter dans la mer, monter au ciel est impossible, que faire donc ? ³ »

1. *Moniteur*, 5 mai 1791 ; correspondance de Madrid.

2. *In extenso* dans Theiner, *op. cit.*, t. II, p. 628 et suiv.

3. Lettre de l'abbé Desplanques, du diocèse de Coutances, 30 avril 1794 ; Theiner, II, 436.

Ceux qui, précédemment accueillis, sont restés dans les provinces frontières, malgré le décret de novembre 1792, reçoivent de nouveau l'injonction d'avancer vers l'intérieur : ce sont encore des voyages à entreprendre « sans ressources, à pied assez souvent, toutes les montures ayant été requises par l'autorité pour le service de l'armée ¹ ».

La paix est conclue le 22 juillet 1795. Le gouvernement espagnol va-t-il adoucir ses rigueurs ? Tout au contraire. La République, reconnue maintenant, est une puissance amie, et une amie qu'il serait imprudent de mécontenter, si l'on en croit les souvenirs de la récente guerre. Or, on sait les sentiments de la République pour les émigrés et le clergé. Aussi écrit-on de Madrid au *Moniteur*, dès le 28 août 1795, que « les légions d'émigrés qui étaient en Espagne viennent d'être déportées à cause de la paix avec la France ² ». Émigrés et bannis, laïques et ecclésiastiques, tantôt se voient refuser l'entrée en Espagne, comme il arrive en 1796 à l'évêque de Perpignan ³, et tantôt, en 1797, 1798 et 1799, sont frappés de plusieurs décrets d'expulsion du continent espagnol, de déportation dans les îles de Majorque ou des Canaries ; décrets dont les agents du gouvernement français, surtout Truguet, son ambassadeur à Madrid depuis le mois d'octobre 1797 jusqu'au mois de mai 1798, ont dicté la teneur et pressent l'exécution ⁴.

Toutefois, le but principal de ces ukases, même dans l'intention de la République qui les inspire, étant avant tout de punir et de disperser l'émigration armée ⁵, les réfugiés ecclésiastiques n'y sont pas toujours compris, ou du moins, dans l'application, bénéficient d'exceptions très nombreuses ⁶.

1. Autobiographie de l'abbé Coustou, émigré en Espagne, mort vicaire général de Montpellier ; communiquée par sa famille.

2. Lettre publiée dans le *Moniteur* du 17 vendém. an IV, 9 octobre 1795.

3. Theiner, II, 239.

4. *Moniteur*, 22 germinal an VI, 3 floréal an VI, 30 floréal an VI, 4 prairial an VI, 8 prairial an VI, 10 messidor an VI, 20 messidor an VII.

5. Ainsi l'aurait affirmé Guillemardet, ambassadeur à Madrid à partir du mois de mai 1798, personnellement assez peu hostile au clergé émigré : correspondance du Père Montauzet, de l'Oratoire, déporté en Espagne ; communiquée par sa famille.

6. Lettres de M. Forest, curé de Saint-Pierre de Saumur, déporté en

Elles leur sont d'autant plus facilement accordées que le roi catholique leur est personnellement tout à fait favorable : si d'une main, sous la pression de ses ministres et de la République, il signe les sévères ordonnances que nous savons, de l'autre il distribue aux prêtres exilés d'assez larges aumônes : 268 409 livres, à peu près, de 1792 à 1800 ¹.

Les autorités et administrations locales, les populations surtout, et toutes les classes de la société, se montrent généralement très bienveillantes, très affectueuses et très généreuses. Le public voit de mauvais œil que les mesures édictées contre les Français atteignent les réfugiés ecclésiastiques ; en faveur de ces derniers il multiplie les intercessions, et c'est la cause la plus habituelle des exemptions que nous avons vu prodiguer. D'ordinaire, les choses se passent à peu près ainsi : un prêtre déporté a trouvé asile dans quelque localité de la Catalogne ou des provinces basques ; à la nouvelle du *real orden* qui va le rejeter vers l'intérieur, ou l'envoyer soit à Majorque, soit aux Canaries, la famille qui l'a reçu, les amis que lui ont valus en peu de temps et ses malheurs et cette expansive bonhomie de nos curés, s'émeuvent et agissent ; des infirmités, qui rendraient ce voyage mortel, sont attestées par le médecin et par l'alcade, souvent grands amis eux-mêmes du prêtre français qui est déjà l'habitué de leur *tertulia* ² et leur partenaire de tous les soirs ; le gouverneur de la province, grâce aux habitudes débonnaires et tolérantes qui font retrouver dans les administrations espagnoles quelque chose du régime patriarcal, se laisse volontiers persuader, sinon convaincre, et le danger est conjuré ³. A Ciudad-Rodrigo, dans une circonstance analogue, ce sont toutes les autorités de la ville qui sollicitent la dispense, « eu égard à la bonne conduite que

Espagne : sa *Vie*, par Mgr Maupoint, évêque de Saint-Denis. Paris, Angers, 1864, p. 190, 191 et suiv.

1. Un mémoire publié par Dom Piolin : *l'Eglise du Mans pendant la Révolution*, II, 30.

2. Réunions d'amis.

3. Autobiographie de l'abbé Constou ; *Vie de M. Forest*, p. 191 ; Lettre de l'abbé Marès, du diocèse d'Agde, réfugié à Manrèse (papiers de M. Gourgon, à Cette) ; Lettres de l'abbé de Larte, du diocèse de Périgueux, publiées par M. l'abbé Goustat : Pontours, Périgueux, 1878, p. 35 et suiv.

n'ont cessé de tenir les ecclésiastiques français qui s'y sont réfugiés¹ ».

Les Espagnols ne s'en tiennent pas là : « Le peuple s'empresse de donner des secours et des messes aux malheureux prêtres². » Quelques ecclésiastiques déportés, reçus dans une ville des environs de Bilbao, et manquant de tout, voient arriver aujourd'hui un paquet de linge, le lendemain des chaises, puis une table, une batterie de cuisine, le tout de provenance ignorée; de temps à autre « on vient demander à leur domestiqué ce qui leur manque », et, l'instant d'après, l'humble mobilier s'enrichit d'une nouvelle pièce. Deux autres, dans un bourg où ils viennent d'arriver, où ils sont encore inconnus, longent les maisons un jour d'averse, sans parapluie, et pour cause. Une servante les arrête et les oblige à en accepter une paire, à titre non de prêt, mais de cadeau, « de la part de ses maîtres », qui de la fenêtre ont vu passer sous l'ondée les deux pauvres prêtres français³.

Les hautes classes de la société donnent l'exemple : dans une des plus aristocratiques maisons de Madrid, le prêtre déporté qui y reçoit l'hospitalité, un vicaire de petit village, habite un des plus luxueux appartements, « la chambre de la reine », et, tous les jours, trouve sous son couvert un écu⁴. A Majorque, les marquis de Campo-Franco laissent tout entière à la disposition de l'archevêque de Toulouse, M. de Fontanges, une de leurs propriétés, *el Rafal*, sise à quelque distance de Palma. Après son départ, un des ornements que le prélat portait au saint autel est précieusement conservé avec une inscription rappelant qu'il a été à l'usage d'un archevêque exilé pour la foi⁵. Le comte et la comtesse de Isla, à Santander, ont pris chez eux l'abbé Bizeul, du diocèse de

1. Une lettre datée de Ciudad-Rodrigo, 29 avril 1797, publiée dans les *Annales catholiques*, MDCCXCVII, n° 36, p. 609 et suiv.

2. Lettre de l'évêque de Tarbes, 4 octobre 1792 (papiers de l'abbé Castéron).

3. Relation laissée par l'abbé Bizeul.

4. C'était l'abbé Bayne, après la Révolution curé de Saint-Sardos (Tarn-et-Garonne); renseignements fournis par M. le curé d'Aucamville (Tarn-et-Garonne).

5. Renseignements communiqués par le marquis actuel de Campo-Franco.

Nantes ; le comte meurt, et sa veuve subit un revers de fortune qui inspire à leur hôte la pensée d'aller chercher un autre asile : « Non, lui déclare-t-elle, vous ne me quitterez pas ; je ne suis plus la riche comtesse, mais n'aurais-je qu'un morceau de pain, je le partagerais avec vous¹. »

Les traits de ce genre remplissent les relations et les correspondances de l'époque. Ils sont d'autant plus méritoires, d'autant plus exclusivement imputables à un profond et vif esprit de foi, que pour entourer de tant de sympathies le prêtre français, les Espagnols ont besoin de ne voir en lui que le prêtre : le sentiment monarchique révolté en eux par l'exécution de Louis XVI, et le sentiment patriotique excité tantôt par la guerre de 1793 à 1795 entre eux et la République, tantôt par celle que treize ans plus tard leur déclare très injustement Napoléon, conspirent pour leur souffler au cœur, contre le nom français, une fureur qui a grand'peine à ne pas s'étendre à tout ce qui le porte. En présence des ecclésiastiques exilés, le plus souvent elle fait place à des dispositions meilleures, ou du moins elle se contient, mais c'est bien uniquement à leur caractère sacré qu'ils en sont redevables : « Depuis le 21 janvier, écrit de Manrèse en 1793, un prêtre du diocèse d'Agde, on a les Français tellement en horreur que si nous n'étions pas prêtres, nous ne serions pas tranquilles². »

Encore y a-t-il des moments où même devant eux et contre eux, les haines nationales font explosion. Nos trappistes réfugiés pendant la Révolution à Sainte-Suzanne, dans la province de Saragosse, et si bien traités par les habitants de la contrée qu'ils sont restés là très longtemps après le concordat, voient en 1810, au cours des hostilités entre l'Espagne et l'Empire, la bienveillance et les généreux procédés d'auparavant se transformer en colères et en persécutions³.

Parfois d'ailleurs, la faute de ces brusques retours est, en

1. Relation par le chanoine Bizeul. — Voir encore quelques traits dans Torreille : *Clergé des Pyrénées-Orientales pendant la Révolution*, p. 558, 559.

2. Lettre de l'abbé Marès, déjà citée.

3. Lettre de Dom Gauban, alors à Sainte-Suzanne : *les Prieurs claustraux de Sainte-Croix de Bordeaux*, etc... par de Lantenay, Bordeaux, 1884, p. 120.

partie, aux exilés eux-mêmes : ils ne savent pas assez vivre à Rome comme à Rome, en Espagne comme en Espagne. Soit vanité nationale et dédain de tout ce qui n'est pas français, soit aussi, dans les questions théologiques, étroitesse et fausseté de vues, restes d'une éducation janséniste, ils commettent cette inconvenance de ne pas respecter les traditions et les coutumes d'un pays dont ils sont à la fois les hôtes et les obligés. Les très nombreux ecclésiastiques de l'Agenais et du Périgord accueillis à Saragosse, témoins pour la première fois, en 1793, d'une procession solennelle en l'honneur de la Vierge *del Pilar*, la grande dévotion des Aragonais, se scandalisent de voir clergé et fidèles défilant devant l'image vénérée, la saluer d'une gémulation. Ils voient là une manifestation idolâtrique, et, leur tour venu, se contentent de s'incliner; la foule proteste par des huées et des menaces; on la calme en excusant ces étrangers sur leur ignorance des usages locaux; mais pendant quelques jours cette offense à la Vierge *del Pilar* est commentée dans toute la ville, et la sympathie qu'avaient inspirée nos confesseurs en reste refroidie ¹.

VI

Le clergé espagnol, protecteur et bienfaiteur naturel du clergé français réfugié auprès de lui, déploie dans l'accomplissement de cette mission une charité dont l'éloge, dans les relations et les lettres du temps, ne va pas sans quelques réserves. Dans le diocèse de Tolède, plusieurs ecclésiastiques bretons constatent que « *les messieurs prêtres* du pays les plaignent, mais que là se bornent leur charité; ils n'en reçoivent aucune politesse; cependant ils vivent très familièrement avec eux ² ». Ailleurs un abbé rencontré dans quelque *posada* par le chevalier de Fonvielle se répand en récriminations amères sur ce que « le clergé du pays n'aime pas les prêtres français qui, ajoute-t-il, en oubliant qu'on n'est dans sa propre cause qu'un juge très suspect,

1. Delrieu : *Notice sur M. Dupuy*, p. 6 et 7.

2. Lettre de l'abbé Loedon de Kéromen : dans *l'Histoire de la persécution religieuse dans les diocèses de Quimper et de Léon, de 1790 à 1801*, par Téphany, p. 643.

se montrent « supérieurs en instruction et en vertu¹ » ; de plus, nombreux et nécessaires, ils attirent à eux une partie des aumônes et des honoraires qui précédemment n'allaient qu'à lui.

Ces mesquines jalousies que rend inévitables, dans tous les états, la rivalité d'intérêts créée par la communauté de profession, et que néanmoins on s'étonne toujours de rencontrer dans un état aussi élevé que le sacerdoce, poussent quelques prêtres espagnols à se faire les ennemis, presque les persécuteurs de leurs confrères étrangers. A Tolède encore, la générosité dont fait preuve à l'égard de nos confesseurs le cardinal archevêque Lorenzana est supportée impatiemment par une partie de son clergé ; on profite de la chute de Robespierre et du moment de relâche qui en résulte dans la persécution religieuse, pour engager le prélat à les renvoyer tous dans leur pays. C'est les obliger ou à faire *l'acte de soumission aux lois de la République* exigé par la Convention, autorisé par M. Émery, mais réprouvé par la conscience d'un grand nombre d'entre eux, ou à subir de nouveau l'emprisonnement et la déportation. Ils en sont réduits à exposer, dans une supplique à leur protecteur, les motifs qui leur défendent de précipiter leur retour².

Chose plus grave : toujours de ce côté où ils devaient le moins les attendre, s'élèvent contre les exilés de déshonorantes accusations : des prêtres, « jaloux du bon accueil que leur font les hommes les plus distingués, prêchent hautement contre eux », les traitent de « mauvais sujets et d'hommes dangereux », chassés de leur patrie pour ce seul motif et nullement pour leur fidélité à la religion, « de fourbes et d'imposteurs qui ne pourraient peut-être pas même administrer les preuves de leur sacerdoce³ ».

L'imputation la plus accréditée, la plus généralement répandue, porte sur la lâcheté qui leur aurait fait abandonner leurs fidèles à l'heure du péril : voilà ce que leur jette à la

1. *Voyage en Espagne en 1798*, par M. le chevalier de F... (Fonvielle). Paris, 1823, p. 228.

2. Manuscrits de l'abbé de Joannis, du diocèse de Nîmes : communiqués par sa famille.

3. *Vie de M. Forest*, p. 140, 141.

face le clergé de Saragosse¹. Dans d'autres villes d'Espagne des universités soutiennent publiquement, *sur le devoir de la résidence imposé aux pasteurs*, des thèses où le clergé français émigré est mis en cause et outragé². Il y a même des évêques auprès desquels ces reproches trouvent créance : celui de Girone, recevant deux prêtres de Montpellier qui n'ont passé la frontière qu'après s'être vus pendant plusieurs jours poursuivis, traqués et réduits à se jeter dans les bois comme des fauves, leur fait assez mauvais visage et leur dit que le « bon pasteur n'abandonne pas son troupeau³ ».

Celui de Santander va plus loin : après avoir, en 1792, dans une lettre pastorale, prodigué les éloges aux proscrits que venait d'accueillir son diocèse, deux ans après il rejette, dans un autre document épiscopal, sur eux et sur tout le clergé de notre pays, la faute de tout le mal causé à la religion par la Révolution française⁴.

Accusés, calomniés, nos prêtres se défendent : l'abbé de Castéran, vicaire général d'Auch et de Tarbes, est invité par les titulaires de ces deux sièges à rédiger un mémoire que l'archevêque d'Auch compte envoyer à Rome⁵. L'abbé Larroque, plus tard vicaire général de Toulouse, et l'abbé Taillet, à ce moment vicaire général de Saintes, réfugiés, l'un à Tolède, l'autre en Biscaye, écrivent, le premier son *Apologeticus ad Hispanos*⁶, le second un *Traité* que l'abbé Guillon insérera *in extenso* dans son célèbre ouvrage sur *les Martyrs de la Foi*⁷.

Au reste, ils n'ont garde de s'exagérer la culpabilité de leurs détracteurs, et trouvent à cette conduite, en outre des mobiles très inférieurs que nous les avons entendus signaler, d'autres causes moins répréhensibles : la plus ordinaire est que ces bons prêtres espagnols ne savent rien ou presque

1. Papiers de l'abbé de Castéran.

2. *Œuvres de l'abbé Larroque*, vicaire général de Toulouse; Toulouse, 1840, t. IV, p. 340 et suiv.

3. Autobiographie de l'abbé Coustou.

4. Larroque, *ibid.*

5. Papiers de l'abbé de Castéran.

6. Larroque, *ibid.*, p. 340 et suiv.

7. *Les Martyrs de la foi pendant la Révolution...* Paris, MDCCCXXI, t. I, p. 509; t. II, p. 492, 552, etc.

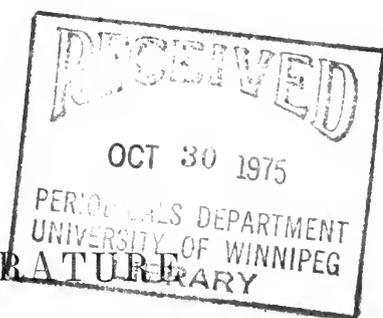
rien des affaires de France, vivant dans un pays où « le gouvernement défend d'en parler » ; c'est ainsi que les émigrés rencontrent dans certaines contrées, comme à Magallon en Aragon, toute une population complètement ignorante, à la fin de 1792, de ce qui se passe depuis trois ans de l'autre côté des Pyrénées¹.

Ajoutez que le clergé du royaume catholique n'a pas encore l'expérience de la persécution, et quand il juge de la conduite à tenir en pareil cas, il tient compte uniquement des données précieuses, mais incomplètes, que fournissent les théories et les principes. La pratique lui enseignera, dans quelques années, la nécessité et la légitimité de ce qu'il appelle une fuite honteuse, et persécuté à son tour, il ne se fera nul scrupule de venir nous demander l'hospitalité qu'il nous accorde maintenant.

1. Journal de l'abbé Artigues, déjà cité.

(*A suivre.*)

J. DELBREL.



ARGENT ET LITTÉRATURE

Nous avons tous appris, aux jours de notre jeunesse studieuse, les fiers alexandrins de Boileau :

Travaillez pour la gloire, et qu'un sordide gain
Ne soit jamais l'objet d'un illustre écrivain !

Boileau, en cet endroit, parle comme un héros de Corneille, comme un Cid Campéador : « Pour la gloire ! » Avec un peu d'imagination, il nous aurait semblé voir le *Législateur du Parnasse*, plus grand que nature, écrasant de son mépris les misérables auteurs

Qui, dégoûtés de gloire et d'argent affamés,
Mettent leur Apollon aux gages d'un libraire ;

puis se retournant vers ses amis, ses admirateurs, ses disciples, et leur disant d'un ton solennel et digne :

Ne vous flétrissez point par un vice si bas !

Ce conseil chevaleresque, Boileau le pratiquait, pour son propre compte ; et, dans son *Art poétique*, il avait le droit d'enfler la voix, lui qui « donna tous ses ouvrages » aux libraires, et à qui les éditeurs ne payèrent « jamais un seul » de ses poèmes ¹.

La Bruyère pouvait aussi le prendre de haut avec le pauvre compagnon qui fait un livre, « sans autre talent pour écrire que le besoin qu'il a de cinquante pistoles ² ». L'auteur des *Caractères* travaillait vraiment « pour la gloire » ; comme tout le monde sait, il fit cadeau de son manuscrit au libraire Michallet, qui en retira une somme ronde de deux ou trois cent mille francs. La Bruyère se contentait de l'honneur.

Nous sommes loin de cet âge héroïque, qui ne fut point l'âge d'or pour les écrivains, et où les écrivains, après avoir

1. Cf. Brossette ; et Louis Racine, *Mémoires*, première partie.

2. Chap. de *La Chaire*.

reçu le « tribut légitime » de leurs œuvres, se contentaient, pour la plupart du moins, d'un bon placement de gloire chez la postérité. A ce titre encore, le siècle de nos grands auteurs classiques est bien notre grand siècle.

En règle générale, nos maîtres de ce temps-là ne mettaient point leur Apollon aux gages d'un libraire; La Fontaine fut tout heureux et tout aise de mettre son génie aux gages de l'amitié. Plusieurs auraient pu, comme Ménage, appeler leur logis *l'hôtel de l'impécuniosité*¹; ils ne bâtissaient de châteaux que sur les pentes du Double-Mont, dont ils avaient, selon un joli mot du duc de Nevers, tous les revenus à ferme ou à bail :

Ces illustres du temps, Racine et Despréaux,
Sont du Mont Hélicon les fermiers généraux.

Mais le mont Hélicon n'était point une montagne du Pérou; ses flancs recélaient peu de pépites; le Permesse roulait plus de sable que de paillettes; sur les bords du Permesse et de l'Hippocrène il ne croissait guère que des lauriers, et les jardins des Hespérides étaient à mille lieues de là, au bout du monde.

Ces images sont vieilles, tout comme les façons d'agir, de penser, d'écrire, de gagner et de crier misère. En ce temps-là les gens de lettres avaient une trop haute estime du génie et des œuvres de l'esprit pour en faire une simple branche de commerce; ils travaillaient *pour la gloire*; quand la fortune venait, c'était par-dessus le marché.

Dans notre siècle à nous, et surtout dans la seconde moitié de ce siècle, on a d'autres vues et d'autres visées; la gloire est agréable, mais la fortune est utile; l'une aide l'autre; et, chose inouïe depuis Voltaire, on a vu des poètes même remuer des millions, Victor Hugo les entasser et Lamartine les perdre. En notre siècle, une toile représentant deux personnages et un panier de pommes de terre se paye jusqu'à 700 000 francs; et un romancier en vogue, pour une mince brochure de 300 pages, empochera 80 et 100 000 francs; Hugo, avec ses *Misérables*, arrondit sa bourse de 800 000 francs;

1. Le cardinal de Retz demandait joyeusement au docte Angevin de lui garder une chambre dans son *Hôtel*. (*Menagiana*, t. II, p. 222.)

M. Thiers vendit près d'un million son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, et Lamartine, 240 000 francs ses *Girondins*. Véron offrait à Paul Féval « une fortune » (*sic*) comme prix d'un roman à faire contre, ou pour, les Jésuites¹; et le *Juif Errant* rapportait à Eugène Sue des sommes fabuleuses. Dernièrement, *Tartarin sur les Alpes* était payé à M. A. Daudet 150 000 francs par un éditeur américain; dernièrement aussi, le drame assez pauvre de *Théodora* produisait, comme jadis la *Belle Hélène*, un million de recettes, où l'auteur prend la part du lion; et les journaux nous ont dit que la suppression de *Thermidor* était, pour le théâtre et pour M. Sardou, une perte d'au moins cinq cent mille francs. V. Sardou, E. Zola, G. Ohnet et consorts, font des affaires comme Félix Potin et Aristide Boucicaut.

On entre dans la littérature comme on se met dans les chemins de fer, ou dans la Compagnie des Omnibus; on exploite la fièvre endémique de lecture, de toute lecture, la passion du spectacle, de tout spectacle, comme on exploite les mines de charbon ou de diamant; on lance un livre, comme on lance une entreprise de finance; on fonde une revue, comme on perce un isthme; on crée un journal, comme on bâtit une maison de rapport: le tout est de bien choisir le quartier et de bien orienter la façade.

D'un côté comme de l'autre, même élévation d'idées, mêmes procédés de réclame, même devise: *Quærenda pecunia primum*. Naguère encore, la théorie, d'ailleurs immorale et funeste, de l'art pour l'art, comptait des adeptes; elle a fait place à la pratique de l'art pour l'argent. Aussi, pour les habiles, pour les heureux, pour les effrontés, il y a, par ce temps de banqueroute universelle, un placement sûr et lucratif: la littérature. Jadis les maîtres disaient: « Soyez plutôt maçon! » aujourd'hui: « Soyez homme de lettres, » quand même vous seriez Limousin comme les maçons de Paris et que vos goûts vous porteraient à manier la truelle. Pindare gagnait des couronnes; gagnons d'abord des billets de banque; ces feuilles-là sont un peu plus durables que celles des arbres verts.

1. *Jésuites*, par Paul Féval. Préface.

Les rubans rouges, ou violets, dont la Légion d'honneur et le ministère de l'Instruction publique fleurissent les poitrines des braves gens de lettres, plus ou moins brouillés avec l'honneur, avec la vertu, voire même avec l'orthographe, ne suffisent point à l'ambition d'auteurs nullement « saouls de gloire », mais très affamés d'argent. Les gens de lettres sont des gens d'affaires.

I

Si l'on en croit M. de Pontmartin, cette fringale d'argent saisit les gens de lettres, aux beaux jours de l'Empire. Ce fut alors qu'on s'avisa de « démentir la tradition proverbiale qui veut que les écrivains et les poètes meurent de faim ». Écrivains et poètes, qui planaient autrefois dans les hauteurs et logeaient dans des greniers, aspirèrent à descendre; ils s'aperçurent qu'ils pouvaient faire valoir leurs produits, tout comme les industriels logés derrière une vitrine, au rez-de-chaussée. De là, cette « physionomie de plus en plus commerciale » que prit notre littérature¹.

A vrai dire, tout cela avait un peu commencé sous Louis-Philippe; mais tout cela prit un essor merveilleux sous Louis-Napoléon. C'est alors que Michelet, oubliant ses déclamations farouches contre la littérature industrielle, se faisait près de 90 000 francs, rien qu'avec ses petits livres d'histoire naturelle²; alors qu'Ernest Feydeau réalisait 300 000 fr. avec ses romans obscènes, et un gros million en spéculations de Bourse³; alors que la *Revue des Deux Mondes* montait à l'apogée de sa prospérité, sous la direction de M. Buloz, remarquable industriel qui « aurait tout aussi bien réussi dans la bonneterie ou dans la quincaillerie⁴ »; alors que M. de Villemessant lançait le *Figaro* et montrait aux commerçants de la presse comment on peut faire de l'argent avec un journal; alors que l'on voyait « Michel Lévy et Jacottet devenus les Augustes de tous ceux qui salissent du papier pour vivre... et Véron, un Mécène encensé sous le

1. *Judis de Madame Charbonneau*, 2^e édition. Introduction.

2. V. M. d'Haussonville, *Études biographiques et littéraires* : Michelet.

3. M. Frédéric Loliée, *Nos gens de lettres*, p. 213.

4. Ch. Monselet, *Petits Mémoires littéraires*, p. 18.

masque par la Société des gens de lettres; Milhaud (Moïse) aumônant de royales lippées tous les porte-clairon de la renommée et du feuilleton; Fiorentino décoré; Mirès chanté en vers¹»; alors qu'un romancier dramaturge choyé de la cour, E. About, poussait des cris d'aigle à la chute, très méritée, de *Gaétana*, non point parce qu'on avait fait brèche à sa gloire, mais parce que, disait-il, « l'élite des polissons de Paris » lui avait « volé le fruit de sept ou huit mois de travail² »; alors qu'un poète choyé du public, A. de Musset, s'éprenait de « la beauté du métal », aimait à manier de l'or et s'écriait : « Je donnerais ma tête et ce qu'elle porte pour 80 000 livres de rentes³ ! » Le pauvre homme !

On était déjà loin de 1830, beau temps, temps d'enthousiasme, d'illusions, de fièvre, de colères un peu folles, mais souvent sincères et parfois généreuses; où les réformateurs du goût, les *chevelus* du Petit Cénacle se réunissaient dans une chambre « qui n'avait pas de sièges pour tous ses hôtes », si étroite, qu'en gesticulant trop haut, l'on risquait de « se heurter le poing à la pente du lambris »; chambre dont la cheminée avait pour garniture « deux cornets en faïence de Rouen » et une tête de mort qui « tenait lieu de pendule⁴ ».

Quel dédain en ce temps-là pour les *Philistins*, pour les bourgeois, pour tout ce qui gagne et amasse quelque chose; parmi les gens de lettres, point de fourmis, rien que des cigales; c'était le printemps éternel : « Quant à l'argent, dit Théophile Gautier, l'on n'y pensait pas⁵ ! » De l'art, de la gloire, des ailes, et des rimes riches ! *O tempora, o mores !*

Il fallait qu'Alfred de Vigny, l'un des rares écrivains qui avaient de la renommée et des écus, rappelât ses confrères du pays des rêves à la réalité, et leur prouvât, en leur ouvrant le *Ciel d'Homère*, que les grands génies, les littérateurs immortels, laissent généralement « leurs noms écrits dans le ciel de chaque nation et sur les registres de ses hôpitaux », que Pégase, malgré ses belles chevauchées dans les plaines de

1. *Journal des Goncourt*, 1856.

2. A. de Pontmartin, *loc. cit.*

3. *Étude et récits sur A. de Musset*, par la vicomtesse de Janzé, ch. XII.

4. Théophile Gautier, *Histoire du romantisme*, le Petit Cénacle.

5. *Id.* Reprise de *Chatterton*.

l'azur, est un mauvais cheval de labour et de courses. Le morceau est célèbre, il est brillant; curieux, déclamatoire et faux en maint endroit; mais il vaut la peine d'être cité, en preuve de ce fait qu'aux environs de 1830, l'idée de pauvreté semblait encore fatalement accolée à celle de génie, comme elle le fut dans les siècles passés.

Le *Ciel d'Homère*... (Voyez) ce vieux pauvre assis sur un trône d'or, avec son bâton de mendiant et d'aveugle entre les jambes, ses pieds fatigués, poudreux et meurtris, mais à ses pieds ses deux filles — deux déesses — l'Iliade et l'Odyssée. Une foule d'hommes couronnés le contemple et l'adore, mais debout, selon qu'il sied aux génies. Ces hommes sont les plus grands dont les noms aient été conservés, les Poètes, et si j'avais dit les plus malheureux, ce seraient eux aussi...

Levez les yeux à ce plafond et figurez-vous y voir monter ces fantômes mélancoliques : Torquato Tasso, les yeux brûlés de pleurs, couvert de haillons, dédaigné même de Montaigne (Ah! philosophe, qu'as-tu fait là?) et réduit à n'y plus voir, non par cécité, mais... ah! je ne le dirai pas en français; que la langue des Italiens soit tachée de ce cri de misère qu'il a jeté : *Non avendo candela per iscrivere i suoi versi*.

Milton aveugle, jetant à un libraire son *Paradis perdu* pour dix livres sterling; — Camoëns, recevant l'aumône à l'hôpital des mains de ce sublime esclave qui mendiait pour lui, sans le quitter; — Cervantès, tendant la main de son lit de misère et de mort; — Lesage, en cheveux blancs, suivi de sa femme et de ses filles, allant demander un asile pour mourir à un pauvre chanoine, son fils; — Corneille, manquant de tout, *même de bouillon*, dit Racine au roi, au grand roi! — Dryden, à soixante et dix ans, mourant de misère et cherchant dans l'astrologie une vaine consolation aux injustices humaines; — Spenser, errant à pied à travers l'Irlande, moins pauvre et moins désolée que lui, et mourant avec la *Reine des Fées* dans sa tête, *Rosalinda* dans son cœur et pas un morceau de pain sur les lèvres. Que je voudrais pouvoir m'arrêter là!...

Vondel, ce vieux Shakespeare de la Hollande, mort de faim à quatrevingt-dix ans, et dont le corps fut porté par quatorze poètes misérables et pieds nus; — Samuel Royer, qui fut trouvé mort de froid dans un grenier; — Butler, qui fit *Hudibras* et mourut de misère; — Floyer, Sydenham et Rushworth, chargés de chaînes comme des forçats; — J.-J. Rousseau, qui se tua pour ne pas vivre d'aumônes; Malfilâtre, que *la faim mit au tombeau*, dit Gilbert, à l'hôpital¹.

D'où le poète Alfred de Vigny, bien renté, tirait cette conclusion que le poète, étant par nature une victime de la

1. *Stello*, chap. xxxviii.

société, un *immolé*, doit être nourri aux frais de l'État¹. Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de cette belle utopie; qu'il suffise à présent de constater qu'à l'aurore de la monarchie de Juillet, les gens de lettres chantaient encore au-dessus des gerbes, sans souci du présent et de l'avenir, comme les alouettes. Cela changea vite; en 1835, V. Hugo recevait, en plus de la gloire, au moins 80 000 francs; en 1838, il arrangeait une affaire de 300 000 francs avec l'éditeur Delloye²; et ce n'était là qu'un commencement, un mince filet du Pactole qui allait grossir dans ses prés.

Aujourd'hui la cigale fraye avec la fourmi, et le poète avec cet ennemi d'autrefois, le rentier; les gens d'esprit coudoient les Philistins, les imitent, les dépassent, les exploitent, et laissent dormir les *perruques*. S'ils ont des rancunes, ce n'est plus contre Racine, mais peut-être contre l'éditeur qui lance maladroitement une affaire, ou contre le critique, courtier grincheux, qui ne la recommande pas assez efficacement.

II

Évidemment nous ne voulons point dire par là que jamais, avant le dix-neuvième siècle, on ne vit un littérateur s'assurer de bons revenus avec ses œuvres : Voltaire, bien longtemps avant V. Hugo, faisait suer de l'or à ses livres. Nous n'entendons point davantage blâmer ce « tribut légitime » qu'un honnête homme peut tirer de ses écrits, « sans honte et sans crime ». Mais la honte et le crime existent; il faut le rappeler et le regretter pour l'honneur de ce que l'on nommait jadis en notre langue les *bonnes lettres*; la honte va jusqu'au scandale, et le crime jusqu'à la frénésie.

Notons d'autre part qu'il se trouve encore des écrivains (trop peu, hélas!) qui ne trahissent aucun devoir et ne renoncent à aucune fidélité, pour courir après la pièce de cent sous et les billets de mille. On compte même des journaux qui gardent leur indépendance et leur dignité vis-à-vis des banquiers, des juifs, des lecteurs friands d'impiété ou de

1. Préface de *Chatterton*; Dernière nuit de travail.

2. V. M. Edmond Biré, *V. Hugo après 1830*, t. II, p. 2.

grivoiseries. Le nombre n'en est pas grand ; mais leur courage, qui les maintient au-dessus de toutes les transactions compromettantes, est au-dessus de tous les éloges.

Du courage, il en faut à un comité de direction et de rédaction, tout comme à un écrivain de talent, pour ne point se laisser entraîner au courant d'un fleuve d'or et de boue. Il fut un temps où, dans les *Declamationes* et les pièces de vers latins, on louait Hercule d'avoir, au début de sa carrière, choisi le chemin de la vertu : de tout temps, les Hercules sont rares ; mais les gens de lettres qui dédaignent la fortune toute faite, ou facile, pour obéir à leur conscience, sont des héros plus authentiques que le vainqueur du lion de Némée. Gilbert, mourant, tout jeune, à l'Hôtel-Dieu, après avoir dénoncé la corruption, la sottise, l'hypocrisie et la platitude de son siècle, est moralement plus grand que son siècle : il est à cent coudées au-dessus de l'auteur de *la Pucelle*, de l'auteur des *Lettres Persanes*, de l'auteur du *Père de famille*, de tout ce que le dix-huitième siècle offre de puissant et de bien payé, et dont Gilbert disait hardiment :

Honneurs, richesse, emplois, ils ont tout en partage,
Hors la saine raison que leur bonheur outrage ¹.

Si l'honneur et le désintéressement étaient encore des saints chômés, les écrivains qui leur restent fidèles seraient sûrs de l'admiration, du succès et, par-dessus le marché, de la fortune. Mais tout cela est, pour l'ordinaire, le lot des gros industriels qui ont du flair et point de scrupules. Pour eux, le dix-neuvième siècle finissant est en vérité l'âge d'or.

Est-ce à dire que ce soit l'âge heureux et enviable pour la littérature ? Pour ceux qui thésaurisent, la chose ne fait pas un doute ; ceux qui prennent la peine de réfléchir n'en sont pas aussi convaincus. La question s'est même plus d'une fois posée, si la condition des gens de lettres, au temps des pensions et de l'*aurea mediocritas*, n'était pas plus favorable au génie, à l'art, à l'indépendance, à la dignité personnelle des écrivains, que cette liberté et licence dorée, permettant de tout écrire, de tout espérer, de tout oser, de tout

1. *Le Dix-huitième siècle*, satire.

gagner? Au moment même où cette étude nous occupe, nous lisons sur ce sujet un article de la *Revue Bleue*, qui se termine par ce point d'interrogation : « N'est-ce pas vraiment à regretter l'époque abolie, où nos aïeux s'exerçaient à l'art malaisé de divertir les honnêtes gens¹? » A notre avis, la question est toute résolue; mais non pas à l'avantage de notre siècle, où le génie s'exerce à palper des billets de banque, sans plus songer aux honnêtes gens — quantité négligeable, par le temps qui court.

Si l'exercice du *parallèle* littéraire était encore de mode, notre démonstration serait simple et avancerait vite, comme celle d'un théorème; trop vite peut-être. Allons pas à pas, en plantant des jalons le long du chemin.

Il y a cinq ou six ans, parut, sous ce titre : *Nos gens de lettres*², une étude intéressante et instructive sur la condition de nos contemporains qui vivent de leur plume. L'auteur, M. Frédéric Loliée, y expose d'une manière plus agréable que méthodique, ce qu'on pourrait appeler la question sociale de la littérature et des littérateurs; question presque aussi grave, à certains égards, que celle des ouvriers et du travail de l'usine. Aussi bien, M. Paul Bourget, qui grossit cette brochure d'une préface, n'hésite-t-il pas à déclarer que cette « étude *sociale*... restera ».

M. Frédéric Loliée ne va pas tout droit où nous voulons en venir; mais il y aboutit comme malgré lui; et sans adopter toutes ses vues, nous citerons quelques-unes de ses découvertes, ou de ses opinions, qui nous semblent justes et justifiées. M. Frédéric Loliée a examiné de près le sort que les gens de lettres se font, ou qu'ils subissent, depuis cinquante ans; il produit des noms, des chiffres, des bons mots, des faits, des anecdotes, — dont plusieurs, il est vrai, auraient besoin de contrôle; entre autres, le cas de ces infortunés plumitifs, sans emploi et sans le sou, réduits à composer « des sermons pour les curés de banlieue ».

1. 6 juin 1891. — L'auteur de cet article s'apitoie sur le sort de J.-J. Rousseau et de Diderot, qui ne furent pas aussi riches que Voltaire, et qui furent pourtant, selon lui, de si grands hommes. L'auteur a une âme sensible; mais il pourrait larmoyer sur des grands hommes plus authentiques.

2. *Nos gens de lettres*, par M. F. Loliée. Calmann Lévy, 1887.

Parmi ces trois cents pages, étincelantes ou navrantes, il est aussi regrettable de voir l'auteur s'attarder à dresser des listes « d'hommes supérieurs », que M. Frédérie Loliée estime l'élite du dix-neuvième siècle, et où figurent Cousin, Renan, Hugo, Musset, Leconte de Lisle, Michelet, George Sand, A. Dumas, Daudet, etc. Hélas ! non ; ce n'est point là une élite d'hommes supérieurs ; ce sont des écrivains qui ont gaspillé une somme plus ou moins grande d'esprit et d'imagination ; ce sont des prodiges, presque tous des personnages néfastes et, en fin de compte, de pauvres gens. Mais, s'écrie M. Loliée, saisi de vertige, « quelle masse écrasante de pages et d'idées représentent les noms d'Alexandre Dumas, de Jules Janin, de Guizot, de Michelet, de Renan, d'Émile Augier, de Sainte-Beuve ! » (Page 336.) De pages, soit ; mais d'idées saines et fécondes, utiles, bienfaisantes, la masse n'en est pas lourde ; tout au plus, pour parler avec Bossuet, en ramasserait-on une poignée, comme de ces clous que l'on cueille sur une muraille en ruines ; à peine de quoi remplir la main d'un enfant.

Regrettons enfin que M. Loliée ait donné si peu de place aux considérations de l'ordre moral et religieux, de l'ordre supérieur. Quand on traite de littérature industrielle, de cette *offre et demande* littéraire, il serait bon d'appuyer un peu plus vigoureusement sur ce point, qu'il existe des industries détestables, des gains illicites et déshonorants, et de montrer la fausseté morale du proverbe : *L'argent n'a pas d'odeur*.

L'argent gagné à salir les âmes, à corrompre la société, à insulter Dieu et son Église, est un bien mal acquis ; et cela, qu'il s'agisse de l'écu de trois francs empoché par un pauvre hère, ou des liasses bleuâtres et des pyramides jaunâtres, entassées par les gros seigneurs du théâtre, du roman ou du journal. M. F. Loliée ne s'inquiète guère de la conscience des littérateurs, qui du reste, trop souvent, ne s'en inquiètent pas davantage : les affaires sont les affaires, et la littérature est une affaire : *Virtus post nummos*.

Ce qui ressort le mieux de l'étude sur *Nos gens de lettres*, c'est le manque total d'équilibre et de sagesse dans la république des lettres ; c'est le spectacle révoltant et simultané

de fortunes insolentes et de gueuseries sans nom; la recherche fiévreuse et folle du *placer* et de la pépîte, comme en Amérique, et le paupérisme comme en Angleterre; frénésie, injustice, misère et crime.

Bref, il y a vraiment là une question sociale, bien qu'il n'y ait malheureusement point de grèves à craindre, ou mieux à espérer.

III

Les parvenus de la littérature, les gens arrivés et en place, font sonner haut les conquêtes de leur profession. A les entendre, le dix-neuvième siècle a constitué les gens de lettres en aristocratie, ainsi que les gens d'argent; ils marchent presque les égaux des Juifs, affranchis eux aussi depuis cent ans, pour le bonheur de l'humanité, comme chacun sait.

Ce sont, en grande partie, des gens de lettres qui ont gouverné la France, depuis dix ou quinze lustres; et personne n'ignore avec quelle dextérité et sûreté ils ont conduit le char de l'État au bord des abîmes. M. Thiers l'historien, M. Jules Simon le philosophe, ne nous ont-ils pas menés à toutes les gloires? Victor Hugo fut une des lumières de la Chambre des pairs et un « avertisseur » au Sénat. Lamartine faillit devenir président de la République en 1848; et, après tout, si le poète des *Harmonies* eût gouverné la France, probablement, ni la France ni la poésie ne s'en seraient trouvées plus mal en point.

Sans compter l'illustre Jérôme Pâturet (qui est *légion*), combien de gens de lettres, depuis MM. de Chateaubriand, Villemain, Guizot, jusqu'à MM. Eugène Sue, Rochefort, Lockroy, Déroulède et *tutti quanti*, sont devenus législateurs et maîtres du monde!

Contrairement à un dicton, vieux de cinquante ans, la littérature mène à tout, même sans qu'on en sorte. Certes il y a là un progrès, sinon pour l'humanité, du moins pour ces favoris des Muses qui se font pasteurs des peuples comme Agamemnon, et peuvent ceindre leur chef du lierre immortel, du laurier triomphal et du chêne civique. Sous l'ancien régime, on n'eût jamais songé à remplacer Colbert par Racine, ou par Molière, — ou par Trissotin; Corneille, de l'a-

veu de Condé, savait admirablement l'art de la guerre au théâtre, et pourtant ni Condé ni personne ne lui aurait offert la charge de Louvois. Quel éclat de rire dans toute l'Europe, le jour où M. de Voltaire, malgré son incontestable crédit auprès des princes et des peuples, aurait reçu le portefeuille de M. de Choiseul ! Aujourd'hui, combien de Voltaires au petit pied sont, du matin au soir, transformés en hommes d'État et, sans être quelqu'un, finissent par être quelque chose !

Néanmoins, si nos lettrés puissants et souverains avaient le loisir de la réflexion, ils feraient sagement de méditer cet aphorisme d'un honnête académicien : « Avant notre siècle, les hommes de lettres n'avaient pas le premier rang dans le monde ; c'est pour cela, sans doute, qu'ils l'ont conservé dans la littérature¹. »

Autre conquête moderne ; l'homme de lettres est *affranchi* et libre ; il n'a plus à se constituer domestique d'un haut personnage, à être pensionnaire de Richelieu, comme Chapelain, ou « malade de la reine », comme Scarron. Il n'a plus à tendre la main à M. de Montoron, ni à espérer de bénéfices, non plus qu'à recevoir de coups de bâton, ce qui arrivait autrefois à des gens de lettres impertinents, et ce qui arriva deux ou trois fois à M. de Voltaire en personne. Plus d'historiographes aux gages du roi, comme Mézerai, Boileau et Racine ; de poètes de cour, comme Benserade. On n'a même plus à dédier ses livres aux grands seigneurs, aux princes et princesses, comme Marat dédiait les siens à la jeune reine Marie-Antoinette, quelques années avant 1789.

Les pensions littéraires, supprimées par les sauvages de 1793, puis rétablies par Napoléon I^{er}, qui « entretenait à raison de six mille livres de rente quelques auteurs tragiques, pour que l'espèce ne s'en perdît pas² » ; pensions continuées par Louis XVIII, Louis-Philippe et Napoléon III, sont rayées du cahier des charges depuis 1870. Cela s'appelle l'affranchissement du génie.

Il est vrai que jadis, un écrivain pensionné par l'État n'aurait pas eu le droit et n'aurait guère eu l'audace de publier

1. M. de Sacy, *Variétés morales et historiques*, t. I.

2. Th. Gautier, *Portraits contemporains*, 1880, p. 23.

un ouvrage impie ou obscène ; la pension en eût été plus que compromise. On a enfin conquis le pouvoir de battre monnaie avec du papier coupable et infâme, sans avoir à solliciter un privilège et sans craindre les successeurs trop complaisants de M. de la Reynie. D'où il suit que la liberté de la presse est un des grands bienfaits et des plus admirables triomphes de la pensée moderne ; elle promet la fortune et l'impunité à quiconque sème la corruption avec un peu de talent et beaucoup de cynisme. Et notre siècle a marché vite dans cette voie. En 1828, Béranger était encore condamné à la prison et à dix mille francs d'amende, pour des chansons libertines qui, sous Louis XIV, auraient pu le faire pendre et brûler comme, en 1665, le chansonnier Claude Le Petit. Mais, en 1857, le même Béranger, après avoir été élu député de la Seine, et proclamé poète national, était enterré aux frais de l'État, avec les honneurs dus à un maréchal de France. Aujourd'hui, on le hisserait au Panthéon. La littérature va de conquêtes en conquêtes.

Une victoire plus sérieuse et plus méritoire a été celle de la propriété littéraire, avec des droits plus étendus, mieux garantis, assurés à l'auteur d'abord, puis à ses héritiers. Il peut, lui ou son éditeur, empêcher les contrefaçons, les reproductions, les traductions de ses livres et en arrêter la vente clandestine ; plus d'éditions frauduleuses, de Hollande ou d'*Éleuthéropolis*. Ses œuvres sont à lui, comme l'acajou est à l'ébéniste qui l'a payé et qui en a fabriqué des meubles.

Le littérateur peut, à sa guise, exploiter ses produits et les faire valoir ; et l'on sait avec quel bonheur les grands producteurs y réussissent, avec quelle habileté ils transforment leurs plus minces créations, grâce à un système très perfectionné de métallurgie littéraire. Ainsi tel feuilleton, grassement payé à dix sous, un franc, deux francs la ligne, se condense en un roman tiré et vendu à des milliers d'exemplaires ; puis du roman l'on extrait une comédie, un drame, un vaudeville, n'importe quoi, pour le théâtre. Et voilà des rentes, dont le capital n'a pas coûté beaucoup de sueurs ni de veilles.

Enfin, — et c'est le comble de l'industrie littéraire, — l'artisan prosateur ou poète peut, comme l'ouvrier d'usine,

participer à une caisse de retraite, ou, comme les riches bourgeois, à une tontine. Depuis 1838, il existe une société d'assurance pour les droits littéraires et de secours mutuels. Loin de nous la pensée de blâmer cette institution utile et honnête; les bons ouvriers ne sont pas à blâmer quand ils s'unissent en syndicats, quand ils s'assurent contre les accidents du travail et quand ils placent leurs économies à la caisse d'épargne. Nous n'avons ici d'autre but que de signaler un autre point de ressemblance entre la littérature et les affaires. La société dont il s'agit se nomme *Société des gens de lettres*; elle a pour président actuel M. Émile Zola, auteur de la *Bête humaine* et de plusieurs autres chefs-d'œuvre aussi distingués que moralisateurs. Autrefois, M. Zola déclarait que « l'argent est une chose grossière qui rabaisse la dignité des lettres »; sans doute M. Zola voit d'un autre œil cette chose grossière, depuis qu'elle coule en ruisseaux sous ses yeux et entre ses doigts; et que, pour avoir rabaisé la dignité des lettres jusqu'à l'ordure, M. Zola est devenu un homme considérable, présentable, président des gens de lettres, candidat de l'Académie, et bientôt du Sénat; les ruisseaux d'argent lavent tout.

IV

Ainsi donc, au dix-neuvième siècle, les littérateurs sont des conquérants, des triomphateurs, qui vont de plain-pied au Capitole, c'est-à-dire à l'Académie, à la Légion d'honneur, à la Société des gens de lettres, à la Bourse, au Parlement, au Gouvernement, aux apothéoses lucratives, préparées et lancées par les journaux, les revues, les cent voix de la renommée et de la réclame. Et quand ils meurent, on les mène en grande pompe au temple d'où l'on a chassé Dieu pour leur faire place. C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie.

Mais n'y a-t-il pas un revers à cette médaille brillante? La littérature contemporaine n'a-t-elle que des victoires à enregistrer?

Disons d'abord que jamais la littérature n'a compté plus de victimes. Et cela doit être. On se demandait, voilà quelque

cent ans, si la fureur qui poussait déjà en masse la jeunesse de France vers les carrières dites libérales n'était pas un fléau. Nous avons aujourd'hui la réponse : elle est évidente et elle est triste.

Jamais l'on ne vit autant de déclassés, plus d'encombrement sur toutes les routes qui aboutissent aux carrières littéraires, plus de surnuméraires dans toutes les administrations où l'on est censé vivre de sa plume. Combien de pauvres jeunes gens, fleuris des lauriers de collège, s'imaginent qu'ils n'auront qu'à se montrer pour éblouir le public, les libraires, la postérité, et se croient des aiglons, pour avoir regardé en face un dictionnaire de rimes ! Une fois munis de diplômes, plusieurs se figurent que désormais la littérature, à laquelle ils se donnent corps et âme, les nourrira grassement ; mais en attendant, combien meurent de faim et de désespoir, après avoir vainement cherché de journal en journal, de revue en revue, de librairie en librairie, un peu de renom et de quoi dîner ! D'autres arrivent à faire éclore quelques-uns de ces volumes jaunes qui s'empilent dans les boîtes des bouquinistes, le long des quais, mais auxquels personne ne touche, malgré des titres affriolants.

Le succès ne vient pas ; les créanciers montrent les dents ; on s'épuise à force de travail sans trêve et sans salaire ; on se ruine la santé ; la raison se détraque ; on se dégoûte de la vie. Le dénouement, pour plus d'un, c'est la misère allant jusqu'à la mendicité. M. Coppée, un des heureux nourrissons du Parnasse, en a rencontré, dit-il,

A la porte de la caserne,
Attendant la soupe du soir...
Silencieux, l'œil sombre et triste,
Et navrants d'immobilité,
Ils sont là, le récidiviste,
Et l'homme de lettres raté¹.

V. Hugo a lui-même raconté la mort lamentable de ce pauvre enfant de Genève, Ymbert Galloix, venu à Paris, avec un ballot de rimes et avec l'espérance de vivre de gloire ; mais qui, n'ayant trouvé, comme tant d'autres, en fait de besognes

1. *Paroles sincères*. Charité du soldat.

littéraires, que « des dictionnaires, des compilations, des biographies de contemporains à vingt francs la colonne », se laissa mourir, à vingt-deux ans, ne possédant plus « une seule idée droite dans le cerveau ¹ ».

Au temps de la fièvre romantique, que de cerveaux dérangés, de malheureux saisis de vertige, fatigués d'une course folle à la réputation, excédés d'une existence vulgaire après avoir rêvé la Californie, ennuyés de n'être encore, à vingt ans, ni Dante ni Shakespeare, et renouvelant le drame de Chatterton qui s'était empoisonné à dix-sept ans et demi. Alors, dit Th. Gautier, « l'on entendait vraiment dans la nuit craquer la détonation des pistolets solitaires ² »; alors, dit M. de Pontmartin, « ces misérables *ratés* s'asphyxiaient ou se pendaient, tués par la folie et la faim, ces deux pâles déesses de la littérature athée ³ ».

M. Frédéric Loliée esquisse cette histoire lugubre et cite une foule de noms de gens de lettres tués par ces deux pâles déesses; il rappelle « l'anéantissement brusque de Philothée O'Neddy (Théophile Dondey), les étranges misères de l'énigmatique Petrus Borel (d'Hauterive), et le suicide retentissant de Victor Escousse ⁴ ». Victor Escousse, jeune dramaturge, déjà célèbre à dix-neuf ans, mais se croyant incompris de son siècle, voulut se venger d'une société qui lui mesurait les bravos; il s'asphyxia, dans une mansarde, avec son collaborateur Auguste Lebras; Béranger chanta ce double suicide dans une complainte de sa façon, digne *De profundis* de ces deux jeunes affolés. Eugène Hugo, Charles Bataille, Ernest Feydeau, Eugène Briffaut, Jean du Boys, Gustave Aymard, et combien d'autres, morts fous. Henri Heine, aveugle, pourrissait dans son lit, n'ayant plus d'énergie que pour blasphémer. Hégésippe Moreau, le gracieux poète,

Bluet éclos parmi les roses de Vervins,

mourut à l'hôpital, à vingt-huit ans. Gérard de Nerval, une des lumières du Petit Cénacle, se pendit à la grille d'un

1. *Littérature et philosophie mêlées*.

2. *Histoire du romantisme*, 1877; p. 78.

3. *Les Jeudis de Madame Charbonneau*, 2^e édition, p. 123.

4. *Nos gens de lettres*, p. 36.

égout, rue de la Vieille-Lanterne; Léon Laya, l'heureux auteur du *Duc Job*, se pendit dans sa chambre; Bourg Saint-Edme, membre de la Société des gens de lettres, se pendit, après avoir lui-même « consigné ses dernières impressions, heure par heure, puis quart d'heure par quart d'heure, et enfin minute par minute¹ ». François Beulé, historien et ministre, se planta un couteau dans le cœur; Charles Didier *en finit* « dans la nuit sans révélations² »; Prévost-Paradol, de l'Académie française, ministre de l'Empire aux États-Unis, se fit sauter la cervelle; et son fils, hanté par la pensée du suicide paternel, se tua, à dix-huit ans. Charles Gille se pendit. Au mois d'août 1888, au bois de Boulogne, près de l'avenue de Suresnes, on trouvait pendu un « homme de lettres », ayant encore sur lui un manuscrit volumineux refusé par les libraires.

Ne dirait-on pas que le suicide est devenu le mal endémique des littérateurs en notre siècle? Autrefois on supportait la misère plus généreusement, d'aucuns même, gaiement, comme nous le prouverons. Dans notre monde désemparé et désorienté, les échecs et la pauvreté renversent les âmes, qui ont oublié la croix et l'Évangile du Dieu qui éprouve et console. Emportés par le tourbillon, qu'eux-mêmes, ou leurs maîtres, ou leurs frères ont créé, les malheureux gens de lettres perdent pied; la tête leur tourne; ils ont désappris à souffrir; il fait noir autour d'eux, parce qu'on n'a plus ni le loisir, ni la volonté, ni la force de songer à son âme; et comme le chantait V. Hugo, alors que l'orgueil lui laissait encore à lui-même des lueurs de bon sens :

... Il se fait une nuit trop profonde,
 Dans ces recoins du cœur, du monde inaperçus,
 Que peut seule éclairer votre lampe, ô Jésus³.

V

Avec le spectacle de gens de lettres qui se tuent, le dix-neuvième siècle nous a fourni le spectacle, inouï et navrant,

1. Charles Monselet, *Petits Mémoires littéraires*, 1885. Le chapitre x est consacré aux suicides d'hommes de lettres.

2. *Ibid.*

3. *Chants du crépuscule*, x.

d'autres gens de lettres qui, volontairement, par dépravation de sens moral, par une sorte de volupté de la misère, se vouent à la gueuserie; aucune époque avant la nôtre n'avait connu la *Bohème* littéraire.

Sans doute l'histoire des siècles passés nomme un Rutebeuf fainéant et joueur; un Gringoire vagabond; un Villon pendard; un d'Assoucy musicien et rimeur ambulante; tous personnages qui relèvent assez peu la profession des lettres. Mais on n'avait point vu toute une catégorie d'êtres humains, doués de talent, quelquefois de science, mener volontiers cette vie de *Bohème*, que Mürger, leur chef et modèle, définissait : une « préface de l'Académie, de l'Hôtel-Dieu ou de la Morgue »; — préface surtout de l'Hôtel-Dieu, où finirent Mürger et son digne émule Privat d'Anglemon. Tout le monde a lu le portrait du *Bohème*, dans les *Jeudis de Madame Charbonneau* :

... Une mèche de cheveux voltigeant sur un crâne dénudé, un teint livide, un œil fiévreux, un paletot-sac friable comme de l'amadou, un chapeau rougi par la pluie, un pantalon tombant en charpie sur des bottes éculées : tout cela, cher ami, c'était Marc Stéphen, notre ancien *copain* du collègue Stanislas, maintenant critique, fantaisiste, bohème, homme de lettres.

Et après un long discours où Marc Stéphen révèle sa vie, ses occupations, ses aspirations, ses dédains furibonds contre ceux qui *arrivent*, il termine par cette péroraison : « Je viens de te faire pour cinq francs de littérature; prête-moi cent sols¹. »

Trainer des loques, parler argot; « jouer des tours aux bourgeois et faire des pieds de nez à la morale² », essayer des extravagances et des sauts périlleux de toute sorte, pour décrocher cent sols; et après cette belle prouesse, « loger en garni à dix centimes la nuit, chercher un maigre dîner hors barrière dans une gargote hantée par les cochers de fiacre³ », tel fut le programme de cette singulière corporation, en attendant l'Académie, l'Hôtel-Dieu, ou la Morgue. Les maîtres eux-mêmes ont plus d'une fois avoué que leur vie rehaussait

1. *Jeudis*, etc., III.

2. M. F. Loliée, *Nos gens de lettres*, p. 39.

3. *Jeudis*, etc., X. V. toute l'histoire de *Schaunard*.

peu la dignité de l'espèce humaine et littéraire; écoutez Mürger :

Ah! la *Bohème*, ce n'est pas toujours gai; les *Bohémien*s cavalcadent, il est vrai, sur les plus ruineuses fantaisies, buvant des meilleurs et des plus vieux, et ne trouvant jamais assez de fenêtres par où jeter leur argent.

Puis, quand le dernier écu est mort et enterré, ils recommencent à dîner à la table d'hôte du hasard, où leur couvert est toujours mis; et, précédés d'une meute de ruses, braconnant dans toutes les industries qui se rattachent à l'art, ils chassent du matin au soir cet animal féroce qu'on appelle la pièce de cent sous.

Pauvres braconniers de l'art! Et notez que plusieurs de ces gueux, avec d'autres habitudes et d'autres goûts, auraient pu se tirer de cette crapule; Mürger gagna des pistoles et la croix; il fut « créé chevalier de la Légion d'honneur, en 1859, sur la proposition de M. Rouland, ministre de l'instruction publique et des cultes¹ ».

Mais les rubans rouges ne suffisent point à enchaîner et maintenir ces émancipés; ils ont les instincts du loup de La Fontaine; ils préfèrent vagabonder, ruser et gueuser. Gustave Planche, le critique aux mains sales, pouvait, avec les émoluments qu'il touchait dans la maison de M. Buloz, sortir du galetas infect où il moisissait; il aimait mieux y moisir et périr dans une détresse inqualifiable.

Après le besoin de gagner, un autre besoin non moins impérieux chez un bon nombre, ç'a été de dépenser l'argent gagné, de jeter à plaisir, comme le singe du fabuliste, les ducats qui pleuvaient à côté de leur écritoire, sur leur copie. A. de Musset reçoit un matin, de Véron, la bagatelle de 4 000 francs pour un feuilleton, dont il n'a pas couché le premier mot sur le papier. Le soir, les 4 000 francs disparaissaient, jusqu'au dernier liard, dans une orgie.

A. de Musset, Alex. Dumas, Balzac, Barbey d'Aureville, furent des besoigneux de la bohème riche; car il y eut (et il y a peut-être encore) une bohème riche, où les folies de la dissipation, les excentricités de la toilette, le déploiement d'un luxe d'*affranchis*, remplacent les extravagances de la bohème crottée, râpée et famélique.

1. L. Veillot, *Odeurs de Paris*, liv. II, v.

Th. Gautier s'est complu à décrire le mobilier de V. Hugo, en 1852, à compter les fontaines chinoises, les vases de faïence de Rouen et de Vincennes, les armoires et les portes en laque du Japon; à esquisser la fenêtre aux vitraux allemands, le lit aux colonnes *salomoniques*, les tentures de Chine, les potiches, les sculptures, les miroirs de Venise, les nègres en bois doré, le damas de soie bleue, les tableaux, les dressoirs en chêne sculpté, les lustres hollandais, les porcelaines japonaises, les verres de Bohême, etc.¹ On sait que tout cela, depuis 1852, s'était embelli et enrichi dans des proportions gigantesques, comme il convenait à l'homme-océan. Les adorateurs du dieu-Hugo n'ont pas manqué de raconter aux profanes les magnificences d'Hauteville-House et de l'hôtel de l'avenue d'Eylau; ils ne nous ont pas même laissé ignorer que, parmi les statues admises dans les salons éblouissants du *Mattre*, il se trouvait une Notre-Dame des Victoires, que le *Mattre* avait transformée en statue de la Liberté².

Chez Jules Janin, même passion du faste et de l'étalage; partout des tentures, des dentelles, des émaux, des ivoires, des peintures, et même des sièges pareils à ceux de Trianon. M. F. Loliée signale, en courant, le « logis grandiose » de Nestor Roqueplan, au rez-de-chaussée de l'ancien hôtel Choiseul; puis les « opulences mobilières d'Eugène Sue », entre autres, son « immense bibliothèque aux colonnes d'argent massif »; et encore « les richesses farouches du château de Monte-Cristo et la petite maison fameuse d'Alexandre Dumas à Bruxelles; la chambre capitonnée de Théophile Gautier; les nids moelleux où Daudet, Arsène Houssaye, se consolent de la fatigue d'écrire »; et aussi l'installation peu démocratique de Victorien Sardou, dans l'ancien domaine impérial de la Malmaison³.

Même quand il faut, par crainte des huissiers, renoncer aux splendeurs réelles, on se forge une félicité imaginaire, on tâche de vivre dans des féeries qui coûtent seulement un effort d'imagination. Balzac, aux Jardies, en attendant les

1. *Histoire du romantisme*, vente du mobilier de V. Hugo.

2. A. Barbou, *V. Hugo et son temps*, chap. xxvi.

3. *Nos gens de lettres*, passim.

créanciers et en espérant le succès de ses futures plantations d'ananas, écrivait au charbon sur les murailles veuves de tout ornement : Tapisseries des Gobelins, Glaces de Venise, Tableaux de Raphaël, etc.

Aux princes financiers de la littérature il faut des palais, des eldorados. Peu sûrs d'arriver jusqu'à la postérité, ils se disent, pratiquement, comme Cicéron à son cher Luccéius : *Vivus gloriola mea perfruar*. Ce n'est plus dans les greniers qu'il faut aller chercher le génie. Il paraît même qu'à Médan, chez M. Zola, l'on n'est pas du tout exposé à rencontrer le mobilier primitif des Rougon-Macquart. Sénèque (on ne s'attendait guère à voir Sénèque en cette affaire) écrivait, dit-on, l'éloge de la pauvreté sur un pupitre d'or; les romanciers qui amassent des millions à peindre les misères du *pauvre peuple* — et à les augmenter — ne se contentent ni du brouet noir de Sparte, ni du tonneau du *naturaliste* Diogène. Ce n'est pas pour grelotter dans une mansarde et pour « presser tendrement, comme dit Musset, un navet sur son cœur », que l'on jette au monde, par centaines de mille et par charretées, des volumes à 3 fr. 50.

En 1870, pendant le siège de Paris, des gens de lettres riches, assez dégagés de soucis patriotiques, ayant pour chefs de file M. Renan et un ou deux autres illustres, laissaient l'affreux pain de son et de paille aux estomacs illettrés des défenseurs du pays et festoyaient tout à leur aise chez Brébant. Ils eurent même, — faut-il dire le courage, ou le cynisme? — de faire frapper une médaille ornée de leurs noms, à la gloire du restaurateur qui les avait sauvés des beefsteaks de cheval. N'était-il pas juste de conserver en bel état, à la patrie, des têtes si chères?

Horace, lui aussi, avait soin de sa peau : *Pinguem et nitidum bene curata cute*. Avec ce soin, nos gens de lettres ont celui de leur plumage; persuadés qu'il est bon d'éblouir le bourgeois, et de lui prouver que tout doit être grand dans un grand homme. On l'éblouit d'abord par la longueur de la chevelure à la mérovingienne; ensuite par l'étrangeté de la mise : « Chapeau de feutre mou à la Rubens, manteau à pan de velours jeté sur l'épaule, pourpoint à la Van Dyck, polonaise à brandebourgs, redingote hongroise soutachée,

ou tout autre vêtement exotique¹. » L'accoutrement du « con-nétable » Barbey d'Aurevilly et ses corsets furent célèbres; célèbres, les bottes vernies d'Émile de Girardin; Nestor Roqueplan changeait de toilette quatre fois par jour; A. de Musset posait pour le dandy, malgré son échec, très sensible, au Jockey-Club; Théophile Gautier portait la redingote à brandebourgs; Édouard Ourliac, des bottes à la Souvarow; Baudelaire, un habit bleu à boutons d'or². J'en passe.

VI

Mais pour ne point déchoir de ces splendeurs, pour continuer à tenir le public, les libraires, les journaux en éveil, en admiration, en respect, je dirais presque en haleine, il faut produire, produire à outrance. Additionnez les volumes sortis de ces puissants industriels : Alexandre Dumas, Paul Féval, George Sand, Eugène Sue, Eugène Scribe, Balzac, V. Hugo, Émile Zola, Georges Ohnet... On parle aujourd'hui d'une effroyable crise de librairie; de trois millions de volumes empilés dans les magasins et ne trouvant plus même de débouché dans l'Amérique du Sud, généralement friande, paraît-il, de ces tristes denrées.

Autrefois on prenait son temps, même pour écrire une lettre; moins que cela, pour façonner un madrigal. Si Oronte ne mettait qu'un quart d'heure à rimer un sonnet, c'est qu'Oronte était un sot, tout comme ce bienheureux Scudéry, capable d'enfanter tous les mois un volume. On se hâtait avec lenteur; on imitait, suivant le conseil de Boileau, le ruisseau paisible et fertile, qui

Dans un pré plein de fleurs lentement se promène ;

on remplaçait bien des fois l'ouvrage sur le métier; La Rochefoucauld retouchait jusqu'à trente-six fois telle de ses *Maximes*; on aimait à se sentir vivre en écrivant et à s'entendre penser. Si l'on ne faisait pas toujours un chef-d'œuvre, on faisait du moins un travail humain; à présent, l'écrivain est une machine. Si la machine s'arrête, si l'ouvrier chôme ou

1. Théophile Gautier, *Histoire du romantisme*, p. 74.

2. *Nos gens de lettres*, p. 89-90.

flâne, la vente est compromise, la *livraison* à jour fixe devient impossible; et que d'argent perdu! Car enfin la littérature est la question secondaire : « L'argent, partout l'argent, l'argent toujours, écrit M. Taine en parlant de Scribe; ce fut le persécuteur et le tyran de sa vie; il en fut la proie et l'esclave, par besoin, par honneur, par imagination, par espérance; ce dominateur et ce bourreau le courba sur son travail. »

De combien d'autres illustres ce fut l'histoire! Il faut de l'argent, ou du crédit; donc il faut produire; et souvent, pour ces ouvriers-là, les journées ne sont point de huit heures ou de douze; la nuit même y passe. D'aucuns, comme Alex. Dumas et Scribe, se mettent en collaboration et signent des pages où ils ont planté deux mots; d'autres se tuent, à force d'écrire, comme les oiseaux à force de pondre. Ainsi Balzac, ainsi Flaubert tombant d'épuisement au dernier chapitre d'un livre. Et quels livres!

Et s'il en va de la sorte pour les livres, qui sont censés écrits à tête reposée, que dire des articles d'un journal? Écoutons le premier journaliste de notre siècle :

On est écrivain pour vivre. Il ne s'agit plus de réfléchir, de méditer, de corriger; il s'agit de charger une feuille volante.

L'écrivain fait sa page quotidienne pour gagner son pain quotidien. L'invention des journaux a créé encore cette misère.

Le plaisir d'écrire, c'était de vivre avec une pensée, de la mûrir, de la vêtir, de la faire forte et belle. Nous n'en sommes plus là. Une idée vient. Est-elle creuse, est-elle féconde : peu importe. On la tire ou on la rogne à la taille d'un article, on la jette sur la feuille volante. L'idée qui se refuse est prise de force, accommodée de force et clouée sur la feuille volante. Il faut couvrir et vendre la feuille, il faut vivre¹.

Oh! la noble profession d'écrivain, de romancier, de journaliste! Combien de bacheliers en France rêvent d'être un de ceux-là! un de ces hommes qui dirigent l'humanité en ses voies et lui fournissent des idées, des nouvelles, des passions, des phrases, des mots.

Le portrait tracé par Louis Veuillot était pâle peut-être, à côté de cet autre portrait réaliste tracé par un boulevardier trop bien informé, Alex. Dumas fils.

1. L. Veuillot, *Çà et là*, t. II, p. 455.

Il (l'homme de lettres) va vendre successivement de l'amour, de la jalousie, des larmes, de l'histoire, de la gaudriole, de l'argot, de la satire, de la morale, de l'éloge, de l'insulte, de la politique, du progrès, du sentiment, de l'obscénité, de la religion, de la copie enfin, de deux sous à cinq sous la ligne, selon le goût du lecteur, les tendances du journal et le cours du moment. Quand il aura mangé son fonds, il vivra sur le fonds d'autrui; il rafistolera les vieilles comédies, rapiécera les vieux romans, réchauffera les anas des vieux siècles.

Il mangera les bibliothèques! il avalera les quais! Il lui faut des idées, des anecdotes, des mots, du plaisir, de la notoriété, de l'argent. Dépêchons-nous, il s'agit d'être célèbre. Une fois célèbre, on est coté! Une fois coté, on est riche! Une fois riche, on est libre! Libre! Voilà le rêve de toutes les minutes, rêve irréalisable!

Mais le journal est pressé! mais le théâtre ne peut attendre! nous nous mettrons deux, nous nous mettrons trois, nous passerons les nuits. Et la force? nous prendrons du café. Et l'inspiration? nous boirons de l'absinthe¹.

N'est-ce pas une belle et noble existence, en attendant la paralysie, l'hébétation et la mort?

VII

Ce qui rapporte, ce qui se débite, nous l'avons dit et répété, ce sont les mauvais livres, ou mieux, les pires; ainsi des journaux et de tout ce qui se lit. Aussi ne faut-il pas faire le fier et rechigner à la besogne, quand la besogne est bien payée. Tel romancier vivant, que je pourrais nommer, disait un jour : « J'ai honte de ce que j'écris; mais j'ai besoin d'argent. »

Si tel critique, vivant lui aussi, avait été grassement salarié dans un journal ou dans une revue catholique, il y serait devenu le champion de tous les bons principes; catholique comme le Pape, royaliste comme le roi, et même un peu plus. Mais il a trouvé, en face, un débouché plus lucratif.

C'est le cas, sans cesse renouvelé, de *Greluche* et de *Babouin*.

Babouin attaque les moines; Greluche outrage les religieuses; Babouin calomnie les carmélites; Greluche bave sur les sœurs de charité...

De leurs ordures ils couvrent des toises de papier. Revues, jour-

1. Cf. L. Veuillot, *Mélanges*, 3^e série, t. II, p. 599.

naux, cabinets de lecture, théâtres, en regorgent, en débordent, en crèvent...

Que je puisse leur payer un sou de plus par ligne, à l'*Univers*, qu'ils ne reçoivent du journal où ils sont le plus payés, j'en fais des capucins. Chacun d'eux m'apportera chaque jour un sermon, aussi long qu'il aura pu l'écrire¹.

Qu'un Juif allonge un rouleau de 1 000 francs sur le papier de Greluche; Greluche jettera feu et flamme pour Israël et son veau d'or. Qu'un antisémite allonge un autre rouleau, Greluche mettra flamberge au vent, ou brandira la torche incendiaire sur les marches de la synagogue.

On parle d'indépendance littéraire. L'indépendance existe en effet, à l'égard de la morale et de tout ce qu'il y a de respectable au monde. Mais à quelle époque les écrivains ont-ils été, ou se sont-ils montrés plus esclaves?

Plus de privilèges à obtenir, plus de censure à redouter; mais tout est à craindre, pour l'homme qui veut arriver et gagner : les lecteurs qui se dégoûteront, si on ne leur sert plus la pitance accoutumée; l'éditeur qui fera grise mine, si ses rayons ne se vident pas; les critiques, dont la mauvaise humeur retardera la vente espérée; les directeurs de revues et de feuilles quotidiennes, si l'on n'adopte pas toutes leurs façons de voir; les gros personnages de l'Académie, du gouvernement, de la presse, les distributeurs de prix, de réclames, de ruban. O indépendance! ô affranchissement!

Celui-ci ou celui-là, dans ce journal-ci, dans cette brochure-là, fera le matamore, le cassant, le fendant, le vengeur. En est-il beaucoup plus brave? Il est seulement plus avisé. Il sait qu'en France ce genre tapageur a toujours chance de plaire; on aime la bravoure et ce qui en a l'apparence, ou l'ombre. Mais les âmes hautes, où sont-elles?

Lamartine, pauvre, écrasé de dettes, s'épuisant de travail pour satisfaire ses créanciers, refusa, plus d'une fois, les deux millions que Napoléon III lui offrait sur sa cassette; Lamartine ne voulut point se lier à cette chaîne d'or².

Chateaubriand, en 1830, refusa la pension de 12 000 francs et le titre de pair de France, que le nouveau gouvernement

1. L. Veillot, *Libres penseurs*, liv. I, ch. xix.

2. M. de Chamborant de Périssat, *Lamartine inconnu*, 1891; p. 166.

se proposait de lui conserver¹; Louis Veuillot, après la suppression de l'*Univers*, n'accepta pas les avances généreuses de M. de Villemessant qui lui offrait l'hospitalité et de beaux appointements; Paul Féval, après sa conversion, voulant affranchir sa conscience du joug des libraires et du poids de tant « d'argent mal gagnée », comme il disait gaie-ment, racheta la propriété d'une foule de romans, pour les expurger; « il se fit céder par ses éditeurs, les Dentu, les Calmann Lévy, les Hachette, tous les exemplaires qu'ils détenaient en magasin de ses ouvrages non corrigés. Auteur de deux cents romans tirés à grand nombre, il sacrifiait ainsi un énorme capital; » et alors même, presque ruiné et réduit à la pauvreté, il donnait à l'œuvre du Vœu national le produit de l'une de ses brochures, la jolie somme de 72 000 francs en trois ans. Beaux exemples de fierté et d'indépendance; mais rares.

Ce n'est pas être très fier et indépendant que de hurler avec les loups, pour amuser les loups, ou pour faire croire aux lièvres qu'ils ont du cœur. *Figaro* lui-même, avec ses agréables désinvolture, se sent bien contraint d'avoir, ou de manifester parfois, un accès de vertu et de sérieux. C'est dur; mais quand on est aux gages de l'abonné... La littérature gouverne le monde, en le servant.

Et si cette littérature commerciale ne favorise que médiocrement l'indépendance personnelle, elle ne développe pas davantage les bonnes relations sociales. L'industriel qui tient boutique, à côté de vous, réussit mieux que vous : sa marchandise, roman, feuilleton, critique, poèmes, est plus vite enlevée que la vôtre; ses pièces de théâtre font plus de bruit et de recette. Allez-vous vous tenir coi, stoïque, souriant, les bras croisés, à la vue de cette concurrence et de ces *injustices* du sort?

« A Paris, dit un chroniqueur bien renseigné, la lutte pour la vie et pour la gloire est d'une extrême âpreté; il y a des petits jeunes gens qui égorgeraient leur meilleur ami — surtout leur meilleur ami — pour arriver plus vite à la notoriété ou à la fortune². »

1. M. Edmond Biré, *Victor Hugo après 1830*, t. I, p. 5.

2. M. J. Lemaître, *les Contemporains*, 3^e série. Joséphin Soulayr.

La notoriété et la fortune se font-elles attendre; certains petits jeunes gens (de tout âge), candidats impatients, s'agitent, frappent du pied, prennent des poses, parlent une langue étrangère, ou étrange, pour qu'on les regarde. Un des plus sûrs moyens d'être regardé, c'est de ne pas ressembler à tout le monde et de ne ressembler à personne. Quel est, au fond, le but rêvé par toutes ces écoles bizarres qui se succèdent et se répètent, sous des noms variés : parnassiens, décadents, déliquescents, symbolistes? Le but, c'est d'arriver.

Le vrai moyen d'arriver était, jadis, d'avoir du bon sens et de s'en servir, de respecter la langue française et les honnêtes gens. Les vrais artistes captivent leur auditoire en jouant parfaitement d'instruments très justes. Les autres forcent l'attention des passants, à coups redoublés et furibonds de tam-tam, et intitulent cette musique : *l'Art nouveau*.

No ragioniam di lor.

Au-dessous de tous les déclassés, détraqués, affolés, névrosés, suicidés, affamés de bruit et d'argent, la littérature contemporaine nous offre, depuis une quarantaine d'années, une dernière catégorie d'individus, trop considérable pour qu'on l'oublie. Ils ont gouverné Paris (si l'on peut appeler cela *gouverner*), voilà vingt ans, et plusieurs occupent encore une place dans l'État ou dans l'opinion.

Le 5 mai 1871, trois semaines avant le massacre des otages, sous le règne des gens de lettres qui avaient pour chefs Félix Pyat, homme de lettres, et d'autres *bravi* de cette trempe, L. Veuillot écrivait :

Rien sur la terre, ni dans les eaux profondes, ni dans les bois, ni sur le pavé, ni tigre, ni requin, ni serpent, ni homme, rien n'est cruel, féroce et implacable à l'égal de Trissotin sifflé.

Trissotin veut donner la mort et il trouve que c'est trop peu. — Ah! tu m'as sifflé! ah! tu es de cette espèce qui siffle! Tu n'as pas admiré ma prose, ni mes vers, ni mon pinceau, ni ma voix, ni ma danse; tu as nié mon génie; et si ce n'est toi, c'est ton frère ou quelqu'un des tiens. Meurs! meurs! et que ne puis-je te faire mourir mille fois!

Ainsi Trissotin s'est montré depuis Denys le tyran, et Néron, et Chilpéric, et Henri VIII, princes trissotins.

Robespierre, Marat, Collot-d'Herbois et quantité de ces sanguinaires

avaient été diversement histrions ; ils firent le beau rêve de couper le sifflet à la moitié du genre humain...

Remarquez que tout ce gouvernement d'idiots furieux est rempli de gens de lettres qui n'ont rien pu aux lettres. Deux ou trois seulement, et pour un temps, y gagnaient leur vie ; mais encore à quel emploi ? Des pitres.

Rochefort fut leur Apollon ; M. Lockroy, et puis M. Paschal Grousset, et puis M. Vallès, et puis encore Vésinier, étaient de ce Parnasse. Cela descend jusqu'à Vermorel, certainement le dernier des cuistres, si la concurrence l'empêche d'être le premier des gredins ; et le polisson innommé qui écrit le *Père Duchêne* en était aussi.

Ils ont presque tous commencé leur gloire au *Figaro*, délices du bourgeois¹.

Arrêtons-nous, après avoir une fois de plus constaté le bien fondé de cet axiome, que, en notre siècle, la littérature mène à tout : à la fortune insolente et à la mendicité, au faste et à la gueuserie, à la folie, à la mort prématurée et violente, au pouvoir et au crime, au palais Bourbon, au palais Mazarin, à Bicêtre, à la Nouvelle-Calédonie. Jamais, avant notre siècle, elle n'avait conduit tant de monde ni si haut, ni si bas.

Néanmoins, la condition des gens de lettres, au siècle des pensions, nous semble de beaucoup préférable, pour les gens de lettres d'abord, et aussi pour la littérature.

Nous dirons prochainement nos raisons.

1. *Paris pendant les deux sièges*, t. II, p. 334-335.

LE PREMIER CONFESSEUR DE LOUIS XIV

LE P. CHARLES PAULIN

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE INÉDITE

PREMIÈRE PARTIE. — AVANT LA NOMINATION

Plusieurs des confesseurs de Louis XIV appartiennent à l'histoire. Les attaques dont ils ont été l'objet y sont peut-être pour autant et plus que les services rendus par eux à la cause de la religion. Le P. Annat serait sans doute moins connu sans la dix-septième *Provinciale*, les PP. de la Chaize et Le Tellier sans leur portrait tracé à *la diable*, par Saint-Simon, pour *l'immortalité*. Accusations ou apologies entretiennent leur renommée. Le Tellier vient d'être définitivement vengé des calomnies du terrible duc et pair¹. La Chaize avait déjà sa monographie, due au savoir du dernier éditeur de Retz, M. Chantelauze. Quiconque touche à l'éternelle question des casuistes ne manque guère d'évoquer la mémoire du P. Annat.

Il est, au contraire, un autre confesseur de Louis XIV qui aurait plutôt besoin d'être révélé que défendu; c'est celui de la veille du grand règne, le religieux qui reçut les aveux du monarque encore enfant, puis adolescent, au tribunal de la pénitence, le prépara aux sacrements de confirmation et d'eucharistie, travailla à sa première éducation chrétienne, et fut ravi brusquement par la mort à son affectueuse estime, au moment même où pareil guide eût été plus que jamais nécessaire à sa jeunesse.

Le silence de la plupart des historiens sur le P. Charles Paulin nous a paru constituer un oubli regrettable². Aux

1. *Les Mémoires de Saint-Simon et le P. Le Tellier, confesseur de Louis XIV*, par le P. Bliard, S. J. Paris, 1891. In-8.

2. Créteineau-Joly, dans son *Histoire de la Compagnie de Jésus*, 3^e édition, 1859, in-12, t. IV, p. 298, ne le nomme même pas. L'abbé Grégoire, dans

yeux de quiconque étudie l'influence exercée par le prêtre au confessionnal sur le royal pénitent, ceux-là, parmi ses directeurs, ont dû mettre plus facilement leur marque sur son esprit et sur son caractère, qui furent chargés de l'éclairer et de le conduire, non aux heures troublées où l'orgueil et la passion l'égarèrent, mais aux heures sereines de ses premiers pas dans la voie de la piété et du devoir.

L'on a reproché aux confesseurs de la seconde période leur longue impuissance à maintenir le roi dans la pratique de la vertu ou à l'y rappeler. Les PP. Annat, Ferrier et de la Chaize ont porté chacun leur part, fondée ou non, de responsabilité. Quels que puissent être leurs torts ou leurs mérites, nous ne croyons pas qu'il soit juste de les faire figurer seuls au premier plan, pour reléguer dans l'ombre leur prédécesseur immédiat. Nous avons donc pensé qu'une brève et simple esquisse de la vie et des actes de ce devancier moins connu ne serait pas inutile, en mettant au jour le rôle d'un religieux qui forma quelque peu, en Louis XIV, l'homme dans l'enfant et le roi dans l'homme.

Les sources auxquelles nous avons puisé sont avant tout les lettres autographes et signées, adressées par le P. Paulin à Mazarin, et qui sont passées avec les papiers du cardinal aux archives des Affaires étrangères. Elles y ont été signalées par l'historien qui s'était voué à la correspondance du grand ministre, M. Adolphe Chéruel ; quelques courts fragments sont même insérés dans plusieurs intéressants chapitres de ses ouvrages sur la *Minorité de Louis XIV* et le *Ministère de Mazarin*. Le reste demeure perdu au milieu de ces immenses dossiers. D'autres lettres, appartenant à des collections privées, nous ont permis de combler en partie les lacunes de ces recueils officiels et d'en contrôler la sincérité.

Notre plan nous a été imposé par les documents. Sans nous attarder à raconter par le menu les premières années du P. Paulin, sur lesquelles les renseignements font défaut, nous signalons aujourd'hui dans sa vie religieuse quelques rares incidents qui ont pu l'acheminer vers sa haute charge. A mesure que sera plus proche son entrée en fonction, nous

son *Histoire des confesseurs des empereurs, des rois, etc.*, 1824, in-8, p. 353, le nomme en passant, et c'est tout.

donnons un regard plus attentif aux faits qui doivent en être considérés comme les préliminaires. Nous le montrerons, dans un deuxième travail, attaché à la personne du roi par office et s'attachant à lui davantage par une sympathie mêlée d'admiration.

Ici une question se présentait. Devions-nous publier tout entières les lettres conservées aux Affaires étrangères ou qui en proviennent? Elles contiennent tant de passages arides et fastidieux, purement relatifs aux affaires du conseil de conscience et aux bénéfiques ecclésiastiques, que tout citer eût été sortir des limites de notre sujet. Mais, hormis ces détails disparates et parasites, nous nous astreignons à reproduire les textes dans leur intégrité.

I

Charles Poulain — telle est la forme primitive de son nom — naquit à Orléans, le 3 juin 1593¹. Ce n'est que vingt-six ans après, dans une lettre de lui écrite en 1619, que nous avons rencontré pour la première fois sa signature sous la forme nouvelle de *C. Paulinus*². Le changement s'opéra trop tard pour que les contemporains n'aient point gardé le souvenir du véritable nom de la famille. Dans certain pamphlet d'un style détestable et d'une verve bouffonne, paru en 1651, on l'accusera d'avoir « bien sceu desguiser son nom³ ». Ces transformations n'étaient pas rares parmi les futurs confrères de Charles Poulain. Les noms propres qui dérivait de vocables appartenant au troisième règne de la nature, étaient particulièrement sujets à métamorphose. Nous avons raconté ici naguère⁴ comment le P. des Champsneufs, oncle et ami du surintendant Foucquet, s'était appelé à l'origine *Bourriiau*. Un des successeurs du P. Paulin à la cour, le P. Fran-

1. En retrouvant la date des mois et jour, nous espérons faciliter la découverte de l'acte de baptême; mais d'après une obligeante communication du savant archiviste du Loiret, M. J. Doinel, qui prépare l'histoire de l'ancien collège d'Orléans, cette pièce manque aux registres.

2. Autographe conservé à la bibliothèque de l'école Sainte-Genève.

3. *La Ruade d'un Poulain qui a fait trembler Paris*. A Paris, 1651. In-8. Brochure de 11 pages.

4. *Études*, janvier 1891, p. 71.

çois Annat, devait rendre méconnaissable, sous cette transformation issue du latin *Annatus*, son nom présumé de François *Canard*¹.

La condition des parents de Charles Poulain semble avoir été plus que modeste. D'après la même *Mazarinade*, qui peut contenir plus d'une bonne vérité sous sa grossière écorce, on l'avait « tiré de la Charete d'un Roulié d'Orléans » ; et là-dessus l'auteur anonyme² observe que c'était vraiment « belle academie et digne manège pour de la venir coure la Bague en cour ».

La remarque n'est point dénuée de portée. A tout le moins elle mérite d'attirer notre attention sur un fait général qui ne saurait passer inaperçu, parce qu'il ne fut pas fortuit. Le premier confesseur de Louis XIV est le fils d'un roulier ; le dernier sera le fils d'un « honnête villageois³ », et, parmi les intermédiaires de cette chaîne de roturiers, le P. de la Chaize formera le seul anneau doré. Ceci était voulu. Louis XIV, le roi de la plus brillante cour du monde, penchant en 1709 « pour un homme de peu de naissance⁴ », continuait une tradition qui remontait aux années de son enfance et au delà. Un confesseur tiré de la noblesse aurait-il été exposé à prendre facilement, par lui-même ou par les siens, une trop grande position ? Accablé au conseil de conscience par des demandes d'abbayes et d'évêchés, aurait-il pu se défendre assez d'établir sa parenté dans l'Église ? Toujours est-il que, par crainte chimérique ou non, de l'induire en cette

1. Voir le *Moreri*, édit. Drouet : « On ne sait si c'est du P. Annat qu'on lit dans le second *Menagiana* qu'il s'appelaît le P. Canard, et qu'il traduisit son nom en latin et se fit appeler Annat. Si cela est, il aurait écrit son nom avec une simple *n*. »

2. M. C. Moreau, *Bibliographie des Mazarinades*, n° 3564, n'indique pas l'auteur de cette « pauvre pièce ». Dans une de ses lettres, le P. Paulin l'attribue à un ex-jésuite nommé Lescalopier. Serait-ce « le sieur Lescalopier, conseiller, aumônier et prédicateur du roi », qui composa le *Discours de la ville de Paris à Mgr le Prince sur son retour*, 1651 ? (Voir, sur ses ouvrages, la *Bibliographie des Mazarinades*, n° 1115.) La *Liste véritable et générale de tous les prédicateurs* (1651) le désigne, pour l'Avent, à Sainte-Croix de la Bretonnerie.

3. *Les Mémoires de Saint-Simon et le P. Le Tellier*, p. 18, note 3.

4. *Ibid.*, p. 6.

tentation, le confesseur était pris parmi des gens sans qualité ni condition, et que l'on eut à s'en féliciter. J'ai lu toutes les suppliques que transmit le P. Paulin au cardinal-ministre; je n'y ai point rencontré une seule requête faite pour sa famille. Ce désintéressement fut imité par un de ses plus proches successeurs. « On prétend avoir ouï dire au Roi, assure le sceptique Bayle, qu'il ne savoit pas si le Père Annat avoit des parents¹. »

Une mesure politique aussi sage échappait-elle à la clairvoyance de l'opinion, ou faisait-elle autant de jaloux qu'elle écartait d'ambitieux? Quel qu'en fût le motif, elle soulevait une vive opposition et excitait d'ardentes animosités. Le pamphlet déjà cité est sur ce point fort instructif, et exprime les idées d'un parti.

C'est un grand malheur de notre temps, y lit-on dès le début, que les personnes des plus villes et des plus basses conditions du peuple, entrent dans les palais des grands, et approchent de la personne des seigneurs, des princes et du Roy mesme, sous des habits de religion, des apparences de piété, et des pretextes empruntez d'une feinte charité ou de quelque autre vertu simulée.

N'est-ce pas un grand abus que des paysans revestus et des personnes de la lie du peuple, qui dans la condition de leur naissance fussent demeurez à la charuë, ou bien à la boutique de leur pere, passent maintenant dans les cabinets des rois, sous l'ombre qui porte un habit de religion, que l'on peut appeler une belle couverture des passions humaines.

Volontiers, en lisant ces lignes empreintes d'indignation, on se prend à supposer, pour l'honneur de l'auteur, que ses fiers sentiments sont inspirés moins par une morgue dédaigneuse que par le pur amour de la vertu. Sa délicatesse excessive aura souffert à la vue de cette profanation morale qui abrite, sous des dehors respectés, des abus dignes de blâme. Mais l'auteur a eu soin de nous interdire lui-même toute interprétation indulgente, en dirigeant ses premières attaques contre un des saints les plus populaires de la France moderne, celui qu'on nommait alors « Monsieur Vincent ». Aux yeux de Lescalopier, Vincent de Paul est coupable pour

1. Bayle, *Dictionnaire critique*, édit. des Maizeaux, 1734, t. I, p. 351, art. ANNAT.

avoir été aumônier des galères, et sans doute aussi pour s'être constitué, dans un acte de dévouement sublime, galérien à la place d'un malheureux jeune homme rendu par là à sa mère. Le pamphlétaire entre en matière par une prétermission qui ajoute le ridicule à l'odieux.

Encore pour cette fois, je ne diray rien de la hardiesse et témérité d'un païsant reuesti *tiré des galères* qui a l'insolence devant toute la cour parlant à la Majesté auguste et sacrée de la Reyne de l'appeler ma bonne sœur et se porter dans les conseils les plus importants du royaume. Avec quelles aisles il a pu voler si haut, ce n'est pas avec celles des cherubins, c'est à dire des sçauans? car il fait profession d'ignorance et n'a jamais paru sur les bans, si ce n'est ceux des *galères*. Ce ne sont pas les aisles des seraphins, c'est à dire de la *vertu* et de la *sainteté*, car il y en a mille et mille en France qui en ont d'*auantage*.

Rien ne trouvait grâce devant ces détracteurs. Le mérite ne devait reposer que sur la science ou sur la naissance. La conclusion que nous voulions tirer est qu'il faudra à Charles Poulain beaucoup de talent et de vertu pour suppléer à ce qui manquait en lui du côté des grandeurs du monde.

En 1610, âgé de dix-sept ans, il avait achevé ses trois années d'humanités et de rhétorique, suivies de deux années de philosophie. Le 30 août ou le 30 septembre, il fut reçu novice de la Compagnie de Jésus, dans la maison du faubourg Saint-Germain, à Paris. Ce noviciat, fondé sous le vocable de Saint-François-Xavier, datait à peine de quelques mois. Le brevet du roi qui en avait autorisé l'ouverture dans l'hôtel de Mézières, est daté du 17 mars ¹.

Suivant un usage qui n'était pas une règle absolue, mais qui en avait presque l'universalité, Charles Poulain repassa ensuite, pendant un an, ses études littéraires et fut nommé *régent*. Il enseigna successivement les grammaires, la seconde et la rhétorique, à Nevers. Sept ans après son entrée

1. L'honneur de cette fondation revient à cette Madeleine Lhuillier, dame de Sainte-Beuve, dont la vie édifiante vient d'être racontée de nouveau par H. de Leymont. Le jeu de paume et l'hôtel de Mézières, achetés par elle en 1610, occupaient, avec les terrains acquis dans la suite, l'espace compris entre les rues de Mézières, Cassette, Honoré-Chevalier et Bonaparte.

en religion, en 1617, nous le retrouvons à Orléans, sa ville natale, où il continue à professer la rhétorique. Dans la lettre, écrite en latin à la manière des érudits du temps, et datée du 29 novembre 1619, que nous avons déjà citée, il révèle avec quelle sollicitude il s'occupait de la jeunesse studieuse. Son correspondant est le P. Denis Petau, originaire comme lui d'Orléans et avec qui il paraît entretenir des relations de famille. Charles Paulin, nous l'appellerons ainsi désormais pour lui plaire, raconte comment il voit chaque jour, au sortir de classe, un jeune homme, — le propre frère de Denis, — auquel il essaye de rendre les bons offices d'un précepteur. On sent percer à travers mainte phrase un dévouement sincère et une constante affection. Le P. Paulin, précepteur de Louis XIV, n'aura rien perdu de ces qualités.

Vers la fin de 1620, le régent orléanais arrive à Paris, au collège de Clermont, et se livre à l'étude de la théologie, tout en exerçant une surveillance chez les pensionnaires, comme *préfet de chambre*. La dernière année, il fut *ministre* des jувénistes.

La rhétorique reprit sur lui ses droits. Il en occupa de nouveau la chaire pendant huit années presque consécutives, et ne quitta Paris qu'un an pour aller faire à Rouen sa dernière *probation*. Le succès qu'il obtint auprès des élèves distingués du premier collège de la rue Saint-Jacques laissa des souvenirs qui vivaient encore vingt années plus tard. La *Gazette* les rappellera à ses lecteurs, pour justifier la nomination de l'ancien régent à la charge de confesseur du roi.

Nous ne croyons pas être téméraire en lui faisant honneur d'avoir collaboré, pour sa part, à une éducation ingrate entre toutes, et, suivant le mot du poète, d'avoir « sué » pour « façonner Gondi ¹ ».

Les historiens du cardinal de Retz ne semblent connaître de son passage par les classes supérieures du collège de Clermont que sa thèse de bachelier, soutenue le 6 juillet 1631

1. Avez-vous vu parfois, sur ce banc, vers midi,
Suer Vincent de Paul à façonner Gondi?

V. Hugo, *les Rayons et les Ombres*, xxxvi, *la Statue*.

et dédiée à son oncle l'archevêque de Paris ¹. A voir le soin avec lequel est commenté ce document, on regrette que les recherches des trois savants, morts à la tâche avant l'édition achevée des *Œuvres* de Retz, n'aient pas remonté plus haut; ils eussent comblé ainsi une lacune fâcheuse des *Mémoires*. Avant d'y faire ses deux années de philosophie, couronnées par un acte public, Paul de Gondi avait déjà suivi les cours de rhétorique au collège. Nous en avons pour preuve le discours latin qu'il prononça pour célébrer la prise de la Rochelle. Cette pièce ne serait peut-être pas plus indigne que d'autres de figurer parmi les innombrables documents recueillis par MM. Feillet, Gourdault et Chantelauze. Elle est intitulée : *De christianissimo rege Ludovico Iusto eiusque Rupellana divinitus parta victoria panegyricus a nobili et ingenuo adolesc. P. F. de Gondy dictus* ².

Paul-François de Gondi avait alors quinze ans; il était depuis une année (31 décembre 1627) chanoine de Notre-Dame. Si nous étions bien certain qu'il composa par lui-même ce panégyrique et ne se contenta pas de débiter l'œuvre d'autrui, il y aurait quelque intérêt à l'analyser et à voir comment le jeune chanoine y démontre que la piété est le tout du roi. S'il n'en est pas l'auteur, l'intérêt ne disparaît point pour nous, car c'est la main de son maître qui aurait dirigé la sienne, et ce maître nous semble être le P. Paulin, qui faisait alors une des deux sections de rhétorique, l'autre étant confiée au P. de Machault. Les rapports, que nous étudierons bientôt, de l'ancien régent du collège de Clermont avec Retz, rapports si fréquents jusqu'au jour où Louis XIV, se penchant pendant la messe à l'oreille du confesseur, lui confiera

1. *Œuvres du cardinal de Retz*, édit. de la Collection des grands écrivains de la France, t. I, p. v; p. 83, note 2, et p. 117, note 3. Le texte de la thèse est publié au t. IX, avec des éclaircissements.

2. Dans le recueil intitulé : *Ludovici XIII. Franciæ et Navarræ regis christianissimi triumphus. De Rupella capta, ab Alumnis Claromontani Collegii Societatis Iesu, vario carminum genere celebratus*. Parisiis. Apud Sebastianum Cramoisy, via Iacobœa, sub Ciconiis, 1628. In-4. (Bibliothèque nationale, Lb³⁶, 2687.) Il contient deux panégyriques latins et un éloge français. Un des discours, *oratio*, est attribué au P. Paulin dans la *Bibliothèque des écrivains S. J.*, par de Backer et Sommervogel, d'après Sotvellus (*Bibliotheca S. J.*, 1676, in-fol.).

le secret de l'arrestation du cardinal, ont tout l'air de dater de là ¹.

Ce discours, du maître ou de l'élève, est presque la seule publication du P. Paulin, et il eût mieux fait de s'y tenir. S'il s'était défendu de donner, en 1631, l'édition des *Œuvres* de saint Optat, préparée par l'évêque d'Orléans, Gabriel de l'Aubépine, et interrompue par la mort de ce prélat ², il se fût épargné ainsi de dures critiques ³. La préface à Richelieu

1. Nous n'avons point la prétention d'étudier ici la question trop considérable des rapports de Paul de Gondi avec ses anciens maîtres. « Comme on ne l'a jamais vu, dit le P. Rapin (*Mémoires*, t. I, p. 160) se démentir dans la conduite qu'il tint (plus tard) à l'égard des Jésuites, ce n'est pas sans raison qu'on crut qu'il s'étoit passé quelque chose de secret dont il se sentit offensé contre eux. Il y en eut qui firent courir le bruit que le peu de ménagements qu'on eut pour luy pendant ses premières études au collège de Clermont, où en effet il fut traité sans aucune distinction, fut un des premiers sujets de mécontentement qu'il eut contre les Pères. » Tallemant, dans l'*Historiette* de Gondi (t. V, p. 181, 3^e édit., in-8, 1856-60), paraît du même sentiment : « De z le college, l'abbé fit voir son humeur altiere ; il ne pouvoit gueres souffrir d'egaux, et avoit souvent querelle. » M. A. Feillet, le premier éditeur des *Œuvres* de Retz, se montre d'un sentiment contraire : « Nous pensons, conclut-il, qu'au collège les difficultés durent venir plutôt du caractère de Paul de Gondi que des premiers procédés des Jésuites à son égard. Nous avons peine à croire, malgré l'assertion du P. Rapin, qu'ils aient traité tout à fait comme le premier venu ce jeune élève si intelligent, qui paraissait destiné par sa naissance à une si haute position ; qu'ils n'aient pas montré la plus grande prudence et gardé tous les ménagements possibles envers un tel disciple, à une époque où on venait seulement, et beaucoup par la protection des Gondi, de permettre aux Jésuites de rouvrir leur collège de Clermont, et où ils voyaient leurs privilèges violemment attaqués par l'Université. » Le recueil que nous signalons donne raison à M. Feillet contre le P. Rapin, et, nous semble-t-il encore, donne tort à Gondi contre ses maîtres. S'il « ne pouvoit gueres souffrir d'egaux », il dut être satisfait par la publication du *Ludovici XIII triumphus de Rupella capta*. Des nombreuses pièces en vers latins, grecs et français, et des trois discours en prose qu'il renferme, aucune pièce n'est signée ni précédée d'un nom propre quelconque. Une seule exception a été faite, et c'est en faveur du *Nobilis et ingenuus Adolescens P. F. de Gondi*. Quelle distinction lui fallait-il de plus ?

2. *Sancti Optati Milevitani opera, cum observationibus et notis RR. DD. Gabrielis Albaspinæi, Aurelianensis episcopi*. Parisiis, apud Claudium Sonnum, 1634, in-fol.

3. Dom Ceillier, *Histoire des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. VI, p. 701-702. — Migne, *Patrol. lat.*, t. XI, p. 879.

et la notice sur L'Aubépine forment sans doute toute sa contribution personnelle. Ces pièces abondent en compliments au ministre et au roi sur la défaite des hérétiques calvinistes, mieux connus de Paulin que les donatistes. Ce régent n'était point né pour écrire. Il eut le bon sens, après en avoir fait l'épreuve, de ne jamais récidiver.

La parole était plutôt son fait. Il échangea la chaire de rhétorique contre la chaire sacrée et prêcha deux ans d'abord, devant les pensionnaires de son cher collège de Paris, puis à celui de la Flèche, enfin à Tours, où il est nommé supérieur en 1635, et au collège de Blois, dont il fut cinq ans recteur (1637-1641). Dans ces derniers postes, il acquérait en outre la science pratique des hommes et des affaires, qui fut surtout la sienne. La ville de Blois, c'était déjà la cour, une cour de mécontents où trônait Gaston d'Orléans. Est-ce là que, recteur du collège, il se fit connaître avantageusement du prince d'abord en disgrâce, mais à qui la mort de Louis XIII rendit quelque ombre de pouvoir? Le P. Rapin affirme dans ses *Mémoires* que le P. Paulin fut plus tard choisi comme confesseur du roi, pour avoir eu, outre les qualités requises, « le bonheur d'être agréable au duc d'Orléans dont il fallait avoir l'agrément ¹ ». Mais avant que cette heure sonnât, l'éminent religieux devait revenir à Paris, et y réussir avec éclat dans une de ces positions difficiles qui demandent main ferme et tact délicat.

II

Au milieu des rares quartiers de l'ancien Paris encore debout, entre les rues Neuve et Vieille-du-Temple, s'étend une voie parallèle à la rue des Blancs-Manteaux et qui doit comme elle son origine et son nom à une fondation de saint Louis; c'est la petite rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. Le pieux roi y avait ouvert un couvent à des chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, appelés dans la langue des Chroniques les *Frères Croisiens*, à cause d'une croix portée sur leur vêtement. Au seizième siècle ils avaient été aux

1. *Mémoires du P. René Rapin*, t. II, p. 198.

prises avec les autorités ecclésiastiques et civiles, qui tentaient de les ramener à la stricte observance. Le dernier prélat qui venait d'y échouer était le cardinal François de la Rochefoucault, plus heureux d'ailleurs à Sainte-Geneviève. La réforme que, sous prétexte de quelques désordres, il y avait établie ne s'était pas maintenue plus de trois mois. Les chanoines de Sainte-Croix avaient eu assez de crédit en cour pour renvoyer (13 octobre 1641) les chanoines de la Congrégation de France qu'on avait introduits dans leur monastère. Ils avaient résolu toutefois de se réformer eux-mêmes, promettant de vivre en communauté, de porter l'habit, et de s'astreindre à la règle de Saint-Augustin (8 octobre 1641) ¹.

L'aide qu'ils demandèrent ou acceptèrent leur vint de religieux étrangers à leur Ordre et avec lesquels tout froissement de rivalité était par conséquent impossible. Vers la fin de 1642, le P. Paulin, arrivé de Blois en compagnie d'un *socius* et de deux frères coadjuteurs, était installé en qualité de supérieur dans le couvent soumis et repentant. Les qualités qui l'avaient désigné pour ce poste étaient, d'après la *lettre circulaire* publiée après sa mort, « une grande douceur en sa conversation, une agréable franchise pour gagner les affections, et une grande prudence pour la conduite des consciences ² ». Son compagnon, le P. Jean de la Croix, enseignait la philosophie et remontait le niveau des études scolastiques. Les deux coadjuteurs, l'un *acheteur*, l'autre *portier*, occupaient les abords de la place et coupaient les communications avec le dehors. En même temps, les œuvres de charité fleuraient au dedans. L'église, placée sous le vocable de l'Exaltation de la Sainte-Croix, recevait en 1643 une confrérie de Notre-Dame et Saint-Joseph, récemment érigée pour l'assistance des malheureux et des pauvres. L'œuvre prit un rapide essor, et, six ou huit mois après ses débuts, l'association comprenait près de cinq mille confrères.

La ferveur revint avec la discipline, à quoi le P. Paulin

1. Cf. Sauval, *Antiquités de Paris*, 1724, in-fol., t. I, p. 426 ; Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, 1725, in-fol., t. I, p. 372 ; Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, édit. Cocheris, 1863, in-8, t. I, p. 332, 365, 368.

2. *Recueil Ribeyrete*, mss. pièce 54.

s'employait avec « grande édification et profit ¹ ». Au bout de trois ans, chacun était rentré dans la bonne voie et les Croisiens convertis délivraient, le 7 décembre 1644, à celui qui avait été leur instructeur et leur père, un témoignage de savoir et de vertu. Par d'autres lettres du 2 février 1645, le général de l'Ordre entier de Sainte-Croix (*Cruciferi*) lui adressait également une lettre débordant de reconnaissance, pour ses exemples de dévouement, de charité et de piété; il l'y faisait participant à tous les mérites des frères présents et à venir.

La Révolution a mis, depuis cent ans, bon terme à ces prières et à ces œuvres pies. Le prieuré de Sainte-Croix de la Bretonnerie fut vendu en 1793 et démoli. Mais les expulsés y avaient trouvé de vrais moines, occupés aux grands travaux des bénédictins et ne désirant sauver du désastre que leurs livres d'histoire. La réforme catholique du dix-septième siècle avait duré.

III

De la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie à la rue Saint-Antoine la distance était courte; au sortir du couvent, le P. Paulin s'arrêta dans la maison professe de la Compagnie de Jésus (aujourd'hui le lycée Charlemagne), et il y passa le reste de sa vie.

A la fin de 1645 il y remplissait les fonctions de confesseur. Avec quel zèle sacerdotal il s'en acquittait et quelle ardeur apostolique il déployait, nous le savons par la *Vie* d'une personne de haute piété, femme d'un magistrat de Blois, nommée Mme de Courtin, et qui avec son mari avait fondé dans cette ville, en 1624, un pensionnat de religieuses Ursulines ². Comme elle se trouvait à Paris (juillet 1645), chez sa fille, Mme de Dampierre, elle fut assistée à ses derniers moments par le P. Paulin. Cette scène, d'une grandeur qui étonne, nous a été conservée dans un émouvant récit ³.

Deux ans après (1647), le P. Paulin, qui avait fait apprécier

1. *Recueil Ribeyrete*.

2. *Les Ursulines de Blois*, par l'abbé Richaudeau. Paris, Lecoffre, 1859. 2 vol. in-12, t. I, p. 134.

3. *Ibid.*, p. 145.

sa conduite pleine de sagesse dans la direction des âmes, fut nommé supérieur de la maison professe. La cour avait les regards fixés sur cette résidence bâtie par Louis XIII et Richelieu ; sur cette église de Saint-Louis qui gardait le cœur du feu roi et montrait au haut de sa façade les armes de la régente Anne d'Autriche ; sur cette communauté où vivait, auprès du dernier confesseur royal, celui qui devait inaugurer le nouveau règne.

Louis XIV n'avait pas dix ans. Le vrai roi était encore Mazarin. Le cardinal, qui couvrait depuis longtemps la Compagnie de Jésus de sa protection déclarée, fut le premier à entrer en rapports avec le supérieur actuel des Grands-Jésuites. Une demande de service en fut l'occasion.

Le 7 octobre, trois gentilshommes se présentaient au P. Paulin au nom du ministre. Ils venaient lui annoncer que l'Éminentissime cardinal confiait à la Société l'éducation de son neveu, Paul Mancini, âgé de treize ans. Cet Italien était arrivé en France, au mois de mai précédent, avec les trois célèbres nièces Laure et Olympe Mancini et Anne-Marie Martinozzi. L'oncle tout-puissant pria le P. Paulin de s'intéresser à ce neveu et de régler et disposer pour lui les choses jugées utiles ou nécessaires. L'offre fut acceptée.

Le P. Paulin choisit, au collège de Clermont, une chambre dans le quartier des pensionnaires, un préfet de chambre, une classe et une place au réfectoire. Ces attentions intelligentes causèrent autant de plaisir à Mazarin que de dépit aux adversaires de la Compagnie. Les confrères du P. Paulin le prièrent d'en écrire au P. général Caraffa, afin qu'il fit parvenir à Son Éminence l'expression officielle de leur gratitude¹.

En se montrant mécontent, le cardinal eût été difficile. L'ancien régent de la rue Saint-Jacques avait si bien arrangé toutes choses ! Les appartements affectés au nouveau venu étaient ni plus ni moins ceux que venait de laisser libres, après dix ans d'études, le prince de Conti, Armand de Bourbon, et qui conservèrent le nom de « quartier Conti² ». Quand, peu d'années plus tard, tout fut devenu matière à chanson contre le Mazarin, les pamphlétaires n'eurent garde d'oublier

1. Lettre du P. Paulin à Caraffa, 11 octobre 1647.

2. *Recueil Ribeyrete.*

l'honorable accueil fait à son neveu. Ils amusèrent le public sur le compte de cet étranger, fils du voyer Manzini, « l'un des moindres citadins de Rome », et qui avait été élevé à Paris, « dans un éclat pareil à celui des enfans de France. Il avoit la chambre de M. le prince de Conty, au college de Clermont, sa chaire dans les classes, et rien ne faisoit de différence de ce Prince phantastique à cet autre effectif, sinon qu'il recevoit plus d'honneurs et qu'il estoit tout autrement servy et meublé¹. » La distance était grande en effet entre les deux jeunes gens; mais Mazarin espérait en faire franchir une partie à son neveu, en le mariant avec la fille du comte d'Alais. Et qu'aurait dit le pamphlétaire de 1651, s'il avait vu dans l'avenir Conti lui-même, le grand frondeur, épouser Anne-Marie Martinozzi, une nièce du cardinal!

Les espérances qui reposaient sur la tête de Paul Mancini furent trompeuses. Blessé au combat du faubourg Saint-Antoine, il mourut après quelques semaines, le 14 juillet 1652².

IV

Mazarin fit-il à la reine l'éloge du P. Paulin, ou celui-ci, par le seul fait de ses fonctions de supérieur, fut-il consulté par la régente sur les affaires ecclésiastiques du royaume? toujours

1. *Lettre du P. Michel, religieux hermite de l'Ordre des Camaldoli, près Grosbois, à Monseigneur le duc d'Engoulesme, sur les cruautés des Mazarinistes en Brie.* Paris, 1649, p. 19.

2. Ce fut « un déplaisir extrême au card. Mazarin » que « la perte de ce sien nepveu; mais la Cour n'en montre aucun signe de regret ». *Journal de ce qui s'est passé nouvellement à Paris, à Saint-Denis et à Compiègne, depuis le 13 Juillet jusques à présent.* Paris, 1652, p. 4. — On a honte de remuer l'ignoble littérature de ces mazarinades, où les sentiments les plus respectables sont insultés et bafoués. Aussi nous ne mentionnons que pour mémoire trois pièces ineptes : *L'Ombre de Manchiny aparüe à Mazarin et la conférence jointe ensemble au sujet de sa Mort.* Paris, 1652. — *L'Ombre de Mancini. Sa condamnation et sa déposition contre le C. Mazarin.* Par le sieur de Sandricourt. Paris, 1652. — *Apparition au cardinal Mazarin dans Boüillon de l'Ombre de son neveu Manchiny retourné dans les enfers, pour l'exhorter à bien faire et sa rencontre avec Saint-Maigrin dans l'autre monde.* — Une pièce plus sérieuse et qui contient une grave accusation sur laquelle nous serons obligé de revenir est la *Lettre des deputez du parlement à Nosseigneurs de la Cour. Avec les circonstances de la mort de Mancini neveu du Mazarin,* etc. Paris, 14 juillet 1652.

est-il que le religieux fut bientôt à même de donner à Anne d'Autriche des conseils importants sur la conduite à tenir vis-à-vis du jansénisme. Ses partisans, fortement comprimés par Richelieu, relevaient maintenant de plus en plus la tête. Dans une lettre du 21 février 1648, au général Caraffa, Paulin raconte comment la reine s'intéresse aux choses de l'Église et quelle défiance elle a des fauteurs ou des suspects d'hérésie. Deux jésuites, l'un nommé Hippolyte de la Touche, et l'autre Pierre Jarrige, ayant apostasié leur Ordre, s'étaient dérobés par la fuite. La Touche, qui avait perdu la raison, finit misérablement dans une auberge, près d'Orléans¹. Jarrige gagna la Hollande, où il abjura le catholicisme pour professer le calvinisme. Grand triomphe des soi-disant réformés de Paris. La régente s'en émeut et interroge le P. Paulin sur cette triste recrue du protestantisme. Paulin répondit en toute franchise et ses propos persuadèrent. Du calvinisme l'entretien passa au jansénisme; la transition était naturelle. Le religieux en profita pour conjurer un péril qu'il croyait aussi dangereux qu'imminent. Il éveilla l'attention de la reine sur les tendances d'un prédicateur de la secte, « habile propagateur, écrit-il, des idées nouvelles et membre distingué de la Congrégation de l'Oratoire ». Paulin ne le nomme point, mais au dernier trait il faut sans aucun doute reconnaître le P. Toussaint Desmares. Le téméraire oratorien fut presque séance tenante exilé à Quimper-Corentin. Dubuisson-Aubenaï, dans son *Journal*, rapporte, au samedi 8 février, que « le P. Desmares, prédicateur insigne, est cherché à Saint-Cloud et dans Paris, par ordre de la reine, pour estre arrêté² ». Pris et exilé, il demeura vingt ans loin de Paris, et n'y rentra qu'après la paix de l'Église, pour faire courir la foule à Saint-Roch. Son talent d'orateur, chanté par Boileau, n'était que trop apprécié du P. Paulin, qui applaudit précisément à la mesure de rigueur, parce que l'éloignement d'un tel homme ne pouvait pas être différé sans le plus grave préjudice pour

1. D'Ormesson, dans ses *Mémoires*, t. I, p. 397 et suiv., au 2 octobre 1647, l'appelle à tort le P. de la *Mouche*. Son récit, très circonstancié, n'est pourtant pas complet et ne nous paraît point présenter le fait sous son véritable jour.

2. *Ibid.*, p. 443, au 8 février 1648.

la religion en France. Tous les fidèles, hommes et femmes, se pressaient, dit-il, autour de la chaire d'un prédicateur si sévère à la fois et si attrayant : *Durus iste simul et blandus concionator*. Voilà bien dépeint le même prédicateur dont les biographes jansénistes ont vanté la manière « pleine d'onction et de force ». Dans le parti qui avait applaudi aux hardiesses de Desmares à Saint-Paul et à Saint-Eustache¹, son exil déchaîna un véritable soulèvement contre les Jésuites, regardés comme les auteurs très certains de sa disgrâce ; « mais, ajoute Paulin, la reine, notre auguste souveraine, tint bon et resta de notre côté ; elle fit en public l'éloge de notre fidélité aux doctrines vraiment romaines et à l'orthodoxie vraiment catholique. En quoi la puissance de la Providence divine a été manifeste. » Nous venons de rencontrer pour la première fois le P. Paulin aux prises avec le jansénisme. Il ne désarmera plus contre cet ennemi redoutable. Les uns, parmi ses frères en religion, emploieront dans cette guerre la parole ou le livre ; lui luttera par son crédit auprès des gouvernants.

D'ailleurs, s'il est jaloux de sauvegarder la pureté de la foi et intransigeant dans les questions de principes, il aime peu les conflits et se montre conciliant dans les querelles de juridiction et de privilèges entre réguliers et séculiers. Une malheureuse affaire entre le coadjuteur de Sens, Henri de Pardaillan de Gondrin, et les jésuites de son collègue, s'était élevée à propos des prières des Quarante Heures et allait en s'aggravant. Le P. Paulin, que la *Mazarinade* de 1651 accuse d'avoir agi si vivement, n'intervint que pour ramener la paix. Dans une de ses lettres, que nous avons eue en main, il expose l'origine de la contestation avec une lucidité remarquable, et son impartialité est si évangélique qu'il semble voir la paille dans l'œil de ses adversaires et n'observer la poutre que dans les yeux de ses frères.

V

Cette modération dans le jugement porta le cardinal Mazarin à se servir de lui dans des négociations non moins

1. *Des prédicateurs du dix-huitième siècle avant Bossuet*, par P. Jacquinet. 2^e édit., p. 370, note.

compliquées, et avec un prélat d'un génie autrement redoutable, Paul de Gondi, devenu M. le coadjuteur. On était au mois de janvier 1649, en plein *imbroglio* de la Fronde parlementaire. Gondi, qui maniait tous ces fils enchevêtrés, n'était arrêté par aucun scrupule, même de reconnaissance envers la reine de qui il tenait sa coadjutorerie ; il avait pourtant conservé un reste d'égards pour le régent de rhétorique de son collègue de Clermont. Le P. Paulin en profita dans l'intérêt de la paix, pour aviser le cardinal de tout ce qu'il put apprendre.

Dans les *Carnets* de Mazarin qui vont de l'année 1648 à la fin de 1649, on lit des passages de ce genre : « Le P. Paulet (pour Paulin) m'est venu voir et m'a dit qu'il ne savait rien du coadjuteur¹ ; » ou encore : « Père Paulin, sur le sujet du coadjuteur : qu'il ne songe à empêcher que les prédicateurs et curés ne disent rien sur les conjonctures présentes, afin que cela ne blesse le Parlement avec lequel (il) a les dernières liaisons et un mot m'a dit qu'(il) est dans l'intrigue plus que jamais et que il étoit obligé de me dire que nonobstant le deny, je ne devois pas me fier². » Ce qui suit est le récit d'une fameuse conférence ecclésiastique organisée sournoisement par le coadjuteur contre Mazarin. Gondi jouait ainsi aisément les apparences de la morale et de la religion, sauf à éviter « de mesler à contre-temps le péché et la dévotion ». Toute pièce contre la cour lui étant bonne, il avait découvert un moyen d'opposition assez inattendu : l'attaque des marchés conclus par le gouvernement, comme usuraires et contraires aux lois de l'Église. Pour mieux se couvrir il mit en avant les curés de Paris. Il tint aux Capucins une assemblée d'ecclésiastiques, où l'on discuta le cas de conscience du prêt à usure, et au sortir de la réunion alla voir, s'il faut en croire Mazarin, le conseiller Broussel. Par une dissimulation raffinée, le coadjuteur se gardait bien de prononcer le nom de son rival, et faisait « toujours semblant de l'épargner ». Le procédé réussit, et sans se donner l'odieux d'une vengeance ou d'une animosité personnelle, il crut avoir fait passer le

1. *Œuvres de Retz*, t. II, p. 652.

2. *Carnet* XI, p. 16, année 1648, Biblioth. nat., *Armoires de Baluze*. — Nous ne reproduisons point l'orthographe par trop phonétique de l'original.

cardinal « en huit jours, pour le *juif* le plus convaincu de l'Europe¹ ». La reine, qui avait eu déjà recours inutilement à tous les moyens, tenta une dernière démarche pour obtenir que le remuant coadjuteur cessât de « mettre tout sens dessus dessous² », excitant à la révolte, et le clergé gagné par ses faveurs, et les factieux du parlement. Elle chargea donc le P. Paulin de lui faire visite et de l'amener, autant que possible, à une sorte de trêve; le Père devait lui rappeler en particulier qu'il était obligé de sa nomination de coadjuteur, non seulement à Sa Majesté mais encore au ministre, objet d'une guerre si implacable.

Comme c'était à prévoir, les représentations transmises par le religieux n'obtinent que des réponses négatives ou évasives. Voici en quels termes le P. Paulin rendait compte de sa mission à Mazarin, le 5 janvier 1649.

Monseigneur

Je croy qu'il ne sera pas inutile que V. E. soit prevenue de ce petit mot. Monsieur le Coadjuteur nie absolument qu'à la fin de la conférence de ses curez il ait esté chez M. de Bruxelles [Broussel]; il avoue y avoir été six³ iours apres et n'avoir pas demeuré plus d'un quart d'heure. Je le ne croi pas si ferme sur le 1^{er} article qui estoit d'avoir appelé les curez. Il nie absolument l'intrigue et la cabale. Si cela est public, que c'est son malheur. Il est foible sur l'instance des evesques qui ont contracté de la façon qu'il paroist avoir voulu condamner.

Il est foible dans les plaintes qu'il fait de V. E. Et de vray il fault produire une monstrueuse action de V. E. contre luy pour dire qu'il la puisse persécuter au point qu'il fait, ses intrigues estant si certaines que V. E. les connoist.

Il preten veoir demin la Reyne à quelque heure. Elle sçaura sur quoy appuyer. La Reyne m'avoit déduit les obligations qu'il avoit à V. E. de sa coadjutorerie. Je n'ay rien oublié.

Je suis

Monseigneur

Vostre tres devoué et tres obligé serviteur

Ch. PAULIN.

Ce 5 de 1649⁴.

1. *Œuvres de Retz*, t. II, p. 128.

2. Chéruel, *Minorité de Louis XIV*, t. III, p. 132, note 2.

3. Chéruel a lu par inadvertance : sept jours. *Ibid.*, p. 133.

4. Archives des Affaires étrangères, France, t. DCCCLXIV, fol. 4 et 5.

Anne d'Autriche jugea-t-elle que là où le P. Paulin venait d'échouer, il n'y avait plus à espérer de succès? Le jour même où cette lettre avait été écrite et remise à Mazarin (5 janvier 1649), en la fête de l'Épiphanie, la cour se décidait à quitter Paris, où elle n'était plus en sécurité dans le Palais-Cardinal, et, dans la nuit du 5 au 6, elle exécutait son dessein. Le 6 au matin, les frondeurs apprirent avec fureur que, pendant qu'ils festoyaient autour du gâteau des Rois, la reine était partie en carrosse pour Saint-Germain. C'était la guerre civile qui commençait avec toutes ses conséquences : siège et famine. La gaieté soutint quelque temps la vaillance de la bourgeoisie parisienne; pas assez pour lui faire supporter la privation du pain de Gonesse. Les meneurs ne se laissaient pas si vite décourager. Paul de Gondi proposait, pour battre monnaie, de fondre l'argent des calices et des croix, et cherchait à enflammer les passions de la populace par ses sermons. En dépit de sa pressante éloquence, les conférences de Rueil, pour la paix, s'ouvraient le 5 mars, et, dès le 11, un traité était conclu entre la cour et les députés du parlement. Retz raconte tout au long, dans ses *Mémoires*, comment il continuait à conspirer autant et plus que jamais avec le duc et la duchesse de Bouillon. Il refait ses discours qui sont des morceaux d'éloquence sur le ton des *Philippiques*, contre une paix nulle à ses yeux et signée par des députés sans pouvoirs. « Il me falut, dit-il, jouer en un quart d'heure trente personnages tous différents. Je menassai, je caressai, je commandai, je suppliai. » Retz oubliait un autre personnage qu'il jouait à huis clos, omission excusable dans des *Mémoires* rédigés vingt ans après les événements. Il est cependant surprenant que, pas plus dans ses souvenirs relatifs à la paix de Rueil, que dans son récit bien antérieur sur les préliminaires du départ de la cour, il n'ait dit le moindre mot des négociations auxquelles fut mêlé le P. Paulin. Heureusement les lettres de l'évêque de Lavaur à Mazarin suppléent cette lacune. Agent dévoué du ministre, ce prélat lui écrivait le 13 mars, au surlendemain de la signature du traité, pour l'informer de ses tentatives par l'entremise du religieux auprès de l'inabordable et altier coadjuteur.

Monseigneur,

Ces jours passés il fust proposé de ma part à V^{re} Em^{co}, par celuy qui a l'honneur d'estre cognu d'elle¹, comme i'avois penetré que M^r le Coadiuteur pourroit se porter à ce que la Reine desireroit de luy, s'il estoit assuré que du costé de la cour on ne reieteroit pas ce qui seroit representé de sa part, et celuy qui me parla de ceste affaire m'ayant dit qu'il prendroit quelque confiance en moy, j'estimay estre a propos de faire entendre a V^{re} Em^{co} ce qui m'auoit esté dit afin que suivant ses ordres j'agisse. Et puisqu'elle a trouué bon qu'on sceut où les intentions dudit coadiuteur pouuoient aller, sans faire paroistre que vostre Em^{co} feust aduertie du discours qui m'a esté tenu, Mons^r l'abbé Mondin et moy n'auons pas perdu temps pour voir ce qu'on pouuoit esperer de luy et afin qu'il ne jugea pas qu'on le recherchoit, nous n'auons pas pas voulu employer M^r leuesque de Sarlac qui a esté le premier qui m'a parlé de cette Affaire ainsi que j'auray l'honneur d'en dire les particularités à V^{re} Em^{co}, mais bien le pere Paulin qui soubz pretexte de la part qu'il prenoit à ses intérêts et de l'obligation qu'il auoit de luy dire le tort qu'il auoit de s'estre ieté dans une si facheuse affaire et que les bienfaicts qu'il tenoit de la Reine meritoient une autre gratitude. Il l'a donc visité ce matin et luy a tenu ce discours lequel n'a point esté mesprisé par ledit Coadiuteur qui luy a au contraire tesmoigné qu'il seroit bien ayse qu'il agist en ceste affaire à laquelle il souhaitoit que M. de Beaufort fut comprins ne pouuant se separer de luy, ayant parlé dudit S^r de Beaufort avec tant d'esloges qu'on devoit du costé de la cour se l'acquérir soit par la générosité qu'il possède que par les autres qualités qui sont en sa personne. De ce discours V^{re} Em^{co} cognoistra s'il lui plaist la disposition qui paroist maintenant audit S^r Coadiuteur laquelle procède en partie de Madame la marquise de Ménélé (Maignelais²) et du père de Gondy³; car ledit pere Paulin auant que de parler à M^r le Coadiuteur auoit veu ladite dame et parlé de la façon qu'il falloit pour la faire agir près dudit S^r Coadiuteur avec le pere de Gondy, ce qu'elle a fait avec tant des sentiments d'obligation vers ledit pere Paulin et avec tant de tendresse qu'elle n'a peu retenir les larmes qui luy tomboient des yeux et le pere de Gondy aussi. Si bien, Monseigneur, que de toutes ces particularités V^{re} Em^{co} pourra voir comme ceste affaire a esté traictée iusques icy sans qu'on puisse cognoistre qu'elle en soit informée. Il ne restera à présent que de sçauoir si elle a agreable qu'on continue d'agir pres du dit S^r Coadiuteur qui a protesté au dit pere que hier à soir il auoit disposé plusieurs conseillers du Parlement à ratifier et consentir a tout ce que Mess^{rs} les députés auoient fait à Ruel. Si cela est veritable, nous le sçaurons bientost. Car sur les aduisqu'on nous a donné ce matin qu'il y auoit dans le palais grand nombre de peuple qui

1. Lingendes, évêque de Sarlat.

2. Tante du coadjuteur.

3. Père du coadjuteur, entré dans la Congrégation de l'Oratoire.

disoit hautement n'estre pas content de cet accord M. l'abbé Mondin est venu a Charone avec moy, d'ou i'escris à vostre Em^{ce} avec la mesme passion de luy continuer mes obeissances en toute sorte d'occasions que i'en ay a paroistre.

Vostre tres humble tres obeissant et obligé seruiteur

S. U. Eues. de Lavour.

Monseigneur

Monseigneur i'auois oublié de dire à V^{re} Em^{ce} que M. le Coadiuteur sur les quatre heures après midy doit voir le père Paulin.

Ce 13 mars 1649 ¹.

Bien que la démarche du P. Paulin eût plus de chance de paraître spontanée que celle des agents publics de Mazarin, et malgré le renfort qu'il était allé quérir auprès du père et de la tante du coadjuteur, sa visite de la matinée du 13 n'amena point de résultat immédiat. L'évêque de Lavour était encore, le lendemain 14, dans l'incertitude sur les véritables dispositions de l'impénétrable Gondi. Il en réfère à son maître :

Monseigneur

J'estime que vostre Em^{ce} aura receu celle que ie luy escrivis hier sur le subiect de M^r le Coadiuteur et de la conference que le pere Paulin auoit eue avec luy, et comme de son contenu ie luy faisois esperer que M. le Coadiuteur deuoit aller trouuer le dit pere Paulin hier sur les quatre heures, i'ay creu estre obligé de luy enuoyer la letre du dit pere a ce que V^{re} Em^{ce} juge qu'il semble que le dit Coadiuteur use de delay a exccuter ce qu'il a proposé. Toutefois nous verrons à quoy il voudra se resoudre puisque le pere de Gondy desire de parler audit pere, y ayant aparence qu'il n'agit en ceste rencontre que suiuant les mouuements que son fils luy peut donner. Suiuant ce que nous aprandrons nous en donnerons compte à V^{re} Em^{ce} car Mons^r l'abbé Mondin ny moy ne manquerons de tenir la main à ceste affaire avec la prudence qu'il conuient à ce qu'il ne paroisse pas qu'elle soit informée de tout ce qui se fait pres du dit S^r Coadiuteur et s'il en auoit cognoissance, il pourroit se tenir bon et se faire valoir veu la fierté qui est dans cest esprit, lequel vostre Em^{ce} par un effect de sa clemence peut considerer avec un œil de compassion apres les actions qu'il a faictes si peu sortables a son ministere et a sa profession, un chascun le blasmant d'auoir eu la pensée de se mesler dans une affaire de si peu d'es-

1. Affaires étrangères, *France*, t. DCCCLXIV, pièce 161, fol. 285.

time et d'exemple pour luy. C'est Monseigneur ce que j'ay a représenter presentement à vostre Em^{ce} après l'auoir assurée que ie suis plus que personne du monde

Monseigneur

Vostre tres humble, tres obeissant et obligé seruiteur.

S. U., Eues. de Lavour¹.

Bois de Vincennes, ce 14 mars 1649.

Il est clair que l'évêque de Lavour a un médiocre espoir dans le succès de toutes ces conférences où oratorien et jésuite rivalisent auprès de l'obstiné coadjuteur pour apaiser ses ressentiments contre le Mazarin. C'était une effrayante volonté que celle de Paul de Gondi. En matière de mœurs, il avait pris pour toute résolution « de faire le mal *par dessein* », et il ne demeurait que trop fidèle à ce programme de sa retraite même d'ordination. En politique il n'agissait pas moins délibérément et à froid. « Quand je vis, a-t-il écrit dans ses *Mémoires*, que la Cour ne vouloit même son bien qu'à sa mode, je ne songeai plus qu'à lui *faire du mal*... je pris *l'entière et pleine résolution* d'attaquer personnellement le Mazarin². »

Cinq jours après sa dernière lettre, l'évêque de Lavour se déclare découragé, n'était le P. Paulin qui espère contre toute espérance.

Monseigneur

Si le pere Paulin ne me tenoit tousiours dans l'esperance qu'il reussira au dessein qu'il a de ramener l'esprit de M^r le coadiuteur en le disposant de se soubmettre aux volontes de la Reine, ie douterois fort qu'on ne doit se prometre aucune chose de luy q'une continuation de sa mauuaise volonté, mais d'autant qu'il me persuade par sa derniere letre que l'envoye a V^{re} Em^{ce} que dans ce iour nous scaurons qu'on pourra cognoistre de ses sentiments nous tascherons de les penetrer afin d'en donner soudain adyis à V^{re} Em^{ce} avec la mesme inclination que i'en ay a meriter par mes obeissances la qualité veritable

Monseigneur de

Vostre tres humble et tres obeissant seruiteur,

S. U. Eues. de Lavour³.

19 mars 1649.

1. Affaires étrangères, *France*, t. DCCCLXIV, pièce 163, fol. 287.
2. *Oeuvres de Retz*, t. II, p. 127.
3. Affaires étrangères, *France*, t. DCCCLXXXIV, pièce 157 (*pour* 167), fol. 292.

Le savant qui a puisé le premier dans cette correspondance¹, l'honnête et bienveillant M. Chéruel, a vanté le zèle avec lequel des évêques tels que ceux de Lavaur et de Sarlat s'employaient au rétablissement d'une paix contrariée par quelques factieux incorrigibles, mais désirée par toute la bonne ville de Paris. Le même éloge a été mérité par le P. Paulin.

VI

On peut juger du bonheur qu'éprouva le digne religieux lorsque le jeudi saint, 1^{er} avril, les articles signés à Rueil le 11, furent vérifiés et enregistrés au parlement. Ce traité définitif avait été le signal du licenciement des troupes révoltées et des manifestations enthousiastes de la bourgeoisie : *Te Deum* à Notre-Dame et feux de joie dans les rues. Le P. Paulin en écrivit le vendredi saint, au P. général Caraffa.

2 avril, 1649, Paris.

La paix du Christ.

C'est la plus agréable et la plus désirée des nouvelles que j'envoie à Votre Paternité. La paix règne à Paris. La paix règne dans la France! Hier matin, en cour de Parlement, au milieu des vœux publics, aux acclamations et aux applaudissements de tout le peuple, elle a été officiellement ratifiée. Presque au moment après, elle a été acceptée et confirmée par le roi Très Chrétien ; la reine Très Chrétienne présidant et les princes du sang étant assistants. Il n'y a qu'un mot dans toutes les bouches : « Paix », en ce jour même où le Seigneur Jésus effaça par son sang nos discordes et nos crimes et consumma par une mort de trois jours une paix éternelle.

Ceci est la meilleure et la plus fortunée des nouvelles, et comme j'ai commencé par elle, par elle je finis dans la joie et l'allégresse. Je suis, en souhaitant et en demandant votre paternelle bénédiction, de Votre Paternité le fils très respectueux dans le Christ, etc.².

Il s'en fallait de quelques exceptions que tous les jésuites de la maison professe eussent partagé le dévouement sans limites de leur supérieur pour la cause royale ou pour le ministre qui l'avait fait triompher. Deux d'entre eux avaient paru favoriser la Fronde. Le P. Paulin temporisa sans doute

1. Chéruel, *Minorité de Louis XIV*, t. III, p. 422 et suiv.

2. Traduit du latin, ainsi que les autres extraits de la correspondance du P. Paulin avec les membres de son Ordre.

avant de sévir. L'heure était venue d'informer et de faire rendre compte aux pères Jean Moreau et Hubert Langlois de leurs incursions oratoires sur le terrain brûlant de la politique. La *Liste generale des prédicateurs* pour le carême de 1649 ne mentionne pas le P. Langlois, mais elle nous apprend que le P. Moreau parlait « à S. Louis, maison professe des Iesuites, tous les iours, apres dix heures du matin ». La lettre du P. Paulin se plaignant du fâcheux effet produit par leurs sermons, fut adressée le 13 août au P. Florent de Montmorency, qui depuis la mort de Caraffa (8 juin) gouvernait de Rome la Société en qualité de vicaire général. Montmorency répondit le 13 septembre. Il se félicite de la clémence de la reine et regarde comme un bienfait qu'elle ait daigné remédier à ces accidents par le moyen de la Compagnie elle-même, plutôt que par la voie des ministres d'État. Il assure que le remède ne fera point défaut et répondra à l'attente royale. En effet, le vicaire mandait au provincial de reléguer le P. Jean Moreau à Quimper-Corentin, — pour y tenir compagnie à Desmares? — et le P. Hubert Langlois au collège d'Eu. En même temps la chaire leur était interdite; enfin, s'ils ne mettaient un frein à leur intempérance de langage et s'ils continuaient de parler sur l'administration des choses publiques, ils étaient menacés de peines beaucoup plus graves. Celui qui les frappait encore légèrement avait confiance qu'ils viendraient à prompt récipiscence, et se regardant désormais comme morts au monde, se renfermaient dans les devoirs de la religion pour laisser aux gens du siècle le soin des affaires séculières.

Les deux coupables s'exécutèrent noblement. Quelques paroles qui leur étaient échappées avaient pu faire douter un instant de leur obéissance; elle fut complète. Ils mirent humblement la tête « sous la hache de la règle », et « la mer qui avait bouillonné se calma ». Ces métaphores incohérentes traduisent la vive satisfaction éprouvée par le P. Paulin. La cour avait fait la paix là où elle avait fait le silence¹.

1. La punition ne se prolongea guère. Dès l'année suivante, 1650, le P. Langlois, de retour à Paris, prêchait le carême à la paroisse Saint-Barthélemy. Le P. Moreau mit plus de temps à revenir de basse Bretagne. En 1652 seulement, il donna le carême à Saint-Leu-Saint-Gilles.

VII

Un événement plus important, sans sortir encore des limites de la maison professe, attira de nouveau l'attention de la cour sur ce supérieur énergique et vigilant. Le 25 août 1649, se fit, pour emprunter le langage de la *Gazette*¹, « la cavalcade du Roy allant en l'église de S. Louïs : auquel lieu Leurs Majestez entendirent les vespres et le sermon où estoit aussi le Cardinal Mazarin ». La visite royale qui avait lieu chaque année, eut cette année-là un éclat extraordinaire. C'était la réapparition définitive de la cour dans Paris. Malgré la paix de Rueil (1^{er} avril), elle n'était rentrée que le 18 août dans la ville mal soumise. La fête de l'aïeul et du patron de nos rois lui avait semblé enfin une heureuse occasion de rattacher le peuple à ses souverains, en évoquant dans une même solennité les sentiments monarchiques et religieux. La composition du cortège était splendide. Après le grand prévôt de l'hôtel et les maréchaux de France, les ducs et pairs, les officiers de la couronne, les princes de Condé et de Conti, s'avancait le jeune roi, seul; « Sa Majesté estant montée sur vn des plus beaux chevaux de son escurie, vestuë d'vn habit gris de perle en broderie d'argent, et d'vn port si agreable et si majestueux qu'il enclinoit également à l'amour et à la révérence les cœurs de tout le peuple qui lui donnoit, outre ses acclamations continüelles mille bénédictions. »

Paris avait senti son maître. Le menu peuple lui-même, las de son roi des Halles, était fier d'acclamer cet enfant qui dans toute sa personne était déjà « le roi ». Sa Majesté satisfaisait, continue la *Gazette*, « à l'amoureuse ardeur de la contempler sans empêchements ». On donna libre carrière à cette dévotion et tout fut calculé pour permettre aux regards avides de se reposer sur la belle mine de Louis XIV. Partie vers deux heures du Palais-Cardinal, à travers les rues tapissées, la pompeuse cavalcade avait suivi les rues Saint-Honoré et Verrerie, traversé ensuite le marché Saint-Jean, et elle était entrée dans « la spacieuse rüe de S. Anthoine,

1. *Gazette de France*, 1649, p. 720 et suiv.

tirant droit aux Jésuites ». Des boutiques échafaudées en amphithéâtre, des auvents et des toitures, partait sur tout le passage un continuel « Vive le Roy ». Quand on eut fendu à grand'peine le reflux de la foule, « toute la communauté des Jésuites vint recevoir Leurs Majestez à la porte : le Père de Vantadour¹ leur estant venu tesmoigner la joye qu'ils avoyent de se voir honnorer de leur presence en cette sainte journée : pendant lesquels complimens on tira quantité de boîtes autour de la fontaine qui est vis-à-vis de l'auguste portail de cette église-là ».

VIII

Le souvenir de cette réception fut-il pour quelque chose dans les bontés que la reine et le cardinal continuèrent de répandre sur les Jésuites de Saint-Louis? on pouvait le croire deux mois après, lorsque l'un d'eux fut l'objet d'une demande considérée comme une haute faveur.

Louis XIV venait d'entrer (septembre 1649) dans sa douzième année, et il n'avait encore ni reçu la confirmation ni fait sa première communion.

Il était temps de lui choisir un confesseur en titre.

Le dernier confesseur royal avait été le P. Jacques Dinet, qui avec saint Vincent de Paul assista Louis XIII à son lit de mort. La régente, qui s'était adressée d'abord pour sa conscience à Pothier, évêque de Beauvais et son ministre, avait paru incliner alors pour que le confesseur du jeune roi fût aussi un évêque, voulant ainsi exclure la Compagnie. Mais Mazarin lui avait représenté, dès 1643, que ce serait là commettre une grande erreur et se porter un grave préjudice. Il était bien résolu, quand le temps en serait venu, à laisser les Jésuites en possession de leur charge tradition-

1. Louis-Hercule de Ventadour, fils de Anne de Ventadour, duc et pair de France, et de Marguerite de Montmorency. Il sortit de la Compagnie de Jésus et fut sacré, le 19 décembre 1655, évêque de Mirepoix. Il garda sur son siège épiscopal l'amour de la pauvreté et la charité envers les pauvres. Par testament, il voulut que son cœur reposât au collège de Clermont, devant l'autel de la chapelle. (Cf. *Gallia Christiana*, t. XIII, p. 282, col. 2. — *Un grand amour chrétien au dix-septième siècle*, 1889, in-12, p. 319; la *Liste generale des prédicateurs*, etc.)

nelle ¹. Maintenant que l'heure était sonnée, la question se posait de nouveau. Prendrait-on, pour diriger le roi mineur, un membre du clergé régulier ou du clergé séculier. Le public l'ignorait encore le 8 octobre, mais déjà quelques-uns prévoyaient de quel côté pencherait la balance. Le P. Paulin était aux premières loges de l'information. Il avait été invité à déjeuner, pour le lendemain 9 octobre, chez le cardinal Mazarin, en compagnie des trois députés à la prochaine congrégation générale de Rome ; déjà, les jours précédents, il avait eu quelque rapport avec le ministre, et d'après ce qu'il avait entendu ou pressenti, voici ce qu'il écrivait au P. Florent de Montmorency :

Je crois que *demain* le confesseur du roi sera déclaré. Ceci est tout à fait probable. Sur lequel de nous cette fonction si importante et si périlleuse doit-elle tomber, cela n'est pas tout à fait incertain ; mais, étant donné le cours des choses humaines, on ne peut être sûr de rien avant la déclaration.

Le vrai *demain* se fit attendre plus de deux semaines encore.

Le 29 octobre seulement, le P. Le Mairat, provincial de France, pouvait écrire au vicaire général :

Mardi dernier, qui fut le 26 du mois, l'illustrissime évêque de Rodez (Hardouin de Péréfixe de Beaumont) vint me trouver, se disant envoyé de la reine Très Chrétienne pour me signifier que Sa Majesté avait choisi, pour confesseur du Roi son fils, le P. Paulin, préposé de la Maison professe. Sa volonté est qu'au jour proche de la Toussaint ce père se rende au palais royal pour recevoir la confession du roi, et que de mon côté j'écrive tout cela le plus tôt possible à Votre Paternité, au nom de Sa Majesté elle-même. Je l'en avise seulement maintenant n'ayant pu le faire plus tôt. Dans un jour ou deux, je rendrai grâce à la Reine et au cardinal pour l'insigne bienfait qu'il nous a conféré. Votre Paternité y ajoutera par surcroît ce que dans sa sagesse elle jugera à propos, etc.

Moins bien informée, la *Gazette* du 30 octobre annonça la nouvelle comme antérieure de deux jours. La lui avait-on communiquée par avance ?

Le 24 de ce mois, la reine envoya l'évêque de Rhodéz, Précepteur du Roy, dans la Maison Professe des Jésuites, leur faire sçavoir que

1. *Carnet* IV, p. 63. Voir sur ce passage le sixième article de M. Cousin, dans le *Journal des savants*. Janvier 1855, p. 22.

Sa Majesté avoit retenu pour confesseur du Roy, le Révérend Père Charles Paulin, Iesuite, Supérieur de la Maison Professe de S. Louïs : dont la prudence, piété et charité désintéressée s'est renduë publique par la conduite qu'il a eüe des affaires spiritüelles de la Maison des Peres de l'ordre de Sainte-Croix : Comme sa doctrine et son éloquence ont esté reconnuës pendant le long temps qu'il a regenté en cette ville : ce choix s'estant fait avec la joye et l'aprobation de toute la cour.

Le confesseur nous est assez connu. Avant de le voir dans l'exercice de ses fonctions auprès de son auguste pénitent, nous avons à nous demander quelles dispositions apportait aux premiers grands actes de la vie chrétienne cet enfant, élevé au milieu des embarras d'une régence et dans le désarroi d'une révolution.

(*A suivre.*)

H. CHÉROT, S. J.

DE PONDICHÉRY A MARSEILLE

JOURNAL DE VOYAGE

I. CEYLAN : VISITE A LA DENT DE BOUDDHA

Golfe du Bengale. A bord du « Tibre ». 4 janvier. — C'est dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier que je quittai Trichinopoly, grande ville de 100 000 âmes, à peu près inconnue en France.

Vers le matin, je trouvai à Shiyali un jeune homme de la caste des Moudéliars, très noir de teint sous son turban et dans ses habits de mousseline blanche. C'était un de mes anciens élèves qui, ayant appris que je partais pour la France, avait voulu causer avec moi une dernière fois. Pour faire durer le plaisir, il monta dans mon compartiment et m'accompagna jusqu'à la station voisine.

C'était un adieu bien triste, dans sa pensée un adieu éternel qu'il me disait; car il n'espère me revoir ni dans ce monde ni dans l'autre. Il est païen, et comme beaucoup de païens instruits, il se trouble à la pensée de l'*au-delà*. Il a seulement tenu à me montrer sa reconnaissance. Et voilà ce qui me touche et m'attriste. Son regard bon et intelligent a une expression de modestie exquise que l'on rencontre rarement chez les adorateurs de Vichnou et de Siva. J'ai constaté chez lui tant de délicatesse et d'autres belles qualités que je ne veux pas renoncer à l'espérance d'apprendre un jour sa conversion. « Il a trop de vertus pour n'être pas chrétien. » Donc, au revoir et non pas adieu pour toujours, mon brave Chokalingam, au revoir dans une meilleure vie.

Mon jeune ami veut que j'emporte un souvenir de lui. Il m'offre un *kadjan-book*, un vieux poème écrit en langue et en caractères tamouls sur des feuilles de palmier, resserrées entre deux plaques de cuivre ciselées, un bijou pour un bibliophile.

Voyant mon bréviaire entre mes mains, Chokalingam, avec

la familiarité commune à ses compatriotes, me le prend et me demande ce que c'est. Après mon explication : « C'est curieux, me dit-il, mais mon kadjan-book ressemble à votre bréviaire, en ce sens qu'il contient les légendes de soixante-trois saints de notre religion. » Puis, sur ma demande, il me résume quelques-unes de ces vies. En voici une assez caractéristique.

Il y avait une fois un grand serviteur de Vichnou, qui avait fait vœu d'offrir chaque jour mille fleurs à son dieu. Mais un jour, après avoir bien cherché dans son jardin, après avoir mis à contribution les parterres de ses amis, il ne put atteindre le chiffre fixé : il n'avait que neuf cent quatre-vingt-dix-neuf fleurs et pleurait, en proie à une vive désolation. Comme il était à genoux devant la statue de Vichnou, il lui vint une idée sublime : il s'arracha un œil et le jeta dans la corbeille. L'œil se changea aussitôt en fleur. Le dieu, charmé de tant de piété, admit depuis lors son dévot au nombre des demi-dieux.

« Est-ce bien authentique, cela ? »

— Ah ! Père, répondit en souriant le narrateur, je vous dis ce qui est écrit. »

Pauvres païens ! ils ne croient plus du tout que c'est arrivé.

Je suis resté deux jours à Pondichéry, très cordialement reçu par le vénérable Mgr Laouënan et les Pères des Missions étrangères. Un Français ne peut s'empêcher d'être ému en saluant au milieu de cette petite ville, débris d'un glorieux empire aujourd'hui perdu pour la France, la statue de l'infortuné Dupleix. Je ne veux pas faire de politique ni même d'histoire, mais je remarque que toutes les fois qu'un de nos gouvernements a pu se débarrasser d'une belle conquête, achetée du meilleur sang de la France, il n'y a jamais manqué. Si nous avons encore des colonies, c'est bien malgré nous.

Océan Indien. A bord du « Melbourne ». 9 janvier. — Montés sur le *Tibre* le 4 janvier à midi, nous arrivions à Colombo le 6, au matin, après quarante heures d'une traversée qui n'eut rien de remarquable.

Comme j'ai déjà vu Colombo et que le *Melbourne*, qui vient

de Chine et doit nous rapatrier, n'est pas encore arrivé, je profite des trois jours qui nous séparent de son départ pour faire une *flying visit* à Kandy, la vieille capitale des anciens rois de Ceylan.

Ceylan, c'est le paradis terrestre, dit la légende, l'île aux tièdes ombrages et aux pelouses odorantes; on dirait que la nature y a conservé quelque chose de la beauté dont elle brillait quand le premier homme promena pour la première fois son regard autour de lui.

A deux heures de l'après-midi, la machine part et l'éblouissement commence. C'est d'abord une étroite allée de sable au milieu d'un jardin enchanté. Nous glissons tantôt entre deux murs de feuillage, tantôt à travers des prairies ou des étangs d'où émergent des bouquets d'arbres.

Nous voici dans la région montagneuse. Des collines boisées et pleines du murmure d'innombrables cascades bornent la vue à droite. Ça et là on a coupé les arbres, et, à leur place, s'étagent en amphithéâtre des rizières d'un beau vert velouté, au milieu desquelles bondissent les eaux des torrents. Puis le bois ou la forêt recommence. C'est un enchevêtrement de tiges et de lianes échevelées qui se pendent aux branches, serpentent sur la mousse, et vont se tordre en cordons amincis autour des sveltes colonnes des palmiers.

Tout cela c'est la libre nature, épanouie, gonflée de sève, respirant à pleins poumons le grand air des brises marines, buvant l'enivrante lumière du ciel et se jouant dans les mille caprices d'une végétation folle.

Les banyans laissent tomber à terre leurs torsades de racines aériennes; les derniers filaments balayent le sol comme une fine chevelure, s'y enfoncent, et y puisent une sève qui en fait des troncs vigoureux. Les bananiers mirent au bord des pièces d'eau leurs lourds régimes qui se dorment, tandis que d'autres arbres se baignent en plein marais, entourés d'une flottille de tortues.

Toutes les épices se disputent le terrain, le cannellier, le poivrier, le muscadier, le caféier, le thé, le cacao, la canne à sucre, l'arbre à quinquina. Ce fouillis de verdure est constellé de fleurs et de fruits aux formes bizarres.

Des bambous lancent d'un seul jet à une grande hauteur

leurs puissants calames, couverts de feuilles minces et fluettes : c'est la grâce sur la force, de la dentelle sur des épaules de géant. Quand le vent souffle, le tronc noueux plie et grince, tandis que les petites feuilles se trémoussent, frissonnent et font entendre un frou-frou plaintif.

Ces têtes flamboyantes, rouges comme du sang, que l'on voit là-bas, ce sont des cotonniers chargés de fleurs sans nombre. Bientôt ces fleurs seront remplacées par des flocons blancs que le vent dispersera sur les buissons. Mais le Cinghalais qui les verra ne se baissera pas pour les ramasser, car ce n'est pas là le coton de première qualité que l'Européen achète à prix d'or.

Le roi de toute cette végétation, c'est le talipot, le plus majestueux des palmiers (*Corypha umbraculifera*). Il dresse à cent pieds dans les airs son stipe couronné de palmes. Chacune de ses feuilles peut abriter une dizaine d'hommes. Ce n'est qu'au bout de cinquante ans qu'il produit ses premières fleurs : ce seront aussi les dernières. C'est un bouquet énorme qui naît au sommet et du cœur de la tige. Peu à peu les palmes qui l'encadrent s'inclinent en dehors comme pour lui faire une couronne. Il s'élève triomphant et son blanc panache, haut d'environ deux mètres, se voit au loin dans la campagne, ondulant sous la brise et dépassant fièrement de la tête tous les autres arbres. Mais cette floraison grandiose est son adieu aux vanités du monde. Bientôt ses fleurs se fanent, ses palmes se sèchent et se détachent, et il ne reste plus du beau talipot qu'un grand tronc désolé. Seulement, entre ses écailles la brise laissera tomber quelques graines, la rosée du ciel quelques gouttes, et de petites fleurs insouciantes souriront bientôt au passant du haut de ces minuscules balcons verts.

A quatre heures et demie, nous passons à Rambukkana. Comme la pente devient raide, on ajoute une machine à l'arrière du train. Alors commence une capricieuse ascension en zigzag sur le flanc des montagnes, au bord des précipices. A l'horizon le terrain se relève en collines dont les croupes se dessinent noirâtres sur le bleu cendré du ciel. Le jour baisse.

« Êtes-vous courageux ? me demande à brûle-pourpoint un Anglais monté dans mon compartiment.

— Je suis Français, Monsieur. Mais pourquoi cette question?

— Parce que nous allons passer le *Sensation Rock*. »

En effet, tandis qu'il parlait, nous rasions le bord d'un assez joli précipice.

En vérité, tout cela est très pittoresque, mais ce n'est pas encore tout à fait ce que j'aurais désiré : ce n'est pas sauvage. Jadis on voyait ici des casoars bondissant ou volant effarés d'un pic à l'autre; des éléphants pataugeant dans les marais et déracinant les arbres avec leur trompe. Il y en a encore dans l'île, mais sans égard pour le touriste dilettante, ils se sont retirés dans des lieux où ils se trouvent plus *at home* : ils se méfient de cette bête roulante et sifflante, aux yeux et aux entrailles de feu, et surtout du petit bipède intelligent qui la monte. Il n'y a que le singe qui soit resté là pour faire la grimace au passant.

La pente s'adoucit; nous pénétrons entre deux collines dans une gorge étroite. C'est Kandy, petite ville charmante, chaudement blottie dans un creux de montagne.

A la gare, un jeune musulman, qui mâche plutôt qu'il ne parle l'anglais, m'accoste avec des *salams*; il a reconnu sous ma soutane blanche et ma ceinture rouge un missionnaire catholique romain. Il me propose de conduire « maître » à l'église catholique. Je lui demande de me mener d'abord à la dent de Bouddha. Il paraît que « maître » arrive juste pour l'heure de la prière du soir.

Il faut savoir que le seigneur Bouddha a semé l'île de Ceylan de ses précieuses reliques. L'histoire dit bien que son corps fut brûlé par ses disciples; mais il n'y a pas là de quoi embarrasser un bouddhiste. A Kalany, on vénère les ongles du grand homme; à Anadhapoura, sa clavicule droite et ses cheveux. A Kandy, on conserve dans un temple l'écuelle où il mangeait sa soupe et, je pense aussi, de la charcuterie, car il en était extrêmement friand, le saint homme : il mourut d'une indigestion de cochon.

La plus fameuse de ses reliques est sa dent que l'on garde dans un autre sanctuaire de Kandy, appelé Maligawa. Elle est fixée sur un fil d'or qui s'élève au milieu d'une fleur de lotus en or, déposée sur une patène également en or. Elle a

deux pouces et demi de long. Les savants prétendent que c'est une dent de sanglier ou d'alligator. Mais qu'elle soit de Bouddha ou d'un autre animal, le fait est qu'elle est célèbre dans tout l'Orient, et les Japonais du Japon viennent en pèlerinage pour la vénérer.

Au moment où je pénètre dans le Maligawa, une musique infernale éclate. Ce sont des tam-tams, des flûtes et surtout une conque dont le son a quelque chose de lugubre et de déchirant. Les oreilles m'en tintent encore. Si Bouddha n'entend pas tout ce tremblement, c'est qu'il est terriblement sourd ou bien profondément enfoncé dans l'enfer. Après avoir monté un petit escalier, je me trouve dans un vestibule étroit, au milieu d'une foule qui attend l'heure du sacrifice devant une porte fermée. Cette porte est de métal massif, plaquée d'argent et incrustée d'ivoire. Les murs et le plafond sont couverts de dessins grossiers. Mais aucun d'eux n'est obscène comme ceux qui illustrent les pagodes brahmaniques. Le bouddhisme se pique en effet d'une morale élevée. Ces dessins, qui sont encore l'enfance de l'art, représentent tous Bouddha assis sur ses talons, et souriant avec un air superlativement idiot; il a devant lui un adorateur qui lui ressemble et qui lui offre des fleurs à genoux.

A un signal donné, la porte du fond s'ouvre à deux battants. Au fond d'un sanctuaire éclairé par de nombreux cierges, j'aperçois la châsse qui contient la fameuse dent en litige. Cette châsse se compose de sept cloches s'emboîtant les unes dans les autres. La cloche extérieure est en or et ornée de colliers de perles, de rubis et de saphirs. Une grille de fer protège ces objets précieux contre les dévots qui seraient tentés de les emporter comme des reliques.

Devant cette grille est une longue table d'argent ciselé, couverte d'une profusion de fleurs blanches. De chaque côté se tient un bonze, debout, raide comme un poteau. L'un est un géant, l'autre un pygmée: tous deux gros, gras, luisants. Leur tête entièrement rasée et jaune ressemble à une citrouille. L'épaule et le bras droits sont nus, et le reste du corps est enveloppé dans une vaste toile jaune serrée autour des reins par une ceinture.

Les adoreurs ont les mains pleines de fleurs. Ils les

élèvent au-dessus de leurs têtes et, les tenant jointes dans cette position, prononcent d'un ton lamentable des prières entremêlées d'exclamations et de soupirs. Quand ils sont fatigués de cet exercice, ils déposent les fleurs sur une table.

Quelques-uns versent le contenu d'une petite fiole d'huile de coco dans un réservoir destiné à alimenter les lampes de l'idole; d'autres jettent des pièces de monnaie dans un large tronc fermé en haut par des barreaux. En se penchant sur cette grille, on peut voir dans le fond rutiler de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, de quoi donner des palpitations à un avaré. J'ai vu le surlendemain au musée de Colombo des chaînes d'or enrichies de pierreries provenant d'offrandes ainsi faites au Bouddha souriant.

Ces prières furent suivies de la cérémonie de la prostration. Les assistants s'approchaient quatre à quatre de la table d'argent; là, ils s'agenouillaient, touchaient la terre du front, restaient un instant dans cette position, murmurant quelques prières à demi-voix, puis se retiraient en bon ordre et lentement.

J'ai été étonné de la gravité avec laquelle tout cela s'est passé. Rien de pareil dans les solennités brahmaniques, où il est de bon ton de vociférer et de se bousculer. J'avoue même que ces mouvements bien exécutés m'ont rappelé certaines cérémonies de la liturgie catholique. Quelques-uns en concluent que le catholicisme n'est qu'une évolution ou une copie du bouddhisme. Mais outre qu'il y a de l'enfantillage à juger deux religions sur quelques ressemblances purement extérieures, et qui ne sont que l'expression spontanée de sentiments communs à tous les hommes, il s'agirait de savoir si la proposition ne doit pas être renversée. La vérité est que le bouddhisme est une caricature de notre religion. Le bonze ou le talapoin est le singe du prêtre catholique. Tout cela a été suffisamment démontré; mais mon but n'est pas d'exécuter ici le pauvre Bouddha.

Quand le flot des croyants fut écoulé, les deux bonzes me permirent de m'approcher de la grille. Je pus examiner tout à loisir, palper même la table ciselée couverte de fleurs. Mais la dent, la fameuse dent pour laquelle je m'étais dé-

rangé ! On me dit de repasser le jour de la pleine lune de mai si je voulais la voir. Bonsoir ! On ne la montre en effet que ce jour-là ou sur la présentation de la carte du gouverneur de l'île.

Des musulmans n'auraient jamais souffert ainsi ma présence à une de leurs cérémonies religieuses. Il y a deux ans, allant aux Indes, j'ai failli être écharpé dans un quartier écarté de Port-Saïd, parce que j'avais de la rue jeté un regard indiscret dans l'intérieur d'une mosquée.

Au Maligawa, au contraire, je ne fus nullement inquiété. Ces bouddhistes voyaient bien à qui ils avaient affaire ; d'ailleurs, sans être provocateur, je montrais clairement par mon attitude que je condamnais tout ce qui se passait sous mes yeux : ils durent me prendre pour ce que j'étais, un curieux naturellement hostile à leur culte ; et cependant ils furent très polis, mais ils ne poussèrent pas la bienveillance jusqu'à me montrer la dent de leur magot : je ne leur en garderai pas une pour cela.

Il faisait nuit noire quand je sortis du temple. Mon guide voulut d'abord me faire payer ; puis il aurait, au mépris des traités, exigé une seconde rançon pour me conduire à la mission catholique. Sur mon refus net, il parut entendre raison et nous nous mîmes en marche. Mais, arrivé au milieu d'une rue solitaire et non éclairée, le perfide renouvela sa sommation. A huit heures du soir, en plein pays païen, il y avait de quoi faire réfléchir un chrétien sans armes. Mais « maître » déclara qu'il ne goûtait pas la facétie et parla si haut que le musulman baissa encore la tête. Quelques minutes après, nous étions à la porte de la résidence épiscopale.

Au point de vue ecclésiastique, l'île de Ceylan est divisée, depuis l'établissement de la hiérarchie (janvier 1887), en trois diocèses : celui de Jaffna au nord, celui de Kandy au centre, et celui de Colombo au sud. Mgr Pagnani, bénédictin sylvestrin d'Italie, est évêque de Kandy, et la plupart de ses missionnaires appartiennent à son ordre.

Le premier religieux qui vint à ma rencontre m'accueillit gracieusement avec une poignée de main à me démancher le bras. Ce brave Père est Cinghalais de naissance, Chinois d'origine, Romain par l'éducation. Il a fait ses études à la Propa-

gande, parle une demi-douzaine de langues, bâtit des églises où il joue de divers instruments de musique, et dont il tire lui-même la photographie; pour finir, un charmant artiste et un excellent missionnaire, aimé de tous à dix lieues à la ronde. Le vénérable évêque de Kandy m'accueillit avec une bonté paternelle, et m'invita à dîner avec lui dans son salon: bien petit et bien pauvre salon, digne d'un évêque missionnaire. Puis il m'emmena sous sa véranda, m'offrit un cigare, et nous causâmes longtemps sur Ceylan et sur le Maduré.

Depuis le jour où il aborda dans l'île, ne sachant que son italien, le bon évêque bénédictin a passé par bien des épreuves; mais il les compte pour rien, puisque c'est à ce prix qu'il a pu faire du bien à ses chers Cinghalais. Ni l'un ni l'autre nous ne parlions notre langue maternelle; malgré cela, je suis encore sous le charme de ses récits.

Il était tard lorsque Monseigneur me conduisit dans une cellule, placée sous le vocable de saint Anselme, O. S. B. Je m'étendis sur une natte tout habillé, et m'endormis instantanément.

Le lendemain matin, je montai dare-dare dans une petite voiture, qui me déposait au bout d'une heure à la porte de Paradéniya. C'est le célèbre jardin botanique de Ceylan, situé, paraît-il, sur l'emplacement même du paradis terrestre. Un respectable gentleman anglais, qui ne rappelle en rien l'archange de la Bible, en garde l'entrée.

Ne venez pas chercher ici les savants dessins, les pelouses rasées et peignées, les serres luxueuses, la toilette des jardins d'Europe. A quoi bon des serres dans un climat où une température de 25° centigrades est à peu près constante toute l'année et où une petite ondée fine vient presque tous les soirs rafraîchir la terre haletante?

Il faut bien quelques coups de serpe pour rappeler aux convenances les lianes étourdies qui iraient se jeter à la tête des jeunes arbustes et les étouffer; il faut quelques allées pour permettre au soleil et à l'oxygène de circuler dans ces massifs. Mais la nature se charge du reste et elle s'en acquitte avec un entrain et une puissance qui n'ont que faire de lisières et de maillots.

Si les palmiers sont l'aristocratie du règne végétal, comme c'est ma conviction, Paradéniya est leur noble faubourg.

Voici d'abord une allée superbe de palmiers-choux : elle longe une petite rivière, le Mahavéli-Ganga, qui se replie ensuite sur elle-même et fait du jardin une presqu'île. Ce grand arbre au port patricien, c'est un talipot, beau entre tous les talipots et en pleine floraison. Voici plus loin « l'aréquier fuselé », voici le palmier du voyageur, arbre trapu dont les feuilles symétriquement épanouies dans un plan vertical ressemblent à un éventail monstre monté sur un manche à balai.

Un salut, s'il vous plait, à ce petit coco de mer. Il a une histoire. De temps immémorial l'Océan jetait sur les rivages des Maldives et de Ceylan de très gros fruits ressemblant un peu à la noix de coco. Personne cependant n'en connaissait la provenance, et la vague garda son secret pendant des siècles. Mais un jour on découvrit que ces fruits anonymes avaient pour père un palmier qui ne pousse qu'aux îles Seychelles : c'était donc le courant qui les emportait à cette distance énorme de leur patrie.

Une autre singularité du coco de mer (*Lodoicea Sechellarum*) est la lenteur excessive de sa croissance. Le spécimen unique que possède Ceylan a trente ans. Chaque année, une palme, une seule, naît à ras de sol, et cependant le tronc n'est pas encore visible. Comme cet arbre atteint une hauteur de cent pieds, on peut juger combien de temps il doit mettre à en arriver là.

A côté du coco de mer on voit le bambou de Malacca (*dendrocalamus giganteus*), qui s'élève à la même hauteur. Mais voici le contraste. Au lieu de plusieurs siècles, il ne demande guère que cent jours pour atteindre ses cent pieds. Chaque année, au mois de juin, de nouvelles pousses prennent leur élan du pied des vieux troncs ; la sève monte avec furie, et l'on peut presque suivre la croissance des jeunes tiges à vue d'œil : elle est de plus d'un centimètre par heure.

Près de l'entrée se trouve le quartier des caoutchoucs : ce ne sont pas les plantes malingres qui s'étiolent dans les salons européens, mais de magnifiques géants, comme nos grands chênes d'Armorique. Autour de leur pied rayonnent des ra-

cines prismatiques, se tordant à fleur de terre comme d'immenses sauriens antédiluviens.

Enfin, je ne fais que signaler l'acajou du Honduras, dont les fibres sont noyées dans une belle sève rouge ; le champack sacré, arbre poétique dont les fleurs jaunes et odorantes sont offertes dans les sacrifices du soir à Bouddha ; la *Petræa volubilis*, qui disparaît sous ses fleurs à la corolle violette entourée d'un calice bleu de turquoise ; la *Gardenia latifolia*, dont les larges fleurs changent de toilette trois fois par jour : d'un blanc laiteux le matin, elles sont jaune citron à midi et orange le soir.

Il faut trop tôt s'arracher à ces merveilles. Une heure après je me retrouvai à Kandy, sur les bords d'un joli lac entouré d'une balustrade de marbre blanc, élégamment sculptée. Au milieu, un îlot éclatant de verdure, comme une émeraude incrustée dans de l'argent.

Le soir j'étais de retour à Colombo. A la brune, je parcours la magnifique promenade de Galle-Face, le long de la mer. Je passe devant une spacieuse caserne. Sous les arcades, des highlanders avec leur plaid bariolé et leur jupon à crinière, hument la brise du soir et peuvent rêver à leur aise aux vertes montagnes d'Écosse.

En montant sur le *Tibre*, pour y passer la nuit, j'apprends que le *Melbourne* vient d'arriver et qu'il ne repartira que le lendemain soir.

La journée suivante est consacrée à visiter la ville, que je connaissais déjà un peu. Très riche, quoique d'une prodigalité moins fougueuse que celle de l'intérieur de l'île, la végétation de Colombo étonne toujours le voyageur. A part quelques quartiers un peu plus urbains, on dirait un immense parc, une manière de bois de Boulogne avec des cottages ou des cabanes cachés dans les massifs. Les rues sont des allées bordées de cocotiers, de tulipiers, de bambous. Des bouffées d'air embaumé sortent des bosquets de jasmin. Les indigènes se promènent avec des sticks en bois de cannelle qu'ils sucent de temps en temps pour se parfumer la bouche.

La ville compte environ 120 000 habitants, dont 35 000 sont catholiques, et en général bons catholiques. Ils appartiennent à deux races fort différentes, les Tamoulers, de la province

de Madras, et les Cinghalais. Ceux-ci se distinguent par un peigne d'écaille planté sur le haut de la tête. Les gens du peuple n'ont guère, en fait d'habits, qu'un pagne roulé autour des reins ou qui retombe plus ou moins jusqu'aux genoux.

Le respect humain est inconnu parmi les chrétiens. Hommes et enfants étalent le scapulaire et des médailles sur leurs poitrines nues. Ils entourent leurs dignes missionnaires, les Pères Oblats, de grandes marques de vénération et se jettent souvent à genoux devant eux en pleine rue.

Le soir, sur le *Melbourne*, nous sommes inondés de lumière par le phare tournant. Cette grande trainée éblouissante fouille les profondeurs de la nuit et balaye la mer jusqu'à l'horizon. A onze heures, un léger roulis se fait sentir ; puis, dégagés du cercle de feu des vaisseaux mouillés dans la rade, nous partons à toute vitesse. Le phare fait mine de nous poursuivre de ses grands tentacules lumineux, mais bientôt nous sommes hors de leur portée : plus rien qu'un abîme sombre sous nos pieds, un ciel étoilé sur nos têtes, et devant nous 2 095 milles à parcourir avant d'arriver à Aden.

II. ADEN. L'ÉGYPTE

Océan Indien. A bord du « Melbourne ». 11 janvier. — Voilà deux jours que nous avons quitté Colombo. Nous n'avons qu'à nous louer du *Melbourne*, magnifique paquebot des Messageries maritimes, qui a cent trente et un mètres de long et file ses quatorze nœuds et demi à l'heure.

Les passagers font peu à peu connaissance. Échange mutuel de bons procédés. On ébauche des sourires, on esquisse des courbettes. Quelques-uns en sont à l'intimité. Sans doute, nous verrons aussi de petites intrigues et de petites noirceurs, car de tous les bagages, celui que l'homme oublie le moins en voyage est celui de ses petites passions. Mais, pour le moment, tout est rose. Il y a de la sympathie dans l'air. Dix nations fusionnent sur le pont. Les préjugés tombent ; les abîmes se comblernt. Les Anglais nous trouvent charmants ; nous leur trouvons toutes les qualités. Le soir, concert international, avec accompagnement de piano,

au bruit du vent et des grandes eaux, sous un brillant éclairage d'étoiles.

Une traversée laisse peu de place à l'imprévu, et rien ne ressemble plus à une journée en plein Océan qu'une autre journée en plein Océan. Enfermé sous la coupole bleue du ciel, on ne voit rien au delà d'un rayon de six milles, si ce n'est parfois, à l'horizon, une voile qui se hâte de fuir.

Cependant, au milieu de cette grande uniformité il y a des fêtes pour l'œil. Jusqu'ici la mer nous fait des coquette-ries. Elle est douce et riieuse, et ne quitte pas une superbe robe de satin bleu, tailladée de brocart d'or par le soleil.

En regardant l'eau transparente, on voit se balancer et danser de petites houppes de gélatine, violettes ou roses. Ce sont les méduses, filles insouciantes de la mer, bercées au caprice de la vague, sans regrets, sans douleur, sans désir.

Tandis que j'écris mon journal sur le pont, je remarque près de moi un groupe de passagers accoudés au bastin-gage et qui paraissent vivement intéressés. Ils regardent au loin de grands jets d'eau qui s'élancent par intervalles de la mer et y retombent en pluie fine. Ce sont des cachalots, dont le plus grand plaisir paraît être de cracher ainsi en l'air. Un de mes amis, savant naturaliste, m'a assuré que la chose était anatomiquement impossible. Je n'y contredis pas, mais j'ai vu ce que j'ai vu; et puis il y a tant de choses impossibles qui arrivent!

Quant aux poissons volants, ce sont des parias, des souffredouleur. On en voit souvent des milliers sortir en même temps de tous les points de l'eau; évidemment ils fuient les gros corsaires qui font la chasse au menu fretin. Il doit se passer là-dessous des drames terribles. Les malheureux volent comme des fous pendant environ deux cents mètres, en tenant leurs petites nageoires transparentes bien raides et bien horizontales; puis fatigués ou cognant de la tête contre la crête d'une vague, ils rentrent dans l'eau.

La nuit, la ligne éclairée des sabords les attire : ils s'y précipitent, croyant peut-être tomber dans un océan de lumière où ils trouveront l'affranchissement de leurs perpétuelles alarmes; et voilà, ils sont écrasés contre les flancs

du bateau. Le matin, une ceinture d'écailles et de queues sanguinolentes, qui macule le *Melbourne* un peu au-dessus de l'eau, atteste cette furcur de suicides. Pendant le jour, quelques-uns tombent dans les cabines par les hublots ouverts, ou même s'abattent sur le pont. J'en ai acquis un de douze centimètres qui avait fait cette fin prosaïque.

Mer Rouge. 18 janvier. — Le 14, dans l'après-midi, nous passons par le travers de Socotora, île appartenant aux Anglais : apparence d'une grande côte déserte, avalanches de sable croulant au soleil.

Le soir, nous arrivons devant Aden. Aussitôt on ferme les sabords pour le chargement du charbon. Sans cette précaution les Somalis, qui apportent à manger à notre machine, s'introduiraient dans les cabines et les pilleraient. Mais cette fermeture des sabords rend la température insupportable. Aussi, malgré la fine poussière de charbon qui vole et entre partout, et de préférence dans les yeux, je vais dormir sur le pont ainsi que bon nombre de passagers.

Le dimanche, nous descendons à terre. Il y a, au débarcadère, un grouillement d'êtres invraisemblables, peuple de flâneurs, de coupeurs de bourse, de ramasseurs de bouts de cigare. Ils nous guignent avec des yeux de cannibales. Les noirs n'ont, pour la plupart, qu'un pagne autour des reins. Les autres, les Arabes surtout, ont des robes flottantes, sans ceinture, bleues, jaunes, vertes, des haillons de toutes les couleurs et à tous les degrés de maturité, radieuse misère, qui ressort magiquement sur la plage ensoleillée.

Steamer-Point est le quartier où l'on débarque. On n'y trouve guère que des consulats et des bazars européens ; pas d'attraction. Aussi nous sautons dans une voiture qui nous conduit à la ville noire.

Route pittoresque en lacets. De l'un d'eux on a un coup d'œil extrêmement beau : sur toutes les hauteurs environnantes, dominant la ville et la mer, des canons anglais accroupis au soleil comme une menace étincelante ; en face, une baie d'azur teintée d'or, où se promènent nonchalamment des voiles blondes ; au nord, l'insondable et pâle désert.

Nous saluons, en passant, le Mann-Pass, poste gardé par

des cipayes et des soldats anglais pommadés, gourmés, hautains et muets.

Nous croisons des Nubiens, des Soudanais, des Somalis. Ce sont des noirs superbes, plus qu'à moitié nus, bien découplés, avec des torsos michel-angélesques, des pectoraux rebondis, brillants comme des souliers bien cirés. Leurs cheveux sont d'un beau noir de corbeau, mais beaucoup préfèrent leur donner une hideuse couleur carotte, qu'ils obtiennent en se coiffant pendant une nuit ou deux d'une assiettée de chaux.

Des mahométans égrènent leur chapelet en marchant. Les femmes portent leurs bébés à cheval sur leurs épaules, les jambes ballant, l'une par devant, l'autre par derrière. D'autres, et ceci est plus joli, les enferment dans des pièces d'étoffe nouées sur leur dos. Les petites têtes noires émergent curieusement hors du sac : on dirait de jeunes marsupiaux mettant le nez hors de la poche maternelle.

Des flottilles de chameaux s'avancent avec un mouvement de tangage. Leur long cou est tendu en avant comme un mât de beaupré, et les négrillons perchés sur la bosse pourraient presque être pris pour des mousses au haut d'un mât. On dit que le chameau est le vaisseau du désert, et l'on dit bien.

La ville noire est bâtie au fond d'un vaste cirque. Il y a là 30 000 Arabes ou Africains « qui sentent bien plus fort, mais non pas mieux que rose », comme dit le poète. Beaucoup de cris, de chaleur, de rixes, de brutalités, de scandales, d'ânes, de chameaux, de brebis pelées courant comme des chiens dans les rues. Sous les auvents des boutiques, des marchands aux figures huileuses nous montrent, d'un doigt crasseux, des figues et des dattes écrasées, des poires tapées, des viandes faisandées et autres victuailles suspectes. Tout cela est très mahométan : on respire le miasme, on palpe la saleté.

Nous rendons visite à de braves Pères capucins. Triste et courageux ministère que le leur. Environ cinq cents Européens : Portugais ne pratiquant pas ou Anglais protestants. Pas de chrétiens parmi les indigènes. Ils ont le diable au corps et l'enfer dans les yeux, ces féroces Somalis aux cheveux rouges. Quelle différence avec nos Indiens à l'air si doux et

souvent câlin ! Les enfants ici ne savent pas sourire. Ils demandent le bakchich avec un air sournois et sur un ton pleurnicheur.

Le sol n'est pas moins aride que les âmes, nous disent les Pères. Il ne pleut guère, paraît-il, que la valeur d'une heure par année. Nous avons la chance d'attraper quelques gouttes pendant cinq minutes : ce qui fait la douzième partie du revenu annuel.

Je revois avec plaisir les citernes de Tawila, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, comme toutes les origines qui se respectent. On les fait remonter à Salomon. Dans l'état actuel, ce sont neuf grands réservoirs encaissés entre des collines d'une affreuse stérilité. Les eaux qui tombent sur les hauteurs se rendent par diverses voies dans le plus élevé de ces réservoirs. Quand celui-ci est plein il se décharge de son superflu, par une rigole, dans le bassin inférieur, et ainsi de suite. Pratiquement, ces citernes, ne servent plus qu'à abreuver les animaux et les arbres : l'homme boit de l'eau de mer distillée.

De retour au paquebot nous nous amusons à regarder les piroettes qu'exécutent dans l'eau une troupe de négrillons. Ils attendent d'abord dans leurs petites pirogues qu'on leur jette quelque chose. Dès qu'une pièce de monnaie tombe à l'eau, ils se précipitent plusieurs à la fois pour la repêcher, et plongent ainsi à une grande profondeur. Au besoin ils se battent sous l'eau pour la conquérir. Mais on dit qu'il survient parfois un troisième larron : maître requin abandonne généreusement l'argent, mais il aime à se payer avec une épaule ou une cuisse. Très délicate, paraît-il, la cuisse de négrillon.

Nous quittons Aden : nous passons la *Porte des Larmes* et nous entrons dans la mer Rouge.

Rouge, elle ne l'est nullement. C'est une immense nappe bleue, veinée de marbrures violettes qui se meuvent en même temps que les nuages dont elles sont les ombres. Pendant l'été, la chaleur y est, dit-on, excessive. Mais au mois de janvier, pour ne parler que de la saison où j'ai fait mes deux traversées, le temps est délicieux. Les matinées surtout sont douces, fraîches, lumineuses, comme ces premiers matins de la création chantés par Milton.

Nous voguons sans secousse, mollement bercés au chant des vagues. Les étoiles semblent, elles aussi, accomplir là-haut une mystérieuse navigation. Je comprends mieux maintenant le symbolisme des vieux Égyptiens qui regardaient les astres comme des barques brillantes, conduites doucement dans l'immense mer sans tempêtes par des rameurs éternels. Ces barques célestes se déplacent à mesure que nous montons vers le nord.

Je salue avec plaisir plusieurs des étoiles septentrionales que je n'avais pas contemplées depuis deux ans. Mais ce m'est un vrai chagrin de voir disparaître les belles constellations auxquelles je m'étais habitué sous les tropiques. Nous voyons ainsi sombrer derrière l'horizon, là-bas, dans les profondeurs australes, les splendides étoiles du Centaure, et celles du Navire, et la queue enflammée du Scorpion, et cette majestueuse Croix du Sud qui semble planer sur le monde. Reverrai-je jamais ce beau ciel et ces brillantes nuits orientales ?

Golfe de Suez. — Nous avons pu encore cette année apercevoir le Sinaï, debout sur la côte d'Arabie, dressant son sommet aigu au milieu d'une sierra dentelée. Je relis par manière de méditation le majestueux récit de l'Exode : « Et voici que le Sinaï n'était plus qu'une masse fumante... et les sons de la trompette croissaient et se répercutaient au loin ; et Moïse parlait et Dieu lui répondait. »

L'un des pics voisins du Sinaï est le mont Horeb, d'où Moïse d'un coup de baguette fit jaillir une source. Je me rappelle le tableau de Murillo : cette bousculade d'êtres humains, de chameaux, d'ânes et de chiens, se pressant sur le bord du torrent, ces hommes et ces femmes qui portent avidement à leurs lèvres de rondes amphores et qui vous donnent la sensation de la soif satisfaite.

Tout cela a été vécu ici-même. Mais parmi tant de voyageurs qui passent comme nous au large, combien y en a-t-il qui savourent ces souvenirs et qui aient senti battre leur cœur devant la montagne où Moïse parlait et où Dieu lui répondait ?

Toute cette côte est stérile, désolée. Il semble qu'une malédiction y pèse. On aperçoit parfois, rarement, au pied d'une

roche grisâtre, quelque chose qui s'agite, des tentes blanches. C'est un campement d'Arabes, infatigables marcheurs que le vent pousse devant lui dans les plaines de l'Hedjaz, et qu'il ensevelira sous des tourbillons de sable au jour marqué par Allah. Pauvres gens ! Si encore, à travers leurs courses errantes, ils levaient les yeux vers le Sinaï et s'orientaient vers l'oasis du ciel. Mais non, l'islamisme leur a courbé la tête, l'islamisme, le chancre de l'Orient. Ah ! l'homme qui a fait de millions et de millions d'hommes des brutes malheureuses, quel nom mérite-t-il ?

Le soir du 19, pendant que nous dinons au salon, le bateau s'arrête. Nous sommes à Suez. Il paraît que les autorités égyptiennes nous mettent en quarantaine pour trente-six heures, parce que le choléra règne aux Indes. Cependant, à bord tout le monde se porte très bien.

Une chaloupe vient nous demander le courrier, que nous lui passons au bout d'un bâton. Puis elle s'éloigne en nous souhaitant patience, et en nous laissant comme gardien un jeune Arabe morveux et hargneux, qu'une coutume facétieuse appelle « la santé ». Il a pour mission de veiller à ce que personne ne débarque subrepticement. Sur une capote bleue il porte une écharpe jaune : c'est la couleur des pestiférés. Au sommet de notre grand mât flotte un drapeau de cette couleur qui nous signale à l'horreur de tous les honnêtes vaisseaux qui croisent dans ces parages.

C'est humiliant ; mais nous consentirions à être cent fois plus humiliés, voire même à être tout de jaune habillés, si cela pouvait nous permettre de partir. Voilà une journée entière à passer sur nos ancrs, un jour de plus avant de revoir la France. Il est vrai que la mer est d'un joli vert tendre et que les requins et les marsouins font à la surface de l'eau les cabrioles les plus dévergondées : mais on se fatigue vite à bécoter aux marsouins.

Aussi la nuit est-elle la bienvenue. On se promène sur le pont, lentement, en silence ; ... on pense à la chère patrie qui n'est plus bien loin. Plus que trois mille soixante-cinq kilomètres ! On voit comme à travers une gaze bleue — la couleur peut varier, mais je crois que beaucoup de personnes rêvent comme moi en bleu — on voit tout un monde de vieux et doux

souvenirs, des figures amies qui vous sourient de loin, de très loin ;... dans un air plein de sonorités étranges, on entend des voix qui prononcent votre nom et vous appellent doucement — comme des souffles.

Étendus sur leurs chaises longues, la tête renversée, le cigare à la bouche, quelques passagers s'amuse à faire monter de petites couronnes de fumée bleuâtre vers le ciel. D'autres chantent par moments des mélodies très lentes, très mélancoliques, qui gagnent à être ainsi entendues sur les flots, dans le décor de cette belle nuit asiatique et africaine.

Le temps est doux. Les étoiles versent sur les objets une lumière veloutée et tremblante. Autour du bateau quelque chose de livide et de nacré, qui frissonne dans l'obscurité diaphane. C'est le golfe, niellé de dessins fantastiques par une brise paresseuse qui passe et repasse, allant d'une rive à une autre, d'un monde à un monde.

D'un côté des plaines de sable que le simoun a fouettées durant le jour : c'est l'Asie, c'est la terre où Jésus est né. De l'autre côté c'est l'Égypte dont les palmiers ont abrité sa fuite. Au milieu de cette calme nature, par quelque nuit sereine comme celle-ci, à la lumière de ces blanches étoiles, il a dormi sur le sein de sa mère, et l'haleine de sa petite bouche s'est mêlée à la brise qui souffle sur ces rives.

Égypte. — Le lendemain matin, 21 janvier, on descend le drapeau jaune et nous pouvons partir. Mais au lieu de traverser le canal de Suez, que j'ai déjà *fait*, j'ai résolu de couper par l'Égypte jusqu'à Alexandrie, où je retrouverai notre bateau dans trois jours. On regarde cela comme téméraire. On me dit qu'entre Suez et le Caire il faut compter sur un accident au moins par voyage ; on reste alors en panne au milieu du désert. Le *Melbourne*, par suite, aura déjà filé quand j'arriverai à Alexandrie, si j'y arrive ; que si même je n'ai aucun malheur, le paquebot peut fort bien brûler Alexandrie. Ce port étant très dangereux, les capitaines des Messageries ont, dit-on, défense d'y entrer par le mauvais temps.

Mais d'autre part les passagers des Messageries maritimes peuvent, sans augmentation de prix, s'arrêter à n'importe quelle escale et prendre, pour continuer leur route, l'un

quelconque des bateaux de la Compagnie qui y passent pendant six mois à partir du commencement de leur voyage. Le pis qui puisse m'arriver serait donc de prolonger un peu mon séjour en Égypte. La perspective est loin de m'effrayer.

Aussi, après avoir pris congé du commandant, je serre silencieusement la main à mes connaissances. La plupart auraient bien voulu m'accompagner. Mais les chemins de fer du khédive et la rade d'Alexandrie ont si mauvaise réputation ! Mes amis se contentent de suivre d'un regard attendri la chaloupe à vapeur qui m'emporte.

Après quelques heures passées à Suez, je constate qu'il n'y a rien à voir dans cette ville, et je prends le train qui part pour la capitale de l'Égypte. Ce train est une patache : une relique, paraît-il, du matériel de rebut d'une Compagnie française, défroque de Paris bonne encore pour le Caire.

L'Égypte est la terre classique des ophthalmies : on me l'avait dit, je le constate sur mes compagnons de voyage. Le premier Égyptien que l'on rencontre est ordinairement borgne ou aveugle ; le second, chassieux ; le troisième clignote des yeux comme un hibou retenu de force devant une lampe électrique. Il y a quelque chance que le quatrième soit sain. Saleté, poussière du désert, réverbération excessive du soleil ou fraîcheur des nuits, je ne sais quelle part attribuer à chacun de ces facteurs dans cette maladie nationale.

Je suis entouré de mahométans. Je remarque que la voilette dont leurs femmes se couvrent la figure ne les empêche pas de fumer force cigarettes.

Nous montons droit vers le nord en longeant le canal jusqu'à Ismaïlia. Le *Melbourne* est parti quatre heures avant nous. Mais comme il a été obligé de se garer sans doute plus d'une fois pour laisser passer les bâtiments allant dans le sens opposé, nous le rattrapons en peu de temps.

Il est pimpant notre *Melbourne*, et il glisse sur l'eau avec la noble pose d'un cygne.

Mais qu'il est donc frais et pur ce joli canal jeté comme un ruban bleu sur l'or aveuglant des sables ! L'air vibre dans un immense poudroiement de lumière, et sur la rive asiatique, la plaine dort étincelante au pied de petites collines dont la buée prismatique du matin rosit la crête. Sur la rive

africaine, c'est encore le désert, c'est-à-dire l'immobilité lourde, la mort. Cependant, de temps en temps nous frôlons la vie : des ibis, des flamants, de grands oiseaux blancs montés sur des échasses roses, s'abattent sur la rive du canal. Plus au nord, nous voyons des fellahs en longue robe rôdant autour de cabanes de terre, ou des Arabes perchés sur la bosse de leurs chameaux.

Avec sa petite queue qui pend comme une guenille mal attachée, avec sa peau rugueuse couverte de plaques de longs poils crottés, il est certain que le chameau ne se présente pas bien. Mais demandez à l'Arabe ce qu'il en pense.

Pour lui le chameau est plus qu'un serviteur, c'est un ami, un égal ; c'est plus qu'un objet sacré, c'est un être religieux, type du parfait fataliste qui supporte sans plainte la faim, la soif et la mort. Sous sa paupière calleuse, dans les profondeurs de son œil brun, habitué à refléter les scènes du désert, dort tout un monde de choses mélancoliques ; il a vu des guerriers noirs endiablés, bondir, le révolver au poing et le couteau entre les dents, sur les paisibles caravanes. Les oasis ont miré leur verdure dans sa prunelle. Les mirages ont trompé l'homme qui le montait, sans jamais le tromper, lui, le sage des grandes solitudes.

Voilà du moins ce que je m'imaginerais si j'avais l'honneur d'être Bédouin. Mais j'avoue que les Arabes qui m'entourent n'ont pas cet air poétique et rêveur qui conviendrait à l'homme sur les confins du désert ; ils ne regardent même pas les chameaux qui passent près de nous en dodelinant philosophiquement de la tête.

A Ismaïlia, la verdure commence ; les palmiers, rares jusqu'ici, abondent ; de petites mandarines embaumées étoilent le feuillage des orangers, et les pistachiers laissent pendre leurs amandes vertes.

Il y a quelque vingt ans, une grande impératrice est venue ici ; entourée de princes et d'ambassadeurs, elle s'est assise sur le bord de ce canal que l'on inaugurait devant elle. Si elle revenait ici aujourd'hui, cette femme, les canons du khédive ne lui souhaiteraient plus la bienvenue, et simple passagère, elle chercherait tristement sur la rive la place où se dressait le trône de l'impératrice Eugénie.

Tel-el-Kébir! cinq minutes d'arrêt. C'est ici que s'est jouée, en 1882, une mémorable comédie : champ de bataille truqué, défaite préalablement concertée à l'amiable entre les belligérants, et suivie pour le vaincu, d'abord d'une condamnation à mort pour la frime, puis d'un exil princier. Arabi-pacha en rit encore dans son palais de Colombo, où j'ai négligé de lui rendre visite. En vue de la gare, se trouvent deux cimetières où furent enterrés les chrétiens et les musulmans morts pendant l'action.

Le soir, vers six heures, nous arrivons au Caire. Une nuée d'ânes et d'Arabes nous entoure. Je saute sur un baudet, dont le maître se charge de me conduire chez les Pères. Un âne du Caire se gouverne par la queue. Depuis le coup sec qui fait bondir l'animal surpris, jusqu'à la pression délicate qui lui fait doucement accélérer le pas, il y a bien des manières de prendre un âne. Mais d'ordinaire, plus le cavalier a de raisons de souhaiter la pression délicate, plus l'ânier a recours au coup sec.

Il est nuit : le gaz étincelle dans les magasins, et dans les cafés, des milliers d'individus coiffés du gai fez rouge, dégustent leur consommation en lisant la gazette. Tout cela vous a un petit faux air de Paris qui m'amuse après les deux ans que j'ai passés sans voir un bec de gaz. Mais mon ânier est blasé sur le spectacle, et son âne aussi. Je m'en aperçois à deux ou trois coups secs de l'un, aussitôt trahis par autant de cabrioles de l'autre, qui ont pour but final de nous faire arriver plus vite, mais pour effet immédiat de compromettre sérieusement ma dignité aux yeux de tout un peuple.

Enfin nous voici devant une porte où je lis : « Collège de la Sainte-Famille. »

Là, je constate une fois de plus combien il est bon de trouver son couvert mis et un lit prêt sous tous les cieux, et par-dessus tout, d'aimables et généreux amis que l'on ne connaissait pas.

Le lendemain, de grand matin, je monte avec le R. P. Roland, ministre du collège, dans une voiture qui nous emporte à grande vitesse vers les pyramides de Ghiseh. Les chameaux rentrent par milliers de la campagne, où ils ont passé la nuit,

dans la ville où ils vont servir durant le jour. Nous traversons le Nil sur un pont de fer construit en France.

Un fin brouillard se balance et roule au-dessus de la vallée, déposant partout des gouttelettes luisantes ; saturés de rosée, les arbres de la route pleurent sur la robe de notre cheval. C'est l'heure où la fille de Pharaon, entourée de ses compagnes, apparaissait comme une vision sur les rives du vénérable fleuve :

Mes sœurs, l'onde est plus pure aux premiers feux du jour.

On voudrait voir un frêle berceau d'osier errant à la dérive, et la sœur de Moïse aux aguets, sortant la tête d'un taillis.

Cette riche vallée est séparée du désert par une ligne nette. C'est là, entre la verdure et les sables, que les Pharaons ont construit les Pyramides, comme pour tracer la frontière entre la vie et la mort. Ils ont voulu reposer sous ces tombeaux gigantesques, jusqu'à ce que la trompette d'Osiris sonnât la dernière heure du dernier jour. Mais nos savants en ont décidé autrement, et un décret du khédive a expulsé les vieux rois religieux de leurs palais de pierre.

La première pyramide que l'on trouve à Ghiseh est la grande Pyramide, la Pyramide de Chéops. Une quinzaine de Bédouins accroupis à son pied se lèvent en nous voyant et accourent vers nous. Mon compagnon, qui sait parfaitement l'arabe, en choisit trois qui vont nous aider à escalader les cent trente-sept mètres de la Pyramide. Nous montons du côté ouest, qui regarde le désert et qui est de plus facile accès.

J'avoue qu'en enjambant les hautes pierres sans balustrade, sans rampe, qui nous servent d'escalier, je ressens un léger frisson. Si l'on est sujet au vertige, il faut s'astreindre à ne pas regarder en dehors, mais fixer opiniâtrément la paroi de pierre. Sans cette précaution, j'aurais certainement illustré la Pyramide par une dégringolade solennelle, qui eût été le dernier de mes exploits ici-bas.

Le sommet est heureusement une plate-forme assez large. En se tenant bien au milieu, on finit par se calmer et même par jouir du fameux coup d'œil que quarante siècles contemplent.

A l'ouest, du sable et encore du sable, océan morne qui a

ses tempêtes, ses naufrages, ses calmes plats ; hier frémissant, hurlant sous les vents de feu qui labourent ses flancs, creussent ses entrailles et font voler jusqu'au ciel l'embrun flamboyant de ses poussières ; aujourd'hui à peine soulevé par des ondulations, immobiles comme de petites vagues soudainement figées. A l'est, la vallée historique du Nil. Au delà le Caire avec les minarets de ses quatre cents mosquées. Au sud, les pyramides de l'ancienne Memphis.

Un de nos Bédouins nous dit : « La mer est venue jusqu'ici cette année. — La mer ? — Oui, reprend le Père Roland, mais la mer, c'est le Nil, pour les habitants du Caire. »

Ce n'est d'ailleurs là qu'un faible spécimen de leurs hyperboles. Un de leurs poètes parle ainsi de la grande Pyramide : « Quand brille l'arc-en-ciel, le Nil en est la corde, la Pyramide en est la flèche. Si on allume du feu en haut, on dirait d'en bas une étoile. Quand un aigle lève les yeux au-dessus de lui, il désespère d'atteindre le sommet et se repose épuisé sur les marches. » L'aigle de la poésie arabe est décidément moins fort que nous.

Nous mettons un quart d'heure à redescendre.

La deuxième pyramide est un peu moins haute, mais recouverte dans sa partie supérieure d'un stuc qui rend l'ascension à peu près impossible. Non loin de là, se dresse une troisième pyramide beaucoup plus modeste.

Tout près est le Sphinx de granit, entourant un petit temple de ses deux longues pattes de devant allongées. On descend de là dans un autre temple souterrain, plus grand, que l'on fouille en ce moment.

De retour au Caire, visite au musée de Boulaq. A l'entrée se dresse un tombeau de marbre avec cette inscription : *Mariette-Bey. 1881*. Le successeur de l'illustre égyptologue est aussi un Français, M. Grébaut. Le Caire est une ville encore à moitié française. Mais les Anglais nous y jouent un mauvais tour, et je crois bien que si j'y revenais dans dix ans, je ne retrouverais plus sur les boutiques et les magasins les inscriptions en notre langue qui s'y étalent aujourd'hui.

Le musée de Boulaq renferme moins de momies que le

British Museum de Londres, mais il en possède de plus précieuses. Je suis surtout intéressé par la très auguste momie du très fameux Ramsès II, connu dans l'histoire grecque sous le nom de Sésostris, et dans la Bible sous le nom de Pharaon, le grand contemporain de Moïse. D'autres pharaons sommeillent là à ses côtés, le visage découvert. J'ai contemplé, avec un sentiment que je ne veux pas analyser ici, ces figures maigres, noircies, majestueuses, ce néant où traîne encore un pâle reflet de gloire. Ces monarques commandaient à des milliers d'archers et à des milliers de cavaliers ; et des milliers d'esclaves leur élevaient des obélisques éternels. Aujourd'hui ces orbites sont vides et poudreuses, dont les yeux faisaient trembler ou respirer tout un peuple ébloui.

On voit exposés sous des vitrines des objets curieux qui servaient ou d'ornements ou de divinités : des cynocéphales de serpentine, des singes de granit, des bijoux représentant des scarabées, des ibis, le bœuf Apis. On dit que les prêtres égyptiens avaient une théologie plus élevée, mais pour le peuple « tout était Dieu excepté Dieu lui-même ».

Après ces visites, je rentre au collège. Cette maison compte environ deux cents élèves de toute nation. Un certain nombre d'entre eux appartiennent à la race copte, c'est-à-dire à la vieille race égyptienne, antérieure aux Arabes et aux musulmans. La nation copte compte, si j'ai bien retenu, environ 4 000 catholiques et 200 000 schismatiques.

Dans l'après-midi, je prends le train d'Alexandrie. Le soir, vers sept heures, nous arrivons dans cette ville. A l'agence des Messageries, j'apprends que le *Melbourne* n'entrera en rade que le lendemain matin.

Je reçois à Alexandrie le même bon accueil qu'à la Sainte-Famille du Caire. Le collège est fort beau et contribue, de l'avis de tout le monde, plus que tous les autres établissements, à relever ici le prestige de la France.

Du haut de la terrasse du collège on découvre le port, le lac Maréotis, toute la ville. Ici je ne puis faire taire tout un essaim de souvenirs classiques qui viennent me bourdonner à l'oreille les noms du Serapeium, du Musée, du Pharos, de Cléopâtre et des Ptolémées. Hélas ! la torche d'Omar a brûlé

les chefs-d'œuvre de la Grèce. Mais s'il n'y a plus de poètes pour chanter la chevelure de Bérénice, l'Église catholique vit encore en ces lieux, et quand les musulmans n'y seront plus, l'Immortelle chantera encore la constance d'Athanase et le triomphe de la jeune et suave martyre sainte Catherine.

Méditerranée. — Le lundi 23, à onze heures, je me retrouve sur le *Melbourne*. J'ai vu le désert, le Caire, les Pyramides, la ville du bombardement, je ne suis pas mort, et je n'ai pas manqué le paquebot. Les passagers qui m'avaient tenu pour perdu m'accueillent avec des alléluias et un peu de jalousie.

Nous passons devant le blanc palais du khédivé. On dit la sortie du port difficile quand il y a de la houle. Le pilote veut nous montrer qu'elle peut l'être aussi par le plus beau temps du monde : le *Melbourne* donne contre le fond ; une vase jaune monte et bouillonne à la surface. Vite on commande machine arrière, puis on repart sur une meilleure voie. C'est le pilote qui en souffrira le plus.

Il y a deux ans, nous avons eu une forte tempête dans la Méditerranée. Cette année, à peu près dans les mêmes parages, entre l'île de Candie et le sud de l'Italie, nous jouissons encore d'une assez mauvaise journée. Les lames accourent contre nous de tous les points de l'horizon et s'abattent en montagnes d'écume sur le pont, ou bien, prenant leur élan, passent par-dessus la tente et retombent avec un sifflement prolongé de l'autre côté du bateau. Le *Melbourne* oscille, se relève et se remet à courir.

Dans l'après-midi, un paquet de mer brise trois des madriers qui soutiennent la tente. Un petit mousse, perché sur la cabine du commandant, reçoit une décharge d'eau en pleine bouche et va s'épater sur le pont sans se faire de mal. Soirée maussade, visages cadavériques, verdâtres ; estomacs en pleine révolution. La nuit venue, du fond de ma couchette, située à un pied au-dessous du plafond, je regarde à travers le hublot déferler les vagues, bêtes vivantes, cramponnées aux flancs du vaisseau, écumant de rage. Je m'en dors au bruit de leurs rugissements.

Mercredi, nous doublons le cap Spartivento. Puis nous laissons Reggio à droite, Messine à gauche.

Dans le lointain et dans la nuit, Messine, éclairée par ses

rangées de becs de gaz en amphithéâtre, nous apparaît couronnée d'une tiare enflammée. Un peu plus loin, nous passons entre Charybde et Scylla.

Après la Sicile, la mer redevient très belle. Le pont s'anime. Plus qu'un jour avant l'heure tant désirée. Dans son impatience, un vieux grognard à longues moustaches retombantes, apercevant une île, déclare, d'un ton qui ne souffre pas de réplique, que c'est l'île d'Elbe. Nous n'étions encore qu'à la hauteur du Stromboli. Les malades les plus pâles, les hypocondriaques les plus maussades deviennent tout d'un coup loquaces et facétieux. Toutes les figures s'illuminent, tous les cœurs battent. On va enfin revoir le plus gai et le plus aimé de tous les pays.

Marseille. — Vendredi matin, 27 janvier, je monte sur le pont et je cherche des yeux Notre-Dame de la Garde.

Elle est encore là, se détachant sur un pâle azur et baignée dans la lumière d'or matinale, belle comme une reine sur un trône aérien, telle enfin que j'en avais emporté la vision dans mes yeux, il y a deux ans : je me demandais alors si jamais je la reverrais.

J'ai toujours eu cette bonne fortune de pouvoir dater les événements un peu importants de ma vie du pied d'une statue de la sainte Vierge.

S. COUBÉ, S. J.

ÉLECTRICITÉ ET LUMIÈRE

Le titre que porte cet article pourrait faire illusion ; expliquons-le.

Il ne s'agira pas ici de l'éclairage électrique ni des machines productrices d'électricité. L'industrie de l'électricité s'est bien accrue depuis dix ans ; en 1881, nous étions en admiration devant les machines à 100 chevaux d'Edison ; aujourd'hui les machines électriques de 1 000 chevaux ne sont pas rares. L'électricité se produit par torrents ; elle court sous nos pieds dans les rues, pour nous éclairer ; elle porte à l'atelier l'énergie mécanique dont elle est issue, pour la restituer sous forme de travail moteur ; elle est devenue métallurgiste, elle rougit à blanc les creusets et fait couler les métaux les plus réfractaires ou les plus difficiles à réduire, comme l'aluminium qu'elle dérobe sans effort à l'argile ; en un mot, elle fait merveille et se présente comme l'instrument universel. Cependant, j'ose le dire, à l'heure actuelle le grand intérêt n'est pas là pour la science physique. La machine dynamo-électrique est, en effet, sortie du domaine du physicien pour entrer et rester désormais dans celui de l'ingénieur, au même titre et dans les mêmes conditions que la machine à vapeur.

Ce qui intéresse aujourd'hui le physicien, je dirai même ce qui le passionne, c'est l'interprétation qu'il faut donner à toute une série de récentes découvertes qui, sans applications pratiques, présentement du moins, semblent aptes à nous renseigner sur la nature même de l'électricité. L'électricité est elle ou n'est-elle pas la lumière, voilà la question du jour. Nous allons l'exposer. Les notions scientifiques sont assez répandues actuellement pour que nous n'ayons pas craint de faire un peu (si peu !) de théorie ; mais le petit bagage scientifique que presque tous emportent des études élémentaires est largement suffisant pour permettre au lecteur de nous suivre sans peine.

I

On connaît depuis longtemps un certain nombre de faits qui impliquent une relation étroite entre la lumière et l'électricité ou le magnétisme. L'un des plus remarquables et le premier en date (Faraday, 1845) est la rotation du plan de polarisation de la lumière dans un champ magnétique.

Dans un rayon de lumière naturelle ou non polarisée, les vibrations de l'éther se font perpendiculairement à la direction du rayon, dans des sens absolument quelconques, de sorte que si notre vue pouvait atteindre les molécules, l'aspect du rayon ressemblerait assez à celui de cette passementerie qu'on appelle la chenille de soie, et dont les poils, hérissés en tous sens autour du cordonnet central, représenteraient les trajectoires des molécules éthérées. Dans un rayon de lumière polarisée, au contraire, les vibrations prennent un sens déterminé et s'accomplissent dans un plan : son aspect serait celui d'un ruban plat où les trajectoires se trouveraient représentées par les fils de trame. Le simple passage de la lumière à travers certaines substances cristallines, ou même la simple réflexion sur une surface vitrée, suffit pour orienter ainsi dans un seul plan les vibrations lumineuses. Les physiciens emploient fréquemment pour cet effet, sous le nom de prisme de Nicol, un cristal de spath d'Islande qui, moyennant une préparation spéciale, élimine les phénomènes accessoires et donne naissance à un faisceau lumineux unique et totalement polarisé. Si l'on place à la suite l'un de l'autre deux nicols, il arrive que, pour une certaine position du second, dépendante de la direction donnée par le premier au plan des vibrations lumineuses, toute trace de rayon lumineux disparaît, le second nicol jouant vis-à-vis du premier le rôle d'un écran opaque ; on dit alors que les deux prismes sont à l'extinction. Mais si l'on vient à donner une orientation nouvelle à l'un d'eux en le faisant tourner si peu que ce soit sur lui-même, la lumière reparait aussitôt avec une intensité qui dépend de la grandeur de la rotation opérée.

Voici maintenant le changement qu'amène l'intervention du magnétisme ou de l'électricité. Une substance transpa-

rente, une lame de verre, par exemple, étant placée entre les pôles d'un puissant électro-aimant, on y fait passer, dans une direction parallèle à la ligne des pôles, la portion du rayon polarisé comprise entre deux nicols à l'extinction. Aussitôt qu'on lance un courant dans l'électro, le plan des vibrations lumineuses est dévié; dès lors le second nicol n'est plus dans la position qui convient à l'extinction, et, pour l'y ramener, il faut le faire tourner d'un certain angle. Le plan des vibrations lumineuses a donc subi un changement d'orientation, puisque pour l'éteindre de nouveau il a fallu le poursuivre en modifiant l'orientation du nicol. On dit qu'il a tourné et sa rotation a pour mesure celle du nicol.

Cette action est instantanée, commençant et finissant en même temps que l'état magnétique du champ. La rotation est rigoureusement proportionnelle à l'intensité magnétique et à l'épaisseur de la lame transparente soumise à l'influence; elle a une valeur et un sens déterminés, toujours les mêmes pour la même substance dans les mêmes conditions, mais variables avec les différentes substances. Les liquides et les gaz se comportent de la même façon que les solides; les corps opaques eux-mêmes, comme les métaux, amenés à une épaisseur assez mince pour pouvoir se laisser traverser par les rayons lumineux, donnent également naissance au phénomène; il est même à remarquer que le fer est capable de produire une rotation colossale, puisqu'il suffirait d'une épaisseur de un millième de millimètre pour amener une rotation de 20°.

Le lecteur sourira peut-être si je lui dis qu'il serait intéressant de tenter l'expérience réciproque, c'est-à-dire de produire un courant électrique par la torsion d'un rayon lumineux. Il aurait grand tort, car nous sommes familiarisés depuis longtemps avec des réciprocitys de ce genre, et l'audace souvent heureuse des physiciens nous a montré l'incroyable docilité des infiniment petits de la nature. Téléphone, microphone, photophone, est-ce que tout cela n'eût pas provoqué un sourire d'incrédulité il y a trente ans? C'est sans doute la réflexion que s'est faite un physicien américain, M. Sheldon. Il a tenté l'expérience. Des considérations théoriques permettaient d'affirmer que si le phénomène réciproque existe, il faudrait selon toute vraisemblance, pour

faire naître dans la bobine de l'électro un courant égal à celui qui produit directement une rotation donnée, communiquer au plan de polarisation une vitesse telle que cette même rotation fût accomplie dans un temps comparable à la durée d'une vibration lumineuse. C'est une vitesse absolument irréalisable par des procédés mécaniques. Aussi M. Sheldon se contente-t-il de donner au nicol polariseur un mouvement oscillatoire d'environ deux cents oscillations par seconde (*American journal of science*, september 1890). Dans ces conditions il faut s'attendre à un courant extrêmement faible, si faible que l'état électrique des extrémités du fil ne dépassera pas la milliardième partie de celui où se trouvent les électrodes d'un seul élément Daniell. Mais qu'importe ? Le téléphone est là dont l'exquise sensibilité suffit à déceler d'aussi faibles forces électromotrices. La bobine est donc fermée sur une paire de téléphones ; le polariseur est mis en état d'oscillation, le rayon lumineux lancé sur le polariseur, et M. Sheldon a la satisfaction d'entendre un son au téléphone. Ce son lui dut paraître bien harmonieux.

Nous devons mentionner cette belle expérience immédiatement après celle de Faraday, dont elle est la contre-partie. Il nous faut maintenant retourner en arrière.

En 1875, un physicien anglais, M. Kerr, recherche ce que devient le rayon lumineux polarisé lorsque la substance qu'il traverse entre les deux nicols, au lieu d'être soumise à l'influence d'un champ magnétique, l'est à celle d'un champ électrique, c'est-à-dire lorsque cette substance est employée comme diélectrique ou lame isolante d'un condensateur. Le rayon lumineux n'est plus éteint dans aucune position par le second nicol ; mais si l'épaisseur du milieu transparent étudié est assez faible, on peut voir le rayon se colorer de teintes plus ou moins vives. On n'a plus ici comme précédemment une rotation du plan de polarisation, mais la substance soumise au champ a pris les propriétés des milieux biréfringents, c'est-à-dire donnant une double image d'un même objet.

Dans ces trois phénomènes, l'action de l'électricité sur la lumière ou de la lumière sur l'électricité est de la plus parfaite évidence ; mais il importe de remarquer qu'il lui faut,

pour s'exercer, l'intermédiaire de la matière, car elle est nulle dans le vide et varie suivant les substances traversées par la lumière. Est-ce donc une action sur le milieu pondérable lui-même ? Il est difficile de l'admettre. Dans le phénomène de Kerr le verre se comporte, il est vrai, comme s'il était comprimé (la compression le rend biréfringent); mais, d'autre part, le phénomène se produit également bien dans les liquides et les gaz ; c'est ainsi qu'entre les mains de M. Aimé Witz les gaz raréfiés des tubes de Geissler ont pu servir récemment à explorer les champs magnétiques. Or ici, ni la compression ni aucune déformation mécanique ne peut causer la biréfringence. On est donc porté à placer le siège de l'action dans l'éther même ; non pas dans l'éther libre, c'est-à-dire celui dont les mouvements sont libres de toute contrainte, aussi bien dans les corps que dans le vide de l'espace, mais dans cette portion de l'éther qui semble faire corps avec les molécules pondérables, au point d'être entraînée par elles, comme le prouve une expérience mémorable de M. Fizeau.

Cette conclusion, si elle est légitime, est d'une importance capitale, car la déformation du milieu impondérable qu'elle met en cause est le point fondamental de la théorie électromagnétique de la lumière, comme nous le verrons tout à l'heure ; il ne faut donc pas l'admettre inconsidérément avant d'avoir détruit les objections qu'on peut lui opposer. Précisément M. Röntgen en formulait une en 1879. N'est-il pas possible, disait-il, d'expliquer la double réfraction dans le phénomène de Kerr, par des mouvements de convection qui se produiraient dans le diélectrique liquide ou gazeux quand le condensateur est chargé ? Nous pouvons remarquer tout d'abord, comme nous le faisons tout à l'heure, qu'on n'a jamais obtenu la biréfringence des liquides ou des gaz par quelque mouvement que ce soit ; mais voici une réponse directe et expérimentale. M. Blondlot, de Nancy (1888), s'est convaincu, par un mode opératoire extrêmement ingénieux et délicat, qu'il y avait simultanéité parfaite entre les phénomènes électriques et les phénomènes optiques. Le condensateur en expérience était chargé et déchargé alternativement vingt mille fois par seconde ; la biréfringence se manifestait et disparaissait

sait avec la même rapidité, c'est-à-dire qu'entre l'apparition et la cessation des phénomènes optiques il s'écoulait la quarante millième partie d'une seconde. S'il y avait convection il faudrait donc admettre dans la matière même du diélectrique des alternatives de mouvement violent et de repos, ce qui est inconciliable avec l'inertie de la matière, car une masse en mouvement ne peut s'arrêter instantanément. L'explication de Röntgen, que son auteur, du reste, n'avait émise que dubitativement, est ainsi écartée, et l'on peut affirmer que la double réfraction découverte par le docteur Kerr est bien un phénomène *fondamental*, en relation *directe* avec les actions électriques. On n'en peut pas dire autant des phénomènes dont nous allons parler et qui sont connus sous le nom de phénomènes *actino-électriques*.

En 1887, un physicien autrichien, M. Hertz, inaugurant la belle série des découvertes qui lui ont valu l'an dernier le grand prix de l'Institut de France, observait que l'illumination produite par une étincelle électrique pouvait provoquer une autre étincelle entre deux conducteurs insuffisamment chargés pour la produire d'eux-mêmes dans l'obscurité. M. Hertz ne tarda pas à remarquer que le fait observé ne dépend en aucune façon d'une action électrique, mais qu'il suffit, pour l'obtenir, de projeter sur les conducteurs une lumière quelconque riche en rayons violets et ultra-violets. Le phénomène fut étudié par de nombreux savants, en Allemagne, en Italie, en Russie et en France. Chaque physicien imagina sa méthode; les uns travaillèrent sur des conducteurs chargés à haut potentiel par des machines à plateaux; les autres sur l'électricité à basse tension telle qu'on l'obtient d'un petit nombre de piles. Dans toutes les circonstances la lumière se montra active, donnant naissance à de nombreux phénomènes dont voici quelques-uns.

Les deux boules d'un excitateur étant placées à une certaine distance l'une de l'autre, on met l'une en communication avec l'un des pôles d'une machine de Holz, et l'autre en communication avec la terre par l'intermédiaire d'un tube de Geissler ou d'un téléphone. Si l'on fait tomber un faisceau lumineux riche en rayons violets sur la boule positive, l'aspect du tube de Geissler ou le son rendu par le téléphone ne

subissent aucune modification ; mais si l'on éclaire la boule négative on observe un changement très appréciable dans l'aspect du tube, et le son rendu par le téléphone change de hauteur, indiquant que la rapidité des décharges a augmenté. Tel est le mode opératoire de MM. Wiedemann et Ebert.

M. Hallwachs, lui, relie un plateau métallique isolé à un électroscope à feuilles d'or, chargé de l'une ou de l'autre électricité, puis fait tomber sur le plateau la lumière d'un arc électrique. Si l'électrisation du système est positive, on ne constate aucune ou presque aucune modification ; si l'électrisation est négative, les feuilles d'or de l'électroscope se rapprochent très rapidement, c'est-à-dire qu'il y a décharge.

Mais voici le dispositif le plus usité et qui a servi au plus grand nombre des expériences. Un disque ou plateau métallique est placé à une très faible distance d'une grille métallique ou d'un autre plateau percé de trous. Les deux plateaux sont mis en communication entre eux par un circuit renfermant un électromètre ou un galvanomètre et une pile ; la couche d'air qui sépare les plateaux faisant interruption dans ce circuit, naturellement le galvanomètre n'accuse la présence d'aucun courant. Mais si l'on fait tomber un faisceau puissant de lumière sur le plateau plein, à travers la grille ou le plateau percé, le galvanomètre accuse un courant assez fort qui traverse l'air, de la grille au plateau, si celui-ci est au pôle négatif de la pile, tandis qu'il est presque imperceptible et de sens contraire, si le plateau plein est au pôle positif. L'effet se produit déjà avec un seul élément de pile ; il peut même se produire en l'absence de toute pile, mais moyennant un choix convenable des métaux employés pour les plateaux. Deux métaux en contact prennent, on le sait, l'un l'électricité positive, l'autre l'électricité négative, et l'on peut dresser la liste de tous les métaux, de telle sorte que chacun soit positif par rapport à tous ceux qui le suivent, et négatif par rapport à ceux qui le précèdent. Si l'on choisit dans cette liste, pour le plateau plein de notre expérience un métal négatif par rapport au métal du plateau percé, on pourra supprimer la pile ; la simple illumination fera naître un courant, comme tout à l'heure quand il y avait des piles. M. Stolctow, en opérant sur les métaux zinc et

argent, a constaté que le courant produit accusait une force électromotrice sensiblement égale à celle que ferait naître le contact direct des deux métaux.

Dans toutes ces expériences et les autres analogues, ce qui domine tout et se reproduit toujours, c'est le fait que l'illumination de l'un des conducteurs lui communique une charge positive, ou, ce qui revient au même, lui enlève une charge négative. Il est vrai que M. Branly, en reprenant avec des précautions nouvelles les expériences de M. Hallwachs, a pu constater que des radiations ultra-violettes intenses provoquent aussi une perte d'électricité positive; mais cette perte est toujours bien inférieure à celle de l'électricité négative dans les mêmes conditions, de sorte que c'est la charge positive par illumination qui reste le phénomène dominant. A quoi faut-il attribuer ce résultat? A un changement qui rendrait l'air conducteur? Cela paraît impossible, car l'effet produit ayant un sens de prédilection, il faudrait admettre une conductibilité pour une électricité de préférence à l'autre, ce qui est au moins bizarre. D'ailleurs, si l'air était simplement devenu conducteur, en modifiant le nombre des éléments de pile dans le circuit, on ferait varier l'intensité du courant en conformité avec la loi de Ohm, qui établit une relation entre l'intensité du courant, la force électro-motrice et la résistance du circuit; or, des expériences dirigées en ce sens ont montré un désaccord constant avec la loi de Ohm. Enfin, on ne voit pas trop comment faire appel à la conductibilité de l'air, en présence du rôle actif que paraît bien remplir la surface du plateau illuminé; ainsi on accroit de beaucoup la grandeur de l'effet en recouvrant le plateau illuminé d'une faible couche de fuchsine, tandis qu'une couche d'eau la réduit à zéro.

Faut-il donc faire appel à une convection électrique où les molécules d'air entraînées dans un sens déterminé se chargeraient du transport d'électricité? Le rôle actif de la couche superficielle de l'électrode négative semble s'y opposer aussi bien qu'à une conduction; pourtant un certain nombre de faits peuvent se prêter à cette interprétation, et beaucoup de physiciens l'ont adoptée, au moins provisoirement. A notre avis, on peut dire que c'est aussi prématurément. En effet,

dans une communication récente à la Société royale de Londres, M. Shelford Bidwell a déclaré que, moyennant certaines conditions, un aimant peut perdre de son magnétisme sous l'influence d'une puissante illumination ; c'est bien un fait de même ordre que ceux qui nous occupent ; or, le magnétisme ne se perd ni par convection ni par conduction.

Il faut donc avouer que la cause de ces phénomènes est fort obscure. Si l'on ne peut s'empêcher d'y voir la manifestation d'un rapport entre la lumière et l'électricité, on doit reconnaître aussi que cette relation pourrait bien n'être que superficielle et indirecte, à l'encontre de ce que nous constatons dans les phénomènes cités en premier lieu. Il y a peut-être là un fait de même ordre, au moins en partie, que l'apparition d'une force électromotrice sous l'influence de la lumière, dans des corps tels que le sélénium et les sels haloïdes d'argent. C'est tout ce qu'on peut dire.

Jusqu'ici, la relation entrevue s'est présentée à nous sous la forme d'une relation plus ou moins directe et immédiate de cause à effet : une cause lumineuse produisant un effet électrique, et réciproquement. Dans un ordre d'idées tout à fait différent, en dehors de toute mutualité d'action entre l'un et l'autre agent, rien qu'en évaluant des quantités d'électricité, on est tout surpris de voir surgir un nouveau point de contact entre la lumière et l'électricité.

On sait que les quantités d'électricité peuvent être mesurées dans deux systèmes différents, le système électrostatique et le système électromagnétique. Dans le premier, on définit l'unité de quantité électrique (la quantité d'électricité qui, agissant à l'unité de distance (le centimètre), sur une égale quantité de la même électricité, la repousse avec une force égale à l'unité de force (la dyne). Dans le système électromagnétique, l'unité d'électricité est la quantité d'électricité qui passe, en une seconde, à travers la section d'un fil conducteur d'une résistance égale à l'unité, en y produisant un courant ayant aussi l'unité d'intensité.

Si le lecteur est au courant du système de mesures C. G. S., toute explication est superflue ; il n'était pas même nécessaire de rappeler ces notions, surtout sous cette forme. Dans le cas contraire, il verra du moins combien les deux points de vue

sont différents, et cela suffit. Si je voulais rendre la différence sensible par un exemple, j'imaginerais deux modes de mensuration pour des quantités d'eau : d'un côté, j'appellerais unité de quantité, la quantité d'eau qui, séjournant dans un vase, y fait équilibre à la force d'un kilogramme : ce serait l'analogue de l'unité statique ; d'un autre côté, je conviendrais d'appeler unité de quantité d'eau courante, la quantité qui passerait par unité de temps à travers un tube d'un centimètre de diamètre, sous une pression également déterminée, un kilogramme si l'on veut : ce serait l'analogue de la mesure électromagnétique. Il est bien évident, *à priori*, que les deux unités ainsi définies ont toutes les chances d'être aussi différentes que leurs définitions, et elles le sont en effet. Quel est leur rapport ? il est intéressant de le savoir. Or, on peut l'exprimer d'une façon abstraite ou d'une façon concrète. La première manière appartient au mathématicien qui opère en dehors de toute mensuration effective et uniquement sur les symboles algébriques qui représentent les unités en question. Celles-ci, comme toutes les quantités mécaniques et physiques, peuvent être exprimées en produits de différents facteurs ne renfermant pas d'autres quantités que des longueurs, des masses et des temps. Le mathématicien, s'étant donc procuré en longueurs, en masses et en temps, les formules de l'une et de l'autre unité d'après leurs définitions respectives, divise l'une par l'autre, fait la réduction des facteurs communs, et trouve en fin de compte que le rapport de l'unité électromagnétique à l'unité électrostatique a pour symbole le quotient d'une longueur par un temps, autrement dit une vitesse. L'unité d'électricité statique doit donc être multipliée par une certaine vitesse, un certain nombre de centimètres par seconde, pour être équivalente à l'unité d'électricité dynamique. C'est le résultat abstrait.

Le physicien, opérant au concret sur l'électricité elle-même, peut de son côté déterminer combien il lui faut d'unités statiques pour former l'unité électro-magnétique. La détermination a été faite à de nombreuses reprises, par des expérimentateurs différents et par différentes méthodes, dont la plus simple consiste à charger un condensateur d'une quan-

tité connue d'électricité statique, puis à mesurer l'intensité du courant qui se produit quand on décharge le condensateur à travers le fil d'un galvanomètre. On a trouvé des nombres variant entre les deux limites 29 880 000 000 et 31 080 000 000. Mais nous savons que ces nombres expriment une vitesse, ce sont des unités de longueur, des centimètres. La vitesse concrète qui exprime le rapport cherché est donc comprise entre 298 000 et 310 000 kilomètres par seconde. C'est, avec une approximation remarquable, la vitesse même de la lumière, fixée par les dernières mesures de M. Cornu, à 304 000 kilomètres environ.

Voilà, certes, une rencontre étonnante. Mais est-ce là purement et simplement une rencontre? On peut affirmer hardiment qu'il y a davantage; et, si l'on fait réflexion qu'un corps électrisé qui se meut produit les effets électromagnétiques d'un véritable courant circulant dans un circuit immobile, on entrevoit ce qui se cache de profond sous cette identité de hasard apparent. N'est-il pas permis, en effet, de penser que si un corps chargé d'une unité électrostatique d'électricité se mouvait avec la vitesse même de la lumière, l'effet produit serait précisément égal à celui d'un courant qui débiterait par seconde l'unité d'électricité électrodynamique? C'est à l'expérience de répondre. Naturellement, la vitesse de la lumière est pratiquement irréalisable; mais on peut opérer sur des charges de beaucoup supérieures à l'unité d'électricité, qui compenseront en partie ce qui manque du côté de la vitesse; et des effets électromagnétiques observés aux vitesses d'expérience, on passera aisément par le calcul aux conditions idéales qu'on ne peut réaliser. Ces expériences ont été faites. Maxwell les avait indiquées; M. Rowland les a réalisées à plusieurs reprises, et notamment en 1889, dans un appareil où toutes les précautions avaient été prises pour éliminer les effets statiques dont il ne fallait plus tenir compte. Les nombres trouvés pour la vitesse qui transforme l'unité statique en unité dynamique, ont toujours été voisins de 300 000 kilomètres.

Ainsi donc il y a une mystérieuse mais évidente parenté entre la lumière et l'électricité. Ce qu'on entrevoit ainsi vaguement et comme par le dehors, on voudrait le voir par le

dedans, c'est-à-dire qu'on voudrait pénétrer la nature intime et les raisons de ces liens, en un mot, dissiper le mystère. Si c'est trop demander, nous nous contenterions encore d'un essai de synthèse des phénomènes électriques et lumineux, assez plausible pour conquérir notre assentiment malgré des obscurités et des lacunes, assez solide pour nous promettre des clartés toujours croissantes. La théorie que Maxwell a formulée, il y a déjà plus de vingt ans, est la seule qui semble satisfaire ce minimum de désirs.

II

Nos auteurs classiques nous ont habitués à considérer l'électricité comme un je ne sais quoi de plus ou moins immatériel qui remplit, sous une pression plus ou moins grande, les conducteurs électrisés et qui se manifeste par des attractions ou des répulsions sur les conducteurs voisins. Cette action à distance, avec toutes les conséquences qu'elle entraîne relativement à la grandeur et à la direction de la force dans tous les points du champ électrique, suffit d'ailleurs à l'explication du plus grand nombre des phénomènes connus.

Il est difficile de placer à la base d'une théorie scientifique une hypothèse plus injustifiable que celle d'une action à distance; cependant la science qui en est issue n'est pas fautive pour cela, parce que, tout se passant en réalité comme s'il y avait action à distance, les résultats mathématiques fournis par cette hypothèse sont d'accord avec les lois qui régissent les effets de la vraie cause. Il n'en est pas moins vrai qu'une telle science est, si je puis parler ainsi, trop exclusivement *symptomatique*, puisque négligeant volontairement le mécanisme interne des phénomènes, elle s'attache uniquement à leur manifestation extérieure. C'est en quoi les vues anglaises lui apportent une heureuse correction.

Pour Maxwell, comme pour l'illustre Faraday, son maître, il n'y a pas d'action à distance; les forces électriques agissent d'un conducteur à l'autre, grâce au milieu interposé dont les propriétés interviennent directement dans les phénomènes. Ainsi, tandis que pour nous le milieu isolant n'a

qu'un rôle passif, Faraday le considère, au contraire, comme jouant le rôle principal. Quand un phénomène électrique se produit quelque part, c'est-à-dire quand une force électromotrice met en jeu la chose, quelle qu'elle soit, qui s'appelle l'électricité, le milieu isolant ou diélectrique subit en cet endroit une déformation de nature particulière, une sorte de tension, si l'on veut, qui ne demeure pas seulement là où elle a pris naissance, mais qui se transmet de proche en proche jusqu'aux conducteurs environnants par l'effet des réactions des forces internes propres au milieu. L'état de diélectrique peut se représenter par une série de lignes ou de fils tendus dont la direction coïncide en chaque point avec celle de la force électrique qui produit la tension. Ces *lignes de force*, comme les appelle Faraday, n'ont ni plus ni moins de réalité que ce que nous appelons couramment des rayons lumineux : de même qu'on rend apparente la direction de ceux-ci en les faisant passer dans un milieu semé de corpuscules capables de s'illuminer, de même on rend visible la direction des lignes de force électriques ou magnétiques, en répandant dans le milieu isolant qu'elles traversent des corpuscules capables de s'électriser ou de s'aimanter. C'est l'expérience bien connue des *fantômes* ; deux pôles magnétiques ou électriques étant placés sous une feuille de verre, faites tomber de haut sur celle-ci de la limaille de fer pour le fantôme magnétique, des crins finement coupés pour le fantôme électrique, et vous verrez se dessiner les lignes de force. C'est par l'effet de cette tension des lignes de force entre deux conducteurs électrisés que ceux-ci semblent agir pour s'attirer ou se repousser. Il en est de cette action comme de l'action mécanique ordinaire, lorsque deux corps agissent l'un sur l'autre par l'intermédiaire d'une corde tendue.

Dans cette conception, une ligne de force va toujours d'un conducteur positif, où elle prend naissance, à un autre conducteur négatif, où elle se termine ; on n'en trouve pas trace à l'intérieur des conducteurs. Il en résulte qu'on ne peut charger un corps d'électricité positive sans que les lignes de force qui en émanent n'aillent se terminer à la surface de quelque conducteur avoisinant, ne fût-ce que sur les parois de la salle où l'on opère, en le rendant négatif par le fait

même : c'est le phénomène de l'induction, et l'on voit *qu'il y a toujours induction* quand il y a quelque part une quantité d'électricité. Pour expliquer l'état de tension dans le diélectrique, Maxwell imagine qu'il s'y produit un phénomène équivalent à un *déplacement* ou *glissement* d'électricité dans le sens de l'induction; par exemple, dans une bouteille de Leyde dont l'armature intérieure est chargée positivement, le déplacement a lieu de l'intérieur à l'extérieur; on peut dire qu'il y a courant de l'armature interne à l'armature externe à travers le verre de la bouteille. Un conducteur diffère d'un diélectrique en ce que celui-ci oppose un obstacle au déplacement par une sorte d'élasticité particulière, *l'élasticité électrique* du milieu, tandis que dans un conducteur le déplacement se fait sans résistance. Un conducteur parfait n'est donc jamais dans l'état de tension, autrement dit, il ne possède aucune portion de l'énergie électrique; celle-ci est tout entière à l'état de tension dans le milieu, et c'est par une sorte d'abus de langage qu'on parle de conducteurs chargés; la charge, c'est-à-dire la grandeur du déplacement aux extrémités des lignes de force, réside en réalité à la surface du diélectrique en contact avec les conducteurs.

Mais l'élasticité n'est pas la même dans tous les isolants; dans les uns, une grande force électromotrice produira un faible déplacement : ils ont un grand *coefficient d'élasticité électrique*; dans les autres, une faible force électromotrice sera capable d'opérer un déplacement relativement grand : ils ont un faible coefficient d'élasticité électrique. Dès lors, si on suppose une force électromotrice en action entre les deux armatures d'un condensateur, la charge induite sera d'autant plus forte que le coefficient d'élasticité électrique de l'isolant sera plus faible. On sait qu'en effet la charge d'un condensateur varie avec la substance de la lame diélectrique interposée, autrement dit, que chaque diélectrique a son *pouvoir inducteur spécifique*. Dans la théorie de Maxwell *le pouvoir inducteur spécifique d'une substance est donc inverse de son élasticité électrique*.

Les phénomènes d'électricité dynamique, ou l'électromagnétisme, s'expliquent d'une façon analogue par la déformation du milieu sous l'action des forces électromagnéti-

ques; de sorte que, dans un seul champ, on peut trouver superposées la déformation électrostatique et la déformation électromagnétique. Il est même à propos de remarquer que pendant la charge ou la décharge d'un système statique on se trouve en présence des deux systèmes de déformation, puisque le déplacement en voie de se produire dans la charge, ou de se détruire dans la décharge, constitue un véritable courant¹.

Tels sont à grands traits les points fondamentaux de la théorie de Maxwell. On nous pardonnera l'aridité de cette courte exposition qui ne pouvait pas tout dire, mais qui pourtant devait en dire assez pour faire saisir, autant que possible, la légitimité des conséquences tirées de la théorie et nous permettre d'apprécier la valeur de leurs vérifications expérimentales.

Voici les plus importantes de ces conséquences; quelques-unes d'entre elles ont été reconnues depuis longtemps en concordance avec les faits; nous l'indiquerons chemin faisant.

Lorsque la cause productrice de déformation dans un milieu élastique vient à disparaître, le milieu ne reprend généralement son état primitif non déformé qu'à la suite d'une série d'oscillations plus ou moins nombreuses, comme un ressort bandé ne revient à sa position d'équilibre qu'après l'avoir dépassée un certain nombre de fois alternativement dans l'un et l'autre sens. Lorsqu'un condensateur se décharge, la tension du diélectrique ne peut pas disparaître d'une autre manière: le déplacement électrique se produit donc alternativement un certain nombre de fois dans l'un et l'autre sens; dès lors les armatures doivent prendre alternativement des charges contraires, et la décharge, au lieu de se faire par une étincelle unique, doit se faire par une série

1. On est trop souvent porté à considérer un courant électrique comme un transport *effectif* et, en quelque sorte, matériel, d'électricité; en réalité il s'explique bien mieux par une simple transmission d'énergie.

Une bille lancée vers un but et l'atteignant elle-même peut passer pour une image de la conception vulgaire du transport d'électricité. Un choc donné à la première bille d'une file serrée et se transmettant de la première à la dernière à travers toute la file, si longue qu'on la suppose, voilà l'image d'un transport d'énergie.

d'étincelles décroissantes, en un mot, la décharge doit être oscillatoire. De fait, il en est ainsi. L'étincelle d'une bouteille de Leyde, qui paraît continue et instantanée, se résout, lorsqu'on l'analyse au moyen d'un miroir tournant très vite, en une série discontinue d'étincelles se succédant rapidement dans l'intervalle de quelques cent millièmes de seconde. Les savants ont même établi des formules qui permettent, étant donné les dimensions du condensateur, de calculer la durée d'une oscillation.

Puisque le diélectrique est doué d'élasticité, la déformation électrique ou électromagnétique doit s'y propager suivant la loi qui régit les mouvements intérieurs d'un solide élastique, c'est-à-dire suivant la loi des mouvements vibratoires; et, dans le cas où la perturbation est périodique, la propagation devra s'en faire dans l'un et l'autre sens sous la forme d'ondulations. Or, tout mouvement ondulatoire est susceptible de réflexion, de réfraction, etc.; donc les perturbations électriques doivent pouvoir se réfléchir, se réfracter, etc.

Les formules ordinaires du mouvement ondulatoire montrent que la vitesse de propagation des ondes dépend de l'élasticité du milieu propagateur; en termes précis, le carré de la vitesse est inversement proportionnel au coefficient d'élasticité. Les ondulations électriques se propageront suivant la même loi, et, puisque le coefficient d'élasticité électrique est l'inverse du pouvoir inducteur spécifique, comme nous l'avons appris tout à l'heure, il faudra que le carré de la vitesse des ondulations électriques soit proportionnel au pouvoir inducteur spécifique. Nous allons revenir dans un instant sur cette conséquence qui se précisera encore davantage.

D'après la théorie de Maxwell le déplacement électrique en voie de propagation constitue un courant électrique, même dans un isolant. D'autre part, si on se le rappelle, en dehors de toute théorie et d'après les expériences de M. Rowland, on produit tous les effets d'un courant électrique par le déplacement d'une charge électrostatique avec la vitesse qui mesure le rapport de l'unité de charge électrodynamique à l'unité électrostatique. Rapprochons le fait de la théorie : il

en jaillira cette conséquence que la vitesse de propagation des déplacements ou perturbations électriques, dans la doctrine de Maxwell supposée vraie, doit être précisément celle que l'expérience reconnaît comme la mesure du rapport des unités. Or cette vitesse est celle de la lumière.

Dès lors la conséquence énoncée ci-dessus, relativement au rapport entre la vitesse de propagation et le pouvoir inducteur, prend une expression plus précise et facile à vérifier par l'expérience. Les pouvoirs inducteurs, avons-nous dit, sont proportionnels au carré de la vitesse; mais les indices de réfraction des différentes substances pour la lumière sont proportionnels aux vitesses de la lumière dans ces substances; le pouvoir inducteur spécifique est donc proportionnel au carré de l'indice de réfraction. Or, on connaît les indices, on connaît les pouvoirs inducteurs de quelques substances; la comparaison est facile, et elle justifie la théorie, exactement dans quelques cas, d'une façon plus éloignée dans d'autres où les pouvoirs inducteurs sont peut-être insuffisamment déterminés (cette détermination est l'une des opérations les plus délicates et les plus difficiles de la physique).

Mais voici la conséquence capitale. Si la vitesse des ébranlements lumineux est la même que celle des perturbations électriques, c'est que les milieux qui servent de véhicule aux uns et aux autres jouissent de propriétés identiques. Il est dès lors légitime de penser qu'il n'y a qu'un seul milieu et non pas deux. Les ondulations électriques seraient des ondulations de l'éther au même titre que les ondulations lumineuses, en d'autres termes, il y aurait identité entre la lumière et l'électricité.

Que faut-il pour que cette grave affirmation soit aussi solidement établie que les théories scientifiques les plus en crédit? Il faut que les autres conséquences dont celle-là découle comme conclusion finale soient elles-mêmes solidement vérifiées. Or, plusieurs le sont, comme nous en avons fait la remarque après les avoir formulées; il reste seulement à montrer par l'expérience que la propagation électrique revêt la forme ondulatoire et que ces ondulations qui se propagent avec la vitesse même de la lumière se réflé-

chissent, se réfractent, interfèrent, etc., comme les ondulacions lumineuses.

C'est ce qu'a fait M. Hertz en 1888.

III

Pour obtenir des ondulations électriques il suffit de provoquer des perturbations périodiques, telles, par exemple, que celles qui résultent de courants alternatifs dont le sens change périodiquement. Mais si la vitesse des ondes électriques est bien celle de la lumière, ou 300 000 kilomètres par seconde, mille alternances de courant par seconde produiraient des ondes de 300 kilomètres de longueur, et pour avoir des ondes mesurables, de 3 mètres, par exemple, il faudrait cent millions d'alternances par seconde. Il est évidemment bien inutile de penser à produire des courants alternatifs de pareille fréquence. Mais nous avons appris que la décharge d'un condensateur a un caractère oscillatoire de période extrêmement rapide; il en est de même de la décharge d'une bobine de Ruhmkorff. C'est une bobine qu'emploie M. Hertz, mais avec un dispositif nouveau qui accélère encore la rapidité des oscillations et permet d'obtenir des ondes de quelques mètres ou même, en certains cas, de quelques décimètres.

L'appareil se compose de deux parties, l'*excitateur* et le *résonateur*.

L'excitateur, où se produisent les décharges oscillantes, est constitué par deux tiges de cuivre d'environ 50 centimètres de longueur placées sur le prolongement l'une de l'autre, à une distance de quelques millimètres. Les deux extrémités en regard sont terminées par deux boules de 3 centimètres; les deux autres extrémités par de grosses sphères de 30 centimètres de diamètre ou par des plaques carrées de 40 centimètres de côté. Les deux boules de l'excitateur sont en communication permanente avec les deux bornes d'une bobine de Ruhmkorff. A chaque interruption du courant inducteur, l'étincelle éclate entre les boules avec son caractère oscillatoire, de sorte qu'on peut assimiler l'état de l'excitateur à celui d'un diapason dont on entreprendrait les vibrations par une succession de coups de marteau.

Le résonateur est la partie de l'appareil destinée à explorer l'espace, pour y rendre manifestes les ondulations électriques. C'est un circuit circulaire de 35 à 50 centimètres de diamètre, interrompu par une solution de continuité de quelques dixièmes de millimètre. Lorsque l'excitateur fonctionne on promène le résonateur dans l'espace avoisinant, et l'on voit avec surprise un flux continu d'étincelles jaillir à travers l'interruption, même à des distances considérables de l'excitateur : M. Hertz a vu les étincelles se produire jusqu'à près de 20 mètres de l'excitateur.

Une comparaison avec les phénomènes acoustiques va nous faire comprendre le rôle du résonateur. Quand, sur la direction d'ondulations sonores assez peu intenses par elles-mêmes on place un appareil vibratoire très facile à ébranler, et capable d'émettre pour son compte des vibrations de même période que les ondulations qui le frappent, il entre immédiatement en vibration et renforce le son avec une intensité plus ou moins grande, il résonne. Tel est le rôle du circuit explorateur de M. Hertz relativement aux ondulations électriques, et c'est de cette analogie qu'il tire son nom de résonateur. Mais, comme on sait, un résonateur acoustique ne répond bien qu'à des vibrations à l'unisson des siennes propres; ainsi un coquillage approché de l'oreille ne renforce qu'un son parmi les mille sons confus de l'espace; il en va de même pour le résonateur électrique. Donnez-lui des dimensions trop grandes ou trop petites, le flux d'étincelles est moins nourri, la distance explosive moindre; c'est que ses propres oscillations électriques n'ont pas la même durée que celles de l'excitateur. Mais il est une dimension pour laquelle l'étincelle devient claire et bruyante, capable de franchir non plus quelques dixièmes de millimètre seulement, mais jusqu'à six millimètres. On peut être sûr alors que résonateur et excitateur sont à l'unisson, et l'on est dans les conditions favorables pour explorer l'espace aux grandes distances aussi bien qu'aux petites. Ainsi armé on peut procéder à l'étude des ondulations.

Si l'on place devant l'excitateur et à quelque distance une vaste surface métallique en communication avec le sol, le résonateur, qui témoigne de la présence des radiations élec-

triques en avant de cette surface, demeure absolument muet en arrière : la surface métallique fait ombre. Mais que deviennent les radiations interceptées ? elles sont simplement réfléchies. On met le fait hors de doute en produisant l'interférence des ondes réfléchies avec les ondes directes.

On sait que quand deux ondulations de même période cheminent sur la même direction, elles se renforcent si elles ont même phase, c'est-à-dire si les mouvements qu'elles tendent, chacune pour sa part, à imprimer aux mêmes molécules du milieu propagateur, ont au même moment la même direction ; s'il y a différence de phase, le milieu propagateur reste immobile, là où les mouvements commandés par les deux ondulations sont de sens contraire et d'égale intensité, et il n'est en vibration que là où il y a concordance de mouvements ou différence d'intensité. C'est le phénomène des interférences. Il offre ceci de particulièrement intéressant, que les points de vibration nulle sont régulièrement espacés à des distances les uns des autres, égales à une demi-longueur d'onde, et qu'entre eux, à mi-chemin, se trouvent des points de vibration maximum. Le phénomène se particularise encore davantage quand la partie d'un rayon ondulateur *qui s'est réfléchi* sur un obstacle, interfère à son retour avec la partie du rayon *qui ne s'est pas encore réfléchi* : dans ce cas, en effet, les points de vibration nulle ou de vibration maximum sont absolument fixes dans l'espace ; c'est pourquoi on dit qu'alors on a des *ondes stationnaires*. L'étude des tuyaux sonores a rendu le phénomène familier à tous, car les *nœuds* et les *ventres* fixes des ondes sonores dans les tuyaux n'ont pas une autre origine. L'existence d'ondes stationnaires prouve donc à la fois, et la réalité et la réflexion du mouvement ondulateur, en même temps qu'elle permet de mesurer la longueur d'onde. Or, voilà ce que M. Hertz est parvenu à mettre en évidence pour les radiations électriques.

L'expérience se fait dans une grande salle. A l'une des extrémités se trouve l'excitateur ; à l'autre bout, le mur est recouvert de feuilles métalliques en communication avec le sol. Les ondes stationnaires se produisent nettement, avec une complication plus grande, il est vrai, que nous ne l'avons fait supposer par ce qui précède, mais qui pouvait se prévoir

d'avance et qui s'explique aisément par la concomitance de la perturbation électrostatique et de la perturbation électromagnétique voulues par la théorie même de Maxwell. Sans vouloir insister sur ce point, ce qui nous entraînerait trop loin, disons que suivant la position donnée au résonateur, on peut déceler les effets dus à l'un et à l'autre système d'ondulations. Pour observer l'onde électrostatique, on tient le plan du résonateur parallèlement au mur réfléchissant. Quelle que soit d'ailleurs l'orientation de l'interruption, les étincelles d'abord nulles, ou du moins extrêmement faibles tout contre le mur, prennent plus d'importance à mesure qu'on se rapproche de l'excitateur jusqu'à un certain point à partir duquel elles diminuent pour s'éteindre de nouveau, puis recommencent à croître, et ainsi de suite jusque dans le voisinage même de l'excitateur. L'activité et le repos périodiques du résonateur rappellent les périodes d'activité et de repos de la membrane vibrante qu'on enfonce dans un tuyau sonore pour en découvrir les ventres et les nœuds. Ici, les positions d'étincelles nulles ou minimum sont les nœuds; les positions de maximum sont des ventres.

Pour observer l'onde électromagnétique, on dispose le résonateur perpendiculairement à la paroi réfléchissante; l'existence des ventres et des nœuds s'y manifeste de la même façon par des maximum et des minimum d'étincelles. Les entre-nœuds ont la même longueur que ceux du premier système; la seule différence est que les nœuds de l'onde électrostatique correspondent aux ventres de l'onde électromagnétique.

Depuis ces premières expériences, M. Hertz a modifié son appareil et l'a rendu plus sensible en plaçant l'étincelle de l'excitateur au foyer d'un vaste miroir concave ayant la forme d'un cylindre parabolique. L'effet de ce miroir est de ramener en avant de l'excitateur toutes les radiations électriques condensées en un puissant faisceau de la largeur du miroir. Avec cette modification, le résonateur donnait encore des étincelles perceptibles à 10 mètres de distance. En retouchant encore à l'excitateur, de façon à raccourcir sa période d'oscillation, le hardi physicien a pu mesurer des ondes de moins de 40 centimètres. S'enhardissant toujours davantage, M. Hertz prend un second miroir semblable au premier, et le

place à des distances croissantes de l'excitateur sur la direction du faisceau réfléchi par le premier ; toute l'énergie de ce faisceau est donc concentrée en une plage de faible dimension au foyer du second miroir ; un résonateur modifié et rendu rectiligne, afin de pouvoir être placé tout entier dans l'activité de ce foyer, donne encore des étincelles à plus de 20 mètres de l'excitateur ! N'est-ce pas merveilleux ? et que voilà une belle vérification de théorie ! Mais poursuivons.

L'interposition de corps isolants ne s'oppose pas du tout à la propagation de l'onde électrique : « Le rayon traverse parfaitement une planche de bois, dit M. Hertz, et ce n'est pas sans étonnement qu'on voit les étincelles continuer à se produire dans la pièce voisine après qu'on en a fermé la porte. » Mais en traversant l'isolant, le rayon s'y réfracte. Voici à ce sujet l'expérience de M. Hertz.

Il interposait sur le trajet du faisceau électrique un grand prisme en asphalte d'un mètre et demi de hauteur. Pour éviter le passage des rayons à droite et à gauche du prisme, deux écrans conducteurs encadraient pour ainsi dire celui-ci. Le miroir explorateur ayant à son foyer le nouveau résonateur rectiligne était-il placé dans la direction du rayon incident, là où par conséquent le résonateur eût parlé en l'absence du prisme, on n'avait pas trace d'étincelles ; mais si on déviait vers la base du prisme la position du miroir explorateur, on constatait une production de faibles étincelles pour une déviation de 11° ; les étincelles allaient en croissant jusqu'à une déviation de 22° , et allaient en diminuant au delà. Le rayon électrique était donc fortement réfracté. On pouvait assigner une déviation d'environ 22° ; or, le prisme ayant 30° d'angle au sommet, les lois ordinaires de la réfraction assignaient 1,6 comme valeur de l'indice de réfraction. L'indice de la même substance pour la lumière rouge est environ 1,5 ; c'est à peu près le même nombre.

Cette expérience est une des plus décisives qui aient été faites. Nous n'en rapporterons pas d'autres ; nous nous contenterons de dire qu'après la réflexion, l'interférence, la réfraction, M. Hertz a produit aussi la polarisation des ondes électriques. Il est difficile d'exiger une plus admirable concordance des faits avec les déductions de la théorie.

Une question pourtant avant de conclure : la vitesse assignée aux radiations électriques par la théorie a été trouvée égale à celle de la lumière en dehors de toute mesure directe de vitesse ; c'est sans doute une vérification de la doctrine, mais indirecte ; n'est-il pas bon et même nécessaire de procéder à une mesure directe ? Cela est incontestable. Or, les expériences que nous venons de rapporter permettent de le faire aisément.

Les ondes stationnaires électriques permettent en effet de mesurer la longueur d'onde ; on sait d'ailleurs calculer le nombre des oscillations de l'excitateur d'après les dimensions de celui-ci, comme on sait calculer, d'après les dimensions d'un tuyau sonore ou d'une corde tendue, le nombre des vibrations du son correspondant ; on a donc les éléments de la vitesse puisque celle-ci est égale au produit de la longueur d'onde par le nombre de vibrations par seconde.

Dans une des expériences de M. Hertz, les vibrations étaient au nombre de 71 millions par seconde et la longueur d'onde égale à 4 m. 5. La vitesse de propagation était donc de 320 000 kilomètres, c'est-à-dire encore la vitesse même de la lumière.

Il faut dire pourtant que des doutes ont été émis sur la légitimité de cette manière d'opérer ; voici pourquoi. Deux expérimentateurs, MM. Sarrasin et de la Rive, de Genève, ont reconnu qu'avec des résonateurs de dimensions différentes, on ne constate plus l'existence des nœuds aux mêmes points de l'espace, il y a plusieurs systèmes de nœuds qui peuvent être mis en évidence chacun par un résonateur convenable. Dès lors, à quelle longueur d'onde s'adresser pour la faire entrer dans le produit qui donne la vitesse ?

L'objection paraît grave, elle ne l'est pas en réalité. Un exemple va nous montrer comment nous devons l'envisager et comment elle se résout. Mettez un tuyau sonore entre les mains d'un sourd qui ne peut constater les vibrations sonores que par des résonateurs à mouvements visibles, et demandez-lui de déterminer la vitesse de propagation du son par la mesure des ondes stationnaires, c'est-à-dire par la longueur des entre-nœuds du tuyau. Il sait que le tuyau, vu sa longueur, donne 680 vibrations par seconde. Il essaye

un premier résonateur répondant lui aussi à 680 vibrations et qui lui fournit une longueur d'onde d'un demi-mètre. Il en conclut que la vitesse du son est de 340 mètres par seconde. Mais il a l'idée d'essayer un résonateur différent, et il voit que la longueur d'onde mise en évidence n'est plus que de 25 centimètres; un troisième, un quatrième lui donnent encore des longueurs d'ondes différentes; un cinquième pourrait ne lui rien donner. Que devra-t-il conclure? qu'il y a plusieurs vitesses? non assurément; qu'on ne peut pas mesurer la vitesse par ce procédé? non encore. Quoi donc? Le voici tout simplement: le son donné par le tuyau n'est pas pur, c'est-à-dire fourni par un seul système de vibrations; il est constitué par la superposition de *sous harmoniques* de différentes périodes, et chacun des résonateurs répond à un seul de ces sons, à celui qui lui est propre. Dès lors, pour mesurer la vitesse du son, je dois prendre pour nombre de vibrations non celui qui correspondrait au tuyau lui-même s'il donnait un son pur, mais celui qui correspond au son propre du résonateur employé; avec cette précaution nécessaire les résultats sont concordants.

Il en est de même pour les ondes électriques. L'excitateur ne donne pas toujours une onde unique, mais un système d'ondes à périodes multiples, et il peut ainsi produire la résonance dans plusieurs résonateurs. Il suffit dès lors de prendre pour base du calcul, non plus la période troublée et douteuse de l'excitateur, mais celle de chaque résonateur.

Assurément il serait préférable d'avoir un excitateur à période unique; on y arrivera probablement. Si en même temps on se rendait maître de la fréquence d'oscillations au point de faire naître à volonté des ondulations égales à celles de la lumière, nous pourrions voir les oscillations électriques produire *directement* la lumière dans l'espace, comme aussi les ondes lumineuses produire de l'électricité dans des excitateurs convenables.

En attendant, il semble bien se dégager de tous ces faits que le rapport entrevu depuis si longtemps entre la lumière et l'électricité est un rapport *d'identité*. C'est ainsi que M. Hertz a envisagé la portée de ses découvertes, et il nous semble qu'il ne faut pas taxer d'enthousiasme exagéré les

paroles par lesquelles l'heureux savant concluait un de ses derniers mémoires : « Dans les phénomènes que nous venons d'étudier nous avons vu des rayons de force électrique ; peut-être aurions-nous pu y voir aussi bien des rayons lumineux à grande longueur d'ondulation. Pour moi, les faits observés me paraissent mettre absolument hors de doute l'identité de la lumière, de la chaleur et des mouvements électrodynamiques. Je crois que l'idée de cette identité conduira à des conséquences aussi profitables pour la théorie de l'optique que pour celle de l'électricité. »

La conviction n'est peut-être pas encore faite dans tous les esprits (il est bon qu'il y ait parfois des sceptiques difficiles à convaincre), mais elle se fera peu à peu, nous n'en doutons pas. M. Poincaré, de l'Académie des sciences, est un de ces sceptiques, ou si on le préfère, de ces prudents ; son cours en Sorbonne a roulé, ces deux dernières années, sur l'optique mathématique, et il a eu à s'occuper de la théorie de Maxwell et des expériences de M. Hertz. Or, voici ce qu'on peut lire à la fin du dernier volume, paru il y a quelques mois : « Toutefois, s'il m'est défendu de conclure, je puis parler de l'impression que me causent les plus récents progrès de la science... Cette impression est que l'ensemble des résultats est plus favorable aujourd'hui à la théorie de Maxwell qu'il y a quelques mois, au moment où j'ai clos mon cours. » On peut s'en tenir là.

ED. VILLAUME.

MÉLANGES

LE PAPE CALIXTE II¹

Depuis que Sa Sainteté Léon XIII a ouvert aux érudits de toutes les nations les trésors des Archives vaticanes, l'histoire pontificale est cultivée avec une ardeur sans égale. Il ne se passe point d'année sans que la France, l'Allemagne ou l'Italie ne donne au monde savant quelque œuvre considérable, apportant de nouveaux documents ou des aperçus nouveaux sur la vie et le gouvernement de quelques-uns de ces pontifes qui ont fait si grande figure dans l'histoire. Nous voudrions parler de la dernière en date de ces grandes publications. M. Ulysse Robert, s'inspirant d'une pensée patriotique, a choisi comme sujet de ses études le pape Calixte II, une des plus pures gloires de la France.

Descendant d'une famille illustre, parent de l'empereur d'Allemagne, des rois de France, d'Espagne et d'Angleterre, esprit cultivé et caractère fortement trempé, Guy de Bourgogne se distingua d'abord dans le gouvernement de l'Église de Vienne. Élevé au souverain pontificat au moment critique où Gélase II venait de mourir en exil, il parvint en peu de temps à vaincre les résistances d'un puissant empereur, rendit la paix à l'Église et eut l'honneur d'attacher son nom au concordat célèbre qui mit fin à la déplorable querelle des investitures. Un tel homme, évidemment, n'a pu passer inaperçu dans l'histoire de l'Église. Pourtant, il n'avait point encore été, comme bien d'autres moins illustres, l'objet d'un travail complet et approfondi. Il appartenait à un de ses compatriotes, à un Franc-Comtois comme lui, de combler cette lacune. M. U. Robert n'a pas rempli sa tâche à demi. Il nous donne en même temps un recueil de sources, éditées avec

1. *Bullaire du pape Calixte II* (1119-1124), essai de restitution, par Ulysse Robert, inspecteur général des bibliothèques et des archives. Paris, Imprimerie nationale, 1891. 2 vol. grand in-8 de c-400 et 536 pages. — *Histoire du pape Calixte II*, par Ulysse Robert. Paris, Picard, 1891. Gr. in-8 de xxvi-262 pages.

toute l'exactitude des méthodes modernes, et une biographie détaillée : le *Bullaire* et l'*Histoire* de Calixte II.

Sans rappeler ici les titres scientifiques déjà si considérables de l'auteur, signalons une circonstance qui recommandera particulièrement l'œuvre présente aux hommes sérieux : c'est qu'elle est le fruit d'un travail persévérant, poursuivi pendant vingt années. En 1873, M. U. Robert publiait dans les *Analecta juris Pontificii* une étude remarquable sur les *Actes de Calixte II*, suivie d'un catalogue. Depuis, il n'a cessé de suivre les progrès de la science et de profiter des nombreux travaux de ces dernières années.

La partie principale de la publication qui nous occupe est le *Bullaire*. Ce titre pourrait tromper quelques lecteurs. Nous ne sommes pas en présence d'un de ces recueils assez mal notés dans le monde érudit, et où se trouvent entassés des textes quelconques de lettres pontificales. Le terme de *registre* serait plus exact. L'éditeur, en effet, vise à reconstituer la collection complète des actes de Calixte II. Il a voulu peut-être distinguer son œuvre des publications analogues de l'École française de Rome, qui prennent pour base le registre officiel des Archives du Vatican. Le registre de Calixte II est malheureusement perdu, comme ceux de presque tous les papes antérieurs à Innocent III. M. U. Robert croit que la précieuse collection existait encore au quinzième siècle, et il apporte en preuve une série d'indications d'un bullaire de Tolède transcrit à cette époque. « Chacune des lettres de Calixte II qui y sont contenues, dit le savant auteur, est précédée de cette mention : *In registro domni Calixti pape.* » Nous hésitons à tirer de ce fait la conclusion qu'en déduit M. U. Robert : conclusion importante, car elle nous laisserait l'espoir de retrouver un jour le manuscrit. Mais pour qu'elle fût fondée, il faudrait prouver que le copiste de Tolède avait sous les yeux le registre de Calixte, et non un autre manuscrit contenant des renvois au recueil officiel. Il est probable que le registre de Calixte II aura disparu dans la catastrophe qui a entraîné la perte de tant d'autres. Nous renvoyons pour ce point à un travail classique de M. de Rossi¹.

L'éditeur du *Bullaire* se trouvait donc en présence de difficul-

1. *De origine historia indicibus scrinii et bibliothecæ sedis apostolicæ.* Romæ, 1886. In-4.

tés spéciales. Il fallait rechercher dans les archives, les cartulaires, et dans un nombre infini de publications les lettres expédiées par la chancellerie pontificale à une époque où elle fonctionnait déjà avec une remarquable activité. Quelques chiffres donneront une idée du résultat obtenu au point de vue de la restitution matérielle du registre. La première édition des *Regesta Pontificum Romanorum* de Jaffé (1851) ne mentionne que 282 lettres sous le pontificat de Calixte II. Le premier *catalogue*, publié par M. U. Robert en 1873, en compte 365. Dans la nouvelle édition de Jaffé (1885), enrichie elle-même par les communications de M. Robert, ce chiffre monte à 439. Enfin, le bullaire actuel cite 532 pièces, auxquelles il faut ajouter une série de 26 lettres adressées à Calixte II.

La méthode de l'éditeur mérite tous les éloges. Le texte de chaque lettre est précédé de l'indication de la source manuscrite ou imprimée qui l'a fourni, avec renvoi aux principaux catalogues jusqu'ici en usage. Un signe permet de reconnaître immédiatement le texte qui a servi de base à l'édition. Pour l'étendue des informations et la précision des renseignements, M. U. Robert s'est mis à la hauteur de l'érudition allemande ¹.

On connaît quatre-vingt-dix-neuf bulles originales de Calixte II. Presque toutes ont été transcrites ou collationnées pour le présent bullaire. Quelques-unes sont empruntées aux *Acta Pontificum Romanorum* de M. Pflugk-Harttung. Sans vouloir méconnaître les services rendus par ce savant à la diplomatie pontificale, nous croyons qu'une nouvelle collation des pièces, peu nombreuses d'ailleurs, qui sont reproduites d'après son recueil, n'eût pas été inutile. En général le plus grand soin a été apporté à l'établissement du texte et à la reproduction fidèle des caractères diplomatiques. Le bullaire est à mettre entre les mains de ces trop nombreux amateurs qui, pour éditer un diplôme, croient n'avoir besoin que de bons yeux, et substituent aux documents leurs lectures souvent fausses et incomplètes. Certains recueils, utiles d'ailleurs, sont, à ce point de vue, d'assez pauvres modèles. Miræus, par exemple, trouve souvent superflu de transcrire les

1. Le savant éditeur nous permettra de relever à ce propos la forme un peu trop allemande de « Saint-Ghislain de Zell » pour *Sancti Ghisleni de Cella*. (*Bullaire*, n. 67 et 385.) On reconnaîtrait mieux *Saint-Gislain-en-Celle*, usité chez les vieux chroniqueurs.

signatures apposées par les cardinaux aux grands privilèges, sans remarquer qu'il se prive de la sorte d'un des principaux éléments de critique.

En parcourant le bullaire de Calixte II et le petit traité de diplomatique qui lui sert d'introduction, on se convaincra qu'en cette matière rien n'est à négliger. S'inspirant de l'exemple donné par M. Léopold Delisle dans ses études capitales sur les *Actes d'Innocent III*, M. U. Robert relève un à un les caractères propres de la diplomatique pontificale, pour déduire de leur ensemble l'organisation de la chancellerie et les règles qui ont présidé à la confection des actes. La disparition du registre officiel et le nombre relativement restreint des bulles originales rendaient cette tâche extrêmement délicate. On saura gré à l'auteur d'avoir multiplié les détails sur lesquels doit se porter l'attention du critique. Il en est bien quelques-uns, dans cette multitude, que nous aurions négligés comme n'étant pas suffisamment caractéristiques, et rentrant plutôt dans le domaine de la paléographie pure. Telles sont certaines formes d'abréviation en usage chez tous les scribes de l'époque. A part cette réserve, nous ne voudrions pas adresser à l'auteur le reproche d'être tombé dans des minuties. La diplomatique n'est-elle pas une science essentiellement minutieuse ?

Nous n'essayerons point de formuler les conclusions qui ressortent de ces patientes recherches. Il faudrait expliquer la distinction entre les privilèges et les simples lettres, initier le lecteur aux formules en usage dans la chancellerie papale, disserter sur les signatures du pape et des cardinaux, sur les dates du jour et du lieu, décrire la bulle, la roue, le monogramme, en un mot détailler ces multiples caractères dont l'ensemble constitue un critère d'authenticité complexe, mais indispensable. Le critique qui négligerait ces résultats de longues observations pourrait se trouver bien embarrassé devant telle pièce qui porte en tête le nom de Calixte II ou de quelque autre pape, et ne pas se douter même qu'au lieu d'une copie d'acte pontifical, il n'a sous les yeux qu'un de ces exercices épistolaires si fréquents dans les manuscrits, et souvent si trompeurs¹. Néanmoins, pour aborder la lecture d'un

1. M. U. Robert a admis dans le *Bullaire* les actes faux ou attribués à tort à Calixte II, comme l'ont fait les éditeurs du nouveau Jaffé. Rien de plus rationnel. A moins de connaître d'avance la valeur ou la provenance

bullaire comme celui de Calixte II, il n'est pas absolument nécessaire d'être initié à tous les secrets de la diplomatie. La séparation de l'ivraie d'avec le bon grain a été soigneusement opérée par l'éditeur; et là où les règles ordinaires ne conduisent pas à un résultat certain le lecteur est averti de se tenir sur ses gardes.

On s'étonnera peut-être d'entendre parler de la « lecture » des actes de Calixte II, comme si un bullaire n'était point un de ces livres que l'on consulte, mais que l'on ne lit point. Nous n'oserions nous flatter de procurer au *Bullaire de Calixte II* un grand nombre de lecteurs; mais nous pouvons, sans hésiter, promettre à l'homme sérieux, résolu de parcourir attentivement ces cinq cents diplômes, un ample dédommagement de ses peines. La correspondance des papes est autre chose qu'un insipide recueil de formules officielles. Depuis les détails les plus vulgaires du gouvernement ecclésiastique jusqu'aux grands événements politiques, tout le moyen âge se reflète dans ces lettres écrites habituellement avec une précision parfaite, et adressées aux personnages de toute condition, depuis les empereurs et les princes jusqu'aux humbles moines et aux simples fidèles. A elle seule, la table du bullaire, liste interminable où se pressent pêle-mêle les noms les plus disparates, a son intérêt et son éloquence. La chrétienté y apparaît comme une grande famille dont le Pape est le père. Tous ont les yeux fixés sur le siège de Pierre, d'où descendent tour à tour faveurs spirituelles, consolations, encouragements, avertissements, menaces paternelles. Il n'est point de pays qui ne soit représenté dans un registre pontifical par quelque lettre adressée à ses rois ou seigneurs, par des confirmations, des privilèges accordés à ses églises ou à ses monastères.

Il nous paraît superflu d'insister sur la place qu'occupe la France — j'entends parler de la France actuelle — dans le bullaire, non moins que dans la vie d'un pape français de naissance, appelé aux honneurs du souverain pontificat dans son

d'une pièce citée sous le nom d'un pape déterminé, c'est dans son registre qu'on va d'abord la chercher; c'est épargner beaucoup de recherches au lecteur que de l'instruire du premier coup. Un reproche que nous ferons à M. U. Robert, c'est de n'être pas absolument complet ici. Ainsi, la lettre adressée à Étienne de Huesca (Jaffé-Loewenfeld, n. 6660) par Gélase II, a été d'abord attribuée à Calixte II. (Voir *Acta SS. Junii*, t. IV, p. 134.) Elle devrait avoir au moins une mention dans le *Bullaire*, à la place longtemps usurpée.

pays même, qui par la force des choses devient le premier théâtre de sa féconde activité. C'est aux érudits français à faire ressortir tout l'intérêt de cette contribution nouvelle à l'histoire de leur patrie.

Dans les lettres qui se présentent au premier abord avec les allures de pièces purement officielles, on est surpris de lire parfois des récits animés. Citons comme exemple la bulle 262 adressée à l'archevêque de Besançon et aux chanoines de Saint-Jean, et qui raconte avec de longs détails l'histoire de la curieuse dispute des deux chapitres de cette ville, au sujet de la primauté. C'est une narration pleine de vie, qui semble écrite bien moins pour les destinataires de la lettre que pour l'instruction des générations futures. Le Pape n'oublie pas de faire observer, en passant, qu'il est personnellement au courant de la situation des parties : il a vécu dans le pays depuis son enfance. Ailleurs, il aime à rappeler les fondations dues à sa munificence, les consécérations d'églises et d'autels faites par lui, divers événements plus ou moins importants qui ont rempli sa vie. En un mot, il est visible que beaucoup de ces lettres portent plus que la signature du Pape : elles ont été écrites sous sa dictée.

Nous ne résistons pas au désir de citer une de ces lettres qui font connaître l'âme du pontife, mieux que de longues pages de son histoire. Toujours préoccupé de la pensée de mettre fin aux tristes dissentiments qui divisent le sacerdoce et l'Empire, après tant d'efforts rendus infructueux par les résistances de Henri V, le Pape se décide à une dernière tentative auprès de son adversaire, qui est en même temps son parent. Dans un noble langage, où l'affection alterne avec la sévérité, il lui rappelle son devoir, et le conjure, par les liens étroits qui l'unissent à lui, de renoncer à des droits usurpés et de rendre enfin à l'Église son indépendance. Voici ses paroles :

Calixte évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son cousin le roi Henri. Nous regrettons beaucoup de ne pas oser vous adresser la formule de la salutation apostolique comme nous voudrions le faire. Nous vous faisons cependant parvenir cette présente lettre, et nous envoyons auprès de vous notre vénérable frère Azzon, évêque d'Acqui, votre cousin et le nôtre, qui nous aime tous les deux d'une affection sincère. Il est chargé de vous faire connaître à fond notre volonté et de vous faire revenir, avec la grâce de Dieu, de votre trop grand endurcissement. Car nous avons l'un envers l'autre beaucoup plus d'obligations

que nos prédécesseurs n'en ont eu réciproquement. En effet, outre les devoirs de père auxquels nous sommes tenu en vertu de l'administration du Siège apostolique, outre la dignité impériale que les rois d'Allemagne n'obtiennent que par le ministère des pontifes romains, notre proche parenté nous oblige à nous entendre et à nous aimer l'un l'autre, car personne ne hait sa chair, mais chacun l'aime et la conserve. Nous vous avertissons donc, en qualité de notre parent que nous désirons chérir en Jésus-Christ d'une double affection, honorer, élever au-dessus de tous, de ne pas refuser davantage la paix à l'Église, de ne pas ouvrir votre cœur aux suggestions des méchants, et de ne pas être le serviteur de tous, vous qui devez commander à tous. Henri, l'Église qui donne gratuitement ses biens à tous, ne cherche à revendiquer rien de ce qui est à vous. Nous ne voulons pas porter atteinte à la gloire de votre royaume, ni à celle de l'Empire. Ce que nous souhaitons, c'est de servir Dieu seul dans la justice de son Église. Rentrez donc, rentrez en vous-même, et voyez soigneusement qui vous êtes, et ce que vous êtes devenu. Ne vous confiez pas aux conseils orgueilleux des méchants, parce que Dieu résiste aux superbes. Vous avez pour aides vos soldats ; l'Église a pour défenseur le Roi des rois, qui l'a rachetée au prix de son sang. Elle a aussi pour protecteurs et pour patrons les saints apôtres Pierre et Paul. Abandonnez ce qui n'est pas de votre ressort, afin que vous puissiez administrer dignement ce qui vous appartient. Que l'Église possède ce qui est à Jésus-Christ, que l'empereur ait ce qui est à lui. Que chacune des deux parties se contente de son rôle ; que ceux qui doivent observer la justice à l'égard de tout le monde ne se dépouillent pas réciproquement par l'ambition. Si vous voulez écouter et suivre les conseils des hommes sages et religieux et obéir à nos avertissements, vous causerez une grande joie à Dieu et au monde, vous augmenterez la prospérité de votre royaume et de votre empire, et vous vous obtiendrez en même temps la gloire du repos éternel. En outre, vous nous enchainerez, toute l'Église et nous, par de tels liens d'affection, que vous paraîtrez véritablement prince, véritablement roi et véritablement empereur par la grâce de Dieu. Si vous écoutez aveuglément les flatteries et les suggestions perverses des insensés et de ceux qui veulent vous gouverner, si vous ne rendez pas à Dieu et à l'Église l'honneur qui leur est dû, nous confierons à des hommes religieux et sages le soin de veiller à l'Église de Dieu, et non sans dommage pour vous, parce que nous ne voulons pas que cette situation se prolonge davantage ¹.

Voilà une de ces lettres, pleines d'une fermeté tout apostolique et tempérée par une condescendance paternelle, telles qu'on en trouve tant dans la correspondance des papes. Aussi eut-elle

1. *Bullaire*, n° 278, t. II, p. 5-6; *Histoire du pape Calixte II*, p. 141-143.

l'heureux effet de préparer les voies aux négociations qui se terminèrent par le concordat de Worms.

Il serait facile d'arrêter le lecteur à d'autres citations intéressantes. Ce qui précède suffira pour le convaincre de l'importance du *Bullaire* au point de vue de l'histoire. Mais ce n'est pas à l'historien seul que ce livre s'adresse. Nous aurions dû avant tout y renvoyer le théologien et le canoniste. On peut dire sans craindre de se tromper que ces précieux catalogues d'actes pontificaux publiés en ces derniers temps, ces grands recueils de lettres dont les textes peuvent enfin être employés avec confiance, ne se trouvent point encore aux mains de ceux à qui ils sont naturellement destinés. Que de questions disciplinaires, liturgiques, dogmatiques même, péniblement débattues dans les écoles et souvent obscurcies par les nuages de la métaphysique, sont résolues depuis des siècles dans ces vénérables documents que l'on a tort de croire du ressort exclusif des érudits ! A ceux qui veulent le progrès de la théologie par les études positives, il faut conseiller des recueils comme le *Bullaire de Calixte II*.

Les remarquables qualités de cet ouvrage ne doivent pas nous faire oublier l'*Histoire du pape Calixte II*, qui lui sert de complément. Les éléments de ce livre ne sont pas seulement empruntés au bullaire, mais à tous les écrivains du temps. Les travaux modernes ont également été mis à contribution, et il ne serait pas aisé d'indiquer une publication, intéressant de près ou de loin le sujet, dont il ne soit tenu compte. Les informations recueillies sont considérables ; on se demande même si leur profusion n'a pas été un écueil pour l'auteur, et si l'érudit n'a pas fait quelque tort à l'écrivain. La physionomie de son héros se serait détachée plus nettement encore de son récit, s'il avait négligé ou isolé dans des appendices les discussions ou certaines catégories de faits dont l'influence sur les grands événements de l'histoire se fait trop peu sentir. Quelques-uns de ces appendices — *excurs*, diraient les Allemands — auraient pu être consacrés à des sujets que M. U. Robert a touchés à peine, et qu'il lui aurait été si facile de traiter à fond, au grand profit de la science¹. Ainsi,

1. Faisons remarquer aussi que certaines notes de l'*Histoire de Calixte II* auraient été mieux placées dans le bullaire. Ainsi la note 1, p. 143, touchant la bulle 278, dont la date est tout à fait énigmatique. Il est vrai que l'explication donnée ici est loin de résoudre toutes les difficultés.

quelques recherches sur les promotions de cardinaux faites par Calixte II auraient été bien venues. L'auteur s'en tient, sur ce point, à Cardella, dont les listes sont reproduites par M. de Mas-Latrie, dans son *Trésor de Chronologie*. Nous ne voulons pas déprécier ces répertoires utiles; mais tout le monde accordera que les travaux modernes permettent de les corriger en bien des points, et notamment dans la question des promotions cardinales. On se serait attendu également à un examen plus approfondi du grand travail de M. Gundlach, sur la dispute d'Arles et de Vienne pour la suprématie. La part exacte qu'il faut attribuer à Calixte II dans cette affaire n'apparaît pas avec toute la clarté désirable. M. U. Robert, qui un des premiers¹ a soigneusement étudié la vie de Calixte II avant son pontificat, était à même de trouver une solution bien précise. L'histoire peu édifiante du procès de Guy de Bourgogne avec saint Hugues de Grenoble, autorise bien des soupçons. Ajoutons cependant que la question vient à peine de se poser. Ce n'est pas en quelques mois qu'on arrive à la certitude en ces matières délicates.

Les légères réserves que nous venons de faire n'atteignent nullement le fond du livre de M. U. Robert. Il donne de Calixte II et de son rôle providentiel une idée suffisamment exacte. Trois faits principaux dominent ce pontificat, se rattachant tous à l'heureux apaisement de la grande lutte de ce temps. C'est, peu après son avènement, le concile de Reims, signalé par une de ces démarches pleines de condescendance, si fréquentes dans l'histoire des papes, et que le mauvais vouloir de l'empereur fait échouer. Plus tard, c'est le concordat de Worms, où, à force d'habileté et de tact de la part du Pape, les deux puissances conviennent enfin d'une formule qui sauvegarde leurs intérêts réciproques. C'est enfin le premier concile œcuménique de Latran, où le pacte reçoit une sanction solennelle, où l'Église s'empresse de mettre à profit les bienfaits de la paix pour relever les mœurs et la discipline. Dans tous les chapitres où ces grands sujets sont traités, nous avons constaté chez M. U. Robert la préoccupation constante d'établir exactement la succession des faits, mais aussi un soin égal d'éviter les questions canoniques ou

1. M. Markus Maurer a publié en 1886 une étude intitulée *Pabst Calixt II*. I. Theil. Vorgeschichte. Inaugural-dissertation (München, in 8°, 82 p.), où il s'occupe surtout de la généalogie et de l'épiscopat de Guy de Bourgogne.

théologiques, qui demandent une compétence trop spéciale pour pouvoir être traitées avec fruit sans une initiation préalable. C'est ainsi que, pour apprécier la question des investitures et la solution de Calixte II, il cède la parole au savant historien des conciles, Mgr Hefele. Voilà un exemple de modestie trop rare pour n'être point signalé.

Pourtant, une étude personnelle plus approfondie du triste débat qui brouilla si longtemps l'Église avec l'Empire, aurait conduit l'auteur, nous n'en doutons pas, à envisager et à présenter son sujet sous un point de vue légèrement différent. Un lecteur peu familiarisé avec l'histoire des pontificats précédents pourra être exposé à des appréciations moins justes sur les motifs de cette guerre à outrance, sur la portée des revendications de l'Église, sur les bases du traité de paix. Je ne sais s'il comprendra cette lutte opiniâtre pour une cérémonie tout extérieure, l'investiture par la crosse et l'anneau, lutte qui finit brusquement par la substitution d'une cérémonie à peine différente, l'investiture par le sceptre. Ne sera-t-il pas tenté de faire retomber sur les prédécesseurs de Calixte la responsabilité de tant de troubles, de leur reprocher un formalisme étroit, qui n'admit point la solution si simple dont Calixte II eut le bon sens de se contenter ? Cette impression, que nous paraît laisser la lecture du livre de M. U. Robert, bien malgré l'auteur, sans doute, tient surtout à la manière dont il apprécie la politique de Grégoire VII et le succès de ses efforts pour l'indépendance de l'Église. Dans son introduction, — que le lecteur comparera avec fruit aux deux volumes posthumes des *Moines d'Occident*¹, — M. U. Robert rencontre l'inévitable épisode de Canossa, et le juge en ces termes : « Il peut sembler que la papauté en sortit plus forte et plus grande. Ce serait une erreur de le croire. La dureté dont Grégoire fit preuve en cette circonstance ne fit qu'ulcérer davantage le cœur du roi et reculer une solution que la clémence, le généreux oubli des injures et un pardon vraiment chrétien auraient seuls pu amener². » Sans doute, il est permis à l'historien de porter, sur tel acte d'un pontife romain qui n'est plus, un jugement sévère.

1. Le tome VI des *Moines d'Occident* de Montalembert est consacré en grande partie à Grégoire VII ; le tome VII, aux prédécesseurs de Calixte II.

2. *Histoire du pape Calixte II*, p. xix.

Dans le cas présent, néanmoins, nous croyons que les documents contemporains ne donnent point raison à M. U. Robert. De la comparaison calme et judicieuse des relations du temps, il ressort assez clairement que ce n'est pas Grégoire VII, mais Henri IV, qui a voulu Canossa.

Les princes allemands, depuis longtemps dégoûtés des excès du jeune empereur et fatigués de sa tyrannie, avaient trouvé une occasion favorable pour s'éloigner de lui, et ils espéraient bien secouer le joug de l'excommunié. Sans le regarder encore comme définitivement déchu du trône, ils lui dictent des conditions qu'il est forcé d'accepter : il se retirera à Spire, en attendant la réunion d'une diète à Augsbourg, où sa cause sera jugée. On y invite le Pape, qui décidera en dernier ressort. Grégoire VII accepte, et, malgré la résistance des Romains, se met en route au cœur de l'hiver. Cependant, l'anniversaire de l'excommunication de Henri approchait, et, d'après une loi de l'empire, une année entière passée sous le coup de l'anathème le rendait indigne de la couronne. Ses ennemis attendaient avec impatience le terme fatal. Il le savait bien, et il comprenait qu'une fois descendu du trône, il n'y remonterait jamais. La seule ressource qui lui restât était de prévenir sa déchéance en se faisant absoudre sans délai. En toute hâte, il prend le chemin de l'Italie ; et, tout à coup, le Pape apprend avec stupeur que l'empereur a passé les Alpes, et vient solliciter l'absolution. Grand fut l'embarras de Grégoire, engagé vis-à-vis des princes allemands qui l'attendaient à Augsbourg. Il hésita à poser un acte qui prévenait en quelque sorte le jugement de la diète. D'ailleurs, il savait parfaitement à quoi s'en tenir sur les dispositions d'Henri et sur la sincérité de son retour. N'est-il pas naturel qu'il ait résisté d'abord, et que, vaincu par les instances de l'empereur, il ait exigé tous les gages extérieurs d'un repentir et d'une soumission parfaite ? Henri IV, lui, ne songeait qu'à sa couronne. Il accepta, en frémissant sans doute, toutes les conditions qui lui furent imposées. Peu importe de savoir si la satisfaction exigée de l'empereur est conforme ou non à nos idées modernes. Ce qu'il y a de certain, c'est que Grégoire VII fut amené à ces extrémités par son pénitent lui-même : il eut la main forcée.

Quand donc M. U. Robert ajoute que ce grand Pape « n'atteint pas son but, au moins dans la querelle des investitures, pour

n'avoir pas su mesurer ses coups et pour avoir voulu faire prévaloir des idées trop absolues¹ », nous croyons qu'il se trompe et sur le caractère de Grégoire VII, et sur l'opportunité de sa résistance, et sur le résultat de ses luttes héroïques. La question des investitures touchait à tous les intérêts vitaux de l'Église. Les horribles plaies de la simonie et du concubinage des clercs, qui menaçaient d'étouffer l'Église dans la boue et de l'enchaîner au pouvoir civil, étaient avec elle en étroite connexion. On s'imagine aisément l'opposition que durent provoquer les premières mesures radicales contre ces abus invétérés, et quelles lâches connivences le pouvoir civil rencontra dans les rangs d'un clergé indigne. Au début, Grégoire se montra, autant que personne, disposé aux ménagements ; à l'égard de l'empereur, il les poussa jusqu'à la délicatesse. Mais aucun bon procédé ne pouvait gagner cette âme grossière et violente, et bientôt le Pape en fut réduit à frapper de grands coups. Grégoire VII dépensa dans la lutte toute l'énergie de son caractère. Mais l'œuvre qu'il poursuivait n'était pas de celles que couronne un prompt succès. Ce n'est pas en dix ans que se réalise une réforme contre laquelle conspirent les passions et les habitudes invétérées. L'évolution de la querelle des investitures fut soumise aux lois ordinaires des choses humaines. Une rupture violente n'est pas le prélude d'une entente immédiate. Mais, après les moments de crise où les solutions extrêmes semblent seules possibles, le calme s'établit peu à peu, la voix de la raison parle de plus en plus clairement, et, après des recrudescences souvent violentes du mal, on finit par tomber d'accord sur un arrangement qui paraît tout naturel au terme du débat, mais qui, proposé de prime abord, n'eût été accepté par personne. Ainsi en a-t-il été des conditions du concordat de Worms. Il a fallu de longues années pour élaborer cette solution. Mais déjà, lors de l'avènement de Calixte II, on s'accordait sur la nécessité de mettre un terme à une situation si humiliante et si dangereuse pour l'Église. Ce qui le prouve, c'est la faveur avec laquelle fut unanimement accueillie l'élection de l'archevêque de Vienne, qui s'était prononcé si franchement contre les empiétements du pouvoir civil et les concessions excessives arrachées à Pascal II. On avait eu le temps également de

1. *Histoire du pape Calixte II*, p. xxiii.

réfléchir aux tentatives de conciliation déjà proposées et jugées impossibles en pratique ; l'on se trouvait prêt, par conséquent, à s'entendre sur la formule du pacte calixtin. L'empereur renonçait à une cérémonie presque sacramentelle, et assurait aux élections une entière liberté ; de son côté, le Pape accordait à l'empereur certains privilèges, en tenant compte de la situation des dignitaires ecclésiastiques comme vassaux de l'Empire.

Il va sans dire que le résultat définitif ne fut pas atteint sans effort. La fin d'une grande crise est précédée de douloureuses convulsions. Ce qu'il fallut d'habileté, de prudence et surtout d'abnégation pour triompher de l'orgueilleux empereur, l'histoire de Calixte II nous le dit. Mais, encore une fois, l'honneur de la victoire ne revient pas à Calixte seul : le concordat de Worms est le triomphe de Grégoire VII autant que du Pape régnant.

Faut-il ajouter qu'il n'y a rien, dans cette circonstance, qui diminue son mérite ? Placé au gouvernail de l'Église à un moment décisif où la prudence pouvait tout gagner, et où un défaut de tactique pouvait pour longtemps encore compromettre la situation, il s'est trouvé à la hauteur des circonstances, il a sauvé l'Église. A ce titre, Calixte II doit être rangé parmi les grands papes : son pontificat de cinq ans a été glorieux et fécond.

Cette conclusion est aussi celle de M. Ulysse Robert. Personne n'y contredira, parmi ceux qui ont à cœur la sainteté et l'indépendance de l'Église.

HIPP. DELEHAYE, bollandiste.

BIBLIOGRAPHIE

Juris Pontificii de Propaganda Fide Pars prima complectens Bullas Brevia Acta SS. PP. a Congregationis institutione ad præsens... Cura ac studio Raphaelis DE MARTINIS ejusdem Cong. Consultoris et Missionis sacerdotis. Vol. I-III. Trois in-4 de xv-484, 533 et 810 pages. Rome, imprimerie de la Propagande, 1888-1890.

La propagation de la foi et des institutions chrétiennes dans les pays infidèles a toujours eu une grande place dans la sollicitude pastorale des souverains pontifes. Elle a tout particulièrement occupé leur attention depuis que les découvertes géographiques du quinzième et du seizième siècle ont ouvert des mondes nouveaux et immenses à l'apostolat catholique. Aussi les actes pontificaux qui se rapportent à ce grand objet sont-ils devenus très nombreux. Tous ont pour but, en général, de stimuler, d'encourager et de diriger le zèle des missionnaires, d'écartier les obstacles qui peuvent entraver leurs progrès, d'assurer à leurs conquêtes la stabilité, par le moyen d'une organisation toujours conforme aux lois essentielles de l'Église, mais en même temps adaptée aux conditions spéciales de chaque contrée. La multiplicité des soins demandés par l'extension croissante de l'œuvre d'évangélisation a obligé les papes de se créer des coopérateurs. C'est ce qu'ils ont fait en établissant la Congrégation romaine de la Propagande (*Sacra Congregatio de Propaganda Fide*). Composée d'un certain nombre de cardinaux, présidés par le cardinal-*préfet* et assistés par des secrétaires et des consultants d'office, cette Congrégation est, pour ainsi dire, le ministère des colonies du Saint-Siège. Elle a dans son ressort toutes les affaires ecclésiastiques des pays de *missions*, ou assimilés aux pays de missions, à la seule exception de celles dont la décision réclame la plénitude de la puissance spirituelle, que le Pasteur suprême ne peut déléguer à personne.

Les décrets de la Propagande, dans les matières de sa compé-

tence, ont la même force que s'ils émanaient directement du Souverain Pontife, lors même que celui-ci ne les aurait pas expressément confirmés. Mais cette confirmation a toujours lieu dans les cas d'importance, et, en outre, les papes se réservent souvent, pour plus d'efficacité, de régler certains points par eux-mêmes.

Il y a donc deux sortes d'*actes pontificaux* concernant la propagation de la foi : ceux qui émanent directement des souverains pontifes, et ceux qui sont rendus en leur nom, sous leur autorité, par la Congrégation de la Propagande. Les uns et les autres ont déjà été partiellement réunis dans divers recueils, dont le plus considérable et le plus autorisé est le *Bullarium Pontificium Sacræ Congregationis de Propaganda Fide*, imprimé à Rome plusieurs fois avec des additions successives. Mais la dernière édition de ce Bullaire date de 1839 et est depuis longtemps épuisée en librairie. M. de Martinis, chargé par la Sacrée Congrégation d'en préparer une édition nouvelle et plus complète, a cru devoir s'écarter un peu du plan précédemment suivi, en établissant une séparation matérielle plus tranchée entre les deux classes de documents à reproduire. Sa publication aura deux parties : la première contiendra les bulles, brefs et autres ordonnances des souverains pontifes, relativement aux missions; la seconde donnera tous les décrets de la Propagande, hormis ceux qui sont insérés dans les documents de la première partie.

Les trois volumes que nous avons entre les mains renferment les actes pontificaux émanés depuis l'érection de la Sacrée Congrégation de la Propagande par Grégoire XV, en 1622, jusqu'au 28 octobre 1757. Les pièces sont rangées dans l'ordre chronologique. Outre celles qui restent pour terminer la première partie, le savant éditeur promet encore les principaux décrets émis par les papes en faveur de la propagation de la foi avant l'établissement de la Sacrée Congrégation. Il les placera dans un appendice, avec d'autres pièces, telles que certaines constitutions dogmatiques, dont les missionnaires ont plus spécialement besoin pour leur direction.

Nous trouvons déjà, dans ces trois volumes, un grand nombre de pièces importantes qui ne figuraient pas dans les collections usuelles ou qui étaient ensevelies dans des publications peu abordables, par exemple dans les recueils de privilèges que pos-

sèdent les congrégations religieuses. Les pièces publiées antérieurement ont été collationnées à nouveau sur les registres officiels, ce qui a souvent permis de corriger les textes reçus. Peut-être le consciencieux éditeur a-t-il, ici ou là, poussé trop loin le scrupule de la fidélité aux sources; par exemple, il n'a pas cru devoir modifier l'orthographe certainement fautive de quelques noms propres et une mauvaise ponctuation (« *quod Graecis φροντιστηριον. II. Latinis vero Seminarium...* »), dans le bref de confirmation du synode provincial de Cobrin (1626), document intéressant, qui fait connaître un concile ruthène absent de la collection de Maria-Laach.

M. de Martinis explique en fort bons termes, dans son introduction, pourquoi il n'a pas écarté des pièces qui peut-être sont presque dénuées d'intérêt juridique ou même historique. Ce n'est pas nous qui l'en blâmerons. Mais nous nous demandons si c'est à dessein qu'il a omis plusieurs documents qui nous semblent rentrer dans son cadre, par exemple certaines déclarations concernant les indigènes d'Amérique. Le Bullaire de l'Église d'Amérique, préparé par le P. François-Xavier Hernaez, de la Compagnie de Jésus, et publié par deux de ses confrères espagnols, en 1879, sous ce titre : *Coleccion de Bulas, Breves y otros Documentos relativos á la Iglesia de America y Filipinas* (deux in-4°; impression de A. Vromant, à Bruxelles), nous a offert quelques-unes de ces déclarations, que nous avons inutilement cherchées dans le nouveau recueil romain. Quoi qu'il en soit, l'œuvre de M. de Martinis, telle qu'elle est, n'a pas besoin de notre recommandation. Indispensable aux missionnaires, elle offre en même temps une mine de précieuses informations aux canonistes et aux historiens de l'Église en général.

J. BRUCKER.

Compendium Theologiæ fundamentalis ope scriptorum R^{mi}

P. Alberti a BULSANO aliorumque probatorum auctorum concinnavit et in usum propriis scholæ adaptavit P. Norbertus a Tux, ord. cap. Prov. Tyrol. septentr. Theol. Lector. Vol. I, in-8 de VIII-332 pages : *De Religione et Revelatione*. Vol. II, in-8 de II-414 pages : *De Ecclesia*. Brixen, Cath. pol. Societas typographica, 1891. Prix : 10 francs.

Aux erreurs modernes qui attaquent les fondements mêmes de la foi, il importe d'opposer de fortes et victorieuses réfutations.

C'est la pensée qui a inspiré l'auteur de cette *Théologie fondamentale*. Il ne prétend pas faire neuf, ni découvrir des réponses jusqu'à ce jour inédites. Avant tout, il s'est appliqué à être exact et complet, et en même temps assez méthodique pour servir à l'enseignement dans les écoles.

Ce but a été généralement atteint. Une large place a été faite dans l'ouvrage à la réfutation des erreurs allemandes, depuis les théories de Kant jusqu'aux arguties de Döllinger. Peut-être désirerait-on voir l'opinion des adversaires exposée parfois avec plus de développement, et, quand il se peut, dans les termes mêmes dont ils se sont servis. Tout au moins il eût été bon d'indiquer en note les endroits des ouvrages auxquels on répond. C'était un emprunt utile à faire au procédé si consciencieux de Perrone et de Franzelin.

La question des rapports de l'Église et de l'État nous semble imparfaitement traitée (vol. II, p. 258 et 300). Quelques définitions gagneraient aussi à être plus serrées; et puisque l'auteur a voulu écrire un traité didactique, n'y aurait-il pas eu avantage à multiplier les énoncés de thèses? Sans doute, c'est là affaire de méthode, mais un étudiant français aimera toujours la clarté de ce procédé.

Une question traitée avec beaucoup d'ampleur et de science, c'est celle de l'infailibilité de l'Église. Dans la *Théologie fondamentale*, elle n'occupe pas moins de cent soixante pages. Mais ce qui recommande surtout l'œuvre du P. Norbert, c'est la sûreté de la doctrine. Le fleuve du grand enseignement catholique y coule à pleins bords.

L. ROURE.

Études sur la Chaire et la Société françaises au quinzième siècle. Olivier Maillard, sa prédication et son temps, par M. l'abbé Alexandre SAMOUILLAN, docteur ès lettres, directeur au petit séminaire de Toulouse. In-8 de 349 pages. Toulouse, Privat; Paris, Thorin, 1891.

M. l'abbé Samouillan regrettait avec raison que personne n'eût encore tenté d'écrire l'histoire de la prédication aux quatorzième et quinzième siècles, pour faire suite au bel ouvrage de M. Lecoy de la Marche sur le treizième. Cette lacune est désormais en partie comblée. L'étude sur Maillard, qui a valu à l'auteur le titre

de docteur, est plus qu'une monographie; elle renferme assez d'idées générales pour que la fleur du sujet soit cueillie.

Ce que l'auteur ne pouvait pas dire aussi librement que nous, c'est combien défectueux et mal inspirés sont tous les ouvrages antérieurs au sien qui avaient prétendu aborder la matière. Gérusez, dans son *Cours sur l'histoire de l'éloquence*, ouvrage incolore, diffus et plein de phrases ennuyeuses, avait paru dire quelque chose de neuf, ce qui était facile à son époque. Il daignait parler de Jean Petit, d'Eustache de Pavilly et d'Alain Chartier; il avait poussé l'audace jusqu'à tenter de réhabiliter Menot, Maillard et Raulin; mais rien chez lui que de superficiel; aucune notion positive; les aperçus, plus vagues que généraux, se succèdent sans rien découvrir. La langue est molle et flasque; pas une page compacte et serrée; pas un raisonnement vigoureux et clair. Comme idées, il représente le libéral de 1830, prône le libre examen, vante la modération et condamne les excès; il ne veut pas non plus que l'Église pèse sur les intelligences et il déplore l'Inquisition. Un tel homme était peu fait pour traiter de l'éloquence de Maillard; il ne pouvait ni la comprendre ni la goûter.

Je pourrais encore citer M. Aubertin, qui, au tome II de son *Histoire de la langue et de la littérature au moyen âge*, a résumé les travaux antérieurs, non sans mérite et avec plus d'impartialité; malheureusement, la science des détails ne répond pas à la droiture de l'intention, et parfois l'inexactitude s'unit à la bienveillance. C'est ainsi qu'il ne veut abuser contre Menot et Maillard « ni des ridiculés de leurs imitateurs, ni des railleries de leurs adversaires », l'histoire littéraire, pas plus que l'histoire politique, ne devant s'écrire « avec des documents suspects et s'autoriser de témoignages passionnés ». Là-dessus il déclare que ce n'est point sur ces deux illustres prêcheurs, mais bien sur « les plagiaires grotesques de leur périlleuse éloquence que retombent les satires d'Érasme et les sarcasmes d'Henri Estienne ». Eh bien, non, ce ne sont pas les disciples, mais les chefs que vise Estienne (*Apologie pour Hérodote*, I. I, ch. v; édit. Ristelhuber, t. I, p. 75); le lourd satirique de la Réforme s'en prend directement à *Menot, Maillard et Barlette*. À part des détails de ce genre, le chapitre de M. Aubertin est bien informé, didactique, et exempt d'idées fausses.

Nous n'en pourrions dire autant d'un livre qui fait malheureusement un peu loi, et auquel M. Samouillan a dû faire souvent allusion, *les Livres Prêcheurs*, d'Antony Méray. C'est de l'impiété pure, s'attaquant à la foi catholique et à ses dogmes, et même à toute religion. M. Méray se moque avec une grâce presque voltairienne du paradis, du purgatoire et de l'enfer, des anges et des démons, de Jésus-Christ et de l'Église. Avec une feinte bonhomie, il a l'art de présenter l'*interminable* moyen âge sous les plus noires couleurs; la peur y crée les superstitions, le clergé abrute les masses. Il est bon d'ajouter qu'en dépit de son fatras d'érudition apparente, M. Antony Méray a écrit bien souvent de seconde main, pris à Labitte et à Lecoy de la Marche, vérifiant tout au plus leurs textes sans y ajouter aucune recherche plus large. En ce qui concerne Geiler de Kaysersberg, il en est toujours resté à la méchante brochure de Schæffer, et cela, même dans sa seconde édition de 1878, prétendue augmentée et sans doute corrigée, alors que le *Geiler* de l'abbé Dacheux était paru dès 1876 et aurait pu lui offrir (p. 38) une bonne rectification sur la vente du beurre, sans parler du reste. La séduction de style de M. Méray n'est qu'une perfidie de plus. Son arme est une arme empoisonnée. Mais, est-ce illusion de notre part? tout finit par vieillir. Les idées de l'auteur eussent-elles conservé une jeunesse qu'elles ne connurent jamais, son style a beaucoup perdu de sa fraîcheur dans les derniers chapitres (t. I) écrits à vingt ans de distance des premiers, et durant cet intervalle, M. Méray ne paraît guère avoir appris le latin, témoin les coquilles dont fourmillent ses textes (t. I, p. 268, etc.).

A quoi bon faire encore le procès en règle de Labitte et de Labouderie? Nous en avons assez dit sur quelques-uns des devanciers de M. l'abbé Samouillan pour donner à penser sur les autres. Nous voulions prouver qu'un livre sincère était encore à faire sur ces prédicateurs si peu connus et si mal jugés. M. l'abbé Samouillan n'a certes pas besoin de ce repoussoir du passé pour briller. C'était justice pourtant de signaler la nouveauté de son œuvre, et comme savoir, et comme talent, et comme esprit.

Pourquoi a-t-il choisi Maillard plutôt que Menot? Il nous le dit : parce que Maillard a une biographie qui manque à Menot. Cette biographie, bien nébuleuse jusqu'ici, a été par lui condensée et éclairée. Le point central est le rôle joué par Maillard dans

les négociations qui aboutirent à la cession du Roussillon et de la Cerdagne. Saint François de Paule avait obtenu de Louis XI, à son lit de mort, une promesse de restitution de ces deux provinces; Maillard fit tenir parole par Charles VIII. L'acquisition des deux provinces était un cas d'usure, et Maillard, qui raillait les vulgaires usuriers devant ses auditeurs de Saint-Jean en Grève, n'avait pas deux poids et deux mesures, les uns pour le peuple, les autres pour le roi, les uns pour la chaire et les autres pour la vie publique. Confesseur du jeune souverain et maître de sa conscience, ce mendiant, ce « paysan de la foi », osa faire fléchir la politique royale sous la morale chrétienne. Les historiens tels que Noël Alexandre, Sponde et de Thou ont pu avancer que le rigide moine avait été gagné par l'or de l'Espagne; de Thou a pu le qualifier courtoisement de « traître et de scélérat », du Bellay le proclamer « hypocrite », et l'auteur du *Vergier d'honneur* « gros papelart » : M. l'abbé Samouillan le venge hautement de ces accusations et admire avec raison le fier courage et l'intègre probité de ce parfait *observant*.

Nous ne suivons pas aussi volontiers M. l'abbé Samouillan dans son appréciation de la conduite et des propos de Maillard, au sujet du divorce de Louis XII avec la douce Jeanne de France. Nous admirons la sainte et nous plaignons la martyre; mais le Pape prononça, et ce pape s'appelât-il Alexandre VI, sa sentence n'avait droit qu'au respect. Maillard protestant « contre l'annulation, contre les juges, contre le droit et même contre le Pape qui a fait instruire l'affaire et accordé la dispense pour le second mariage » (p. 38), nous paraît « hardi en vérité », mais indigne d'être représenté comme « très orthodoxe... très généreux et très chevaleresque ». Ces qualités sont superbes, mises au service de l'autorité légitime seulement.

Nous comprenons que l'attitude du moine austère vis-à-vis des grands, lâches ou corrompus, ait pu inspirer cet enthousiasme pour son caractère, et nous retombons d'accord avec M. Samouillan, lorsqu'il vante dans ce cordelier sans peur et sans reproche l'amour des opprimés et des humbles, la mâle indépendance en face du pouvoir, la tranquille assurance dans la prédication des vérités les plus compromettantes.

Une des questions qui ont le plus partagé les érudits est celle de la langue dans laquelle auraient été prononcés les sermons

du moyen âge parvenus jusqu'à nous en latin, et parfois en latin *macaronique* ou mêlé de français. Sur ce point délicat, M. Samouillan se range à l'opinion de M. Lecoy de la Marche, dont il regarde la démonstration comme acquise. Avec l'auteur de la *Chaire française au treizième siècle*, il admet que les sermons destinés aux clercs étaient seuls débités en latin ; ceux qui s'adressaient au peuple étaient dits dans la langue du peuple. Ainsi Maillard cite un texte de Zacharie, et s'apercevant de l'embarras de son auditoire pour le comprendre, il ajoute avec malice : « Voilà une belle prophétie ! Messieurs et Mesdames qui possédez une bible *en français*, cherchez ce que Zacharie veut dire par ces paroles. » Et combien de fois il interpelle aussi familièrement son auditoire, où femmes et enfants sont mêlés aux personnes de toute condition : « Comprenez-vous *le français* ? Saisissez-vous la signification de ces paroles ? » La thèse est donc une fois de plus confirmée.

Nous ne suivons pas M. l'abbé Samouillan dans sa peinture de la société d'après Maillard. Sa revue est intéressante ; il examine les grands, le clergé, les gens de tous états (*status*), et termine par deux chapitres très piquants, l'un sur « les divertissements et superstitions », l'autre sur « la femme et le bourgeois ». Sa conclusion est que le monde chrétien eut ses réformateurs avant Luther, et que la restauration de la société catholique, achevée par le concile de Trente, fut commencée en partie par plus d'un vaillant apôtre du quinzième siècle. Le plus populaire chez nous fut Olivier Maillard. Grâce à M. l'abbé Samouillan, cette popularité est aujourd'hui justifiée.

H. CHÉROT.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE
DES
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

AOUT 1891

ROME

Par une lettre envoyée, à la date du 25 juin, aux archevêques et évêques du Portugal, et dont le texte a été récemment publié, Léon XIII donne une preuve nouvelle de la constante sollicitude avec laquelle il gouverne toutes les Églises. Dans cette lettre adressée aux cardinaux Neto, patriarche de Lisbonne, et Americo dos Santos Silva, évêque de Porto, à l'archevêque de Braga et à tous ses collègues dans l'épiscopat, Sa Sainteté commence par les féliciter de l'heureuse issue du congrès de Braga.

« Ce congrès nous a été d'autant plus agréable — ainsi s'exprime le Pape — qu'on y a vu un admirable accord des esprits pour déterminer ce qui pouvait le mieux contribuer à la prospérité de l'Église et aux progrès du catholicisme. Et nous ne voulons pas taire que parmi les résolutions qui, conformément aux circonstances de temps et de lieu, ont été prises si opportunément et avec tant d'unanimité, nous avons reçu une grande consolation de celles qui attestaient l'absolu dévouement des membres du congrès à ce Siège apostolique et le zèle dont ils brûlent, pour que l'honneur dû à sa dignité lui soit rendu et que sa majesté et ses droits ne souffrent aucun amoindrissement. »

Le Pape passe ensuite à la situation des catholiques en Portugal, et il entretient les évêques des moyens à prendre en faveur de la religion. Avant tout, il leur recommande un accord de plus en plus étroit, une union de plus en plus intime pour la recherche des besoins du clergé et des fidèles. Dans ce but, il désire voir s'établir parmi eux, en dehors des congrès où les laïques sont admis, tels que celui de Braga, des réunions spéciales tenues chaque année entre évêques, réunions destinées à ouvrir la voie soit à des synodes diocésains et provinciaux, soit à un concile national.

Les questions à traiter dans ces assemblées périodiques sont, en dehors des affaires particulières de chaque diocèse, lesquelles seront mieux résolues par les lumières de l'expérience mises en commun, la détermination des meilleurs moyens pour exciter le zèle des prêtres,

former de bons séminaristes, réformer les mœurs du peuple et veiller à son instruction ainsi qu'à son assistance dans la misère.

« Enfin, continue Léon XIII, un très important sujet de délibération vous sera offert par l'opportunité de fonder et d'accueillir dans le royaume de Portugal des congrégations religieuses.... Ces congrégations, en effet, non seulement fourniront comme des troupes auxiliaires au clergé qui sert, en vos diocèses, dans la sainte milice de Jésus-Christ, mais encore, ce qui est très important, elles donneront des hommes apostoliques qui rempliront le ministère des missions sacrées dans les pays d'outre-mer soumis au Portugal.... Nombre d'hommes brûlant d'un saint zèle pourront être fournis par les congrégations religieuses, dont les membres, au jugement des sages que confirme l'expérience de tous les temps, savent s'acquitter de ce ministère de salut avec autant de succès que de labeur. En effet, d'une part, l'organisation et la discipline des sociétés auxquelles ils appartiennent, et, d'autre part, la vertu de chacun d'eux cultivée par un constant exercice, les rendent plus propres que qui que ce soit à une si grande œuvre. »

Le Pape termine en rappelant que l'Église, loin de rien enlever au pouvoir des gouvernants, protège et fortifie leur autorité à laquelle s'ajoute ainsi la sanction religieuse.

Le 16 août, à l'occasion de la fête de saint Joachim, le Saint-Père a reçu, dans la salle du trône, les félicitations des archevêques, des évêques, des prélats, d'une députation de l'Ordre de Malte, des officiers de sa garde et des patriciens romains. Rentré ensuite dans ses appartements, il a tenu cercle avec les cardinaux qui étaient présents, au nombre de quinze. Cette fête n'étant pas une réception officielle, le corps diplomatique n'y a pris aucune part.

Le lundi 24 août, le Pape a visité la nouvelle salle de la Bibliothèque. Vis-à-vis de la statue de saint Thomas d'Aquin, un portrait de Léon XIII y sera placé avec une inscription rappelant les travaux dus à sa munificence.

Des travaux d'une autre sorte sont menés en ce moment au Vatican avec la plus grande activité. On y prépare un local pour recevoir les pèlerinages ouvriers du mois de septembre prochain et tous ceux qui leur succéderont. Les dispositions prises sont destinées à un service permanent. Le lazaret de Sainte-Marthe, le palais du Saint-Office et le bras du portique de Charlemagne pourront contenir désormais deux mille quatre cents pèlerins. Le Saint-Père a ordonné *motu proprio* ces vastes aménagements, qui renouvellent si bien les traditions d'hospitalité de la Rome des papes.

FRANCE

Pendant le mois d'août entier, tout a été à la Russie. Les manifestations russophiles, commencées à Cherbourg en l'honneur des marins du vaisseau *Amiral-Kornilov*, se sont propagées dans tout le pays.

L'hymne national russe a été joué par toutes les fanfares, orchestres et orphéons, au milieu de foules qui l'écoutaient debout, acclamant alternativement le *Bojé tsaria Krani* et la *Marseillaise*.

Le grand-duc Alexis, frère de l'empereur de Russie Alexandre III, a traversé Paris le mercredi 12 août ; il s'est rendu ensuite à Vichy où il a été l'objet d'une ovation.

Plusieurs princes et souverains ont visité la capitale de la France : le roi Georges I^{er} de Grèce, le jeune roi de Serbie Alexandre I^{er}, le frère du roi de Siam, etc.

L'agitation ouvrière persiste à Paris et dans plusieurs grandes villes. A Toulon, la grève des tramways s'est terminée par des concessions de la Compagnie et de l'administration municipale. A Paris, les ouvriers terrassiers ont cessé le travail au nombre de plusieurs milliers, pour obtenir une augmentation de salaire de dix centimes par heure.

En même temps que les manifestations sociales ou politiques se propageaient sur tous les points du territoire, une imposante manifestation religieuse se produisait à Ars, le mardi 4 août et jours suivants. On y fêtait le trente-deuxième anniversaire de la mort du vénérable J.-B. M. Vianney, le « curé d'Ars ». Mgr Freppel, assisté de Mgr Luçon, évêque de Belley, et du R. P. Abbé de la Trappe des Dombes, a présidé les cérémonies et prononcé un remarquable panégyrique. Non content de rappeler la vie, toute de mortification et de prière, de M. Vianney, — on espère dire en 1892 : le bienheureux Vianney, — l'éloquent orateur a mis en parallèle, avec sa puissance ordinaire, les théories de Voltaire et les actions du curé d'Ars, les négations du philosophe impie et les miracles du saint prêtre : « Ars a été la réponse de Dieu aux blasphèmes de l'homme de Ferney, et ce n'est pas sans une raison providentielle que le thaumaturge a succédé, presque sur les mêmes lieux, au contempteur le plus audacieux du miracle. Dieu a suscité de nos jours le curé d'Ars comme une démonstration vivante du surnaturel, et, j'ose ajouter, pour la glorification du ministère paroissial. Il a été, en effet, l'honneur et la gloire du clergé de France, et surtout de ce clergé de nos campagnes, si admirable de foi, de zèle, de régularité, de désintéressement. Et, certes, il méritait bien, ce corps en qui resplendissent tant de vertus, que Dieu y prit un homme capable d'appeler l'attention du monde entier sur un ministère à la fois si simple et si grand, de faire oublier auprès de la sainteté sacerdotale toutes les charges, toutes les dignités, toutes les renommées, toutes les popularités, si hautes fussent-elles, afin qu'en dehors et au-dessus de toutes les choses humaines, le prêtre apparût aux yeux des peuples dans la sublimité de son caractère et de sa fonction. » Trois cents prêtres et dix mille pèlerins assistaient à ces fêtes.

Un autre serviteur de Dieu dont la popularité grandit, le général de Sonis, vient d'être dignement glorifié, sur le théâtre de son héroïsme. Mgr Baunard, recteur de l'Institut catholique de Lille, n'a pas cru avoir assez travaillé pour la mémoire du héros chrétien en écrivant son his-

toire. Il lui a fait ériger une croix sur le champ de bataille de Loigny, à l'endroit où le général fut blessé après avoir déployé le fanion du Sacré-Cœur. L'inauguration de ce monument, d'une composition artistique et sévère, a eu lieu le 15 août, quatrième anniversaire de la mort du vaillant chrétien. Mgr Bannard a béni la croix de pierre autour de laquelle s'enroule gracieusement le symbolique étendard, et prononcé une émouvante allocution sur l'esprit de sacrifice qui fut l'âme de ce soldat de la France et du Christ, *miles Christi*.

Un premier mouvement diplomatique a paru au commencement du mois : M. de Montebello, ambassadeur à Constantinople, nommé à Saint-Pétersbourg, en remplacement de M. de Laboulaye ; M. Paul Cambon, ambassadeur à Madrid, nommé à Constantinople ; M. Roustan, ministre de France à Washington, nommé à Madrid. Un deuxième décret a désigné M. Patenôtre, ministre de France à Tanger, comme remplaçant de M. Roustan à Washington, et M. le comte d'Aubigny comme successeur de M. Patenôtre.

Deux élections sénatoriales ont eu lieu dans le courant du mois, la première à Belfort, le 2 août ; la deuxième dans la Loire, le 30 août. A Belfort, le général Japy, républicain modéré et libéral, a été élu contre un radical et un opportuniste. Dans la Loire, M. Albert de la Berge, républicain, l'a emporté sur son concurrent conservateur.

ÉTRANGER

RUSSIE. — Les Moscovites ont rivalisé avec les habitants de Saint-Pétersbourg dans la réception faite à l'amiral Gervais et aux marins qui l'accompagnaient. L'alliance tacite entre la France et la Russie, qui semble avoir occasionné ces fêtes, n'a pas cessé d'occuper la presse cosmopolite.

Parmi les commentaires des journaux russes, le plus sage et le plus juste est un article de la grande revue le *Vestnik Evropy*, paru à la date du 1^{er} août. En voici la substance. Nulle part on ne trouvera mieux saisi sur le vif l'état de l'opinion chez le peuple que nous considérons comme notre allié. « Il se fait, dit l'auteur de cette remarquable étude, un grand mouvement dans la politique internationale, et les manifestations politiques ont un bruyant éclat. Tous les journaux d'Europe ont remué les questions si graves qui se rattachent aux alliances des diverses puissances. Que s'est-il donc passé ? En réponse aux manifestations de la triple alliance, la France nous a envoyé son escadre pour montrer le degré de sympathie mutuelle qui l'unit à la Russie. Cette visite de ses marins avait pour mission spéciale de raviver et de fortifier l'amitié du peuple français avec le peuple russe et de donner à cette amitié une expression visible, palpable, devant prouver à l'Europe que la France n'est plus isolée et peut compter dès maintenant sur des alliés puissants, en dépit même des efforts hostiles de l'Allemagne. Le but du gouvernement français peut être regardé comme atteint. L'accueil offi-

ciel et officieux fait à l'escadre du Nord, à Cronstadt et à Pétersbourg, a dépassé toutes les espérances. Dès leur arrivée, les marins de la France ont éprouvé les effets continus de l'hospitalité telle que nous l'entendons. Une série ininterrompue de fêtes triomphales, de banquets et de toasts créa autour d'eux une atmosphère d'enthousiasme général et de patriotique effervescence. Les sons si inaccoutumés de la *Marseillaise* républicaine ont retenti chez nous en pleine liberté et ont reçu *momentanément* droit de cité. Les acclamations populaires se sont répétées sous toutes les formes et ont servi de thème à tous les journalistes patriotes. Enfin la municipalité pétersbourgeoise a pris une part active à la réception de nos hôtes en assignant quinze mille roubles pour les frais.

« Des deux côtés cette manifestation des meilleurs sentiments réciproques a été si intense que le tableau de ce rapprochement en a pris un caractère vraiment singulier. Ne croirait-on pas que voici la France et la Russie intimement alliées par la communauté la plus complète des intérêts et la similitude la plus absolue des idées et des mœurs? Et cependant, c'est un fait étrange que dans les félicitations officielles si chaleureusement échangées, rien n'a été dit qui soit de nature à insinuer la probabilité d'une alliance, ni même à donner le sens politique de toutes ces démonstrations. On parlait de sympathie; on se gardait d'indiquer le terme de cette sympathie, la cause de son origine, les conditions de son maintien.

« Dans la forme de vie politique et dans la structure de l'édifice social que présente la France, nombre d'éléments excitent les blâmes de nos compatriotes. Les principes essentiels de sa constitution démocratique, les traits caractéristiques de son organisme, les idées les plus chères aux esprits de cette nation, tout cela, nous en faisons abstraction dès qu'il s'agit de nouer des relations amicales avec elle. De même, les Français demeurent totalement étrangers à notre manière d'être extérieure. Il est difficile de s'imaginer contraste plus complet que celui qui sépare les deux peuples. Ni dans le passé ni dans l'avenir des deux États, on ne rencontre quoi que ce soit de commun. La République française, qui tout dernièrement encore célébrait à grand fracas l'anniversaire de la prise de la Bastille, représente la réalisation la plus avancée des principes politiques auxquels on donne en Russie le nom d'*européens* ou *occidentaux*; or, les Français sont des peuples occidentaux le plus occidental. Lorsque nos publicistes partent en guerre contre ce qu'ils appellent la « pourriture occidentale », c'est d'abord la France qu'ils ont en vue.

« Comment alors concilier cet antagonisme radical qui sépare les Français libéraux de nos conservateurs ultra-russes, avec ces explosions de sympathie témoignant bruyamment de notre pleine solidarité avec les « représentants de la pourriture occidentale »? Parler dans le cas présent de tendances instinctives, inconscientes, serait commettre un contresens. Si l'on excepte en effet la couche supérieure de la na-

tion russe, couche très mince en vérité, l'immense majorité de notre population n'a sur la nation française que des notions fort confuses. Beaucoup de Russes savent que, dans des temps plus ou moins lointains, les armées de la France ont pris Moscou et Sébastopol, et depuis ont été battues par les Allemands. D'autre part, notre patrie est-elle mieux connue des Français? Pour eux, la Russie est un pays éloigné, à demi barbare et possédant une armée considérable; c'est tout.

« Où donc encore une fois s'est rencontré le terrain d'une amitié réelle et d'un rapprochement sérieux? Il est clair que ce terrain a été formé par certaines circonstances extérieures et internationales, nullement par l'attraction intime et profonde d'éléments homogènes. Cette attraction, si elle a jamais existé, ne nous a point empêchés d'être en guerre avec Napoléon III, et n'empêcherait pas les Français de prendre part à une action hostile contre nous, le jour où la politique le demanderait.

« Après la guerre de 1870, la France se vit isolée en face de l'Allemagne menaçant l'Europe occidentale de sa domination absolue. Cette perspective, douloureuse pour les vaincus, n'était pas davantage du goût de la Russie. Celle-ci craignait d'avoir un voisin trop puissant et jugeait l'indépendance de la France nécessaire à l'intérêt général. On conçoit maintenant pourquoi la diplomatie russe a dû employer ses efforts afin de neutraliser le système d'alliances défensives créé par l'Allemagne contre sa rivale avide de revanche. L'Allemagne poursuivait un double dessein : isoler entièrement la France et annihiler l'action de la Russie. Contre la Russie, elle mit en avant l'Autro-Hongrie qui, dans la triple alliance, a pour mission de nous écarter des Balkans. Contre la France, elle mit en avant l'Italie, dont les forces maritimes sont capables de compenser en partie l'infériorité de la flotte allemande contre la flotte française. Enfin, l'entente de la triple alliance avec une quatrième puissance, l'Angleterre, était dirigée à la fois et contre la France et contre la Russie. En présence de cette ligue, le rapprochement des deux nations menacées était tout naturel; mais il garde son caractère purement défensif. Cette double contre-alliance n'est forte qu'en raison de l'existence de la triple alliance opposée. Mais, tant qu'elle aura cette raison d'être, elle semble appelée à s'accroître et à se développer. Il serait téméraire de lui interdire l'organisation pacifique de nouveaux contrepoids, formés par des puissances secondaires qui entreraient dans sa sphère, telles que le Danemark, la Suède, la Grèce, etc. Cette adjonction est même nécessaire à la vitalité de l'alliance franco-russe; car, l'influence de la France et de la Russie laissées à elles seules, ne saurait contrebalancer avec succès celle des cabinets anglais, allemand, austro-hongrois et italien. Un exemple éloquent en a été fourni par la Bulgarie, où l'on a rétabli le prince de Cobourg malgré toutes les protestations de la Russie, grâce à la protection de l'Autriche et de ses alliés. Notre influence diminue également à Constantinople.

« Ceci posé, l'alliance franco-russe a-t-elle un sens pratique en dehors de la résistance pacifique à la triple alliance? Les patriotes français,

épris de la Russie, croient en découvrir un. Ils ne cachent pas leurs espérances belliqueuses et pensent que les millions d'hommes de l'armée russe leur seraient à l'occasion un utile renfort. Le rêve de tous les Français, à quelque parti politique qu'ils appartiennent, est la reprise de l'Alsace-Lorraine. Pour eux, l'alliance avec la Russie n'est que la préface ou le préambule d'une action militaire commune. Sans doute, ils ne veulent pas se poser vis-à-vis de l'Allemagne en violateurs de la paix; ils ne s'attendent pas non plus à une invasion subite de la part des Allemands; ils se tiennent seulement prêts à toute éventualité. Assurément, les forces dont les Français disposent rendent impossible un écrasement de leurs armées comme en 1870; mais leurs chances seraient plus grandes si nous combattons avec eux. Ce songe est bien légitime au point de vue d'un patriotisme étroit; répond-il aux intérêts de la Russie? Personne ne dira chez nous que la Russie doive mettre ses soldats à la disposition de la France pour l'aider à reprendre l'Alsace-Lorraine. »

ANGLETERRE. — Après la Russie, l'Angleterre. L'escadre française n'est revenue des fêtes de Cronstadt que pour recevoir une nouvelle ovation à Portsmouth. Elle y est arrivée le 19. La revue de la flotte a été passée par la reine Victoria. Le dimanche étant strictement observé dans le pays, il a été fait trêve aux fêtes dans la journée du 23. Mais les réceptions ont repris le lundi 24, pour se continuer pendant deux jours encore. L'escadre a donné elle aussi des marques de son respect envers la religion; une messe solennelle a été célébrée, le dimanche, à bord du *Marengo*.

Les Chambres anglaises ont été prorogées le 5 août jusqu'au 24 octobre prochain. Dans le discours de la reine, lu à l'occasion de la clôture du Parlement, on a remarqué plusieurs déclarations relatives aux rapports extérieurs de la Grande-Bretagne; en voici le sommaire : « Mes relations avec toutes les puissances étrangères continuent d'être pacifiques et amicales. Une convention conclue avec le Portugal, et dès à présent ratifiée, détermine les frontières et les sphères d'influence des deux gouvernements dans l'Afrique orientale. J'ai fait au président des Etats-Unis des propositions tendant à soumettre à un arbitrage les différends qui existent entre ces deux gouvernements dans la question des pêcheries de phoques. Les négociations, très avancées déjà, ne sont pas encore terminées. En attendant, la suspension de la pêche pour la présente année a été consentie d'un commun accord. Les Chambres françaises n'ont pas encore donné leur approbation à la convention intervenue entre moi et la République française, en vue de soumettre à l'arbitrage le différend de Terre-Neuve. La ratification de l'acte de la conférence de Bruxelles pour la répression de la traite a aussi été ajournée. »

Le mouvement antiparnelliste continue. MM. Dillon et O'Brien, au sortir de prison, se sont prononcés contre l'ancien leader, et ont ouvert une campagne active de discours et de réunions.

PRUSSE. — L'état de santé de Guillaume II, causé par un récent accident lors de son retour d'Angleterre à bord du *Hohenzollern*, avait paru inspirer quelque temps de graves inquiétudes. L'empereur, pendant son séjour en rade de Kiel, a éprouvé un mieux sensible et sa guérison a fait de rapides progrès. Le 18, il a pu assister aux manœuvres navales, et le 19, il est sorti à cheval; quelques jours après, il est rentré à Berlin.

Le jeudi 6 août, la sainte Robe ou Tunique de Notre-Seigneur, conservée à Trèves, a été retirée du maître-autel de la cathédrale, en présence de l'évêque, Mgr Korum, du chapitre et des autorités, puis transportée au trésor. Après les constatations d'authenticité, auxquelles prirent part trois délégués d'Argenteuil, l'insigne relique fut suspendue dans la vitrine destinée à l'ostension. Le 20, devant une foule immense, le voile qui la cachait fut retiré solennellement, et, depuis cette date, les pèlerins n'ont cessé de venir l'honorer, au nombre de plus de quarante mille par jour.

SUISSE. — Samedi 1^{er} août et dimanche 2, la Suisse a célébré, par des fêtes qui ont eu le caractère d'un acte de foi religieux et patriotique, le sixième centenaire de la première alliance des cantons. Le lieu choisi était Schwytz, capitale du canton catholique de même nom. C'est entre Schwytz, Unterwalden et Uri que fut signée en 1291 l'alliance primitive, poétisée depuis sous le nom de Serment du Rütli. Le premier jour, il y a eu, le matin, sermon et messe dans l'église Saint-Martin, en présence de toutes les autorités. Protestants et catholiques ont écouté avec recueillement un discours de Mgr Marty, de Schwytz, camérier secret de Léon XIII et aumônier de la garde pontificale. Le prélat a montré comment la Suisse est née et a prospéré sous la protection divine, et il a exhorté ses auditeurs à conserver la simplicité de mœurs et la fidélité chrétienne d'autrefois.

Un magnifique *scenario* historique a évoqué les grands souvenirs nationaux, depuis les âges primitifs jusqu'à l'époque moderne; les épisodes légendaires y étaient intercalés sous forme de tableaux vivants.

La ville de Berne a célébré à son tour avec éclat le sept centième anniversaire de sa fondation par le duc Berthold de Zæhringen, en 1191.

Un affreux accident de chemin de fer, arrivé à Zollikofen, a troublé ces réjouissances.

CHILI. — L'armée du Congrès qui s'était embarquée à Caldera le 19 août, effectua sa descente à cent cinquante lieues plus loin, au sud, dans la baie de Quintero, proche de Valparaiso. Après un combat acharné, les congressistes se sont emparés de Valparaiso, et les troupes du président Balmaceda ont été mises en déroute. Cette victoire a entraîné la ruine de son parti et paraît devoir terminer une guerre civile qui durait depuis six mois.

CANADA. — Pendant que l'escadre du Nord était acclamée en Russie, la Nouvelle-France n'a pas voulu rester en retard sur la vieille Europe. L'amiral de Cuverville a été reçu le 14 août à Québec avec des honneurs qui rappellent l'accueil fait à l'amiral Gervais. Le président de la Société de Saint-Jean-Baptiste a exprimé les vœux de la population restée française « pour cette France que les Canadiens considèrent toujours comme leur patrie et pour laquelle ils seraient fiers de mourir ». L'amiral a répondu que sur les bords du Saint-Laurent il ne se considérait pas comme en pays étranger.

CHINE. — Les nouvelles transmises vers le milieu du mois ont signalé de nouveaux désordres qui se seraient produits dans les provinces méridionales ; plusieurs missions catholiques auraient été saccagées et brûlées. Aux environs même de Canton, il y aurait eu des tentatives hostiles aux missionnaires. Dans les provinces du Nord l'agitation a été longue à se calmer.

Les ministres de France et d'Angleterre ont entamé des négociations avec le Tsong-li-yamen.

Le principe de l'indemnité due pour dommages et intérêts a été reconnu par le gouvernement central, mais son pouvoir paraît menacé et il prétend renvoyer le règlement de l'affaire aux autorités locales, ce qui serait une source de tant de difficultés qu'on est tenté d'y voir une fin de non-recevoir. Une manifestation collective des flottes des grandes puissances a été combinée pour triompher du mauvais vouloir ou de l'impuissance du gouvernement impérial.

Les missionnaires sont rentrés à Wou-hou et ont repris possession des ruines faites par les incendiaires.

H. C.

Le 31 août 1891.

Le gérant : P.-P. BRUCKER.

ROUMANILLE ET LE FÉLIBRIGE

(1818-1891)

La Provence n'a pas seulement un ciel d'azur, un sol parfumé de fleurs et vibrant de lumière; elle a une langue sonore, une population impressionnable et un passé glorieux. La Grèce et le christianisme ont laissé leur double empreinte sur ces imaginations passionnées pour le beau.

Le français et la plupart des langues modernes n'existaient pas encore ou essayaient à peine quelques bégaiements; déjà les chants des troubadours étaient sur toutes les lèvres pour célébrer les merveilles de la nature, les ivresses de la guerre ou les transports de l'amour. L'élan, la douceur, l'éclat et l'énergie s'unissaient à ravir dans cet idiome chaud comme son climat, fleuri comme ses jardins, étincelant comme l'armure de ses chevaliers. Ces stances ailées eurent bientôt franchi les Alpes, la Durance, le Rhône et les Pyrénées. Elles escaladèrent les châteaux, pénétrèrent dans les cours brillantes du Midi, et, passant par-dessus les frontières de plusieurs royaumes, volèrent jusque sur les bords du Danube pour faire battre les cœurs néo-latins de la Roumanie. Cette magnificence d'harmonie et d'universalité tenta le génie de Dante et de Pétrarque.

Malheureusement, cette exubérante jeunesse ne put arriver à la maturité. Le provençal en était encore aux inspirations riantes et capricieuses de ses *chansons*, de ses *ballades* et de ses *sirventes*, admirables de souplesse et de grâce, il est vrai, mais trop à fleur d'âme, lorsque le mouvement immense des croisades, puis l'affreuse guerre des Albigeois et enfin l'influence de plus en plus prépondérante des hommes du Nord arrêtaient sa marche, avant qu'il eût produit des chefs-d'œuvre dignes de la postérité et capables de fixer la langue par la grandeur de la pensée et le sérieux du but. L'idiome ainsi comprimé ne périt pas cependant; recueilli par le

peuple, il devait semer encore sur son chemin, le long des siècles, des fantaisies lyriques, des contes, des satires, inspirations parfois remarquables pour la verve et l'originalité, mais où la mesure et le goût font de plus en plus défaut. On continua même de prêcher en provençal, et le culte catholique contribua ainsi à lui conserver sa vie et sa dignité. Malgré tout, le dialecte de l'Île-de-France, devenu d'abord le parler savoureux du seizième siècle et enfin la prose majestueuse et la noble poésie du siècle de Louis XIV, seule langue admise dans les cours de l'Europe, chez les grands et auprès des académies, fière de ses innombrables chefs-d'œuvre, et désormais le chemin, ou du moins la condition de la gloire, prévalait de plus en plus et finissait par éclipser totalement sa sœur aînée. Celle-ci, fascinée par la fortune de sa rivale, lui empruntait les mots de son dictionnaire et les constructions de sa syntaxe, essayant en vain de dissimuler ainsi son abandon. L'affluence de plus en plus considérable de termes français venus d'au delà de la Loire, et de locutions grossières introduites par le peuple, avait altéré la beauté primitive de cette langue qu'avaient illustrée Bertrand de Born et Sordel. En dépit de quelques productions plus graves et plus chastes, telles que les *noëls* de Saboly au dix-septième siècle, le provençal était menacé de devenir un patois et de périr sans gloire.

C'est alors que Roumanille et quelques amis résolurent de rendre à la noble délaissée sa grâce et sa faveur. Ce n'était rien moins qu'une renaissance et une révolution, les deux choses les plus difficiles qu'il soit donné à l'homme d'accomplir. Hâtons-nous de dire que cette idée ne leur vint pas tout d'un coup et avec cette précision. C'est peu à peu, presque à leur insu et par le cours logique des événements, qu'ils y furent amenés. En cela du moins, il en a été du *Félibrige* comme de tous les grands changements et de toutes les restaurations sérieuses : ce qui doit durer ne se fait pas vite.

I

La Providence avait préparé de longue main Joseph Roumanille à son rôle, en le faisant naître et grandir au cœur

même de la Provence. Lui-même nous a donné, avec un grand charme de bonhomie et de reconnaissance, de nombreux détails sur son origine et ses premières années :

« Dans un *mas* blotti au milieu des pommiers, je suis né d'un jardinier et d'une jardinière, dans les jardins de Saint-Remy. De sept pauvres enfants, je vins le premier. Ma douce mère, au chevet de mon berceau, veillait souvent des nuits entières son petit malade endormi.

« Maintenant, autour du *mas* tout rit, tout verdoie ; loin de son nid de fleurs soupire et volète l'oiselet qui s'en est allé.

« Je vous en prie, ô mon Dieu ! que votre main bénie, quand j'aurai assez bu l'amertume de vivre, ferme mes yeux là où je suis né ! »

L'enfant grandit en pleine nature, au milieu des fleurs, au chant des oiseaux, sous les rayons du soleil, témoin curieux et charmé de scènes rustiques. Avec son lait maternel, Pierrette de Piquet fit couler en lui l'amour de Dieu et de la Provence. La première musique qui réjouit ses oreilles, la première poésie qui enchantait son imagination fut cette voix aimée qui lui enseignait de naïves prières. Elles pénétrèrent si avant dans le cœur de Roumanille qu'il ne les oublia jamais. Trente ans plus tard, il disait à la croix et au divin Crucifié, dans un souvenir attendri :

« A peine ma langue bredouillait, — j'étais encore un enfant à la mamelle, — et ma mère, à tes pieds, m'apprenait — à prier Dieu, comme il se doit. — Et moi, brave petit enfant, j'aimais — Jésus qui aime les petits enfants ; — soir et matin, je lui donnais — tout mon amour dans un baiser. »

Le poète n'aura qu'à revenir par la pensée et par le cœur au *mas* des Pommiers, et à retracer ce qu'il y a vu, pour mettre sous nos yeux des scènes d'intérieur ravissantes ou pour esquisser des tableaux villageois où l'humour s'allie sans effort à la sensibilité. Ne devine-t-on pas un regard vers le passé dans la pièce suivante :

« Le père est allé couper du bois ; — pour vendre les fruits du jardin, la mère est au village ; — petit Jéjé reste pour garder la maison.

« Blondes comme l'or, sur ses épaules — retombent ses boucles. Comme il est beau ! — Pour être un ange accompli, — il ne lui manque rien que des ailes !

« La Vierge sourit dans la niche ; ne vous semble-t-il pas qu'elle s'est dressée — pour prendre dans ses bras, pour baiser le cher enfanton ?

« Regardez : il berce son frère qui pleure ; — il ne sait pas encore parler, — et cependant, pour l'apaiser, — il essaye de lui parler comme sa mère.

« Il le berce, il l'amuse avec des fleurs, — il lui sourit, et puis il lui fredonne : — *Né-né, do-do*. Il le baisotte, — et ces baisers sèchent les pleurs.

« Le bon Dieu, sans doute, contemple. — Bientôt la mère va venir, — et, contente, elle trouvera — l'un qui dort, et l'autre qui garde.

« Le berceau va, de ci, de là, branlant, — et de temps en temps le berceur, — pour voir sommeiller son gentil frère, — ralentit Je va-et-vient de la couchette.

« Dans l'âpre champ de la vie, — pauvres agneaux, vous venez d'entrer ! — Plus tard le pied vous saignera ; — la route, hélas ! est si douloureuse !

« Eh bien ! voulez-vous, beaux enfants, — que Dieu apla-
nisse le chemin et vous bénisse ? — Aimez-vous toujours, toujours soyez unis ; — tenez-vous toujours par la main.

« L'un est-il las ? Que l'autre le soutienne. — Partagez toute douleur ; votre fardeau sera moins lourd, — votre chemin sera moins rude. »

« Le poète qui vit les deux frères, — en leur disant ceci pleurait. — L'un dormait, l'autre faisait le guet, quand revint tout à coup la mère. »

Ce n'étaient pas seulement le paysage et la nature qui étaient provençaux autour des Pommiers, c'étaient surtout les cœurs. Jean-Denis et Pierrette conservaient avec un soin pieux les traditions et les usages. Quand Noël revenait, le gai Noël, on allumait la bûche *calendaire* ; aux Rameaux

paraissait sur la table le fameux plat de pois chiches; à Pâques toute la nichée buvait avec délices les œufs que la mère allait chercher tout chauds sous les poules. Rieur, joueur, le petit *Nille* s'en donnait à cœur joie. Laisse libre par son père, élevé par sa mère, dorloté par sa grand'mère, il nageait dans le bonheur. Ses yeux avides se saturaient des spectacles variés des saisons et de la vie méridionale; sa mémoire se remplissait des contes que l'on disait à la veillée et de ceux que l'aïeule tenait en réserve pour le récompenser. C'est bien sincèrement qu'il s'écriera plus tard, à la première ligne d'un de ses recueils : « Oh! si je mettais par écrit tout ce que nous contait ma grand'mère, quel beau livre je ferais! » Par bonheur tout n'a pas été perdu.

C'est la mode aujourd'hui d'écrire ses *Mémoires*, ou les *Mémoires des autres*, ou bien de se faire raconter par un témoin de sa vie. Tout cela revient au même. Les plus modestes ne se présentent pas au public sans avoir fait un bout de toilette, et avant de laisser courir sa photographie, on a bien soin de la faire retoucher. Roumanille a raconté quelques épisodes de son enfance et de sa vie; mais personne assurément ne le soupçonnera d'avoir posé devant la postérité. Jugez-en plutôt.

« Voici un grave accident qui m'arriva quand j'étais enfant. Rien que d'y songer me donne la chair de poule! Tenez, je vais vous conter cela. Il y a longtemps, et il me semble que c'était hier : c'était l'an de ma première communion. J'entrais, joyeux gamin, dans ma douzième année. Petit diable d'écolier, j'étais toujours prêt à faire des niches aux camarades, et notre maître d'école, sans cesse irrité, comme un taureau sauvage de Camargue dans l'arène, me housainait plus souvent qu'il ne me donnait images ou bonbons. Cela ne m'empêchait pas de compter beaucoup d'amis parmi mes condisciples; nous nous aimions à coups de poing et en nous prenant aux cheveux, c'est vrai; mais après batteries et griffades, le bon accord se rétablissait.

« Le meilleur de tous mes amis, c'était, bien sûr, le fils d'un nommé Pierre Brun, cordonnier et crieur public. On

l'appelait Pascalet. Un agneau ! Quel gentil enfant de chœur il y avait là, blondin et frisé, avec des joues roses et blanches comme des pommes de paradis. Il m'eût fait grand plaisir d'être enfant de chœur avec lui, car nous étions toujours ensemble comme deux jumeaux ; mais, hélas ! impossible : M. le curé n'y consentit jamais...

« Donc un jour, c'était, il m'en souvient, la veille de la Saint-Crépin, mon ami Pascalet, en sa qualité d'enfant de chœur d'abord, et de fils de cordonnier ensuite, devait, le lendemain, à la grand'messe de la corporation, chanter le *Credo*, car il chantait comme un violon. Je le vis arriver, avec ses gros vêtements d'hiver, et pourtant tout transi de froid et tout pelotonné comme un oisillon malade. En jouant à saute-chien, un soir, à la brune, par un de ces brouillards qu'amène la Saint-Simon, glacés et si épais qu'on les couperait au couteau, il s'était enrhumé, tant son ardeur au jeu l'avait mis en sueur.

« Nille, me dit-il d'une voix enrouée, c'est demain la Saint-Crépin. La confrérie des cordonniers m'a demandé le *Credo* de la grand'messe, et j'ai promis de le lui chanter. Mais...

« Et de tousser, et de tousser !

« — Eh ! mon pauvre ami, lui répondis-je, il ne faut point te désoler pour cela. Je le chanterai à ta place, ton *Credo* ; je le saisis sur le bout du doigt. Ce serait bien grand hasard si je bronchais et m'embourbais. Mais, dis-moi, Pascalet, Monsieur le curé consentira-t-il ? »

« M. le curé consentit ! Car enfin, quand on est écolier, on n'est point criminel à mériter les galères pour être allé, un jeudi, nager dans l'eau courante du Réal et courir en costume aérien après les papillons. Et puis, cette année-là même, à la procession de la Fête-Dieu, encore que je ne fusse pas enfant de chœur, mais simple pénitent bleu tout jeunet, j'avais réussi à merveille un long solo. Je l'enlevai, et si crânement, que je fis l'admiration de tout notre beau Saint-Remy. Des vieillards en parlaient encore, quand ils s'ensoleillaient au portail de la grande église.

« Ce soir là, à souper, je pinochai avec les dents de devant, comme les lapins, tant ma fiévreuse ardeur et l'espoir du

triomphe prochain me coupèrent l'appétit. Je contai mon heureuse chance à mon père et à ma mère; que Dieu les ait reçus! Pierrette de Piquet, ma mère, fut dans le ravissement; mais mon père, Jean-Denis, me glaça jusque dans la moelle des os, en haussant les épaules et me riant au nez.

« J'allai me coucher, et j'eus vite oublié les épaules et le rire de Jean-Denis. Quasi toute la nuit, je me tournai et retournai sur ma paille. J'avais des démangeaisons et des picotements sur tout le corps. Je m'exerçais, essayant le ton, le haussant, le baissant; à tel point que mon père, ennuyé de mon chant et de mon latin, qui coupaient son sommeil, me rabroua vertement. « Enfant, me cria-t-il, ta musique me rompt la tête; tais-toi, sinon je vais te fouetter. »

« Ma mère étouffait son rire; mais moi, j'eus peur, et pas plus gros qu'un pois, je me pelotonnai dans mes draps et cachai ma tête sous mes couvertures; je ne soufflai mot et j'essayai de m'endormir. Je quittai ma paille au point du jour.

« Jamais plus radieuse aurore ne s'était levée. C'était jour ouvrable, excepté pour les chevaliers du ligneul. Pourtant je m'endimanchai; je mis les habits de ma première communion, un tantinet étroits, car je prenais ma croissance comme la pâte dans le pétrin. Je laissai là mes sabots; nous les chaussions à la Saint-Simon et ne les quittions qu'à Pâques; je laçai mes bottines de veau ciré, qui me faisaient tant plaisir quand elles craquaient à mes pieds. Peu s'en fallut que je ne prisse, en tapinois, la savonnette et le rasoir de mon père, et qu'au risque d'entamer et d'ensanglanter mon visage, je ne me misse à couper les quelques poils que je croyais avoir sur les joues et sous le nez.

« Ma bonne mère, qui avait plus que moi pris la chose à cœur, me fit déjeuner d'un oignon et boire une couple d'œufs crus; il n'est rien de tel pour assouplir et nettoyer la voix. Elle me fit avaler aussi, car rien ne donne mieux le ton aux chanteurs, deux gros doigts de bon vin pur.

« Enfin! le dernier coup de cloche n'avait pas encore tinté que j'étais déjà dans le chœur; il était comble. Le *Kyrie* passe, le *Gloria* s'achève. Courage, Nille, nettoie tes bronches, tousse, crache; bientôt c'est ton tour: voici le *Credo*. Mes

genoux fléchissent. J'étais là, planté devant l'énorme lutrin de Saint-Remy. Lorsque le maître de chœur le fit tourner sur son pivot, pour changer le missel, il grinça comme les roues mal graissées d'un vieux tombereau. Tout le sang de mes veines me monte à la tête; j'ai des frissons dans le dos et des fourmis aux mollets. Le vieux prêtre officiant entonne de sa voix chevrotante : *Credo in unum Deum*.

« A toi, Nille!

« Nille, avec des joues sur lesquelles une allumette aurait pris feu, voit les étoiles, non point, certes, celles des cierges que venait d'allumer Rivière, le sacristain, mais celles qui vous danseraient devant les yeux si on vous appliquait sous le nez un vigoureux coup de poing. Jamais je n'assisterai à pareille illumination. Quoi qu'il en soit, je m'accroche au pupitre, j'apaise mon sang, je cherche et je trouve ma voix limpide et fluette de jeune pénitent bleu, et, rassuré tout à fait, j'enfile les perles de mon *solo*.

« Hélas! au secours! Pitié, ô mon Dieu! A peine eus-je ouvert la bouche qu'il y eut dans tout le chœur un brouhaha épouvantable. « Chut! chut! chut! » criaient à la fois bottiers, savetiers, cordonniers et *patiniers*. C'était un orage. Le maître de chœur, le visage défait, les yeux en fureur et hors la tête, l'écume aux lèvres, me pince brutalement, me secoue et me ferme la bouche avec son mouchoir tout souillé de tabac. Tant il en entra dans mes yeux que je crus y avoir des charbons ardents.

« Éperdu, aveuglé, ébouriffé, déshonoré, je m'éclipsai sans dire bonjour. Je ne me souviens pas si c'est par la petite porte ou par la grande que je sortis de l'église; ce que je sais bien, c'est qu'un troupeau de chiens me harcela, et qu'un petit barbet, méchant comme la gale, me poursuivit longtemps, m'atteignit, joua des dents et déchira le fond de ma belle culotte des dimanches!

« Et je jurai mes grands dieux que l'on ne m'y prendrait jamais plus. Et jamais plus je ne m'y suis laissé prendre.

« Qu'avais-je donc fait de si abominable, pour produire pareil scandale en pleine église, devant la respectable corporation des poissonniers, au beau milieu de la grand'messe?

« Qu'on en juge : quand M. le curé entonna solennelle-

ment son *Credo in unum Deum*, moi, ému, troublé, craignant de manquer de ton, au lieu de continuer et de chanter : *Patrem omnipotentem*, j'exécutai machinalement et à plein gosier le *Cantate Domino* de mon fameux solo des pénitents bleus. Rien que cela ! »

On voit quelles furent l'enfance et la première éducation de Roumanille. Plus tard, les études classiques et la lecture des auteurs latins et français auront beau faire; le goût en deviendra plus pur, sans doute, l'instinct littéraire plus délicat, la pensée plus haute, la composition plus sûre dans son cadre précis et dans sa marche progressive, car un homme de talent ne fréquente jamais ces modèles incomparables sans en retirer un grand profit; mais c'est la Provence avec ses mœurs pittoresques et sa foi naïve qui vivra dans les *Oubreto*, en prose et en vers, de Roumanille, et s'y reflétera comme dans un miroir avec ses paysages ensoleillés, le parfum de ses montagnes, le bleu de sa mer, les tempêtes violentes mais salubres de son mistral, et surtout avec son âme expansive, joyeuse et chrétienne.

II

L'amour filial révéla au jeune écolier de Saint-Remy le secret de sa vocation et de son talent. A peine échappé du collège, l'imagination pleine d'innocentes fantaisies, un carillon de rimes dans l'oreille, il composait des vers français, et comme ils n'étaient pas mal tournés, les journaux ne firent aucune difficulté pour les admettre. On s'en émut dans le voisinage; les amis félicitèrent Pierrette de Piquet de la gloire naissante de son fils. Le cœur maternel en tressaillait de bonheur et de naïf orgueil. Le poète étant rentré au *mas* des Pommiers :

« Eh quoi! Joseph, lui dit la bonne femme, avec un attendrissement mêlé d'admiration; on dit que tu fais parler le papier.

— Parler le papier? Et comment cela, mère?

— Oh! oui, Joseph; c'est ce que l'on raconte. Mais qu'y mets-tu, voyons?

— Pas grand'chose de sérieux, mère.

— Oh ! si, mon petit Joseph, et je voudrais bien le savoir ; apprends-moi tout cela. »

Les supplications étaient si pressantes, la voix si doucement câline et la curiosité si légitime que l'enfant se rendit bientôt. D'ordinaire, d'ailleurs, il n'en faut pas tant pour que le poète récite ses premiers vers.

La lecture achevée, la jardinière écoutait et regardait encore, le visage défait ; puis, avec l'accent de la déception et de la tristesse mal résignée : « Je n'ai pas compris, » dit-elle, en baissant la tête. Ce dénouement désenchanté perça le cœur filial du bon Roumanille ; il se dit tout bas : « Eh bien ! je veux faire des vers que ma mère puisse comprendre. » De ce pieux mouvement naquit le Félibrige. Rien de plus simple, à l'origine, et de moins prétentieux dans ses visées ; mais aussi rien de plus touchant et de plus gracieux.

Quelques jours après, Joseph récitait à sa mère une pièce provençale. Les larmes qui roulaient sur ces joues vénérées et la joie qui brillait dans ces yeux intelligents et profonds furent la récompense du poète. Lui-même d'ailleurs avait senti son oreille s'enchanter à l'harmonie de cette langue expressive et sonore ; il avait compris qu'elle était le moule naturel de ses pensées. Le fleuve avait trouvé son lit.

Mais cette chère et sainte mère, n'était-ce pas le symbole de la Provence ! Combien parmi ses compatriotes, des Alpes au Rhône, avaient été privés jusque-là des émotions pures et des nobles jouissances que procure la poésie fidèle à sa mission ? Pour ce public, qui ne connaît que le parler des aïeux, il n'y a que d'indignes rapsodies ou des contes cyniques. Dès ce moment, le futur *Capoulié* se promet d'être le poète de ce public chrétien si affamé d'idéal et si bien fait pour apprécier la saine et vraie littérature populaire. Cette généreuse ambition est le côté original et tout à fait hors de pair qui distingue Roumanille. En rêvant une vocation plus haute et une gloire plus universelle, ses compagnons et ses successeurs, nous ne voulons pas dire ses rivaux, ont peut-être méconnu ce qu'il y avait de pratique dans sa pensée, et par là même compromis la renaissance provençale en lui

demandant des œuvres et en lui assignant un rôle au-dessus de ses forces.

La voie trouvée, Roumanille s'y lança bravement et joyeusement, et il ne la quitta plus. Grâce à un instinct profond et à un robuste bon sens, le succès lui-même et la vogue ne réussiront pas à le faire dévier. Ses vers ou sa prose, traduits par les critiques, les romanciers et les journalistes de Paris, seront accueillis par des bravos unanimes, et sembleront appeler l'auteur au grand jour et à la grande publicité de la capitale; c'est en vain. Il restera fidèle à sa chère langue maternelle, à sa petite librairie d'Avignon, où il se débite d'agréables et gais propos encore plus que de volumes, à cette vie patriarcale qui lui fait trouver au milieu des siens, entre une femme et des enfants dignes de lui par l'esprit, le cœur et la foi, les jouissances calmes et solides que tant d'autres cherchent vainement ailleurs. La renommée, après laquelle il a dédaigné de courir, viendra le trouver derrière sa vitrine, sans déconcerter sa bonhomie. Son cœur provençal battra pleinement à l'unisson de la Provence, jusqu'à la fin.

Roumanille avait à un degré exceptionnel tout ce qu'il faut pour devenir populaire, surtout dans ce merveilleux pays qui s'étend entre les Alpes, la Méditerranée, le Rhône et la Drôme : l'imagination inépuisable, l'esprit observateur, l'art d'évoquer en quelques traits des figures, des scènes et des tableaux d'une vérité saisissante, le sens profondément chrétien, et par-dessus tout, le don incomparable d'unir l'émotion à l'ironie, les joyusetés de l'esprit aux délicatesses les plus exquises du cœur, les belles et nobles larmes au rire étincelant. Sur cette côte occitanienne, où le soleil est si clair et si chaud, on déteste ce qui est traînant et obscur. Plus que partout ailleurs, il faut allier à la fantaisie beaucoup d'exactitude; la masse du peuple y est capable d'apprécier la fine ciselure des phrases, l'harmonie des strophes, la perfection et la nouveauté des métaphores, tous ces artifices de l'art pour l'art, qui paraîtraient au premier abord l'affaire de quelques délicats. Pourtant, ce que ces populations vives, ar-

dentes et mobiles, demandent avant tout, c'est de sentir une âme qui s'épanche et se donne, c'est d'entrevoir l'homme qui a vécu de leur vie, qui s'intéresse sincèrement à leurs affaires, à leurs croyances, à leurs peines et à leurs joies.

D'instinct, Roumanille renferme sa pensée dans un cadre restreint, poème lyrique, dialogue ou conte. Il sait que le monde qui travaille n'a pas le temps de lire les longs ouvrages savamment composés ; son œil et son cerveau n'ont pas assez de puissance et d'exercice pour embrasser et coordonner les lignes d'un vaste monument. Il aime, au contraire, ces pièces dont le sentiment et le raisonnement peu compliqués et la marche simple sont faciles à suivre et à rassembler dans un regard en arrière ; ces traits d'esprit peu raffinés, mais de jet vigoureux, qui se condensent dans un mot du cru, énergique et même salé au besoin ; ces récits dramatiques, dont la mise en scène, les péripéties et le dénouement tiennent en quelques pages. Il se plaît au rire large et bruyant qui secoue tout le corps et montre toutes les dents, plus qu'au trait d'esprit discret et fin, à la plaisanterie attique, dont le dard se devine plus qu'il ne s'enfoncé.

Il en est de même pour les pleurs ; le peuple n'en est pas avare, mais pour les lui arracher il faut frapper au vif de l'âme ; les conventions littéraires ou sociales n'ont aucune prise sur les natures primitives. C'est cet ensemble de qualités qui a fait la fortune des fabliaux au moyen âge, des fables de La Fontaine au dix-septième siècle, et vraisemblablement de ces rapsodies antiques dont les poèmes homériques offrent la synthèse définitive.

Par sa nature intime et par son développement historique, peut-être le provençal doit-il, plus encore que toute autre langue, s'en tenir à cette brièveté alerte et à cette simplicité pittoresque. Malgré de vrais talents et beaucoup de travail, les modernes qui ont essayé de grands poèmes épiques ou bucoliques semblent n'avoir fait que des pastiches de poètes français ou étrangers. L'effort et l'érudition se trahissent par la variété même et l'accumulation des beautés ; ils font involontairement songer au *Télémaque* de Fénelon et aux *Martyrs* de Chateaubriand, sinon à des tentatives plus récentes et

moins heureuses. Ce sont les vieux procédés dans un cadre et avec un idiome différents et moins usés; mais le rajeunissement factice que cette transposition produit, et la sensation d'originalité qui en est la suite, ne durent pas. Inutile d'ajouter que le vrai peuple ne les comprend guère et qu'ils ne sont admirés que par quelques critiques ou quelques philologues. Il peut y avoir beaucoup de savoir-faire dans ces chefs-d'œuvre artificiels; mais la moindre fleurette vivante éclore sur le sol, la plus petite cigale volant de ses propres ailes et poussant son cri au bout de la branche ensoleillée, valent incomparablement mieux.

III

Roumanille appela son premier recueil de poésies *Margarideto*. C'est bien en effet le soleil du printemps, le rire de la jeunesse, la fraîcheur des premières émotions et le parfum des fleurs qu'on y trouve; mais rien qui puisse troubler l'œil le plus chaste. L'idée chrétienne se montre souvent et jette au milieu de cette rougeur d'aurore et de cette gaieté méditerranéenne la note grave ou sublime. Ces pâquerettes ont vraiment « les pétales tout blancs et au cœur une goutte d'or ».

Aux soupirs d'amour succède bientôt le cri de guerre. L'année 1848 avait déchainé sur la Provence, comme sur les autres provinces de notre pays, une bourrasque de passions socialistes. La furie méridionale fit des siennes : les clubs se multipliaient, les déclamations violentes remplissaient les journaux, la religion était bafouée et les prêtres menacés de la persécution par des énergumènes. Roumanille se jette résolument dans la mêlée. Se souvenant que la prose est l'arme par excellence, il lance sur l'ennemi ses mordants et spirituels dialogues : *les Partageux* (*Li Partejaire*) et *les Clubs* (*Li Club*). Le bon sens imperturbable, la logique passionnée, la clarté qui s'impose aux yeux les plus rebelles, la justesse d'observation qui va droit au ridicule des hommes et des choses, l'accent d'une généreuse colère, s'y font admirer d'un bout à l'autre; partout pétille l'ironie vengeresse, tantôt fine et barbelée, tantôt écrasante et amère. Peu

d'hommes ont connu comme ce rieur pacifique les ressources de la polémique populaire, et en ont usé pour de plus honnêtes convictions et avec des vues plus désintéressées. Les démolisseurs se démenaient en vain sous cette grêle de sarcasmes ; le public conservateur encourageait de ses bravos sympathiques le courageux pamphlétaire qui démasquait et transperçait ainsi les ennemis de l'ordre, de la propriété, de la famille et de la religion.

Les *Curés (Li Capelan)*, qui parurent vers cette époque, sont peut-être le chef-d'œuvre de Roumanille comme polémiste. C'est une réponse topique à toutes les calomnies courantes. Là-bas tous les coups portaient, et on s'arrachait les articles des mains. Cette vaillante campagne valut à l'auteur d'illustres amitiés, notamment celles de NN. SS. Plantier, de Mazonod et de Gabrières. Mgr Debelay, archevêque d'Avignon, se faisant l'écho de l'admiration et de la reconnaissance publiques, porta le livre à Rome, et Pie IX, dans une lettre exceptionnellement élogieuse, félicitait l'apologiste « d'avoir si vigoureusement défendu la dignité du sacerdoce ». Quelques écrits politiques méritèrent l'approbation du comte de Chambord, et le fidèle Roumanille, en lisant la lettre du prince, fut ému jusqu'aux larmes. Il est resté dévoué jusqu'à son dernier souffle. Il était de ceux qui ne se guident pas d'après le succès ; cette race semble devenir rare.

Cependant la renommée de l'écrivain grandissait et s'étendait bien au delà des pays de langue provençale, dans la France entière. Quelques pages de cette prose alerte et nerveuse, reproduites par les journaux de la capitale, avaient fait sensation, quoiqu'une bonne part de leur saveur eût disparu du français. C'est alors que certains amis tentèrent d'entraîner Roumanille à Paris. C'était un piège subtil auquel son bon cœur le fit échapper. Pierrette de Piquet avait eu vent de la négociation ; elle résolut de la faire échouer. « Eh quoi ! dit-elle un jour à son fils, tu partirais, tu abandonnerais ta vieille mère, tu dédaignerais la maison qui t'a vu naître et où tu as grandi ! Oh ! mon Joseph, ne fais pas cela. » Les larmes en disaient encore plus que les paroles. Tout ce qu'il y avait

d'exquise piété filiale et patriotique dans l'âme de Roumanille tressaillit à ce tendre reproche. Il resta, et il fit bien. Que serait devenue, en effet, le long des rives brumeuses de la Seine et sur le pavé de l'immense ville, cette plante du Midi, éclore en plein soleil et en pleine campagne ? Il est difficile de le préjuger. Peut-être Alphonse Daudet aurait eu un rival et un maître dans l'art de conter ; mais le Roumanille provençal et chrétien, dont on aime l'originalité piquante, aurait été perdu. Il n'était pas préparé ni probablement fait pour devenir un autre Veuillot.

L'Empire avait rétabli l'ordre extérieur. Vers 1852, le polémiste, ramené à des occupations pacifiques, commence à grouper autour de lui les écrivains qui préfèrent, à son exemple, la langue populaire, mais sans aucune prétention de chef d'école, encore moins de chef de parti. Les idées séparatistes, dont quelques critiques chagrins ont accusé plus tard le Félibrige, n'existèrent jamais que dans leur imagination pessimiste ; on est trop bon Français, en Provence, pour que de pareils desseins y effleurent même les âmes.

Les projets qui flottaient dans les esprits, à l'état plus ou moins vaporeux et chaotique, avaient besoin des événements et du temps pour se condenser et s'organiser. En attendant, on se réunissait pour s'entretenir d'affections communes, échanger des plans et des espérances, ou tout bonnement pour chanter Bethléem, l'enfant Jésus, la Vierge Marie, le patriarche saint Joseph, les Bergers, l'Étoile, les Rois, ou même le bœuf et l'âne. De là est né ce recueil de *noëls* (*Li Nouvé*), supérieurs à ceux de Saboly. Depuis bientôt un demi-siècle ils retentissent sur la terre de Provence et y font la joie de toutes les familles. Tous ces poètes comprenaient que leur secret dessein ne pouvait se réaliser que par la religion.

Reboul, le poète boulanger de Nîmes, avait applaudi à ce premier essai d'association. L'année suivante, on se rendit en plus grand nombre encore à Aix, où les convoquait le patriarche. Déjà on s'accoutumait à donner ce titre caractéristique à Roumanille. Cette assemblée célèbre reçut le nom

de *Roumanagi des troubadours*. Brizeux écrivait : « Comme j'ai défendu ma langue et ma race, vous défendez la vôtre; mon cœur est avec vous tous. » La noble et catholique Bretagne tendait la main à sa charmante sœur du Midi, l'héroïque terre de granit à la côte d'azur!

Ce ne fut toutefois qu'en 1854, le 21 mai, au château de Fontségugne, que l'œuvre fut définitivement fondée et qu'elle recut le nom un peu énigmatique de *Félibrige*. Ici encore, comme le fait remarquer Dom Xavier de Fourvières, l'esprit chrétien de l'association transpirait. Ce titre, en effet, est emprunté à une pieuse oraison autrefois populaire, où la Vierge raconte à son divin Fils les sept douleurs qui ont affligé sa vie; entre autres celle qu'elle éprouva pendant les trois jours et les trois nuits d'absence à Jérusalem. Jésus était alors dans le temple de Jérusalem, assis au milieu des *maîtres et des docteurs*,

Emé li sèt *félibre* de la lei.

Le nom de *cigaliers* s'explique aisément.

C'était moins une académie de langue provençale qu'une ligue pour la défendre, l'épurer et l'illustrer. On ne prétendait aucunement bannir le français, ce qui eût été pure utopie, mais on voulait faire vivre côte à côte avec lui l'ancien idiome, débarrassé des scories qui en souillaient la pureté. Les deux langues ne peuvent se nuire, et la sœur aînée, devenue sœur cadette, reconnaît de bonne grâce le fait accompli; mais n'y a-t-il pas, sous le soleil de Provence, place pour l'une et l'autre? Le contraste de leurs beautés et leurs légitimes emprunts ne peuvent qu'être utiles à toutes les deux, et il ne serait pas trop téméraire d'attribuer quelques-unes des qualités qui distinguent nos conteurs contemporains à l'influence provençale.

Roumanille et ses premiers compagnons voulaient que cette renaissance philologique fût en même temps morale et religieuse, afin d'être l'expression fidèle et complète du peuple provençal. Lui-même a toujours prêché d'exemple. Sans doute, dans ses *Contes (lis Oubreto en proso)*, pleins d'une humoristique jovialité, il s'égayait parfois vivement au

sujet des prêtres, des moines, de saint Pierre et des anges; mais ces plaisanteries sans fiel n'ont aucun effet regrettable dans le milieu où elles sont nées. En cela, comme en bien d'autres choses, l'auteur est plutôt du moyen âge que de notre temps, et il use, comme ses devanciers, de cette liberté familière que l'Église laissait alors à ses enfants de rire et de jouer sur la frange de sa robe royale. Cette bonté condescendante la rend populaire sans rien lui faire perdre du respect qui lui est dû. Dans les traductions françaises, ce badinage peut sembler quelquefois d'un goût douteux; dans l'original, on songera bien rarement à s'en plaindre, surtout à s'en scandaliser.

Prenez à la suite ses poésies, d'une fraîcheur merveilleuse, ses pages de prose tour à tour si gaies ou si fortes, ses *Noëls* parfumés de piété naïve, ses *Roumavagi* à la sainte croix et à la Sainte-Baume, ses *Fleurs de sauge*, ces gracieux poèmes qui s'appellent *le Pauvre*, *la Part de Dieu*, *la Cloche montée*, ce simple dialogue de jeunes filles, la triste et la joyeuse, qu'il intitule *Songeuses*, large et flottant comme du Longfellow, étincelant et capricieux comme du Musset, mais chaste et céleste comme un dessin de Fra Angelico, et surtout ces énergiques *Enterre-chiens*, que Pontmartin déclare un chef-d'œuvre; vous sentirez toujours frémir la fibre chrétienne. « Nous autres, dit-il fièrement aux enfouisseurs civils, nous sommes de l'Église, et nous voulons lui rester. Nous voulons aller à la messe, fêtes et dimanches; nous voulons communier à Pâques, nous voulons vivre et mourir comme il faut. Si vous portez sur le front le signe de la bête, nous autres nous y portons le signe de la croix; c'est le signe de vie; qui ne l'a pas est mort. Si vous êtes des mulets débridés, nous sommes des chrétiens. Pour enterrer vos morts, faites donc d'autres cimetières! La croix se dresse au milieu des nôtres et le prêtre les a bénits. Dehors les chiens! » Louis Veuillot pouvait bien dire à ce compagnon d'armes : « Nous sommes de même souche; donne ta main, frère Roumanille, cette main qui fait le signe de la croix! »

On devine quelles protestations indignées et quel dégoût eût soulevés dans l'âme de ce ferme croyant la proposition d'offrir la présidence d'une fête de félibres à l'immonde

vieillard qui a passé toute sa vie à renier et à blasphémer Jésus-Christ, la pudeur et la France, les trois choses grandes et saintes qui firent toujours battre son cœur!

IV

Roumanille vit la renaissance provençale qu'il avait provoquée réussir au delà de ce qu'il avait attendu. De bonne heure, des collaborateurs de talent et de dévouement se joignirent à lui; Aubanel et Mistral sont les plus célèbres de ces félibres de la première heure. Sa rencontre avec le futur auteur de *Mireille* a quelque chose de simple et de touchant comme une légende antique.

En 1845, Roumanille venait de quitter Nyons, où il avait été quelque temps maître d'étude, et il se trouvait comme professeur dans un petit pensionnat d'Avignon, rue de l'Hôpital. Parmi les écoliers on remarquait un enfant de quinze ans, natif de Maillane, et que la fièvre des vers tourmentait déjà, car ce campagnard était né poète, et le vrai sang de Provence bouillonnait dans ses veines. Un jour que le maître avait conduit ses élèves à vêpres dans l'église des Carmes, il en aperçut un qui écrivait en cachette. Il s'avance à la sourdine et saisit le papier suspect. Quel ne fut pas son ébahissement d'y voir alignés des vers en langue populaire! C'était un psaume que l'adolescent traduisait ainsi. « J'en fus si ému, disait plus tard Roumanille, que j'en pleurai de joie. » Après la sortie, pendant que la jeune bande longeait les remparts, le professeur s'approche de l'écolier : « Alors, lui dit-il, vous écrivez en provençal! » Un fin sourire fut la réponse. Là-dessus on s'embrasse; le plus âgé récite quelques-unes de ses poésies à son disciple et lui développe avec feu le plan qu'il a formé de rendre à leur chère langue maternelle son antique perfection. Cette noble et belle amitié ne connut jamais de froideur ni d'éclipse. Quand la gloire viendra chercher Mistral, Roumanille n'en sera point jaloux, et le chantre épique acclamé par Lamartine et tour à tour comparé à Virgile et à Homère, se montrera toujours reconnaissant et respectueux pour celui qu'il regarde comme son initiateur et son maître. Vivant, il l'apostrophait en ces

termes : « Toi qui sais, ô Roumanille, enchâsser dans tes harmonies les pleurs du peuple, le rire des belles et les fleurs du printemps;... » et au lendemain de sa mort il écrivait à la noble et courageuse veuve : « Je puis dire que je viens de perdre une moitié de moi-même. » Cette unité de vues et d'efforts fut une des principales causes du succès.

Au reste, rien de moins semblable que les deux œuvres. Roumanille est avant tout primesautier, populaire, jovial. Ses gais propos, lestes et courts, sont parfaitement compris de l'artisan et de la femme des campagnes; le rire qu'ils soulèvent est franc et robuste plutôt que raffiné; si d'ordinaire une larme vient s'y mêler, elle monte tout droit du cœur. L'art disparaît complètement, et le conteur a l'air d'être le premier enchanté de ses inventions. Que dis-je? il n'invente pas; il transmet les *conteries* de la veillée, les bonnes légendes des anciens, les proverbes agiles et les dictons ramassés dans la poudre des chemins. Tout au plus se permet-il d'ajouter quelque honnête gaillardise au texte primitif. Mistral est plus savant, plus solennel, plus littérateur. Il a évidemment étudié les modèles classiques anciens et modernes, français et étrangers, et il a conçu la haute ambition de faire passer toutes ces beautés dans la langue des troubadours ramenée à sa splendeur primitive. La Provence est justement fière de lui et son nom sonore vole partout; mais en réalité ses œuvres s'adressent aux érudits et aux amateurs plus qu'au vrai peuple.

Entre les deux on peut placer Aubanel, moins joyeux et moins spontané que Roumanille, moins large dans ses compositions et moins châtié que Mistral, mais remarquable par la vivacité du trait, la chaleur des sentiments et la profondeur de la mélancolie. Il s'est justement comparé lui-même à la *Grenade entr'ouverte*, en donnant ce titre au plus célèbre de ses livres.

Tels furent les trois maîtres incontestés du Félibrige. Mistral a dit poétiquement ce qu'ils ont fait ou du moins tenté. « Nous trouvâmes dans les étables, affublée de misérables haillons, la langue provençale. En allant paître les troupeaux, le soleil avait bruni son teint; la pauvre n'avait que ses cheveux pour couvrir ses épaules. Et voici que des

jouvenceaux, en furetant et courant de tous côtés, la virent et la trouvèrent si belle qu'ils en furent épris. Qu'ils soient donc les bienvenus, car ils l'ont habillée comme elle le mérite, en noble damoiselle. »

De jeunes et ardents disciples vinrent bientôt de toutes parts ; ils sont aujourd'hui plus de mille. Le créateur et le promoteur de ce mouvement a donc pu dire, sans être taxé d'illusion ou d'orgueil : « Maintenant, mon Dieu, je puis mourir, maintenant que j'ai vu en fleurs, ô joie ! l'arbre que nous avons planté en Provence. »

Rarement homme fut moins ambitieux que Roumanille et aussi indifférent aux honneurs officiels et aux distinctions académiques. Les décorations vinrent le chercher derrière la vitrine de sa librairie, dans sa chère ville d'Avignon. Il fut créé chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, officier de la Couronne de Roumanie et de la Légion d'honneur. On sait avec quelle énergie il refusa la croix de la Couronne d'Italie, qui lui était offerte par l'ambassadeur Nigra, lors du centenaire de Pétrarque. Catholique avant tout, il ne voulait rien tenir des spoliateurs du Pape. Un titre qui dut lui être plus agréable que tous les autres est celui de *Capoulié*, c'est-à-dire de président ou de chef, que les félibres lui décernèrent en 1888 et qu'il avait si bien mérité.

On peut se demander quelle est la portée et quelles sont les chances de durée de cette réaction littéraire et poétique. Écartons d'abord les alarmes de quelques esprits susceptibles qui ont dénoncé là une tentative de rupture avec la grande patrie française et de retour vers l'ancien régime. Ces craintes font sourire. On ne remonte pas de tels courants. Il serait plus juste d'y voir un essai de décentralisation, et de l'encourager. Que la Bretagne et les autres provinces qui possèdent une langue et une littérature à part imitent leur sœur du Midi, comme les Catalans des deux versants des Pyrénées l'ont déjà fait, à la suite de Verdaguer, le grand poète. Il n'y a aucun inconvénient à cette résurrection d'un idiome parlé pendant des siècles sur les rives du Rhône et de la Durance ou dans les landes de la Cornouaille. Le patriotisme n'y perdra rien ; les mœurs traditionnelles, l'at-

tachement au foyer et à la religion des ancêtres y gagneront certainement. Qui ne sait que le grand péril du temps présent est le discrédit et la décadence de toutes ces choses ?

Malheureusement il est bien à craindre que cette tendance ne soit bientôt étouffée par cette fureur d'uniformité plus encore que d'unité qui tourmente la France moderne. Le Félibrige, battu de tous côtés par le français officiel et obligatoire des écoles et des journaux, par la multiplicité des relations avec le Nord et toutes les habitudes de la vie commerciale, civile et littéraire, semble condamné à disparaître, comme une de ces îles fleuries dont parlent nos légendes occitaniennes et que les flots ont englouties pour toujours.

Quoi qu'il en soit de l'avenir, ce qui a été fait est déjà très beau. L'échec humiliant et complet prédit aux novateurs n'est pas venu ; au contraire, il y a eu de Nice à Valence une floraison de poésie et un renouveau de littérature populaire qui ont sans aucun doute élevé le niveau intellectuel et moral de ces populations. Qu'on songe à l'accueil fait à l'*Armana provençau* depuis 1855 ! C'est une puissance. Quand il paraît, la famille entière est en émoi, depuis la grand'mère au bonnet tuyauté, jusqu'aux petits enfants posés sur des tabourets et ouvrant leurs oreilles et leurs grands yeux pour mieux saisir et retenir ces merveilleux récits. Tout écoutait et tressaillait, d'un bout de la Provence à l'autre, quand Roumanille, le joyeux et inoubliable *Cascarelet*, le rieur et le boute-en-train par excellence, prenait la parole. Celui-là n'est plus, mais il laisse des héritiers de son esprit et des continuateurs de son œuvre.

V

C'est le 24 mai 1891, un dimanche consacré aux trois saintes Marie de la mer, les poétiques patronnes de la Provence, qu'expira le *Capoulié* du Félibrige. Sa fin a été digne de sa vie, car il est mort en poète et en chrétien, bon, calme et souriant comme il l'avait toujours été, entouré de sa femme, de ses enfants et de ses amis, sous les yeux du Christ et de la Madone, à côté du portrait de Mistral, au milieu d'une foule de petits objets qui racontaient dans leur émouvant et

pieux langage cette belle et sereine existence. Son cierge de première communion était debout contre la muraille; sous un globe de cristal s'épanouissait la pervenche d'or qu'avait conquise aux jeux floraux d'Apt la douce et chère compagne de sa vie, quand elle s'appelait encore Rose-Anaïs Gras; enfin la maquette en plâtre de la guirlande de fleurs et de fruits qu'il avait fait placer sur la tombe de son père et de sa mère ramenait sous ses yeux les visages bien-aimés de Jean-Denis et de Pierrette, et les jours déjà lointains, mais jamais oubliés, de son enfance à Saint-Remy.

Dans cette vie si poétique, rien dont le mourant dût rougir ou s'alarmer: il n'avait pas écrit une ligne qui ne fût chaste et bienfaisante, et malgré les défaillances de la nature humaine, il n'avait commis aucune action qui fût à cette heure un sujet de remords. Une auréole de foi et un parfum de dignité patriarcale flottaient sur ces soixante-treize ans qui allaient se perdre dans l'éternité; jamais il n'y avait eu autant de beauté et de simple grandeur: avant de s'évoler, l'âme se montrait tout entière pour la consolation et l'édification de tous.

Après l'extrême-onction on lui donna le saint viatique. Le malade se fit alors apporter un petit chapelet et une médaille, et il voulut communier pour la dernière fois en ayant sous les yeux ces souvenirs de sa vénérable mère. Il parlait continuellement de Dieu, des siens, de ses amis. « Tu diras à Mistral, répéta-t-il plusieurs fois à sa femme, que j'ai pensé à lui pendant toute mon agonie. » A un moment, sa main sembla chercher quelque chose dans la nuit; on lui demanda ce qu'il désirait: « Des mains d'amis à serrer! » répondit-il doucement.

Jusqu'à la fin la Provence a été présente à sa pensée. On venait de lui lire un article sur la renaissance flamande inaugurée par les romans honnêtes et populaires de Henri Conscience: « Voyez, fit-il remarquer à deux ou trois reprises, comme les vieilles langues résistent et veulent survivre. C'est comme notre provençal. » Puis il ajouta: « C'est que nous ne sommes pas des vaincus, nous autres; nous nous sommes donnés, parce que nous avons voulu nous donner. »

Les vers des poètes qui parlent de la mort lui venaient à l'esprit et il récitait les plus beaux à ceux qui le veillaient. Il s'adressait au divin Crucifié pour apprendre à mourir.

De la croix où ton œil sonda ce grand mystère,
 Tu vis ta mère en pleurs et la nature en deuil ;
 Tu laissas comme nous tes amis sur la terre,
 Et ton corps au cercueil !
 Au nom de cette mort, que ma faiblesse obtienne
 De rendre sur ton sein ce douloureux soupir :
 Quand mon heure viendra, souviens-toi de la tienne,
 O toi qui sais mourir !

Dieu parut visiblement exaucer la prière de cet humble chrétien. Après avoir communiqué, il dit aux assistants : « La mort n'est pas gaie, sans doute ; mais elle n'est pas aussi dure que nous la montrent les psaumes de l'Église : *Quand ma langue desséchée se collera à mon palais...* Non, ce n'est pas aussi dur que cela de mourir. » Se tournant ensuite vers sa femme, qui lui prodiguait tous les soins que réclame un mourant : « Oh ! s'écria-t-il d'une voix attendrie, comme elles sont vraies de toutes les femmes ces appellations que les litanies donnent à la Vierge : *Porte du ciel ! Salut des infirmes !* »

Ainsi mourut Roumanille, fidèle jusqu'au bout à toutes ses affections. On vit alors combien il était estimé pour son talent et aimé pour son caractère. Avant de le laisser partir pour Saint-Remy, où le cher défunt avait désiré dormir son dernier sommeil, côte à côte avec son père et sa mère, dans la tombe blanche qu'il leur avait élevée, Avignon prit le deuil et voulut lui dire un solennel et tendre adieu. A l'église de Saint-Agricol, M. l'abbé Marrel, curé de la paroisse, prononça un premier discours. A la porte Saint-Michel, on entendit successivement M. J. Huot, syndic de Provence ; M. Paul Mariéton, chancelier du Félibrige ; M. Rochetin, au nom de l'Académie de Vaucluse, et M. Seguin, pour la presse. Enfin, M. Albert Arnavielle dit au *Capoulié* l'adieu de ses disciples du Languedoc.

Des hommages populaires, plus touchants encore dans leur spontanéité, suivirent la dépouille mortelle pendant le funè-

bre voyage. Les paysans accouraient et se découvraient avec respect, empressés de rendre ce triste devoir à celui qui les avait si souvent fait rire et fait pleurer. Celui qu'on portait à travers leurs champs était ce joyeux *Cascarelet* qui racontait, depuis plus de trente ans, de si belles histoires dans l'*Armana provençau*. On ne le lirait donc plus, lui que tout le monde comprenait si bien et qui aimait tant les pauvres gens ! Il n'avait maintenant besoin que de prières, et on les lui donnait avec un cœur pieux et reconnaissant. A Eyragues, le village entier accourut et les cloches sonnèrent leur glas funèbre tout le temps que le cortège traversa la paroisse.

A midi, au coup de l'*Angelus*, on atteignit le faubourg de Saint-Remy. Le corps fit une halte au *mas* des Pommiers, ainsi que l'illustre mourant l'avait souhaité. Rien ne fut omis de ce que peut imaginer la douleur d'un peuple chrétien qui veut honorer une de ses gloires. A l'église, l'émotion fut à son comble lorsqu'on entendit les mélodies plaintives de la *Fille aveugle (la Chatu avuglo)*, des *Deux Séraphins (li Dous Serafin)* et de *Notre-Dame de Massabielle*, que Roumanille avait rendues populaires dans toute la Provence. Au cimetière, après les cérémonies et les prières liturgiques, le R. P. Xavier de Fourvières, dans son costume blanc de Prémontré, fit en provençal l'éloge de l'homme et du poète, préludant ainsi à la chaleureuse et charmante *Ouresoun funèbro* qu'il devait prononcer le 1^{er} juin, dans l'église de Saint-Agricol. Sur le soir, quand tout fut terminé, le soleil voilé jusque-là reparut dans toute sa magnificence printanière, et les groupes qui rentraient à Avignon purent entendre sur les chemins des bandes de bohémiens chantant en provençal des cantiques de Roumanille.

En France, les principaux journaux de la capitale et de la province consacrèrent au moins un article biographique et littéraire à Roumanille, et si tous ne furent pas unanimes sur la portée du mouvement qu'il avait créé, tous s'accordèrent, sans exception, à reconnaître l'immense et original talent de l'écrivain, et à honorer les qualités aimables et hors ligne du fils, du père de famille, de l'ami, du patriote et du chrétien. La presse étrangère prit part, en Angleterre, en Espa-

gne, en Italie, en Roumanie, en Pologne, en Allemagne et au Canada, à ce concert d'éloges et de regrets. Sa vie et son œuvre survivront à cette émotion d'un jour.

Mais ce qui doit rendre heureux et fiers la femme, les enfants, les parents, les amis et les compatriotes de Roumanille, c'est moins sa gloire et sa popularité que sa foi vive et ses vertus chrétiennes. Il a montré à son siècle un exemple qui devient malheureusement rare. Les beaux vers et les livres immortels qu'il a laissés sont quelque chose d'enviable, certes ; mais ce qui vaut infiniment mieux pour lui et pour nous, ce sont les pleurs des braves gens, les regrets de son pays et le souvenir de sa vie et de sa mort édifiantes. Son grand honneur est d'être resté fidèle à Dieu ; la gloire humaine lui sera donnée par surcroît.

ÉT. CORNUT.

LA CRITIQUE BIBLIQUE

AU TROISIÈME SIÈCLE

LES HEXAPLES D'ORIGÈNE

I

« La critique historique... est née d'hier, et déjà elle a produit une révolution dans la religion et la philosophie. » Ainsi parlait, il y a bientôt trente ans, un écrivain de la *Revue des Deux Mondes*, M. Edmond Schérer¹.

Combien de fois depuis lors on a répété, sous une forme ou sous une autre, cette phrase quelque peu solennelle de l'écrivain protestant ! Tout récemment encore, dans la même revue, M. James Darmesteter disait à son tour : « La Bible est, en France, un livre plus célèbre que connu, et la critique biblique y est une chose nouvelle, bien que pourtant la France ait été son premier berceau... En 1753²... » etc. En 1753, qu'on retienne bien ce chiffre, car c'est la date exacte de la naissance de la critique. Il est vrai qu'il s'agit là d'un genre de critique pour lequel les anciens — c'est leur honneur — n'étaient pas mûrs.

D'autres vont plus loin : après avoir exalté les étonnantes découvertes de la critique moderne, ils croient bien faire de dénigrer leurs devanciers. Jusqu'à ces temps derniers, on n'avait, paraît-il, rien compris en matière de critique. L'imbécillité de gens qui acceptaient sans contrôle des documents apocryphes, l'ignorance des langues scripturaires, par-dessus tout, une aveugle soumission à un pouvoir discrétionnaire dans les questions de doctrine religieuse, tout contribuait à endormir les générations passées sur l'oreiller, d'ailleurs plus commode, d'une exégèse autoritaire et purement subjective.

J'observe toutefois que ces déclamations pompeuses sont

1. *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1863, p. 395.

2. *Ibid.*, 1^{er} avril 1891, p. 513.

beaucoup moins le fait de vrais savants, préoccupés avant tout de chercher la lumière et de la communiquer modestement aux autres, que de débutants, toujours un peu fiers d'agiter leurs jeunes grelots, ou bien encore de sectaires hargneux de tout âge, qui ont subi la contradiction et l'ont prise pour une injure. Certes, la pensée ne me vient pas de nier les services rendus par les travailleurs de notre temps, et je crains bien plutôt qu'un jour ou l'autre on ne me surprenne à mon tour un peu trop échauffé par le vin nouveau de la critique moderne. Je voudrais pourtant qu'on rendit à chacun son dû, et que, sans déprécier les progrès accomplis depuis trois siècles en matière de critique biblique, on n'oubliât pas les solides travaux des anciens dans le même domaine. Nous bénéficions des résultats de leurs efforts ; il n'est que juste de leur en savoir gré. Si nous récoltons aujourd'hui sans peine, souvenons-nous que la moisson a poussé sur un sol que nos ancêtres dans la science ont défriché et arrosé de leurs sueurs. On le verra, en lisant ici l'histoire des travaux critiques du troisième siècle, à commencer par ceux d'Origène, que le feu des incendies semblait avoir entièrement consumés, et que les patientes investigations des Pierre Morin, des Van Driesche, des Montfaucon, et, de notre temps, des Field et des Ceriani, ont comme ressuscités de leurs cendres.

Mais qu'est-ce donc tout d'abord que la critique biblique ? Il ne sera peut-être pas inutile pour quelques lecteurs d'en donner ici une courte définition. On peut distinguer la critique biblique en deux genres, selon qu'elle porte sur l'authenticité et la véracité des documents, ou sur la pureté, l'intégrité du texte matériel de ces documents.

Examiner si un livre appartient bien à tel auteur ou à telle époque, si les faits ou les doctrines qui s'y trouvent énoncés ont tous les caractères d'un document véridique et de bonne foi, c'est faire de la critique historique appliquée à la Bible. Je l'appelle historique à défaut de terme plus précis, et parce que c'est le genre de critique auquel s'adonne proprement l'historien.

Rechercher, discuter, établir le vrai texte des livres sacrés, au moyen de toutes les ressources que mettent à notre dispo-

sition les manuscrits, les versions, les citations des auteurs anciens, les déductions certaines ou probables de la paléographie, c'est faire, pour la Bible, de la critique dite textuelle, ou mieux encore, verbale.

Rien n'est moins apprécié dans certains milieux, et parfois même dans quelques milieux littéraires, que ces méchants travaux de critique, et surtout de critique verbale. Conçoit-on des gens qui consomment leurs veilles à éplucher des mots pour établir un texte soi-disant fidèle, au lieu de se laisser emporter, sous le souffle de l'inspiration personnelle, dans les espaces sans fin du monde de la pensée? Oui, j'en conviens, les grands aperçus de l'intelligence, les tableaux même de l'imagination sont autrement séduisants que les longues et minutieuses recherches de la critique. Et pourtant il faut de la critique, et il en faut toujours quand le travail de la pensée suppose un document écrit comme base de ses opérations, ce qui est le cas pour tous les travaux d'histoire, d'exégèse, de littérature ancienne, de théologie, d'Écriture Sainte.

Notre temps est fier, trop fier peut-être, et des ruines qu'il a faites dans le domaine des histoires fabuleuses, et des édifices nouveaux qu'il a su établir solidement et qu'il a substitués aux fragiles constructions du passé. Mais ne laissons pas dire aux hâbleurs que l'Église catholique est ennemie de la critique, ni qu'elle ait rien à en redouter. Ne laissons pas dire que c'est d'hier seulement que nous nous occupons d'étudier les origines, la valeur et le matériel même de nos textes. Sans doute, aujourd'hui plus que jamais, nous surveillons, nous défendons nos livres saints, parce qu'aujourd'hui plus que jamais on veut les mettre en suspicion; mais au seizième siècle comme au dix-neuvième, au troisième comme au cinquième, chaque fois qu'il en a été besoin, nos textes sacrés ont été, par nos propres travailleurs, étudiés, révisés et corrigés. Le travail le plus monumental qui ait jamais été fait en matière de critique date de la première moitié du troisième siècle. C'est l'œuvre d'Origène, connue sous le nom d'Hexaples.

A première vue, les Hexaples, ainsi nommés du nom des six colonnes principales de l'ouvrage, avaient tout l'air de ce

que nous appelons aujourd'hui une polyglotte. On y trouvait, en effet, mis en regard et en autant de colonnes différentes, l'hébreu et les sept versions grecques alors connues. Mais à qui examinait de plus près la disposition de tous ces textes, l'ordre qu'ils gardaient entre eux, leur coupe régulière par petits membres de phrase, les signes critiques semés de distance en distance, les annotations placées dans les marges, il était évident que cette sorte de polyglotte n'était pas une simple affaire de copiste, qu'un esprit infatigable, patient et sagace, avait présidé à la mise en œuvre de tous ces matériaux, en un mot, qu'on avait affaire à un immense travail de critique verbale.

Montfaucon a calculé que les Hexaples d'Origène, écrits en caractères onciaux, selon l'usage du temps pour les textes bibliques, n'ont pas dû demander moins de cinquante volumes in-folio; d'autre part, l'histoire nous apprend qu'il fallut près de trente ans à leur auteur pour les composer. Travail véritablement gigantesque, et qui a fait dire à Mgr Freppel, dans une de ses belles leçons sur Origène, que c'est « la plus grande œuvre de patience qui ait jamais été accomplie par un homme¹ ». Rien n'est plus vrai, aussi ne s'étonne-t-on pas, quand une fois on a pu mesurer l'étendue de cette œuvre, d'apprendre que les contemporains d'Origène l'avaient surnommé, pour son énergie au travail, « l'homme d'acier », ou encore « l'homme aux entrailles d'airain ».

Mais la postérité est allée plus loin dans ses éloges. Elle a dit que ce travail d'Origène fut un des plus grands services rendus à la critique et à l'exégèse bibliques; les Pères et les écrivains ecclésiastiques les plus versés dans la science des Écritures, tels qu'Eusèbe, Diodore, saint Jean Chrysostome, Théodoret, Procope, ont exalté l'œuvre du grand docteur alexandrin; ils ont fait plus, ils l'ont utilisée dans leurs propres écrits. C'est aux Hexaples qu'ils recouraient pour avoir un texte ferme des Écritures de l'Ancien Testament; et l'on sait que notre saint Jérôme lui-même, tant pour son édition de l'ancienne Italice que pour sa propre version et ses Commentaires, a résidé longtemps à Césarée de Palestine, afin

1. Mgr Freppel, *Origène*, t. II, leçon xxiv, p. 125.

d'y mettre à profit le grand ouvrage d'Origène, alors conservé dans la bibliothèque de Pamphile. Enfin, de nos jours aussi, la science des Écritures a trouvé dans les restes des Hexaples échappés aux ravages du temps, un point d'appui solide pour ses travaux de critique et d'exégèse.

Ce n'est donc pas du dix-huitième siècle, ni du médecin Astruc, qu'il faut faire dater l'histoire de la critique biblique; c'est au troisième siècle et avec Origène que nous voyons apparaître la première grande manifestation des études critiques.

A quel besoin répondaient les Hexaples? quel but l'auteur se proposait-il? quelles furent les circonstances historiques ou les raisons critiques qui amenèrent Origène à entreprendre ce travail? c'est ce que je vais d'abord exposer.

II

Au temps où vécut Origène, 185-254, les écrivains chrétiens eurent à combattre trois classes d'adversaires : les philosophes païens, les Juifs et les précurseurs, encore assez rares, des grandes hérésies du quatrième siècle. Origène, qui résume si bien la science de son temps, fit face à l'ennemi sur tous les terrains; mais le principal effort de sa polémique porta, comme il était naturel, contre les adversaires alors les plus nombreux et les plus acharnés : les philosophes païens et les Juifs. La philosophie alexandrine fut toutefois pour notre docteur beaucoup plus une alliée qu'une ennemie. S'il a réfuté les mensonges et les calomnies d'un Celse, il a plus encore essayé de concilier le dogme chrétien avec les théories du néoplatonisme, qui était en honneur à Alexandrie depuis les temps du Juif Philon. C'est même à l'influence de la philosophie néoplatonicienne qu'il faut attribuer la déviation si malheureuse que subit Origène dans l'exposé d'un certain nombre de nos dogmes, et la tendance si marquée de ce grand esprit pour l'exégèse allégorique.

L'école chrétienne d'Alexandrie, on le sait, a toujours eu pour l'interprétation des Écritures au sens figuré une préférence manifeste; et nul peut-être ne s'est montré plus qu'Origène favorable aux interprétations allégoriques, parfois

même au détriment du sens littéral, que l'on doit avant tout sauvegarder.

Mais, par suite des nécessités de la polémique, Origène se trouva comme contraint de devenir en même temps le premier champion de l'exégèse littérale et de la critique verbale, et c'est ainsi que, de nos jours, on a pu, sans manquer à la vérité, appeler le grand allégoriste « le père de l'exégèse grammaticale et historique¹ », exégèse qui est aujourd'hui la plus en honneur.

Comment Origène fut-il donc amené à s'occuper de critique verbale? Un simple coup d'œil sur l'histoire des origines chrétiennes et sur l'état politique et religieux d'Alexandrie va nous l'expliquer.

Le premier auxiliaire que le christianisme rencontra sur sa route fut le judaïsme. Le salut venait d'Israël; la bonne nouvelle devait en être communiquée à Israël tout d'abord. Dans tous les grands centres où se présentèrent les apôtres, à Antioche, à Éphèse, à Athènes, à Rome, ils rencontrèrent une ou plusieurs communautés juives déjà formées avec leurs synagogues et leurs docteurs. C'était là tout naturellement que les apôtres, Juifs eux-mêmes, se rendaient en premier lieu pour annoncer à leurs frères que le Messie attendu était enfin venu. En quelques semaines, quelques mois au plus, une communauté chrétienne était fondée, qui se composait d'abord de Juifs exclusivement. Mais si le christianisme trouva parmi les enfants d'Israël ses premiers adhérents, ce fut de leurs rangs aussi que sortirent ses premiers adversaires. Tous ne se rendaient pas à la lumière, et ceux qui restaient incrédules avaient bientôt fait de se transformer en ennemis déclarés, toujours prêts à s'opposer par la parole et par l'action au ministère de la prédication évangélique. Toute l'histoire des premiers siècles en témoigne, et c'est de la lutte avec le judaïsme que sont sortis, à la suite des Évangiles et des Épîtres inspirés, un certain nombre d'écrits des premiers Pères de l'Église, tels que le Dialogue avec Tryphon, de saint Justin, et les traités de Tertullien et de saint Cyprien contre les Juifs.

1. Hefele, art. sur Origène, dans *Dict. encyclop. de la Théol. catholique*.

Les origines du christianisme en Égypte ne suivirent pas une autre marche qu'en Syrie, en Asie-Mineure, en Grèce et en Italie. Là, depuis déjà des siècles, vivaient de nombreuses colonies juives, tantôt émigrées du sol de la Judée pour échapper aux flots des armées assyriennes, grecques ou romaines, qui depuis Sargon jusqu'à Titus ravagèrent la Palestine, tantôt transportées de vive force par la main conquérante de quelque souverain d'Égypte. Pour ne citer qu'un fait, Nicanor, général de Ptolémée Soter, avait, à lui seul, amené plus de 120000 Juifs de Palestine, qui furent dispersés par toute l'Égypte¹. Aussi ne s'étonne-t-on pas de lire dans Philon qu'au début de l'ère chrétienne il n'y avait pas moins d'un million de Juifs sur les rives du Nil².

Alexandrie, patrie d'Origène, était un des centres les plus peuplés des enfants dispersés d'Israël. Après avoir bâti cette ville et lui avoir donné son nom (332 av. Jésus-Christ), Alexandre le Grand avait pris soin, pour la peupler rapidement, d'y attirer les Juifs déjà nombreux en Égypte, et, pour atteindre plus sûrement son but, il avait accordé à ceux qui viendraient se fixer dans la nouvelle capitale les mêmes privilèges qu'aux Grecs ou Macédoniens³. Les Ptolémées suivirent la politique d'Alexandre; ils maintinrent les privilèges anciens, en concédèrent de nouveaux et donnèrent même aux Juifs, sous le titre d'ethnarque, un chef spécial pris parmi eux⁴. Sous la domination romaine, rien ne fut changé à cet état de choses, et Auguste, allant plus loin, accorda à la colonie juive le privilège d'avoir son sanhédrin⁵. Grâce à des dispositions si favorables, les Juifs affluèrent à Alexandrie, si bien qu'à l'époque de Philon, ils occupèrent deux quartiers et plus, sur cinq qui composaient la ville⁶. Si maintenant on se rappelle que Diodore de Sicile, visitant Alexandrie (58 av. Jésus-Christ), comptait alors dans cette cité plus de 300 000 ci-

1. Josèphe, *Antiq. jud.*, l. XII, c. 1, 11.

2. Philon, *Adversus Flaccum*, § 6, p. 971. Paris, 1640.

3. Josèphe, *C. App.*, l. II, n. 4; *De Bello Jud.*, l. II, c. xviii, n. 7.

4. Josèphe, *Ant. Jud.*, l. XII, c. 1; l. XIV, c. vii, n. 2; *De Bello Jud.*, l. II, c. xviii, n. 7.

5. Josèphe, *Ant. Jud.*, l. XIV, c. x; Philon, *Adv. Flacc.*, p. 972, 975. Paris, 1640.

6. Philon, *Adv. Flacc.*, p. 973.

toyens libres ¹, il ne paraîtra pas téméraire d'affirmer qu'il y avait plus de 100 000 Juifs à Alexandrie, au début de l'ère chrétienne.

Or là, comme partout ailleurs, les premiers apôtres de l'Évangile s'adressèrent d'abord aux Juifs, que la foi dans le Messie à venir avait préparés à recevoir la religion nouvelle. Le premier noyau de la communauté chrétienne d'Alexandrie fut donc formé de Juifs; mais là aussi le premier adversaire que l'on rencontra, ce fut le Juif, le Juif obstinément attaché à ses anciens rites, et fermant les yeux à cette lumière qu'il avait si longtemps attendue.

La lutte s'engageait donc entre chrétiens et Juifs, et le problème qui se posait était naturellement celui-ci : Jésus de Nazareth est-il, oui ou non, le Messie annoncé, prédit et figuré? Pour résoudre une question ainsi formulée, il fallait de toute nécessité recourir à la Loi, aux prophètes, aux hagiographes, c'est-à-dire à ce que nous appelons aujourd'hui l'Ancien Testament.

Mais à cette époque, et depuis longtemps déjà, on ne lisait plus en Égypte les livres sacrés dans le texte original; l'hébreu était langue morte en Palestine, à plus forte raison sur les rives du Nil. Dès le troisième siècle avant notre ère, les Juifs alexandrins, qui ne parlaient plus que le grec, et que, pour cette raison, l'on a nommés Juifs hellénistes, avaient dû se procurer une version des Écritures : ce fut la fameuse version des Septante, la première par l'antiquité et longtemps aussi la première par l'autorité ². Or, c'était là le texte universellement admis, le seul qui fût connu, même de la grande majorité des lettrés, le seul par conséquent dont on usât alors dans les controverses entre Juifs et chrétiens, puisqu'aussi bien les deux partis le vénéraient également.

Bientôt cependant les discussions appelèrent l'attention des combattants sur un certain nombre d'imperfections et de

1. Diodore de Sicile, *Bibl. hist.*, l. XVII, c. LII. Cf. Philon, *De Leg. ad Caium*, p. 1009.

2. Par Septante, je le dis ici une fois pour toutes, j'entends l'ancienne version grecque connue sous ce nom, sans prétendre évidemment qu'elle soit en entier de la même époque, ni des mêmes auteurs, les soixante-douze célèbres vieillards.

taches, auxquelles n'avait pas échappé le texte vénérable. On s'aperçut d'abord qu'il avait souffert, comme toute chose ici-bas, des injures du temps. Copié et recopié depuis des siècles, il avait subi bien des altérations. Tel copiste avait, par mégarde ou par incurie, omis un passage ; tel autre avait substitué à un mot obscur une expression plus claire dans sa pensée, modifié même la traduction au gré de ses idées personnelles, ou inséré dans le texte ce qui n'avait d'abord été qu'une glose. De là des divergences nombreuses entre les manuscrits qui avaient cours. C'est ce que nous dit Origène lui-même dans son Commentaire sur saint Matthieu. Après s'être plaint vivement, en ce qui concerne le Nouveau Testament, de la négligence des copistes, de leurs hardiesses téméraires dans la correction du texte, de leurs additions ou de leurs suppressions, qui ont amené une grande divergence entre les manuscrits, il affirme qu'il a rencontré les mêmes défauts dans les manuscrits des Septante ¹.

Ce n'était là pourtant que la moindre partie du mal. La lecture des versions nouvelles faites sur l'hébreu, particulièrement des trois qui, sous le nom de leurs auteurs, Aquila, Symmaque et Théodotion, parurent au second siècle et au commencement du troisième, devait manifester aux yeux de tous des défauts bien autrement graves. Non seulement le texte grec traditionnel avait subi, au cours des années, de notables altérations, mais la version même, prise comme traduction, devait être en maints endroits tenue pour suspecte jusqu'à meilleure information.

En effet, pour peu qu'on se donnât la peine de comparer les Septante avec les versions nouvelles, on arrivait au résultat le plus inattendu : lacunes, additions, transpositions, contresens fourmillaient dans le texte traditionnel. Par exemple, pour ne donner ici que les divergences les plus manifestes, la sixième partie de Job à peu près manquait dans les Septante ; on remarquait dans Jérémie des lacunes considérables, et, à partir du chapitre xxv jusqu'au lxx, un bouleversement complet des prophéties ; le troisième livre des Rois contenait des pages entières qu'on ne trouvait point

1. Origène, *Comm. in Mat.*, t. XV, n. 671.

dans les versions nouvelles ; le texte de Daniel avait encore plus souffert, puisque les meilleurs critiques, comme on sait, devaient essayer en vain de le rétablir. Enfin, à chaque pas, pour ainsi dire, d'un bout à l'autre des livres prophétiques, on était arrêté par les différences de sens que présentaient les Septante comparés aux versions nouvelles. Origène, dans sa Lettre à Africanus, a relevé rapidement ces divergences et d'autres encore.

Une pareille constatation ne pouvait manquer de jeter le trouble dans les esprits, et de donner à la controverse elle-même entre Juifs et chrétiens un élément nouveau de discussion. Il était en effet certain pour les deux partis que les Septante restaient isolés en face du groupe compact des trois versions nouvelles. La question se posait donc : Qui a raison, des Septante ou des nouveaux traducteurs ? des Septante vénérés par toute l'antiquité juive et chrétienne, transmis par les apôtres eux-mêmes aux premiers fidèles, ou bien de ces textes nouveaux, présentés, disait-on, par des Juifs hostiles au christianisme ?

On sait qu'un bon nombre de Pères, placés en face de cette question, ne la résolurent point d'une manière satisfaisante. Les uns reprochèrent aux nouveaux traducteurs d'avoir fait leurs versions en haine du christianisme, et d'avoir à dessein obscurci les passages messianiques des Écritures ; d'autres s'en sont pris directement au texte hébreu lui-même, qui aurait été sciemment altéré par les Juifs¹. Mais si l'on consulte les témoignages que nous ont laissés les Pères les plus autorisés, tels qu'Origène et plus tard saint Jérôme², ou bien encore, si l'on se donne la peine de faire soi-même la comparaison entre le texte original et les passages inculpés des versions nouvelles, on verra tout d'abord que, malgré quelques interprétations fautives où la tendance juive a pu se manifester, il faut rabattre considérablement de la première accusation portée contre les nouveaux traducteurs.

1. On peut voir saint Justin, *C. Tryph.*, 71 ; Tertullien, *De Cultu fem.*, I, 3 ; Pseudo-Athanase, *Synopsis*, 78 ; saint Chrysost., in *Mat. hom.*, 5, 2 ; 9, 4.

2. Origène, *ad Afric.* ; saint Jérôme, *ad Marcellam* ; *ad Damasum* ; *Præf. in Job* ; in *Is.*, c. XLIX, v. 5 ; in *Habac.*, l. I, c. II, et l. II, c. III ; in *Amos.*, l. I, c. III, v. 11.

Quant à prétendre, comme le disaient d'autres Pères, que le texte hébreu lui-même avait été sciemment altéré, ce grief ressemblait d'autant plus à une fin de non-recevoir, que les versions nouvelles contenaient intacts nombre de passages que les Juifs auraient eu tout intérêt à falsifier. Le lecteur sait, du reste, qu'on n'attaquerait pas aujourd'hui le texte hébreu des second et troisième siècles, sans que l'accusation se retournât contre notre Vulgate latine. C'est tout ce qu'il convient d'en dire pour le moment; je reviendrai en temps et lieu sur cette question, où la critique et la théologie devront faire la paix pour le bien de l'une et de l'autre.

Quoi qu'il en soit, à l'époque d'Origène, et en face des Juifs alexandrins, favorables aux nouveaux traducteurs, on ne pouvait se contenter d'accuser, il fallait prouver.

De deux choses l'une : ou bien les traductions nouvelles rendaient mal le texte hébreu, et alors on devait le montrer; ou bien il fallait dire que le texte hébreu, sur lequel avaient travaillé Aquila, Symmaque et Théodotion, s'était altéré au cours des siècles, et, dans cette hypothèse comme dans la première, les partisans des traductions nouvelles demandaient qu'on fit la preuve, après tout très facile. Car enfin, il n'était pas si malaisé de rassembler d'Égypte et de Syrie, d'Asie-Mineure et de Grèce, quelques anciens manuscrits hébreux échappés à la main du faussaire, qui n'avait pu se trouver partout à la fois.

En attendant, les discussions entre Juifs et chrétiens sur la question messianique se poursuivaient souvent sans grand fruit. Quand l'un des combattants se sentait vivement pressé par un texte embarrassant, il était trop heureux de se rejeter sur la question préalable de la critique des textes. Le Juif reniait les Septante comme interpolés, tronqués ou inexacts; le chrétien, de son côté, en disait autant des nouvelles versions que produisait son adversaire.

Si donc on voulait continuer avec les Juifs l'attaque ou la défense sur le terrain des Écritures, il était nécessaire d'examiner leurs griefs contre la version des Septante, et, s'il en était besoin, d'y faire droit en toute loyauté. Il y allait de l'intérêt et de l'honneur de l'Église.

C'est ce qu'Origène comprit parfaitement, comme il est évident par le passage suivant de sa Lettre à Africanus :

Nous nous efforçons, dit-il, de ne pas ignorer ce que porte le texte des Écritures, afin de ne pas alléguer, dans nos discussions avec les Juifs, des passages qui manquent dans leurs exemplaires, et de pouvoir en outre user des passages qu'ils ont dans leurs livres et qui manquent dans les nôtres. Car si, sur les points débattus entre eux et nous, nous apportons cette précaution, ils ne mépriseront pas, ils ne tourneront pas en ridicule, comme ils ont coutume de le faire, les croyants d'entre les gentils, comme gens qui ignorent la vérité et le contenu de leurs textes¹.

On voit par ces derniers mots qu'Origène s'était senti piqué par le reproche d'ignorance que les Juifs faisaient aux chrétiens au sujet de leurs textes. Dans une ville comme Alexandrie, qui était alors la capitale des belles-lettres, où l'on rencontrait à chaque pas des poètes, des historiens, des géomètres, des philosophes, des médecins, des naturalistes, et surtout des traducteurs, des critiques et des commentateurs, tous membres ou habitués du célèbre Musée, on conçoit qu'un homme comme Origène dût être sensible au reproche de manquer de critique. Dieu le permit pour stimuler son ardeur au travail, car c'était cet homme de génie, avec ses aptitudes si diverses, que la Providence avait choisi pour venger son Église du reproche d'ignorance, et pour préparer aux lutteurs de l'avenir des armes d'une trempe solide, à l'épreuve de toute contradiction.

III

Origène semble avoir été prédestiné aux travaux d'exégèse et de critique sacrées. De bonne heure, il s'était appliqué à l'étude des Écritures. Lorsque son père, Léonides, lui enseignait les arts libéraux et les belles-lettres, la leçon commençait toujours par la récitation de quelque passage des Écritures appris par cœur. Or, il paraît que le jeune enfant ne se contentait pas de confier la parole divine à sa mémoire, il cherchait à en pénétrer le sens, et, plus d'une fois, le père dut réprimer la curiosité de son fils, en l'avertissant qu'il

1. Origène, *Epist. ad Afric.*, n. 17.

posait trop de questions, et des questions pour lesquelles il n'était pas encore mûr.

En 202, Origène, alors dans sa dix-septième année, ayant perdu son père, mort martyr dans la persécution de Sévère, enseigna la grammaire pour subvenir aux besoins de sa mère et de ses six frères, tous plus jeunes que lui. L'année suivante, le grammairien de dix-huit ans avait déjà percé dans la foule des lettrés, et l'évêque Démétrius lui confiait, au Didascalée, la chaire de Clément d'Alexandrie, que la persécution avait contraint de prendre la fuite.

Le Didascalée, c'était cette école de petits enfants que l'Église, comme l'a rappelé M. Jules Simon¹, avait fondée à la porte du fastueux Musée, mais qui devait éclipser la célèbre académie sous le reflet glorieux des Pantène, des Clément, des Origène, des Denis le Grand, des Piérius et de cent autres. Grâce à ces maîtres illustres, le Didascalée, d'abord simple école destinée à l'instruction des catéchumènes, se transforma en une sorte d'université chrétienne, où, après les modestes classes de catéchisme, on pouvait entendre les leçons de dogmatique et d'exégèse sacrée. C'est là, dans ce milieu tout consacré à l'étude des lettres divines, qu'Origène vécut depuis 203, époque de son entrée au Didascalée, jusqu'à l'an 231. Durant cet intervalle de près de trente années, le docte maître donna, par son enseignement et par ses écrits, les premiers fruits d'une carrière scientifique qu'il devait, au sortir d'Alexandrie, poursuivre plus de vingt-deux ans encore à Césarée de Palestine et à Tyr (231-253). C'est aussi à Alexandrie, centre de l'érudition juive et païenne, qu'Origène entendit pour la première fois railler les chrétiens sur leur manque de critique en exégèse sacrée, et que, piqué par cette ironie salutaire, il eut l'idée et conçut le plan de l'immense travail critique qui lui coûta près de trente ans de recherches et de labeur.

Après avoir reconnu combien il était difficile aux chrétiens de se servir, dans leurs luttes avec les Juifs, de la version des Septante, dont on récusait trop souvent le témoi-

1. Jules Simon, *Histoire de l'école d'Alexandrie*, t. I, ch. iv.

gnage ; après avoir constaté, en toute loyauté, que les réclamations des adversaires méritaient une sérieuse attention, comme le prouvaient et les variantes des manuscrits et les versions nouvelles réputées plus exactes que l'ancienne, Origène dut se jurer à lui-même d'avoir le dernier mot dans cette question, de fermer la bouche aux adversaires des Septante, en faisant droit à la critique, s'il en était besoin, tout en respectant les scrupules des défenseurs quand même de l'ancien texte. Ce n'était pas chose aisée, car le problème était à peu près celui-ci : corriger un texte sans y rien changer.

En maître déjà expérimenté, il voulut aller droit aux sources, se rendre compte directement et par lui-même de la valeur des textes nouveaux qui inondaient les synagogues, voir si les traductions nouvelles, mises en face de l'original hébreu, avaient une réelle supériorité sur l'antique et vénérable version des Septante.

Aux approches de 215, quand il avait près de trente ans, Origène, bravant, selon l'expression de saint Jérôme, les répugnances naturelles à son âge et au génie de sa race¹, se mit à l'étude du rudiment hébreu, sous la conduite de quelques maîtres juifs qu'il aimait à consulter², et en particulier d'un certain Huillus, dont le nom nous est parvenu, grâce encore à saint Jérôme³.

Il n'est point facile de fixer l'époque à laquelle Origène commença ses Hexaples ; des hommes tels que Huet, Tillemont, Montfaucon, ont essayé avec plus ou moins de succès de déterminer cette date ; mais, si l'on distingue bien la préparation et la recherche des documents d'avec le travail de mise en œuvre, il paraît incontestable que le grand docteur d'Alexandrie avait au Didascalée tout son plan bien arrêté, et que, dès le temps où il apprenait l'hébreu, il se préparait à faire par lui-même l'étude comparative du texte original et des versions, en vue de procurer l'harmonie des Septante. Ce qui le persuade, c'est qu'Eusèbe, assurément la première autorité dans la question qui nous occupe, semble

1. Saint Jérôme, *De Viris illustr.*, c. LIV.

2. Origène, *Ep. ad Afric.*

3. Saint Jérôme, *Adv. Ruf.*, l. I, 13.

mettre une corrélation entre les études hébraïques d'Origène et les travaux préparatoires aux Hexaples. « Origène, dit-il, apportait tant de soin et de zèle à l'étude des divines Écritures, qu'il apprit la langue hébraïque et se procura les textes authentiques des Écritures écrits en lettres hébraïques possédés par les Juifs; qu'il fit rechercher aussi les éditions de ceux qui, outre les Septante, ont traduit les Écritures, et qu'enfin il découvrit même des versions différentes de celles que tous connaissent, d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion ¹. » Il semble donc bien, d'après ces paroles, que l'étude de l'hébreu appartient dans la vie d'Origène au grand projet des Hexaples, et que, dès l'année 215, il en poursuivait la réalisation.

Sans doute, Origène n'eut point de peine à se procurer les documents qu'Eusèbe énumère en première ligne, et qui devaient dans les Hexaples occuper le premier rang à côté des Septante : hébreu, Aquila, Symmaque et Théodotion. Tous ces textes étaient alors très répandus, et il n'était pas difficile d'en obtenir de bonnes copies ². Mais il n'en fut pas de même des autres versions, qui, sous le nom de Cinquième, Sixième et Septième, prirent rang dans les Hexaples. Celles-ci étaient inconnues avant Origène, et lui-même ignorait le nom de leurs auteurs.

L'histoire de la découverte de ces trois versions est assez difficile à faire; les renseignements d'Eusèbe et de saint Jérôme, qui méritent le plus de confiance, sont incomplets, et ceux de saint Épiphane peu sûrs et souvent contradictoires.

Je n'engagerai pas le lecteur dans le dédale des opinions diverses émises à ce sujet, du quatrième au douzième siècle, par les écrivains grecs et latins, sur lesquels s'appuient nos historiens modernes. Je veux simplement et rapidement tracer l'histoire du grand travail critique d'Origène, et montrer que le jeune professeur du Didascalée poursuivait son but dès le temps de son enseignement à Alexandrie. Pour cela, il me

1. Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. IV, c. xvi.

2. Seul, Huet a supposé qu'Origène ne parvint que très tard à se procurer Aquila. Mais l'histoire qu'il raconte à ce sujet est un peu trop mêlée de fantaisie pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter ici.

suffira de rapporter brièvement les faits qui concernent la découverte des versions en question.

En 216, Caracalla vient à Alexandrie, et, pour se venger d'une pièce de vers satiriques dirigée contre lui à propos de l'assassinat de son frère Géta, ordonne un horrible massacre où sont enveloppés, en première ligne, les lettrés, maîtres ou élèves, soupçonnés d'être les auteurs du délit. Alors Origène disparaît momentanément d'Alexandrie ; pour échapper à la persécution, il se réfugie à Césarée de Palestine, où, sur l'invitation de Théoctiste, évêque de cette ville, et d'Alexandre, patriarche de Jérusalem, il donne des leçons publiques jusqu'à son rappel au Didascalée par son propre évêque, Démétrius. Selon toute apparence, ce fut durant ce premier séjour en Palestine qu'Origène trouva à Jéricho une version nouvelle. Eusèbe nous rapporte en effet que cette version fut découverte au temps d'Antonin Caracalla (214-217). Saint Épiphane a précisé davantage ; d'après lui, ce serait très exactement en 217. La concordance est donc parfaite ¹.

Onze ans plus tard, en 228, Origène se rendit d'Alexandrie en Grèce, pour porter le secours de sa parole aux Églises de cette contrée alors infestée par l'hérésie. Ce dut être au cours de ce voyage qu'il trouva à Nicopolis d'Actium une autre version jusqu'alors inconnue. Saint Épiphane en effet nous dit que la version de Nicopolis fut découverte au milieu du règne d'Alexandre, fils de Mammée, par conséquent en 228, ce qui concorde encore parfaitement avec le voyage d'Origène ².

A quelle époque enfin notre docteur trouva-t-il la dernière des trois versions ? Aucun renseignement ne nous est parvenu à ce sujet ; on en ignore jusqu'à la provenance.

Toujours est-il, d'après ce que nous venons de voir, que bien avant son départ définitif d'Alexandrie, en 231, Origène paraît avoir réalisé toutes les études et toutes les recherches préparatoires à son grand travail critique. En 215, pour me résumer brièvement, il se met déjà en mesure, par l'étude

1. C'est ce qui résulte de l'étude des auteurs et des passages suivants : Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VI, c. xvi, p. 49 ; saint Épiphane, *De Mensuris et Ponderibus*, n. xviii.

2. Eusèbe, *ibid.*, c. xxiii ; saint Épiphane, *ibid.*

de l'hébreu, de faire la revision des versions sur l'original; dès ce même temps, il peut disposer du texte hébreu et des trois versions d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion; en 217, il découvre la version de Jéricho, et en 228 celle de Nicopolis.

Origène commença-t-il à Alexandrie le travail de mise en œuvre de ses Hexaples, je ne saurais le dire; il est certain, en tout cas, que ses démêlés avec son évêque devaient l'obliger à poursuivre loin de sa patrie l'achèvement de son grand ouvrage.

J'ai dit qu'en 228 Origène fit un voyage en Grèce qui l'amena à la découverte d'une version nouvelle. Ce fut précisément alors que le malheureux docteur commit la faute d'où résultèrent pour lui, dans la suite, tant de déboires. Comme il se rendait en Grèce, il passa par Césarée de Palestine, où l'avaient précédemment accueilli avec tant d'affection Théoctiste, évêque de cette ville, et Alexandre, le patriarche de Jérusalem. En ce temps là, Origène n'était pas encore prêtre; il ne pouvait pas l'être, s'étant lui-même, aux jours de sa jeunesse, rendu irrégulier par un acte qui fait l'éloge de son amour pour la chasteté, mais qu'une piété éclairée ne saurait admettre. En tout état de cause, si quelqu'un pouvait le promouvoir au sacerdoce, c'était son propre évêque, le patriarche d'Alexandrie, Démétrius. A Césarée, les deux évêques, ses amis, lui proposèrent de l'ordonner; il accepta. L'ordination était valide, elle n'était point canonique. Informé du fait, Démétrius en éprouva un vif mécontentement, et Origène, de retour de Grèce, au lieu du père, du protecteur d'autrefois, ne trouva plus dans son évêque qu'un juge irrité dont il allait encourir toutes les sévérités. En 231, il lui fallut céder sa chaire à son disciple Héraclas; peu de temps après, il quitta Alexandrie qu'il ne devait plus revoir, et, pour la seconde fois, alla s'établir à Césarée. Là, avec l'appui des deux évêques Théoctiste et Alexandre, il ouvrit une école analogue à celle d'Alexandrie, et bientôt on vit accourir, pour l'entendre, des hommes tels que Firmilien, évêque de Césarée de Cappadoce, saint Grégoire le Thaumaturge et son frère Athénagore, tous deux devenus plus tard évêques dans le Pont.

C'est là, durant ce second séjour d'Origène à Césarée, qu'il faut nécessairement placer la rédaction définitive des Hexaples. Seul, saint Éphiphane veut que la composition de cet ouvrage ait eut lieu à Tyr, où le grand docteur finit ses jours.

D'après lui, la dernière étape de la vie d'Origène se résume ainsi : Origène vint d'abord à Césarée, de là se rendit à Jérusalem où il resta peu de temps, puis enfin à Tyr où il vécut vingt-huit ans et composa ses Hexaples¹.

Mais saint Éphiphane se trompe ici manifestement. Il est en effet certain, d'après Eusèbe et saint Jérôme, qu'Origène mourut dans sa soixante-neuvième année². Origène ayant quarante-six ans lors de son départ définitif d'Alexandrie, en 231, il n'a pu s'écouler que vingt-deux ans (231-253) jusqu'au moment de sa mort. De plus, l'histoire détaillée de sa vie, que nous a laissée Eusèbe, ne permet pas de supposer que le grand docteur ait quitté sa nouvelle chaire de Césarée pour se réfugier à Tyr, si ce n'est vers le temps de la persécution de Dèce, dont l'édit est de 249. Si donc il est prouvé que les Hexaples étaient terminés avant 249, il faudra bien de toute nécessité en placer la composition à Césarée. Or rien n'est plus facile à démontrer.

Dans ses Commentaires sur saint Matthieu, Origène parle de ses Hexaples comme d'une œuvre terminée, dont il va jusqu'à décrire ce que nous appellerions aujourd'hui l'*Apparatus criticus*³; la rédaction des Commentaires sur saint Matthieu étant placée par Eusèbe entre la mort d'Héraclas (247) et la persécution de Dèce (249), la conclusion est évidente⁴. Il y a plus, Origène, durant le temps de son dernier séjour à Césarée, fit un second voyage en Grèce. Arrivé à Nicomédie, il écrivit à Jules Africain cette lettre à laquelle j'ai eu recours plusieurs fois, et où il explique encore par le menu ce qu'il a fait et voulu faire dans ses Hexaples⁵. Il n'y a donc pas lieu d'en douter, le grand travail d'Origène fut

1. Saint Éphiphane, *ibid.*, et *Adv. Hæres.*, hæc. LXIV.

2. Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VII, c. 1; saint Jérôme, *De Viris illustr.*, c. LIV.

3. Origène, in *Mat.*, t. XV, n. 14.

4. Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VI, c. XXXVI.

5. Eusèbe, *ibid.*, c. XXXI; coll. Origène, *Ep. ad Afric.*, n. 1.

rédigé à Césarée; peut-être même ne quitta-t-il jamais cette ville pour suivre à Tyr le vieux docteur qui devait y mourir. Car, plus tard, nous retrouverons le précieux exemplaire dans la bibliothèque de Pamphile, à Césarée, où le verront de leurs propres yeux les deux historiens auxquels il faut donner la préférence sur saint Épiphane : Eusèbe et saint Jérôme.

IV

Comment Origène allait-il s'y prendre pour exécuter enfin le travail de revision critique des Septante, qu'il méditait et préparait depuis plus de quinze ans?

Et d'abord, qu'on se souvienne bien du but que voulait atteindre l'ancien maître du Didascalée. Il s'agissait d'harmoniser le texte des Septante avec l'hébreu et les versions nouvelles. Les Septante restaient isolés de tous les autres textes, fourmillaient d'additions, d'omissions, de transpositions et de contresens. Pour mettre les savants chrétiens à même, dans leurs discussions avec les Juifs, de savoir si tel ou tel passage des Septante, dont ils arguaient, était à l'abri de la critique, Origène se dit qu'il fallait placer le texte traditionnel en regard de l'hébreu et des versions nouvelles, et afin qu'on pût voir d'un coup d'œil rapide l'accord ou les divergences, disposer tous ces textes en face les uns des autres, je ne dirai pas verset par verset, — les versets n'existaient pas alors, — mais phrase par phrase, membre de phrase par membre de phrase, et quelquefois presque mot par mot : *E regione singula verba describens, ut unus dissentiens statim, cæteris inter se consentientibus, arguatur*¹. C'est cette manière d'écrire les textes que l'on a appelée l'écriture stichométrique, parce qu'elle donnait à l'œil l'illusion d'une composition en vers.

Dans quel ordre les textes se suivaient-ils? Saint Jérôme, qui a travaillé sur l'exemplaire d'Origène, nous le dit dans ses Commentaires sur Tite². On trouvait placés en regard et en autant de colonnes différentes : d'abord, l'hébreu en lettres hébraïques; de nouveau, l'hébreu transcrit en caractères

1. Saint Jérôme, Præf. in *Paralip.*

2. Saint Jérôme, *Comment. in Titum*, c. II, v. 9.

tères grecs, excellente précaution pour fixer la vraie lecture du texte, alors sans points massorétiques, c'est-à-dire sans voyelles; puis venaient les versions dans l'ordre suivant : Aquila, Symmaque, les Septante, Théodotion, la Cinquième, la Sixième et la Septième. Aucune de ces trois dernières versions ne paraît avoir été complète; on ne trouvait donc pas, tout le long de ce grand ouvrage, le même nombre de colonnes ni de versions; de là les noms divers que l'on rencontre chez les Pères : Hexaples, Heptaples, Octaples, Ennéaples. Mais le nom traditionnel, celui dont se servent Eusèbe et saint Jérôme, c'est le nom d'Hexaples. Les Tétraples sont un second ouvrage d'Origène, abrégé ou prélude du premier, qui ne contenait que les Septante, Aquila, Symmaque et Théodotion.

En transcrivant les textes dans l'ordre que je viens d'indiquer, Origène donnait aux Septante la place du milieu et facilitait ainsi au lecteur le travail de comparaison. Mais ce n'était pas assez de fournir aux travailleurs les matériaux d'une simple lecture comparée; il fallait encore, d'une main discrète, faire disparaître les taches qui recouvraient la version des Septante.

Comment s'y prendre? Était-il possible de toucher au texte traditionnel, d'y ajouter quoi que ce fût, sans soulever les protestations du peuple chrétien? Comment surtout en supprimer un mot, une phrase, des pages entières? Voici la méthode adoptée et suivie par Origène pour concilier les exigences de l'opinion avec celles de la critique.

Le texte des Septante restait intact, transcrit à la cinquième colonne, en écriture stichométrique. Si quelque passage se trouvait en excès, qui ne fût pas dans l'hébreu, ni par conséquent dans les versions nouvelles, ce passage était signalé par un signe critique, bien connu alors des éditeurs de textes classiques : l'*obèle*, sorte de broche, comme le mot l'indique. Un second signe, le *métobèle*, d'une forme différente, indiquait la fin du texte ainsi trouvé en excès.

Au contraire, les Septante manquaient-ils d'un passage que l'on rencontrait dans les autres textes, on empruntait ce passage à l'une des versions voisines, ordinairement à Théo-

dotion, puis on l'insérait dans le texte des Septante ; mais, afin qu'il fût bien établi que ce passage n'était point dans l'ancien texte, on le faisait précéder aussi d'un signe critique, cette fois l'astérisque ou petite étoile, et suivre comme plus haut du métobèle, pour indiquer la fin de l'insertion.

De cette manière, le résultat du travail de comparaison s'imposait à l'œil du premier coup, et cependant l'on pouvait dire que le texte traditionnel restait intact. Ce n'est pas qu'il n'y eût encore, dans le double procédé que nous venons d'indiquer, quelque hardiesse vis-à-vis des ultra-conservateurs, surtout si, comme semble l'avoir supposé saint Jérôme¹, l'obèle avait signifié : passage à supprimer, et l'astérisque : passage nouveau à adopter. Mais Origène n'allait pas jusque-là ; il ne prétendait pas que dans les passages marqués de l'obèle ou de l'astérisque, les Septante dussent nécessairement céder le pas à l'hébreu ; il entendait simplement signaler ce qui, dans les Septante, était en plus ou en moins, laissant à l'autorité compétente ou aux critiques le soin de décider, pour chaque cas en particulier, qui devait l'emporter, du texte grec traditionnel ou de l'hébreu. C'est bien ainsi que saint Augustin comprenait de son temps les manuscrits notés des signes hexaplaïres². Du reste, en homme prudent, Origène s'en est lui-même expliqué tout au long³. Il fallait attendre encore près de deux siècles l'arrivée du vieux Dalmate, saint Jérôme, pour entendre exposer clairement l'état des textes, sans aucune réticence dans la pensée ni dans le style, et sans peur non plus de l'adversaire, qu'il s'appelât Rufin ou Augustin.

De quelle manière Origène arrivait-il à signaler les contresens dont les Septante fourmillaient en certains livres ? Il y a là une question qui n'a jamais été bien élucidée. C'est qu'en effet, Eusèbe et saint Jérôme, les deux témoins les plus autorisés dans la question des Hexaples, ne nous ont point parlé d'autres signes critiques que l'obèle et l'astérisque. Et cependant, pour donner au public un texte à l'abri de toute contestation, il était nécessaire d'en écarter les contresens qui

1. Saint Jérôme, *Epist.*, cvi *ad Sunniam et Fretelam*, 7.

2. Saint Augustin, *De Civ. Dei*, l. XVIII, c. XLIII.

3. Origène, in *Mat.*, t. XV, c. xiv.

paraissaient manifestes. Saint Épiphane, qui a beaucoup parlé des Hexaples, indique, outre l'obèle et l'astérisque, deux autres signes, le lemnisque et l'hypolemnisque, comme ayant fait partie de l'*apparatus criticus* d'Origène. D'après lui, ces deux signes auraient servi à indiquer des divergences de traduction; malheureusement, l'explication de saint Épiphane est présentée d'une façon si invraisemblable, que personne aujourd'hui, j'imagine, n'oserait l'accepter telle quelle. Aussi trouve-t-on les opinions les plus diverses, au sujet de ces deux signes, parmi les auteurs qui ont étudié la littérature hexaplaire. Le lecteur, je le suppose, ne me demande pas d'entrer ici dans cette controverse. Aussi bien, le cadre restreint de cet article ne me le permettrait pas. J'aurai peut-être un jour l'occasion de m'en expliquer ailleurs; en attendant, voici l'essentiel à retenir pour avoir une idée nette des Hexaples.

Tout d'abord, il est certain, comme je le prouverai dans la suite de ce travail, que la plus grosse difficulté du texte des Septante tenait et tient encore à ses contresens, fort nombreux dans plusieurs des livres sacrés. D'autre part, quiconque jettera les yeux un jour ou l'autre sur un manuscrit hexaplaire — j'entends par là un manuscrit portant les signes critiques des Hexaples — y remarquera, outre les obèles, les astérisques et les métobèles semés dans le texte, une multitude d'autres signes servant de renvois aux notes marginales, où sont précisément consignés les passages d'Aquila, de Symmaque et des autres donnant un sens différent des Septante. Dès lors, il faut de toute nécessité admettre qu'il y a des signes critiques indiquant le moyen d'éviter les contresens des Septante. Origène a-t-il lui-même employé ces signes? ou bien s'est-il contenté de mettre en regard les traductions différentes, laissant aux lecteurs à voir par eux-mêmes quand et comment les versions diffèrent? C'est là une question qui ne me paraît pas encore tranchée. Mais, en tout cas, si Origène n'a pas indiqué lui-même par des signes de renvoi les divergences de traduction qui se rencontraient dans les différentes versions, il faudra admettre que d'autres après lui l'ont fait pour compléter son œuvre.

Enfin, que faisait Origène en face des transpositions de

l'ancien texte, quand par exemple, comme dans Jérémie, l'ordre se trouvait bouleversé sur une longueur de vingt chapitres et plus? Il prenait simplement l'ordre suivi par l'hébreu et les versions nouvelles, et y adaptait le texte des Septante. Selon toute probabilité, une note marginale prévenait le lecteur du rétablissement qui avait été fait. Toujours est-il qu'à la fin du livre des Proverbes, Origène s'étant dispensé cette fois, pour une raison à nous inconnue, de corriger les transpositions, une note marginale nous est restée, prévenant le lecteur qu'à cet endroit l'ordre de l'hébreu est différent de celui des Septante.

Était-ce là tout l'appareil critique des Hexaples? Je le crois, puisqu'aucun autre renseignement ne nous est parvenu, ni par les écrivains ecclésiastiques, ni par les manuscrits hexaplaïres.

Et cependant, il est certain qu'outre les additions, les omissions, les contresens et les transpositions, il restait encore d'autres taches, plus légères, il est vrai, mais enfin des taches réelles, à faire disparaître de l'ancien texte; par exemple, bien des noms propres, nous le savons, avaient été mal transcrits, complètement défigurés; les manuscrits devaient, comme tout manuscrit, renfermer beaucoup de fautes orthographiques, et aussi plus d'une variante intéressante au point de vue philologique. Que faisait Origène dans tous ces cas? Il prenait sur lui de rétablir l'orthographe des noms propres, et choisissait la leçon qui, dans ses manuscrits, lui paraissait la meilleure; le tout, sans en prévenir le lecteur, ce qui n'eût pas été, convenons-en, de bonne critique, si l'auteur s'était proposé de nous donner l'état purement philologique des textes.

V

Telle est l'histoire et telle fut la nature du premier travail de critique verbale entrepris dans l'Église.

A ne considérer que la partie matérielle de l'œuvre, on ne saurait se dispenser de rendre hommage à l'énergie du savant qui osa l'entreprendre. Il est vrai que s'il eût été seul, l'homme d'acier lui-même n'eût jamais pu suffire à la besogne.

Aussi bien, le modeste et pauvre professeur de Césarée ne disposait-il pas de ressources suffisantes pour se procurer les nombreux in-folio de parchemin que dut exiger son travail. La Providence y avait pourvu, en lui ménageant une amitié sainte et féconde. Dès les premières années de son enseignement au Didascalée, le jeune maître convertit un gnostique de l'école de Valentin, qui avait nom Ambroise. Le nom d'Ambroise doit rester attaché au frontispice du grand monument qu'Origène éleva à l'honneur des lettres sacrées. C'est Ambroise, en effet, le converti, le disciple et l'ami toujours fidèle, qui non seulement encouragea et plus d'une fois détermina son maître à composer ses savants ouvrages, mais encore se fit son généreux Mécène, prenant sans compter sur sa fortune, qui était d'ailleurs très grande, pour payer les frais souvent considérables des publications d'Origène. C'est lui, en particulier, qui mit à la disposition de l'infatigable travailleur sept tachygraphes et plus écrivant sous sa dictée, un nombre au moins égal de bibliographes ou copistes, chargés de transcrire, ainsi que des femmes calligraphes. Je le sais, Eusèbe nous parle de toute cette armée d'écrivains mis à la disposition d'Origène par son ami Ambroise, à propos de l'édition des Commentaires; mais il est évident que, sans le concours de ces nombreux auxiliaires, secrétaires, copistes et calligraphes, le travail des Hexaples en particulier fût devenu irréalisable. On doit donc croire que saint Épiphane ne se trompe pas quand il nous montre Origène disposant de toutes ces ressources, au moment où il composait ses Hexaples.

La main-d'œuvre, si considérable que dût être sa part, supposait un autre travail plus long et plus important, qui, celui-là, était la part du maître. Au maître, en effet, il appartenait de colliger les manuscrits de tous les textes qu'il employait; à lui de démêler parmi les diverses copies d'un même texte la vraie leçon qu'il fallait suivre; à lui de concevoir le plan de son œuvre, de parcourir l'Ancien Testament, phrase par phrase, pour y découvrir les additions ou les lacunes, les transpositions ou les fautes de traduction, de transcription et d'orthographe; puis, à chaque membre de phrase, à chaque mot parfois, au maître toujours de déter-

miner la correction. Il y fallait assurément de la patience, mais aussi de la sagacité, de l'érudition, de la critique.

Quel jugement porter sur le travail d'Origène? Son œuvre a-t-elle été sagement conçue? Répondait-elle aux exigences de la critique et aux besoins de son temps?

Richard Simon, qui est resté célèbre par ses études de critique biblique, s'est totalement mépris sur le caractère de l'œuvre d'Origène. Pour lui, les Hexaples ne sont guère qu'une corruption de l'Ancien Testament, ce qu'il croit pouvoir démontrer par divers passages de saint Jérôme. Malheureusement, Richard Simon ne s'est point rendu un compte exact de la pensée de saint Jérôme. C'est à tort qu'il fait du grand critique latin du cinquième siècle un adversaire des Hexaples, tandis qu'au contraire il en est le défenseur et l'admirateur. Aussi, quel n'est pas l'étonnement du savant oratorien, quand il voit ensuite ce même Jérôme composer pour les Latins un ouvrage absolument semblable à celui d'Origène pour les Grecs : « Mais ce qui est encore plus surprenant, nous dit-il un peu naïvement, c'est que saint Jérôme imita Origène jusqu'à ses défauts, et qu'il entreprit de donner aux Latins un ouvrage qu'il avait condamné dans le même Origène, bien qu'il fût approuvé de toute l'Église grecque¹. » Evidemment, Richard Simon ne devait pas être très rassuré sur son interprétation des textes de saint Jérôme. Voici un ouvrage que toute l'Église grecque approuve, et Jérôme le blâme; puis, quand il a désapprouvé le travail d'Origène, il en fait un semblable. Il y avait là vraiment matière à s'étonner, et peut-être aussi à réfléchir. J'aurai quelque jour, j'espère, l'occasion d'exposer la pensée de saint Jérôme sur les Hexaples, et l'on verra bien qu'elle ne saurait être douteuse. En attendant, il ne faut pas trop en vouloir à Richard Simon pour sa méprise; de son temps, on ne disposait pas des riches trésors de leçons hexaplaïres amassés depuis par les Montfaucon et par les Field, et il était dès lors difficile de se faire une idée exacte de ce qu'étaient les Hexaples d'Origène.

Plus récemment, M. l'abbé P. Martin, de regrettée mé-

1. Richard Simon, *Histoire critique du Vieux Testament*, t. II, c. III, p. 201.

moire, a porté sur Origène un jugement d'ensemble fort sévère, en l'appelant « le fondateur d'une funeste école de critique¹ ». Préoccupé de défendre, sur la critique du Nouveau Testament, une thèse qui lui était personnelle et d'autant plus chère, le savant professeur d'Écriture Sainte à l'Institut catholique de Paris s'est vu contraint par la logique des faits d'attaquer Origène, pour défendre ses propres opinions; de là quelques paroles qui paraissent un peu vives contre le grand docteur alexandrin. Du reste, l'intention de M. l'abbé Martin n'était pas de juger les Hexaples, qu'il a peu connus, comme on peut s'en apercevoir en plus d'un endroit de ses doctes travaux. On peut même croire que, si la mort ne l'eût arrêté dans les recherches qu'il avait commencées sur la critique de l'Ancien Testament, il eût été amené à reconnaître les grands services qu'Origène rendit à la critique elle-même, et peut-être, un jour, eût-il souscrit à ce jugement d'un des hommes de notre temps qui ont le mieux étudié l'illustre maître d'Alexandrie et de Césarée : « La critique et l'érudition sacrées ne lui seront pas moins redevables que l'apologétique et la controverse². »

Il n'est que juste, en effet, de reconnaître qu'au temps où vécut Origène, en face des adversaires comme des partisans passionnés des Septante, lorsqu'il était d'une part pratiquement impossible de faire adopter une version nouvelle, et d'autre part absolument nécessaire de se rendre aux réclamations d'une critique éclairée, le plus sage était d'opérer la revision du texte sous la forme précisément adoptée par notre grand critique grec. Le savant prélat que je citais tout à l'heure, et qui, mieux que personne, s'est rendu compte du milieu scientifique et littéraire dans lequel ont vécu les apologistes des premiers siècles, a exprimé lui-même cette idée, et je suis heureux de mettre encore une fois mon opinion sous le couvert de sa haute autorité : « Dans cet état de choses, nous dit-il, quoi de plus profitable aux intérêts de la foi qu'un travail de revision critique, ayant pour objet de confronter le texte original avec les différentes versions, afin

1. M. P. Martin, *Introduction à la critique textuelle du Nouveau Testament*. Leçons de 1882-1883, p. 137.

2. Mgr Freppel, *Origène*, t. I, p. 11.

d'en signaler, au mot près, l'accord ou les dissemblances¹. » Ce jugement est du reste confirmé par l'accueil qui fut fait dans tout l'Orient au travail d'Origène; et la suite de cette étude prouvera, je l'espère, que le grand docteur a bien mérité de l'Église et de la science.

1. Mgr Freppel, *ibid.*, p. 12.

L. MÉCHINEAU.

LE PREMIER CONFESSEUR DE LOUIS XIV

LE P. CHARLES PAULIN

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE INÉDITE

DEUXIÈME PARTIE. — LA PREMIÈRE COMMUNION DU ROI¹

IX

Privé du roi son père dès l'âge de quatre ans (14 mai 1643), Louis XIV fut d'abord ce que le fit l'éducation de sa mère. C'est donc à l'influence exercée sur ses premières années par Anne d'Autriche que nous devons demander le secret de sa piété naissante.

Les portraits de la reine, tracés par les contemporains, sont nombreux; tous s'accordent en un point : la fille de Philippe III unissait aux agréments de la personne la beauté d'une âme enrichie des plus nobles vertus², et elle donnait à ses peuples l'exemple d'une entière fidélité au devoir. Pour apprendre à bien servir leur maître, ils n'avaient qu'à regarder comment leur souveraine servait le sien³; comme elle voulait être honorée des hommes, elle-même honorait Dieu⁴. Mais l'honneur qu'elle lui rendait n'était pas un hommage de stérile respect; née en Espagne et élevée pendant treize ans au milieu d'une nation plus portée que la nôtre aux manifestations extérieures du culte, elle en avait gardé, avec l'amour des pratiques religieuses, une scrupu-

1. *Études*, septembre 1891.

2. *Portrait de la reine-mère*, par Mme la comtesse de Brienne, dans la *Galerie des portraits de Mlle de Montpensier*, édit. E. de Barthélemy, p. 474.

3. *Portrait de la même*, par Mme la comtesse de Brégis; *ibid.*, p. 12.

4. *Portrait de la reine Anne d'Autriche*, fait par Mme de Motteville en 1658, dans les *Mémoires de Mme de Motteville*. Nouv. édit. Riaux, collection Charpentier, 1886, t. I, p. xxix.

leuse ponctualité à observer les lois de l'Église¹. Elle ne passait guère moins de trois heures par jour en oraison ou en lecture pieuse, en dehors des autres exercices spirituels ou des œuvres de charité. Outre ses deux prières du matin, dont la première se prolongeait, et la messe qu'elle entendait dévotement, elle se retirait l'après-dîner dans son oratoire pour y lire quelque auteur ascétique², et le soir, elle s'enfermait de nouveau une grande heure dans cet endroit du monde où elle se plaisait le plus³. Celle des dames de sa cour qui l'a le mieux connue et à qui nous empruntons la plupart de ces détails et des suivants, la sincère Mme de Motteville, fait remarquer avec raison jusqu'à quel point ce règlement de vie était devenu en elle une seconde nature. Les particuliers s'excusent volontiers de leurs manquements sur leurs occupations ; la reine, qui eut à traverser les difficultés d'un pouvoir en butte à de constantes attaques, ne se départit pas sous ce prétexte de ses dévotions accoutumées : « Les voyages, les maladies, les veilles, les chagrins, les divertissements ni les affaires ne lui ont jamais pu faire interrompre les heures de sa retraite et de ses prières⁴. » Après cette énumération, il est démontré que la vertu de la régente était une vertu solide. Anne d'Autriche fut toujours la même, ou si elle changea, ce ne fut que pour se fortifier dans le bien avec les années. Dans sa jeunesse, elle avait aimé les divertissements honnêtes ; parvenue à la maturité de la vie, elle conserva pour le théâtre une passion qui alla s'affaiblissant, et pour le jeu un goût qui ne la quitta guère ; mais il ne faut pas oublier que sur l'article de la comédie, elle avait exposé ses perplexités à une consulte de Sorbonne, et que dix ou douze docteurs contre sept lui avaient mis, à certaines conditions, la conscience en repos⁵. L'opéra lui-même, plus moral sans doute alors que de nos jours, ne venait-il pas d'être importé d'Italie en France, exprès pour la charmer, par le cardinal Mazarin ? Encore le ministre té-

1. Motteville. *Mémoires*, t. I, p. 170-171.

2. *Ibid.*, p. 172.

3. *Ibid.*, p. xxx.

4. *Ibid.*, p. xxix.

5. *Ibid.*, p. 304.

moignait-il quelque déplaisir quand la reine, pour communier le lendemain, se retirait avant la fin d'une de ces pièces à machines et en musique, à la mode de Rome¹. Cette sorte de compromis entre la piété et le monde, même autorisé par les docteurs, a empêché Anne d'Autriche de paraître aux yeux de la postérité avec cette auréole qui brille au front des saintes ; de même que sa paresse aux affaires, paresse soigneusement entretenue par Mazarin, l'a tenue à distance d'une illustre reine, Espagnole comme elle et régente de France, Blanche de Castille. Qui sait si la différence profonde qui sépare Louis XIV de Louis IX, aux regards du chrétien, n'a pas son point de départ dans leur éducation maternelle ? Ce qui suffit à former un grand homme et un grand roi ne suffit pas à former un saint.

La reine n'eut pas de peine à développer dans l'âme de son fils un christianisme à l'image du sien. La passion qu'elle éprouvait pour cet enfant était entre elle et lui un lien de tous les instants. Depuis le jour où Dieu le lui avait donné après vingt-trois ans de mariage, l'épouse longtemps délaissée par Louis XIII avait reporté sur ce gage tardif de leur union tout l'arriéré de tendresse concentré dans son cœur. Par la naissance du dauphin, elle ne s'était pas sentie encore vraiment reine ; mais, à défaut d'aucune part aux affaires politiques, elle s'était consolée dans la joie d'être mère. « La reyne n'abandonne guères (le petit prince), écrivait Mlle Andrieu à Mme de Senecey, le 9 avril 1639. Elle prend grand plaisir à le faire jouër et à le mener promener dans son carrosse quand il fait beau. C'est tout son diuertissement ; aussy n'y en a-t-il point d'autre dans sa cour². » La naissance d'un second fils (1640) n'enleva rien à l'amour qu'elle montrait envers son premier-né. Lorsque plus tard tous deux tombèrent malades, la reine ne pouvait dissimuler cette « tendresse infinie » qu'elle avait pour Louis, « plus grande que pour (Philippe), qu'elle aimoit néanmoins beaucoup³ ». A peine Louis XIII expiré, elle avait été droit au dauphin devenu Louis XIV, saluant et embrassant, les yeux pleins de larmes,

1. Motteville, *Mémoires*, t. I, p. 313.

2. Affaires étrangères, *France*, t. DCCCXXXIII, pièce 95, fol. 95.

3. Motteville, *Mémoires*, t. I, p. 394.

« son roi et son enfant tout ensemble¹ ». Bientôt elle l'avait conduit au parlement, étant encore « à la bavette² », et le parlement, qui se prétendait le tuteur de nos rois, avait admiré, avant de s'en prendre à l'autorité de son pupille, cet héritier de la couronne, acclamé par la France comme un présent du ciel.

La vie de la régente et du roi mineur au Louvre, puis au palais Cardinal, transformé par la mort de Richelieu en palais Royal, continua joyeuse d'abord, sombre ensuite, toujours unie. D'après Mme de Motteville, qui nous décrit le régime quotidien pour l'année 1644, le prince se rendait chez la reine dès la matinée, et il demeurait avec elle tout le long de la journée, sauf aux heures des jeux et des repas, où l'étiquette ne le permettait point³. Ce bonheur que dans sa première enfance il avait goûté auprès de sa mère, il est remarquable qu'il ne cessa jamais de le rechercher. Le plus touchant éloge qu'il fera de la feuë reine dans ses *Mémoires*, nous semble moins l'expression de sa reconnaissance pour le pouvoir assuré par elle sur sa tête, que le témoignage de son plaisir constant à se trouver jusqu'à la fin auprès d'elle⁴.

La familiarité qui aurait pu résulter de cette fréquentation perpétuelle n'était rien au respect ni de part ni d'autre. Louis XIV, haranguant le parlement en présence de sa mère (1645), en donna à celle-ci une marque précoce et touchante⁵.

Dans le but de maintenir ces sentiments, Anne d'Autriche

1. Motteville, *Mémoires*, t. I, p. 96.

2. *Ibid.*, p. 105.

3. *Ibid.*, p. 170.

4. « Cette habitude que j'avais formée à ne faire qu'un même logis et qu'une même table avec elle, cette assiduité avec laquelle je la voyais plusieurs fois chaque jour, n'était point une loi que je me fusse imposée par raison d'État, mais une marque du plaisir que je prenais en sa compagnie. » (*Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du dauphin*, année 1666, édit. Ch. Dreys, 1860, t. I, p. 122.

5. Motteville, *Mémoires*, t. I, p. 237 et 238. — Laporte, valet de chambre de Louis XIV, a laissé des *Mémoires* plutôt justificatifs qu'historiques et qui doivent être consultés avec une extrême réserve. Nous citons ici son témoignage, mais seulement parce qu'il concorde avec celui de Mme de Motteville, reconnue plus véridique. Bien que Laporte explique certains faits par d'autres causes, il avoue que Louis XIV avait « toujours eu beaucoup d'affection pour la Reine, et beaucoup plus même que les enfans de cette

eut l'habileté de ne point s'en remettre complètement du devoir d'élever son fils aux gens de la maison qu'elle lui constitua (1646). A Mazarin elle laissa le choix du gouverneur¹ et du précepteur², et l'investit même du titre nouveau de surintendant de l'éducation; mais elle sut garder pour elle la direction supérieure et ce contrôle moral, droit inaliénable d'une mère.

« La Reine, qui s'étoit réservé la surintendance naturelle qu'elle avoit de l'éducation du Roi son fils, par dessus celle qu'elle avoit abandonnée à son ministre, prenoit un grand soin d'entretenir dans l'âme de ce jeune prince, à mesure qu'il augmentoit en âge, les sentiments de vertu, de sagesse et de piété qu'elle lui avoit inspirés dès son enfance, aimant mieux empêcher que de jeunes esprits comme lui n'altérassent l'innocence de ses mœurs, que de le voir plus instruit de toutes les choses qui ont accoutumé d'ôter à la jeunesse une certaine timidité qui procède du jugement et qu'elle perd toujours trop tôt³. » Cette assertion générale de Mme de Motteville serait expliquée et confirmée par mille détails, pour qui suivrait le fil complexe de ses minutieux récits. Avec elle, on verrait la reine mère veiller dans les plaisirs de son fils à l'observation d'une rigoureuse modestie; on l'accompagnerait aux églises et aux pèlerinages où elle le menait si souvent, par exemple à son couvent préféré du Val-de-Grâce, en la semaine sainte de 1647. Tandis que la bonne reine Anne, adonnée à la pénitence et aux œuvres de miséricorde, regarde panser les plaies d'une religieuse atteinte d'un cancer; tandis que par sa tenue irréprochable à l'office, le cardinal Mazarin excite l'admiration du peuple, le petit roi, plus libre d'allures, assiste aux ténèbres, « courant çà et là, soufflant les bougies et faisant les actions d'un enfant qui aime à jouer⁴ ».

condition n'ont accoutumé d'en avoir pour leur mère ». *Mémoires*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 47.

1. Nicolas de Neufville, plus tard maréchal et duc de Villeroi. Cf. Chéruel, *Minorité de Louis XIV*, t. II, p. 117.

2. L'abbé Hardouin de Péréfixe de Beaumont. *Ibid.*, p. 118.

3. Motteville, *Mémoires*, t. I, p. 265.

4. *Ibid.*, p. 332.

Quelques mois après cette délicieuse scène, une violente maladie faillit emporter Louis XIV; la petite vérole le réduisit à une telle extrémité que les médecins désespéraient. La reine s'était évanouie au chevet du lit. Tout à coup la fièvre tomba et Dieu redonna à sa mère et à la France l'enfant qu'avaient obtenu leurs vœux. Ce fut une nouvelle occasion pour le jeune roi de manifester, avec son filial respect envers Anne d'Autriche, les merveilleuses qualités dont il paraissait doué. Déjà quiconque l'approchait, sujet ou étranger, présentait un souverain digne de sa couronne. Ses inclinations, qui semblaient excellentes, n'allaient qu'à la vertu et à la gloire. « L'impression de la puissance que Dieu lui destinoit, dit Mme de Motteville, étoit marquée dans toute sa personne et dans toutes ses actions. Nous ne lui avons jamais vu de ces sentimens opiniâtres qui sont naturellement dans les enfans; la Reine, par raison et par l'obéissance qu'il avoit pour elle, le conduisoit toujours à ce qu'elle vouloit de lui¹. » La dame de la reine ajoute que, « vu l'innocence naturelle des mœurs de ce jeune monarque », les Français pouvaient espérer un second Salomon. Mieux eût valu peut-être ne pas nous altérer ces pures impressions de confiance et d'espoir en évoquant l'image, sitôt assombrie, de ce grand règne biblique! L'esprit de sagesse habitait seul alors dans l'âme de Louis, et l'on se flattait qu'il n'en serait point banni.

En 1648, la cour ne connaît encore que des plaisirs honnêtes, convenables à la gravité d'une reine plus sérieuse et plus dévote que son milieu. Survient la Fronde. Elle fait éclater dans cette femme une virile fermeté, une intrépide vaillance, une piété qui ne consiste plus seulement en fréquentes oraisons, en larges aumônes, en visites des prisonniers et des misérables; la souveraine regarde sans peur les plus menaçants périls, accepte la lutte, ne doute point de la Providence et mérite de sortir victorieuse de l'épreuve. A ses côtés, se formant à la douloureuse école du dénûment et de l'abandon, les yeux ouverts sur les trahisons et les révoltes, sur les défaillances de ses amis et les insolences de ses ennemis, le roi n'avait pas le loisir de se corrompre au milieu d'une vie trop fa-

1. Motteville, *Mémoires* t. I, p. 397.

cile. Ici encore les *Mémoires* de la femme de chambre d'Anne d'Autriche nous sont d'un grand secours. Le jour même où elle avait rejoint la régente réfugiée à Saint-Germain (21 février 1649), Mme de Motteville lui transmet une pénible commission ; elle était chargée par la triste Henriette, reine d'Angleterre, de déclarer à la reine de France que Charles I^{er}, dont le meurtre était accompli (9 fév.), n'avait perdu le trône et la vie que pour avoir ignoré la vérité ; elle fit en conséquence à sa maîtresse le tableau de Paris insurgé, tel qu'il était en réalité. Très calme, Anne d'Autriche répondit par ces paroles qui contiennent pour nous un précieux témoignage sur Louis XIV dans sa onzième année. Elle dit « qu'elle croyoit bien faire, et qu'elle laissoit le reste sous la conduite de Dieu, de qui elle espéroit par sa miséricorde qu'il n'abandonneroit pas l'innocence du Roi, qui, selon les apparences, avoit encore conservé devant ses yeux la *grâce de son baptême*¹ ». Si indulgente que soit une mère pour son fils, elle a souvent pour lire en son âme un don unique d'intuition. Dans l'impossibilité de sonder plus avant la conscience du royal enfant, nous nous en rapportons volontiers à cette assurance maternelle. Et puisque c'est à l'automne de cette même année 1649 que Louis reçut le P. Paulin pour son premier confesseur, l'on aime à penser qu'il découvrit aux regards consolés du religieux la beauté d'une âme où ne s'était jamais voilé le charme de l'innocence.

C'était le fruit de l'éducation maternelle.

La noblesse de sentiments d'Anne d'Autriche, la conscience de sa responsabilité devant Dieu et devant la France, sa sollicitude pour l'avenir de son fils comme roi et comme chrétien, vont nous apparaître tout entières dans une lettre qu'il est temps de citer. La reine n'avait point voulu laisser à d'autres le soin d'apprendre au vicaire général de la Compagnie de Jésus qu'elle avait choisi le P. Paulin pour lui confier la direction religieuse de Louis XIV. Le 28 octobre 1649, elle écrivait en ces termes au P. Florent de Montmorency :

« Révérend Père de Montmorency. — Le Roy Monsieur

1. Motteville, *Mémoires*, t. II, p. 357.

mon filz estant, par la grâce de Dieu, parvenu à un aage où il est bezoing de commencer à luy donner un directeur de la conscience, affin que de bonne heure Il puisse former unne conduite de vie qui responde au tiltre que sa naissance luy donne de Roy tres Chrestien et filz aîné de l'Eglise, Je me suis resouvenue de la parolle que Je donnay aux pères de vostre compagnie dès le commencement de ma regence, que Je n'en choisirais point quand il en serait temps que parmy eux, ayant recognu par unne hureuse expérience, en la personne du feu Roy Monseigneur et espoux, de glorieuse mémoire, qu'on ne peut trauailler dans un employ plus important avec plus de sollicitude et plus de succez qu'ils font, et comme Je cognois de longue main le grand meritte et la singullière vertu du père Paulin, c'est sur luy que J'ai jetté les yeux, pour luy commettre ce soing de la conscience du Roy, n'estimant pas pouuoir mettre un sy précieux dépost en de meilleures mains que les siennes, ny plus capables d'insigner dans ce jeune esprit des maximes solides et la véritable piété; de quoy J'ay bien voulu vous donner aduis ne douttant point que cette nouvelle ne vous soit agréable et estant d'ailleurs bien aise de profiter de cette occasion pour vous assurer de mon affection et de mon estime, et que je n'auray jamais lieu de vous en donner des marques effectives, soit pour vostre advantage particulier, soit pour celluy de vostre Compagnie que Je n'en embrasse les moyens avec beaucoup de joie. — Cependant Je prie Dieu qu'il vous ait, Reuerend père de Montmorency, en sa sainte garde. — Escript à Paris, le 28 d'octobre 1649.

« ANNE. »

Contresigné : DE LIONNE ¹.

1. L'original se conserve au château de Gemert (Hollande). Une copie nous en a été adressée par le P. Mury. Les signatures sont autographes. — Hugues de Lionne, le futur ministre d'État, était, depuis le 13 août 1646, secrétaire des commandements de la reine et il possédait toute sa confiance. — Le P. Rapin, dans ses *Mémoires*, t. I, p. 198, avance que le P. Paulin fut choisi par la reine « quand le roy commença à avoir l'âge de raison ». Cette assertion ne nous paraît pas conforme au document cité. Mme de Motteville, *Mémoires*, t. I, p. 323, dit que dans la querelle du jansénisme « la Reine prit aussitôt le parti des Jésuites, qui avoient l'avantage de gouverner la conscience du Roi ». Ces derniers mots ne semblent pas davantage exacts, appliqués, comme ils le sont, à l'année 1647.

Le lendemain du jour où la Reine écrivait cette lettre, et P. Paulin informait à son tour le Père Vicaire du choix dont la maison professe de Paris venait d'être honorée en la personne de son supérieur. Il lui racontait et sa nomination, et sa visite à la reine, et la remise du roi entre ses mains, enfin il lui exposait le programme encore flottant de ses nouvelles fonctions.

29 oct. 1649, Paris.

Je ne saurais dire à Votre Paternité, sans une confusion extrême, avec quels témoignages de bienveillance notre auguste Reine m'a appelé, le 24 octobre, à entendre les confessions du Roi très chrétien. Le 27, je lui rendis les plus humbles actions de grâces qu'il me fut possible, au nom de la Compagnie tout entière et au mien. Elle remit alors entre mes mains l'enfant qui lui est si cher, notre auguste roi et maître, et elle me le recommanda de la manière la plus pressante dans la vue du salut de son âme. De son propre mouvement, — ce que m'enjoindra là-dessus l'éminentissime Cardinal, je l'apprendrai demain, — elle me dit souhaiter que j'assiste chaque jour Sa Majesté dans ses dévotions, quand elle prie Dieu le matin, quand elle étudie les belles-lettres et quand elle entend la messe. Ainsi ferai-je, si la chose est arrêtée de la sorte avec l'éminentissime Cardinal. Je reviendrai ensuite au plus vite à la maison ; cependant le P. Vice-Provincial peut très bien y présider en mon absence.

Que le Dieu très bon et très grand m'accorde sa bénédiction ! Je pense beaucoup à la vanité des choses, à mon entrée en cour, mais aussi à ma sortie, méditant attentivement sur l'*osanna* de Notre-Seigneur Jésus-Christ, suivi du *crucifige*.

Je demande encore de tout mon cœur et de toutes mes forces à Votre Paternité de me bénir. Je demande et je sollicite également ses salutaires avis. Me devant, moi et tout ce que je suis, à ma mère la Compagnie, je veux me dépenser pour son bien commun. Qu'on n'épargne en rien de me dire ce que j'ai à réformer dans ma conduite ou tout ce que j'ai à perfectionner. Qu'on daigne aussi mettre sous mes yeux ce que je dois prendre garde d'éviter. Les prescriptions que m'adressera Votre Paternité me serviront nuit et jour de leçons.

J'en fais, devant Dieu, déclaration et promesse à Votre Paternité, de qui je suis dans le Seigneur,

Le fils et serviteur très dévoué en J.-C., etc.

En marge : Quant aux études de belles-lettres de Sa Majesté, c'est à peine si ce qui m'est demandé pourra se faire sans froisser Mgr de Beaumont, évêque de Rodez ; il est, en effet attaché à Sa Majesté en qualité de précepteur. De crainte donc que cela n'ait lieu, j'insisterai avec modestie, et j'espère bien échapper à ce surcroît de charge.

X

Dès ces dernières lignes nous voyons percer une sorte d'inquiétude dans les rapports du P. Paulin avec le prélat qui, le 28 mai 1644, au temps où il n'était encore qu'abbé et docteur de Sorbonne, avait été désigné par le cardinal Mazarin comme précepteur de Louis XIV, avant même que le roi eût atteint sa septième année. Plus récemment (10 juin 1648), l'abbé de Beaumont venait d'être nommé par brevet royal à l'évêché de Rodez, et il y avait quelques mois à peine (18 avril 1649) qu'il avait été sacré dans l'église de Rueil. Retenu à la cour par ses devoirs envers son royal élève, il faisait administrer par des vicaires son diocèse du Rouergue, où il ne parut qu'en 1655¹. Était-ce scrupule pastoral et désir de s'astreindre à la résidence; était-ce fatigue et besoin de rétablir sa santé épuisée, le surlendemain de son sacre, l'évêque de Rodez adressait une lettre à Mazarin pour lui demander d'être relevé de son service auprès du roi. Cette lettre, que nous avons rencontrée, a sa place naturelle ici; elle nous explique pourquoi la reine avait proposé au P. Paulin de cumuler les fonctions de confesseur et de précepteur, et aussi pourquoi le P. Paulin hésitait à accepter la seconde.

Villiers, 20 avril 1649.

Monseigneur,

• J'ay prié M. Renaudot, mon médecin, d'aller rendre compte à V. E. de l'estat auquel je suis retombé depuis deux iours, qu'il a iugé tel qu'il n'y a pas d'apparence que ie puisse recouurer ma premiere santé, à moins que ie ne viue durant quelque tems d'une maniere dont la pratique n'est point possible à la cour. Cela m'oblige nécessairement à supplier V. E. de me dispenser d'y retourner iusqu'à ce que ie sois en meilleur estat, et de ietter cependant les yeux sur quelqu'un qui puisse iustruire le Roy en mon absence. Elle treuvera facilement un homme qui remplira mieux cette place que ie n'ay fait, et qui sera plus digne de son affection et de son estime que ie ne l'ay esté. Je souhette seulement qu'il soit aussy fidelle, car l'ay cette satisfaction qu'estant obligé à V. E. de l'employ que l'ay aupres de sa Maiesté, ie n'y ay jamais fait

1. *La France pontificale, Paris*, par H. Fisquet, t. I, p. 420 et suiv.; *Gallia christiana*, t. VII, col. 181.

une action qui soit contraire à la reconnaissance que ie luy dois, ny à la resolution que i'ay faite d'estre toute ma vie, Monseigneur,

De V. E.,

Tres humble et obeissant seruiteur

HARDOUIN, E. de Rodez ¹.

Nous ne savons point que Mazarin ait fait droit à une requête si bien motivée, à l'époque où elle lui avait été adressée, et nous ne croyons pas qu'en octobre il se soit prêté davantage au projet de la reine de remplacer même provisoirement Mgr de Beaumont par le père Paulin, le précepteur en titre par le nouveau confesseur. Cette substitution n'aura lieu que trois mois plus tard ; mais dès ce moment on peut apercevoir une sorte de conflit latent entre l'éducateur et le directeur du roi. L'un et l'autre obéissent sans doute aux plus purs mobiles de conscience. Le désintéressement dont l'évêque de Rodez fit toujours preuve, son insistance à se démettre d'un revenu de quarante mille livres, n'ayant pour subsister que des ressources médiocres, insistance qui finira par triompher des refus de Louis XIV², son administration exacte et vigilante lorsqu'il sera élevé au siège archiépiscopal de Paris, sa conduite tour à tour conciliante et énergique vis-à-vis du parti janséniste, l'ont mis au premier rang parmi les prélats de ce temps ; mais nous ne saurions disconvenir que le témoignage du P. Paulin, conservant jusque sur son lit de mort une prévention contre lui, mérite d'être tenu en quelque considération ; nous ne saurions oublier non plus que la toute bonne Mme de Motteville, malgré sa bienveillance universelle et parfois excessive, nous a laissé un portrait peu favorable de ce vertueux personnage dans les premières années de son préceptorat, et qu'elle signale en particulier chez lui je ne sais quel esprit de jalousie contre ceux qui le touchaient par leurs attributions, surtout contre quiconque paraissait plus instruit que lui. « Le précepteur qui étoit sous M. le Cardinal fut l'abbé de Beaumont, docteur en théologie, élevé auprès du cardinal de Richelieu, qui avoit de la probité ; mais qui, ne s'étant pas trop adonné aux bel-

1. Affaires étrangères, *France*, t. DCCCLXIV, fol. 333.

2. Fisquet, *loc. cit.*

les-lettres étoit par conséquent peu capable de s'appliquer à l'embellissement de l'esprit d'un jeune prince et au soin de l'occuper des grandes et agréables choses qui doivent n'être pas inconnues aux souverains. L'un et l'autre (Beaumont et Villeroi) disoient à ceux qui venoient leur faire des propositions que leur conduite étoit réglée par le supérieur (Mazarin)... Le précepteur, *jaloux de son emploi*, ne prenoit pas plaisir à faire parler au Roi les gens d'esprit, qu'il auroit peut-être goûtés, et qui lui auroient donné curiosité d'apprendre mille choses qu'il ne savoit pas; car il avoit naturellement envie qu'on lui dit ce qu'il ne savoit pas, et ne vouloit parler que des choses qu'il savoit¹. » Les modestes représentations du P. Paulin auprès de Mazarin, afin de ne pas s'ingérer en l'office d'un précepteur aussi peu engageant, furent agréées.

XI

Le religieux ayant obtenu de se renfermer tout entier dans ses fonctions spirituelles, ne songea qu'à préparer dignement le roi à la réception des sacrements de confirmation et d'eucharistie. Un second pénitent venait d'être adjoint à Louis XIV; son frère Philippe, appelé alors le duc d'Anjou, s'approcha, quoique plus jeune de deux ans, le même jour que lui du saint tribunal; sans doute en les réunissant ainsi dans la pratique d'une action pénible à la nature, on avait voulu leur en diminuer les difficultés. Que se passa-t-il entre les deux enfants et le prêtre, c'est le secret sacramentel. Le P. Paulin ne nous a redit que ses impressions toutes de joie et d'édification devant les qualités extérieures du jeune roi. Le 5 novembre, il les communiquait au P. Florent de Montmorency :

5 nov. 1649.

Je suis entré en possession de la conscience du roi très chrétien et du sérénissime duc d'Anjou, le jour de la Toussaint, aidé de la grâce la plus abondante du Dieu très bon et très grand. J'assiste chaque jour Sa Majesté pour ses prières du matin et pour la messe, soit privée, soit solennelle. Je puis dire à Votre Paternité que c'est avec un grand fruit pour mon âme. Il n'est point, en effet, agneau plus doux ni plus traitable que notre roi.

1. Motteville, *Mémoires*, t. I, p. 264 et 265.

Déjà, dans toute sa constitution, il est si sain et si dispos qu'aux exercices journaliers il fatigue facilement tous ses courtisans, presque infatigable lui-même. C'est là ce qui nous réjouit, très Révérend Père, joint qu'il y a en lui cette piété que la reine très chrétienne lui a, par ses tendres avis et conseils, inculquée dès la première enfance.

Que les prières de Votre Paternité lui viennent en aide, ainsi qu'à moi, qui suis son très obéissant fils et serviteur dans le Christ.

P. S. — Je crois que le roi très chrétien communiera au corps et au sang de Notre-Seigneur, le jour de la Nativité du Christ.

Adresse :

Au R. P. Vic. génér. Florent de Montmorency.

Ce portrait de Louis XIV enfant, entrevu par le P. Paulin à travers le prisme de son admiration, est d'une parfaite ressemblance, comparé à ceux des autres témoins oculaires. Entendre parler d'« agneau » à propos du futur monarque si impérieux et si altier, étonne de prime-abord. Mais Laporte nous assure qu'il « étoit fort docile et se rendoit toujours à la raison¹ ». Mme de Motteville, qui nous a vanté déjà sa soumission aux commandements de la reine, ne tient pas non plus un langage différent. Elle nous le montre, dans sa maladie de 1647, paraissant « à ceux qui l'approchoient un prince tout à fait porté à la douceur et à la bonté. Il parloit humainement à ceux qui le servoient. Il leur disoit, poursuit-elle, des choses spirituelles et obligeantes, et fut docile en tout ce que les médecins désirèrent de lui. La Reine en reçut des marques d'amitié qui la touchèrent vivement; car à tout moment il l'appeloit, et la prioit de se tenir auprès de lui, l'assurant que sa présence diminoit beaucoup son mal². » En entrant dans l'entourage de l'aimable enfant, le P. Paulin était captivé à son tour par tant de charme naturel et de respectueuse déférence.

Séduit par ces attraits, il semble qu'il ait pris plaisir à observer le roi dans ses jeux. Là encore, en demeurant émer-

1. *Édit. précitée*, p. 48.

2. Motteville, *Mémoires*, t. I, p. 396. Ce témoignage est confirmé dans le *Journal de la santé du roi Louis XIV (1647-1711)*, œuvre de Vallot, d'Aquin et Fagon, publié par Le Roi, Paris, 1862, p. 369 : « La patience que ce jeune monarque a apportée, en cet âge, dans tout le cours de sa maladie, n'est pas aisée à concevoir. »

veillé de la vigueur et de l'agilité du petit prince, il fait écho aux éloges des contemporains. A l'âge de huit ans, Louis XIV dansait parfaitement¹, et ce qui valait mieux, il passait à cheval la revue de ses troupes², « fort adroit à tous les exercices du corps, autant qu'un prince qui n'en fait pas profession le doit être³ ».

Une piété précoce et sérieuse rehaussait singulièrement en lui le prix de ces vertus morales et de ces avantages physiques. Elle était éclairée par une instruction religieuse fort avancée, sinon complète, puisque dès les premières entrevues avec son confesseur, la date de la première communion fut fixée à bientôt. La reine dut en être consolée plus que personne ; Anne d'Autriche avait apporté sur le trône de France la dévotion innée des Habsbourg envers le Saint Sacrement ; naguère encore on l'avait vue employer les bijoux de la couronne à orner, pour la Fête-Dieu, le reposoir du palais Cardinal, puis conduire, « à pied » et « par un grand chaud », la procession jusqu'à Saint-Eustache, en menant avec elle le roi⁴.

Il était d'usage à cette époque, nos lecteurs s'en souviennent⁵, de conférer la confirmation avant l'Eucharistie, et il ne paraît pas qu'on y dérogeât pour les Enfants de France. Peu de solennité entourait cette cérémonie, qui eut un caractère intime. Le jour choisi fut la fête de la Conception de la sainte Vierge. Le prélat était Dominique Séguier, le même qui avait baptisé Louis XIV à Saint-Germain.

Le 8 de ce mois (décembre), lit-on dans la *Gazette*, le Roy reçut dans la Chapelle du Palais Cardinal, le Sacrement de Confirmation, par les mains de l'évêque de Meaux, son premier Aumosnier, en présence de Leurs Altesses Royales, de Mademoiselle, du Prince de Condé et de plusieurs autres Seigneurs et Dames de haute condition⁶.

Sa première communion eut beaucoup plus d'éclat.

1. Motteville, *Mémoires*, t. I, p. 315.

2. *Ibid.*, p. 348.

3. *Ibid.*, p. 265.

4. *Ibid.*, t. II, p. 69.

5. *Études*, juillet 1891, p. 433.

6. *Gazette*, 1649, p. 1200.

Durant les deux mois qui la précédèrent, la reine redoubla, s'il était possible, ses visites aux églises de Paris. Il ne se passe guère de semaine où la *Gazette* ne la signale point dans quelque paroisse ou chapelle de communauté. Le 19 novembre, fête de sainte Élisabeth, elle entend à Sainte-Élisabeth du Temple, les vêpres et le sermon de Jean de Lingendes, évêque de Sarlat¹. Ne pouvant être à la fois à Paris et en province, elle use du privilège des souverains, et, le 21, elle est reçue, par procureur, de la congrégation de Sainte-Radegonde, à Poitiers². Le 2 décembre, elle assistait aux vêpres, chantées par la musique du roi « dans l'église du noviciat des Jésuites, où l'abbé du Plessy-Goubly prescha avec grande édification de Sa Majesté³ ». Le 12 décembre, elle se rend à la messe aux Feuillants et y communique ; le 17, elle est chez les Pères Théatins écoutant un discours de l'évêque de Belley⁴ ; le mardi 21 et le mercredi 22, elle retourne aux Théatins, pour les vêpres et la prédication ; le jeudi 23, aux Feuillants, pour la messe. Elle avait voulu « donner l'exemple⁵ » et l'exemple avait été compris. Par mandement de l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi, oncle du coadjuteur, des prières de quarante heures avec exposition du Saint Sacrement⁶ avaient été ordonnées pendant la semaine, dans toutes les églises de la capitale, pour implorer l'assistance divine en faveur du roi, Sa Majesté devant faire sa première communion le samedi, jour de Noël, à la messe de minuit⁷.

La veille de cette fête, la famille royale eut à cœur de témoigner une fois de plus au peuple de Paris et de la France, combien elle était heureuse de se confondre avec ses sujets dans l'égalité chrétienne, priant en commun devant les mêmes autels. Le matin, la reine, accompagnée de la duchesse de Vendôme et d'autres grandes dames de sa

1. *Gazette*, 1649, p. 1028.

2. *Ibid.*, p. 1130.

3. *Ibid.*, p. 1164.

4. *Ibid.*, p. 1236.

5. *Ibid.*, p. 1272.

6. *Ibid.*, p. 1275.

7. *Ibid.*, p. 1272.

cour, avait entendu de nouveau la messe aux Feuillants¹. « Après laquelle dévotion, ajoute la *Gazette*, Sa Majesté témoigna aux religieux de cette maison la satisfaction qu'elle avoit de leur zèle au service de Leurs Majestez : en laquelle bonne opinion le Père Dom François de Saint-Bruno, leur prier, la confirma et la remercia avec le respect dû à une si pieuse Reyne. » Ce n'était là que le commencement de la vigile. Dans l'après-midi, la régente ne resta pas moins de deux heures chez les Pères Théatins. Elle y avait emmené, outre une suite nombreuse de seigneurs et de dames, Louis XIV et son frère Philippe d'Anjou, qu'on nommait « le petit Monsieur ». Il y eut après les psaumes un chant de mélodieuses litanies et finalement « longues et belles méditations² ». Ce couvent des Théatins, situé quai Malaquais, était un des plus fréquentés de la cour. Mazarin l'avait fondé récemment (1642-1644). La chapelle en fut bénite le 7 août 1648, et le roi plaça lui-même la croix sur un portail. Par une délicate et filiale attention, il avait voulu qu'en l'honneur de sa mère la maison fût sous le vocable d'*Annela-Royale*. Quelques années après, le cardinal Mazarin donnait trois cent mille livres pour la pose de la première pierre placée par le prince de Conti³.

Nous n'avons plus besoin maintenant du témoignage de Mme de Motteville, pour savoir que la reine était « infatigable dans l'exercice de ses dévotions⁴ ». Mais Anne d'Autriche n'était pas seule à ne pouvoir se lasser de prier. Toute la population s'unissait à elle et à la cour, prosternée dans la même foi suppliante pour obtenir que Dieu répandit la plénitude de ses grâces sur l'héritier de nos rois. Devant ce spectacle édifiant, le chroniqueur semble moins rédiger des nouvelles que réciter une homélie : « Imaginez-vous le mesme, dit-il, de toutes les autres Églises et religions de cette populeuse ville, et vous jugerez aisément si la clémence du Ciel desjà portée pour la France, ne s'est pas volontiers laissé fléchir à tant de bonnes âmes inclinées devant son

1. *Gazette*, 1649, n° 160, p. 1273 et suiv.

2. *Ibid.*, *loc. cit.*, et *Gazette*, 1650, n° 2, p. 11.

3. Lebeuf et Cocheris, t. III, p. 199.

4. Motteville, *Mémoires*, t. I, p. xxix.

Trosne pour une si juste demande, puisque deux ou trois assemblées en son nom ont la promesse infailible de n'estre point refusées ». Évidemment Théophraste Renaudot a suivi la reine aux méditations des Théatins, et il en a retenu la conclusion. Lui-même parait tout d'un coup s'apercevoir qu'il se laisse aller à faire un sermon ; mais au lieu de s'arrêter, il reprend de plus belle, sous prétexte de se justifier.

Nous ne le citerions pas jusqu'au bout si de pareilles considérations, présentées alors au public dans un journal profane et semi-officiel, n'étaient de nature à nous fournir la mesure vraie de l'intensité du sentiment religieux dans ce Paris de la Fronde, si différent déjà du Paris catholique de la Ligue.

Il n'est pas raisonnable que l'on vous taise les particularitez de la première communion du premier Roy du monde et du fils aîné de l'Église : Et puis que l'on vous fait part de la jonction des forces des généraux d'armées et qu'on vous représente l'appareil avec lequel on reçoit le secours que les Princes et les Estats alliés s'envoyent les uns aux autres : Pourquoi vous céleroit-on ce grand secours que le Roy est allé chercher dans cette sainte communion, qui unit les forces du Roy des Roys avec les siennes, pour le faire triompher de ses plus grands ennemis.

Mais pourquoi le roi avait-il choisi le jour de Noël, au lieu d'attendre, suivant la coutume alors établie, « l'ouverture des communions » qui se faisait à Pâques¹ ? Deux raisons en ont été données, dignes toutes deux de la piété du prince ; la première était la vivacité d'un désir qui tournait à une sainte impatience ; la seconde était une réminiscence historique se rapportant à un des plus lointains souvenirs de la France chrétienne ; si ce rapprochement ne fut point dans l'esprit de l'enfant, il fut remarqué et rappelé par d'autres. Ce serait en mémoire de Clovis, baptisé en la fête de Noël, que Louis XIV aurait devancé les solennités pascuales : « Le plus grand Roy de la Chrestienté, poursuit la *Gazette*, pouvait-il avoir un plus bel exemple que celui du premier roy chrestien ? » On reconnaît ici un des goûts de l'époque, qui était de remonter par l'imagination à ces temps barbares, en si par-

1. *Histoire ecclésiastique de la cour de France*, par l'abbé Oroux, 1777^{*} In-4, t. II, p. 461.

fait contraste avec les mœurs du dix-septième siècle. Heureux lorsqu'en route on s'arrêtait à Clovis. Mme de Motteville ne compare-t-elle pas le duc de Guise, le romanesque roi de Naples, à nos premiers Pharamonds ?

XII

Un léger contre-ordre, inspiré par ce sentiment presque familial qui faisait des fils de France les enfants du peuple de Paris et de la nation tout entière, empêcha le roi de communier à la messe de minuit. La reine, se ravisant, jugea très à propos « qu'une action de cette conséquence se rendroit de plus grande édification à un chacun estant faite de jour ». Elle décida que la cérémonie aurait lieu en plein midi, et non plus dans la chapelle privée du palais Cardinal, mais dans la propre paroisse de Leurs Majestés, à Saint-Eustache, la plus grande église du Paris d'alors après Notre-Dame. Le prince n'assista dans son palais qu'aux offices de la nuit. Il y entendit chanter les matines, dont le *Te Deum* fut exécuté par la musique royale sur une mélodie ravissante, et ensuite les trois messes. La reine communia à l'une d'elles en présence de ses deux enfants et de quelques personnes de sa cour.

Le matin, les gardes du corps se transportèrent les premiers à Saint-Eustache, et, dans la crainte d'une inévitable confusion, organisèrent le service.

Vers dix heures, le roi fit sa confession au Père Paulin. Depuis plusieurs jours, lisons-nous dans ce naïf récit, le religieux lui avait « dressé une dévote pratique, outre sa lecture », et il s'efforçait de l'entretenir dans « les bons préceptes de piété en laquelle sa Majesté a esté élevée dès sa naissance ».

Une heure après, Louis XIV montait en carrosse ; au fond, prit place avec lui le cardinal Mazarin ; sur le devant, Monsieur, frère du roi, et le maréchal de Villeroi, gouverneur. Aux portières se tenaient d'un côté le duc de Mercœur, Villequier, le capitaine des gardes, et le premier écuyer Béringhamen ; de l'autre côté, le comte de Saint-Aignan, le marquis de Chapes et Montglat. Nous gâterions la des-

cription du parcours si nous ne l'emprunions aux témoins :

Et passant au milieu d'une multitude de peuple, dont les ruës n'es-toyent pas moins pleines que si toutes les Églises n'en eussent pas regorgé en cette principale feste de l'année, précédée de la compagnie du grand Prévost, de celle des cent Suisses qui la suivoit tambour batant et fifre sonnante, à la teste desquels estoyent le sieur de Sainte-Marie leur lieutenant et le capitaine laques leur enseigne, les gardes du corps et valets de pied en grand nombre, environnans le carrosse de Sa Majesté, Elle fut accompagnée des acclamations perpétuelles de *Vive le Roy*, jusque devant le magnifique portal de cette Église, où ayant esté receu par son Curé¹, accompagné du nombreux clergé de la mesme Église en chapes, et portant la croix et l'eau bénite, Elle s'achemina vers le chœur.

La grande et belle paroisse, dès lors si chère aux Parisiens, était encore dans sa primitive fraîcheur. En 1624, on avait commencé d'en « parachever » le chœur; cette partie de l'édifice avait été rendue digne, avec sa structure sévère et imposante, des hautes et vastes nefs dessinées au siècle précédent par Dominique de Cortone². Sur son pavé recouvert pour la circonstance d'un « drap de pied » royal, une nombreuse réunion d'évêques et de prélats, tous en camail et en rochet, attendait l'arrivée de Sa Majesté. C'étaient Gaspard de Daillon, évêque d'Albi; Cohon, évêque de Dol; Pierre de Bertier, évêque d'Utique et coadjuteur de Montauban; Jean Vincent, évêque de Lavaur, Jean de Lingendes, évêque de Sarlat; Ferdinand de Neufville, évêque de Saint-Malo; Roger d'Aumont, évêque d'Avranches; enfin l'abbé Tubeuf agent du clergé, et Mgr de Beaumont, évêque de Rodez et précepteur.

L'évêque de Meaux, Séguier, premier aumônier, célébra la messe en vêtements pontificaux. Après qu'il eut consommé l'hostie consacrée et pris le précieux sang, les clercs de chapelle, aumôniers et chapelains, dressèrent sur une table préparée devant le maître-autel la nappe de communion. Les quatre coins étaient tenus, à droite et à gauche du roi, par Monsieur son frère et par le maréchal de Villeroi, gouver-

1. René Marlin, docteur de Sorbonne. Cf. Victor Calliat, *l'Église Saint-Eustache*, 1850, in-fol., p. 12.

2. *Ibid.*, p. 18 et suiv.

neur; les deux extrémités opposées par les abbés du Four et du Cando, aumôniers de quartier.

Louis XIV se présenta alors devant la sainte table « avec une humilité et un zèle » qui ne trouvaient d'exemple « qu'en celui de la Reyne sa mère ». Derrière lui se mirent à genoux les deux capitaines des gardes Chapes et Villequier. Le cardinal Mazarin s'avança à la tête des prélats et présenta à baiser au roi « le livre de l'Évangile et de la Paix ».

Puis Mgr Séguier, l'évêque officiant, déposa sur ses lèvres le corps de Notre-Seigneur.

La cérémonie de l'ablution restait à accomplir : le prélat reçut des mains de Riquety, ancien des maîtres d'hôtel de quartier, la coupe d'or à couvercle d'or dans laquelle l'officier, appelé le chef de gobelet, avait versé et goûté le vin ; le célébrant en fit l'essai à son tour et donna la coupe au roi. En même temps, Mazarin se retirait pour aller communier dans une chapelle.

Louis XIV avait fait sa première communion, et il l'avait bien faite.

Quels furent les sentiments des assistants ? Ne le demandons à personne qu'à eux. « Le Roi, dit Mme de Motteville, fit, le saint jour de Noël, sa première communion à Saint-Eustache, sa paroisse, avec beaucoup de marques d'une grande inclination à la piété¹. »

Les témoins en furent nombreux.

A cette royale cérémonie assistèrent : le chancelier de France², qui est de la mesme paroisse, et plusieurs autres seigneurs, outre un nombre incroyable de personnes de tous sexes, conditions et âges, dont cette paroisse, la plus grande de Paris, abonde bien tous les jours, mais s'en trouva en celui-là extraordinairement remplie par la solennité de la feste et curiosité louable d'une foule de peuple, désireuse d'avoir part en la veuë de cette célèbre action.

A l'issuë de laquelle le sieur Tubeuf, Président en la Chambre des Comptes et premier Marguillier de cette Église, présenta à Sa Majesté le pain bénit, accompagné d'une belle questeuse : laquelle s'estant pré-

1. Motteville, *Mémoires*, t. III, p. 110.

2. Pierre Séguier.

sentée de fort bonne grâce au Roy, il luy fit présent d'une grande poignée de louis d'or, et son exemple fut suivi par Monsieur son frère qui lui en donna aussi bon nombre¹.

La sortie eut lieu dans un ordre parfait, malgré une foule compacte et parmi des acclamations pour la prospérité du roi. Celui-ci remonta dans son carrosse en compagnie des mêmes seigneurs qu'à l'arrivée, et avec toute sa suite alla « disner » chez le cardinal. De là, le cortège se rendit aux vêpres chez les Jacobins de la rue Saint-Jacques (ceux qu'on appelait les Jacobins du Grand-Couvent, pour les distinguer des Dominicains réformés de la rue Saint-Honoré). Sa Majesté y fut reçue par le prier, le P. Pinsart, à la tête d'une centaine de ses religieux, et fut complimentée de fort bonne grâce² par ce docteur. Louis XIV se montra tel, le soir, aux vêpres des moines, qu'on l'avait vu le matin à la messe de sa paroisse, « continuant sa dévotion et la lecture assidue de sa *pratique* ». Il n'y avait point de fête pour Anne d'Autriche, sans une visite au Val-de-Grâce; le roi y rejoignit la reine et entendit prêcher le P. Faure. Après ce dernier office seulement, « Leurs Majestez s'en retournèrent ensemble au palais Cardinal ». Le royal premier communiant laissait une si « merveilleuse satisfaction dans tous les cœurs de ses sujets, de sa piété et dévotion singulière », qu'on ne pouvait « que bien espérer d'un prince si religieux ».

XIII

Trop souvent, à la longue préparation et aux multiples exercices qui précèdent ou accompagnent pour les enfants cette première journée inoubliable de leur vie, succède brusquement et avec un dur contraste un régime d'habitudes dissipantes, où les distractions profanes du lendemain semblent effacer tout vestige des actes sacrés de la veille. La reine veilla à ce qu'au bienfait succédât l'action de grâces. La première semaine de l'année 1650 fut partagée pour le roi entre les divertissements de son âge et la reconnaissance

1. *Gazette, loc. cit.*

2. *Gazette, 1650, n° 2, p. 12.*

envers Dieu. Un jour, il court la bague au palais Cardinal ; c'est avec tant d'adresse, « qu'en sept courses il l'emporta cinq fois, en présence de la Reyne sa mère et de toute la Cour, ravie de voir que les commencemens des exercices de ce jeune Monarque égalent les chefs-d'œuvre des plus grands Maistres¹ ». Mais le manège ne faisait point tort à l'église. Le 1^{er} janvier, on aurait pu retrouver le roi aux vêpres de la maison professe des Jésuites, écoutant le P. Guiard (?) jacobin du Grand-Couvent²; le 3, à l'abbaye Sainte-Geneviève, acceptant après l'office une collation offerte par les chanoines de la Congrégation de France³. Le 6, le roi rend « six pains bénits en sa Parroisse de Saint-Eustache : lesquels ornés de banderoles aux armes de Sa Majesté, furent portez et conduits par les cent suisses de la Garde, et presentez par le Mareschal de Villeroy, son gouverneur, assisté du sieur de Bernage, doyen des Aumosniers du Roy⁴ ».

Tout un chapitre, tout un livre serait à écrire sur la royale piété et les religieux exemples du petit Louis XIV et de sa mère Anne d'Autriche. Si la régente n'était pas une autre Blanche de Castille, qui donc aurait pu affirmer que le fils du pieux Louis XIII ne rappellerait pas Louis IX? « Quelle félicité, s'écriait notre narrateur, la France ne doit-elle point attendre, voyant son jeune Monarque, qui marchant sur les traces de son ayeul saint Loüys, commence de si bonne heure à se signaler par sa piété, qu'il semble par là qu'il en veuille faire le principal ornement de sa vie et le plus éminent de ses titres? »

1. *Gazette* 1650, n° 6, p. 60.

2. *Ibid.*, *loc. cit.* Dubuisson-Aubenay, dans son *Journal des guerres civiles*, publié en 1882-83 par M. Saige, in-8, t. I, p. 193-194, est plus détaillé : « Le premier jour de janvier, samedi, qui est fête de la Circoncision et du Nom de Jésus, grandes dévotions ès-Jésuites de la rue Saint-Antoine. A vêpres, le Roi, la Reine, Monsieur et Mademoiselle d'Orléans, les princes de Condé et de Conti, le cardinal Mazarin et toute la Cour viennent. Le Père de Ventadour, supérieur de cette maison, quoique assez jeune, reçoit et complimente Leurs Majestez. Le Père Bernard (*sic*), jacobin, y fait le sermon. » Dubuisson-Aubenay a tort de qualifier supérieur le P. de Ventadour. Ce titre appartenait encore au P. Paulin.

3. *Gazette*, 1650, *loc. cit.*

4. *Gazette*, n° 11, p. 92.

Le Vicaire général des Jésuites, retenu au loin par la charge qu'il exerçait à Rome, s'était associé d'avance à ces fêtes et à ces espérances. Florent de Montmorency avait l'âme française autant que le nom. Il fit célébrer mille messes pour le roi et mille messes pour la reine. En l'annonçant au P. Paulin, il lui donnait de sages conseils sur la manière de remplir ses graves obligations.

29 nov. 1649.

Je reconnais ici une providence de Dieu singulière et je révère la bienveillance admirable de la reine, soit à l'égard de la Compagnie tout entière, soit surtout envers Votre Révérence qui a trouvé cette grâce aux yeux des princes d'être élu pour confesseur du roi très chrétien. Il appartient à Votre Révérence de répondre à la nouvelle attente qui est si grande, de sa vertu et de sa prudence, ainsi que de satisfaire à tant de titres auxquels notre Compagnie se déclare une fois de plus redevable envers la couronne. Votre Révérence tient entre ses mains l'enfance du roi très chrétien, pour ne pas dire son cœur, afin de le former à toute la piété digne d'un si grand prince, de mettre et développer en lui les germes des vertus royales ou plutôt divines. C'est assurément un lourd fardeau, sinon le plus lourd de tous que Votre Révérence se voit imposé. Le remplir pleinement pour l'accroissement de la gloire divine, à la satisfaction du roi très chrétien et de la reine mère, pour le bien commun des peuples et la recommandation de notre Compagnie, exige une céleste sagesse. Je la demande à Dieu notre Seigneur, et le supplie d'éclairer des lumières d'en haut sa direction et ses avis. Votre Révérence a dans les *Ordonnances* des généraux un modèle tracé du confesseur de roi¹. Si elle le médite souvent et avec attention, si elle l'observe intégralement, ce que j'espère, elle éprouvera sans nul doute les effets du secours divin et sentira la présence de la grâce. Pour nous, suivant nos forces, nous l'aiderons de nos prières et de nos saints sacrifices.

P. S. — Je me réjouis que Votre Révérence ait si heureusement inauguré l'office qui lui est confié, le jour de la Toussaint. Que Dieu accompagne ces débuts d'une abondante bénédiction! Nous recommandons à Votre Révérence nos lettres pour la reine très chrétienne et l'éminentissime cardinal. Qu'elle offre de ma part à la reine mille messes pour sa conservation et autant pour celle du roi très chrétien. Il n'est rien que je puisse offrir de plus grand ni de plus précieux.

1. Nous nous réservons d'en donner l'analyse dans la suite de cette étude.

XIV

Tant de prières survenaient à leur heure. La fortune du roi encore enfant courait de nouveaux périls. Trop de fermentation avait été laissé dans les esprits par la vieille Fronde, pour qu'un nouvel orage ne se formât pas bientôt. Le 29 décembre 1649, des troubles précurseurs avaient éclaté à l'occasion du paiement des rentes de l'hôtel de ville. L'arrestation de Condé, Conti et Longueville (18 janvier 1650) souleva plusieurs provinces. La saison était rude ; une épidémie sévissait. La cour se décida quand même à conduire le jeune roi dans la Normandie. Bien qu'à peine au milieu de sa douzième année, il était capable de monter à cheval et d'aller en personne faire rentrer dans le devoir ses sujets excités à la révolte par l'intrigante et brouillonne duchesse de Longueville. La présence du roi, disait-on en proverbe, vaut une armée. La régente partit de Paris avec une poignée d'hommes et son fils. Les Rouennais, qui avaient expérimenté l'année précédente les ruineuses conséquences de l'anarchie, comprirent mieux cette fois leurs intérêts. Ils obligèrent Mme de Longueville à s'enfuir, et firent à Louis XIV, qui n'était pas encore entré dans leurs murs, une réception magnifique. Le séjour de la cour dura quinze jours (5-20 février). Chacune de ces journées fut marquée par un hommage de fidélité de la part du clergé et des magistrats, des notables et des bourgeois, par quelque bruyante manifestation de l'allégresse publique de la part du menu peuple. Un sentiment commun réunissait grands et petits : tous également jouissaient et de la belle prestance du roi, et de son art d'obliger en prince, et de son don souverain d'agréer¹. Comme Henri IV par sa vaillance et son esprit, il s'imposait par son attitude faite pour commander et pour plaire.

Le P. Paulin fut témoin de cette longue ovation décernée à un roi sans troupes par ses peuples, remuant la veille et qui maintenant se répandaient en bénédictions sur son passage. Le jour même de la rentrée de la cour à Paris (26 février), il

1. Voir surtout A. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, 1842, in-8, t. V, p. 443 et suiv.

écrivait au nouveau général de la Compagnie, le P. François Piccolomini¹.

26 février, 1650.

Je reviens de Rouen où par la bonté et la vertu divines tout s'est bien passé, tout a été pacifié et arrangé heureusement, à l'aspect du roi très chrétien. C'est une faveur de voir le roi. En France, c'est la plus considérable et la plus fortunée des faveurs. Certes, telle est la majesté de notre prince, malgré sa douzième année. Telle est sa bonté et facilité d'humeur, jointe à la grâce de son corps et à la douceur de ses regards, que je ne sache point philtre plus puissant pour enchaîner les cœurs. La Normandie entière n'a pu se rassasier de sa vue. Une parole était sur les lèvres du peuple : on disait que si la reine voulait conquérir tous les royaumes de l'univers, elle n'aurait qu'à en faire faire le tour au roi, juste assez de temps pour le montrer. Je pense que Votre Paternité, dans son profond amour pour nous, se complaira aux traits de cette image.

J'ai présidé, tout le temps que nous sommes demeurés à Rouen, aux études littéraires de ce grand roi, en l'absence de son précepteur le révérendissime évêque de Rodez. Ainsi l'a voulu notre reine; la chose a marché, grâce à Dieu, avec entrain et pour le mieux.

Adresse :

Le P. Paulin au P. Piccolomini.

Assez souvent, on a délivré à Louis XIV enfant un brevet d'inapplication. Voici au moins une bonne note à recueillir. Il est vrai que l'enthousiasme royaliste des Normands semble avoir gagné leur hôte; il est vrai encore que l'avantage d'enseigner un prince si supérieur à son âge par sa trempe physique et morale, a pu rendre le maître indulgent sur le travail de l'élève; mais les sentiments exprimés par le P. Paulin au début de cette lettre sont assez conformes à l'histoire, pour que ceux de la fin ne soient pas contraires à la réalité des faits.

Même lorsqu'il apprenait avant le temps son métier de roi, Louis XIV travaillait.

1. Élu le 21 décembre 1649.

LE CLERGÉ FRANÇAIS

RÉFUGIÉ EN ESPAGNE PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite¹.)

VII

Cette hospitalité, d'ailleurs, est si large, si magnifique, si bonne surtout et si fraternelle, dans un très grand nombre de diocèses d'Espagne, qu'elle dédommage amplement nos exilés de quelques tracasseries subies çà et là. Secours, attentions bienveillantes, marques de vénération et de confiance, leur sont prodigués par les évêques de Ségovie et de Cordoue, de Carthagène et d'Oviedo, d'Astorga, d'Osma et de Ciudad-Rodrigo², par l'archevêque de Séville³, par celui de Tarragone, Armaña, et par son *magistral* le chanoine Félix Amat, illustre plus tard sous le titre d'archevêque *in partibus* de Palmyre⁴.

L'évêque de Sigüenza prend chez lui trente ou quarante prêtres français, d'après quelques témoins, plus de cent d'après d'autres, indépendamment d'un très grand nombre qu'il a distribués dans son diocèse. Il les nourrit,

1. V. *Études*, septembre 1891.

2. Vicente de la Fuente, *Historia eclesiástica de España*, Barcelona, 1855, t. III, p. 398 et suiv.; Tresvaux, *Persécution révolutionnaire en Bretagne*, t. I, p. 418, 419, 420, et t. II, p. 490; Barruel, *Histoire du clergé pendant la Révolution*, édition de MDCCXCIV, p. 341 et suiv.; diverses lettres, dans les papiers de l'abbé de Castéran; *Ami de la Religion et du Roi*, 10 mars 1827, Notice sur M. Paillon, et 16 octobre 1830, 16 novembre 1830, 5 juillet 1831 : notices sur M. Blanchard.

3. Lettre de l'évêque de Tarbes, dans les papiers de l'abbé de Castéran.

4. *Vida del Ilustrísimo Señor Felix Amat, arzobispo de Palmira*, Madrid, 1835, p. 75 et suiv.

leur procure des messes, leur paye le voyage pour se rendre auprès de lui et pour s'en revenir¹.

Celui de Pampelune, « dont la généreuse charité pour les confesseurs de la foi ne peut mériter trop d'éloges, s'épuise pour procurer à tous les secours nécessaires² ».

« *M. de Calahorra* n'est pas des plus riches ; il en fait cependant habiller plusieurs qui manquaient de tout ; il a dit qu'il vendrait jusqu'à sa croix d'argent et à son anneau pastoral, pour le soulagement des plus nécessiteux³. »

L'archevêque de Valence, Fabian y Fuero, en reçoit sept cents, dont à peu près deux cents dans son palais, et quand ils l'ont rempli, il s'ingénie pour y en faire entrer d'autres encore : « Si ma maison est pleine, réplique-t-il à toutes les objections, mon cœur ne l'est pas. » Ses hôtes eux-mêmes trouvent qu'il en fait trop et se récrient : pour toute réponse il fait écrire, sur les portes des appartements qu'il leur a donnés, ce texte de l'Écriture : *Oportet episcopum esse hospitalem*⁴.

Le cardinal Lorenzana, archevêque de Tolède, ouvre son diocèse à plus de quatre cents ecclésiastiques français : la plupart habitent son palais d'Alcala et y sont entretenus à ses frais ; à ceux qu'il garde à Tolède, il laisse un libre accès dans la riche bibliothèque de l'archevêché. Voyant ses protégés si nombreux, il lui arrive un jour de s'écrier en leur présence : *Unde ememus panes ut manducent hi?* mais, ainsi que le lui dit un prêtre breton, lui appliquant la suite du texte, « il savait bien ce qu'il allait faire » : *ipse sciebat quid esset facturus* ; et ce qu'il fait, c'est de s'imposer des sacrifices personnels, et de donner « non seulement de son superflu, mais de son simple nécessaire⁵ ».

1. Barruel, *loc. cit.*, et une lettre de l'évêque de Tarbes, dans les papiers de l'abbé de Castéran.

2. Lettre de l'évêque de la Rochelle au nonce en Espagne, datée de Pampelune, 27 avril 1792 ; Theiner, *op. cit.*, t. II, p. 252.

3. Barruel, *loc. cit.*

4. La Fuente et Barruel, *loc. cit.*, et Fonvielle, *Voyage en Espagne*, p. 240.

5. Lettre de l'archevêque d'Auch, février 1793 : *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*, 1860, p. 145 ; La Fuente, *loc. cit.* ; *Vie du P. Baudouin*, t. I, p. 34 et suiv. ; Manuscrits de

Mais veut-on connaître, entre tous ces généreux prélats, celui dont le nom revient le plus souvent dans les relations de l'époque, dont la réputation de charité s'étend le plus loin dans les divers pays d'émigration, dont le souvenir, bien des années encore après le retour, donnera aux vieux survivants de cet inoubliable exil d'Espagne les plus douces et les plus chères émotions ? Il faut aller chercher, à l'extrémité nord-ouest du royaume et le plus loin possible des splendeurs de la cour, parmi les indigentes populations de la Galice, Pierre de Quevedo, qui plus tard, par ses grands talents, ses grandes vertus et son grand cœur, attirera sur lui les regards de toute la nation, la gouvernera un moment sous le titre de membre du conseil de régence, et, en 1818, mourra cardinal, mais toujours évêque du petit et pauvre diocèse d'Orense, ayant refusé par deux fois l'opulent archevêché de Séville. Peut-être quelqu'un des riches collègues de Quevedo, comme lui bienfaiteurs de notre clergé, donne-t-il davantage : aucun ne donne aussi bien, avec une aussi affectueuse, aussi enthousiaste et aussi aimable charité. Il loge le plus grand nombre possible de prêtres français dans son propre palais, sauf à leur céder ses appartements et à se réduire à une cellule : « Ce sont mes enfants, dit-il, ils doivent être avec leur père ; » il en place encore cent cinquante dans une vaste maison de sa ville épiscopale ; pour les infirmes et les convalescents il a, à trois lieues d'Orense, sa maison de campagne de Santa-Marina. « Tous vivent de ses bienfaits, et beaucoup ne vivent que de cela. » A d'autres, réfugiés sur divers points du royaume et qui ne peuvent venir à lui, il fait passer des secours considérables : « Apprenant qu'un prêtre qui habitait à une autre extrémité de l'Espagne, et qui lui avait plusieurs fois écrit pour lui recommander de malheureux émigrés, était lui-même dans la détresse et ne lui en disait rien, il lui envoie une lettre pleine d'affectueux reproches, et accompagnée d'une lettre de change de trois mille réaux (750 francs) pour les premiers besoins, avec promesse de ne pas s'en tenir là. » Sa sollicitude poursuit nos confesseurs jusqu'en France : « Un pauvre prêtre caché dans

M. Noury, curé de Bignan, réfugié à Tolède : communiqués par M. Geoffroy de Grandmaison.

le diocèse de Bordeaux lui écrit du fond de sa retraite pour lui exposer ses besoins ; par l'ordinaire suivant il lui envoie cinq cents livres ; » — « Ils sont plus de deux cents à sa table, et il fait du bien à plus de mille. » Ses chers prêtres français ont-ils à souffrir du côté de l'autorité civile, qui prend ombrage de leur qualité d'étrangers, il les défend et se porte caution pour eux¹. Il fait plus et mieux : il leur rend justice et il les honore. Curés de campagne et modestes vicaires, tous ces humbles ont leur fierté, celle de leur innocence et du devoir intrépidement accompli ; aussi leur a-t-il été dur de subir ces insultes tombées de la tribune française : « Partez... le sol de la liberté est fatigué de vous porter... Nous vous nourrirons, s'il le faut, chez l'étranger, trop heureux de nous débarrasser de vous à quel prix que ce puisse être... Partez, mais dans quelque partie du monde que vous portiez vos pas, mettez toujours entre vous et nous la plus haute des montagnes ou le plus large des fleuves. Oh ! quelle fête pour la liberté, que le jour de votre départ ! quel soulagement pour la patrie, lorsqu'elle aura vomi de ses entrailles le poison qui la dévore² ! » Aussi leur est-il doux d'entendre le grand et saint évêque d'Orense leur dire : « Ces prêtres qu'en des temps plus fortunés la très chrétienne, l'heureuse, la pieuse France, nourrissait et vénérât, elle peut bien aujourd'hui, malheureuse et impie, les proscrire, les haïr, les rejeter de son sein, les traiter de perturbateurs de l'ordre public, d'aristocrates et de rebelles. Elle peut bien regarder comme une lie et un rebut ceux qui sont l'élite de l'Église gallicane, son or le plus pur et le plus brillant, éprouvé par le feu et plusieurs fois passé par le creuset... L'Espagne, elle, notre catholique Espagne, inébranlablement fidèle à la vraie religion, est fière de les voir aborder en si grand nombre sur ses rivages ; pour elle ce n'est ni un déshonneur ni une charge, mais au contraire une très grande gloire, de recueillir sur son sein, de presser dans ses bras, d'entourer

1. Pour tous les détails qui précèdent : *Vie de M. Forest*, p. 57, 58 ; *Mémoires d'Auribeau*, t. II, *Notes sur les bienfaits*, etc., p. VIII ; Notice sur l'évêque d'Orense, dans *l'Ami de la Religion*, 23 décembre 1818.

2. Discours de Français de Nantes à la Législative, le 5 mai 1792, *Moniteur* du 6.

de ses soins et de sa vénération ces évêques et ces prêtres catholiques, ces fidèles serviteurs et ministres de Dieu, qui ont combattu pour les droits de Dieu et de l'Église, qui, sommés de se souiller par un serment sacrilège et de trahir la cause du Christ, ont mieux aimé laisser là leurs richesses, leur patrie, les honneurs du monde, et même sacrifier leur vie. Prêtres français qui êtes restés fidèles à Dieu, qui avez bien mérité de l'Église universelle, vous êtes aujourd'hui l'ornement de l'Espagne; son clergé estime que votre compagnie le grandit et l'illustre; ses évêques vous reçoivent et vous traitent non en hôtes et en étrangers, mais en concitoyens des saints, en serviteurs et en enfants de la maison de Dieu, en ministres fidèles, en frères et en fils bien-aimés¹. »

D'autres fois, l'éloge qui dans ces lignes s'est élevé jusqu'à l'éloquence, se transforme en un compliment d'une spirituelle délicatesse. Ayant reçu d'une communauté religieuse une mitre tressée de feuilles de palmier, il l'envoie à un confesseur de la foi, l'évêque de la Rochelle, réfugié en Castille, et y joint ce charmant billet : « On m'a donné une mitre de *palme*; j'ai voulu l'essayer à ma tête, et elle n'y va pas du tout. Quoique de loin, j'ai pris les dimensions de votre front, et j'ai vu que ma mitre était à sa juste mesure². »

De là, dans le cœur de ses hôtes d'Orense, ou plutôt de tous les ecclésiastiques français exilés en Espagne, une ardente reconnaissance, qui, s'épanchant dans toutes les correspondances avec leurs confrères réfugiés sur d'autres points de l'Europe, rend célèbres le nom et la charité de Pierre de Quevedo. En Portugal, l'archevêque de Braga, la providence de nos émigrés dans ce pays, déclare prendre en cela pour modèle l'évêque d'Orense, tout en désespérant de jamais

1. Lettre à Jean de Hureau, vicaire général du Mans, et aux autres prêtres de ce diocèse réfugiés en Espagne : le texte latin est dans les *Mémoires d'Auribeau*, t. II, *Notes sur les bienfaits*, etc., p. v et suiv. — Cf. autres lettres de l'évêque d'Orense, *ibid.*, p. iv et suiv.; Theiner, t. II, p. 4 et suiv.; *Vie de M. Forest*, p. 393 et suiv., 396 et suiv.

2. Notice sur l'évêque d'Orense, citée précédemment, et *Mémoires de Mgr Brumauld de Beauregard, évêque d'Orléans, Poitiers, 1842*, t. II, p. 588 et 589.

l'égaliser¹. D'Allemagne ou de Russie, Louis XVIII, sensible à tant de bienfaits prodigués à ses sujets, lui adresse des remerciements qu'il renouvellera une fois monté sur le trône². De Ravenne, l'évêque de Luçon informe le cardinal secrétaire d'État de la dette contractée par le clergé français envers l'évêque d'Orense; il estime que seul le Saint-Père la peut acquitter dignement, en récompensant « l'immense charité et les sublimes vertus » du prélat par « un bref apostolique qui lui soit un témoignage éclatant de la satisfaction du chef de l'Église³ ».

VIII

Aux libéralités des évêques, le clergé espagnol du second ordre joint les siennes. Plusieurs chapitres de la Galice font vivre un assez grand nombre d'ecclésiastiques déportés, à raison pour chacun de « vingt sous par jour⁴ ». « Le chapitre de Zamora se charge de cinquante pour le temps de la persécution. Celui de Léon en a fait habiller cent et les entretient de tout⁵. » A Balmaseda, petite ville de Biscaye, le chapitre se compose de cinq membres, dont aucun n'est assez riche pour nourrir à lui seul le prêtre français qu'ils comptent adopter : ils décident que chacun d'eux l'invitera à tour de rôle, et deux des notables de l'endroit complétant la bonne œuvre, l'émigré aura, tous les jours de la semaine, son dîner assuré⁶. Les curés des localités importantes, dans beaucoup de diocèses, en prennent un auprès d'eux, à titre d'auxiliaire en même temps que de protégé⁷.

Le clergé régulier ne reste pas en arrière. Les religieux français déportés, obéissant à un instinct qui dans la famille surnaturelle n'est ni moins fort ni moins doux que dans l'autre, vont frapper à la porte des maisons de leur congrégation.

1. *Memorias para a historia da vida do veneravel arcebispo de Braga*, D. F. Caetano Brandão, Lisboa, 1818, p. 225.

2. Notice sur l'évêque d'Orense.

3. Theiner, t. II, p. 196.

4. Dom Piolin, *l'Église du Mans pendant la Révolution*, t. II, p. 20.

5. Barruel, *loc. cit.*

6. Relation par l'abbé Bizeul.

7. La Fuente, *loc. cit.*; et v. Torreille, *Clergé des Pyrénées-Orientales pendant la Révolution française*, p. 558, 562.

gation¹. Il est à croire que malgré la différence des nationalités, ils y retrouvent tout entière la charité de l'Ordre. Ainsi les Mineurs Conventuels de Nantes écrivent à leur Supérieur général : « Le Très Révérend Père ministre des Frères Mineurs en Espagne s'est conduit à notre égard, dans notre malheur, comme un autre vous-même². »

Des évêques viennent chercher dans les monastères espagnols une vie retirée, chère aux goûts pieux et recueillis de quelques-uns, imposée aux autres par la modicité de leurs ressources. M. de Coucy, évêque de la Rochelle, habite en 1800 le prieuré des Dominicains de Guadalajara, avec l'abbé de la Richardière, quelques autres ecclésiastiques et le célèbre rédacteur de l'*Accusateur public*, l'écrivain royaliste Richer-Serizy, récemment évadé de Rochefort³.

Nous avons vu, en 1791, l'archevêque d'Auch et les évêques de Tarbes, de Lavour et de Rieux, gravir les sentiers abrupts du Montserrat; arrivés à un peu plus de la moitié de sa prodigieuse hauteur, ils se sont enfermés dans l'abbaye dont l'architecture grandiose complète la magnificence de ces sommets et de ces horizons⁴. L'archevêque d'Auch passe là à peu près tout le temps de son émigration, les autres prélats deux ou trois ans au plus. Tous y vivent en cénobites. Seules la prière, l'étude et la correspondance avec leurs diocèses, occupent leurs journées. Leur unique distraction est une promenade en commun, invariablement dirigée vers la petite fontaine de *Los Degotalls*, et non moins invariablement

1. Dom Piolin, *l'Église du Mans durant la Révolution*, t. II, p. 20.

2. *Mémoires d'Auribeau*, t. II, p. 523, 524.

3. *Mémoires de Mgr de Beauregard*, t. II, p. 579 et suiv. : lire la scène de la visite de M. de Beauregard à l'évêque de la Rochelle, à Guadalajara.

4. Chantreau, « envoyé en commission secrète, en 1792, par le ministre des affaires étrangères, pour visiter les frontières de l'Espagne », etc., prétend avoir trouvé à Montserrat, avec l'archevêque d'Auch et les évêques de Tarbes et de Lavour, les évêques de Cominges et de Lectoure. (*Lettres écrites de Barcelone à un zélateur de la liberté*,... par M. Ch***, citoyen français, Paris, 1792, p. 107.) On ne se souvient pas, à Montserrat, d'avoir jamais entendu les anciens du monastère parler du séjour qu'y auraient fait ces deux derniers prélats. Même silence sur leur compte, soit dans les histoires de l'abbaye, soit dans les lettres écrites de Montserrat, à cette date, par l'archevêque d'Auch et l'évêque de Tarbes. En ce qui concerne l'évêque de Lectoure, nous avons même tout lieu de croire qu'il n'a jamais été en Espagne.

interrompue par quelques minutes de repos sur un roe qui devra, à sa forme particulière et au souvenir des augustes émigrés, le nom, conservé encore de nos jours, de *padris dels Bisbes*, « perron des évêques ¹ ».

Aux simples prêtres, la réclusion dans les monastères était commandée par l'ordonnance royale de novembre 1792, que beaucoup d'entre eux nous semblent avoir éludée en ce point comme en d'autres. La plupart cependant doivent s'y soumettre d'autant moins volontiers qu'« ils ne s'attendent guère à être bien traités par les moines », qui en quelques endroits « font toutes sortes de difficultés pour les recevoir ² ». Ces appréhensions ne sont pas toujours justifiées. Dans leurs lettres et leurs mémoires, les uns écrivent « qu'ils ont été très bien accueillis par les bons Pères »; les autres, que « les capucins sont très honnêtes à leur égard ³ ». Il en est qui, gagnés par la cordialité brusque, mais sincère et profonde, de ces Espagnols, contractent là d'inoubliables amitiés ⁴. Certains passent au monastère des années si douces que, même la Révolution finie, ils ne se hâtent pas d'en sortir ⁵. En général, cependant, les couvents d'Espagne leur font regretter le presbytère. On y est fort à l'étroit : quatre, quelquefois, dans une cellule, et le reste de l'installation est à l'avenant : ils trouvent bien telles communautés, comme celle des Capucins de Manrèse, qui mettent à leur disposition « un réfectoire à part, une cuisine et un frère convers pour préparer leur ordinaire »; mais ailleurs, chez les Minimes de la même ville, par exemple, qui ont reçu le curé de Saint-Pierre de Toulouse et un jeune prêtre de l'Hérault, les deux hôtes n'ont droit qu'au logement, et, pour leurs repas, doivent louer en ville une petite chambre, où ils font leur ménage eux-mêmes : « M. le curé est cuisinier-chef », l'abbé sert sous ses ordres ⁶.

1. *Tres dias en Montserrat. Guia histórico-descriptiva*, etc., por D. Cayetano Cornet, Barcelona, 1862, p. 290 et suiv.; et les traditions de l'abbaye.

2. Une relation publiée par Dom Piolin, *op. cit.*, p. 21.

3. Lettre de l'abbé Marès; autobiographie de l'abbé Coustou; relation par l'abbé Artigues.

4. Delrieu, *Notice sur M. Besse*.

5. Dom Piolin, *l'Église du Mans durant la Révolution*, t. II, p. 29 et 30; et Torreille, *le Clergé des Pyrénées-Orientales pendant la Révolution*, p. 558.

6. Lettre de l'abbé Marès.

Dans les couvents où ils prennent leur pension, ils sont le plus ordinairement obligés de la payer, au moins en partie, avec les honoraires de leurs messes¹.

Comme néanmoins leur nourriture et leur entretien sont, même dans ce cas, une charge, et, dans tous les cas, leur présence une gêne, il arrive que la communauté a la tentation de les trouver de trop, et eux le très vif ennui de s'en apercevoir². Et puis, moines malgré eux, les supérieurs ne les soumettent pas moins à presque toutes les exigences de la vie monastique, même à ses pratiques les plus humbles : un des plus respectables curés de Bretagne, docteur en Sorbonne, ne se voit-il pas réduit à balayer le réfectoire³? Il y a aussi la surveillance minutieuse, l'impossibilité de sortir sans une autorisation chaque fois renouvelée. Il y a, dans quelques monastères d'Aragon, de par l'archevêque de Saragosse et le Révérend Père Provincial, l'obligation d'assister à tous les offices, celui de minuit excepté, de chanter les messes, de se mettre à la disposition du supérieur; il y a toute une discipline, sans vocation qui leur en ait donné le goût, sans noviciat qui leur en ait fait contracter l'habitude, sans vœux qui en aient été la libre acceptation, et dont la violation, cependant, est parfois punie « par la relégation dans de pauvres couvents perdus au sommet de *sierras* à peine habitables⁴ ». Il y a enfin l'isolement moral, inévitable, surtout dans ceux de ces monastères qui n'ont pu ou n'ont voulu prendre à leur charge qu'un seul prêtre émigré. Quelle existence doit être la sienne, à côté de bienfaiteurs dont il n'est ni le frère en religion ni le compatriote, et pour lesquels sa nationalité et son état de prêtre séculier le rendent étranger deux fois⁵!

Quelques-unes de ces dernières pages laissent une impression fâcheuse, qui pourrait être aussi trompeuse : des détails, si affligeants soient-ils, ne doivent pas faire oublier

1. *Vie de M. Forest*, p. 200; Relation par l'abbé Artigues.

2. *Vie de M. Forest*, p. 192.

3. Tresvaux, *Persécution révolutionnaire en Bretagne*, t. II, p. 346.

4. *Notice sur M. Besse*; et Relation par l'abbé Artigues.

5. John Walker, *Fragments of letters and other papers*, London, 1802, Fragment xcvi, p. 416 et suiv.

que dans son ensemble la conduite tenue à l'égard de nos confesseurs par l'Espagne tout entière : autorités civiles, populations et clergé, fut digne d'un peuple renommé pour la noblesse de son caractère, les beaux élans de son cœur, l'ardeur et la profondeur de sa foi. C'est la conclusion qui se dégage de la masse des faits. C'est le témoignage rendu par la plupart des vénérables hôtes du royaume catholique : tels ceux qu'à plusieurs reprises nous avons entendus ; tel encore l'évêque de Tarbes, déclarant que « l'Église d'Espagne a prodigué à l'Église de France trop de bienfaits pour que celle-ci en puisse être jamais assez reconnaissante », et la proclamant « la mère » de notre clergé exilé¹.

IX

Tant de charité n'est pas trop pour tant de souffrance, et nous l'allons voir, bien que, à dire vrai, ce chapitre sur les malheurs des émigrés paraisse à peine nécessaire. Dans tout ce que nous avons écrit d'eux, dans tout ce qui nous reste à écrire, y a-t-il autre chose que le récit de leurs maux ? où trouver, dans toute leur existence, un point par où elle échappe à la douleur ?

La plus intolérable peut-être de leurs infortunes, celle qui saisit et torture en eux les fibres les plus délicates, c'est l'aversion qu'ils rencontrent presque partout, et chez leurs persécuteurs et même chez leurs hôtes, par suite de causes différentes qui conspirent au même effet : *Aux Gibelins ils sont Guelfes, et aux Guelfes Gibelins*. Pour l'Espagne, nous l'avons constaté, ce sont des étrangers, et ce sont des Français, c'est-à-dire les fils d'une nation longtemps rivale, ennemie en 1793 et en 1808, d'une nation que tant de crimes contre la religion et la monarchie, l'une et l'autre particulièrement chères au royaume catholique, y ont fait appeler le peuple *des tueurs de chrétiens et des tueurs de rois*². Dans

1. *Lettre de Mgr l'évêque de Tarbes (M. de Gain-Montagnac) au clergé de son diocèse réfugié en Espagne*, datée de Montserrat, 1^{er} septembre 1794 : *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*, 1861, p. 496 et suiv.

2. Vidal, *Histoire de la Révolution dans les Pyrénées-Orientales*, t. II, p. 171.

ces forfaits les prêtres émigrés n'ont assurément rien à voir, si ce n'est qu'ils en souffrent plus que personne; peu importe: ils restent solidaires de tous les actes d'un pays qui est le leur. A force de raison, d'esprit de foi surtout, et de pitié, la plupart des Espagnols peuvent les vénérer, les aimer même, les secourir: toujours est-il que « beaucoup, rejetant sur la nation tout entière le crime de quelques scélérats, nous regardent, écrit l'abbé Forest, comme couverts de honte et d'infamie, par cela même que nous sommes Français¹ ». Pour la France révolutionnaire, ce sont des prêtres et des royalistes, représentants d'un passé odieux, et ce sont des émigrés, donc de mauvais Français et des traîtres: aussi le gouvernement révolutionnaire les a-t-il chassés, et, une fois en exil, poursuivis et traqués jusque-là, en excitant contre eux le souverain le mieux disposé en leur faveur; aussi l'armée française, à son entrée en Catalogne et dans les pays basques, n'a-t-elle rien de plus pressé que de leur courir sus, et il est navrant de les voir, sur le bruit des victoires et de l'approche de leurs compatriotes, s'épouvanter et fuir comme devant leurs pires ennemis²; aussi les quelques Français qu'ils trouvent en Espagne leur font-ils mauvais accueil: au moment où les prêtres déportés de l'Anjou et du Maine débarquent à Santander, reçus par tout le peuple avec une respectueuse et affectueuse compassion, du milieu de la foule émue ils n'entendent s'élever qu'une insulte, et cette insulte, odieuse et sottise: « Voilà bien des nègres, qui en veut acheter? » est proférée dans leur langue, par un de leurs concitoyens³. A Valence, la même année et dans une circonstance analogue, les négociants français, soit haine jacobine, soit crainte de se compromettre, refusent, au grand scandale de la population, de rien faire pour les prêtres français⁴.

1. *Vie de M. Forest*, p. 140.

2. « Je me réfugiai en Espagne et je demeurai un an à Vitoria. Ensuite les troupes françaises vinrent nous dénicher, et nous fûmes nécessités d'interner, sans savoir où nous devions aller... » (Autobiographie de l'abbé de Larte, curé de Pontours, en Périgord, publiée par M. l'abbé Goustat : *Pontours, antiquité, importance*, etc., Périgueux, 1878, p. 45.

3. Relation, etc. : *Revue de l'Anjou et du Maine*, 1853-1854, p. 569.

4. *Décadas de la historia del reino de Valencia*, par Perales, continué par Escolano, chap. vi, à la date.

Les infortunés se consolent entre eux : on remarque, à Saragosse, « qu'ils ne savent vivre qu'ensemble, dans cet isolement ; leurs joies et leurs tristesses, leurs ressources ou leur pénurie, ils ont tout en commun : une lettre, une nouvelle de France les afflige ou les console tous, à l'égal presque du confrère qu'elle intéresse ; on les voit ensemble aux promenades, aux cérémonies religieuses, et cette fraternité sacerdotale leur gagne les cœurs¹ ». Mais si cette vie commune est toujours possible dans les villes, où se rencontrent des agglomérations de déportés, il n'en va pas ainsi dans les localités de moindre importance, qui ont donné asile à des groupes beaucoup moins nombreux : peu à peu, par l'éloignement de l'un, par la mort de l'autre, la petite colonie se dissout, et le dernier qui reste est bien seul : « La mort de ce bon M. Raveneau et le départ de celui qui ci-devant demeurait dans ce *lugar* (localité), dit un prêtre breton, me laissent dans une profonde solitude. Oui, elle est véritablement grande, et je vous avoue que, quoiqu'il y ait ici des personnes qui m'aient assez, la difficulté de pouvoir épancher mon cœur, par le défaut d'expression, vu que je me trouve très peu castillan, me donne assez de mélancolie²... »

Alors le besoin du changement, instinct qui naît chez les malheureux de l'espoir de trouver mieux ailleurs, les entraîne vers d'autres royaumes, à moins qu'ils ne soient poussés à ces émigrations par les deux causes que nous connaissons : tantôt l'invasion française en Espagne, et tantôt la nécessité de se soustraire à la déportation dans les îles de Majorque ou des Canaries. Mais les pays auxquels ils vont demander une hospitalité meilleure, ou ne peuvent la leur continuer longtemps, étant envahis à leur tour par quelque armée républicaine, ou se lassent bientôt de les garder, ou même se refusent à les recevoir : c'est ce qui arrive à onze d'entre eux, qui, fatigués de leur exil d'Espagne, sont venus en Portugal sur la nouvelle des bontés que prodigue à leurs confrères l'archevêque de Braga, Cayetano Brandão. A peine rendus

1. *Notice sur M. Besse*, réfugié à Saragosse. L'auteur reproduit les souvenirs de l'abbé Besse, qu'il a beaucoup connu.

2. Lettre de l'abbé Rochard, 1800 (papiers de M. Noury).

à Braga, leurs passeports manquant d'une signature dont ils avaient ignoré la nécessité, le *corregedor* leur enjoit de rebrousser chemin, le soir même, vers la frontière; ils viennent de faire, en plein mois de juillet, une étape de trente lieues; deux sont des vieillards, dont un malade; tous produisent des certificats réguliers et fort élogieux; l'archevêque s'entremet pour leur obtenir une nuit de repos chez lui, sous sa garde et sous sa responsabilité : rien n'y fait, il faut repartir sur l'heure, et quand leur est signifié l'ordre brutal qui les rejette sur les grandes routes, « c'est pitié de voir pleurer ces pauvres prêtres, dont quelques-uns servent l'Église depuis plus de vingt ans ¹ ». C'est encore le sort de bien d'autres, dans les diverses contrées de l'Allemagne ou de l'Italie, en Sicile par exemple, d'où, en 1799, « l'on chasse tous les émigrés. Voilà notre sort partout ², » écrit, découragé, l'évêque de Tarbes.

Aussi la vie errante, agréable peut-être à des caractères exceptionnels, contraire aux goûts tranquilles et aux habitudes régulières du grand nombre, s'impose-t-elle à nos prêtres et à nos évêques comme une des plus inévitables conséquences de leur situation. Après un assez court séjour en Espagne, les évêques de Lescar, de Comminges, d'Aire et de Castres, MM. de Noé, d'Osmond, de Cahuzac de Caux et de Royère, sont obligés de passer, les deux premiers en Angleterre, le troisième en Allemagne, le dernier en Portugal. M. de Castellane, évêque de Lavaur, part de Montserrat pour Bologne en 1794, et de là pour Florence, où il meurt en 1802. L'évêque de Rieux, M. de Lastic, quitte l'Espagne pour le Portugal, où nous le voyons en 1796, puis rentre en Espagne. M. de Gain-Montagnac, évêque de Tarbes, laisse Montserrat dans les derniers mois de 1794, et gagne l'Italie, où il réside à Lugo en 1795, peu après à Venise, à Macerata en 1796, à Naples en 1797, à Palerme en 1799; en 1800 il habite le Portugal, d'où il va mourir en Angleterre ³.

1. *Memorias para a historia da vida do arcebispo de Braga, Caetano Brandão*, p. 122.

2. Papiers de M. de Castéran.

3. Correspondance de l'évêque de Tarbes : Papiers de M. de Castéran. — Cf. Theiner : *Documents inédits*, etc., t. II, p. 25.

Du reste, où qu'ils aillent, ils traineront avec eux ce mal de tout exilé, la nostalgie, doublement cruelle pour qui, éloigné de sa patrie et de sa famille, n'a pas même la consolation de les savoir heureuses. En 1793, en 1794, s'ils regardent du côté de la France, et ils y regardent souvent, c'est pour la voir menacée et harcelée à toutes ses frontières par la guerre étrangère, divisée et ensanglantée par la guerre civile, opprimée et torturée par toute une bande de tyrans disposant d'une armée de bourreaux; c'est pour voir, en Anjou et en Vendée, « les désastres et la destruction du pays qui les a vus naître ¹ », comme écrit un prêtre angevin, la violation et la dévastation de l'église où ils furent baptisés : « Comment ne serais-je pas triste, continue-t-il, en apprenant que le lieu saint où j'avais eu le bonheur d'être régénéré en Jésus-Christ, de devenir chrétien et catholique, a été souillé et profané, et est devenu la proie des flammes ² ? » c'est pour voir leurs parents et leurs proches, leurs confrères et leurs amis, fusillés ou guillotins, ou pouvant l'être d'un jour à l'autre, leurs paroisses privées des secours religieux, ou les recevant de l'intrus dont elles ont embrassé le schisme ³.

Ajoutez enfin la pauvreté, la misère, autre inséparable et inévitable compagne de l'émigration. Les prêtres déportés ont été fouillés et dépouillés, au départ, « sous prétexte qu'ils emportaient l'argent de France ⁴ », par une application inhumaine des décrets des 21 et 28 juin 1791, qui interdisaient « l'exportation des matières et des espèces d'or et d'argent ». Dans tel département on leur a laissé cinquante francs ⁵; ailleurs, allégés de tout leur numéraire, ils ont reçu en échange des assignats ⁶, dont la valeur, très faible en France, est nulle à l'étranger : les jacobins ne leur en ont pas moins, à Brest, fait l'aimable plaisanterie de leur affirmer que « ce papier

1. Lettres de l'abbé Forest : sa *Vie*, p. 78.

2. *Ibid.*, p. 78.

3. *Ibid.*, p. 187, 145, 150, 151.

4. Relation par le chanoine Bizeul.

5. Torreille, *Clergé des Pyrénées-Orientales pendant la Révolution*, p. 355 et suiv.

6. *Notice sur M. Besse*, p. 13.

avait cours en Espagne, et s'y changeait même à un taux fort avantageux¹ ». Leurs biens, de même que ceux des émigrés, sont devenus propriété nationale. Leurs débiteurs, à moins d'une bonne foi exceptionnelle, les voyant privés de tout recours en justice, « se moquent d'eux² » : voilà ce que constate, pour son compte, l'archevêque d'Auch, après avoir longtemps et inutilement réclamé une créance de deux cents louis.

C'est dire quelles ressources leur restent et quelle existence leur est faite : le menu que peuvent s'offrir, à Montserrat, l'évêque de Tarbes et ses grands vicaires, consiste en « un mauvais bouilli fait avec du mauvais mouton, sans autre chose, et, le soir, des fèves ou une omelette », le tout à raison de vingt sous par jour³. L'archiprêtre de la cathédrale de Bazas, M. Louis Ferran, se trouve un jour, à Tolède, sans un morceau de pain, sans un sou, et, souffrant la faim, pleure agenouillé derrière le pilier d'une église, quand une âme charitable le découvre et vient à son secours⁴. De pareils détails abondent dans les biographies de nos exilés, surtout dans leurs correspondances, où ils sont exprimés en termes déchirants. La note gaie s'y mêle cependant quelquefois : niché sous les combles, dans une des plus mauvaises mesures de Saint-Sébastien, un oratorien du Gers, le P. Michel Montauzet, écrit là d'intéressantes et de plaisantes lettres, qu'il signe pompeusement : *Michel du Galetas*⁵; et, au vrai, n'a-t-il pas le droit, le joyeux Gascon, de se faire d'une telle misère, soufferte pour une telle cause, un titre de noblesse?

X

Un de leurs moyens d'existence, dans cette détresse, est la charité des Espagnols, que nous avons vue à l'œuvre. Ils en trouvent un autre dans la reconnaissante généro-

1. Téphany, *Persécution révolutionnaire dans le diocèse de Quimper*, p. 283 et suiv.

2. Lettre de l'archevêque (Papiers de M. de Castéran).

3. Lettre de Mgr de Gain-Montagnac (*ibid.*).

4. M. l'abbé Laprie : *Oraisons funèbres*, t. II, p. 414 et 415.

5. Papiers du P. Montauzet.

sité des catholiques de France. Les paroissiens de l'abbé Ayraud, curé de Saint-Trojean, dans l'île d'Oléron, se cotisent pour lui envoyer des secours; sa sœur et ses neveux, lui parti, sont restés sans soutien et sans asile : c'est encore la paroisse qui les adopte¹. Dom Hugues Barescut, de la riche abbaye bénédictine de Caunes, au diocèse de Narbonne, meurt de faim dans un coin de la Catalogne, quand arrive un des anciens vassaux du monastère, venu tout exprès pour lui offrir vingt-cinq louis²; mais dans cette expédition le brave chrétien a risqué sa tête : avoir donné de l'argent à un émigré, l'avoir apporté en émigrant lui-même, sont deux crimes dont un suffirait pour le conduire à l'échafaud. Voilà pourquoi d'autres bienfaiteurs recourent à des ruses comme celle-ci : déguisé en colporteur, un peu même en saltimbanque, affublé d'un costume aux couleurs voyantes, à paillettes d'or, qui attire tous les regards et détourne tous les soupçons, le chevalier Florent de Girard, de Montpellier, franchit à plusieurs reprises diverses frontières, et va distribuer en Espagne, en Allemagne, dans les différents pays d'émigration, les aumônes des fidèles de France à leurs pasteurs exilés. Bien des années après, ayant conservé ce travestissement en souvenir de tant de bonnes œuvres si courageusement accomplies, il le reprendra quelquefois pour amuser ses nièces, — de qui nous tenons ce récit.

Dans leur charité mutuelle, les prêtres émigrés trouvent encore une ressource : les moins malheureux « se retranchent tout ce qui ne leur est pas absolument nécessaire, pour en soulager de plus indigents qu'eux³ ».

Des prélats portugais, notamment l'archevêque de Braga, Cayetano Brandão, ne se contentent pas de secourir les ecclésiastiques français qu'ils ont accueillis, ils font passer des secours à plusieurs de ceux qui sont réfugiés dans le royaume voisin : Brandão en nourrit vingt à Tuy, cinq à Orense; il charge un de ses amis, inquisiteur à Lisbonne, d'y organiser

1. Briand, *Histoire de l'Eglise santon et aunisienne*, la Rochelle, 1843, t. III, p. 76.

2. Béziat, *Histoire de l'abbaye de Caunes*, Paris, MDCCCLXXX, p. 224.

3. Lettre de l'évêque de Tarbes (Papiers de M. de Castéran); cf. Téphany, *Histoire de la persécution à Quimper*, p. 602 et suiv.

une souscription en faveur de l'évêque de Dax et de tous les autres évêques ou prêtres exilés en Espagne¹.

Le Pape, obligé d'étendre sa sollicitude sur tant de confesseurs de la foi dispersés par toute l'Europe, ne peut envoyer dans chaque pays que des sommes peu considérables. En Espagne il fait répartir, par son nonce à Madrid, quelques centaines d'honoraires de messe² : le distributeur ordinaire est l'évêque de la Rochelle, Jean Charles de Coucy, alors à Pampelune. Ces fonds sont vite épuisés ; un jour même, de Coucy se voit réduit à solliciter, non plus seulement pour ses compagnons d'exil, mais pour lui-même, les charités du nonce apostolique et de l'archevêque de Tolède ; il le fait en termes aussi dignes de sa naissance que de son caractère sacré : « Un évêque de France dans ma position, qui a l'honneur d'être allié à la maison de Bourbon et par là même au roi et à la reine d'Espagne, pourrait peut-être implorer la protection, l'intérêt et les bienfaits de ces augustes souverains, mais je mettrai ma gloire à recevoir ceux de l'Église, pour les intérêts de laquelle j'ai tout sacrifié, par les mains du vénérable primat des églises d'Espagne, et par celles du digne prélat qui représente dans ce royaume le Père commun de toute la chrétienté³. »

Le travail aussi fournit à leurs besoins, mais quel travail ! Voit-on des prêtres faire leur carrière de la médecine⁴, d'autres prendre un métier ! L'abbé Moulleron, du diocèse de Nantes, profite de son séjour chez les Espagnols pour leur dérober tous les secrets de leur industrie nationale, la fabrication du chocolat, et va l'exercer en Angleterre ; il y réalise d'importants bénéfices et peut bientôt assister un grand nombre de ses confrères ; il y gagne même quelque célébrité : la rue de Londres où il a fondé son établissement prend le nom de « rue du Chocolat-Moulleron⁵ ». Un autre,

1. *Memorias*, etc., p. 224, 275 et suiv.

2. Theiner, *Documents inédits*, etc., t. II, p. 252 et suiv.

3. Lettre au nonce à Madrid, datée de Pampelune, 2 novembre 1792 : Theiner, t. II, p. 257.

4. Fischer, *Voyage en Espagne aux années 1797 et 1798*,... Paris, Duchesne, an IX, 1801, t. I, p. 137 et 138.

5. Tresvaux, *Persécution en Bretagne*, t. I, p. 208 et 209.

l'abbé Martin, d'Agen, taille dans le bois, avec la dextérité d'un berger des Alpes, et vend aux ménagères de Saragosse, des ustensiles de table et des objets de toilette¹. Il y a des passementiers, comme l'abbé Baudouin, des couteliers et des rémouleurs, comme l'abbé Trémoulet, du diocèse d'Auch, des vanniers, comme l'abbé de Belloc, qui sera vicaire général du même diocèse². Il en est qui, poussés par la faim, vont plus loin, tombent plus bas, et, au coin des rues, cirent les souliers des passants³. Si, après moins d'un siècle, la Révolution s'étonne de voir le clergé français peu pressé de se réconcilier avec elle, c'est qu'elle ne se souvient plus de ces choses, qu'il a, lui, le droit de ne pas oublier.

XI

Comment nos prêtres consentent-ils à vivre, quelques-uns de ces besogne infimes, et la plupart d'aumônes ? Ne peuvent-ils demander à l'enseignement, à la prédication, aux fonctions du culte, des moyens d'existence plus dignes d'eux, en même temps qu'un utile et apostolique emploi des loisirs de l'exil ?

Non, en général ils ne le peuvent pas. L'ordonnance royale du 2 novembre 1792 le leur défend : « Il ne leur sera donné de pouvoirs que pour entendre les confessions les uns des autres, nullement pour confesser les fidèles ; on leur refusera absolument la permission de prêcher ; on pourra les autoriser à célébrer le saint sacrifice de la messe, mais non à exercer aucune autre des fonctions ecclésiastiques. » (Art. 10.) « Ils ne devront s'adonner à aucune sorte d'enseignement, ni public ni privé. » (Art. 11.) Et l'exécution de ces deux articles, dans la plupart des cas, semble avoir été rigoureusement poursuivie, contre le vœu de certains évêques, de certaines populations, et contre les intérêts des fidèles. Voyant la tenue de notre clergé, sachant quelle formation

1. *Notice sur M. Besse*, p. 19.

2. *Vie de M. Baudouin*, p. 45 ; *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie de la province d'Auch*, 1860, p. 130.

3. Notamment quelques prêtres du diocèse de Narbonne : le vieillard qui nous a fourni ce renseignement le tenait d'eux-mêmes.

reçoivent nos séminaristes, l'évêque d'Astorga veut, en 1799, mettre les siens sous la direction de l'abbé Paillou, vicaire général de Luçon, plus tard évêque de la Rochelle, son hôte depuis sept ans, son commensal et son conseiller; mais l'ordonnance royale est formelle, et le prélat doit se borner à « demander à M. Paillou des notes sur la manière de conduire les séminaires ¹ ». Les maîtres les plus attirés de l'éducation cléricale, en France, sont les Sulpiciens : l'évêque d'Orense l'entend dire aux prêtres émigrés et apprend que plusieurs membres de la Compagnie, entre autres M. Babad, le disciple de prédilection de M. Émery, viennent d'arriver en Espagne; il les appelle, les décide à prendre la conduite d'un séminaire que depuis quinze ans il différait d'établir, faute de directeurs, et fait les premières démarches; elles réussissent auprès de M. Émery, mais échouent absolument auprès des ministres de Charles IV².

Dans les colonies espagnoles, à la Havane, c'est un collège que plusieurs familles considérables de Cuba offrent aux Sulpiciens émigrés, parmi lesquels sont M. Flaget et M. Dubourg³; ici encore on se heurte à l'opposition du gouvernement espagnol, et Flaget et Dubourg, se tournant vers les États-Unis, tout heureux d'accepter leur concours, vont poser les bases de la florissante Université de Baltimore⁴.

Pourquoi ces prohibitions? En premier lieu parce que l'introduction, dans les services de l'enseignement et du culte, de plusieurs centaines ou même de quelques milliers d'étrangers, gênerait l'action, diminuerait l'influence, desservirait les intérêts et froisserait l'amour-propre des nationaux qui déjà en remplissent ou pourraient en remplir les cadres. En second lieu, on se défie des prêtres français. On

1. Lettres de M. Paillou à M. Emery (archives de Saint-Sulpice).

2. Notes rédigées par M. Rony, d'après des renseignements fournis par M. Babad (archives de Saint-Sulpice).

3. M. Flaget, un peu plus tard évêque de Bardstown; M. Dubourg, plus tard évêque de la Louisiane, puis, de retour en France, évêque de Montauban, mort archevêque de Besançon.

4. *Vie de M. Emery* (par M. Gosselin), t. II, p. 101; et C. Moreau, *les Prêtres français émigrés aux États-Unis*, p. 178, 179, 181.

se défie d'abord de leurs opinions politiques : les meilleurs, victimes saintes des excès de la Révolution, ont peut-être pris quelque chose de son esprit, et leur confier la direction des intelligences et des âmes, serait leur permettre d'y semer ces *ideas francesas* dont l'Espagne, du moins l'Espagne officielle, ne veut pas entendre parler ; qui sait même si aucun Jacobin déguisé ne se sera glissé dans leurs rangs ? De là vient que les aumôniers manquant à l'armée de Catalogne, le général en chef n'autorise à recourir aux prêtres émigrés qu'à une double condition : ils seront employés seulement dans les cas de nécessité absolue, et ils seront choisis avec une attention scrupuleuse¹.

On se défie aussi de leurs doctrines théologiques ; naturellement, des prêtres français doivent être et gallicans et jansénistes : gallicans, ils le sont, sans doute, mais pas tous, et c'est précisément un des réfugiés en Espagne, au retour curé de la cathédrale d'Angers, qui, à la suite de démêlés avec un des derniers tenants de ces traditions regrettables, recevra de la cour de Rome une lettre avec cette adresse : *Vigilantissimo sacerdoti Ludovico Jacobo Breton... qui jura Sanctæ Sedis apostolicæ propugnavit acerrima*². En outre, si gallicans soient-ils, nous savons avec quelle générosité ils ont abandonné, pour rester fidèles à l'Église romaine, position, fortune et patrie. Jansénistes, ils le sont peut-être davantage, au moins dans leur casuistique : beaucoup ont conservé « de leur première éducation, comme le reproche M. Émery à l'un d'eux, un venin de jansénisme, des préjugés rigoristes³ » qui n'ont pas cours au delà des Pyrénées. Ce dernier défaut ne contribue pas peu à leur faire fermer le confessionnal. Tels évêques, se tenant en garde et contre cette excessive sévérité de la morale française, et contre la piété trop vive des Espagnols, répondent à des demandes de pouvoirs adressées par les émigrés : « Non. Vous vous

1. Divers ordres du général comte de La Union : Dépôt de la Guerre, à Madrid : *Sección de la guerra contra la Republica Francesa*, L. 28.

2. Lire une bien intéressante lettre de Dom Gardereau dans l'*Univers*, 19 juin 1890.

3. Lettres de M. Émery à M. Babad, à Orense (archives de Saint-Sulpice).

aviserez de refuser ou de différer l'absolution, et vous recevriez quelque coup de couteau¹. »

A ces motifs, ajoutez les instigations, les ordres du gouvernement de la République : si à Madrid on craint que nos prêtres, admis dans le clergé actif ou dans les corps enseignants, n'y soient des agents de propagande jacobine, à Paris on se tient pour sûr du contraire; à Paris et d'un bout à l'autre de la France, c'est chose admise que si la Révolution a dû lutter à peu près contre toutes les armées de l'Europe, la faute en est, non pas à elle, mais aux émigrés, à leurs manœuvres auprès des cours, à leur action sur l'esprit des peuples. Aussi, la paix une fois signée avec les diverses puissances, l'ambassadeur que leur envoie la République emporte-t-il, dans le premier chapitre de ses instructions, la recommandation de poursuivre les émigrés, de combattre et d'annihiler leur crédit, et, par conséquent, la consigne de ne pas laisser prendre aux émigrés ecclésiastiques l'autorité morale que donnent l'apostolat et l'enseignement : consigne particulièrement nécessaire en Espagne, pays de foi, plus docile que tout autre à l'influence sacerdotale; consigne particulièrement facile à exécuter en Espagne, pays alors vaincu, où les souvenirs de la retraite du Boulou, de la bataille de la Montagne-Noire et de la prise de Figuières, permettent à l'ambassadeur français de parler haut.

XII

Toutefois, l'action apostolique de nos prêtres en Espagne n'est pas nulle, il s'en faut bien. Sans doute, le plus ordinairement ils doivent se borner à prêter au clergé paroissial un bien humble concours, à se charger des messes qu'il trouve trop matinales ou trop tardives². Mais il ne manque pas de diocèses où les ordinaires, faisant bon marché de l'ordonnance royale, passant par-dessus les préoccupations qui

1. Renseignement donné, dans le diocèse de Pamiers, par les survivants de l'émigration : il nous a été transmis par un ecclésiastique de ce diocèse, le vénérable et savant M. Pouech.

2. *Notice sur M. Besse*, p. 20; et *Pontours*, par M. l'abbé Goustat, Périgueux, 1878, p. 45.

l'ont dictée, emploient les Français à divers ministères, même à la confession.

A Tolède, par exemple, le cardinal archevêque Lorenzana accorde les pouvoirs, mais seulement après un examen dont il ne dispense personne : un des membres les plus éminents du clergé de Toulouse, ancien professeur de théologie, subit cette formalité¹. Des aumôneries d'hôpital, des vicariats, sont confiés à quelques-uns, au moins dans le diocèse d'Orense². La prédication ne leur est pas si impitoyablement interdite que l'abbé Vitrac, une des célébrités du clergé limousin, ne prononce dans différentes églises d'Espagne, en présence de grands de ce royaume et de l'élite de l'émigration française, les *Oraisons funèbres de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de Madame Élisabeth, de Louis XVII*³. Plusieurs se font catéchistes : de retour en France, le saint abbé Baudouin proposera souvent aux enfants de sa paroisse, comme des modèles de gravité attentive et d'ardente dévotion, les petits Espagnols qu'il a évangélisés dans les villages de Castille⁴.

Dans les conversations, dans les relations quotidiennes, leur zèle s'applique à propager des vérités, à redresser des erreurs, et l'occasion n'en est pas rare : jusque dans cette Espagne dont la pureté doctrinale s'est effarouchée à leur approche, et jusque dans les rangs de son clergé, ils constatent que les systèmes les plus pervers ont des adeptes. Parmi les principaux docteurs de l'Université de Salamanque, le chanoine Frémont, doyen de la collégiale Saint-Martin d'Angers, en trouve un, disciple secret mais enthousiaste de Voltaire, dont il fut le correspondant, et dont il montre les lettres, en confidence, au bon prêtre scandalisé⁵. Le gallicanisme surtout commence, à ce moment, à envahir

1. Notice sur l'abbé Larroque : *Ami de la Religion et du Roi*, 5 oct. 1833.

2. Correspondance des deux abbés Bartouilh, du diocèse de Dax, réfugiés en Espagne (communiquée par la famille Bartouilh) ; et *Mémoires ecclésiastiques concernant le diocèse de Laval... pendant la Révolution...* par Boullier, Laval, 1846, p. 436.

3. *Oraisons funèbres*, etc., par feu M. l'abbé Vitrac, Limoges, 1814.

4. *Vie de M. Baudouin*, p. 39.

5. Note laissée aux archives de Saint-Sulpice par M. Rony, sulphicien, qui affirme tenir ces détails de M. Frémont lui-même.

cette terre classique des saines doctrines : on y surprend quelques prêtres, quelques évêques, en rapports suivis et en parfaite communauté d'idées avec Grégoire¹. Notez que leur gallicanisme est une exagération du nôtre : voici en quels termes, « un célèbre professeur de Murcie » s'avise, un jour, d'interpeller un de nos déportés, l'abbé Éliçagaray, du diocèse de Bayonne, official de la basse Navarre, théologien de valeur : *Vous êtes bien heureux, en France ; on vous y nourrit de ces admirables libertés qui devraient l'être de toute l'Église, et qu'a tirées du chaos votre immortel Bossuet, qui a su réduire les droits et le pouvoir du Pape à leurs justes limites, c'est-à-dire à ceux d'un évêque le premier parmi ses égaux, et qui n'a jamais obtenu d'autre rang de suprématie que celui de la ville dont il est le pontife.* Éliçagaray, persécuté et exilé, ainsi que tout le clergé de France, pour sa fidélité au Saint-Siège, trouve le compliment fort mauvais ; s'autorisant de Bossuet lui-même, il donne à l'Espagnol une notion plus exacte de nos doctrines, en même temps que des idées plus orthodoxes sur l'autorité pontificale, et ramène cette âme à la vérité².

D'autres âmes dont l'évangélisation revient de droit au clergé français, sont celles de ses compatriotes et de ses compagnons d'exil : soldats républicains prisonniers de l'Espagne, ou royalistes émigrés. Ce n'est pas auprès de ces derniers qu'il a le moins à faire : beaucoup, uniquement fidèles aux traditions politiques de l'ancienne France, et non à sa foi, voltairiens impénitents, esprits légers, cœurs généreux mais corrompus, malgré de si terribles leçons *n'ont rien appris*, comme le leur reprochera plus tard un mot célèbre, pas même la nécessité absolue de la religion et des mœurs pour le maintien ou la restauration de l'ordre social, dont le bouleversement a été leur ruine, et, en partie, leur œuvre³.

1. *Mémoires de Grégoire*, t. II, p. 62 et suiv.

2. Lettre de l'abbé Éliçagaray à M. Émery (archives de Saint-Sulpice). Sur Éliçagaray, cf. son article biographique dans Michaud, édition de 1832, supplément.

3. Sur les émigrés laïques : cf. *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 49 ; en particulier, sur les émigrés laïques en Espagne : cf. *Vie de M. Forest*, p. 197 ;

Aux prisonniers se dévoue M. Boujard, lazariste, qui sera vicaire général de sa Congrégation et supérieur général des Filles de la Charité; pour eux encore se sacrifie l'abbé Guégan, député du clergé de Vannes aux États généraux, qui meurt d'une fièvre pestilentielle contractée à leur chevet dans un hôpital de Bilbao. Prisonniers et émigrés ont à Barcelone leur aumônier, leur consolateur et leur bienfaiteur, dans l'abbé Faure, curé d'une des paroisses de Castelnaudary; une nombreuse colonie d'émigrés, à Compostelle, choisit pour son pasteur l'abbé Forest¹.

Mais le principal apôtre de l'émigration en Espagne est M. Eyrard, un lazariste, une des notabilités de sa Congrégation, et qui a refusé l'évêché d'Ajaccio, un saint dont les austérités effrayent les moins relâchés de ses confrères. Dès le début de la Révolution, il s'est chargé de parcourir les diverses provinces de la Péninsule, où il a disposé les esprits en faveur des royalistes du Midi qui commençaient à y affluer, et des prêtres dont il prévoyait l'expulsion. Revenant ensuite vers les frontières, au-devant des exilés, il les a introduits, recommandés, installés de son mieux; et maintenant, il va les retrouver de ville en ville, les visite, « les réunit en foule dans les églises », leur parle, entre Français et dans la langue maternelle, des malheurs de la patrie, leur montre la consolation et le remède dans le retour aux croyances de leurs pères, et « son éloquence toute de feu produit parmi eux, a raconté un témoin, d'abondants fruits de salut² ».

ses lettres, et encore Fonvielle, *Voyage en Espagne*, p. 220 et suiv., toute cette conversation entre le chevalier de Fonvielle lui-même et un prêtre français exilé comme lui.

1. Notices sur M. Boujard : *Ami de la Religion*, 7 juin 1831, et 15 mai 1819; sur M. Guégan : Tresvoux, *Persécution révolutionnaire en Bretagne*, t. II, p. 499 et suiv.; Notice sur l'abbé Faure : *Ami de la Religion*, 18 déc. 1824; *Vie de M. Forest*, p. 61 et suiv. : intéressants détails sur la préparation des petits émigrés à la première communion, sous la direction de l'abbé Forest.

2. Deux notices sur M. Eyrard : l'une, publiée dans les *Confesseurs de la foi*, par l'abbé Carron, t. IV, p. 386 et suiv.; l'autre, inédite, fait partie d'une *Histoire* (manuscrite) *du clergé du Lot pendant la Révolution*, par M. l'abbé Floras, chanoine, conservée au grand séminaire de Cahors, et nous a été communiquée par M. Méout, de la Congrégation de la Mission, supérieur de cet établissement. Nous avons également mis à profit les traductions orales

XIII

L'enseignement, interdit aux prêtres français, aussi bien que le saint ministère, par l'ordonnance royale de 1792, est pareillement, dans la pratique, permis à un assez grand nombre; sur ce point même le gouvernement ferme plus volontiers les yeux, et s'il n'autorise guère l'admission de nos prêtres dans les établissements publics, il les laisse assez facilement s'adonner à l'éducation privée. C'est qu'ici il se heurterait à une manie nationale, à cet engouement de nos voisins pour notre langue, nos modes et nos manières, qui a provoqué cette boutade du P. Isla :

Yo conocí en Madrid una marquesa
Que aprendió a estornudar á la francesa ¹.

Pas un Espagnol, noble ou bourgeois aisé, qui ne rêve de faire élever ses enfants à la française, surtout par des maîtres français; quand donc les événements leur en mettent sous la main des centaines à prix réduit, ces infortunés s'estimant heureux de gagner le vivre et le couvert, qui ne voudrait avoir le sien? Tenez compte encore de la haute idée que nos prêtres ont donnée, en Espagne comme ailleurs, de leurs lumières et de leur vertu.

Aussi en trouvons-nous beaucoup dans les préceptorats : en divers endroits, à Mahon par exemple, on se souvient encore de ces *abates* français, à la mise décente mais pauvre, à l'air résigné, presque honteux, traînant aux offices, suivant aux promenades, les *señoritos* des principales familles du pays. D'autres donnent des leçons, soit en chambre, soit en ville : leçons de français, de mathématiques et de dessin, comme l'abbé Coustou, plus tard vicaire général de Montpellier, qui à Villafranca de Panadès, compte parmi ses élèves les fils du gouverneur, ceux de quelques autres notables et les officiers du régiment des dragons du Roi; leçons de

de la Congrégation, surtout les souvenirs des Lazaristes espagnols contemporains de M. Eyrard.

1. « J'ai connu à Madrid une marquise — qui apprit à éternuer à la française. »

mathématiques, comme l'abbé de Lunaret, encore un futur vicaire général de Montpellier, héritier d'une des principales familles du bas Languedoc, vers 1797 réfugié à Barcelone, où il court le cachet toute l'après-midi. Le matin c'est dans son garni qu'il fait sa classe, ayant pour disciples d'autres émigrés, qui, le soir, iront la répéter çà et là, et, ainsi que lui et grâce à lui, gagner leur pain¹. A la même condition se voient réduits des ecclésiastiques qui viennent d'occuper les situations les plus élevées : tel le chanoine Fort, théologal du diocèse d'Alet².

Les établissements d'instruction publique ne leur sont ouverts que rarement et difficilement : il faut des permissions ou des tolérances tout à fait exceptionnelles, dont nous voyons bénéficier, à Saragosse, l'abbé de Castéran, vicaire général de Tarbes, et, à Mahon, le P. Christine, docteur, ancien préfet des études au collège Bourbon, à Aix, et prédicateur de renom³.

Dans l'enseignement supérieur se signale l'abbé Pourret, de Narbonne. Botaniste de haute valeur⁴, en relations suivies

1. Autobiographie de l'abbé Coustou ; renseignements donnés par la famille de Lunaret, et Notice sur l'abbé de Lunaret, dans l'*Ami de la Religion*, 29 juillet 1837.

2. Notice sur l'abbé Fort : *Ami de la Religion*, 29 octobre 1842.

3. Notice sur Christine : *Ami de la Religion*, 3 novembre 1842.

4. « Pourret occupe une place à part parmi les botanistes de la fin du dix-huitième siècle. Élevé loin des grands centres d'enseignement, n'ayant pour s'orienter dans la connaissance des plantes que les ouvrages de Gouan et de Linné, il acquiert, par l'observation directe de la nature, une sagacité remarquable ; le premier, sans méconnaître le génie de Linné, qu'il admire, il critique sagement le rénovateur des sciences biologiques, en montrant que ses descriptions sont incomplètes, insuffisantes, que Linné a confondu des espèces pour ne pas les avoir vues dans les conditions normales de leur vie. L'esprit d'observation, qu'il possédait à un haut degré, grâce, sans doute, à son éloignement des grandes villes et à un travail tout personnel, le place parmi les premiers observateurs de son temps. Mal servi par les événements, il contribua à la gloire de Lamarck, fut dépouillé par Lapeyrouse et Villar, souffrit de la jalousie de Cavanilles et de Lagasca. Un demi siècle s'écoula avant qu'on sût ce que la science lui doit. Dans d'autres circonstances, il eût honoré les charges les plus élevées du haut enseignement ; il avait tout ce qu'il fallait pour égaler les maîtres les plus illustres de son temps. » (Cette note nous a été fournie par M. C. Flahaut, l'éminent et sympathique professeur de botanique à la Faculté des sciences de Montpellier.)

avec Linné, il venait de diriger à Toulouse le cabinet d'histoire naturelle des de Brienne, et s'était fait connaître dans le monde savant, en Espagne surtout, par ses travaux sur la flore de ce pays, quand la persécution religieuse l'obligea de s'y réfugier. A Barcelone il poursuit ses études, met en ordre et classe suivant la nomenclature moderne le riche herbier des frères Salvador, écrit la vie de ces deux savants, et entreprend une Flore espagnole, qui doit continuer et compléter celle de Quer et de Palau. Il est professeur d'histoire naturelle à l'Université de Barcelone, membre de l'Académie des sciences de cette ville, directeur du Jardin botanique. Vers 1798 c'est à Madrid qu'il dirige, en second, le Jardin botanique, et siège à l'Académie royale des sciences. Pourvu, en 1804, d'un canonicat à la cathédrale d'Orense, il ne cesse pas d'être tout entier à la science, ayant obtenu dispense de la plupart de ses obligations de chanoine, jugées incompatibles avec ses labeurs de savant. Enfin, dans les dernières années de sa vie, trésorier du chapitre de l'église métropolitaine de Saint-Jacques de Compostelle, et possesseur d'un important établissement rural situé aux portes de la ville, il y installe ses collections, y crée un superbe parterre et un vaste potager, où il introduit les meilleures variétés de plantes alimentaires. Le public intelligent se donne rendez-vous chez le chanoine Pourret, qui ouvre en faveur de ses visiteurs, dans sa propriété même, un cours de botanique très fréquenté : de cette école sortira Don Ramon de la Sagra, directeur du Jardin botanique de la Havane, illustré par ses recherches sur l'histoire naturelle des zones tropicales¹.

1. *Biographie de Pierre-André Pourret*, Narbonne, MDCCCLVI (Anonyme. L'auteur est M. Galibert. L'opuscule a été publié par la Commission archéologique de Narbonne); nombreux détails biographiques dans les *Reliquiæ Pourretianæ*, par Timbal-Lagrave, Toulouse, 1875; Cf. Miguel Colmeiro : *Ensayo historico sobre los progresos de la botanica*, Madrid, 1842, p. 39 et suiv., et *La Botanica y los Botánicos de la peninsula Hispano-Lusitana*, Madrid, 1858, p. 82, 103, 133.

HUMANITÉS CLASSIQUES

ET HUMANITÉS MODERNES

I

L'année scolaire qui vient de s'ouvrir inaugure dans l'enseignement universitaire une réforme d'une importance exceptionnelle. Sera-t-elle plus durable que tant d'autres qui l'ont précédée ? Naturellement le ministre qui en est l'auteur responsable pense avoir trouvé la formule définitive de l'éducation nationale ; désormais il n'y a plus lieu de s'écarter de la voie qu'il a tracée. « Il est temps, a dit M. Bourgeois, d'entrer dans la stabilité. » Le mot est facétieux dans la bouche d'un homme qui profite de son passage au ministère de l'instruction publique pour y accomplir une révolution.

Mais quand même un avenir prochain devrait tromper les espérances du grand maître de l'Université, son œuvre mérite qu'on s'en occupe. Depuis tantôt un siècle que l'État s'est chargé de donner aux jeunes Français une éducation selon son cœur, il n'avait pas opéré dans son système pédagogique de bouleversement aussi grave. Et pourtant, Dieu sait si l'on en a pris à son aise avec ces malheureux programmes de l'enseignement public, et combien de fois ils ont été faits, défaites et refaits au gré de l'inspiration mouvante des soixante-cinq ministres qui se sont passé le portefeuille, depuis M. le comte de Fontanes jusqu'à M. Bourgeois. La manie réformatrice n'avait cependant jamais poussé aussi loin sa présomptueuse légèreté. Jusqu'ici les plus grandes audaces n'allaient qu'à modifier l'aménagement de la maison : une pièce agrandie aux dépens d'une autre, des cloisons démolies puis reconstruites, des jours ouverts par ci par là ; ce sont des fantaisies que tout nouveau propriétaire, voire même tout administrateur qui se pique d'initiative, se permet plus ou moins libéralement.

M. Bourgeois, lui, prétend refaire l'édifice sur un autre plan.

En France, comme à peu près chez tous les peuples civilisés, l'enseignement secondaire avait eu pour base, jusqu'à nos jours, l'étude du latin et du grec. On y avait, il est vrai, annexé l'une après l'autre et sans beaucoup de discernement quantité d'autres branches du savoir humain, et réduit d'autant la place des langues classiques. Mais enfin, si amoindrie qu'elle fût, la prérogative des humanités gréco-latines subsistait ; c'étaient elles qui donnaient entrée dans l'élite intellectuelle du pays, elles qui constituaient une sorte d'aristocratie de l'esprit. Voilà ce que l'égalité démocratique ne pouvait tolérer davantage. Le décret du 5 juin 1891 sera la nuit du 4 août des humanités traditionnelles. De par ordre ministériel leurs titres nobiliaires sont abolis, leurs privilèges supprimés, ou, ce qui revient au même, ils sont étendus à des humanités d'ordre inférieur et qui jusqu'ici n'avaient pas même été jugées dignes de ce nom. Désormais il y aura un enseignement secondaire dit moderne, à base de français, de langues étrangères et de mathématiques, et l'on pourra prendre rang parmi les esprits cultivés, les honnêtes gens, comme on aurait dit autrefois, sans connaître la langue d'Homère ni celle de Virgile.

Pour trouver dans l'histoire de l'instruction publique une réaction aussi violente contre la tradition scolaire, il faut remonter jusqu'à l'œuvre de la Convention. Pendant la durée éphémère des *Écoles centrales*, il semble, à en juger par les documents consignés dans le livre de M. Albert Duruy¹, que le dessin fut l'objet fondamental de l'enseignement secondaire ; les mathématiques ne venaient qu'en seconde ligne. Les idéologues du temps avaient sans doute entrevu dans l'art de tracer des lignes correctes le secret de mettre la droiture dans les esprits et l'harmonie entre les facultés. Aujourd'hui, un homme de talent, M. Raoul Frary, voudrait faire de la géographie « la maîtresse branche » de l'enseignement secondaire. Le maître à danser de M. Jourdain aurait sans doute revendiqué cet honneur pour la danse.

1. *L'Instruction publique et la Révolution*, Hachette, 1882, p. 189.

Toutefois, ce n'est pas d'un seul bond que l'on est ainsi revenu à cent ans en arrière. Si le nouvel enseignement s'installe aujourd'hui, par la grâce du ministre, sur le même rang que les humanités traditionnelles, avec l'espoir de les en débusquer, ce n'est qu'après une longue campagne et de nombreux assauts.

L'esprit moderne est peu sympathique aux humanités telles qu'on les a comprises jusqu'ici ; les motifs de cette défaveur sont multiples, mais ce n'est pas le lieu de les exposer. Dans l'état social actuel, les connaissances positives et utilitaires tendent forcément à prendre le pas sur le culte désintéressé des lettres. De là l'invasion fatale, dans le domaine même de l'enseignement classique, et pour ainsi dire sur ses propres terres, d'un système d'éducation où le latin et le grec feraient place aux langues vivantes, aux sciences mathématiques et physiques, en un mot à toutes les études qui trouvent leur application immédiate dans les professions diverses.

Le mouvement commença à se dessiner nettement il y a un quart de siècle. L'enseignement secondaire moderne naquit sous le nom d'enseignement spécial. M. V. DURUY en fut le père. Ses premiers pas dans la vie furent malheureux. L'enfant était mal conformé. C'était une sorte de métis dont le tempérament comme le caractère manquaient de franchise. Dans la pensée du ministre, il devait préparer des marchands, des agriculteurs, une classe moyenne plus instruite que le peuple, mais pourtant vouée aux « arts et métiers ». Ce n'était donc point un rival des humanités. Mais, d'autre part on l'installait dans les mêmes maisons que l'enseignement classique. Son personnel, pour lequel on avait créé l'école normale de Cluny, se recrutait également à l'École normale supérieure. Naturellement il devait chercher à se hausser au-dessus de sa destinée première.

En attendant, sa situation était fautive et lui attirait les pires désagréments. L'enseignement spécial était regardé de haut par les élèves des divisions classiques, qui entendaient maintenir leurs distances ; ils l'appelaient l'enseignement *bestial*, et les chers camarades parqués dans ce pâturage, les *bestiaux*.

C'était plus qu'il n'en fallait pour arrêter la croissance du

nouveau-né de l'Université. Mais au dehors un parti puissant l'appuyait. Ses insuccès même semblaient autant de titres à de nouvelles faveurs. En 1881, pour lui infuser un sang plus généreux, on élargit ses programmes, on lui ajoute une cinquième année, et ce qui est plus grave, on le dote d'un baccalauréat, en échange de son certificat d'études qui rappelait trop l'école primaire. De plus en plus il copiait les allures des véritables humanités, prétendant tout à la fois « munir les enfants de notions pratiques et immédiatement utiles », et leur donner « cette culture désintéressée et supérieure qui est le but et l'honneur de l'enseignement secondaire ».

Restait cette épithète malsonnante de spécial qui pesait toujours sur lui comme le sceau de son infériorité.

En 1886, nouvelle campagne pour l'affranchir de cet opprobre. Ses partisans déclarent que c'est l'unique obstacle qui arrête son essor, qu'il n'est nullement spécial ni professionnel, qu'il a les mêmes droits que son rival à s'intituler classique et secondaire. Bref, ce sont les prétentions qui viennent de triompher, grâce à M. Bourgeois, que nous voyons s'affirmer bruyamment au Conseil supérieur, sous le patronage de M. Goblet. Cette fois, les défenseurs des humanités gardent encore leurs positions, mais au prix de concessions qui indiquent qu'un prochain assaut aura raison de leurs résistances. Le baccalauréat de l'enseignement spécial fut assimilé au baccalauréat ès sciences de l'enseignement classique ; toutes les carrières, sauf le droit et la médecine, lui furent ouvertes ; ses agrégés furent mis sur le même pied que leurs collègues des différentes branches des humanités. En somme, on accordait la chose, on refusait le mot.

A partir de cette demi-victoire, le mouvement agressif s'accroît ; la suprématie des vieilles humanités est battue en brèche par des adversaires grisés de leurs succès, et qui ne connaissent plus guère de ménagements. Avec la suffisance d'un parvenu, le moderne enseignement se fait fort de supplanter bientôt son aîné. Plusieurs livres et d'innombrables articles de journaux répètent sur tous les tons que l'étude du grec et du latin est une mode surannée, un héritage d'un

passé aboli, que les conditions de la vie moderne exigent une tout autre préparation ; que les langues vivantes peuvent avantageusement être substituées aux anciennes comme instrument de culture intellectuelle. D'ailleurs, rien de plus aisé que d'exécuter des variations sur ce thème et de persuader au gros public que le latin et le grec ont fait leur temps. Il ne demande pas mieux que de le croire. La conclusion c'est qu'il faut procéder à un remaniement complet de l'enseignement secondaire.

Ici les opinions se partageaient entre divers systèmes plus ou moins raisonnables. Signalons pour mémoire celui de M. Berthelot, qui a bénéficié de la retentissante publicité de la *Revue des Deux Mondes*. L'ex-ministre asseoirait volontiers tout l'édifice d'une éducation libérale sur la physique et la chimie ; car il ne sait rien de plus propre « à former l'intelligence et la moralité du jeune homme ». L'étude « des lois nécessaires des choses... l'accoutume à respecter les lois des sociétés », et surtout elle détruit « sans retour les notions du miracle et du surnaturel¹ ».

Mais l'idée commune à tous ces projets, c'est que désormais il doit y avoir de vraies humanités françaises, marchant de pair avec les humanités gréco-latines, auxquelles on n'ose encore signifier leur déchéance. Un congrès tenu à la Sorbonne pendant l'Exposition, sous la présidence de M. Gréard, et dans lequel l'élément féminin était fortement représenté, adopta à l'unanimité un vœu en faveur de la création « d'un type nouveau d'enseignement secondaire, sans grec ni latin ».

Cependant, malgré les signes de sa prochaine métamorphose, l'enseignement spécial continuait à végéter. En dépit de tous les encouragements et de toutes les prévenances, il ne parvint jamais à attirer plus du quart de la population des lycées et collèges universitaires, vingt-deux mille élèves environ sur plus de quatre-vingt mille. Et encore n'était-ce pas une élite qui peuplait ces malheureuses classes de français, comme on les appelait un peu dédaigneusement.

Enfin, M. Bourgeois devenu grand maître de l'Université,

1. *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1891, p. 372. M. Berthelot est un chimiste distingué ; mais cette page étonnante ne donnera pas une idée avantageuse de la chimie au point de vue de la formation du jugement.

la chrysalide accomplit sa dernière mue ; le papillon va sortir de la coque où il a languï sans honneur l'espace de vingt-cinq ans.

Il s'appellera l'enseignement secondaire moderne.

II

Cette phase n'est pas la moins intéressante. A peine installé dans le cabinet d'où l'on régente toute l'Université de France, M. Bourgeois s'était promis de faire quelque une de ces réformes qui rendent un ministre fameux. Dans son discours à la distribution des prix du concours général de l'année dernière, il en esquissa le plan. Quelques mois plus tard, lors de la discussion du budget de l'instruction publique, il donna nettement à entendre que son parti était pris. Déjà l'école de Cluny était condamnée, et le ministre payait de sa personne pour vaincre certaines résistances. On verra plus loin quel était le sens de cette suppression que l'on ne comprit guère alors.

Une brillante joute oratoire s'engagea au Sénat, où plusieurs beaux esprits exposèrent longuement leurs vues sur la réorganisation de l'enseignement secondaire. M. Jules Simon plaida éloquemment pour les humanités classiques ; M. Berthelot vanta « la vertu éducatrice » des sciences expérimentales ; tous les programmes eurent leurs avocats, et finalement on s'en remit au ministre du soin de mener la chose à bien.

Peu après, le Conseil supérieur de l'instruction publique était saisi du projet élaboré par M. Bourgeois. Les débats furent longs et parfois orageux ; malheureusement on ne connaît que par de pâles sommaires ce qui se dit dans cet aréopage.

Dans l'intervalle, un membre de la haute assemblée vint à mourir ; c'était le représentant des agrégés des Lettres. La nomination de son successeur fournit donc à la fraction de l'Université la plus intéressée dans le débat, mais aussi la plus compétente, l'occasion de se prononcer. L'élection se fit en effet sur ce qu'on peut appeler la question du latin. L'un des trois candidats en présence, M. Bernès, dans une

circulaire qui fit du bruit, s'était posé en adversaire résolu du projet ministériel. Il fut élu à une très forte majorité, 134 voix contre 69 données à un concurrent qui n'était pas même partisan des humanités modernes, mais qui ne les repoussait pas avec la même vigueur.

Ce résultat a son importance, car il indique l'opinion dominante au sein de l'Université, à l'endroit de la réforme. Si les humanités nouveau modèle y comptent des partisans, ce n'est certainement pas de leur côté que se trouvent la valeur personnelle, l'autorité, ni même le nombre.

Mais cette opposition n'était pas pour arrêter le ministre et son conseil. Il serait peut-être difficile de trouver une preuve plus décisive de l'état humiliant et déraisonnable auquel est réduite l'Université, sous la domination des ministres que les hasards de la politique lui imposent pour grands maîtres, et qui peuvent prendre les mesures les plus radicales en matière d'enseignement, sans lui laisser d'autre soin que celui de les appliquer. On sait que le Conseil supérieur lui-même est purement consultatif dans les affaires où le ministre l'appelle à donner son avis¹.

Enfin, après un nombre incalculable de séances, soit du Conseil lui-même, soit surtout de la commission, qui était mieux en la main du ministre, la grosse innovation prit corps sous la forme d'un décret présidentiel paru dans *l'Officiel*, à la date du 5 juin.

Cette charte des humanités nouvelles comprend huit articles, indépendamment de l'organisation du baccalauréat. En voici les dispositions principales :

« L'enseignement secondaire spécial prend le nom d'enseignement secondaire moderne. » Ce début mérite l'attention. Il y a autre chose qu'une affaire de dénomination dans

1. Détail digne de remarque : alors que, d'après l'aveu de M. Dupuy, rapporteur du budget de l'instruction publique, les établissements ecclésiastiques comptent un plus grand nombre d'élèves de l'enseignement secondaire que ceux de l'Université, il n'y a pas au Conseil supérieur un seul membre du clergé catholique. Les protestants en ont un. L'enseignement libre à tous les degrés, facultés, collèges, petits séminaires, écoles primaires, y possède un représentant, le Supérieur général des Frères de la Doctrine chrétienne. Là aussi, il serait mieux de dire, là surtout, le cléricalisme, c'est l'ennemi.

cette formule. Après l'histoire que nous venons d'esquisser, on voit que ce n'est rien moins que le jugement d'un long procès, et l'affirmation d'une doctrine pédagogique grosse de conséquences. De par le bon plaisir de nos maîtres et seigneurs, l'enseignement français est érigé d'emblée en enseignement secondaire, au même titre que les humanités traditionnelles, et même avec effet rétroactif en faveur du défunt enseignement spécial, qui n'avait jamais reçu officiellement cette qualification.

Le nom même que lui constitue son acte de naissance a été savamment combiné pour l'aider à faire son chemin. On n'a pas trouvé cela du premier coup. A la veille du décret, des documents émanés du ministère l'intitulaient enseignement *secondaire classique français*. C'était long, lourd et maladroit. A l'usage, cela serait devenu l'enseignement français tout court ; c'eût été désastreux. *Secondaire*, à lui tout seul, est infiniment mieux. Cela indique le degré d'honneur où il a été hissé, à côté des humanités, mais sans spécification d'aucune sorte, qui le ferait immédiatement déchoir. *Moderne* aussi est une trouvaille. Cela signifie que des deux enseignements secondaires celui-ci convient au temps présent, tandis que l'autre est une vieillerie.

Du temps de l'enseignement spécial, on disait : *Première année, deuxième année*, et ainsi de suite jusqu'à la *cinquième*, qui était la plus élevée. Le secondaire moderne durera six ans, et ses six classes s'intituleront en suivant l'ordre inverse, comme celles de l'enseignement rival : *Sixième, cinquième*, etc. Chose bizarre, la dernière année s'appellera *Première*, faute de nom plus ronflant, pour faire pendant à la rhétorique. Ce détail d'appellations est l'objet d'un article du décret signé du président de la République. Il faut qu'il apparaisse à tous les yeux que les deux enseignements secondaires sont frères jumeaux et marchent *passibus æquis*.

La classe de *Première* se subdivise en deux sections : *Première-Lettres, Première-Sciences*. On aurait pu trouver une dénomination plus heureuse. Du moins, il est certain que, dans les classes inférieures de l'enseignement français, les élèves seront bien aises de dire, comme leurs camarades : Je fais ma troisième ; je vais entrer en seconde.

Vient ensuite l'énoncé des matières qui doivent figurer dans les programmes. Ce sont, en somme, les mêmes que celles de l'enseignement classique, sauf que le latin et le grec y sont remplacés par l'allemand et l'anglais, et que la part des sciences mathématiques et physiques est plus considérable.

Comme son rival, à qui on laisse le nom d'enseignement classique, le moderne a son baccalauréat, et même plusieurs baccalauréats. Une première épreuve, commune à tous les candidats, a lieu au sortir de la *Seconde* ; c'est l'équivalent de l'épreuve de rhétorique. Puis, à la fin de la *Première*, ils auront le choix entre trois séries d'épreuves, auxquelles correspondent dans le diplôme trois mentions : *Lettres-Philosophie*, *Lettres-Sciences*, *Lettres-Mathématiques*. Avec le double baccalauréat de l'enseignement classique, cela fait cinq baccalauréats pour l'enseignement secondaire. On finira par s'y perdre, si on ne se décide une bonne fois à les distinguer, comme en Chine, par des boutons jaunes, bleus, rouges, etc. L'année dernière, les *Études* ont publié en tableau synoptique l'*Histoire des variations* du baccalauréat. Nous en étions à la *vingt et unième édition*. Comme on le voit, il faut ajouter un numéro de plus au catalogue, et cette fois, c'est un numéro qui en vaut deux¹.

Ce qui est capital, le baccalauréat de l'enseignement moderne ouvre aussi bien que l'autre l'accès à toutes les carrières, à toutes les écoles, y compris l'École polytechnique et l'École normale supérieure, section des sciences. Le droit, la médecine et la licence ès lettres, par conséquent le professorat dans les facultés des lettres, sont réservés provisoirement aux bacheliers de l'enseignement classique.

Enfin, pour affirmer davantage encore l'égalité entre les deux catégories d'écoliers, il n'y a plus qu'un seul et même personnel enseignant. Les maîtres devront être prêts à faire

1. Les réformes se succèdent si vite que celle de l'année dernière n'a pas même pu être mise à exécution. On annonçait pour l'enseignement classique un baccalauréat à trois branches : Lettres, Mathématiques, Physique. On reportait à une époque ultérieure l'organisation de l'examen de physique. Cette organisation n'est pas venue, et la troisième branche a été greffée sur le jeune tronc de l'enseignement moderne, que l'on suppose sans doute plus vivace.

leurs cours indifféremment aux uns ou aux autres. « A partir de 1894, dit le décret, il ne sera plus ouvert de concours pour l'agrégation de l'enseignement secondaire spécial, ni de sessions d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude audit enseignement. » Cela suppose chez MM. les professeurs de l'Université beaucoup de docilité et d'abnégation. Tout dernièrement, l'un deux daubait encore, dans le *Journal des Débats*, sur l'obéissance aveugle en usage dans les établissements congréganistes, le fameux *perinde ac cadaver*. Mais, en vérité, c'est à peine si on oserait nous en demander autant.

Telle est, dans ses grandes lignes, la réforme que le gouvernement de la République vient d'élaborer dans ses conseils et que l'Université est d'ores et déjà chargée d'appliquer. Était-ce trop dire que de l'appeler une révolution? Reste à savoir si c'est un progrès. L'avenir en décidera. Pour nous, nous ne le pensons pas, et nous dirons pourquoi, sinon avec beaucoup d'autorité, du moins avec beaucoup de conviction.

III

Précisons bien d'abord le point sur lequel porteront nos critiques.

Qu'il soit utile, nécessaire même d'avoir, à côté et au-dessus de l'enseignement primaire, un autre enseignement plus développé, plus élevé, pour les adolescents qui peuvent consacrer à leurs études quelques années de plus, et qui les prépare au commerce, à l'industrie, à quantité d'autres fonctions où une certaine instruction est de rigueur, c'est chose évidente et personne ne songe à le contester. C'est le clergé, on ne devrait pas l'oublier, qui, le premier, au dix-huitième siècle, a compris que l'enseignement traditionnel des collèges ne pouvait suffire à tout, et qui dès lors, sans que l'Université s'en mêlât d'aucune façon, ouvrit des écoles où l'on n'apprenait ni grec ni latin, mais tout ce qu'on a besoin de savoir pour la pratique de la vie¹. Si l'on ajoute que, au lieu de grossir la clientèle du latin, il serait bon de la réduire, nous n'y contredirons pas non plus. Il y a des pertes qui n'appauvrissent pas,

1. Cf. L'abbé Segretain : *Le Clergé et l'enseignement secondaire spécial*. Tours, Cattier, 1888.

et bien que la question ne soit pas aussi simple qu'on le croit, nous n'aurions garde de nous plaindre si l'on trouvait le moyen de déverser ailleurs une portion du contingent actuel de l'enseignement classique. Enfin, si l'on veut soutenir qu'il est possible de donner, en dehors des langues anciennes, un enseignement assez large, assez complet pour mériter le titre de secondaire, voire même d'humanités, nous ne chicanerons pas sur les mots. Il est clair qu'il y a autour de nous beaucoup d'hommes et peut être plus encore de femmes qui ont l'esprit très cultivé, sans avoir fait pourtant les études classiques.

Si donc on se bornait à renforcer encore cet enseignement moyen, si l'État lui ouvrait des maisons plus nombreuses, mieux outillées, dût-il pour cela lui abandonner la moitié des lycées et collèges qu'il a semés un peu partout avec une prodigalité fastueuse, loin d'y trouver à redire, nous le féliciterions plutôt. Notre dévotion à la tradition classique ne nous ferait pas regretter ces largesses à l'égard d'un enseignement que nous jugeons inférieur, mais indispensable.

C'est d'ailleurs le but que l'administration s'est efforcée d'atteindre depuis vingt-cinq ans, en faisant de l'enseignement secondaire français l'objet de ses faveurs et souvent de ses préférences. Tout ce bon vouloir a échoué parce qu'on s'y est pris maladroitement. Au lieu d'installer l'enseignement français dans des maisons à lui, et de le développer dans sa sphère, on a voulu lui donner un lustre qui ne lui convenait pas, on l'a maintenu de parti pris en contact avec les humanités classiques, on s'est acharné à le faire aller avec elles de pair à compagnon. On s'est heurté aux résistances de l'opinion et de la nature des choses, et on est obligé de reconnaître qu'on n'a rien fait qui vaille. Mais, au lieu d'avouer qu'on s'est trompé et de changer de système, c'est précisément cette égalité que l'on va aujourd'hui imposer d'autorité.

Pareille prétention est déraisonnable et sent étrangement l'autocratie. C'est à peu près comme si les vigneronns du bas Languedoc, voyant le public s'obstiner à préférer à leurs gros vins les crus du Bordelais, faisaient voter par les Cham-

bras la parfaite égalité des uns et des autres et leur droit à figurer sur le même rang dans les dîners officiels.

C'est une assimilation de ce genre que M. le ministre de l'instruction publique vient de prononcer dans la plénitude de sa puissance en matière d'éducation nationale. Le décret du 5 juin n'a pas d'autre signification. La besogne, à vrai dire, était déjà à moitié faite. Le baccalauréat de l'enseignement spécial avait en effet, depuis quelques années, les mêmes sanctions que celui qui lui est substitué aujourd'hui. A l'École polytechnique, à Saint-Cyr, partout en un mot, les élèves de l'enseignement classique comptaient déjà un certain nombre de camarades issus de l'enseignement spécial. A cet égard, il n'y a donc, pour le moment, rien de changé. Mais par ailleurs la différence est considérable. Les pouvoirs publics sont engagés dans l'affaire; la parité, contestée jusqu'ici, est mise à l'abri d'un texte officiel qui a force de loi. Dans ces conditions, il paraît clair comme le jour que la réserve maintenue en faveur de l'enseignement classique ne tiendra pas devant la première revendication des partisans de la réforme. Ils auront la logique pour eux. S'il n'y a qu'un seul enseignement secondaire à deux sections parallèles; si les humanités françaises sont vraiment pour la culture générale de l'intelligence l'équivalent des humanités classiques, comment pourra-t-on refuser aux jeunes gens qu'elles auront formés l'entrée des facultés de droit et surtout des écoles de médecine? On aura tôt fait de prouver qu'il n'est nullement besoin de savoir le latin et le grec pour étudier Ulpien ou Hippocrate.

C'est contre cette assimilation voulue et poursuivie avec un acharnement digne d'une meilleure cause, et qu'il faudra maintenant pousser jusqu'au bout, c'est contre cette assimilation, et contre elle seulement, que nous protestons au nom du droit méconnu et des plus graves intérêts de la France mis en péril.

Et qu'on ne se hâte pas de crier à l'exagération. On ne bouleverse pas impunément l'économie de l'éducation destinée à l'élite du pays; ici les réformes portent plus loin que leur objet. Des hommes très pénétrés des idées de leur temps, très dévoués aussi au régime républicain, s'alarment

des tendances du gouvernement à sacrifier les anciennes humanités; ils y voient une cause de décadence intellectuelle et morale pour le pays ¹.

Leurs appréhensions sont les nôtres, et, pour condenser en deux mots notre opinion sur ce point, nous pensons que l'assimilation de l'enseignement secondaire dit moderne aux humanités classiques est injuste et qu'elle sera funeste.

IV

Pour éviter des malentendus qui embrouilleraient singulièrement cette discussion, nous devons au préalable insister sur une double remarque. Tout d'abord, quelle est la nature et le but de cet enseignement secondaire donné dans les collèges aux jeunes gens qui constitueront un jour ce qu'on appelle les classes dirigeantes?

C'est une discipline intellectuelle qui, par un exercice universel et harmonieux des facultés de l'esprit, doit les développer toutes, les affiner, les assouplir. Il ne vise donc point précisément à enrichir, ou, comme on dit, à meubler l'esprit de l'adolescent d'une quantité plus ou moins considérable de connaissances positives, mais bien plutôt à le mettre en état de les acquérir, le moment venu, avec facilité, et d'y entrer plus avant. L'enseignement du collège ne doit pas plus faire des savants que des commerçants ou des industriels; il doit faire des esprits cultivés. Son caractère distinctif, c'est précisément d'être *désintéressé*, c'est-à-dire de n'avoir pas d'application immédiate dans la pratique de la vie; comme le propre de l'enseignement spécial c'est, au contraire, d'être *utilitaire*. C'est ce qui vaut aux humanités classiques le dédain des gens à courte vue pour qui la valeur des connaissances se mesure exactement à l'emploi qu'on en peut faire. A ce compte, l'école devient le noviciat du magasin ou de l'usine, et il n'y a guère plus de différence entre l'éducation supérieure et l'apprentissage qu'entre la profession et le métier.

Il est parfaitement vrai que les humanités classiques ne

1. Cf. A. Fouillée: *L'Enseignement au point de vue national*, Hachette, 1891.

sont pas utiles de cette façon-là. Si l'on vous pose la question saugrenue : A quoi sert le grec, et à quoi le latin ? il faut répondre résolument : A rien. Cela n'apprend en effet ni à tenir les livres de compte, ni à construire une machine, ni à faire aller un commerce. C'est pourquoi les humanités sont la base d'une éducation *libérale*.

Mais elles ne sont pas pour cela une gymnastique stérile. En aiguissant l'esprit, en lui ouvrant des horizons plus larges, en sollicitant la curiosité intellectuelle, en formant le goût, elles font mieux qu'instruire, elles *élèvent*, au sens le plus juste et le plus vif du mot ; elles préparent des hommes capables d'habiter les hautes sphères de l'intelligence, de comprendre et d'aimer le vrai, le beau, l'idéal, et même de cultiver plus fructueusement que d'autres les branches du savoir qu'ils ont paru négliger d'abord. Partant, elles font quelque chose de meilleur, de plus fécond et finalement de plus utile que l'instruction qui s'enferme dans le cercle des connaissances utiles.

Les promoteurs de l'enseignement secondaire moderne paraissent bien l'entendre de la sorte. Ils se défendent énergiquement de vouloir organiser autre chose qu'une culture générale et désintéressée de l'intelligence. Écoutons M. Bourgeois : « On a parlé à ce sujet d'enseignement utilitaire. Nous tenons à affirmer très haut que ce n'est pas à celui-là que nous pensons ; c'est d'un enseignement classique qu'il s'agit, et nous entendons ne le détourner en rien du but de toute éducation classique, qui est la formation de l'intelligence et du caractère. Nous n'entendons nullement lui donner une destination professionnelle, et s'il nous arrivait d'en marquer l'utilité, l'utilité dont il s'agirait serait la plus haute et la plus noble, l'utilité morale, civique et sociale¹. »

Fort bien ; nous verrons plus loin si la réalité répond à l'idéal.

Cette notion de l'enseignement secondaire nous permet d'écartier immédiatement l'un des arguments les plus spécieux que l'on invoque en faveur de la réforme. Les littéra-

1. Discours de M. Léon Bourgeois à la distribution des prix du concours général de 1890.

tures modernes, notre littérature nationale spécialement, ne sont-elles pas aussi riches que celles de l'antiquité classique? Les idées morales, politiques, religieuses, y sont-elles moins abondantes ou moins relevées? Y a-t-il moins à prendre dans Bossuet que dans Cicéron, dans Racine que dans Virgile?

Ce raisonnement, auquel il semble qu'on n'ait rien à répondre, a le malheur de tomber à faux. Il suppose que le but des humanités soit de s'assimiler les richesses de telle ou telle littérature. De fait, c'est dans cet esprit qu'a été introduite depuis quelque temps à l'Université la méthode *ursive* appliquée à l'étude des auteurs classiques grecs et latins. On parcourt leurs œuvres, la plupart du temps dans des traductions, le professeur résume, explique, fait des aperçus. Avec cela, on connaît ses auteurs d'une certaine façon, on les connaît *de vue*, comme des étrangers que l'on a rencontrés sur son chemin; on a emmagasiné dans sa mémoire un sommaire de leurs écrits et un jugement tout fait sur leur manière. C'est là une étude critique, historique, philosophique, tout ce que l'on voudra, ce n'est certainement pas l'étude des humanités.

Les hommes qui depuis vingt-cinq ans se sont appliqués à moderniser l'enseignement secondaire ont poussé à l'envi dans cette voie fausse. Ils ont visé beaucoup moins à former l'intelligence qu'à la bien garnir. De là ces programmes sans cesse enflés de quelque addition nouvelle; l'idéal c'est l'encyclopédie. On y a fait entrer l'hygiène, l'anatomie, l'économie politique, à côté de la chimie, des langues vivantes et de l'histoire; tout récemment, un corps politique émettait le vœu que la sténographie fût enseignée dans tous les lycées. Il n'y a pas de raison pour lui en refuser l'entrée.

Les réformateurs d'aujourd'hui n'auront garde de suivre des errements plus modestes et plus sages. « Il faut que le jeune homme, à sa sortie du lycée, ait des lumières de tout. » Le discours que nous citions plus haut, et dans lequel M. Bourgeois exposait ses vues pour le rajeunissement de l'enseignement secondaire, se termine par une péroraison de haut vol que nous citerions volontiers ici, n'était la longueur du morceau. Le ministre contemple une apparition qui le ravit: c'est « le jeune Français de demain », formé par l'enseigne-

ment moderne et national que réclament la société et la République. M. le ministre fait, avec une sorte d'orgueil paternel, le portrait du cher nourrisson de l'Université, tel qu'il se montre à ses regards émus : « Il est agile et vigoureux..., le corps droit, le front haut, le regard franc. » Mais surtout on nous dit ce qu'il sait. Vraiment on aurait plus vite fait de dire ce qu'il ne sait pas. Car il sait tout, le jeune citoyen. Il sait ceci et puis cela ; « Il sait.... Il sait... » Toute une litanie de phrases en « Il sait » pour faire l'inventaire de ce savoir universel. En particulier, « il sait comment, dans cette race supérieure à laquelle il appartient, s'est développée et règne souverainement la pensée, terme dernier et point de conscience de cette longue évolution ». Ce qui veut dire apparemment qu'on n'a pas omis de lui enseigner le darwinisme. « Il sait surtout ce *qu'ont pensé*, ce *qu'ont écrit*, ce *qu'ont révélé* et ce *qu'ont fait* les ancêtres les plus directs de son esprit : la Grèce qui..., Rome dont..., l'Europe barbare et l'Europe chrétienne... ; la Réforme et la Renaissance l'éveillant et lui mettant au front, comme une aurore, le rayon de la liberté de penser ; la France moderne (tous ces personnages sont les ancêtres les plus directs, etc.), de Descartes à Voltaire..., achevant l'affranchissement de son esprit et faisant enfin, dans l'explosion de 1789, tomber autour de lui les dernières entraves, et le dressant, au milieu du monde, dans la hauteur de tous ses droits et dans le rayonnement de toutes ses libertés. »

Certes, voilà un lycéen qui sait beaucoup de choses. Resterait à savoir si l'homme qui parle cette langue sait lui-même ce qu'il veut dire.

On voit du moins quelle idée se font de l'enseignement du collège les entrepreneurs d'innovations. C'est une sorte de capharnaüm où l'on trouve de tout.

Eh bien ! c'est avec de telles méthodes pédagogiques et ces programmes d'omniscience que l'on aboutit à faire de l'intelligence des adolescents ce que Mgr Dupanloup appelait un bazar mnémonique, au lieu d'en faire « l'instrument du savoir ». L'éphèbe qui aura ingurgité toute la pitance scientifique dont M. Bourgeois a dressé le menu, n'aura ni le corps droit, ni le regard franc, ni l'esprit juste. Il sera, selon

toute probabilité, ce que sont déjà un trop grand nombre de ceux qu'on a soumis à ce régime intempérant, un petit homme vieillot, le dos voûté, l'œil myope, ne sachant pas plus le français que le latin, raisonnant de travers, au demeurant ignorant et fat.

Dans ces conditions, il est assez indifférent que l'enseignement secondaire ait pour base les langues mortes ou les langues vivantes. De part et d'autre, le résultat sera sensiblement le même. Cet entassement de connaissances disparates dans un cerveau incapable de les digérer et même de les contenir, aura pour effet de l'étouffer au lieu de le nourrir. L'instruction encyclopédique n'a plus rien de commun avec les humanités.

Ce n'est pas cultiver son champ que d'y planter tout ce qu'on trouve sous la main, alors même que dans le tas il y aurait des herbes utiles.

Notre seconde observation touche de près à la première. Quand nous parlons des langues anciennes comme instrument de culture intellectuelle et base des vraies humanités, nous entendons qu'elles soient sérieusement étudiées et possédées. Or, depuis quelques années, depuis surtout que M. Jules Simon, aujourd'hui le défenseur des humanités classiques, a commencé à les démolir, on a tellement réduit la place des langues mortes, tellement altéré la manière de les apprendre, que les résultats sont devenus d'année en année vraiment misérables. Les examens du baccalauréat accusent une ignorance du latin que nos pères eussent traitée de barbare. Du grec, il n'en faut pas parler. Il serait aisé d'accumuler ici des témoignages et des aveux venus des régions universitaires elles-mêmes. Voici du moins un passage extrait du rapport présenté au ministre, sur le concours de l'agrégation des Lettres de 1889 :

Version latine. — « J'ai déjà signalé la faiblesse de cette épreuve. Le texte, d'une difficulté moyenne¹, n'a été bien compris et bien traduit que par trois concurrents. Beaucoup, là où ils ne font pas de contresens ni de faux sens caractérisés, n'entrent pas pleinement dans la pensée de l'écrivain

1. Quintilien, *Instr. orat.*, VI, 2, 2-7.

latin. *Beaucoup aussi écrivent comme des enfants*; quelques-uns de ceux qui paraissent, dans la dissertation française et dans les épreuves orales, affecter une certaine aisance à manier la langue de la critique contemporaine, n'ont dans la version qu'un style mou, indécis, impropre, incorrect. *Quatorze* candidats seulement ont dépassé ou atteint la moyenne; *onze* en ont plus ou moins approché; *vingt-huit* ont été médiocres, et *onze* absolument faibles¹. »

A en juger par le début, la moyenne exigée devait pourtant être bien modeste, puisque parmi ceux qui l'ont atteinte, plusieurs avaient mal compris et mal traduit.

Voilà donc où en sont les agrégés des Lettres de l'Université de France, c'est-à-dire la fine fleur des humanistes contemporains. Ces Messieurs le prennent généralement de très haut avec les maîtres des établissements ecclésiastiques, qu'ils estiment très inférieurs.

Les lecteurs des *Études* se rappellent peut-être certaine thèse latine présentée pour le doctorat ès lettres, et qui ne fut pas jugée indigne de ce suprême honneur. La pièce était d'une latinité pitoyable et émaillée de *lapsus* qu'on passe à peine aux commençants. Nous en avons relevé quelques échantillons, à titre de document. Il y a pourtant des candidats plus forts à la Sorbonne. Un habitué de la maison, qui rend compte des séances de doctorat, appréciait en ces termes la thèse de M. Paul Passy, qui gagna le bonnet au mois de juin dernier : « Son latin ne fait pas mauvaise figure; on y peut relever des impropriétés; on n'y relève pas un solécisme². »

C'est un joli coup de massue asséné par un ami, en guise de compliment, au lauréat, à ses collègues et à l'Université. On ne saurait mieux marquer le niveau des études latines dans les établissements officiels en l'an de grâce 1891.

Pour le dire en passant, il ne faut pas chercher bien loin l'explication du double courant qui se manifeste au sein de l'Université sur la question de l'enseignement secondaire. Il y a les anciens, qui savent le latin et qui veulent sauver les

1. *Revue de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur*, 1^{er} déc. 1889, p. 496.

2. *Ibid.*, 17 sept. 1891, p. 254.

humanités classiques, et il y a les *jeunes*, qui ne le savent pas ou le savent mal et qui poussent à la réforme.

Or, au point de décadence où l'étude des langues anciennes a été réduite, les prôneurs du système moderne ont beau jeu à les décrier; et vraiment, devant ces bacheliers qui traduisent Tite-Live par conjecture, qui ànonnent sur un alinéa de Cicéron, qui ne comprennent goutte à une ode d'Horace, ils peuvent dire tout à leur aise que voilà bien du temps perdu, qu'on aurait mieux fait d'apprendre à ces jeunes gens de la géographie ou de l'allemand, et qu'au surplus on ne voit pas bien pourquoi cette espèce de savoir nébuleux constituerait pour ceux qui en sont pourvus un brevet de supériorité en fait de culture intellectuelle.

Peut-être ont-ils raison dans cette hypothèse; mais c'est l'hypothèse elle-même que nous n'admettons pas. Que valent les humanités classiques ainsi mutilées pour la culture générale des facultés intellectuelles? c'est une question que nous laissons à d'autres. Nous supposons une étude assez intelligente et assez complète des langues anciennes, du latin au moins, sinon du grec, pour en acquérir une vraie et solide connaissance et être capable d'en goûter les chefs-d'œuvre; ce qui est impossible tant qu'il faut recourir aux traductions. Et qu'on ne dise pas que l'on n'apprend pas les langues mortes pour les parler ni pour les écrire. On les apprend pour les savoir; et peut-être que pour savoir une langue, le bon moyen c'est encore de l'écrire et même de la parler.

Sous le bénéfice de ces explications, qui nous paraissent indispensables, nous n'hésitons pas à appeler une injustice l'assimilation poursuivie et décrétée par le gouvernement entre les humanités classiques et l'enseignement dit secondaire moderne. C'est une injustice, parce que entre les deux systèmes il n'y a égalité d'aucune sorte, pas plus au point de vue du travail qu'ils exigent que de la culture intellectuelle qui en est le fruit.

Les gens qui font de la pédagogie en chambre peuvent dissenter à l'encontre; ils peuvent même invoquer certains cas particuliers pour étayer des théories opposées; des faits

isolés ne prouvent rien ; il s'agit de comparer deux systèmes qui ont déjà fonctionné en face l'un de l'autre. Les hommes du métier, ceux du moins qui ont de l'expérience, ne nous contrediront pas.

Toutefois, il faut l'avouer, il est malaisé d'apporter ici des preuves qui imposent la conviction. Ces sortes de choses ne se démontrent pas de la même façon ni avec la même rigueur que des théorèmes de géométrie. C'est affaire de jugement, d'appréciation, où le sentiment et le goût ont leur bonne part.

Aussi l'écueil auquel sont exposés les amis de l'éducation classique, quand ils veulent faire ressortir ses avantages et sa supériorité, c'est le vague de la pensée et de l'expression. Qu'on en juge par cette tirade de M. Bourgeois à l'honneur des humanités traditionnelles, dont il se défend de vouloir la ruine et qu'il prétend au contraire relever, comme on le verra dans la suite. M. Bourgeois parle à la tribune du Sénat :

C'est un enseignement qui doit donner l'éducation intellectuelle et morale dans sa généralité et son intégralité. Il doit rendre familières à l'élève ces idées générales qui sont une partie essentielle de ce patrimoine intellectuel reçu en héritage de la liberté politique et de la liberté de pensée de la Grèce, et qui, transmis par Rome, retrouvé par la Renaissance, enrichi par les sciences modernes, a abouti, à travers le dix-septième et le dix-huitième siècle, à l'écllosion de la Révolution française qui a fait l'âme de la France moderne.

Et voilà pourquoi... votre fille est muette, ou plutôt pourquoi les humanités ont « une haute valeur esthétique et morale », à laquelle M. Bourgeois rend hommage plus que personne.

Une thèse est perdue quand on est obligé, pour la défendre, de recourir à ces formules creuses autant que sonores.

Tâchons d'être moins pompeux et plus clair.

J. BURNICHON.

(La suite prochainement.)

LA SAINTE ROBE DE TRÈVES

I

Nous avons eu le bonheur de suivre pendant deux jours l'incomparable manifestation qu'a provoquée l'exposition de la *sainte Robe* de Notre-Seigneur à Trèves. Quel contraste, dans cette démonstration grandiose de foi et de piété, avec les tendances matérielles et sceptiques qui dominent dans notre fin de siècle! Par les proportions qu'il a prises, le pèlerinage à l'auguste relique dépasse les espérances des croyants, en même temps qu'il déroute et confond ses adversaires.

L'exposition de 1844, qui a produit un si grand mouvement dans l'Allemagne catholique, avait occasionné une tempête de libelles et d'assauts furieux dans le monde protestant et rationaliste. Ces anciennes attaques ont été répétées, dès l'annonce de l'exposition nouvelle; rien n'a été omis, ni le déploiement de fausse science, ni le sarcasme, ni la calomnie, pour détourner les catholiques du chemin de Trèves. Le résultat est que la manifestation de 1891 sera encore plus imposante que celle de 1844, où l'on a compté en sept semaines onze cent mille pèlerins; le chiffre de ceux qui auront passé devant la sainte Robe cette année, du 20 août au 3 octobre, atteindra très sûrement près de deux millions.

Nous ignorons si les pieuses multitudes qui affluent tous les jours à Trèves, par masses de trente mille, quarante mille et cinquante mille personnes, ont expressément voulu protester contre ces attaques. Nous croyons que la plupart sont simplement allés où les portaient leur foi et leur cœur. Ce qu'ils ont voulu certainement, c'est faire une profession ouverte de leur croyance et de leur culte pour le divin Rédempteur; c'est retremper leur vigueur chrétienne dans la contemplation de cette tunique, arrosée des sueurs et du sang qu'il a répandus pour nous. Tel est en effet le but qui leur était indiqué par l'évêque de Trèves, quand il

les convoquait à ces fêtes, et par le Souverain Pontife lui-même, lorsque, encourageant l'initiative du vaillant prélat, il ouvrait libéralement le trésor des indulgences à ceux qui suivraient son appel.

Et pour se convaincre que telle aussi était toute la préoccupation des pèlerins, il n'y avait qu'à remarquer comment ils employaient les longs moments, parfois les heures d'attente sur la place de la cathédrale ; qu'à écouter ces rosaires récités avec ferveur tout haut, en commun, et ces hymnes à la croix que l'on sentait sortir des cœurs ; qu'à observer la dévotion simple et franche avec laquelle ils saluaient la relique du Seigneur, regrettant seulement de ne pouvoir rester près d'elle assez longtemps au vœu de leur piété. Le calme et l'ordre admirables qui, malgré la pieuse impatience ressentie par tous, n'ont cessé de régner dans ces processions sans fin, et qui s'étendaient jusqu'aux rues où débordait une population subitement doublée, ne montraient pas avec moins d'évidence le vrai caractère de cette fête de la foi et de l'amour du Sauveur.

Ces résultats et ceux que Dieu seul voit, parce qu'ils se sont passés dans les cœurs, et les effets bienfaisants qui se prolongeront après les pèlerinages, récompensent bien le zèle heureusement hardi de notre compatriote annexé, Mgr Korum, qui a pris l'initiative de ces belles fêtes et qui les a conduites d'une manière que les adversaires eux-mêmes ont admirée. Il est juste d'ajouter que, non seulement son clergé, mais encore les laïques de sa ville épiscopale, bien mieux, la catholique ville de Trèves tout entière, lui ont prêté un digne concours.

Les journaux protestants et libres penseurs écrivaient, avant l'exposition, que l'Église allait faire « l'épreuve de sa force » et, pour ainsi dire, la revue de ses troupes. Ils ne s'attendaient point à ce que l'épreuve fût aussi triomphante. Ils constatent maintenant, non sans dépit, que la « puissance de l'Église » en Allemagne est encore fort grande. Ils doivent reconnaître, en tout cas, que les longues et dures années du *Culturkampf* n'ont guère entamé la vive foi du peuple catholique, ni l'étroite communion de croyances et de sentiments entre lui et ses pasteurs. Et cela prouve —

conséquence pratique d'une certaine importance — qu'un nouveau *Culturkampf*, que plusieurs paraissent souhaiter, n'aurait pas plus de succès que le premier.

Cette épreuve, que les évêques n'ont point cherchée, mais qui s'est faite tout naturellement, est d'autant plus décisive, que les fêtes de Trèves ont été une véritable démonstration de toute l'Allemagne catholique. C'est en effet de toutes les parties de l'empire que les pèlerins sont venus en groupes compacts, des rives de la Vistule et du Danube comme des bords du Rhin et de la Moselle.

On nous permettra de signaler les nombreuses phalanges envoyées par l'Alsace-Lorraine. Les Alsaciens, outre la joie de satisfaire leur piété traditionnelle, ont eu celle de pouvoir rendre hommage à leur éminent compatriote, au prélat qui, selon le mot d'un de ses plus illustres collègues allemands, est aujourd'hui à la tête de l'Allemagne catholique. Nous ne le cacherons pas, tandis que nous étions sur la place du *Dom*, au milieu d'une procession à replis nombreux, attendant notre tour d'accéder à la vue de la sainte relique, ce n'est pas sans émotion que nous entendions nos Alsaciens-Lorrains mêler leur rosaire, en français, à l'allemand des autres pèlerins. Hélas! faut-il le dire? un sentiment particulier de tristesse se joignait à la consolation d'entendre la langue de la France en ce lieu : notre République athée ne permettrait pas à nos annexés cette manifestation publique de leur foi, que la Prusse laisse faire et protéger.

Enfin, tous les pays du monde ont eu des représentants au pèlerinage de Trèves, qui est ainsi devenu comme une image sensible de cette unité de l'Église, dont la Robe sans couture est elle-même le symbole, suivant l'antique doctrine des Pères.

Mais il nous faut borner la relation de ce que nous avons vu. Les attaques dont la sainte Tunique a été l'objet dans les dernières années et l'exposition de 1891 ont suscité en Allemagne des travaux importants, qui ont jeté un nouveau jour sur l'authenticité de cette auguste relique. Nos lecteurs souhaitent sans doute que nous leur en donnions connaissance. Nous devons essayer de les satisfaire.

Mais protestons d'abord que, dans tout ce que nous allons

écrire, nous n'entendons nullement trancher aucune des controverses qui peuvent encore exister entre l'Allemagne et la France, entre Argenteuil et Trèves, au sujet de la possession de la véritable *Robe sans couture*. Du reste, après les enquêtes faites en commun par les représentants des deux églises rivales, si rivalité il y a, l'accord n'est pas loin d'être complet entre elles. Il est établi que les deux vêtements sont absolument différents; ils n'en peuvent pas moins avoir appartenu tous deux à Notre-Seigneur; tous deux méritent certainement notre vénération. Reste seulement la question de savoir lequel était porté par le Sauveur lorsqu'il allait être crucifié, — s'il ne portait pas les deux, comme il paraît peu probable. Nous désirons vivement qu'Argenteuil réussisse à prouver qu'il possède cette relique insigne de la Passion.

En attendant, nous tâchons simplement d'exposer le plus clairement possible les raisons sur lesquelles se fonde la tradition de Trèves. Il n'est nullement nécessaire que ces raisons emportent la conviction, pour justifier un culte qui, selon l'expression de Mgr Korum, s'adresse avant tout, non à la tunique matérielle, mais à Celui qui l'a portée. Mais il n'est pas sans intérêt, à bien des points de vue et même un peu au point de vue de la piété, d'examiner ce qu'on peut savoir au juste sur cette question d'authenticité.

II

Commençons par dire ce qu'est aujourd'hui la relique de Trèves; car certaines allégations inexactes, mais qui se présentaient avec une apparente autorité, ont eu récemment leur écho en France, et le démenti victorieux qu'elles ont reçu n'est peut-être pas encore assez connu.

Tandis que l'Allemagne catholique gémissait sous la persécution religieuse, en 1876, un archéologue estimé et, qui plus est, chanoine de la cathédrale de Trèves, M. de Wil-mowsky, croyait devoir publier un écrit où il s'efforçait d'établir que le vêtement vénéré par tant de croyants, comme la tunique sans couture du Sauveur, était une étoffe en soie byzantine du cinquième ou du sixième siècle, ornée de des-

sins colorés et enveloppant seulement un fragment de la vraie sainte Robe. Wilmowsky avait été témoin de l'exposition de 1844, et il motivait ses conclusions par l'étude attentive qu'il disait avoir faite alors. On se figure facilement les impressions diverses produites par cette publication. Un nouvel examen de la relique devenait nécessaire pour prononcer sur la vérité ou la fausseté des surprenantes allégations du chanoine. Cet examen a eu lieu du 7 au 10 juillet 1890; et la conclusion, signée par les douze membres de la commission d'enquête, fut « qu'on n'a rien pu découvrir qui soit en contradiction avec les antiques traditions de l'Église de Trèves ».

Les procès-verbaux de l'enquête ont été publiés¹ et ont dissipé tous les doutes engendrés par les affirmations trop hâtives, sinon téméraires, de M. de Wilmowsky. La vénérable relique n'est pas une pièce plus ou moins considérable; malgré des signes évidents de détérioration en quelques endroits, elle forme une véritable tunique ou robe. Le tissu en est très serré, de couleur brunâtre et tout à fait uni. La matière est, selon toute apparence, du lin ou du coton. A l'intérieur de la robe, on a rencontré une étoffe de soie unie, très ferme et bien conservée, qui soutient la relique dans toute son étendue. Par son côté postérieur, la robe reposait sur une sorte de gaze. Enfin on a vu, collés sur le côté antérieur, des lambeaux d'une étoffe de soie damassée, dans laquelle on peut encore apercevoir des dessins d'oiseaux, colorés en jaune et rouge. Cette dernière étoffe répond à la description de Wilmowsky; seulement celui-ci s'est trompé gravement en affirmant qu'elle cachait toute la relique; elle n'en couvre que quelques parties de peu d'étendue, sur le devant. Il est évident que ces lambeaux de soie sont les restes d'une étoffe précieuse qui, avec la gaze trouvée par dessous, enveloppait autrefois l'humble tissu qui forme la véritable relique.

L'âge respectif de ces différentes étoffes ne saurait être déterminé avec certitude. Il est clair cependant que le tissu en forme de tunique placé entre la soie intérieure unie et les enveloppes de soie colorée et de gaze, c'est-à-dire ce qu'on

1. Beissel, *Geschichte des hl. Rockes, Nachtrag* (supplément); Willems, *la Sainte Robe*, supplément I.

vénère comme la sainte Robe, est plus ancien que tout le reste. De plus, la comparaison des parties en soie colorée avec d'autres étoffes byzantines connues, permet d'assigner à celles-là comme pays d'origine l'Orient, et comme date une époque qui peut aller du sixième au neuvième siècle.

En fin de compte, non seulement l'enquête, nécessitée par les assertions du chanoine de Wilmowsky, n'a fait aucun tort à la tradition relative à la sainte Robe, mais elle lui apporte encore une confirmation inattendue. Cette enveloppe de soie byzantine, qui est du neuvième siècle au plus tard (quelques archéologues la croient du quatrième ou du sixième), était, selon toute vraisemblance, encore neuve quand on l'a employée à recouvrir un si précieux trésor; elle constitue ainsi un témoignage sensible de l'antiquité de la relique.

Voici maintenant les dimensions approximatives de la sainte Robe :

Longueur de la robe par devant, 1^m,48; par derrière, 1^m,57.

Largeur au bas, 1^m,09; sous les manches, 0^m,70; avec les manches, 1^m,69.

Longueur des manches; 0^m,46; largeur, 0^m,31.

Il est manifeste qu'une tunique de cette longueur devait être relevée avec une ceinture; ce qui était, du reste, conforme aux usages juifs.

Étant donné l'état où se trouve la sainte Robe, on ne peut démontrer directement qu'elle n'a pas eu de coutures à l'origine; mais, en tout cas, il n'existe aucun indice de nature à faire soupçonner leur existence.

Il n'y a donc rien, en définitive, dans cette relique, considérée en elle-même, qui puisse empêcher de la croire authentique. Cela ne suffit pas néanmoins et l'on voudra savoir, de plus, sur quelles raisons positives Trèves s'appuie pour soutenir cette authenticité.

Mgr l'évêque de Trèves, dans la belle lettre pastorale où il annonçait l'exposition de la sainte Robe à ses diocésains, a si nettement et si éloquemment formulé l'argument fondamental, que nous ne saurions mieux faire que de le traduire.

« Avant tout, il faut retenir qu'il ne peut s'agir ici d'un article de foi. A la vérité, aucun catholique ne douterait, sans

faire naufrage dans la foi, que la vénération envers les reliques de Notre-Seigneur et des saints soit légitime et due. Mais en ce qui concerne l'authenticité d'une relique en particulier, chacun a le droit de se former son jugement d'après des motifs raisonnables. Quand même quelqu'un contesterait ou même rejetterait l'authenticité d'une relique légèrement et sans preuve concluante, il ferait peut-être en cela un acte téméraire et contraire à la piété ; mais il ne pécherait pas précisément contre la foi elle-même. L'authenticité d'une relique, comme tout autre fait historique, se fonde sur le témoignage des hommes ; l'authenticité d'aucune relique, pas même des plus insignes et dans les plus anciennes églises de la chrétienté, ne tombe sous une prescription de la foi catholique.

« D'après la loi du concile de Trente, les évêques, pour l'approbation et l'exposition publique des reliques, doivent « demander l'avis d'hommes pieux et doctes, et puis prendre « une décision conforme à la vérité et à la piété. » Or, la vérité nous commande de nous fier à la tradition antique et constante de notre Église, de ne pas taxer nos prédécesseurs de crédulité ou même d'imposture, sans des preuves convaincantes. Et ces preuves n'ont pas encore été apportées. Comment pourrais-je admettre que mes prédécesseurs sur le siège de saint Euchaïre, dans une matière si souverainement grave et si sacrée, dans l'examen d'une telle relique, et malgré les prescriptions solennelles et réitérées de l'Église, n'aient pas montré la sollicitude et la vigilance nécessaires, ou bien aient laissé s'accomplir sans protestation une fraude reconnue ? Précisément dans les temps où l'attention s'est reportée plus vivement sur cette relique, l'Église de Trèves a eu constamment à sa tête des prélats éminents, tels que Egbert, Poppo, Eberhard, Udon, Brunon, rejetons des plus nobles familles, archevêques pieux et même saints, aussi distingués par leur haute culture intellectuelle que par leurs vertus vraiment sacerdotales. Et ces hommes auraient, dans le culte de la principale relique de leur cathédrale, négligé toutes les prescriptions ecclésiastiques, et se seraient montrés légers et sans conscience ! Non, la piété, la simple justice que nous devons à la mémoire sans tache de

ces princes de l'Église, se révolte contre un pareil soupçon.

« J'ai conscience, et pardonnez-moi d'affirmer cela, qu'à aucun prix je ne coopérerais à une pareille imposture, à une pareille déception de la dévotion de mon peuple; et mes prédécesseurs et frères dans la charge épiscopale — je puis le dire sans fausse humilité et avec une juste fierté — valaient mieux que moi. Comme gardien des antiques traditions de ma cathédrale et de l'honneur de ses premiers pasteurs, je dois maintenir la conviction que ces traditions reposent sur la vérité, que les archevêques de Trèves n'ont pas trompé et ne se sont pas laissé tromper. Vraiment, je craindrais de pécher contre l'Église de Trèves, si j'abandonnais comme une chose sans valeur cette relique que mes prédécesseurs ont considérée comme leur plus précieux joyau. Cette conviction, chers diocésains, je crois devoir l'exprimer sans réserve, sans prétendre l'imposer à personne. »

La tradition de son Église, sur laquelle Mgr Korum insiste, forme en effet une base vraiment solide de la croyance à l'authenticité de la grande relique vénérée à Trèves. Nous ne chercherons pas à renforcer l'exposé si concluant de l'éminent prélat; nous voudrions seulement le rendre plus sensible encore pour des lecteurs français, en l'accompagnant de quelques faits et documents qu'il était inutile de rappeler aux catholiques allemands, mais qui sont moins connus en France.

III

L'authenticité de la célèbre relique a été beaucoup attaquée en Allemagne, surtout après l'exposition de 1844.

Deux professeurs de l'Université de Bonn, MM. Gildemeister et Sybel, se sont le plus signalés dans cette campagne, autant par la passion et l'animosité anticatholiques, que par l'appareil trompeur d'érudition qu'ils ont su mettre dans leurs pamphlets. Les savants catholiques n'ont pas tardé à répondre; et leurs répliques, déjà décisives dans la question fondamentale, ont été récemment reprises en sous-œuvre, corrigées dans quelques points secondaires, complétées et fortifiées, surtout par le P. Étienne Beissel ¹.

1. *Geschichte der Trierer Kirchen, ihrer Reliquien und Kunstschatze.*

On a objecté surtout le petit nombre et la date relativement récente des témoignages historiques affirmant la présence de la sainte Robe à Trèves. Ces témoignages, dit-on, n'apparaissent pas avant le douzième siècle, et si on les rencontre alors, c'est qu'une fraude pieuse, ourdie aux environs de 1121, a fait accepter un vêtement vulgaire comme la tunique sans couture du Seigneur.

Il est vrai que les documents connus et authentiques ne nous ont gardé aucune mention contemporaine de la présence de la sainte Robe à Trèves, depuis le quatrième siècle, époque de son arrivée selon la tradition, jusque vers la fin du neuvième siècle. Mais cela n'a rien d'étonnant, ou du moins l'on n'en peut rien conclure de décisif contre la vérité de la tradition.

Les documents qu'on réclame ont pu exister, et puis s'être perdus par les causes qui en ont détruit tant d'autres.

Mais il n'est pas impossible non plus qu'ils manquent, tout simplement, parce que Trèves n'a pas produit d'historiens avant le dixième siècle.

Ceux qui ont essayé, après cette époque, de reconstituer son histoire, se plaignent tous de la pénurie des sources, et l'attribuent, les uns aux ravages des barbares, Francs, Huns, Vandales, Normands, qui ont successivement passé sur la Rome des Gaules; les autres, à la « négligence des ancêtres », qui ont omis de consigner par écrit les plus belles actions de leurs contemporains ¹. Quoi qu'il en soit des causes, c'est un fait constaté par les critiques modernes, que le seul ouvrage sûrement antérieur au dixième siècle, qui traite *ex professo* de l'histoire de Trèves, est une biographie de l'évêque saint Maximin. Et pourtant, sans parler des gloires profanes de l'antique cité gallo-romaine, son histoire

II. Theil : *Geschichte des hl. Rockes*; « Histoire des églises de Trèves, de leurs reliques et trésors artistiques; » 2^e partie : « Histoire de la sainte Robe. » 2^e édition, Trèves, 1889. Voir aussi *Der hl. Rock zu Trier*, par le Dr Willems, secrétaire de Mgr Korum; traduit en français par M. F. Raynaud, sous ce titre : *la Sainte Robe de Notre-Seigneur Jésus-Christ à Trèves*, Trèves, 1891.

1. Voir la préface de Waitz aux *Gesta Treverorum*, dans les *Monumenta Germaniæ Historica* de Pertz, t. VIII (aussi dans la *Patrologie latine* de Migne, t. CLIV).

religieuse offrait une splendide matière aux écrivains. Le peu que les auteurs du dixième, du onzième et du douzième siècle ont encore pu recueillir, et les informations conservées par des étrangers, tels que Grégoire de Tours et Venantius Fortunatus, en sont une preuve plus que suffisante.

De tout cela il résulte déjà, croyons-nous, une explication assez naturelle du manque de documents anciens relatifs à la sainte Robe. La biographie de saint Agricius, évêque de Trèves au temps de Constantin, contient un curieux récit qui peut servir à compléter cette explication, en même temps qu'il confirme l'antiquité des traditions de Trèves. La biographie dont il s'agit a été composée vers l'an 1050 ou 1070.

L'auteur parle longuement des reliques dont saint Agricius avait enrichi sa cathédrale. Il nomme en particulier un clou de la croix, puis il ajoute que cette église se glorifiait de posséder *d'autres reliques du Seigneur, non moins dignes de vénération que le clou lui-même*. Mais on ne savait plus d'une manière certaine en quoi elles consistaient. On n'ignorait pas pourtant que ce trésor comprenait un *vêtement* du Sauveur. Mais lequel? « Les uns disaient que c'était *la tunique sans couture* du Seigneur; d'autres le vêtement de pourpre dont il avait été couvert au temps de la passion; quelques-uns enfin pensaient que ce gage d'amour consistait dans les chaussures (*caligæ*) du Sauveur du monde. » L'incertitude venait de ce que, depuis longtemps, le respect et une sorte de crainte religieuse empêchaient d'ouvrir « la châsse où saint Agricius avait déposé ce trésor. » Suivant « un récit très véridique des anciens » (*verissima namque relatione majorum didicimus*), une tentative avait bien été faite jadis pour percer le mystère; mais un miracle l'avait fait échouer. Après un jeûne de trois jours observé par toute la ville, un moine avait été choisi entre tous pour examiner le contenu de la châsse; mais il avait été frappé de cécité au moment où il soulevait le couvercle ¹.

Le respect peut-être trop scrupuleux du secret des reliques, tel qu'il ressort de ce récit, n'était pas un fait excep-

1. *Acta Sanctorum* des Bollandistes, *Januar.*, t. I. *Vita S. Agric.*, c. iv; cf. c. I, n^o 7.

tionnel ni nouveau ; il était général dans les premiers siècles du moyen âge. Il n'avait pas toujours pour raison des miracles comme celui qu'on vient de lire, mais plus ordinairement l'appréhension, poussée jusqu'à l'excès, de commettre une sorte de profanation en troublant le repos de ces restes sacrés. On tremblait d'attirer sur soi le châtiment d'Oza et des Bethsamites, si on touchait ou même si on regardait ces choses saintes, sans être saint soi-même. A cela pouvait s'ajouter aussi le besoin de défendre ces trésors si appréciés contre les voleurs ; car on sait que les voleurs de reliques, en ces temps-là, n'étaient pas rares et se rencontraient quelquefois parmi des gens estimables à divers égards.

Le mystère dont, pour ces causes et les autres indiquées plus haut, la sainte Robe a été habituellement enveloppée, ne rend-il pas raison, pour une bonne part, de la pénurie de documents écrits sur son existence à Trèves, avant le douzième siècle ?

IV

Quoi qu'il en soit, à défaut des documents contemporains, la tradition nous permet de remonter avec confiance à travers ces temps obscurs. Pourquoi, en effet, ne croirions-nous pas ce que les premiers chroniqueurs de Trèves rapportent comme la croyance, non seulement de leurs contemporains, mais aussi de leurs ancêtres, à savoir, que la grande relique de la cathédrale lui a été envoyée par sainte Héléne, mère de Constantin, par l'entremise de l'évêque Agricius ?

De graves historiens déclarent que cette tradition est fabuleuse. Pourquoi ? Ils ne le disent point, ou ils n'opposent toujours que cette absence de documents contemporains, que nous venons de discuter. Il n'est pas juste pourtant, ni raisonnable, d'admettre les seuls documents écrits et contemporains à faire foi en matière historique. La tradition, accompagnée de certaines conditions, ne mérite pas moins de créance. Du moins, elle ne doit pas être rejetée sans des raisons sérieuses.

Celle dont nous parlons ne contient certainement rien d'impossible. Que sainte Héléne, si elle n'est pas originaire de Trèves, ait au moins séjourné dans cette ville, soit auprès

de son époux Constance Chlore, soit près de son fils Constantin, dont Eusèbe célèbre si haut l'amour filial, cela est vraisemblable. On a conjecturé ingénieusement qu'elle y a reçu le baptême, peut-être de la main de saint Agricius lui-même. Qu'elle ait ensuite donné son palais de Trèves à l'évêque pour en faire une église, comme le rapporte déjà son panégyriste bénédictin, le moine Almann de Hautvilliers (diocèse de Reims), vers 880¹, cela n'est nullement incroyable. Bien plus, l'exploration archéologique du sous-sol de la cathédrale, faite il y a moins de quarante ans, a fourni des arguments inespérés en faveur de cette tradition, en montrant que la partie romaine du *Dom* de Trèves n'a pas été primitivement une basilique, soit civile, soit religieuse, comme l'ont prétendu les modernes, mais bien une riche habitation, un palais romain.

Enfin, que la sainte impératrice ait tenu à enrichir sa maison ainsi transformée en église, des trésors les plus appréciés des chrétiens, c'est-à-dire de reliques de Notre-Seigneur et des saints, quoi de plus naturel? Et est-il impossible qu'elle ait pu faire entrer la sainte Robe dans ce don auguste? On ne saurait le prouver.

On a objecté à ce propos deux témoignages de saint Grégoire de Tours et de son continuateur Frédégaire. Le premier, dans un ouvrage composé vers 590, dit avoir entendu raconter par certains (*a quibusdam*), que la tunique sans couture de Notre-Seigneur reposait dans une église d'une ville de *Galatée* ou *Galatie* (?), à cent cinquante milles de Constantinople. Le second rapporte qu'elle a été trouvée en 590 à Zaphad (?), près de Jérusalem, et transférée de là dans cette dernière ville par les patriarches d'Antioche, de Jérusalem et de Constantinople. Ces deux relations ne concordent guère. En tout cas, saint Grégoire ne paraît pas demander une foi assurée pour ce qu'il a simplement entendu dire à des gens qu'il ne nomme pas. Frédégaire, en outre de plusieurs invraisemblances, commet une erreur historique dans le nom du patriarche de Jérusalem. On a tort de vouloir tirer une conclusion plausible de deux textes si vagues.

1. *Vita seu potius Homilia de S. Helena*, c. iv, v. (*Acta SS.* Aug. III, 18 Aug.).

Les défenseurs de la tradition de Trèves ont réuni encore d'autres documents et d'autres faits historiques et archéologiques très frappants, en confirmation des rapports de sainte Hélène avec Trèves, et spécialement de son envoi de reliques précieuses¹. Il serait trop long de les reproduire ici.

Nous n'ajoutons qu'un argument, qui nous ramènera à la preuve fondamentale de Mgr Korum.

V

La relique qu'on vénère encore aujourd'hui comme la sainte Robe de Notre-Seigneur, était connue et honorée comme telle à Trèves au commencement du douzième siècle : cela est admis par les adversaires eux-mêmes, tant les témoignages sont évidents. Il faut dire comment cette grande relique est venue à Trèves, ou comment on a réussi, dans cette ville, à se persuader et à persuader au monde catholique qu'on possédait un pareil trésor. Il est impossible de supposer que son arrivée n'ait laissé aucune trace, ni dans l'histoire ni dans la tradition. Mais alors on n'a plus le choix qu'entre la tradition, qui seule fournit un renseignement positif et acceptable, ou bien l'hypothèse grossière des Gildemeister et des Sybel, à savoir, que la sainte Robe de Trèves n'est qu'une fraude perpétrée au douzième siècle.

Cette hypothèse revient à charger les pasteurs qui gouvernaient l'Église de Trèves en ces temps-là, d'une imposture horrible ou d'une légèreté colossale. Certainement, parmi ces prélats dont Mgr Korum tout à l'heure rappelait les noms, assez connus dans l'histoire, il est impossible d'en indiquer un seul qui, en pareille matière, ait pu être trompeur ou trompé.

D'ailleurs, à quelle fin auraient-ils commis une fraude aussi monstrueuse ? Pour augmenter le nombre des reliques dont se glorifiait leur église ? Pour accroître leurs revenus, à l'aide des offrandes qu'ils extorqueraient aux pèlerins abusés ?

1. Voir la première partie de l'ouvrage cité du P. Beissel, ou la *Gründungsgeschichte* « Histoire des fondations », et Willems, c. iv et supplément II, III.

Mais leur église n'était-elle pas assez riche de reliques? N'avait-elle pas un des clous de la crucifixion, pour lequel l'archevêque Egbert (975-993) avait fait exécuter un magnifique reliquaire; puis de très grandes parcelles de la vraie croix; les ossements de l'apôtre saint Mathias, retrouvés en 1053; les restes des martyrs de Trèves et de l'évêque saint Paulin, découverts en 1072, et bien d'autres trésors de nature à exciter l'envie des églises les mieux dotées? Si bien que l'empereur Henri III, demandant des reliques de saint Mathias à Trèves, en 1051, s'autorisait précisément du renom qu'avait cette ville d'être la plus favorisée en ce genre, de ce côté des Alpes.

Les archevêques de Trèves, au douzième siècle, auraient-ils été assez inintelligents pour vouloir courir le risque de discréditer tous leurs trésors, même les plus authentiques, afin de s'enrichir d'une relique fausse?

Enfin, s'ils avaient été poussés par le désir du lucre, ils n'auraient pas manqué au moins de donner à leur prétendue invention de la sainte Robe la plus grande publicité possible. Les calculs honteux que leur prêtent des gens qui connaissent peu les évêques catholiques, ne pouvaient réussir sans une certaine *réclame*, cela était évident. Ainsi, l'on devrait voir ces archevêques organiser de solennelles ostensions de leur relique, convoquer les fidèles à des pèlerinages en masse, appeler surtout les offrandes. Or, rien de tout cela ne paraît dans l'histoire. Depuis les premières années du douzième siècle, durant lesquelles se serait faite l'introduction frauduleuse de la relique, jusqu'en 1196, on ne trouve rien qui ressemble de près ou de loin à une exposition publique.

En 1196, l'archevêque Jean I^{er}, ayant consacré le maître-autel du nouveau chœur de la cathédrale, y transféra « la tunique du Seigneur, au milieu des marques du grand respect et de la vénération d'hommes pieux », comme s'exprime un continuateur des *Gesta Treverorum*. Puis ce prélat fit, sur ses biens, une fondation pour l'entretien de sept lampes qui brûleraient jour et nuit devant cet autel. A cette occasion, y eut-il une ostension véritablement publique de la sainte Robe? On ne saurait l'affirmer d'après le récit des *Gesta*. Quoi qu'il en soit, la grande relique resta cachée dans l'autel

de Saint-Pierre, sans jamais paraître aux regards, jusqu'en 1512, où la première exposition proprement dite fut accordée par l'archevêque Richard de Greifenklau, sur les pressantes instances de l'empereur Maximilien I^{er}.

Concluons qu'il est non seulement odieux, mais absurde de dire que les archevêques de Trèves ont pu inventer la sainte Tunique pour l'exploiter dans un intérêt sordide.

La supposition qu'ils ont pu être trompés ne se soutient pas mieux. Que nos ancêtres aient parfois accueilli un peu trop facilement des reliques douteuses, nous ne le nierons pas ; il ne faut pas cependant exagérer leur crédulité. L'Église a toujours été très vigilante sur ce sujet, les décisions de nombreux conciles en font foi. On n'acceptait pas les nouvelles reliques sans un examen préalable sévère ; en l'absence de témoignages anciens, on allait jusqu'à les soumettre à l'épreuve du feu, demandant ainsi un miracle avant de leur rendre les honneurs réservés aux choses saintes. On voit, en particulier, les archevêques de Trèves observer rigoureusement les prescriptions canoniques, dans ces découvertes, si fréquentes surtout aux dixième, onzième et douzième siècles, qui ramenèrent au jour tant de reliques dont les cachettes n'étaient plus connues.

Et observons ici qu'on possède des relations contemporaines de ces *inventiones*¹. L'absence de tout document de ce genre, relativement à la sainte Robe, est une preuve assurée que la présence de cette insigne relique dans la cathédrale de Trèves, depuis les plus anciens temps, et la place qu'elle y occupait n'ont jamais été entièrement oubliées.

Pour finir, nous croyons pouvoir conclure que la tradition de Trèves au sujet de la sainte Robe est, dans sa substance, parfaitement croyable, et que, si elle n'est pas de nature à *s'imposer* à la foi, elle mérite au moins le respect. C'est tout ce qu'il importait d'établir.

1. On peut voir plusieurs de ces documents réunis à la suite des *Gesta Treverorum* dans les *Monum. Germ. Histor.*, t. VIII, et le t. CLIV de la *Patrologie latine* de Migne.

MÉLANGES

SAINT JEAN CHRYSOSTOME¹

« Exposer d'après les œuvres de saint Jean Chrysostome quelles étaient les mœurs de son temps, et discuter, au point de vue moral, la manière dont il les juge ; » telle était la question mise au concours par l'Académie des sciences morales et politiques. Le programme était bien vaste : M. Puech l'a rempli de manière à mériter les suffrages de l'Académie, et il n'y a personne qui, après avoir lu son livre, ne s'associe au jugement de la docte compagnie. Peu d'ouvrages de ce genre réunissent au même degré les qualités qui distinguent ce travail : étude approfondie du sujet, habileté dans la disposition des matières, sobriété dans l'exposition, élégance et précision du style, enfin, constante application des principes d'une critique prudente et modérée.

Un écrivain médiocre nous eût donné sur un pareil sujet un livre confus et interminable. Chez M. Puech une quantité énorme de renseignements se trouve condensée en trois cents pages, sans que l'auteur paraisse jamais préoccupé de presser ses matériaux dans le cadre qu'il leur a préparé. Les détails importants viennent se grouper sans effort autour d'un certain nombre de titres qui forment les divisions de l'ouvrage : l'Orateur et l'auditoire ; les Classes de la société ; la Famille ; les Spectacles ; la Cour ; l'Empire. Après avoir lu ces chapitres, on connaît sur les sujets qui s'y trouvent traités, la pensée de saint Jean Chrysostome et le ton dont il en parle. Le principal effet de cet art du groupement, dont il est plus facile d'admirer le résultat que de découvrir le secret, est de faire d'une matière de dissertation aride un livre

1. *Un Réformateur de la Société chrétienne au quatrième siècle ; saint Jean Chrysostome et les mœurs de son temps*, par Aimé Puech, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Rennes. Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Paris, Hachette, 1891. In-8 de viii-334 pages

d'une lecture facile et attachante. M. Puech a donc triomphé d'une des principales difficultés de son sujet.

Il en est une autre, plus grave, dont il a su se tirer avec non moins de bonheur. L'œuvre qu'il fallait analyser n'est point une œuvre d'histoire ou de science : c'est un recueil d'homélies ; l'homme dont il s'agissait d'exposer les idées n'est point un moraliste de cabinet toujours maître d'exprimer sa pensée avec précision, et d'adapter son enseignement à tous les cas possibles. C'est un orateur populaire qui veut avoir raison des passions et des préjugés de la multitude. Ses peintures de mœurs ne visent pas à apprendre aux auditeurs ce qui se passe. Comme il doit en faire ressortir le côté répréhensible, il néglige ordinairement quelque coin du tableau. De même ses jugements ne sont point toujours ceux de la froide raison. L'orateur sait bien que la moitié de ses coups ne portent point, et qu'il obtiendra trop peu s'il demande juste ce qu'il faut. Il est donc porté à exagérer. Mais alors, comment découvrir, dans une œuvre oratoire comme celle de saint Jean Chrysostome, la vérité historique ? C'est en faisant appel, comme l'a fait M. Puech, aux procédés les plus délicats de la critique. Suivant les nécessités, l'orateur porte la lumière tantôt sur un point, tantôt sur un autre. Le groupement habile des éléments épars, moyennant quelques retouches discrètes, permet de reconstituer avec suffisamment d'exactitude le tableau dont on a vu successivement les parties.

Pas plus que ses peintures, il ne faut isoler les jugements de l'éloquent évêque. Si l'on devait les prendre tous au pied de la lettre, on y remarquerait non seulement de nombreuses exagérations, mais des contradictions fréquentes. Ce n'est qu'en tenant compte des circonstances, de la situation et surtout du caractère de l'orateur, que l'on peut arriver à pénétrer sa pensée intime. Chrysostome, jeune prêtre à Antioche, et en quelque sorte, simple porte-voix de l'évêque Flavien, est bien différent de l'évêque de Constantinople dont l'expérience a mûri les idées, et à qui la responsabilité personnelle commande à la fois plus d'initiative et plus de réserve. Il a donc pu varier dans la manière d'apprécier les mêmes choses. L'âge et la position de l'orateur, les besoins de l'auditoire, le mouvement du discours improvisé expliquent ces variations, mais révèlent toujours la même grande âme. Chrysostome n'est point un esprit excessif et emporté ; c'est l'homme

qui sut toujours mettre « une passion ardente au service d'idées modérées ». Cette conclusion est le résultat d'une étude psychologique très fine conduite à travers les différentes parties de l'ouvrage. Comme application remarquable de la méthode de l'auteur, nous citerons surtout le chapitre intitulé : « les Idées de Chrysostome sur les richesses et la charité ».

M. Puech rappelle dans son introduction les travaux des grands érudits du dix-septième siècle, sur le sujet qu'il va traiter ; à son avis, « il y manque d'ordinaire une certaine indépendance de pensée ». Nous citons ce jugement, non pour y contredire, mais pour faire connaître l'esprit qui a inspiré et guidé l'auteur dans ses études. Le point de vue où il se place n'est point celui de la théologie catholique. C'est assez dire que nous ne serions nullement disposé à signer toutes les propositions de son livre. Nous n'avons aucune envie d'entrer ici dans des discussions dogmatiques. Mais tout en restant sur le terrain de l'histoire, nous signalerons un point sur lequel il nous paraît difficile d'être de l'avis de M. Puech. L'influence du monachisme et de la vie ascétique au quatrième siècle semble le préoccuper beaucoup. Il y revient souvent, tantôt pour constater le « dommage sensible » que l'attrait de la vie religieuse a causé à l'État, tantôt pour signaler l'abus que faisaient les chrétiens de l'exemple des moines, auxquels ils auraient volontiers laissé le monopole des vertus chrétiennes.

La première partie de ce jugement est une exagération. M. Puech ne veut évidemment pas faire consister le préjudice causé à l'État en une diminution sensible de la population. Cela serait peu sérieux. Reste la fuite des dignités publiques. On a démontré trop souvent, pour que nous songions à y revenir, que cet éloignement était dû à des causes antérieures au grand mouvement qui entraîna tant d'âmes d'élite vers la solitude. C'est aux lourdes charges qui pesaient sur ceux qui en étaient revêtus qu'il faut avant tout imputer l'aversion pour les dignités de l'empire. En présence d'une pareille influence, celle de la vie religieuse ne vaut pas la peine d'être comptée.

De même, l'appréciation de l'auteur sur l'effet de l'exemple des religieux manque de vérité. Certes, il se rencontrera toujours des chrétiens peu fervents, habiles à trouver pour leur lâcheté des excuses peu recevables, comme celle qui consisterait à dire :

Je ne suis pas moine ; c'est aux moines à pratiquer ces vertus-là. Mais c'est une erreur de croire qu'en écartant les moines, on ferait du coup entrer les grandes vertus dans la pratique du grand nombre, et qu'en supprimant une élite on verrait monter le niveau général. C'est le contraire qui est vrai. L'influence de la vie religieuse s'étend bien loin au delà des murs du cloître, et l'histoire prouve que, grâce à une émulation salubre, dans tous les pays la ferveur du peuple chrétien est en raison directe de celle des religieux. De récents événements semblent prouver qu'on est convaincu de cette vérité ailleurs que dans les rangs catholiques.

Nous pourrions relever encore quelques conclusions de M. Puech qui nous paraissent excessives. C'est ainsi qu'il s'exagère, croyons-nous, l'ignorance de l'Écriture chez les auditeurs de Chrysostome. On s' imagine difficilement dans de pareilles conditions, l'intérêt que pouvait présenter le commentaire courant qu'en donnait le saint évêque. En appliquant les principes de critique employés ailleurs avec tant de succès, l'auteur aurait pu conclure qu'ici encore l'orateur force un peu la note pour amener plus sûrement son peuple à une étude plus approfondie des saintes lettres. Ce que l'auteur nous dit de Stagyre ne sera pas goûté de tout le monde. Il est fort possible que saint Jean Chrysostome se soit trompé sur la nature du mal qui tourmentait son ami. Mais est-il bien évident qu'il n'y ait pas d'autre explication que l'épilepsie ? Certains miracles de l'Évangile et de graves témoignages de nos missionnaires contemporains doivent nous mettre en garde contre un jugement trop précipité. Je connais des théologiens qui trouveront aussi l'auteur moins au courant de la doctrine catholique sur la grâce, que de bien d'autres questions de dogme qu'il a l'occasion de toucher.

Ne us n'avons rien dit de la chaleur communicative et du ton de sympathique admiration qui règnent dans tout l'exposé de M. Puech. Son livre prouve que pour traiter scientifiquement un sujet, il n'est pas nécessaire de se draper dans ces formes raides et austères qui rebutent tant de lecteurs, et que sans cesser de juger impartialement son héros, on peut exprimer hautement ses sympathies pour sa personne. Parlant d'un autre historien et admirateur du saint évêque, l'Allemand Neander, M. Puech fait

de lui cet éloge, qu'il a si bien compris Chrysostome parce qu'il l'a aimé. Nous appliquerions volontiers ces paroles à M. Puech lui-même, en ajoutant qu'il a réussi mieux encore que son prédécesseur à faire comprendre et aimer Chrysostome par les autres.

HIPP. DELEHAYE.

BIBLIOGRAPHIE

Documents sur la négociation du Concordat et sur les autres rapports de la France avec le Saint-Siège en 1800 et 1801. Publiés par le comte BOULAY DE LA MEURTHE. Tome I. In-8. Paris, Libr. Ern. Leroux.

Après l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, de Thiers, l'*Église romaine et le premier Empire*, du comte d'Haussonville, les *Mémoires du cardinal Consalvi*, et l'*Histoire des deux Concordats*, du P. Theiner, la question du concordat de 1801 semble épuisée. Restait cependant à publier les pièces officielles relatives à un fait qui tient une si large place dans l'histoire de l'Église et celle de la France moderne. Ce travail a tenté M. le comte Boulay de la Meurthe. Il s'est mis à l'œuvre, a recueilli tout ce qu'il a pu trouver de documents authentiques, et publié un premier volume qui paraît aujourd'hui sous les auspices de la *Société d'histoire diplomatique*. Il sera suivi prochainement, nous l'espérons, de plusieurs autres qui compléteront le recueil.

Ce premier tome s'ouvre par une préface de xviii pages et se compose de 430 pages in-8, format compact, allant du 10 février 1800 au 26 février de l'année suivante.

L'ouvrage ne se borne pas à la reproduction des pièces qui regardent directement le concordat. Il embrasse d'une manière plus générale l'ensemble des rapports du gouvernement de la République française avec le nouveau pape, Pie VII, et les États romains. Car, suivant la remarque de M. Boulay de la Meurthe, les négociations politiques se mêlèrent forcément à celles du concordat durant cette mémorable période. Après comme avant la victoire de Marengo, l'Italie continua d'être le champ de manœuvres sur lequel se tenaient menaçantes les armées françaises, autrichiennes et napolitaines, occupant tour à tour le territoire pontifical, les légations surtout, jusqu'à la conclusion du traité de Lunéville. Et malgré tout le soin que prenait Pie VII d'isoler la question religieuse, les opérations militaires ne pouvaient rester sans influence sur les affaires ecclésiastiques.

Nous suivons jour par jour, dans cette correspondance, les sollicitudes du Pontife romain et de son entourage au milieu de ces terribles complications. Tantôt ce sont les protestations contre l'occupation des légations, également convoitées par la France et l'Autriche ; tantôt les efforts pour empêcher les armées belligérantes de violer le domaine de l'Église ; puis la crainte de voir se renouveler les violences de la République française, et les précautions à prendre pour soustraire le pape Pie VII à la captivité de Pie VI.

D'autre part, c'est le premier consul multipliant les protestations de respect envers le chef de l'Église, lui renouvelant les promesses les plus rassurantes pour sa personne et ses États ; prescrivant à ses généraux les plus grands égards, même lorsque, forcés par les exigences stratégiques, ils devraient pénétrer sur le territoire du Pape ; évitant cependant toute promesse qui pût le lier pour l'avenir.

Les affaires de l'Ordre de Malte, les prétentions de Paul I^{er} de Russie à la grande maîtrise ; l'intervention de Louis XVIII, soutenant auprès du Pontife ses droits royaux dans le règlement des affaires religieuses de France ; tout autant de questions accessoires qui trouvent leur place dans cette correspondance. Nous les laissons de côté, aussi bien que les questions militaires, pour nous occuper exclusivement des négociations du concordat.

Combien peu Bonaparte fut encouragé par son entourage de jacobins à entreprendre la grande œuvre de réconciliation, nous le voyons dès la première page du recueil. Il s'ouvre par une note diplomatique de l'indigne évêque d'Autun, Talleyrand, adressée à D. Musquiz, ambassadeur d'Espagne à Paris. Elle est datée du 8 février 1800. Le Saint-Siège était alors vacant. Réuni dans l'île Saint-Georges, près de Venise, le conclave se débattait au milieu des mesquines difficultés que lui suscitait l'Autriche. Plus d'un mois devait encore s'écouler avant l'élection de Pie VII. Talleyrand, dans cette dépêche, ne craint pas d'attaquer la légitimité du conclave, comme ne représentant pas l'universalité de l'Église, et privé de liberté sous la pression du gouvernement impérial. Par une conclusion logique, il refuse d'avance de reconnaître le futur élu et cherche à entraîner l'Espagne dans cette voie schismatique. Loin de marcher à sa suite, la nation catho-

lique par excellence accueillit avec transport l'exaltation du nouveau Pontife.

Tout le monde sait avec quelle noble énergie le jeune vainqueur de Marengo rompit en visière avec la faction jacobine, et prit lui-même l'initiative de la réconciliation de la nation française avec le Saint-Siège. Commencées à la célèbre entrevue de Milan, les négociations comprennent trois périodes : l'ouverture dans cette ville, avec le cardinal Martiniano, évêque de Verceil, pour intermédiaire ; les discussions préliminaires, à Paris d'abord, entre l'archevêque de Corinthe, Mgr Spina, et l'abbé Bernier ; puis à Rome, entre M. Cacault, ministre de France, et le cardinal Consalvi, secrétaire d'État ; enfin, la conclusion à Paris.

La première période fut très courte. Un plan général de pacification, tracé à grandes lignes, transmis au Saint-Siège, de la part de Bonaparte, par le cardinal Martiniano, et accepté comme base de négociations ; puis l'envoi de Mgr Spina comme agent officieux, sans caractère diplomatique ; enfin la négociation transférée de Verceil à Paris ; voilà tout ce que renferme cette première période.

A Paris commença le travail sérieux. Le volume de M. Boulay de la Meurthe nous montre dès lors le prélat romain aux prises avec Talleyrand, mais surtout avec l'abbé Bernier, instrument officieux et trop servile du gouvernement consulaire. Que se passa-t-il dans les entrevues de ces délégués ? Nous avons peu de détails, même dans la nouvelle collection. En pouvait-il être autrement ? C'était plus de vive voix que par écrit que se traitaient les affaires entre Spina et Bernier ; à peine de loin en loin quelques billets de peu d'importance. La correspondance de l'archevêque avec le cardinal Consalvi est plus riche en détails. Mais ici encore, que de réserves imposées par les circonstances. Il suffit de dire que la pénurie du trésor pontifical ne permettait que très rarement l'envoi de courriers spéciaux, et que les dépêches passant par la poste française, on n'avait aucune garantie pour le secret des correspondances.

On peut cependant, à travers mille réticences, suivre quelque peu la marche des négociations. Voici en abrégé, et sans nous astreindre à citer pièce par pièce, le résumé des renseignements fournis par l'ouvrage de M. Boulay :

Cinq différents projets de concordat furent élaborés sous les yeux du premier consul. Les deux derniers seuls sont connus textuellement, et trouvent leur place dans le présent recueil. Des trois premiers, nous connaissons les points principaux par le résumé qu'en fait l'agent pontifical. Cette lacune est regrettable; tout le monde sait quel jour jette sur une négociation la connaissance des expressions mêmes des différents projets. Nous en savons assez cependant pour connaître très clairement les points les plus débattus entre les deux contractants.

Ce fut d'abord la position officielle qui serait faite à la religion catholique en France. Serait-elle religion d'État, religion dominante, ou seulement religion tolérée, plus ou moins favorisée? Conformément aux vieilles traditions, le Saint-Siège désirait vivement qu'elle fût déclarée religion d'État, ou religion dominante. Sans parler des autres raisons, n'était-il pas nécessaire que la *Fille aînée de l'Église* reprît vis-à-vis de sa mère la position qu'elle avait conservée depuis le baptême de Clovis? De plus, Bonaparte pouvait-il réclamer pour lui et ses successeurs le privilège de nommer aux sièges épiscopaux, sans que le gouvernement fit profession officielle de catholicisme? Ce privilège ne constitue-t-il pas une vraie magistrature ecclésiastique, qui ne peut décemment être exercée que par un gouvernement catholique.

Au début, Bonaparte sembla comprendre ces raisons de haute convenance; il ne parut pas opposé à cette demande du Saint-Siège. Pourquoi changea-t-il d'avis? Fut-ce la crainte des jacobins? Ne fut-ce pas plutôt préoccupation politique et désir de faire peser sur l'Église tout le poids de l'autorité séculière? Proclamer le catholicisme religion d'État, c'était d'abord reconnaître l'Église supérieure à l'État; c'était, de plus, obliger les fonctionnaires à participer officiellement à ses cérémonies. Le déclarer religion dominante, c'était lui faire une position privilégiée entre tous les cultes admis en France, et presque confesser son origine divine.

Bien différents étaient les projets de Bonaparte. L'État, dans sa pensée, devait être au-dessus de tout. Le culte public, ou, comme on disait alors, *l'établissement ecclésiastique*, prenait place parmi les services publics dirigés par le pouvoir séculier. Un curieux rapport du comte d'Hauterive (n° 87 de la collection de M. Boulay de la Meurthe) expose nettement cette pensée.

Tous les efforts de l'archevêque de Corinthe vinrent donc échouer contre l'obstination du premier consul. On effaça des projets de concordat la qualité de religion d'État, se contentant de reconnaître que la religion catholique est celle de la majorité des Français.

Venait ensuite la question de la réorganisation hiérarchique de l'Église de France. Napoléon exigeait le renouvellement intégral de l'épiscopat. Il lui fallait des évêques sans attaches avec l'ancienne monarchie, qui lui dussent leur haute position dans l'Église. Ce but ne pouvait être atteint sans que les titulaires survivants des sièges épiscopaux fussent dépossédés de leurs Églises. De là, nécessité d'obtenir leur démission, et s'ils ne la donnaient pas volontairement, de les déposer par acte de la souveraineté pontificale. Le nouveau recueil nous montre en ce point le Pape aux prises avec le premier consul. Pie VII ne pouvait se résoudre à imposer une loi si dure à des évêques qui, loin de démériter, avaient noblement soutenu les droits de leurs Églises. Aussi proposait-il une transaction honorable pour tous. Les anciens prélats garderaient leur titre jusqu'à la mort ; mais, par décret pontifical, ils seraient privés de l'exercice de leur juridiction, et leurs diocèses seraient gouvernés par des administrateurs apostoliques. Cette mesure était pénible aux évêques, sans doute, moins pourtant qu'une déposition, ou une renonciation imposée. Bonaparte ne l'accepta pas ; et le Pape, pour le salut de l'Église de France, eut devoir plier devant ses exigences.

Nouvelle difficulté par rapport aux évêques constitutionnels. Aux yeux de l'Église, ils étaient des intrus, des schismatiques ; leur élection épiscopale n'avait aucune valeur. Bonaparte ne se faisait pas d'illusion sur leur position canonique. Mais ils conservaient encore aux yeux du gouvernement une position officielle. Aussi, dans la demande de démission que le Pape devait adresser à tous les évêques, le premier consul aurait voulu comprendre aussi bien les constitutionnels que les évêques légitimes. Le Pape refusa de se prêter à ce désir. Aux seuls évêques canoniquement institués, il demanda la renonciation ; aux constitutionnels, il adressa un bref pour les exhorter à la soumission envers le Saint-Siège et à l'acceptation de ses décrets.

Une troisième question, de la plus haute importance au sortir de la Révolution, était celle du serment politique ; elle occupa une

place importante dans cette correspondance. Ce serment répugnait à la conscience de bon nombre d'évêques et de prêtres qui, imbus de la doctrine des quatre articles, n'admettaient pas qu'on pût jamais être dispensé de la foi promise au monarque légitime, quels que fussent les changements survenus dans la société; d'autres n'osaient s'engager envers des lois ou des constitutions peu d'accord avec l'orthodoxie. Ces difficultés, qui depuis longtemps divisaient le clergé français, ne pouvaient être résolues que par l'autorité supérieure du Pontife romain. Le serment était d'ailleurs comme la consécration religieuse du nouveau pouvoir. Bonaparte l'exigeait, le Pape ne s'y refusait pas; restait à trouver la formule. Avant de tomber d'accord, il fallut tâtonner. Fidélité aux lois de la République; fidélité à la Constitution; fidélité au gouvernement établi par la Constitution; les négociateurs hésitaient entre ces trois formules. Plusieurs lois étaient en opposition avec les enseignements de la foi: on ne pouvait s'engager à les observer; la Constitution n'était guère plus orthodoxe: comment s'engager envers elle? On finit par adopter la troisième rédaction.

La question des biens ecclésiastiques ne suscitait pas de moindres embarras; elle revient souvent dans la correspondance de Mgr Spina. Ces biens étaient divisés en deux parties: ceux qui par la vente étaient devenus légalement propriétés privées; et ceux que l'État retenait encore entre ses mains. En ce qui regarde les biens de la première catégorie, le Pape prit son parti sans hésiter. Impossible de les réclamer. Sacrifice en fut fait, sauf l'indemnité que l'État s'engageait à payer au clergé.

Ceux de la seconde catégorie étaient dans des conditions différentes. L'État n'avait aucun droit à leur possession, aucune raison sérieuse de les retenir. Aussi furent-ils réclamés par la cour romaine. Mais en vain. Le gouvernement de la République pensait que ce qui avait été bon à prendre était bon à garder. Tout ce que put faire le Pape fut de se renfermer dans le silence au sujet de ces propriétés, laissant sur la conscience des usurpateurs l'obligation de restituer le bien mal acquis.

Le volume s'arrête au moment où le nouveau ministre de France à Rome, Bacault, va continuer auprès du Vatican le travail commencé à Paris, non plus à titre officieux, comme l'abbé Bernier à Paris, mais en diplomate accrédité, traitant directement avec le cardinal secrétaire d'État. Nous attendons avec impatience ces

nouveaux documents, qui nous promettent des détails plus curieux que ceux du premier volume.

M. le comte Boulay de la Meurthe a enrichi son travail de notes excellentes, remarquables également pour la clarté, la sobriété et l'exactitude. L'exécution typographique ne laisse rien à désirer; et une table des matières, résumant en peu de mots le sujet de chaque pièce, facilite singulièrement au lecteur les recherches qu'il voudrait faire.

G. DESJARDINS.

Le Libre arbitre. Étude philosophique, par Ernest NAVILLE.
In-8 de 388 pages. Paris, Fischbacher, 1890.

« La liberté est aussi essentielle aux esprits que l'étendue l'est aux corps. » Telle est la pensée d'Euler choisie par l'auteur pour épigraphe. L'étude qu'il vient de publier n'est que la reproduction d'un enseignement oral et constitue un fragment d'un essai de philosophie complète.

L'introduction est destinée, d'après l'auteur, à marquer la place de ce fragment dans l'ensemble dont il fait partie. Après avoir exposé le but de la philosophie, il rappelle sa méthode : analyse qui distingue et classe les éléments de l'univers, hypothèse sur le principe premier, synthèse qui vérifie l'hypothèse en la comparant aux résultats acquis par l'analyse. Il n'existe que trois systèmes distincts en philosophie : matérialisme, idéalisme, spiritualisme ; seul ce dernier fait une place à la liberté, et ce caractère le place en opposition directe avec les deux autres. C'est ce qui fait de la question du libre arbitre, dans les conditions actuelles de la pensée, le problème capital de la philosophie.

M. Naville aborde donc cette question dans une première partie, au point de vue de l'analyse. Trois chapitres composent cette partie ; ils peuvent se résumer ainsi : la définition, les preuves, les objections.

La liberté humaine, dont il s'agit ici, c'est « le pouvoir de choisir entre plusieurs résolutions » (p. 39) ; elle doit être distinguée de la spontanéité ; elle est « relative » en ce sens qu'elle dépend, dans son exercice, des sens qui la sollicitent, de l'intelligence qui lui présente les motifs, des conditions physiologiques nécessaires pour qu'elle puisse se manifester, de la loi morale qui règle son emploi légitime.

Dans la volition, il faut distinguer les impulsions, venant des motifs, et le choix; c'est là l'élément libre proprement dit, élément simple et irréductible, dont le rôle est bien exprimé par le terme de libre arbitre.

Après ces préliminaires, M. Naville indique les questions reliées à celle du libre arbitre : la réalité de l'esprit, celle de la conscience, de la personnalité. Quelques expressions me semblent, sur ce dernier point, manquer de précision, mais les idées sont exactes au fond; ne nous arrêtons donc pas à des questions de mots, secondaires par rapport à l'objet principal de l'ouvrage. Les objections dirigées contre l'unité de la personne humaine, au nom de phénomènes bizarres observés dans des états spéciaux et morbides du système nerveux, sont fort bien discutées, réfutées et parfois rétorquées.

La liberté a pour unique but légitime la réalisation de la loi morale : « En un sens, l'homme n'est libre que dans le bien » (p. 106); aussi « l'homme ne peut que choisir entre l'obéissance et l'esclavage » (p. 107), et c'est du bon emploi de la liberté que résulte la valeur réelle de la personne humaine (p. 118). Tout cela est très bien exposé; je signalerai toutefois un point inexact : p. 106, on lit : « La possibilité du mal est inhérente au libre arbitre, qui disparaîtrait avec cette possibilité. » Cette affirmation n'est point exacte, la liberté de Dieu est assurément la plus parfaite des libertés en même temps que la plus incompatible avec le mal.

L'auteur passe aux « signes de la liberté », c'est la preuve. Il pense que dans les mouvements volontaires, par exemple, l'esprit a le sentiment immédiat de son libre arbitre. Tout au moins, dirai-je, le raisonnement qui nous manifeste la liberté d'une foule de nos actes est-il bien simple. La réalité de la liberté est de plus seule capable de rendre compte d'une foule d'idées et de sentiments tels que l'idée même de la liberté, celles du péché et de la vertu, les sentiments de l'obligation, du repentir, etc., la responsabilité, base des jugements moraux, enfin des relations sociales de toute sorte et de l'histoire même du genre humain.

La négation de la liberté entraîne donc la destruction de la morale, aussi certains déterministes déclarent-ils que la science n'a plus rien à faire avec la morale; chose étrange, car la science

doit tenir compte des faits; or « le cœur et la conscience sont des faits » (p. 159). Le docteur Büchner entre autres exclut « toute question de morale »; il est vrai qu'il admet que la science peut conduire à des résultats « en contradiction absolue avec la raison.... Mettre de côté les faits moraux dans une étude philosophique, c'est beaucoup; mettre de côté la raison, c'est trop, » (p. 162) conclut M. Naville.

Suivent les objections, du moins celles que l'on formule au nom de la physiologie, de la psychologie et de la statistique; nous ne pouvons en donner ici le détail. Mentionnons seulement les objections physiologiques; elles proviennent de la confusion entre l'existence du libre arbitre et les conditions de son exercice. Claude Bernard l'avait déjà très bien montré. Les faits de l'hypnotisme et de la suggestion (p. 167-187), loin d'ébranler la liberté, fournissent même à l'auteur (p. 185) un argument remarquable en faveur de la liberté.

La conclusion de la première partie s'impose donc : « La liberté relative de l'homme est une des données du problème universel. » (P. 215.)

La seconde partie, « Synthèse », examine les relations de la liberté avec les divers systèmes.

Le matérialisme, en premier lieu : il entraîne la négation de la liberté. Mais il donne lieu à des objections spéciales qu'il faut étudier. La principale se déduit du principe de la conservation de l'énergie, l'un des plus importants de la physique actuelle; elle peut se résumer ainsi : les mouvements du corps humain ne sont que la transformation de mouvements antérieurs provenant des forces de l'organisme, et les forces de l'organisme sont empruntées au monde physique selon des lois nécessaires... « Pour que l'objection fût valable, répond l'auteur, il faudrait que la conservation de l'énergie dans le monde physique fût absolument démontrée, que l'extension de cette loi à la biologie fût certaine, et enfin que cette loi, en la supposant vraie, conduisit logiquement à la négation de la liberté. Or, aucune de ces trois affirmations ne résiste à un examen impartial. » (P. 224.) Il est intéressant de rapprocher de ce passage les lignes suivantes d'un article de M. G. Sorel (*Revue scientifique*, 29 août 1891); après avoir signalé certains ouvrages récents où sont énoncées des propositions analogues à celle que nous citons à l'instant, il ajoute : « Il vient de

paraître un ouvrage de M. Naville, où l'auteur affirme qu'un homme impartial ne peut admettre ni la loi de la conservation de l'énergie, ni surtout son extension à la biologie. La science est donc, en ce moment, dans un état de crise, elle est attaquée de tous côtés avec un fanatisme qui n'est pas sans causer des inquiétudes aux esprits indépendants. » On peut se demander de quel côté est le fanatisme.

L'idéalisme entraîne aussi, lui, la négation de la liberté; ses objections spéciales sont réfutées (p. 236-253).

Les deux systèmes précédents sont deux formes du déterminisme. M. Naville montre que toutes les explications déterministes de l'origine de l'idée de liberté présupposent toujours cette idée : « Les alchimistes, dit-il, trouvaient de l'or au fond de leurs creusets lorsqu'ils y en avaient mis au début ou dans le cours des opérations. » (P. 263.)

Le déterminisme, en outre, n'explique point le mal, contredit la conscience, paralyse la charité.

Le spiritualisme, au contraire, rend compte simplement des idées de liberté, de bien et de mal; il rétablit les droits de la conscience, méconnus par le déterminisme

Suivent vingt pages sur l'existence du bien et du mal dans le monde : ces pages sont extrêmement belles et de la plus grande élévation de sentiment.

Mais le spiritualisme fait naître quelques objections spéciales contre la liberté.

L'infinité de Dieu semble exclure tout être distinct de lui. Non, car Dieu est l'infinie puissance, et par suite peut créer.

Les êtres libres pourraient agir contre la volonté de Dieu, qui dès lors ne serait pas tout-puissant. M. Naville, répondant à cette objection, est amené à parler de l'avenir des esprits créés, spécialement de ceux qui auraient mal usé de leur liberté. Il cite, comme satisfaisant aux difficultés, la durée indéfinie de la souffrance produite par une révolte permanente; mais il semble accepter aussi, comme solution possible, l'anéantissement final, non pas à la mort, mais à la suite d'angoisses prolongées qui constitueraient la sanction. Or, les raisons qu'il apporte contre l'anéantissement à la mort, doctrine qui, d'après lui, « renverserait les fondements de la morale » (p. 317), ne conservent-elles pas ici presque toute leur force? A part ce dernier point, pour le dire en passant,

c'est à peine si une ou deux expressions font reconnaître que M. Naville n'est pas catholique.

Reste une difficulté fort sérieuse tirée de la prescience divine. Elle est résolue aussi bien qu'elle peut l'être : « Dieu ne prévoit pas, il voit, comme l'a fait remarquer saint Augustin. » (P. 324.)

« Assurément, dit l'auteur en terminant, le spiritualisme ne déchire pas tous les voiles et ne supprime pas tous les mystères, mais il laisse la voie ouverte pour l'explication de la nature de l'homme et de ses destinées, tandis que les théories déterministes, dès qu'on en discerne les inévitables conséquences, froissent le cœur, révoltent la conscience et contredisent la raison. » (P. 326.)

Telle est l'analyse rapide de cet ouvrage ; il est superflu, ce me semble, d'en faire l'éloge. J. DE JOANNIS.

Analecta hymnica medii ævi. X. Sequentiæ ineditæ. Liturgische Prosen des Mittelalters aus Handschriften und Wiegendrucken. Dritte Folge herausgegeben von Guido Maria DREVES, S. J. In-8 de 336 pages. Leipzig, Reiland, 1891. Prix : 10 mk.

Le P. Dreves poursuit avec une persévérante ardeur la publication des hymnes inédites du moyen âge. Voici le dixième volume de la collection, troisième des *Sequentiæ ineditæ* ; les pièces y sont réparties en trois groupes : *De Tempore, de Beata, de Sanctis*. Il y en a en tout 437. Le numéro 62, relatif aux reliques apportées de Constantinople à Soissons sous l'épiscopat de Nivellon, en 1207 probablement, nomme, parmi ces précieux trésors, non seulement le chef et un bras de saint Jean-Baptiste, le chef et un doigt de saint Thomas, le voile, un soulier, du lait et la ceinture de la très sainte Vierge, mais encore le chef de saint Denis l'Aréopagite :

12 a. Nostrī servant cœnobitæ
Caput Arcopagitæ,
Qui adeptus lumen vitæ
Per doctorem gentium,

12 b. Et rimatus cœli vias
Erudit mentes piās,
Cum distinxit hierarchias
Supernorum civium.

Les moines de Saint-Denis ne devaient certainement pas admettre l'authenticité de cette relique.

Relevons, en passant, dans cette même pièce, une faute d'impression qui rompt la mesure du vers ; à la dernière strophe, au

lieu de : *Ut eum suo pastor grege*, il faut lire : *Ut cum suo pastor grege*.

La séquence 64 nous apprend que la ville de Luçon fut fondée, on ne dit pas à quelle époque, par un certain Lucius, fils d'un empereur de Constantinople :

2 a. Iste fuit Lucius
 Primus regis filius
 Urbis Constantini,
 Qui pro fratricidio
 Datus est exsilio
 Gurgitis marini.

6 b. Loci situs placuit,
 Loco nomen præbuit
 De suo formatum;
 Nomen sapit Lucii
 Nomen Lucionii
 Recte derivatum.

Toutes les séquences du troisième groupe sont rangées d'après l'ordre alphabétique des saints dont elles chantent les vertus ou le triomphe; je ne sais pourquoi cet ordre a été parfois bouleversé. Sainte Marie Égyptienne et sainte Marie-Madeleine sont renvoyées après sainte Marthe et saint Mathieu; la seconde a même été particulièrement maltraitée : l'hymne 332, qui porte son nom, est consacrée tout entière à la louange de sainte Catherine. Les séquences 282-284 ne sont pas non plus à leur place. Ces légères incorrections doivent être mises sans doute au compte de l'imprimeur.

E. RIVIÈRE.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE
DES
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

SEPTEMBRE 1891

ROME

L'événement qui a occupé Rome et le monde catholique pendant tout le mois de septembre a été l'organisation et la réception des grands pèlerinages à la Ville éternelle; d'abord le pèlerinage ouvrier français au Vatican, dit *Pèlerinage du travail*, ou encore, *Pèlerinage des vingt mille*; puis le pèlerinage de la Jeunesse catholique au tombeau de saint Louis de Gonzague, à l'occasion de son troisième centenaire.

En réponse aux enseignements de l'encyclique *De conditione operarii*, des milliers de travailleurs chrétiens se sont groupés dans une même pensée de foi, d'un bout à l'autre de la France, et sont allés exprimer en personne au Vicaire de Jésus-Christ leurs sentiments de filiale soumission et de reconnaissance. S. E. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, président d'honneur, M. le comte A. de Mun et M. Léon Harmel s'étaient chargés de les introduire auprès du Saint-Père.

Profondément touché de cette manifestation grandiose, Léon XIII a offert lui-même l'hospitalité à ces légions de pèlerins venus d'au delà des monts. Par son ordre, des dortoirs avaient été aménagés dans les lazaret de Sainte-Marthe, dans le séminaire de Saint Pierre, au palais du Saint-Office, et dans l'aile gauche de la colonnade du Bernin. Un immense réfectoire pour deux mille convives était installé dans les anciennes salles d'armes qui ouvrent sur la cour du Belvédère, c'a été pour le Pape une douce consolation de venir examiner les travaux et en admirer la belle ordonnance.

Le samedi 19 septembre, dans la salle de la Loggia, eut lieu la première audience accordée par le Saint-Père aux ouvriers de France, dont environ deux mille étaient déjà réunis sous les bannières de leurs cercles et associations. Sans compter les autres prélats qui assistaient à cette imposante cérémonie, douze cardinaux entouraient le trône de Léon XIII. Après des acclamations enthousiastes, suivies d'une délicate allocution prononcée par le cardinal Langénieux, M. le comte de Mun, debout sur l'estrade qui fait face au trône pontifical, lit une adresse

éloquent, où il rappelle les encouragements donnés aux ouvriers par le Souverain Pontife, en 1887 et 1889; encouragements qui étaient comme le prélude de l'encyclique de 1891. Cette encyclique, dit l'éminent orateur, a été accueillie par les catholiques, avec « l'attentif recueillement de l'obéissance »; les dissidents et les indifférents l'ont lue « dans la muette surprise de l'admiration »; les impies lui ont « rendu l'hommage de leurs inutiles colères »; les souverains, menacés par l'invasion du socialisme, l'ont « reçue comme une parole de salut »; les hommes d'État, « éperdus dans le tumulte des revendications populaires, l'ont méditée comme une leçon vainement sollicitée de la sagesse humaine ».

Après un résumé des principaux enseignements de l'encyclique, M. de Mun termine par une péroraison vibrante, où il proteste du dévouement à l'Église de « notre patrie française qui, malgré ses erreurs et ses fautes, en dépit de ceux qui voudraient lui ravir son plus beau titre de gloire, demeure, par excellence, la nation catholique ». Enfin il déclare que le Pape de l'Encyclique a déjà reçu et gardera le « titre glorieux de *Pape des ouvriers* ».

Alors, d'une voix forte et émue, Léon XIII prononce en français le discours suivant :

« Mes très chers fils,

« Grande est Notre joie à la vue de ce troisième pèlerinage des ouvriers catholiques français au tombeau des saints apôtres. Le souvenir de vos pèlerinages précédents, très chers fils, et de votre piété est encore tout frais et tout vivant dans Notre mémoire, et vous voilà plus compacts que jamais groupés autour de Nous. Vous revenez au nom de vos nombreux compagnons de travail, guidés et présentés comme les premières fois par ce digne et zélé cardinal, si dévoué à vos intérêts, et assistés de ces prêtres et de ces pieux laïques que vous savez être vos meilleurs amis, toujours attentifs à vos besoins, toujours prêts à vous rendre service.

« Cet empressement de la France chrétienne à envoyer, à des intervalles aussi rapprochés, des légions de pèlerins dans la Ville éternelle, pour y prier dans ses sanctuaires et pour y recevoir la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ, remplit Notre âme de consolation et d'espérance. Quoi de plus consolant, en effet, que de voir les fidèles enfants de la fille aînée de l'Église, ces patrons et ces ouvriers, chercher ainsi dans un religieux élan de foi et d'amour à resserrer de plus en plus les liens qui les unissent depuis tant de siècles à leur mère commune, la sainte Église romaine! et d'autre part, quoi de plus fécond et de plus riche en heureux résultats pour l'avenir! C'est là, sans nul doute, un fruit de cet Esprit qui souffle quand il veut et où il veut, sur les nations comme sur les individus; et nous savons que Dieu ne laisse jamais ses œuvres imparfaites.

« Mais, très chers fils, comme Nous l'avons entendu tout à l'heure, un sentiment plus particulier vous amène aujourd'hui à nos pieds. Vous

teniez à Nous exprimer de vive voix votre filiale gratitude pour la parole apostolique que Nous avons récemment dite au monde en votre aveur. Nous agréons de tout cœur vos remerciements et Nous Nous réjouissons d'avoir pu, par cet acte de Notre charge de pasteur universel des âmes, contribuer ainsi efficacement au relèvement de la classe ouvrière.

« Vos remerciements, du reste, sont pour Nous des prémices, car vous êtes les premiers représentants de ces hommes de travail que Nous recevons depuis la publication de Notre encyclique, et ces représentants, c'est la France catholique, la première toujours en générosité, qui Nous les envoie. La satisfaction que Nous en éprouvons est d'autant plus vive que Nous savons vos sentiments des plus sincères et dictés par une adhésion et une obéissance plus entières aux enseignements de l'Église et de son chef.

« Vous avez entendu, chers fils, ces enseignements en face des périls sociaux de plus en plus menaçants. Nous avons élevé la voix pour montrer, à la lumière de l'Évangile et de la saine raison, où était le salut et quel chemin pouvait seul y conduire.

« Nous avons dit qu'il fallait tenir pour certain que la question ouvrière et sociale ne trouvera jamais sa solution vraie et pratique dans les lois purement civiles, même les meilleures.

« Cette solution est de sa nature liée aux préceptes de la parfaite justice qui réclame que le salaire réponde adéquatement au travail. Elle est encore, par conséquent, du ressort de la conscience et entraîne surtout une responsabilité devant Dieu. Or, la législation humaine, ne visant directement que les actes extérieurs de l'homme dans ses rapports sociaux, ne saurait s'étendre à la direction des consciences. De plus, cette question réclame le concours de la charité, qui va au delà de la justice et rappelle la commune dignité de la nature humaine, relevée encore par la Rédemption du Fils de Dieu.

« Or, la religion seule avec ses dogmes révélés et ses préceptes divins possède le droit d'imposer aux consciences la justice dans sa perfection et les lois de la charité avec tous ses dévouements, et l'Église est l'organe et l'interprète autorisé de ses préceptes et de ses dogmes. C'est, dès lors, dans l'action de l'Église, combinée avec les ressources et les efforts des pouvoirs publics et de la sagesse humaine, qu'il faut chercher le secret de tout problème social. Ces enseignements et tant d'autres qui s'y rattachent, Nous les avons donnés dans Notre lettre encyclique, avec toute l'extension qu'ils comportent, et Nous avons la consolation de constater que la semence de Notre parole n'est pas tombée dans une terre ingrate, et que, Dieu, aidant, elle portera partout ses fruits.

« Déjà, soit en leur particulier, soit dans des réunions et des congrès, des hommes placés à la tête d'industries considérables ont étudié comment y mettre en pratique ceux de Nos enseignements, de nos conseils et de Nos avis qui les concernent.

« De leur côté, les gouvernants n'ont pas été insensibles à Notre encyclique, et Nous espérons qu'elle leur sera une lumière pour les guider dans la question présente qui les préoccupe à si juste titre. Que partout donc on agisse, et, sans plus consommer un temps précieux en de stériles discussions, qu'on réalise dans les faits ce qui, dans leurs principes, ne saurait plus être l'objet d'une controverse. S'il existe encore, quant à l'application, comme c'est inévitable dans des problèmes aussi complexes, des côtés obscurs et des points douteux, il convient de laisser au temps et à l'expérience de les éclaircir.

« Quant à vous, très chers fils, que ce pèlerinage vous affermis dans vos convictions de chrétiens. Vous avez droit à la liberté qui vous est nécessaire pour remplir vos devoirs religieux, et par conséquent au repos du dimanche. Cette liberté et ce repos vous sont accordés par vos patrons chrétiens. Profitez-en pour sanctifier le jour du Seigneur et pour attirer sur vous et vos familles les bénédictions du Ciel.

« Au travail, montrez-vous diligents et laborieux, dociles et soumis, respectueux et obéissants, chrétiens et fidèles en toutes choses.

« Evitez le commerce des hommes pervers, de ceux surtout qui, sous le nom fallacieux de socialistes, ne visent à rien moins qu'à bouleverser l'ordre social au grand détriment de la classe ouvrière. Unissez-vous au contraire à ceux qui partagent vos bons sentiments. Formez avec eux et avec vos maîtres chrétiens, sous le haut patronage des pasteurs de vos diocèses, et aidés des conseils de vos prêtres, si dévoués à votre cause, des associations et des cercles où vous trouverez comme dans une seconde famille, avec les délassements d'une joie honnête, des lumières dans vos difficultés, une aide et une force dans vos luttes, un encouragement et un soutien dans les infirmités et la vieillesse.

« Pères de famille, songez à vos enfants. Efforcez-vous de leur procurer une éducation morale et chrétienne; et, par vos sages économies, préparez-leur un avenir calme et assuré.

« De retour dans votre belle patrie, dites, très chers fils, à vos compagnons, à vos amis, aux membres de vos familles, que le cœur du Pape, comme celui de Jésus-Christ dont il est le Vicaire, est toujours avec ceux qui souffrent et avec les délaissés de ce monde.

« En attendant, aux absents et à ceux qui Nous entourent ici, mais à vous surtout, laboureurs et ouvriers, maîtres et patrons, directeurs d'œuvres et aumôniers, prêtres et laïques, organisateurs et membres de ce grand pèlerinage, Nous accordons, comme gage de Notre particulière affection et de toute l'effusion de Notre âme, la bénédiction apostolique. »

Jusqu'à la fin du mois, des groupes nouveaux et nombreux se succèdent à Rome, dans l'ordre le plus parfait et au milieu d'un pieux enthousiasme qui ne se dément pas un instant. Les 24, 26, 27, 29 septembre seront, comme le 19, des jours inoubliables pour ceux qui en ont été les heureux témoins.

Le Saint-Père a fait graver, pour ses « chers pèlerins français »,

une médaille portant d'un côté l'effigie de Léon XIII, de l'autre ce texte de saint Jacques : *Merceres operariorum clamat in aures Domini*; à tous aussi il fait distribuer un exemplaire de son discours du 19. Enfin, comme marque de paternelle tendresse pour les pèlerins ouvriers, il confère à M. Léon Harmel, le *bon père des ouvriers*, le titre héréditaire de comte romain.

Par une triste coïncidence, le 20 septembre ramenait l'anniversaire de l'entrée des troupes piémontaises à Rome, par la brèche de la Porta Pia. Les révolutionnaires de toute nuance et les partisans de la maison de Savoie voulaient profiter de l'occasion pour donner, comme ils disaient, une bonne leçon aux étrangers. Dans cette vue, ils ont essayé de célébrer leur 20 septembre avec un éclat inaccoutumé. Ils n'ont réussi qu'à enclâsser de harangues boursoflées et blasphématoires le télégramme du roi Humbert, absent du Quirinal et déclarant une fois de plus Rome *intangibile*. La pluie a heureusement rafraîchi les têtes échauffées des manifestants, et les étrangers n'y ont gagné aucune leçon.

Dans les derniers jours du mois les pèlerins de saint Louis de Gonzague arrivent des différents pays de la chrétienté. Les Espagnols étaient venus les premiers et sont repartis sans attendre les autres groupes; ils assistèrent à la messe pontificale et obtinrent une audience du Saint-Père, le mercredi 23; beaucoup de prêtres et de laïques de la colonie espagnole s'étaient adjoints à eux. Léon XIII, répondant à l'adresse lue par l'évêque de Tortosa, félicita ces jeunes fils de la grande nation qui, dit-il, a produit tant de saints et d'excellents princes défenseurs de l'Église, d'avoir voulu honorer saint Louis de Gonzague, qui a passé plusieurs années à la cour d'Espagne : « Efforcez-vous, ajouta-t-il, d'imiter ses vertus. Vous coopérerez ainsi à la prospérité de votre patrie, dont la gloire fut toujours inséparable de la religion. »

Parmi les autres membres de l'Association de la Jeunesse catholique arrivés à Rome, on compte, comme de juste, un nombre considérable d'Italiens, puis 700 Français, environ 300 Belges, 145 Hongrois; des Polonais, des Suisses, des Allemands, des Syriens, des Mexicains, des jeunes gens de l'Équateur. C'est bien l'Association de la Jeunesse catholique.

Le 28, ils étaient réunis à l'église de saint Ignace, où le cardinal-évêque officia et parla. Le 29, jour de Saint-Michel, ces jeunes gens, avec les pèlerins du travail et une foule immense, évaluée à trente mille, assistaient à la messe du Pape dans la basilique de Saint-Pierre.

M. de Mun, toujours à son poste, présenta au Saint-Père, un par un, les membres de l'Association de la Jeunesse; la présentation dura deux heures et fut suivie d'acclamations chaudes et puissantes. Ces démonstrations grandioses et consolantes se continuèrent sans incident fâcheux jusqu'aux premiers jours d'octobre; mais la populace italienne, exaspérée par le succès des pèlerinages et par l'éclat incomparable des fêtes du Vatican, n'attendait qu'un prétexte pour montrer ses vrais

sentiments à l'égard de la Papauté et de la France. Tout à coup le bruit se répand qu'un enfant de dix-huit ans, visitant le Panthéon, a écrit sur un registre, près de la tombe de Victor-Emmanuel, ces trois mots qui étaient alors sur toutes les lèvres : *Vive le Pape!* Il eût été mieux sans doute de s'abstenir et de s'interdire cette manifestation près de la dépouille du roi usurpateur. Cette manifestation n'avait du reste rien de criminel; crier ou écrire : *Vive le Pape!* ne sera jamais un crime; mais il y avait imprudence à se le permettre en pareil lieu, au moment où l'on épiait autour des pèlerins l'occasion d'un scandale.

Immédiatement, sur tous les points de la ville, éclatent des vociférations et des hurlements : *A bas la France! A bas le Pape!* Des placards sont affichés; on insulte les pèlerins, on les frappe, on crache sur eux, on arrête les voitures; la police fait fermer l'église de Saint-Ignace.

Le jeune homme accusé d'avoir écrit : *Vive le Pape!* et deux de ses camarades sont arrêtés comme des malfaiteurs et des conspirateurs. Le train qui ramène les pèlerins appartenant à l'Association de la Jeunesse catholique est assailli à toutes les gares. D'un bout à l'autre de l'Italie, ce sont des cris et des menaces : *A bas la France! A bas le Vatican!* Et tandis qu'à Rome, le révolutionnaire Menotti Garibaldi vomissait contre la Papauté et contre la France les outrages dont les chemises rouges ont le secret, le gouvernement français, mêlé aux français-maçons italiens, fêtait à Nice le père de cet insulteur.

En somme, un fait insignifiant aura du moins, une fois de plus, mis en lumière deux choses déjà trop certaines : la haine de l'Italie *une* contre la France et l'intolérable situation faite dans Rome au Souverain Pontife.

Le 15 septembre, mourait à Rome, emporté par une fièvre pernicieuse, S. E. le cardinal Luigi Rotelli. Il était né en 1837, près de Pérouse, où ses talents l'avaient fait connaître de l'archevêque Mgr Joachim Pecci, qui, devenu Léon XIII, envoya Mgr Rotelli, d'abord comme délégué apostolique à Constantinople, puis comme nonce à Paris.

FRANCE

Des manifestations russophiles, avec accompagnement d'*Hymne russe* et de *Marseillaise*, occupent d'abord l'attention politique. Puis vient le tour des grandes manœuvres de l'Est, qui se sont terminées par la revue du 17 septembre. Évidemment, sur un vrai champ de bataille, les choses ne se passeraient pas aussi aisément; mais l'ensemble de ces exercices, utiles à la formation des troupes, paraît avoir réussi aussi bien qu'on pouvait le souhaiter. Malgré les chaleurs, l'entrain des soldats dans les marches et les attaques a été remarquable, et les officiers se sont déclarés satisfaits.

En dépit des protestations de dévouement que des catholiques lui accordent si gratuitement et en pure perte, le gouvernement continue

sur tous les points la guerre à la religion ; les mesures de persécution fiscale et scolaire ne se comptent plus. Les assignations et même les saisies se succèdent contre les congrégations d'hommes et de femmes soumises à la loi d'accroissement. Aux Sœurs de la Charité et Instruction chrétienne, le fisc réclame 50 000 francs de droits, pour le seul arrondissement de Nevers. D'autre part, il n'est presque pas de jour où l'*Officiel* n'enregistre des laïcisations d'écoles. On opère en bloc, on se hâte d'appliquer à toutes les communes la loi scélérate, pour la date fatale du 1^{er} octobre. Un décret spécial impose à la petite colonie de Saint-Pierre et Miquelon l'enseignement laïque et obligatoire.

Sans doute, presque partout, les catholiques font face à l'ennemi et acceptent de lourdes charges, afin d'ouvrir aux enfants chrétiens des écoles où leur foi ne sera pas en péril ; sans doute aussi on constate, la plupart du temps, que les écoles sans Dieu sont fréquentées d'une infime minorité de la population scolaire ; mais il n'en reste pas moins que toutes les mesures odieuses prises à cet égard par le gouvernement sont des actes d'oppression, chaque jour renouvelés, contre les consciences catholiques.

Pendant ce temps on tolère le *Convent* des francs-maçons, tenu à Paris et réunissant un grand nombre de membres des loges. Dans ce convent, on s'est surtout occupé du vœu Pochon et Cocula ; vœu auquel sept ou huit conseils généraux seulement ont adhéré. Les débats se sont terminés par la motion suivante :

« Considérant que les menées cléricales sont plus actives que jamais, qu'il faut se défier du procédé jésuitique qui veut faire accepter le régime républicain pour pénétrer et absorber la République et en travestir les principes au profit de l'Église ;

« Considérant qu'il est urgent de convier les ministres à tenir davantage la main à ce que leurs administrations soient épurées, et tout au moins ne fassent pas de recrues nouvelles dans les élèves sortis des établissements cléricaux ;

« Que c'est cette indication que contient le vœu Pochon ;

« Que c'est le vote d'un ordre du jour de ce genre qu'il demande au Parlement ;

« Considérant qu'il est impossible de transformer le vœu en loi ;

« Considérant que le vœu Pochon ne tend pas à insérer dans la loi le desideratum qu'il contient, mais qu'il aboutit à faire voter par la Chambre un ordre du jour sur l'orientation anticléricale du gouvernement ;

« L'assemblée se rallie aux idées qui ont présidé à l'élaboration du vœu Pochon ;

« Elle demande aux membres du Parlement d'exercer une action permanente et active sur les ministres et les directeurs dans les ministères, pour que les *nominations et l'avancement soient réservés aux seuls républicains.* »

Ratification officielle est accordée par le président de la République

à la décision du conseil municipal de Saint-Brieuc, qui inflige à une rue de cette ville le nom de l'apostat Renan. On n'a tenu aucun compte des démarches ni de la protestation éloquente de Mgr Fallières, en vue d'épargner cette humiliation à sa ville, épiscopale.

On mène activement, à Nice, les préparatifs de l'inauguration d'une statue au forban rodomont et lâche, Garibaldi, l'envahisseur des États de l'Église, qui, sous prétexte de défendre la France en 1870, y vint avec sa bande exercer impunément le brigandage et le pillage des couvents.

La représentation, à l'Opéra, de *Lohengrin*, œuvre de Richard Wagner, en son vivant ennemi fanatique de la France, cause un semblant d'émeute : des cris, des bousculades, des blessures, des arrestations ; puis tout rentre dans le calme.

Le 9 septembre, M. Jules Grévy, ancien président de la République, meurt, à Mont-sous-Vaudrey, dans sa quatre-vingt-cinquième année. Vingt minutes avant qu'il rendit le dernier soupir, un prêtre appelé par la famille avait administré l'extrême-onction au vieillard moribond, ce qui a permis de rendre à sa dépouille les honneurs de la sépulture ecclésiastique. Cette fin, que des feuilles publiques ont bien voulu appeler une mort chrétienne, n'avait été précédée d'aucun désaveu, d'aucune rétractation pour le passé. Les catholiques ne sauraient toutefois oublier que M. Jules Grévy, durant sa présidence, c'est-à-dire de janvier 1879 à décembre 1887, avait signé et fait exécuter les décrets sacrilèges du 29 mars ; qu'il avait sanctionné les lois de laïcisation des écoles, de l'armée, des hôpitaux, les suppressions de traitement contre le clergé ; en un mot toutes les vexations odieuses imaginées contre l'Église par des hommes d'État dont il fut le chef et le complice.

Compromis dans les aventures financières de son gendre, M. Wilson, il se vit obligé de se démettre de ses hautes fonctions et d'aller prendre, dans ses terres, ce repos qui n'avait rien de commun avec l'*otium cum dignitate*. Il était oublié quand la mort est venue le rappeler au souvenir de ses concitoyens. Les journaux de son parti, qui n'avaient pas eu assez d'injures contre lui, au temps de sa démission, ont à l'envi célébré les vertus privées et civiques du défunt.

M. Jules Grévy était né en 1807. Étudiant à Paris, en 1830, il avait pris une part active au sac de l'archevêché. En 1848, élu vice-président de la Chambre, il s'opposa, par un amendement fameux, à la nomination d'un président de la République, estimant, disait-il, que ce fonctionnaire serait « aussi dangereux pour la liberté qu'inutile à l'expédition des affaires ». Le 8 février 1871, élu député du Jura, il fut à plusieurs reprises nommé président de la Chambre. Il jouissait dans son parti d'une réputation d'intégrité. Il laisse une fortune de plusieurs millions.

Le 30 septembre, au cimetière d'Ixelles, faubourg de Bruxelles, en plein midi, le général Boulanger terminait sa carrière d'aventures par le crime et par un acte de lâcheté suprême, en se tuant sur la tombe

d'une femme adultère. Il avait écrit, la veille, une sorte de testament politique, où il disait qu'il allait « rentrer dans le néant ». Dénouement déplorable d'une vie qui eut quelques jours de popularité et de succès. Brave sur le champ de bataille, cet homme ne sut pas être malheureux. Dans un jour d'affolement, par dégoût d'un gouvernement sans prestige et sans scrupules, une grande partie de la France et les deux tiers de Paris s'étaient donnés à lui. Des catholiques même avaient cru trouver en lui un sauveur. Condamné par le Sénat, transformé en haute Cour, le prétendant s'exila, sous prétexte de garder un chef à son parti.

Le général Boulanger était né en 1837. Après une carrière brillante, en Kabylie, en Italie, dans l'Indo-Chine, dans la guerre de 1870 dans la lutte contre la Commune, il fut nommé général de division en 1884. Bientôt après, il fut choisi comme ministre de la guerre, et, se sentant appuyé par la foule immense des mécontents, il se posa en candidat du pouvoir. Mais il n'était point de taille à porter les destinées d'un peuple. Son parti survivra-t-il à ce suicide honteux ?

Le 19 septembre, à Lyon, le T. R. P. Frühwirth a été élu Maître général de l'Ordre de Saint-Dominique, par soixante-cinq délégués des vingt et quelques provinces de l'Ordre. Le nouveau général a quarante-sept ans ; il est né en Styrie et a exercé par deux fois la charge de provincial d'Autriche.

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Une manœuvre de l'escadre anglaise dans les eaux de l'Archipel, aux alentours de l'îlot de Sigri, près de Mételin (ancienne Lesbos), a, pendant un ou deux jours, tenu en alerte toute l'Europe, comme si l'éternelle question d'Orient allait de nouveau revenir sur le tapis. On a enfin appris qu'il ne s'agissait que d'un débarquement fictif, mais opéré avec une désinvolture qui donnait lieu de croire à une véritable prise de possession.

Une statistique, publiée tout récemment en Angleterre, accuse un progrès manifeste dans les conversions au catholicisme, parmi les classes élevées de la société. D'après ce document, depuis deux ou trois ans, le nombre des conversions dans les quinze diocèses catholiques d'Angleterre varie entre 700 et 1 000 par an.

BELGIQUE. — Le congrès socialiste de Bruxelles a été comme une répétition de la tour de Babel. Après des séances aussi orageuses qu'inutiles, on s'est séparé sans avoir pu s'entendre sur aucun article du programme. La seule décision prise a été l'acceptation définitive du 1^{er} mai de chaque année comme jour de chômage et de réjouissances socialistes. Le socialisme, condamné par la dernière encyclique, a beau pérorer en toutes les langues ; ce n'est pas lui qui résoudra les problèmes de l'avenir.

Par une lettre apostolique publiée vers la mi-septembre, le Saint-Père proclame la très sainte Vierge patronne du Congo belge.

Le 8 septembre, un congrès catholique s'ouvrait à Malines, sous la présidence de S. E. le cardinal Goossens. Les congressistes réunis étaient au nombre de 2 500; les nations représentées étaient la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Angleterre. A la tête des congressistes français se trouvaient Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique de Paris, et Mgr Baunard, recteur des facultés catholiques de Lille. Parmi les principales résolutions du congrès, il faut signaler :

1° Un vœu tendant à promouvoir et fortifier l'étude des questions sociales, dans un esprit catholique et conforme à l'encyclique *De conditione opificum*;

2° La revendication du pouvoir temporel du Pape ;

3° L'observation du dimanche ;

4° Le développement de l'enseignement primaire et professionnel, fondé sur la religion. Le congrès de 1891 effacera l'impression pénible que produisit autrefois, dans le monde catholique, l'autre congrès de Malines, fameux par ses hardiesses.

ALLEMAGNE. — A Erfurt, dans un banquet, après une revue de troupes, l'empereur Guillaume III prononce une improvisation guerrière qui ressemble à un appel aux armes : « Erfurt, dit-il à la fin, représente un point grave de l'histoire de la Prusse ; c'est ici que le parvenu corse nous humilia si profondément, nous outragea si ignominieusement. Mais c'est d'ici aussi qu'en 1813 partit l'éclair de la revanche qui le terrassa. » Ce discours, où le *Moniteur* de l'Empire a remplacé le mot *parvenu* par le mot *conquérant*, a remué l'opinion en Allemagne.

Il semble qu'on ait voulu en atténuer la portée et les conséquences, en adoucissant les mesures rigoureuses et arbitraires concernant les passeports en Alsace-Lorraine. D'après un rescrit impérial, « ne sont plus soumis à l'obligation du passeport, conformément à l'arrêté du 22 mai 1888, à partir du 1^{er} octobre, que : 1° les personnes appartenant à l'armée active, les officiers en retraite, ainsi que les élèves des écoles militaires de l'étranger ; 2° les personnes qui ont perdu la nationalité allemande avant d'avoir satisfait à l'obligation du service militaire, et qui n'ont pas dépassé l'âge de quarante-cinq ans. »

Cette mesure, malgré ses restrictions, est accueillie avec faveur par la presse d'Alsace-Lorraine.

On évalue à près de deux millions le nombre des pèlerins venus à Trèves pour y vénérer la sainte Tunique.

Le 12 septembre, en réponse à une plainte collective de l'épiscopat autrichien et allemand contre le duel, Léon XIII adressait au cardinal archevêque de Prague une lettre énergique, où il réprovoque à nouveau cette manie criminelle qui sévit non seulement en Autriche et en Allemagne, mais dans d'autres pays civilisés.

Le Pape rappelle que le duel est condamné par la loi naturelle et par les lois positives de l'Église ; puis il réfute les prétendues raisons avec lesquelles on voudrait justifier cette folie homicide :

« Le duel, ajoute Sa Sainteté, peut-il constituer une réparation d'honneur, alors que pour tout homme sensé le résultat d'un duel démontre seulement la force ou la bravoure, mais nullement l'honorabilité de l'une des parties ? Qu'en est-il alors qu'il y a mort d'homme ? On saurait tout aussi peu justifier l'acceptation d'un duel par le motif qu'on appréhende le reproche de lâcheté. Si, au lieu de l'éternel principe du droit et de la justice, l'opinion variable et souvent fautive de la foule devait régler les devoirs de la société, il n'y aurait plus de différence naturelle et réelle entre les bonnes et mauvaises actions. Il y a bien plus de courage à mépriser le jugement fallacieux et caduc de la foule et à accepter un affront, qu'à se laisser entraîner à l'oubli de ses devoirs.

« Il est profondément lamentable de voir, malgré les dispositions prohibitives de la législation moderne, fouler pour ainsi dire aux pieds les lois concernant le duel, et cela du consentement ouvert ou tacite de ceux qui sont chargés de veiller à l'exécution des lois et de punir ceux qui y contreviennent. Mais ce qui est absolument inconséquent, c'est de défendre le duel à la classe civile et de l'autoriser dans l'armée, sous prétexte que le duel profite à la bravoure militaire, car ce qui est moralement défendu est essentiellement différent de ce qui est moralement permis, et ce qui est défendu par la morale ne saurait jamais être toléré pour tel ou tel état ou classe de la société.

« Le duel militaire n'a-t-il pas essentiellement pour but que, dans les querelles entre militaires, l'un des adversaires blesse l'autre ? Or, comme tout moyen qui doit fortifier la bravoure militaire n'a d'autre but réel que de renforcer la défense de la patrie contre les ennemis étrangers, comment peut-on oser classer le duel parmi ces moyens, puisqu'il peut enlever des défenseurs à la patrie ?

« Les temps modernes se vantent d'avoir surpassé, par leur civilisation raffinée, les siècles antérieurs, et on regarde avec dédain les institutions d'autrefois. Comment se fait-il donc qu'avec cet enthousiasme humanitaire des temps modernes on ne déteste pas le duel, triste reste d'un temps grossier de barbarie étrangère ? »

Donc, que l'épiscopat austro-allemand rappelle aux fidèles les vrais principes sur le duel, et invite les jeunes gens catholiques à fonder une association dont les membres promettent de ne jamais accepter un duel.

AMÉRIQUE. — Au Chili, l'armée congressiste a mis en déroute les troupes de l'ancien président et dictateur Balmaceda. Abandonné de ses partisans, exécuté de la population honnête, Balmaceda, le persécuteur des catholiques, s'est sauvé à Buenos-Ayres, où il a fini par se suicider. Le suicide des agitateurs malheureux semble être à l'ordre du jour.

CANADA. — Les journaux canadiens nous communiquent le texte d'une lettre adressée par le comte de Paris au curé de Sainte-Anne de

Beaupré. Le prince envoie à la basilique un bas-relief en argent, qui représente saint Louis offrant son sceptre à sainte Anne. Le cadre porte les armes du prince et cette inscription : « Offert par le comte de Paris à l'église de Sainte-Anne de Beaupré, en souvenir de sa visite, le 29 septembre 1890. »

L'Étendard reproduit aussi le discours prononcé par l'amiral de Cuverville devant le clergé de Montréal, pendant son séjour au Canada ; l'amiral dit en un langage élevé et patriotique les liens qui rattachent toujours la Nouvelle-France à l'ancienne : « C'est pour moi un grand plaisir de me trouver dans cette réunion qui me rappelle si bien la France, ma patrie, dont le Canada continue les traditions et perpétue les vraies gloires. » Et parlant des établissements catholiques de Montréal : « Dans aucun des nombreux pays que j'ai parcourus, je n'ai trouvé quelque chose de comparable à ces établissements d'éducation et de charité. »

CHINE et JAPON. — En Chine, de nouveaux désordres éclatent sur divers points ; après le Kiang-nan, c'est surtout le Hou-pé qui devient le théâtre des actes de barbarie contre les chrétiens et les étrangers ; les missions et d'autres établissements européens sont livrés aux flammes. Dans le Chen-si septentrional, un missionnaire français et deux religieuses, françaises aussi, sont mis à mort. On parle de notes diplomatiques des puissances, tendant à exiger du gouvernement chinois des répressions vigoureuses et des garanties pour l'avenir. L'Angleterre demande que les forces navales britanniques soient renforcées dans l'extrême Orient. Aux dernières nouvelles de septembre, on annonce que le gouvernement chinois, menacé d'une action commune par les puissances étrangères, aurait demandé un sursis, fait des promesses et puni le gouverneur de Wou-hou. Tout le monde s'accorde à dire que la répression contre les sociétés secrètes, ennemies des chrétiens et des Européens, doit être énergique. On est dans l'expectative. L'attitude du Tsong-ly-a-men décidera de celle des puissances.

Une superbe cathédrale vient d'être inaugurée dans la capitale du Japon. A l'issue de la cérémonie, à laquelle assistaient trois mille personnes, on a sonné la première cloche catholique qui ait jamais été entendue à Tokio.

V. D.

Le 30 septembre 1891.

Le gérant : C. GIVELET.

HUMANITÉS CLASSIQUES

ET HUMANITÉS MODERNES

(Suite¹)

V

C'est faire injure aux humanités classiques que de mettre sur le même rang les soi-disant humanités modernes, où le grec et le latin sont remplacés par des langues vivantes.

Tout d'abord, les humanités classiques présentent plus de difficultés, et partant exigent une plus grande somme de travail. Ce ne serait peut-être pas un titre à une rémunération spéciale, si le résultat final ne devait pas être meilleur. Mais là où il y a plus de travail personnel, toutes choses égales d'ailleurs, il y aura aussi culture plus parfaite, et par cela seul les études classiques garderont, malgré tout, leur supériorité. Car enfin, l'exercice est la condition du développement des facultés de l'esprit, aussi bien que des membres du corps; nul artifice n'y saurait suppléer. Sans doute, il faut faire entrer en ligne de compte la diversité des talents, le plus ou moins d'habileté et de dévouement des maîtres, les influences mêmes du milieu, d'autres facteurs encore peut-être qui expliquent pourquoi les plus beaux succès ne couronnent pas toujours les plus grands efforts. Mais, en thèse générale, la proportion subsiste entre la formation intellectuelle et le travail qu'elle a coûté. La discipline la plus laborieuse est aussi la plus féconde.

C'est pourquoi les réformes pédagogiques qui vont à supprimer l'effort personnel ne peuvent aboutir qu'à de piteux avortements. Les méthodes faciles font les esprits paresseux. Si les études classiques ont elles-mêmes beaucoup perdu de leur valeur éducatrice, c'est précisément parce

1. V. *Études*, octobre 1891.

qu'on s'est attaché à en élaguer les exercices difficiles et pénibles. L'Université a presque abandonné le thème, « cet héritage des Jésuites », tout comme le discours latin et les vers, sous le prétexte étrange qu'on « étudie les langues vivantes pour les parler, et les langues mortes pour les comprendre ». Comme si l'on connaissait une langue quand on ne peut ni la parler ni l'écrire ! On n'aguère retenu que la version, de sa nature plus agréable, où il n'y a pas tant à piocher, et qui laisse toujours une certaine marge pour la fantaisie. Et encore, la version elle-même est en train de céder la place à la *lecture cursive* des textes, laquelle se contente de l'à-peu-près, si cher à la paresse.

Or, il est certain que l'étude des langues vivantes, sans en excepter l'allemand, n'est pas pour l'intelligence une gymnastique aussi forte ni aussi complète que celle du grec et du latin. Leur mécanisme est plus simple, moins savant, moins philosophique, mais surtout plus rapproché du français.

Mais, en outre, — et cette raison va plus au cœur de la question —, il y a chez les peuples modernes une certaine manière de penser et d'envisager les choses, un certain bagage d'idées et de préoccupations qui constitue comme un fonds de roulement commun. Souvent les mots se ressemblent, soit qu'ils aient été empruntés à la même source commune, les langues anciennes, soit qu'ils aient passé de l'un à l'autre. S'il me faut traduire *civilisation, politique, morale*, en anglais, en allemand, en italien, en espagnol, c'est à peine si j'aurai à changer l'orthographe. Alors même que les vocables diffèrent, ils se correspondent, et l'un peut être mis à la place de l'autre, comme des monnaies d'effigies diverses, mais de valeur identique. De là il résulte que le passage d'un idiome à l'autre est facile ; on est à peine dépaysé. La pensée échange sans effort un vêtement contre l'autre ; ils sont également faits à sa mesure.

Pour parler sans métaphore, quand il s'agit de langues vivantes, la traduction est d'ordinaire aisée ; la phrase anglaise se laisse mettre en français, et réciproquement. La plupart du temps il n'y a guère qu'à *changer les mots*.

Ce n'est pas là une vérité de M. de la Palisse. Qu'on

essaye de faire la même opération entre français et latin, de traduire, par exemple, une période de Cicéron ou une strophe d'Horace, on verra qu'il y a bien autre chose à changer que les mots. Ceux qui, possédant assez bien l'une et l'autre langue pour apprécier les nuances, ont tenté cet exercice savent que c'est parfois un véritable tour de force. Si, par manière de contre-épreuve, on veut mettre du français en latin, du français moderne surtout, une page de roman ou un article de journal, la difficulté devient presque insurmontable. Au lieu de passer du mot au mot, on sera obligé de remonter jusqu'à l'idée, de s'en emparer, de l'analyser, pour trouver enfin une expression ou un tour plus ou moins équivalent. Aussi, pour le dire en passant, c'est la preuve d'un art consommé d'exprimer, comme le fait le pape Léon XIII dans ses encycliques, en un latin excellent, des idées toutes modernes et absolument étrangères pour la plupart à la civilisation antique. Ce n'est pas assurément le principal mérite des lettres pontificales, mais celui-là n'est certes pas vulgaire, et il n'enlève rien aux autres.

D'ailleurs, il n'est pas nécessaire d'aller jusqu'à ces extrêmes pour mesurer la distance qui sépare les deux langues. On peut, sans être un aigle, arriver à écrire du latin sans faute de grammaire ni de syntaxe ; nous avons vu qu'un certain nombre de docteurs ès lettres en Sorbonne se haussaient jusque-là. Mais ces élucubrations ne sont pas pour autant écrites en latin. Les vieux professeurs appellent cela du latin *pensé* en français.

Le mot est fort bien trouvé. Or, que veut-il dire, sinon que la pensée antique a ses procédés à elle, et que, indépendamment des vocables qui ne sont point les mêmes, les deux idiomes ont leur caractère et leurs allures qui accusent des habitudes d'esprit différentes ? Sans doute, il y a entre les langues vivantes des différences analogues ; autrement, il ne serait pas vrai de dire que chacune a son génie propre. Mais il s'en faut qu'elles soient aussi profondes.

Or, il est évident que ce sont ces divergences dans les méthodes de l'esprit qui constituent la grande difficulté de l'étude d'une langue étrangère. Mais, d'autre part, c'est ce

qui lui donne sa valeur comme instrument de formation intellectuelle.

C'est en effet ce qui oblige à regarder l'idée à travers les mots, et à faire un perpétuel travail d'analyse et de comparaison par où s'affine le jugement et s'acquiert avec l'habitude de réfléchir la notion précise des choses. Sans cela, l'étude des langues consisterait surtout à s'approprier un vocabulaire nouveau, et dégénérerait en un exercice plus ou moins laborieux, mais où il n'y aurait guère de place que pour la mémoire.

C'est ce qui explique la facilité relative avec laquelle nous apprenons les langues de nos voisins, mais aussi leur insuffisance comme base des humanités.

Au reste, cette valeur exceptionnelle du latin, au point de vue de la formation de l'esprit, a été mise en relief ici même, dans un article rempli d'observations fort judicieuses et prises pour ainsi dire sur le vif par un homme du métier¹. Ce travail, auquel le lecteur peut se reporter, nous dispense d'insister davantage ; il justifie le mot d'un vieux maître que nous retiendrons comme corollaire : « Ce n'est pas la langue qui constitue le gain ; c'est l'effort que nous avons fait pour l'apprendre. Dût-on ne rien se rappeler du latin et du grec qu'on a étudiés au collège, le profit intellectuel n'en resterait pas moins chose obtenue pour toujours. »

L'étude des langues classiques demande un travail plus long, plus intense et, disons-le hardiment, plus intellectuel, partant plus fructueux, qu'aucune des langues vivantes qu'on leur substitue dans les humanités modernes. C'est une supériorité ; ce n'est pas la seule.

Quelle que soit la richesse des littératures nouvelles, les modèles antiques n'ont pas été surpassés ; il n'est pas sûr qu'ils aient été égalés. D'ailleurs, là n'est pas précisément la question, et nous n'aurons garde de réveiller la querelle séculaire des anciens et des modernes. Il ne s'agit pas de savoir si telle littérature moderne peut théoriquement soute-

1. *Études*, mai 1891. *Du latin comme instrument de formation intellectuelle*, par le P. Bainvel.

nir la comparaison, mais bien où se trouvent les chefs-d'œuvre les plus propres à former le jugement et le goût esthétique des adolescents. Les créations les plus puissantes, les envolées les plus superbes du génie peuvent fort bien n'être pas bonnes pour cela. C'est pourquoi il y a dans tous les genres, en littérature comme dans les arts, des œuvres de premier ordre qui ne seront jamais classiques, au sens vrai du mot. Pour mériter cet honneur, et, si l'on ose parler ainsi, cette mission, il faut par-dessus tout qu'une raison ferme et lumineuse domine les autres facultés, même les plus brillantes et les plus originales, pour les contenir dans la vérité, l'ordre et l'harmonie.

Or, à ce point de vue, le seul qui nous occupe, les anciens restent hors de pair, et leur *maîtrise* ne peut être contestée.

Pour ne parler que des Latins, bien qu'ils soient peut-être inférieurs aux Grecs, il y a dans les modèles qu'ils nous ont laissés, outre la netteté et l'énergie de la langue, une perfection de mesure, une justesse de proportions, une splendeur de bon sens, dont on ne retrouve guère le reflet que chez ceux qui se sont formés à leur école. Relisez, par exemple, les strophes d'Horace où le vieux Régulus, se condamnant lui même à un supplice barbare, persuade au Sénat d'abandonner à l'ennemi les soldats captifs qui n'ont pas su mourir les armes à la main.

.
 Fertur pudicæ conjugis osculum
 Parvosque natos, ut capitis minor,
 A se removisse et virilem
 Torvus humi posuisse vultum;
 Donec labantes consilio Patres
 Firmaret auctor nunquam alias dato,
 Interque mœrentes amicos
 Egregius properaret exul
 Atqui sciebat...¹

On voudrait tout citer.

Ceux qui écrivent, comme naguère certain docteur de Sorbonne, que toute la substance, tout le suc des auteurs anciens peut fort bien passer dans les traductions, n'ont

1. *Od.*, lib. III. *Carmen*, v.

jamais compris ce latin-là. M. Edmond Biré citait naguère le propos plus juste d'un vieil humaniste : « Quand, après des vers latins je lis des vers français, il me semble que je bois de l'eau. »

Il ne faut rien exagérer : nous avons dans notre littérature des pages magnifiques ; les Anglais et les Allemands en ont aussi. Mais, nous le demandons à tous ceux qui sont capables d'entendre la poésie d'Horace, n'est-il pas vrai qu'il y a là une fermeté et une plénitude qu'on ne trouve pas ailleurs, un je ne sais quoi d'achevé où le sens esthétique se complait et se repose ? C'est comme la statue grecque ; c'est toujours là qu'il faut revenir pour avoir la vision non pas du prodigieux, de l'étonnant, du colossal, mais de ce qui est simplement et absolument beau.

Il en coûtera de longues années d'étude pour être en mesure d'apprécier cette beauté-là : mais quand une fois on l'aura comprise et goûtée, le goût lui-même sera formé ; l'esprit du jeune homme sera en possession d'un idéal qui lui servira désormais de règle et de mesure ; il ne sera plus exposé à se laisser leurrer par les brillantes niaiseries de littérateurs aventureux qui vont au hasard de leur fantaisie ; il ne sera pas de ceux qui prennent les excentricités pour les marques d'un talent supérieur. En voyant les élucubrations étranges des écrivains à la mode, cette langue incroyable, tourmentée, grimaçante, ces grâces littéraires qui rappellent les cabrioles du cirque et font l'admiration des sots, le disciple des humanités d'autrefois se prend à dire :

Voilà le résultat d'une éducation où mes vieux maîtres n'ont plus la place qu'ils devraient avoir.

Non, si ces fins lettrés avaient appris le latin au collège, s'ils avaient lu leur Horace ailleurs que dans des traductions, ils ne dérailleraient pas de la sorte, et notre pauvre langue française ne serait pas condamnée à ces exercices de clown. On ne nous ferait pas des poèmes comme le *Futura* de M. Vacquerie, et si ce malheur arrivait à quelque forcené, il n'y aurait pas de journaliste pour crier : Merveille ! Les nourrissons des Muses ne se croiraient pas dispensés du bon sens par cela seul qu'ils mettent des rimes riches au bout de leurs vers. Quel que soit son objet, le goût esthétique est un. Si

les classiques avaient marqué de leur empreinte notre esprit national, nos artistes ne produiraient point certaines monstruosités, et surtout nous ne les entendrions pas vanter comme le suprême épanouissement de l'art. Nos architectes eux-mêmes ne nous feraient pas tant de bâtisses laides et baroques, telles, par exemple, que la plupart des lycées et collèges universitaires qui ont poussé un peu partout depuis quelques années et qui ont dévoré tant de millions.

Vraiment, on aimerait à savoir combien il y a eu de grands artistes, peintres, sculpteurs, architectes, si toutefois il y en a eu, qui n'aient d'abord fait de bonnes humanités.

Quant aux écrivains de marque, prosateurs ou poètes, ils sont assurément bien rares, et aujourd'hui plus que jamais peut-être, ceux qui ne doivent pas à leur commerce avec l'antiquité classique le meilleur de leur talent. Du moins, on peut dire à coup sûr que ceux qui font le plus d'honneur aux lettres françaises sont aussi les plus fidèles disciples des vieilles humanités. Notre siècle a eu trois grands poètes. Musset, le plus grand des trois peut-être, et certainement le plus égal à lui-même, avait remporté un prix de dissertation latine au concours général. Nous avons, il est vrai, une légion de gens de lettres, hommes et femmes, qui ont fort peu fréquenté chez les Grecs et les Romains. Les Grecs et les Romains sont bien vengés ; ces gens-là, qui ne sont pas toujours dépourvus d'un certain savoir-faire, sont toujours prêts à donner quelque entorse à la langue et au bon goût, quand ce n'est pas au bon sens.

Le dix-septième siècle et le dix-huitième furent-ils plus riches en talents que le nôtre ? A qui voudrait soutenir le contraire, nous ne nous chargerions pas de répondre. En ce temps-là toutefois, on n'aurait pas commis les écarts étranges où tombent de nos jours tant d'écrivains et d'artistes. Il y avait plus d'équilibre dans l'esprit, plus de proportion entre les facultés, la raison était mieux assise, le goût plus sûr. Cela tient sans doute à un ensemble de causes que nous ne pouvons expliquer ici. Mais qui oserait nier que l'éducation classique y fût pour beaucoup ? On n'entraît point alors dans la république des lettres, ni même dans la classe des gens

cultivés, sans avoir fait de sérieuses humanités et pratiqué assidûment les modèles antiques. L'esprit public s'était poli et discipliné à ce contact ; il y avait pris, pour ainsi dire, cette habitude des bonnes manières qui empêche de commettre et même de tolérer les inconvenances ; il y avait acquis ces qualités éminentes de clarté, de précision, d'élégante et noble simplicité, de fort et lumineux bon sens, qui sont demeurées comme la caractéristique du génie français.

Ce sont là en effet des qualités qui conviennent à notre tempérament, et qui peuvent nous dispenser de jalouser nos voisins.

A cet égard surtout, il est certain que nous n'avons rien à gagner à échanger les leçons d'Athènes et de Rome contre celles de l'Allemagne et de l'Angleterre. Il y a harmonie et parenté entre le génie des anciens et le nôtre. Au point de vue intellectuel et esthétique, nous sommes de leur race ; ils sont nos vrais maîtres. En suivant leur trace, nous ne risquons pas de sortir de notre voie. Vis-à-vis de nos voisins d'outre-Rhin ou d'outre-Manche, il n'en va pas ainsi ; cela saute aux yeux. Inutile de faire ressortir les divergences d'esprit qui nous distinguent et nous séparent encore plus que nos origines et nos frontières. Or, c'est chose connue, quand nous nous inspirons de modèles en dehors de notre genre, c'est surtout leurs défauts que nous imitons. C'est ce qui nous arriva jadis, quand, sous l'influence de l'Espagne et de l'Italie, nous versâmes tour à tour dans l'enflure et la préciosité, deux travers pourtant bien antipathiques à notre esprit national.

Cette expérience devrait suffire. Le génie anglais a ses qualités et le génie allemand les siennes ; ce ne sont pas les nôtres. Et nous persistons à croire que ce n'est pas pour le plus grand bien du pays, que l'on va donner comme aliment aux intelligences toutes neuves de nos enfants les œuvres les plus fortement imprégnées par le génie allemand ou par le génie anglais.

Le tempérament de l'esprit, comme celui du corps, se ressent toujours du lait qu'il a sucé.

VI

Enfin, ce qui assure, en France du moins, aux humanités gréco-latines une supériorité dont elles ne peuvent être dépossédées, c'est que, avec des humanités purement françaises on ne saura jamais bien le français. L'affirmation semble paradoxale ; elle est absolument vraie.

Un prêtre d'Angers, qui a cru opportun de plaider la cause de l'enseignement spécial, écrivait naguère : « Il serait étrange que pour la parler et l'écrire (la langue française) d'une manière irréprochable, l'étudiant dût s'adresser à des peuples disparus depuis longtemps. » — Ce qui est étrange, c'est qu'un homme qui possède les langues classiques soutienne que sans elles on puisse acquérir une parfaite connaissance du français.

Que les Grecs et les Romains aient disparu depuis longtemps, cela ne fait rien à la question. La langue française est fille des langues classiques ; à part un nombre relativement faible de mots, la plupart d'origine germanique, elle est sortie spontanément du latin. Soit directement, soit par l'intermédiaire du latin, le grec lui a fourni un apport considérable. Voilà ce qui n'a pas disparu et ne saurait disparaître. Il faut remonter à cette source pour avoir l'intelligence de notre vocabulaire et l'explication de ses anomalies. Prenez au hasard les mots les plus usuels : Pourquoi l'adjectif de *loi* est-il *légal* ? celui de *mois*, *mensuel* ? celui de *père*, *paternel* ? celui d'*évêque*, *épiscopal* ? Pourquoi de *différer* fait-on *dilatatoire* ? Pourquoi l'homme versé dans le *droit* s'appelle-t-il *jurisconsulte* ? Vous ne pouvez presque jamais rendre raison d'un mot français, et partant en posséder la vraie notion, en connaître la valeur, qu'en vous adressant à nos ancêtres, les Grecs et surtout les Romains. Il faut en prendre son parti.

C'est chez eux encore qu'il faut aller chercher de quoi renouveler et enrichir la langue au fur et à mesure des besoins nouveaux. Tous ces emprunts ne sont pas également heureux ; il y en a qui sentent le pédantisme. Mais enfin les vocables de provenance grecque ou latine ont l'air de famille qui les fait accepter d'emblée dans la maison. *Photographie*,

microbe, téléphone, homéopathie, sont bien des mots français, ils sonnent français. On n'en pourra jamais dire autant de ceux que nous importons d'Allemagne ou d'Angleterre. *Meeting, club, lunch, tramway* et même *wagon* auront beau faire, ils seront toujours chez nous des étrangers; on les reconnaît à leur mine.

C'est pourquoi il est vrai, au pied de la lettre, que l'enfant apprend le français en apprenant le latin et le grec. Il n'y a même pas d'autre moyen de l'apprendre au sens scientifique et complet du mot.

C'est pourquoi aussi la connaissance des langues classiques est chez nous une nécessité au point de vue de la conservation de la langue nationale elle-même. Le jour où il n'y aurait plus en France à les étudier que quelques amateurs, comme pour l'hébreu et le sanscrit, la langue française, désormais séparée de ses origines, ne tarderait pas à s'altérer et à s'abâtardir. L'ignorance des uns, la fantaisie des autres, la manie barbare d'écrivains qui se croiraient perdus d'honneur s'ils parlaient comme tout le monde, l'auraient vite transformée en je ne sais quel jargon que Bossuet ou Molière ne comprendraient certainement pas. Hélas! grâce aux journaux à la mode, *Figaro* et consorts, la besogne est déjà faite plus qu'à moitié. La corruption serait activée par l'infiltration d'éléments étrangers venus de chez les voisins, comme ces substances qui entrent dans un organisme vivant, mais qui ne sont pas propres à le nourrir et qu'il ne s'assimile jamais.

A cet égard, non seulement l'anglais et l'allemand ne sauraient remplacer le latin et le grec à la base de l'enseignement secondaire, mais ils constituent un véritable péril. Quand nous aurons une classe de lettrés, bourrés pendant leurs années de collège d'anglais et d'allemand, notre pauvre langue française peut s'attendre à une invasion de tours et de vocables exotiques, que ces malheureux seront tout fiers de déchaîner sur elle, et qui la défigureront en attendant de l'étouffer.

On ne peut, à aucun point de vue, soutenir sérieusement l'égalité des langues modernes avec les humanités classiques

comme instrument de formation intellectuelle. Les arguments sur lesquels on l'appuie, si spécieux qu'ils soient, s'évanouissent à la réflexion. Au reste, à toutes les raisons capables de surprendre les esprits prévenus ou peu clairvoyants, les humanités classiques auront toujours à opposer la démonstration de l'expérience. Celle-là est sans réplique.

Il y a un fait contre lequel les raisonnements ne peuvent rien. Les jeunes gens soumis à la discipline classique, même altérée, même énervée comme elle l'est de nos jours, en reçoivent une culture qu'on chercherait vainement ailleurs. C'est quelque chose comme cette ouverture d'esprit qu'on remarque chez l'enfant élevé dans un milieu intelligent et poli, et que le travail même ne supplée qu'imparfaitement; comme cette distinction des manières, qu'il acquiert à son insu au contact de la bonne compagnie et qui se reconnaît toujours. Les hommes du métier ne s'y trompent point. A l'entrée des écoles supérieures, quelques élèves des classes de français ont pu rivaliser avec ceux de l'enseignement classique; ils ont pu y garder parfois un bon rang. Cependant, leurs maîtres ont constaté que quelque chose leur manquait, malaisé à définir peut-être, mais très facile à voir. Il y a une lacune dans cette formation. L'arbre n'a pas son développement normal, complet, harmonieux. Somme toute, ceux qui ont paru perdre leur temps avec les Grecs et les Romains, fussent-ils moins habiles à débrouiller un théorème, gardent leurs avantages.

Du reste, il semble que, malgré eux, les promoteurs des humanités modernes aient pris soin, en exposant les motifs de leur réforme, de miner par la base l'assimilation qu'ils réclament. L'institution s'impose, disent-ils; les besoins du pays l'exigent impérieusement; l'État a le devoir d'organiser une culture supérieure pour cette multitude d'adolescents à qui l'enseignement primaire ne saurait suffire, et qui n'ont ni le temps ni les aptitudes que demandent les humanités classiques. Elles-mêmes ont tout avantage à être déchargées des incapables qui les encombrant et qui pourraient réussir dans une voie moins haute.

Tels sont bien en dernière analyse les arguments sur lesquels on revient sans cesse dans les articles de journaux et de Revues, comme à la tribune des Chambres. Mais si ce langage est sincère, que signifie-t-il autre chose, sinon que l'enseignement qu'on nous apporte n'est pas destiné, comme les études classiques, à former l'élite intellectuelle du pays, qu'il demande moins de temps et de talent, en un mot, qu'il est de moindre valeur ?

Mais alors, le mettre sur le même pied que son rival, cela s'appelle en bon français une injustice doublée d'une contradiction ?

Nous ne prétendons pas autre chose.

VII

L'injustice commise au détriment des études classiques sera-t-elle du moins profitable au pays ? Nous ne le pensons pas ; nous estimons, au contraire, qu'elle ne peut que lui être préjudiciable à bien des points de vue. Il faudrait un livre comme celui de M. Fouillée pour exposer nos raisons avec le développement qu'elles exigeraient. Nous les indiquerons ici, sauf à y revenir, aussi sommairement que possible.

L'assimilation des soi-disant humanités modernes à leurs aînées est une prime offerte à la paresse.

L'opinion publique est déjà assez mal disposée en faveur du grec et du latin. Si jamais on lui persuade que l'on peut donner avec du français, des mathématiques et des langues vivantes, sinon la même culture intellectuelle, du moins cette sorte de parure ou de décoration qui a été jusqu'ici le privilège de ceux qui ont *fait leurs classes* ; si jamais fils de famille peut devenir ce qui s'appellerait en Angleterre un *gentleman*, sans avoir peiné en compagnie d'Homère et de Cicéron, la clientèle du nouveau venu héritera pour une grosse part de cette masse d'écoliers que leur position sociale condamne, au nom de l'usage, à apprendre le latin, mais qui ne demanderaient pas mieux que d'acheter à moins de frais la gloriole obligatoire qu'ils y cherchent.

Peut-être dira-t-on que ce ne serait pas un très grand

dommage ; mais ils ne seront pas les seuls déserteurs des vraies humanités.

En dehors de ceux qui font du latin parce que le bon ton le veut ainsi, il y a l'armée de ceux qui s'adressent à lui uniquement parce qu'il tient la clef qui ouvre les carrières. Pour la grande majorité des familles l'enseignement traditionnel n'a pas d'autre mérite. Du moment qu'elles s'apercevront que l'on peut arriver à ces bienheureuses carrières par un chemin facile et pourtant fréquenté du monde comme il faut, elles s'empresseront d'y engager leurs fils. D'autant que si le chemin est plus facile, il est en même temps plus court. Qu'on ne l'oublie pas, en effet, le cycle complet de l'enseignement moderne ne dure que six ans, au lieu de sept, pour les humanités. Au sortir de la seconde, les élèves de français peuvent même entrer dans la classe de mathématiques élémentaires, et, par conséquent, suivre la préparation au baccalauréat ès sciences de l'enseignement classique. Il est clair que tous les *scientifiques*, comme on dit dans la langue universitaire, vont se jeter dans le moderne. Si, pour le moment, le droit et la médecine sont encore réservés aux fidèles des vieilles humanités, on voit qu'il y a large compensation, et au point de vue où l'on se place, savoir l'accès des carrières, l'avantage est déjà pour le nouvel enseignement.

De cet encouragement à la paresse le premier résultat sera le recrutement des professions libérales et des positions sociales les plus élevées avec une culture inférieure, et, par suite, l'abaissement du niveau intellectuel dans les classes qui composent l'élite de la nation. Car enfin, on ne saurait atteindre la même moyenne avec une préparation qui demande moins de temps, moins de travail, moins de talent, et qui sera recherchée précisément en vue de ce privilège calamiteux.

Du même coup ce sera fatalement une aggravation de cette plaie sociale qu'on appelle le déclassement.

Tout le monde se plaint de l'encombrement à l'entrée des carrières et des fonctions offertes à la juvénile ambition des bacheliers. Pour ne citer qu'un exemple, nous avons cette année *deux mille quatre cents* candidats à Saint-Cyr, et près

de *dix-sept cents* à l'École polytechnique. Il y a pléthore de gradués qui ne trouvent pas l'emploi de leur savoir, ni surtout la satisfaction de leurs appétits, et qui grossissent tous les jours l'armée des mécontents. A cette plaie on applique un singulier remède. La grappe du baccalauréat était encore trop haut pour la taille d'un grand nombre ; on l'abaisse charitablement, de façon que tous la puissent cueillir. Si les lycées et collèges produisaient déjà puls de bacheliers que le pays n'en peut commodément porter, qu'en sera-t-il maintenant que les pensionnats et ce qu'on appelle les écoles primaires supérieures pourront, moyennant un léger effort, en produire à leur tour? Où est en effet la frontière qui sépare l'enseignement primaire supérieur de l'enseignement secondaire moderne? On a dit que dans les établissements universitaires il y a entre les deux, juste l'épaisseur de la gratuité. Une preuve, plus sérieuse qu'un mot spirituel, que la distance n'est pas grande, c'est le *cri d'alarme* que jetai tout récemment l'Université elle-même au sujet des pensionnats annexés aux écoles primaires dans nombre de villes, lesquels enlèvent précisément aux lycées et collèges la clientèle qui devrait revenir à l'enseignement secondaire moderne¹.

Il est évident en effet que les bacheliers de l'avenir pourront faire la plus grosse part de leur préparation sous la conduite de l'instituteur.

Il y a plus : les hommes qui réfléchissent entrevoient dans cette faveur prépondérante accordée à l'éducation utilitaire une cause d'irréparable abaissement du pays et de la race.

Car enfin, on a beau protester que l'on organise de vraies humanités, que l'enseignement moderne ne sera point utilitaire, point professionnel, mais désintéressé, idéal, tout comme les humanités gréco-latines, c'est se piper soi-même et les autres. Cet enseignement sera utilitaire et rien qu'utilitaire. On s'y jettera précisément parce que, au point de vue pratique, on le jugera supérieur à son rival. Quand on voudra lui imprimer une autre direction, les élèves seront les premiers à dire que cela ne sert à rien, que s'ils avaient

1. Cf. *Revue de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur*, 17 septembre 1891, p. 255.

voulu s'attarder à des études spéculatives, esthétiques ou autres, ils seraient allés chez le voisin. Les langues étrangères y seront enseignées, non au point de vue littéraire, mais au point de vue usuel. Les maîtres tenteront vainement de prendre des allures moins terre à terre; ils seront bien obligés de s'arrêter puisque le troupeau ne voudra pas suivre.

L'enseignement moderne, dit M. Fouillée, ressemble à la chauve-souris de la fable qui dit selon les cas et les gens : « Je suis oiseau, voyez mes ailes; » ou bien : « Je suis rat, voyez mes pattes. » — Oui, mais le public, parents et écoliers qui s'adresseront à lui, se chargent de lui couper les ailes et de le faire aller sur ses pattes.

Or, ce n'est pas impunément qu'on donne pareille orientation à l'éducation d'un peuple. Ruiner le culte désintéressé des lettres et renforcer d'autant cette tendance déjà si marquée à n'apprécier l'étude et le savoir que par rapport au profit que l'on en peut tirer, c'est abaisser le niveau moral aussi bien que le niveau intellectuel. C'est contrarier, peut-être étouffer dans le germe, les nobles aspirations, les sentiments élevés et généreux, l'esprit chevaleresque en un mot, qui fut toujours l'honneur de notre pays, et qui, après tout, n'est pas plus affaire de luxe que celui qu'on se plaît à appeler l'esprit pratique; car c'est à lui de faire contrepoids à l'égoïsme qui s'allie trop bien aux mœurs mercantiles. Quand, par le fait de son éducation, la jeunesse aura été dressée à mesurer son effort au bénéfice qu'elle en peut attendre, croit-on qu'elle sera plus ouverte à l'enthousiasme, mieux disposée à se dévouer, à se sacrifier pour la patrie et pour toutes les belles causes qui sollicitent les âmes un peu hautes?

On se fait un argument de l'exemple des peuples qui nous devancent sur le terrain des affaires, qui sont plus entendus au commerce, de l'Angleterre, de l'Amérique, de la Belgique même; on nous dit qu'elles doivent leur supériorité en ce genre à leur système d'éducation publique où l'adolescent est initié de bonne heure aux questions pratiques.

Mais est-ce donc là un idéal qui nous doit tant séduire?

En vérité, nous ne nous sentons nullement humiliés de ne pas marcher dans cette voie à la tête des nations. Nous

croyons qu'en effet nous ne sommes pas destinés à être les premiers marchands du monde. Cette gloire ne nous tente pas ; et si notre éducation nous y prépare moins bien que tels de nos voisins, c'est que cette éducation est plus en rapport avec notre tempérament national et la vocation de notre race.

Une réforme qui aura pour résultat de rétrécir l'horizon de l'esprit français aux limites des affaires et du commerce nous vaudra moins de profits qu'elle ne nous ôtera de nos avantages. Gagnerons-nous plus d'argent, ce n'est pas sûr ; mais nous aurons certainement perdu une part de ce qui vaut mieux que l'argent, la politesse de l'esprit, le sens délicat du beau dans la littérature et dans les arts, et par un enchaînement inévitable parce qu'il est dans la nature, quelque chose de cette générosité, de cette largeur de cœur que ses ennemis même n'ont jamais contestée au peuple français.

Voilà où doivent logiquement aboutir ces prétendus progrès de l'enseignement adapté aux besoins de la société moderne.

Les vraies humanités, *humaniores litteræ*, périront, et leur chute en entraînera bien d'autres. Il faut avoir la vue bien courte pour croire que le latin seul en pâtira. Tout baissera chez nous, le cœur comme l'esprit ; la médiocrité aura appesanti son niveau égalitaire sur l'un comme sur l'autre. Nous aurons la culture qui convient à un peuple de contremaîtres et de marchands, et la France pourra alors être fière d'avoir à sa tête un ingénieur.

Tout comme une usine.

Cette perspective n'échappe pas aux hommes qui bouleversent avec une criminelle légèreté les bases de la haute éducation du pays. La responsabilité qu'ils encourent leur inspire même des inquiétudes, on dirait presque des repentirs, qui se trahissent malgré eux. Aussi se défendent-ils de vouloir ruiner les humanités traditionnelles. Ils prodiguent à leur adresse des protestations de sympathie et d'admiration, qui leur valent de poser devant la galerie en esprits fins et délicats. Bien plus, ce serait, à les entendre, pour relever les

études classiques de leur décadence qu'ils veulent les décharger d'une clientèle qui gêne leur essor.

S'ils sont sincères, ils sont naïfs; ils ne sont très probablement ni l'un ni l'autre.

S'imaginer qu'on va restaurer les humanités en dressant sur leur chemin un enseignement rival et jaloux, plus facile et plus expéditif, à qui l'on confère les mêmes sanctions et les mêmes droits, c'est se bercer d'une illusion par trop grossière. Le flot montant du modernisme utilitaire submergera tout. Combien de temps faudra-t-il attendre pour que les portes des facultés de droit et de médecine soient ouvertes aux pupilles de l'enseignement nouveau? Si le cadeau lui était fait à la rentrée prochaine, ce n'est pas nous qui en serions surpris. L'opinion sera vite conquise à cette idée. Il y a dans le livre de M. Raoul Frary : *la Question du latin*, assez de sophismes pour défrayer les journalistes qui s'attelleront à cette besogne. D'ailleurs le gros public bourgeois est dès longtemps gagné. D'autre part, des hommes, qui apparemment doivent les grandes situations qu'ils occupent à d'autres mérites que celui d'un savoir transcendantal, manifestent bruyamment leur adhésion. Le premier président de la cour d'appel de Caen, un M. Houyvet, écrivait, il y a quelques mois : « Je suis très convaincu qu'aucune fonction publique n'exige la connaissance des langues mortes, même la magistrature (ce que je démontrerai quand on voudra), qui, au point de vue de la législation comparée, tirerait un bien plus grand parti de la connaissance des langues vivantes. Il en est ainsi, à plus forte raison, des professions d'avocat et de médecin¹. »

— Comme si on étudiait le latin uniquement pour pouvoir lire dans le texte les *Novelles* et les *Pandectes*! On voit bien que les hauts magistrats de la troisième République sont d'une autre école que les Lamoignon et les d'Aguesseau.

Au conseil supérieur de l'instruction publique l'issue du débat pourrait être douteuse. Il y a là nombre d'hommes de grande intelligence qui ne se résigneront pas à porter le dernier coup à l'enseignement qui les a faits ce qu'ils sont.

1. *Revue de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur*, 8 janvier 1891, p. 17.

Mais la question peut, d'un jour à l'autre, cesser d'être *universitaire* pour devenir *parlementaire*.

On en viendra là un peu plus tôt ou un peu plus tard. Les prétentions de l'enseignement moderne seront portées au tribunal des élus du suffrage universel. Le ministre brouillon qui a commencé l'œuvre sera bien aise de la faire sanctionner et parachever par leur verdict.

Alors ce sera la fin.

On entendra encore quelques jolis discours et des protestations éloquentes. M. Jules Simon viendra répandre des fleurs avec des larmes sur le cercueil entr'ouvert des vieilles humanités ; ce sera leur oraison funèbre. La grande majorité de nos législateurs s'empressera de leur jeter une pelletée de terre, je veux dire le vote qui consacrerá le triomphe définitif de l'enseignement moderne et de la barbarie.

VIII

Fort brouillés personnellement pour la plupart avec les classiques grecs et latins, ces messieurs seront encore poussés à cette exécution par des motifs auxquels ils ne résistent jamais. En effet, il ne faut pas se le dissimuler, les humanités traditionnelles ont contre elles les deux passions qui jouent à l'heure présente un rôle prépondérant sur la scène politique.

La passion égalitaire d'abord, cette impatience niaise et féroce de tout ce qui ressemble de près ou de loin à un privilège, il serait mieux de dire, de tout ce qui dépasse le niveau où la médiocrité peut aspirer. Les études classiques ont joui assez longtemps d'une prérogative qui offense l'égalité. Un système d'enseignement qui aboutit à répartir les intelligences en caste noble et en caste roturière est incompatible avec les mœurs démocratiques. Il ne faut pas plus d'aristocratie d'éducation que d'aristocratie de naissance. De fait, aux États-Unis, il n'y a pas de concours à l'entrée des écoles militaires ; un concours amène un classement, et le classement établit des rangs entre les citoyens. Nous y viendrons sans doute quelque jour.

A côté de la passion égalitaire, la passion irrégulieuse.

Tous ceux qui chargent contre le *clericalisme* ne font pas la guerre aux humanités ; il y a de fins lettrés dans tous les camps. Mais l'ennemi de la religion est généralement hostile aux études classiques. Le latin est la langue de l'Église ; l'instinct de la haine avertit ces gens-là qu'en ruinant le latin ils feront du mal à l'Église. Le recrutement du clergé, pensent-ils, sera bien difficile avec une jeunesse catholique qui n'aura fait que des études de français. Quand la France aura désappris le latin, il sera plus aisé de lui faire oublier le *Credo*.

Rien n'est plus vrai ; mais aussi rien de plus glorieux pour les humanités que cette solidarité qui lie leur cause avec celle de la religion elle-même. Elles sont comme l'arbre verdoyant qui ombrage et protège la source. Sans doute, c'est la source qui fait vivre l'arbre, mais quand on coupe l'arbre, la source risque de tarir.

Cette animosité même indique leur devoir à tous ceux qui ont la noble mission de défendre l'Église sur le terrain de l'enseignement secondaire.

C'est pourquoi nous ne voyons pas sans douleur des hommes profondément dévoués à la religion entreprendre contre les classiques grecs et latins une campagne dont le moindre tort est de ne pas venir à son heure. Un prêtre distingué par son éloquence et son ardeur pour les œuvres sociales et ouvrières a cru bien faire de dénoncer à nouveau le péril *du paganisme dans l'éducation classique*. Ses appels dans les congrès et dans la presse ont trouvé de l'écho. Il ne tiendrait pas, à lui que nous ne recommencions entre catholiques une malheureuse querelle que l'on pouvait croire assoupie.

Nous pensons que c'est faire, avec les meilleures intentions du monde, le jeu de l'ennemi.

En présence de la décadence lamentable des études classiques, les catholiques, prêtres ou non, qui trouvent que nos vieux auteurs tiennent encore trop de place dans nos écoles, seront applaudis de ceux qui ont adopté le mot d'ordre jeté par M. Lockroy en pleine Sorbonne :

« Un peu moins de Cicéron et un peu plus de Voltaire ! »

Non, Monsieur l'abbé, le péril aujourd'hui n'est pas chez nos vieux classiques.

A nous de les faire parler chrétien ; ce n'est pas trop difficile. L'Église, qui, comme le disait naguère Léon XIII aux jeunes pèlerins français, « a toujours beaucoup aimé les belles-lettres », nous a enseigné la manière de nous y prendre.

Mais c'est se tromper peut-être que de réclamer, sous prétexte de mieux sauvegarder l'âme de ses enfants, un programme d'éducation littéraire qui a le malheur de rappeler celui de Julien : « Les Galiléens ont Luc, Jean et Matthieu ; ils n'ont que faire d'Homère et de Virgile. »

L'Université, elle, s'apprête manifestement à donner congé à ces pervertisseurs de la jeunesse. Si la réforme s'achève et réussit au gré des désirs de ceux qui l'ont entreprise, l'antiquité classique n'y sera bientôt plus qu'un souvenir.

Qu'en adviendra-t-il, en réalité ? Il est bien difficile de le prédire. Les démolisseurs des humanités vont se heurter à des difficultés de plus d'une sorte. Sans parler de l'esprit de tradition, qui n'est pas toujours la routine, mais qui est toujours une force, nous pensons qu'on aura bien du mal à faire marcher côte à côte les deux frères ennemis ; nous nous demandons comment des maîtres nourris aux sources antiques se résigneront à un enseignement purement français, et si, en dépit des faveurs gouvernementales, ou peut-être à cause d'elles, ce triste enseignement français sera jamais bien porté ; si, en un mot, la *mode*, la grande puissance avec laquelle il faut toujours compter, lui permettra enfin de se présenter dans la bonne compagnie.

Quoi qu'il en soit, du reste, les établissements ecclésiastiques laisseront l'État poursuivre son expérience sur ses pupilles.

Il ne serait pas impossible que son Université y perdît encore une part de ce crédit qui lui échappe de plus en plus. Ce ne sera pas notre faute. Ses meilleurs amis avouent que sa manie d'innovations est pour une bonne part la cause de ses déconvenues.

En attendant, le clergé ne court nul risque de garder,

dans la mesure compatible avec les perpétuels remaniements des programmes officiels, la stabilité qui fait sa force. Quant à l'enseignement moderne, à ces humanités amoindries, décapitées, que l'on devrait appeler les *humanités bourgeoises*, ce qui aurait le double avantage de rappeler la qualité de la marchandise et le nom de l'inventeur, nous voulons espérer que le clergé les tiendra, pour le moment du moins, à distance respectueuse des maisons d'éducation qu'il dirige. Son attitude sera celle que Mgr Besson prenait si fièrement en 1886, quand fut créé le baccalauréat de l'enseignement spécial. Ses paroles expriment trop bien nos sentiments pour ne pas trouver ici leur place :

« C'est avec ce programme inutile et ce baccalauréat facile qu'on va attirer les paresseux, satisfaire les déclassés, abaisser sous le même képi tous les esprits et tous les cœurs, s'il ne se fait pas une salutaire réaction...

« Pour nous, notre parti en est pris d'avance. Nous ne ferons aucune place sur nos bancs à de tels candidats. Nous avons trop grand soin de votre réputation, de votre avenir... Vous resterez, par des études complètes, dans l'aristocratie de l'intelligence et de l'éducation.

« Que d'autres appellent la foule, nous serons l'élite. Qu'on abaisse le niveau des études, nous tiendrons le nôtre à la hauteur des anciens, et le jour où cette invention nouvelle ira rejoindre, dans les annales de la pédagogie, tant d'essais avortés qui ont déjà perdu les générations précédentes, c'est à vous que restera la palme, la palme de l'éloquence, de la poésie, et, ce qui vaut mieux encore, la palme de l'expérience et du sens commun¹. »

Et qu'on ne craigne pas, par cette exclusion, de rejeter dans les officines universitaires des enfants qui viendraient à nous. Les nombreux établissements des Frères sont tout prêts et mieux outillés que ne pourraient l'être les nôtres pour cet enseignement dont, une fois encore, nous ne contestons ni la valeur ni la nécessité. C'est à eux de soutenir la lutte contre l'Université sur ce terrain où il ne nous sied pas

1. *Œuvres pastorales et oratoires*, 3^e série, t. II, p. 526.

de descendre. Ce sont eux, nous en sommes persuadés, qui ont déjà recueilli le plus grand nombre de ces six mille élèves que, d'après le récent rapport de M. Dupuy, les lycées et collèges universitaires ont perdus depuis cinq ans, et qu'il ne retrouve pas dans les collèges catholiques, lesquels en auraient gagné seulement douze cents. Qui sait si le plus clair résultat de la réforme ne sera pas d'amener de nouvelles recrues à ces maisons, qui sont d'ailleurs parfaitement en état de donner l'enseignement secondaire moderne dans son intégrité ? Des amis de l'Université ont déjà manifesté leurs appréhensions à cet égard.

Mais quoi qu'il advienne, le clergé restera à son poste et se contentera de son lot. Il est assez honorable et assez laborieux pour suffire à son ambition et à son zèle. Si le torrent de l'utilitarisme doit entraîner la foule vers d'autres maîtres, lui, il gardera l'élite. Et l'Église, aujourd'hui par ses prêtres, comme autrefois par ses moines, aura sauvé le trésor des belles-lettres au milieu d'une nouvelle invasion des Barbares.

J. BURNICHON.

L'ENCYCLIQUE « RERUM NOVARUM »

LÉON XIII ET LE SOCIALISME D'ÉTAT ¹

Le socialisme, de quelque nom qu'il se pare et quelle que soit l'école dont il exprime les idées, ne saurait résoudre la question sociale. A moins d'admettre que l'unique et dernière solution du double problème économique et politique qui se pose à l'heure actuelle, avec une persistance de plus en plus menaçante, c'est l'anarchie, succédant à tout ordre basé sur la hiérarchie des classes et sur le droit à la propriété individuelle. Nul homme sensé n'oserait croire sérieusement à la durée d'un tel régime. Et cependant, nous l'avons vu, des sophistes habiles, à l'aide de formules présentées avec un incontestable talent de mise en scène, préparent l'avènement de ce règne du désordre. Il fallait donc écarter avant tout la solution collectiviste, et revendiquer les droits sur lesquels repose toute stabilité sociale. Léon XIII l'a fait avec toute l'autorité du pontife et toute la précision du dialecticien consommé. C'était là comme le préambule nécessaire de cette œuvre doctrinale où tout s'enchaîne. D'autant que l'erreur socialiste, plus ou moins voilée ou mitigée, se mêle aujourd'hui à bien des systèmes économiques et politiques, qui devraient, semble-t-il, s'en éloigner à tout prix, en raison de leur origine, de leur but et des personnalités qui les représentent.

Poursuivant, « dans la plénitude de son droit », l'exposé des misères présentes et des remèdes capables de les guérir ou de les soulager, Léon XIII aborde la grande question de l'intervention de l'État en matière économique. C'est d'hier à peine que datent les discussions soulevées à ce sujet entre les chefs d'école ou de groupe. Polémiques parfois acerbes où l'on prodiguait facilement les épithètes de socialistes

1. V. *Études*, août 1891.

d'État et de libéraux. La parole du Souverain Pontife, en apportant toute la lumière, fera cesser une lutte désormais inutile ; car il ne saurait plus, entre catholiques, exister de divergences sérieuses sur des principes dont l'autorité suprême a précisé le sens et délimité la sphère d'application.

Quoi qu'il en soit, il est sûr que « le Pape des ouvriers », après avoir si vigoureusement défendu les faibles contre la tyrannie du socialisme, n'a pas voulu les livrer à l'État comme à leur unique providence, ni les soustraire à l'action de la charité, ce complément nécessaire de la justice dans l'œuvre de pacification sociale.

Nous voici donc en face de l'État, ce maître tel que nous l'a fait la Révolution, avec ses convoitises insatiables, ses prétentions à l'infailibilité et son omnipotence jalouse. Depuis quelque temps un mouvement s'est produit parmi les économistes en faveur de l'État, et quelques-uns ont été jusqu'à lui remettre à peu près totalement le sort des ouvriers. L'expérience, déjà longue, de la façon dont ce singulier père de famille gère les intérêts qui lui sont confiés devrait pourtant inspirer quelque défiance. Il procède ordinairement par voie d'absorption ou de confiscation. La liste serait longue des droits qu'il a transformés en sa propriété personnelle, et des libertés qu'il a détruites sous prétexte de les défendre. Dans la crise douloureuse qui sévit parmi le monde du travail, si l'on nous demandait quel est le principal auteur d'une situation devenue intolérable, nous n'hésiterions pas à répondre : c'est l'État. Or, le coupable est-il à même, s'il en avait la volonté, de réparer tous les maux dont il est l'artisan ? Quels sont ceux au moins qu'il serait en mesure de faire disparaître ou d'atténuer, en vertu du pouvoir qu'il exerce et des devoirs qui l'obligent ? L'Encyclique nous permet de répondre à cette double question, sans nous exposer, d'une part, à accepter les maximes d'airain du libéralisme économique, et de l'autre, à tomber dans le socialisme d'État.

I

Il importe avant tout de préciser ce que l'on entend par État, dans une question où ce mot revient sans cesse et peut

prêter parfois à de fâcheux malentendus. Tantôt il signifie l'ensemble de la société organisée politiquement, avec son territoire, ses citoyens et son gouvernement. Tantôt il se prend pour le double élément constitutif de la société civile, la multitude ou l'élément matériel, et l'autorité ou l'élément formel. Souvent aussi, il est employé pour désigner uniquement l'autorité sociale, par laquelle la multitude devient en quelque sorte une personnalité concrète, possédant la force et ayant le droit d'en user pour le bien du peuple. C'est dans ce dernier sens que nous prenons ici le mot État. En sorte que tout le problème se réduit à définir quels sont les attributions, les devoirs et les limites de l'autorité sociale dans la question ouvrière. Il est bien évident que dénier tout droit à l'État, ce serait aller contre l'Encyclique, et l'on peut dire même contre le bon sens, la nature des choses et les prérogatives nécessaires à toute véritable autorité dans le domaine qui lui est propre. Mais il ne serait pas moins dangereux et faux de supposer que le salut peut venir de n'importe quel État, et qu'il faut mettre en lui toute espérance, par le seul fait de l'autorité dont il est possesseur. Ce n'est pas ainsi que l'entend Léon XIII. Il commence par définir cet État auquel il sera bon de faire appel. « Quelle part d'action et de remède, dit-il, sommes-nous en droit d'attendre de l'État? » Et il ajoute aussitôt : « Disons d'abord que, par État, nous entendons ici non point tel gouvernement établi chez tel peuple en particulier, mais tout gouvernement qui répond aux préceptes de la raison naturelle et des enseignements divins, enseignements que Nous avons exposés Nous-même, spécialement dans nos Lettres encycliques sur la constitution chrétienne des sociétés¹. »

Reportons-nous donc à ces lettres mémorables du 1^{er} novembre 1885, si nous voulons connaître la pensée du Souverain Pontife, et nous verrons ensuite comment l'État moderne entend se conformer à cet idéal du prince selon « les préceptes de la raison naturelle et des enseignements divins ». Après avoir rappelé que la Providence a fait l'homme pour vivre en société, Léon XIII remonte à l'origine du pou-

1. Encyclique *Rerum novarum*.

voir. « Nulle société, dit-il, ne saurait exister sans un chef suprême, et une autorité qui imprime à chacun une même impulsion efficace vers le but commun. Or, cette autorité procède de la nature aussi bien que la société, et, par suite, elle a Dieu pour auteur. Le pouvoir public ne peut donc venir que de Dieu; de telle sorte que quiconque a le droit de commander ne tient ce droit que de Dieu, chef suprême de toute créature. Cette souveraineté, du reste, n'est liée nécessairement à aucune forme politique. Mais, quelle que soit la forme de gouvernement, tous les chefs d'État doivent prendre Dieu pour modèle dans l'accomplissement de leur mandat. Le commandement sera donc juste et paternel. Il s'exercera pour l'avantage des sujets, et, sous aucun prétexte, il ne servira les intérêts d'un seul ou de quelques-uns, car il est donné par Dieu pour le bien de tous.

« Le pouvoir public, comme la société tout entière, se reconnaîtra dépendant du Maître suprême et lui rendra un culte saint et sacré. Par conséquent, il mettra au rang de ses devoirs les plus essentiels de favoriser, de protéger la religion, de la couvrir de l'autorité tutélaire des lois, et de ne rien statuer qui soit contraire à son intégrité. C'est ainsi que la société civile réalisera sa fin, non seulement en favorisant la prospérité publique, mais encore en assurant à ses membres toutes les facilités possibles pour l'acquisition du bien suprême et immuable auquel ils aspirent.

« Cela suppose, de la part de l'autorité civile, la reconnaissance de l'Église comme une société surnaturelle, universelle, parfaite, indépendante et souveraine dans la sphère des choses sacrées. Entre l'Église et l'État, la règle des relations mutuelles n'est donc pas la séparation et la rivalité, mais l'alliance harmonieuse des deux pouvoirs se prêtant un mutuel concours qui, sans nuire à leur propre indépendance, devient une force puissante et un moyen efficace d'obtenir le but des deux sociétés. Les conséquences de cet accord se feront sentir à tous les degrés de l'ordre social, pour le bien des sujets et pour l'avantage de ceux qui gouvernent. Ce sera le règne de la justice, de l'obéissance et de

la charité, sans lesquelles il n'y a pour les États ni paix ni stabilité¹.

Voilà l'État tel que l'entend Léon XIII. Ce n'est pas sans raison qu'il rappelle ces grands principes avant de définir les limites de son intervention dans le règlement de la question ouvrière. S'il avait voulu faire entendre que tout État, par le fait même qu'il possède le pouvoir, était apte à prêter un concours sérieux et efficace à l'œuvre de justice que réclame le sort des travailleurs, il n'aurait pas restreint en quelque sorte le sens des mots avec une précision qui défie tout malentendu. Nous verrons, du reste, comment le Souverain Pontife interprétera lui-même sa pensée, quand il établira les conditions requises pour que l'intervention du pouvoir soit utile et légitime.

II

L'État moderne n'a guère de commun avec celui dont l'encyclique *Immortale Dei* nous trace le portrait, que le fait de posséder le pouvoir et de l'exercer. Il s'en distingue par ses origines, ses principes, ses tendances et ses œuvres. On fait assez ordinairement honneur à la Révolution française de la paternité de cet État nouveau, émancipé de tout frein religieux. Ce n'est pas tout à fait juste; il faut rendre à chacun son bien, et surtout restituer à l'Allemagne ce qu'elle nous a trop libéralement prêté. Nous avons malheureusement nourri, choyé, conduit à l'âge adulte et promené dans le monde le rejeton du rationalisme germanique; nous n'en sommes pas les premiers auteurs. On comprend assez facilement, du reste, que la terre natale du protestantisme ait porté le berceau de ce tyran des sociétés modernes, né de la révolte contre l'Église et du libre examen. Bluntschli, dans sa *Théorie générale de l'État*, se garde bien de céder à l'étranger la gloire de cette création. D'après lui, « la Révolution est pleine de l'esprit moderne; mais celui-ci avait pris antérieurement son élan. Une période plus ancienne porte le sceau irrécusable de l'âge nouveau et le met en lumière : c'est celle de 1740, année de l'avènement du grand Frédéric². »

1. Encyclique *Immortale Dei*, passim.

2. Bluntschli, *Théorie générale de l'État*, ch. v.

La théorie de cet État, parvenu « à la virilité consciente », sous les auspices de l'ami de Voltaire, nous vient aussi d'outre-Rhin.

Le patriarche du rationalisme, E. Kant; Fichte, Schelling, Hegel, Krause, ses disciples et ses continuateurs à des titres divers, sont unanimes à nous présenter comme l'idéal de l'État moderne une société dans laquelle les personnes et les propriétés sont soumises sans réserve au bon plaisir du souverain. Nul ne doit pouvoir résister, ni faire valoir d'autres droits que ceux dont l'État lui concède la jouissance, ni désobéir, car toute loi est juste dès qu'elle exprime la volonté de l'autorité sociale. De là à faire de l'État un dieu, il n'y a pas loin. Aussi, Hegel n'a pas hésité à proclamer ce dogme du césarisme renaissant. « L'État, a-t-il osé dire, est le dieu réel présent; il est la divine volonté et comme l'esprit de notre temps, en train de se développer et de devenir un organisme effectif. » De là, pour les individus, le devoir absolu de se soumettre à l'État, « sans conditions ni restrictions d'aucune sorte, attendu qu'ils ne sauraient être véritablement moraux qu'à la condition d'appartenir à l'État, lequel n'est autre chose que l'actuation de la loi morale ».

Des théories allemandes et du positivisme, dont Auguste Comte s'est fait parmi nous le pontife, est sorti le système de l'*organisme social*, adopté de nos jours par toute l'école de sociologie rationaliste. Elle a l'avantage de nous exposer clairement le mécanisme de l'absorption de l'individu par l'État. Schœffle¹, à travers quatre volumes, se perd en comparaisons physiologiques, biologiques et psychologiques, pour démontrer que la société est un organisme analogue au composé humain. Pour lui, comme pour Herbert Spencer², Espinas³ et Fouillée⁴, « la société est un organisme, un ensemble de fonctions, d'organes, d'unités vivantes. L'unité, la cellule sociale, ou, pour parler un langage plus scientifique, le *protoplasma*, est ici l'homme... Nous retrouvons dans la société les mêmes distinctions que dans l'individu, en ce qui con-

1. Schœffle, *Structure et vie du corps social*.

2. Herbert Spencer, *Principes de sociologie*.

3. Espinas, *les Sociétés animales*.

4. Fouillée, *la Science sociale contemporaine*.

cerne les fonctions, les organes et l'appareil d'organes... Ce que le cerveau est pour l'organisme individuel, l'État, le gouvernement, l'est pour la société : un appareil de coordination, de direction, de dépense, alimenté par des organes de nutrition¹ ». Il est bien vrai que Schœffle reconnaît la famille comme cellule sociale, tandis que la plupart des sociologues rationalistes veulent que ce soit l'individu ; mais le résultat pratique est le même. Dès que l'État est le cerveau par lequel pensent, veulent et agissent les cellules, il n'y a plus en dehors de lui ni intelligence, ni volonté, ni conscience. Dans l'organisme, les pieds et les mains ne se mêlent point de penser et de vouloir ; ainsi doit-il en être, par rapport à l'État, des individus, simples éléments ou organes secondaires du corps social.

Cette étrange doctrine, où la physiologie, l'anatomie et la biologie jouent un rôle si bizarre, légitime, on le voit, tout excès de pouvoir de l'autorité civile sur les membres de la société. Elle justifie toutes les révolutions, qui ne sont, dans ce système, que des modifications naturelles de l'organisme. La loi d'évolution darwinienne, par voie de sélection et de lutte pour la vie, appliquée à cet animal découvert par le rationalisme et le matérialisme, complète la théorie brutale de l'omnipotence de l'État. La philosophie du dix-huitième siècle avait poursuivi d'instinct cet idéal, et si, dans le *Contrat social* on ne trouve pas ces assimilations aujourd'hui en honneur, on y découvre facilement le même fond de doctrine aboutissant aux mêmes conclusions. Le libéralisme, malgré des essais d'atténuation, conduit à des résultats identiques, et si, chez quelques-uns de ses représentants, l'État n'est pas, en théorie, doté de la toute-puissance, dans la pratique il n'est guère de tyrannie qu'on ne lui permette d'exercer.

En laissant de côté toute divergence plus ou moins profonde chez les sociologues rationalistes, dans la manière d'exposer leur doctrine, nous trouvons chez eux un ensemble d'attributs accordés à l'État comme ses prérogatives essentielles. D'abord, il est indépendant et ne reconnaît aucun maître au-dessus de lui. Son autorité, qu'il appelle souve-

1. Paul Leroy-Beaulieu, *l'État moderne et ses fonctions*, ch. iv.

raineté nationale, inaliénable ou aliénable selon les circonstances ou les pays, ne saurait venir d'un Dieu qu'il ignore et ne veut pas connaître. A plus forte raison se déclare-t-il indépendant de l'Église, avec laquelle il n'entretient guère de relations, sinon pour la persécuter et lui faire sentir qu'il est son maître, parce qu'il a pour lui la force matérielle. L'indépendance suppose l'omnipotence, et de fait l'État moderne ne reconnaît d'autres limites que celles qu'il lui plaît de marquer lui-même à l'étendue de son pouvoir. Où serait le régulateur de sa puissance, puisqu'il est lui-même l'unique conscience et la seule loi ?

Quand on pousse jusque-là le droit de commander et l'obligation pour les sujets d'obéir sans restriction, il faut, pour conserver un semblant de raison et de logique, se proclamer infaillible. L'État ne recule pas devant cette énormité. Ce qu'il ordonne ne peut être que juste et ce qu'il défend ne saurait être permis en vertu d'un droit quelconque. Toute loi doit donc être obéie ; fût-elle injuste devant la conscience individuelle, il faudrait néanmoins l'accepter et la suivre, car elle oblige toujours devant la conscience de l'État. Tel est le cas que le droit moderne fait de la personnalité humaine ; telle est la liberté qu'il juge suffisante pour les êtres raisonnables qui subissent sa tyrannie.

Cette déviation de l'autorité qui nous ramène à la notion païenne de l'État et, sous apparence de liberté, fait revivre parmi nous l'esclavage antique, Léon XIII l'a signalée et flétrie dans la dernière partie de l'encyclique *Immortale Dei*. Après avoir rappelé le « pernicieux et déplorable goût de nouveautés » que vit naître le dernier siècle, il ajoute : « C'est à cette source qu'il faut faire remonter ces principes modernes de liberté effrénée, rêvés et promulgués comme les principes d'un droit nouveau, inconnu jusqu'alors, et sur plus d'un point en désaccord non seulement avec le droit chrétien, mais avec le droit naturel. » Le Souverain Pontife réprovoque ce pouvoir émancipé de la loi divine et séparé de l'Église, dont il ne tient plus aucun compte. Il exhorte enfin les catholiques à se garder contre les séductions du libéralisme athée, et à lutter énergiquement pour la défense de l'Église et des principes dont elle est la gardienne.

III

L'État ainsi conçu n'a pas fait mentir son principe. Dès qu'il a pris un corps il s'est révélé tyran, autocrate et contempteur de tous les droits. Il faut lire, dans les *Origines de la France contemporaine*, le vigoureux tableau des premiers exploits de ce maître des sociétés modernes ¹. Il se déclare propriétaire des choses et il confisque les biens du clergé, des émigrés, des guillotins, des suspects, des hôpitaux, des fabriques, des sociétés d'éducation, des confréries d'arts et métiers et des corporations. Il s'adjuge la disposition des personnes et décrète la levée en masse, la réquisition des travailleurs et le fonctionnarisme obligatoire. Il entre dans les familles pour en enlever l'enfant et le soumettre à l'éducation civique. Il interdit à l'homme l'aliénation de sa liberté par les vœux de religion, et il réglemente le mariage, comme s'il était le maître de ce contrat sur lequel repose la société domestique. Il absorbe ainsi toutes les vies individuelles et supprime tous les corps moraux, qui pourraient offrir une résistance à ses empiètements. Le travail est frappé dans les institutions qui garantissaient sa liberté et sa prospérité. Les corporations et les confréries disparaissent, et désormais le droit d'association sera l'objet d'une suspicion particulièrement jalouse de la part de l'État. Il ne le concédera que par lambeaux. Encore mettra-t-il à ses concessions des restrictions qui les rendront illusoire.

Le même puissant écrivain, après avoir décrit les premiers pas de ce jeune tyran, encore incertain de lui-même et sujet à des variations qu'explique son inexpérience, le reprend au sortir de la Révolution. Il nous le présente incarné en quelque sorte dans la personne du premier consul, et bientôt de l'empereur ². L'omnipotence de l'État allait être consacrée, organisée, codifiée par cet homme, dont le génie était essentiellement absorbant, et le besoin de gouverner et d'administrer irrésistible, comme une seconde nature. Les vieux légistes du Parlement, qui survivaient à la tempête où

1. H. Taine, *la Révolution*, t. III.

2. H. Taine, *le Régime moderne*, t. I.

sombra la monarchie, et les légistes de la Révolution se mirent au service de l'homme qui personnifiait « l'alliance de la philosophie et du sabre ». Ils apportaient à l'œuvre de reconstruction leurs systèmes de centralisation absolue, excluant toute action collective des individus dans l'État, et fondant tout l'ordre social sur le jeu des rouages administratifs mis en action par le moteur unique installé au milieu de la machine comme l'araignée au centre de sa toile. Bonaparte n'était que trop enclin, par caractère et par ambition, à adopter un plan qui mit dans sa main tous les services publics et toutes les initiatives individuelles. Il fut servi à souhait, et le code Napoléon, basé en grande partie sur l'absolutisme révolutionnaire et sur le césarisme romain, sortit du laboratoire législatif, comme un instrument de règne merveilleusement fait pour tenir dans la main d'un seul homme un peuple tout entier. Si les individus y sont assez bien défendus les uns contre les autres, ils n'y sont guère protégés contre l'État. La propriété, respectée en apparence, n'y jouit pas d'une stabilité sérieuse. Par l'effet des lois qui la morcellent, la pulvérisent et la grèvent de droits énormes, elle passe de main en main, laissant chaque fois une part d'elle-même pour satisfaire les exigences du fisc. En sorte que l'État jouit de la prérogative de propriétaire universel. Le culte, l'enseignement et la charité subissent une réorganisation qui répare en partie leurs ruines ; mais, comme l'observe M. Taine, « le propriétaire nouveau avait gardé dans son cabinet, sous sa main et pour lui seul, les clefs des trois appareils ». Les propriétaires qui sont venus après lui, sauf de rares et éphémères exceptions, ont soigneusement gardé les mêmes clefs et défendu les mêmes prérogatives du pouvoir absolu.

Un tel maître n'a guère de scrupules, et dans le conflit des droits, si le sien est en jeu, il n'hésite pas à conclure en sa faveur. Le socialisme d'État n'est donc pas un fantôme, évoqué pour la cause du capital contre le travailleur. Il est un danger réel partout où le pouvoir ne connaît pas de limites à ses droits. M. Paul Leroy-Beaulieu le définit justement, au point de vue économique, quand il dit : « C'est essentiellement le sacrifice plus ou moins complet des libertés et des droits individuels au contrôle et à la tutelle de la

société ; c'est la création d'un organisme automatique qui se substitue au libre arbitre, aux libres conventions, aux efforts volontaires, et qui remplace les contrats librement discutés par des types de contrats uniformes et imposés, qui, à la place de la prévoyance individuelle et de la bienveillance ou de la charité personnelle, met la prévoyance, l'assistance sociale et obligatoire ¹. »

Quand on songe à ce que l'État a osé jusqu'ici pour se donner le droit d'attenter à la liberté des consciences, de pénétrer jusque dans le domaine de la famille et de s'y substituer à l'autorité paternelle, on se demande avec raison s'il n'importe pas avant tout de mettre un frein à ces empiétements progressifs, au lieu de faire encore appel à une intervention qui dégénère si vite en odieuse tyrannie. D'autre part, l'État se trouvant être le grand coupable dans la crise douloureuse que l'individualisme, l'usure et le monopole font subir au travail, il est juste d'exiger que l'auteur du mal essaye au moins de le réparer. Dans quelles limites faut-il le demander ? Voilà ce que Léon XIII détermine avec une sagesse dont nul ne contestera l'opportunité.

Le problème, il faut l'avouer, n'est pas d'une solution facile. Rien n'est instructif, à ce point de vue, comme une certaine séance de l'Académie des sciences morales et politiques, où la question fut posée à l'occasion de la Conférence de Berlin. Les économistes les plus en vue donnèrent leur avis, et de leur longue discussion sortit, je crois, un peu plus d'obscurité. Citons quelques-unes des opinions qui se firent jour dans cette mémorable séance.

M. Paul Leroy-Beaulieu n'accepta l'intervention de l'État que pour les cas extrêmes, à cause du danger que présente toujours l'action d'un parti politique dans le domaine du travail et de l'industrie. Il prétendit que le droit de grève et la liberté des syndicats suffisaient à la défense de l'ouvrier, souvent plus puissant que le patron pour régler le marché. Il se déclara donc partisan du « laissez faire, laissez passer ». M. Paul Janet répondit que, pour sa part, il voudrait une action de l'État limitée de manière à guider et à secourir

1. *L'Économiste*, 3 octobre 1891.

l'individu, sans l'annihiler ni le contraindre. L'individualisme exagéré qui mène à l'anarchie, et le socialisme qui conduit au communisme, tels sont les deux écueils entre lesquels la société doit trouver sa voie. M. Courcelle-Seneuil affirma énergiquement la nécessité de limiter l'action de l'État. Qu'il veille au maintien de l'ordre au dedans et de la paix au dehors, mais qu'il n'intervienne pas dans la répartition de la richesse publique, au nom d'une équité qui ne serait au fond que la négation des inégalités sociales créées par le travail, le talent et l'économie. M. Léon Aucoc s'éleva contre l'individualisme de Spencer et Darwin, théorie cruelle qui refuse toute assistance de l'État aux malheureux, aux faibles et aux incapables, sous prétexte que ces avortons détériorent la race, et doivent disparaître au profit des plus forts. Il n'hésita donc pas à admettre l'intervention de l'État dans le service des travaux publics, dans l'organisation des associations syndicales, l'assistance des pauvres, les hospices, etc., mais il déclara ne pas accepter une loi qui viendrait réglementer les rapports du patron et de l'ouvrier, ajoutant que sa longue pratique des affaires lui avait appris qu'une semblable intervention est souvent nuisible, et qu'elle n'est utile que là où l'État se borne à seconder et à suivre l'initiative individuelle. M. A. Franck, en admettant la protection de la loi en faveur des femmes, des mineurs et des incapables, la repoussa quand il fut question de l'ouvrier majeur. M. Baudrillart jugea, avec raison, que l'État moderne avait des droits plus étendus que ne l'admet l'école libérale. Sous l'impulsion du christianisme, dit-il, l'action gouvernementale doit se faire plus humaine, avoir du cœur et compléter la maxime du *laissez faire* par cet autre principe : *aider à faire*. M. Frédéric Passy ne s'opposait pas à ce que la société eût du cœur, mais il craignait les effets d'une sensibilité irréfléchie, et finalement il était d'avis, avec Bastiat, qu'il fallait réduire l'État à ses attributions essentielles. M. A. Desjardins se rangeait à cette opinion, tandis que M. Lévassour, moins absolu, jugeait bon que le gouvernement encourageât les activités individuelles. M. Glasson, en homme versé dans la science du droit, opina pour une réglementation légale des conventions industrielles, et la confec-

tion d'un code du travail qui manque à la collection de nos lois. Il lui sembla que la nuance à observer était celle-ci : offrir son intervention, mais ne pas l'imposer. Enfin M. Picot termina le débat en préconisant l'action de l'organisme social par l'intermédiaire d'associations qui, sans se confondre avec le gouvernement, le suppléeraient avec avantage. Telles seraient les banques populaires, les associations coopératives.

De cette discussion, à laquelle prenaient part les représentants les plus autorisés de l'économie politique moderne, il ressort, avec une incontestable évidence, que la question présente des difficultés, et que des esprits, d'ailleurs très éclairés, manifestent à l'égard de l'État une défiance sans doute justifiée.

Il ne faut donc ni s'étonner ni se scandaliser des divergences qui peuvent se manifester, sur la même question, entre des économistes avant tout catholiques, et également désireux de procurer le bien des ouvriers, sans compromettre toutefois l'ordre social. Si les uns penchent quelque peu du côté de l'école de la liberté, ils n'en admettent pas les dogmes rigoureux, et si les autres se rapprochent des socialistes d'État, ils n'ont garde d'en approuver les principes extrêmes. Parmi les catholiques, les partisans de la liberté ne la réclament pas absolue. Ils veulent que l'État protège ce qui doit être protégé, mais sans absorber les libertés essentielles et les institutions hiérarchiques, qui sont la base de la société.

Les partisans de l'intervention ne défendent pas non plus le principe de la protection des faibles jusqu'à ses conséquences extrêmes, car, à ce titre, l'État entrerait partout et donnerait au faible plus que sa part. Ils n'ignorent pas surtout combien il est dangereux d'en appeler à celui qui, se sentant le plus fort, est toujours tenté d'oublier son rôle de mandataire et de protecteur, pour ne se souvenir que de ses droits de maître et de législateur. L'épithète de libéraux, pas plus que celle de socialistes, ne saurait donc convenir, quand il s'agit de qualifier des économistes qui n'ont rien de commun avec des doctrines manifestement contraires à l'esprit catholique. Examinons maintenant, sans préjugé ni parti pris, mais avec

une filiale soumission, la doctrine de l'Encyclique sur l'intervention de l'État.

IV

Léon XIII commence par les réserves nécessaires dans une question aussi grave que celle de l'ingérence de l'autorité dans la sphère des droits individuels. Il trace les limites du domaine dans lequel une puissance étrangère ne doit jamais entrer. C'est d'abord la propriété, dont l'État n'est ni le dispensateur naturel ni l'administrateur nécessaire. « L'homme, dit le Souverain Pontife, embrasse par son intelligence une infinité d'objets, et aux choses présentes il ajoute et rattache les choses futures; il est d'ailleurs le maître de ses actions; aussi, sous la direction de la loi éternelle et sous le gouvernement universel de la Providence divine, est-il en quelque sorte à lui-même et sa loi et sa providence. C'est pourquoi il a le droit de choisir les choses qu'il estime les plus aptes, non seulement à pourvoir au présent, mais encore au futur. D'où il suit qu'il doit avoir sous sa domination non seulement les produits de la terre, mais encore la terre elle-même, qu'il voit appelée à être par sa fécondité sa pourvoyeuse de l'avenir. Les nécessités de l'homme ont de perpétuels retours : satisfaites aujourd'hui, elles renaissent demain avec de nouvelles exigences. Il a donc fallu, pour qu'il pût y faire droit en tout temps, que la nature mit à sa disposition un élément stable et permanent, capable de lui en fournir perpétuellement les moyens. Or, cet élément ne pouvait être que la terre, avec ses ressources toujours fécondes. »

Après avoir ainsi affirmé le droit de propriété, en l'appuyant sur un de ces arguments tirés de la nature même de l'homme, contre lesquels nul sophisme ne peut prévaloir, Léon XIII ajoute : « Et qu'on n'en appelle pas à la providence de l'État, car l'État est postérieur à l'homme, et avant qu'il pût se former, l'homme déjà avait reçu de la nature le droit de vivre et de protéger son existence. » Ainsi, puisque les facultés et les besoins de l'homme ne viennent pas du pouvoir social, celui-ci n'a aucun droit d'imposer sa volonté ou ses caprices, quand il s'agit directement du droit de propriété que tout

homme tient de la nature. C'est là un principe qu'il faut avoir sans cesse devant les yeux, quand on étudie le rôle de l'État dans le règlement de la question ouvrière. Qu'il s'agisse du patron ou qu'il s'agisse de l'ouvrier, l'intervention qui blesse le droit de propriété n'en est pas moins un abus de pouvoir et une injustice.

Un autre domaine qui, de sa nature, demeure fermé à l'ingérence de l'État, c'est la famille. L'Encyclique s'exprime sur ce sujet avec une force et une clarté merveilleuses. C'est que tout le socialisme, avec ses conséquences funestes, est dans la violation par le pouvoir des droits fondamentaux de la société domestique. La confusion de l'État avec la société, l'opposition de l'individu à l'État, ces erreurs habituelles du libéralisme, ont leur racine dans une fausse idée de la famille considérée par rapport à la société. Elle semble ne pas compter aux yeux des sociologues qui ne voient jamais que l'individu, et le pire socialisme d'État est celui qui absorbe cette institution historiquement et rationnellement la première de toutes. Aussi rien de plus précis que les réserves signalées dans l'Encyclique, au sujet des droits que l'autorité sociale peut être tentée de s'arroger sur le foyer domestique.

« Aucune loi humaine, dit Léon XIII, ne saurait enlever d'aucune façon le droit naturel et primordial de tout homme au mariage, ni circonscrire la fin principale pour laquelle il a été établi, par Dieu dès l'origine. Voilà donc la famille, c'est-à-dire la société domestique, société très petite sans doute, mais réelle et antérieure à toute société civile, à laquelle dès lors il faudra de toute nécessité attribuer certains droits et certains devoirs absolument indépendants de l'État. »

Quels sont ces droits et ces devoirs dont l'indépendance est ici solennellement proclamée ? C'est le droit de propriété qui doit appartenir à l'homme constitué chef de famille. C'est la faculté de transmettre à ses enfants, par voie d'héritage, les biens qu'il a amassés et possédés pendant sa vie. C'est enfin la liberté pour le père de gouverner sans entraves la société dont il est le chef. Sur ce dernier point l'Encyclique est encore d'une admirable précision. « Aussi bien que la société civile, dit-elle, la famille est une société proprement dite, avec son autorité et son gouvernement propres, l'auto-

rité et le gouvernement paternels. C'est pourquoi, toujours sans doute dans la sphère que lui détermine sa fin immédiate, elle jouit, pour le choix et l'usage de tout ce qu'exigent sa conservation et l'exercice d'une juste indépendance, de droits au moins égaux à ceux de la société civile. Au moins égaux, disons-nous, car la société domestique a sur la société civile une priorité logique et une priorité réelle, auxquelles participent nécessairement ses droits et ses devoirs. Que si les individus, si les familles entrant dans la société y trouvaient, au lieu d'un soutien, un obstacle, au lieu d'une protection, une diminution de leurs droits, la société serait bientôt plus à fuir qu'à rechercher. Vouloir donc que le pouvoir civil envahisse arbitrairement jusqu'au sanctuaire de la famille, c'est une erreur grave et funeste.» Ce n'est pas ici le lieu d'examiner en détail comment l'État moderne respecte la liberté du père de famille, et comment il s'arrête sur le seuil du foyer domestique, ainsi qu'à l'entrée d'un domaine qui n'est plus le sien. La liste serait longue des empiétements de cet insatiable César sur le terrain du droit paternel et de la liberté domestique. Contentons-nous, pour le moment, de rappeler d'une part les restrictions portées par Léon XIII au pouvoir social, et de l'autre la facilité avec laquelle celui-ci dégage de tout frein son omnipotence absolue. Ajoutons aussi que l'expérience, si souvent faite, des envahissements de l'État moderne, doit nous tenir en garde contre toute concession que la nature des choses et la nécessité sociale ne justifieraient pas.

V

S'il est des choses dans lesquelles le gouvernement ne doit pas intervenir, il en est d'autres qui réclament son action. Léon XIII va nous tracer le cadre de cette intervention, dont le but est toujours de protéger le droit et jamais de l'absorber. La fin de l'État, tel est le principe sur lequel repose toute cette partie de l'Encyclique, telle est la règle qui sert à mesurer l'étendue des prérogatives de l'autorité civile à l'égard des individus et de la société. Or l'autorité, qui vient de Dieu, est établie pour le bien des sujets en général et des individus en particulier. De là pour elle un devoir

qui l'oblige d'abord envers la société tout entière, en vue du bien public. C'est là ce « concours d'ordre général » dont parle l'Encyclique, et qui consiste « dans l'économie tout entière des lois et des institutions », de telle sorte « que, de l'organisation même et du gouvernement de la société, découle spontanément et sans effort la prospérité tant publique que privée ».

Avant tout, pour répondre à sa raison d'être, l'État doit s'inspirer des principes exposés dans l'Encyclique sur la constitution chrétienne des sociétés, c'est-à-dire respecter les préceptes de la raison naturelle et des enseignements divins. Toute loi contraire à l'un de ces préceptes ne saurait procurer le bien public ni mériter obéissance. Léon XIII spécifie les points sur lesquels doivent porter la vigilance et l'action du pouvoir. Chaque mot porte ici ce caractère d'opportunité, qui révèle dans le Souverain Pontife une connaissance profonde des maux dont souffre la société actuelle. « Ce qui fait une nation prospère, dit-il, ce sont des mœurs pures, des familles fondées sur des bases d'ordre et de moralité, la pratique de la religion et le respect de la justice, des impôts modérés et une répartition équitable des charges publiques, le progrès de l'industrie et du commerce, une agriculture florissante et d'autres éléments, s'il en est, du même genre : toutes choses que l'on ne peut perfectionner sans faire monter d'autant la vie et le bonheur des citoyens. De même donc que, par tous ces moyens, l'État peut se rendre utile aux autres classes, de même il peut grandement améliorer le sort de la classe ouvrière, et cela dans toute la rigueur de son droit, et sans avoir à redouter le reproche d'ingérence ; car, en vertu même de son office, l'État doit servir l'intérêt commun ; et il est évident que plus se multiplieront les avantages résultant de cette action d'ordre général, moins on aura besoin de recourir à d'autres expédients pour remédier à la condition des travailleurs. »

L'État moderne aurait à faire, sur ces divers chapitres, un examen de conscience qui ne laisserait pas que d'être chargé, si le coupable voulait envisager avec loyauté l'ensemble et le détail de ses prévarications. Comment respecte-t-il la religion et quel compte tient-il dans ses lois de la

vérité révélée et de l'Église qui en est la gardienne? La justice est-elle égale pour tous, alors qu'une bande de financiers ou de juifs détient la fortune publique en accaparant le marché, ruine qui il lui plaît et s'enrichit aux dépens des souscripteurs assez naïfs pour croire à la loyauté de ces manieurs d'argent? Les bonnes mœurs sont-elles sauvegardées, sous un régime qui met la corruption au nombre des instruments de règne? Peut-on dire que l'impôt pèse également sur toutes les classes de la société, et qu'il ne dépasse point la mesure du juste et du nécessaire? Les lois garantissent-elles la stabilité de la famille, l'autorité et la liberté de celui qui en est le chef? L'éducation de la jeunesse offre-t-elle, sous le règne de la neutralité, les garanties que la société a le droit d'exiger dans une œuvre d'où dépend son avenir?

Certes, il n'est pas besoin d'une étude profonde de notre législation pour découvrir, non pas seulement des lacunes, mais encore, et surtout même, des lois positives en pleine contradiction avec l'intérêt bien entendu de la société et les obligations qu'il impose à l'État. Pour ne parler que de notre pays, nous pouvons bien dire que, s'il y a des lois à faire pour assurer l'ordre et la prospérité publics, il y en a un plus grand nombre encore à rejeter comme des obstacles particulièrement opposés au bien général. Voilà le point sur lequel devrait porter, avant tout, l'effort des hommes qui ont à cœur la restauration de l'ordre social, ébranlé par tant de lois désastreuses, injustes ou scélérates. On l'oublie peut-être, parce qu'on se laisse trop préoccuper par un seul côté de la question sociale. Sans doute l'état déplorable du peuple ouvrier appelle un secours aussi prompt que possible; mais tout ce qu'on fera pour le soulager risque de demeurer stérile, si l'on ne corrige pas d'abord les vices introduits par un législateur sans moralité et sans foi, dans les institutions qui régissent notre société. Léon XIII ne sépare pas les choses qui, de leur nature, doivent être unies. Voilà pourquoi l'Encyclique contient non seulement le remède aux souffrances dont les travailleurs sont victimes, mais encore un véritable plan de réorganisation sociale, sur les bases de la foi, de la justice et de la charité.

L'État doit aussi intervenir quand il s'agit de défendre les droits qui, appartenant à tous et à chacun, sont encore d'ordre général en ce sens que nul citoyen ne saurait en être frustré sans injustice. Mais c'est ici surtout que le pouvoir doit se souvenir qu'il n'est pas la source de ces droits, et que son rôle est de les sauvegarder, dans la mesure réclamée par l'intérêt de tout le corps social, mais nullement d'en faire son bien et son domaine. Les exemples de cette intrusion absorbante de l'État dans la sphère des droits individuels sont malheureusement si nombreux, qu'il ne faut pas être surpris de la défiance manifestée par tant d'hommes, quand on parle de recourir au législateur pour corriger des abus. Sous ce dernier prétexte on a vu si souvent le droit supprimé et la justice distributive méconnue, que la réserve s'impose devant une intervention toujours prête à dégénérer en odieuse tyrannie. Rien de plus précis dans l'Encyclique que cette délimitation du pouvoir de l'État dans la réglementation, si l'on peut ainsi parler, des droits individuels. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Qu'il nous suffise d'observer ici trois points qui ressortent avec une parfaite clarté de la lettre pontificale. L'État d'abord ne doit pas intervenir dans les choses qui sont de la compétence des individus ou de la famille, à moins d'abus grave et de violation manifeste d'un droit. « Il est dans l'ordre, dit Léon XIII, que ni l'individu ni la famille ne soient absorbés par l'État; il est juste que l'un et l'autre aient la faculté d'agir avec liberté, aussi longtemps que cela n'atteint pas le bien général et ne fait injure à personne. » En second lieu, le pouvoir public ne peut pas se substituer à l'initiative individuelle ou corporative, mais doit au contraire la favoriser. Enfin, en matière de charité, il ne peut agir par contrainte légale, mais il est en droit de faciliter, de stimuler, de récompenser ¹.

Sous ces réserves, nettement définies par Léon XIII, l'État peut et doit intervenir dans les conflits entre la liberté individuelle et l'intérêt social. Il se fera donc à un titre spécial la providence des travailleurs. « L'équité demande que l'État se

1. Cf. les remarquables articles de M. l'abbé Onclair dans la *Revue catholique des Institutions et du Droit*, août, septembre, octobre 1891.

préoccupe des travailleurs et fasse en sorte que de tous les biens qu'ils procurent à la société, il leur en revienne une part convenable, et qu'ils puissent vivre au prix de moins de peines et de privations. Cette sollicitude, loin de préjudicier à personne, tournera au contraire au profit de tous. »

Léon XIII résume ensuite les cas dans lesquels, au nom de la justice, de l'ordre et de la moralité publics, la force et l'autorité des lois devront se faire sentir : « S'il arrive que les ouvriers, abandonnant le travail ou le suspendant par des grèves, menacent la tranquillité publique ; que les liens naturels de la famille se relâchent parmi les travailleurs ; qu'on foule aux pieds la religion des ouvriers en ne leur facilitant point l'accomplissement de leurs devoirs envers Dieu ; que la promiscuité des sexes ou d'autres excitations au vice constituent dans les usines un péril pour la moralité ; que les patrons écrasent les travailleurs sous le poids de fardeaux iniques, ou déshonorent en eux la personne humaine par des conditions indignes et dégradantes ; qu'ils attentent à leur santé par un travail excessif et hors de proportion avec leur âge et leur sexe : dans tous ces cas il faut absolument appliquer, dans de justes limites, la force et l'autorité des lois. » Et le Souverain Pontife ajoute aussitôt : « Ces limites seront déterminées par la fin même qui appelle le secours des lois, c'est-à-dire que celles-ci ne doivent pas s'avancer ni rien entreprendre au delà de ce qui est nécessaire pour réprimer les abus et écarter les dangers. »

Ici, comme du reste en bien d'autres passages de l'Encyclique, se révèle le soin avec lequel Léon XIII maintient les réserves nécessaires toutes les fois que l'on fait appel à l'autorité des lois. Nous sommes loin de ce socialisme d'État, dont quelques-uns n'ont peut-être pas une peur suffisante, et qu'ils acceptent sur certains points, avec l'illusion qu'ils pourront le repousser sur d'autres.

Après ce tableau d'ensemble l'Encyclique traite à part un certain nombre de points qu'elle déclare « de plus grande importance ». Quelques-uns feront l'objet d'une étude spéciale. Mais, afin de ne pas mutiler le bel ensemble de l'œuvre pontificale, nous les signalons rapidement.

En premier lieu, les lois publiques protégeront les propriétés privées. Et, comme souvent des meneurs, habiles à soulever les passions populaires, excitent les ouvriers et les poussent à la violence, elles réprimeront ces menées factieuses. Il y a des grèves qui, par elles-mêmes, ne sont pas injustes, car elles sont souvent amenées par un travail trop prolongé ou trop pénible, ou un salaire réputé trop faible. Cependant ces chômages ne sont pas sans danger pour l'ordre public et pour les travailleurs. Ici encore l'État a pour mission « de prévenir le mal et de l'empêcher de se produire, en écartant avec sagesse les causes de nature à exciter les conflits entre patrons et ouvriers ».

L'ouvrier a une âme qu'il doit sauver. L'État veillera donc à ce qu'il puisse rendre à Dieu le culte religieux et s'instruire de ses devoirs. Voilà pourquoi le repos du dimanche peut être l'objet d'une mesure légale.

L'ouvrier n'est ni un esclave ni une bête de somme. Il a une dignité qui doit être toujours respectée, et des forces dont il ne faut pas abuser jusqu'à l'épuisement. De là, pour lui, le droit au salaire convenable, au repos suffisant, au labeur modéré et, pour les enfants et les femmes, l'obligation de ne pas les appliquer à des travaux pour lesquels leur âge ou leur sexe n'est point fait.

Tels sont les cas dans lesquels, d'après l'enseignement pontifical, l'État peut ou doit intervenir. On remarquera toujours qu'il ne s'agit dans aucun d'eux de pénétrer dans le sanctuaire de la conscience et de la liberté individuelle, ni de faire absorber par l'État des droits inaliénables ; mais de prévenir le danger auquel ces droits exercés jusqu'à l'abus exposeraient la société. C'est ainsi que Léon XIII définit avec autant de vérité que d'élévation la mission sociale de l'État, et sait unir dans un harmonieux ensemble les droits de l'individu et les devoirs de l'autorité.

Voilà bien le cadre de cette restauration sociale que les hommes soucieux de l'avenir appellent de leurs vœux, pour laquelle les souverains pontifes ont tant fait, et qui semble devenir de jour en jour plus difficile. Les bonnes volontés

ne manquent pas pour donner l'impulsion au mouvement de retour vers les principes fondamentaux de l'ordre social. De toutes parts on supplie l'État de venir au secours de ses propres membres, afin qu'en les sauvant il se sauve lui-même. Malheureusement l'État moderne, par origine et par nature, est peu disposé à reconnaître et à respecter d'autres droits que les siens, ou ceux dont il se prétend le créateur. Il a surtout un caractère qui le condamne à la stérilité pour le bien, et qui lui donne une étrange fécondité pour le mal. Il se déclare athée et il ne veut pas du concours de l'Église. Or, Léon XIII pose comme un principe essentiel « qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Église, il est impossible de trouver jamais une solution efficace à la question qui s'agite ». Il dit plus loin, avec le ton et l'autorité du maître : « Une cause de cette gravité demande encore d'autres agents leur part d'activité et d'efforts ; Nous voulons parler des gouvernants, des maîtres et des riches, des ouvriers eux-mêmes, dont le sort est ici en jeu. Mais ce que Nous affirmons sans hésitation, c'est l'inanité de leur action en dehors de celle de l'Église. » Enfin, cette même pensée se retrouve dans la réponse qu'il fait à la magnifique adresse de M. de Mun, parlant au nom des ouvriers français : « Nous avons dit, rappelle-t-il, qu'il fallait tenir pour certain que la question ouvrière et sociale ne trouvera jamais sa solution vraie et pratique dans les lois purement civiles, même les meilleures.... La religion seule, avec ses dogmes révélés et ses préceptes divins, possède le droit d'imposer aux consciences la justice dans sa perfection et les lois de la charité avec tous ses dévouements ; et l'Église est l'organe et l'interprète autorisée de ces préceptes et de ces dogmes. C'est, dès lors, dans l'action de l'Église combinée avec les ressources et les efforts des pouvoirs publics et de la sagesse humaine, qu'il faut chercher le secret de tout le problème social. » Voilà bien la vérité ; les gouvernants l'ont entendue. Malheureusement l'État moderne semble vouloir mourir dans l'impénitence, tant il lui en coûte de répudier ses origines et de renoncer à son absolutisme. Faut-il pourtant demeurer immobile, et ne rien demander à ce maître toujours prêt à dévorer la liberté d'autrui ? Nous verrons, à la suite de Léon XIII et à

la lumière de l'Encyclique, ce qu'il est prudent de réclamer à l'État moderne, c'est-à-dire au pouvoir qui ne reconnaît point Dieu pour son auteur, ni l'Église pour l'œuvre de Dieu.

(*A suivre.*)

H^{te} MARTIN.

ARGENT ET LITTÉRATURE¹

LE SIÈCLE DES PENSIONS

Par *Siècle des pensions*, nous entendons notre dix-septième siècle.

Ce n'est pas à dire qu'avant notre dix-septième siècle, et depuis, il n'y ait eu des récompenses ou des encouragements décernés, en espèces, aux gens de lettres. Dans tous les temps, sous toutes les latitudes littéraires, où il s'est trouvé des hommes favorisés des biens de fortune et d'autres hommes jouissant des seuls trésors de l'esprit, on a vu s'établir entre ceux-ci et ceux-là une sympathie très facile à expliquer; puis comme un contrat tacite qui peut se traduire ainsi : Donnez-moi de quoi vivre et je vous donnerai de la gloire, voire même l'immortalité : *Musa vetat mori*.

Il serait superflu de rappeler la villa de Sabine offerte par Mécène à Horace, ou les dix mille sesterces comptés à Virgile par Octavie, comme payement des vingt-six vers de l'*Énéide*, consacrés à Marcellus. Souvenirs classiques, familiers à tout bon élève de troisième.

Il suffit de nommer Charlemagne, attirant en France, par ses largesses, les plus illustres lettrés de l'Europe; François I^{er}, le *Père des Lettres*, et tous les derniers Valois, Henri II, François II, Charles IX, Henri III, entretenant une cour de poètes. Les huit cents couronnes d'or données par Charles IX à Desportes pour le petit poème de *Rodomont* et les dix mille écus de rente assignés au même par l'amiral de Joyeuse, comme prix d'un sonnet, sont des faits trop connus pour qu'il soit besoin de s'y appesantir.

Les scélérats de la Convention (dont les principaux étaient des poètes en rupture de ban avec les Muses) voulurent eux-mêmes se poser en *Pères des Lettres*; après avoir voté

1. Voir *Études*, livraison du 15 septembre 1891.

la suppression des pensions littéraires, ils votèrent des gratifications à quelques citoyens du Parnasse. Les gratifications votées furent-elles servies? A qui? Comment? Combien de fois? Quels chefs-d'œuvre encouragèrent-elles? Autant de questions embarrassantes. D'ailleurs les *Pères* de 93 avaient là, à deux pas, l'échafaud tout prêt à supprimer les gratifications et les têtes des lettrés suspects; ces lettrés eussent-ils nom Roucher, ou André Chénier, voire même Camille Desmoulins et Fabre d'Églantine.

Même en supprimant le régime des pensions, la troisième République ne se fait pas faute d'allouer ou de continuer des sinécures, rétribuées, à certains hommes de lettres; comme elle gratifie de sous-préfectures les invalides du suffrage universel. Ce sont des pensions déguisées; on a biffé le mot, on garde la chose.

Mais les pensions littéraires ne furent jamais ni aussi nombreuses ni aussi régulièrement servies par des particuliers ou par l'État, ni, en général, aussi intelligentes qu'au dix-septième siècle. Sans rouler sur l'or comme les Partisans, et sans remuer les pistoles à la pelle, les gens de lettres furent en ce temps-là préservés de la triple gueuserie matérielle, littéraire et morale, signalée dans notre précédent article sur le dix-neuvième siècle. Sans prétendre qu'il faille revenir à cet état de choses, — ce qui serait vouloir l'impossible; — sans prétendre davantage que cet état de choses soit le meilleur dans le meilleur des mondes, nous espérons prouver ici qu'au triple point de vue matériel, littéraire, moral, la condition des gens de lettres en ce temps-là était préférable à celle d'aujourd'hui.

Aujourd'hui on écrit pour vivre et pour faire fortune; pour vivre et pour faire fortune on prend tous les moyens, même les pires. On écrit au hasard de la plume, sans se donner le loisir de la pensée, et suivant les caprices de la foule qui paye et qui veut, pour son argent, être amusée ou corrompue. Tout cela nous l'avons dit. Il nous reste à montrer comment, au siècle des pensions, grâce aux pensions, les gens de lettres se trouvaient à l'abri de ces préoccupations mesquines, à l'abri de tentations désastreuses pour leur gloire d'écrivains, pour leur honneur d'hommes et de chrétiens.

Grâce aux pensions, ils avaient du temps, ils pouvaient soigner leur œuvre sans se piquer d'une folle vitesse. Ils travaillaient sous les yeux, pour le plaisir et aux gages d'une société polie, sans être condamnés à écrire pour le « charme de la canaille ».

Et ici nous sommes heureux de pouvoir appuyer nos dires de témoignages non suspects et désintéressés. Nous empruntons, par exemple, les lignes suivantes à un journal qui nous accoutume peu à des idées aussi justes : « Le temps des Mécènes est passé... En ce temps, un grand seigneur, par ses largesses, vous débarrassait de tout souci matériel, vous assurait le loisir nécessaire pour travailler.

« Lorsqu'on montrait un mérite tout à fait supérieur, on était distingué par le roi, pensionné sur sa cassette. Dieu sait si l'on a déclamé contre cette situation soi-disant humiliante faite à l'artiste et à l'écrivain par l'ancien régime. On a ressassé une anecdote apocryphe sur Santeuil; on a prétendu que Corneille avait cruellement souffert d'écrire le nom de M. de Montauron en tête de son *Cid*. (Erreur; c'est en tête de *Cinna*.)

« Je le dis comme je le pense; ces coutumes anciennes étaient plus favorables au développement des arts que notre organisation de vie démocratique. La pension du roi n'enrichissait point l'artiste; mais elle lui permettait d'attendre l'inspiration, de travailler à son loisir. Elle ne l'astreignait pas aux besognes à jour fixe que nous bâclons, nous autres, pour payer notre boucher et notre terme. L'ancien régime rendait peut-être l'artiste plus dépendant; il faisait l'art plus libre¹. »

Ces conclusions, signées par un directeur des beaux-arts, sous la troisième République, sont conformes aux nôtres, sauf qu'elles laissent de côté le point le plus important, qui est la moralité de l'art et de l'artiste. Nous admettons même le *peut-être* de la fin. Le littérateur était plus dépendant; mais sa dépendance n'était pas un esclavage; elle n'amoin-drissait point la dignité de l'homme de talent; elle lui permettait même de tenir un rang dans la société, et dans la

1. *Le Temps*, 19 janvier 1882. Article de M. Roger-Ballu, inspecteur des beaux-arts.

société la plus choisie, à la cour et à la ville. Elle lui garantissait non seulement les protecteurs les plus distingués, mais aussi une élite d'admirateurs et de lecteurs.

De toute notre étude ressortira cette vérité évidente : Aucun homme de lettres, de quelque valeur et renom, ne fut alors réduit à une indigence déshonorante. A tous et à chacun, les gratifications, cadeaux, subventions, pensions, assurèrent, ainsi que nous espérons le démontrer, un fonds de modeste aisance, sans compter le « tribut légitime » qu'ils tiraient de leurs œuvres, ou, selon le joli mot de Scarron, de leur *marquisat de Quinet*. Boileau parle exactement comme l'histoire, quand il affirme que la misère,

Cette affreuse disgrâce,

Rarement parmi nous afflige le Parnasse.

Et que craindre en ce siècle où toujours les Beaux-Arts

D'un Astre favorable éprouvent les regards¹ ?

Il n'est pas un littérateur de mérite (je dis pas un) qui n'ait éprouvé les rayons de quelque astre favorable ou de quelque « grand Luminaire », comme Furetière nomme le cardinal de Richelieu.

Tout homme de qualité, quelque peu accommodé des biens de fortune, tout grand seigneur qui avait ses entrées à la cour, ou même aux carrosses du roi — et des rentes — jouait au Mécène, se faisait un devoir de nourrir et entretenir un ou plusieurs favoris d'Apollon. Ainsi des dames de haut parage. La plupart du temps, les faveurs pécuniaires étaient accompagnées d'un titre qui en rehaussait le prix. On était lecteur, bibliothécaire, secrétaire, — ou, s'il s'agissait d'un prince, d'une princesse, — secrétaire des commandements, gentilhomme ordinaire; ou simplement, on était à Monsieur, à Monseigneur un tel : Corneille écrivait à Richelieu : « J'ai l'honneur d'être à Votre Éminence². » On était, sans aucun titre spécial, l'hôte, le commensal d'un personnage; ainsi La Bruyère, avant de devenir l'un des gentilshommes du prince de Condé, habitait chez M. le Duc, avec mille écus de pension. Marguerite de Lorraine, duchesse douairière

1. *Art poétique*, chant iv.

2. Dédicace d'*Horace*.

d'Orléans, hébergeait La Fontaine, en qualité de gentilhomme servant; Mme de La Sablière l'admit chez elle sans tant de cérémonie : « J'ai congédié tout mon monde, disait-elle un jour gaiement; je n'ai gardé que mon chien, mon chat et mon La Fontaine. » La Fontaine faisait partie du mobilier.

Presque toujours les fonctions ci-dessus énoncées étaient lucratives; plus lucratives même que ne l'est aujourd'hui celle de poète lauréat près Sa Majesté britannique; les mille écus de La Bruyère chez M. le Duc, les trois mille livres de Saint-Amand chez la reine de Pologne, dépasseraient actuellement de bien loin les cent vingt-sept livres sterling que reçoit par an Lord Tennyson. Il est vrai qu'il reçoit en sus une barrique de vin de Xérès : les Anglais, peuple positif, savent que le vin ne fut jamais chose inutile, ou désagréable, au génie; le vin est inspirateur; Horace l'a dit :

Fecundi calices quem non fecere disertum ?

I

En tête des Mécènes fameux au dix-septième siècle, il faut placer les princes, protecteurs nés des bonnes lettres, des beaux-arts et des gens de talent; puis, tout à côté d'eux, les ministres qui travaillaient, au nom et par ordre du roi, au bonheur des peuples.

Tallemant appelle Henri IV un prince *ménager*. Au sortir des guerres qui avaient ruiné le royaume et le roi, Henri IV ne pouvait se permettre les folles dépenses et devait restreindre les dépenses de luxe; mais il ne refusa point aux gens d'esprit les moyens de mettre la poule au pot : « On lui a reproché d'être trop économe. On ignorait donc que les pensions et les dons qu'il faisoit, montoient chaque année à trois millions, dont une grande partie étoit pour les gens de lettres qui avoient le plus de réputation et de mérite¹? » Mathurin Régnier, par exemple, obtint de lui, en 1606, une pension de deux mille livres; outre une abbaye de cinq mille livres de rente qu'il tenait du maréchal d'Estrées. A court d'argent ou de bénéfices, Henri IV confiait les poètes aux

1. *Esprit du Mercure de France*, t. I, p. 41.

bons soins de ses amis ; ainsi donna-t-il l'ordre exprès à son grand écuyer, le duc de Bellegarde, de prendre Malherbe en sa maison : et le duc logea le poète chez lui, l'admit à sa table, lui assura mille livres de pension et lui entretint un domestique et un cheval.

Au souvenir de ses bontés, « tous les poètes semèrent son tombeau de fleurs funèbres qu'ils avoient cueillies sur le Parnasse¹ ». La reine Marie de Médicis, régente pendant la minorité de Louis XIII, fut une princesse « grande et magnifique », d'un facile accès aux savants écrivains ; et « comme elle était d'humeur libérale et qu'elle aimoit à l'exercer envers ceux qu'elle en jugeoit dignes, elle donnoit des pensions considérables à beaucoup d'hommes de savoir et d'esprit² ». Malherbe, entre autres, obtint d'elle une pension de cent cinquante livres.

Sans doute Louis XIII eut le malheur d'être éclipsé par son ministre, même en fait de générosité à l'égard des gens de lettres. Mais d'abord il serait injuste d'oublier que les pensions octroyées par Richelieu étaient ratifiées par le roi ; d'autre part, le roi en accordait aussi, de son propre mouvement, sans attendre les propositions du cardinal. Malherbe nous apprend, dans une de ses épîtres en prose, que, pour un sonnet, Louis XIII lui fit bailler sur-le-champ cinq cents écus, un peu plus de cent livres par vers. Louis XIII ne négligeait point les étrangers qui s'employaient à honorer la France ; c'est ainsi qu'il assura deux mille livres de pension au grammairien savoyard, M. de Vaugelas, qui s'appliquait de tout son pouvoir à la perfection de la langue française.

Mais, comme chacun sait, Louis le Grand, qui a donné son nom au dix-septième siècle littéraire, devait grandement aller au delà des libéralités de Louis le Juste. Le génie français, en un siècle qui, selon le mot de Bossuet, fut si beau, rencontra deux bienfaiteurs incomparables : un cardinal et un roi. Le cardinal fut, par ordre de date, le premier ; il conquist royalement le titre qu'on lui décerna, de « Cardinal généreux ». Malherbe encore en fit l'épreuve ; et sur ses vieux jours, il saluait le cardinal *demi-dieu*, l'unique bienfaiteur des Muses

1. Conrart, *Des traités et lettres de M. de Gombauld*. Préface.

2. *Id.*, *ibid.*

de France : « Les Muses, lui écrit-il, savent bien que nous sommes en un siècle où il n'y a point d'appui pour elles, que celui de cet adorable prélat¹. » *Adorable* est bien un peu fort, et la théologie du cardinal aurait pu s'en alarmer; mais dans une autre lettre², Malherbe va plus loin et traite Richelieu de « grand Pan »; avec ceux qui donnent, les poètes ne comptent point.

Le marquis de Racan disait à Richelieu, dans une ode, au nom de tout le Parnasse français :

Nous tenons de toi la richesse
Qu'on cherchoit en vain sur Permesse
Au siècle ingrat de nos Ayeux.

Racan a la mémoire courte et semble faire peu de cas des largesses de Charles IX envers la Pléiade; mais est-ce donc en vers qu'on se soucie de l'histoire? Ce que proclame l'auteur des *Bergeries*, tous ses confrères en Apollon le répètent à Richelieu vivant, et — ce qui est plus remarquable — de Richelieu mort. Scarron, toujours fidèle à remercier, toujours prêt à solliciter, et qui du reste n'avait guère autre chose à faire, se souvenait, même après huit ans, des libéralités de ce grand homme qui rimait si heureusement à *demi-dieu* :

Jean Armand, mort depuis huit ans,
Tenoit nos Muses bien vêtues³.

Sa mort avait été l'éclipse du génie français; l'astre une fois disparu, le génie languissait; plus de rayons, peu de pluies d'or. Les dons que faisaient les hauts seigneurs n'étaient plus qu'un mince filet, au lieu du Pactole qui jadis prenait sa source au palais Cardinal. Autant d'hyperboles; mais toute hyperbole a un fonds de vérité; et ici, la vérité est que, sous le règne de Richelieu, les finances étaient en bon état dans la république des lettres.

Citons des exemples et des noms : Corneille d'abord, pour commencer par le plus grand. Corneille avoue qu'il a été comblé des « bienfaits » de Son Éminence⁴; si le cardinal fut

1. *Lettre à Mgr le cardinal de Richelieu.*

2. 11 juillet 1626.

3. *Les OEuvres de M. Scarron*, nouvelle édition, t. I, p. 8.

4. *Horace*, A Mgr le cardinal duc de Richelieu.

trop jaloux du *Cid* et trop exigeant à l'égard de Corneille, s'il lui fit trop de mal pour que l'auteur du *Cid* en dit du bien, il lui fit aussi trop de bien pour que Corneille en dit du mal : « Il récompensoit comme Ministre ce même mérite dont il étoit jaloux comme Poète¹. » Corneille étoit un des cinq auteurs choisis et nourris par le cardinal, « auxquels, outre la pension ordinaire qu'il leur donnoit, il faisoit quelques libéralitez considérables quand ils avoient réüssi à son gré² ».

Les quatre autres étoient Boisrobert, Colletet, de l'Estoile, Rotrou; ce dernier n'avoit pas vingt-cinq ans, que déjà Richelieu lui ouvrait largement sa bourse; pour sa pièce des *Occasions perdues*, en 1632, Rotrou avoit reçu une première pension de six cents livres³. Tout le monde a lu comment Richelieu paya à Colletet la description du bassin des Tuileries, surtout le passage où l'on voit

La cane s'humecter dans la bourbe de l'eau.

Le cardinal remit à Colletet, de sa propre main, soixante pistoles, en s'excusant du peu. Sur quoi le poète rima sa fameuse épigramme :

Armand qui, pour six vers, m'as donné six cens livres,
Que ne puis-je, à ce prix, te vendre tous mes Livres !

Chapelain, très illustre en ce temps-là, parce qu'il avoit eu le bon sens de ne commettre qu'une *Ode* passable, fut un des privilégiés du généreux ministre. Un jour que, par modestie, Chapelain hésitoit à signer le prologue des *Tuileries*, dont il avoit seulement retouché quelques phrases : « Prêtez-moi votre nom en cette occasion, lui dit Richelieu; en quelque autre, je vous prêterai ma bourse. » Pour Chapelain qui aimait l'argent, l'argument étoit sans réplique. Chapelain étoit érudit; les anciens et les modernes n'avoient pour lui aucun secret : il prouva au cardinal, d'après les anciens et les modernes, qu'il falloit observer au théâtre les trois unités, jusque-là si peu connues; il toucha aussitôt, pour sa peine,

1. Fontenelle, *Histoire de Corneille*.

2. Pellisson, *Histoire de l'Académie française*, t. I, ch. III.

3. Goujet, *Bibliothèque française*, t. XVI, p. 133.

mille écus de pension : mille livres par unité proclamée ! c'était beaucoup ; mais Chapelain était riche et Aristote était censé triompher.

Combien d'autres écrivains Richelieu honora d'un semblable accueil ! « Il suffit pour marquer l'estime que le Cardinal de Richelieu faisoit des Sciences, et la protection qu'il accordoit aux Savans, de dire qu'il a bâti et fondé à Paris le Collège qui porte par cette raison le nom de Collège *du Plessis* ; que c'est lui qui a fait rebâtir avec tant de magnificence la *Sorbonne* et y a uni presque tous les revenus qui y sont attachés ; que c'est lui qui a fait ériger en 1635 l'Académie Française en Académie Royale par Lettres patentes du Roi Louis XIII ; qu'il en a été déclaré le premier Protecteur, et qu'il a fait répandre les bienfaits du Roi sur plusieurs des Membres qui la composoient et sur beaucoup d'autres personnes qui se distinguoient dans les Sciences et dans les beaux Arts¹. »

Louis XIII, nous l'avons vu, avait accordé deux mille livres de pension à M. de Vaugelas ; mais, j'ignore pour quelle cause, en 1639, on ne les lui payait plus. Boisrobert va trouver le cardinal, lui démontre que, pour mener à bien la rédaction du Dictionnaire de l'Académie, M. de Vaugelas est l'homme nécessaire ; Richelieu écoute et fait rétablir la pension du docte grammairien ; déclarant que, s'il en eût été besoin, il y aurait employé ses propres deniers. Vaugelas accourt chez son bienfaiteur pour le remercier ; « le Cardinal le voyant entrer dans sa Chambre, s'avança avec cette majesté douce et riante qui l'accompagnoit presque toujours, et s'adressant à lui : « Hé bien, Monsieur, lui dit-il, vous n'oubliez pas du moins dans le Dictionnaire le mot de *Pension* ! » Sur quoi M. de Vaugelas, lui faisant une révérence fort profonde, répondit : « Non, Monseigneur, et moins encore celui de *Reconnaissance*². »

N'est-ce pas un heureux temps que celui où l'on parlait cette langue et où l'on avait l'occasion d'exprimer de tels sentiments à de tels hommes ! Boisrobert s'employait volontiers et avec succès auprès de Richelieu, pour le bien des

1. Titon du Tillet, *Parnasse françois*, in-folio, p. 207-208.

2. Pellisson, *Histoire de l'Académie françoise*, t. I, ch. III.

gens d'esprit; lui-même s'en glorifiait, et il écrivait à Bautru qu'on l'avait toujours vu :

Du Parnasse François bannir la pauvreté,
Lorsque, solliciteur des Muses affligées,
J'appliquois tous mes soins à les voir soulagées.

Il lui suffit d'avertir le ministre qu'un académicien, M. Arbaud de Porchères, aurait envie de quelques pistoles : M. de Porchères est aussitôt gratifié d'une pension de six cents livres¹.

Est-il besoin d'ajouter que l'abbé de Boisrobert, ce « grand dupeur d'oreilles », avait été abondamment pourvu, avant de pourvoir autrui; il avait obtenu du cardinal l'abbaye de Châtillon-sur-Seine, le prieuré de la Ferté-sur-Aube et d'autres bénéfices, sans parler des lettres d'anoblissement pour lui et pour ses frères². Vraiment, comme le disait Malleville, dans un rondeau célèbre, « Frère René » de Boisrobert, grâce aux bons soins d'un « prélat riche et fortuné », était un mortel heureux et « né coiffé »,

Coiffé d'un froc bien raffiné,
Et revêtu d'un Doyenné
Qui lui rapporte de quoi frire.

Du reste, le tout-puissant prélat qui courbait ou fauchait les têtes trop altières de la noblesse, ne refusait point ses faveurs aux hommes de roture et de la dernière condition qui annonçaient du talent; il donna une pension à maître Adam, le menuisier-poète de Nevers, et lui fit obtenir du roi un brevet pour le transport des eaux de Pougues³. Ces eaux minérales rapportèrent probablement à l'auteur des *Chevilles* un peu plus que les flots d'Hippocrène.

Selon l'historien de l'Académie, le cardinal était « appliqué à découvrir tout ce qu'il y avoit de mérites cachez dans les Galetas de Paris ». Un jour, il apprend qu'un jeune érudit, du nom de Mézeray, s'est enfermé au collège de Sainte-Barbe et travaille à réunir les matériaux d'une Histoire de France; mais que l'excès du travail compromet sa santé et

1. Pellisson, *Histoire de l'Académie française* : M. de Porchères d'Arbaud.

2. Huet, *Origines de Caen*, ch. xxiv.

3. V. le *Villebrequin*, de maître Adam, p. 439.

sa vie : « Sur-le-champ, il lui envoya cinq cents écus d'or, dans une bourse ornée de ses armes¹. »

Les femmes savantes trouvaient aussi aide et protection efficace ; Mlle de Gournai dédie à Richelieu son édition des *Essais* de Montaigne. Richelieu répond à la dédicace par une pension du roi².

« Ce Cardinal n'était pas moins magnifique pour les étrangers que pour les Français ; car il fit donner à ce fameux poète italien, Achillini, mille écus pour un sonnet qu'il avait composé sur la réduction de la Rochelle en l'obéissance du roi Louis XIII ; et comme l'auteur était absent, il eut encore le soin de les lui faire tenir jusqu'au fond de l'Italie³. »

Richelieu savait que la manière d'accorder une faveur en augmente singulièrement le prix ; cet envoi des mille écus au poète holonais en est une preuve. La façon dont il remercia l'abbé Godeau, poète et traducteur du *Cantique des trois jeunes Hébreux*, est racontée partout ; le cardinal, en recevant cette paraphrase poétique, nomma Godeau à l'évêché de Grasse, alors vacant, et lui dit en souriant : « Vous m'avez donné *Benedicite*, je vous donne *Grâces*. »

Il n'avait garde d'oublier les services que des lettrés lui rendaient, à lui-même ou à sa famille ; l'abbé Hédelin d'Aubignac, le futur auteur de la *Pratique du théâtre*, avait été précepteur du jeune duc de Fronsac, neveu du cardinal ; Richelieu l'en récompensa en lui donnant deux abbayes, dont la première fut l'abbaye d'Aubignac au diocèse de Bourges : ce qui, ajouté aux quatre mille livres de rente viagère assurées par son élève, mit l'abbé Hédelin en assez jolie situation de fortune⁴ et lui garantit de beaux loisirs.

Mais le ministre libéral, qui encourageait si princièrement les fils du Parnasse et qui goûtait les louanges discrètes qu'on lui rendait en guise de rentes, ne pouvait souffrir la quémanderie et proscrivait des États d'Apollon la mendicité littéraire. Claude de l'Estoile, un des cinq auteurs familiers

1. D'Olivet, *Histoire de l'Académie*, t. II : François-Eudes de Mézeray.

2. Goujet, *Bibliothèque française*, t. XVI, p. 50.

3. Théophile Gautier, *les Grottesques* : G. Colletet. — Le sonnet : *Sudate o fochi*, n'est-il pas plutôt en l'honneur du siège de Casal ?

4. Goujet, *Bibliothèque française*, t. XVII, p. 408.

du palais Cardinal, ne l'ignorait point, et il prenait le vrai moyen de plaire à son maître, lorsqu'il lui envoyait des stances de ce goût :

Richelieu, dont l'esprit plus grand que l'Univers
Fait avec tant d'éclat refleurir cet empire,
Je ne demande rien en vous donnant ces vers,
Qu'autant de vostre temps qu'il en faut pour les lire.

Pourquoi le président Maynard, poète, académicien, malgré ses requêtes poétiques, ne gagna-t-il auprès de Richelieu que le cruel monosyllabe : *Rien*, dont le ministre souligna le placet : *Armand, l'âge affoiblit mes yeux?*... Écoutez Pellisson : « Le Cardinal de Richelieu ne lui fit jamais de bien ; et ce fut en partie, comme j'ai ouï dire à quelqu'un, parce qu'il aimoit qu'on ne lui demandât rien et qu'on lui laissât la gloire de donner de son propre mouvement ¹. »

Peut-être aussi savait-il que Maynard était « très peu scrupuleux sur la matière des mœurs », et avait-il eu vent des poésies licencieuses que ce magistrat rimeur gardait en ses tiroirs ². Il n'entendait pas que les dons du roi et les siens servissent à défrayer des écrivains peu soucieux de la vertu. Nicolas des Yveteaux avait été congédié de la cour de Louis XIII, avec une pension de deux mille écus et deux abbayes, celles du Val et de la Trappe. Mais Richelieu lui fit comprendre que sa conduite peu édifiante n'était point digne des faveurs royales ; il le tança enfin de si verte façon, que le sieur des Yveteaux se démit de ses bénéfices ³. Le cardinal eut même le courage de disgracier son favori Boisrobert, pour une escapade trop cavalière.

Sans doute, plus d'un parmi nos contemporains, peu au fait de la morale chrétienne et du respect pratique que le gouvernement d'un grand pays doit aux lois de Dieu et se doit à lui-même, criera ici à l'intolérance, à la persécution, à l'asservissement des consciences. On réclamera, au nom de la liberté de la presse, cette belle conquête, ou des libertés de la vie privée. On était d'un autre avis en France, il y a deux

1. *Histoire de l'Académie française*, t. I : Monsieur Maynard.

2. Goujet, *loc. cit.*, t. XVI, p. 62.

3. *Id.*, *ibid.*, p. 116.

siècles, et ce n'est pas nous qui sommes en progrès. Les protections et les pensions, comme les privilèges pour l'impression et la vente des livres, appartenait aux auteurs qui n'insultaient pas à la vérité ou à la vertu ; on poursuivait, on condamnait, on punissait les autres : c'était justice.

La générosité envers les gens de lettres était héréditaire dans la famille de Richelieu ; la duchesse d'Aiguillon, nièce du ministre, sentait aussi la divinité, comme le lui chantait Scarron ; ainsi que son oncle, elle faisait bon accueil

Aux Muses qui du grand Armand
Furent jadis si bien traitées ¹.

Mairet, ce parrain des trois unités dramatiques, après avoir déjà reçu, tout jeune encore, une gratification de six cents livres, obtint, à la sollicitation de la duchesse, une pension de mille livres ; et il l'en remerciait de son mieux :

C'est par votre faveur que l'invincible Armand,
D'un regard tout ensemble et propice et charmant,
A relevé l'espoir de ma bonne Fortune.

C'est à elle que le grand Corneille dédia le *Cid* : « Votre générosité, lui disait-il à bon escient, ne s'arrête pas à des louanges stériles pour les ouvrages qui vous agrément ; elle prend plaisir à s'étendre utilement sur ceux qui les produisent. »

II

Après la mort de Richelieu, à une époque où la France avait à soutenir tant de combats et de gloire, le chiffre des pensions dont il avait grevé le budget de l'État parut exorbitant ; et, pour un temps qui ne dura guère, on les supprima ou on les réduisit. De là, comme on devait s'y attendre, grands cris dans le camp des lettrés, déluge de rimes et de prose dans le royaume de la Reine-Rhétorique :

« Ce qui fit le plus de tort à la Reine-Rhétorique, c'est qu'il tomba lors certaine grêle sur les pensions (c'étoient les vignes et les métairies des principaux seigneurs de la cour), qui causa une telle ruine et stérilité dans le royaume, que

1. *Œuvres*, nouvelle édition, t. I, *Ode* à Mme la duchesse d'Aiguillon.

tout y est depuis demeuré en friche. Ce grand malheur était l'effet d'une éclipse d'un grand luminaire arrivée quelque temps auparavant. Durant qu'il avoit brillé sur l'horizon, il avoit fait fructifier merveilleusement toutes les terres de la Reine-Rhétorique et de sa Sœur-Poésie ; et même sous l'espérance qu'il ne s'éteindroit pas si tôt elles avoient été bien ensemencées. De sorte que, pour peu que les astres qui ont paru depuis eussent eu de bénignes influences, on y auroit recueilli de très abondantes moissons ¹. »

La grêle passa vite ; les moissons ne séchèrent point sur pied et ne furent point rongées de la nielle ; les astres aux bénignes influences reparurent bientôt sur l'horizon, éclairant de nouvelles semailles.

Bensserade, pensionné par Richelieu, avait fait une méchante épitaphe où il regrettait beaucoup moins le ministre que les pistoles perdues : *Ci-gît le grand Cardinal*,

Et ce qui cause mon ennuy,
Ma pension avecque luy.

La pension ne tarda pas à renaître ; la reine Anne d'Autriche en accorda une de trois mille livres à cet habile rimeur de ballets ; il put même rester à la cour et y mener un honnête train, « par le secours de sa Pension et par celui de quelques Dames riches et libérales ² ».

A son tour, Mazarin lui assigna une pension de mille écus sur l'abbaye de Saint-Éloi ; et, en mourant, il devait lui en laisser une de mille livres sur l'évêché de Mende ; Bensserade avait vraiment raison de chanter que son Pégase avait été mis à un bon râtelier par Mazarin :

Jules, qui pour l'État se donna tant de peine,
Voulut aussi régler mon foin et mon aveine ;
Lui-même descendit jusqu'à ce dernier soin ³.

1. Furetière, *Nouvelle allégorique*, 1658, p. 131 et 132.

2. *Œuvres*, édition de Sercy, t. I, *Discours sommaire*.

3. *Plaintes du Cheval Pégase* aux chevaux de la Petite Écurie, qui le vouloient déloger de son galetas aux Tuilleries. — Disons une fois pour toutes que nous n'entendons point approuver ces collations de bénéfices ecclésiastiques, abbayes ou évêchés, en récompense de sonnets, de madrigaux et de ballets.

Mazarin, quoi qu'on en ait dit, entretenait abondamment le fourrage dans les râteliers des autres *Chevaux Ailez*. Sans doute il eut, pendant son ministère si agité, d'autres soucis et d'autres dépenses à couvrir, soit pendant les campagnes glorieuses qui aboutirent au traité de Munster, soit surtout pendant les diverses péripéties de la double Fronde. S'il n'eut pas toujours à son croc une légion de savants et d'écrivains, c'est, pour parler avec l'abbé d'Olivet, qu'il « étoit trop distrait par le bruit des armes ¹ »; mais il en eut toutefois un nombre respectable.

Avant et après la Fronde, il aida libéralement l'ancien bibliothécaire de Richelieu, Gabriel Naudé, qui avait formé le dessein d'ouvrir une bibliothèque universelle. Mazarin lui fournit les moyens de réunir promptement quarante mille volumes; et plus tard, il assura le service public de cette bibliothèque par une dotation prise « sur le plus clair de ses deniers comptants ». Certes, Mazarin ne manquait point de motifs pour ne point gêner les gens de lettres, parmi lesquels plusieurs avaient dépensé leur esprit à grossir la collection des *Mazarinades*. Mais le cardinal était diplomate, et la diplomatie sert quelquefois, même avec des gens de lettres. L'historien Benjamin Priolo, à qui le duc de Longueville faisait une pension de douze cents livres, était l'auteur d'une *Mazarinade* fort vive qu'il colportait dans les salons. Mazarin, au lieu de l'envoyer respirer l'air de la Bastille, le fait inviter à dîner, et, après boire, l'oblige à réciter cette satire, écoute, applaudit, décide Priolo à supprimer sa pièce, et, dès le lendemain, lui assigne une pension de deux mille écus. Priolo écrivit, en latin, l'histoire du *Grand Jules* et reçut dix mille écus pour frais d'impression, sans compter une autre pension de quinze mille écus que Son Éminence lui laissa par testament ².

1. *Histoire de l'Académie française*, t. II.

2. *Mémoires de Brienne*. — Au dire de Vigneul-Marville, Mazarin ne se fâchait point des *Mazarinades*; il lisait ou se faisait lire tout ce qu'on écrivait contre lui, et se contentait d'un mot de critique : « Cette pièce est bonne; — celle-là est fade; — celle-ci est délicate; — cette autre est outrée ou mal entenduë. Ce Ministre donna une grosse Abaïe à un Poëte qui l'avoit outragé par ses vers. » (*Mélanges d'histoire*, etc., édition de 1713, t. I, p. 287.)

Quand Mazarin était en goût de générosité, il faisait grand, plus grand même que Richelieu. Le brave Scudéry pouvait s'en porter garant ; il n'avait obtenu de Richelieu que le maigre gouvernement de Notre-Dame de la Garde, avec quatre cents livres d'émoluments ; il obtint de Mazarin un brevet de capitaine entretenu sur les galères du roi, avec une pension de quatre mille livres.

Ce fut Mazarin qui eut le premier l'idée d'assurer des pensions régulières à tous les gens de lettres du royaume ; et, dans cette vue, il pria Costar de lui en dresser un catalogue, ajoutant à sa prière, pour plus de persuasion, une pension de cinq cents écus. Un des premiers sur lesquels tombèrent ses faveurs, c'est le gracieux *bagatellier* de l'hôtel de Rambouillet, M. de Voiture, qui s'empresse de proclamer que, « dans les affaires les plus importantes, Son Éminence ne laisse pas de se souvenir de ses moindres serviteurs, et qu'en faisant de plus grandes choses, elle ne néglige pas les plus petites¹ ». G. Colletet, se voyant couché sur la liste des gratifications, et ravi de ce que sa pension lui fût avancée de quelques mois, se croyait revenu aux beaux jours où on lui payait six vers à raison de dix pistoles par alexandrin :

O Jules, ô grand Cardinal,
 Ministre qui n'as point d'égal,
 Mécène qu'Apollon me donne ;
 Grâce à tes bienfaits éclatans,
 Je devance le cours des ans,
 Puisque, sans attendre l'Automne,
 Je fais ma récolte au Printems².

Depuis dix ans, Chapelain se tuait à rimer sa *Pucelle*, et tout le monde s'imaginait qu'il allait naître, à l'honneur de la France, quelque chose de plus grand que l'*Iliade* ; Mazarin le crut et l'espéra comme tout le monde et servit une pension de quinze cents livres, sur l'abbaye de Corbie, au père de la *Pucelle*³. Mazarin servait une pension de mille écus à Descartes.

Brébeuf, le traducteur de la *Pharsale*, obtint aussi aide

1. *Oeuvres de M. de Voiture*, nouvelle édition, t. I, lettre cxv.

2. *Épigrammes* de G. Colletet, p. 168.

3. D'Olivet, *Histoire de l'Académie*, t. II : Jean Chapelain.

et secours du cardinal, qu'il ne cessa de chanter avec force élégies, odes, épîtres, en vers, en prose; déclarant à « M. le Cardinal qu'on s'estime heureux d'être né dans son siècle »¹. Le petit de Beauchasteau fut de cet avis; ce rimeur précoce, de dix à onze ans, publia en 1657 un gros recueil in-4°, intitulé : *la Lyre du jeune Apollon, ou la Muse naissante du petit de Beauchasteau*; Mazarin délivra au jeune Apollon une jolie pension de mille livres; tandis que le chancelier Séguier lui en promettait une autre de cent écus par an²; mais le chancelier garda ses cent écus, ou plutôt il en gratifia quelque autre Muse plus mûre et plus digne.

Le chancelier Séguier fut en effet l'un des plus insignes bienfaiteurs du Parnasse français, imitant heureusement « Jean-Armand en ce dessein » et « ravitaillant maint écrivain »; d'où il suit que

Nos affamez par sa bonté
 Ont eu de quoi manger et boire,
 Et si les Filles de Mémoire
 Chez la docte Postérité
 Ont jamais quelque autorité
 Et dans le Carme et dans l'Histoire,
 On n'a pas mieux parlé du grand François Premier,
 Que l'on parlera de Séguier³.

Déjà, pendant sa vie, on en parla sur tous les tons de l'admiration et de la reconnaissance. Scarron invitait les nourrissons des Muses à célébrer celui qui nourrissait les Muses en personne; et comme les stances de remerciement pleuvaient chez le digne chancelier, Scarron souhaitait à toute la France « du Bled à l'égal de la Stance ». C'est que le chancelier était bon, était savant, était « point rabrouant et point sauvage » pour le pauvre peuple de l'Hélicon, et, par une hyperbole permise quand on loue un donneur de pensions,

C'est le seul de nos jours qui protège Hippocrène,
 Et qui fait revivre Mécène⁴.

1. Goujet, *Bibliothèque française*, t. XVII, p. 43.

2. Par malheur, ce petit prodige, grisé de gloire, à onze ans, passa en Angleterre, où il rima pour le compte de Cromwell; puis il s'en alla chez les Tures, d'où l'on dit qu'il ne revint point.

3. Scarron, *Œuvres*, t. I, p. 8.

4. *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 58.

On voit, par une lettre de Chapelain¹, que le chancelier, émerveillé des talents de M. Esprit, récemment sorti de l'Oratoire pour se faire homme de lettres et de cour, « voulut l'avoir, lui donna sa table et cinq cents écus de pension; il lui procura de plus une pension de deux mille livres sur une abbaye et le Brevet de Conseiller d'État ».

III

A mesure qu'on étudie de près le *grand siècle*, surtout des environs de 1630 aux alentours de 1695, c'est-à-dire dans toute la période des chefs-d'œuvre classiques, on rencontre partout des protecteurs, des bourses ouvertes, des mains qui se tendent vers les gens de talent et qui les encouragent un peu mieux que du geste. Il y aurait toute une galerie à établir de ces illustres bienfaiteurs et bienfaitrices. Contentons-nous de médaillons.

Signalons, aux débuts du siècle, le maréchal de Bassompierre et le duc de Bellegarde, protecteurs de Malherbe; puis les cardinaux du Perron et de la Valette, l'infortuné duc de Montmorency, qui mit le poète J. de Mairet au nombre des gentilshommes de sa maison, avec une pension de quinze cents livres et bouche à cour : « Marie-Félicie des Ursins, veuve de Henri II, duc de Montmorency et plusieurs autres personnes de considération, s'empressèrent aussi de lui faire du bien². »

En avançant, nous trouvons le duc de Richelieu, le premier président de Bellièvre, la marquise de Rambouillet, cette incomparable *Arthénice*, dont la chambre bleue fut, après l'Académie, le plus fameux rendez-vous des beaux-esprits.

Le duc de Longueville, selon Mairet, « ne se contentoit pas d'honorer les gens de Lettres et surtout les Poètes : mais il étoit aussi attentif à pourvoir à leurs besoins »; Mairet le savait par expérience³. Le duc de Longueville avait assuré mille écus de pension à Chapelain, pour tout le

1. 21 janvier 1640. — Goujet, *op. cit.*, t. XVIII, p. 3.

2. *Id.*, *ibid.*, t. XVIII, p. 187.

3. *Id.*, *ibid.*, t. XVIII, p. 184.

temps que Chapelain mettrait à composer son poème épique : Chapelain ne se piqua point d'une folle vitesse. Mme de Longueville rivalisait de libéralité avec son mari ; lorsque Jacques Esprit, l'ancien oratorien, devenu l'un des oracles de l'hôtel de Rambouillet, songea à se marier, elle lui bailla, d'un seul coup, quinze mille livres, argent comptant¹. Mlle de Longueville, depuis duchesse de Nemours, faisait une pension de deux cents livres à son gazetier Jean Loret ; combien de quartiers supplémentaires y ajouta-t-elle ? Seul, le digne chroniqueur aurait pu nous le dire ; il n'a pas pris cette peine.

Le duc de Montausier et sa femme, la célèbre Julie d'Angennes, tant célébrés tous deux, en français et en latin, en prose et en vers, méritaient, par les services rendus aux auteurs, ces volumes remplis de leurs louanges. « Le duc de Montausier, écrit Richelet, est un grand Capitaine, un très honnête homme et le très bon ami des gens de lettres ; il les appuie généreusement, parce qu'il les aime et qu'il est savant lui-même et galant homme². » Il appuya notamment Huet et Bossuet, et se les adjoignit comme précepteurs du dauphin. Mais M. de Montausier n'entendait protéger de son crédit ou de sa bourse que les écrivains d'une morale irréprochable. « Il conserva toute sa vie de l'amour pour les Belles-Lettres et les cultiva avec soin ; toujours ami des Savans et toujours leur protecteur, quand l'honnêteté des mœurs s'y trouvoit jointe à l'érudition et à la beauté de l'esprit³. »

Le comte d'Harcourt, le marquis de la Rochefoucauld, le comte de Bussy-Rabutin, le maréchal de Vivonne, et surtout le président de Lamoignon : autant de Mécènes. L'hospitalité que Lamoignon donnait en sa villa de Bâville à l'élite des littérateurs, à Racine, Boileau, Bourdaloue, Bouhours, Rapin, et à tous autres, inspira aussi les Muses latines et françaises ; Polycrène, la fontaine de Bâville, devint synonyme de l'Hippocrène de Bécotie ; mais Polycrène roulait un peu plus de paillettes d'or.

1. Pellisson, *Histoire de l'Académie*, t. I : Jacques Esprit. (Note.)

2. *Notes* sur la dédicace des *Fables* de La Fontaine à M. le Dauphin.

3. Vigneul-Marville, *Mélanges d'histoire*, etc., édition de 1713, t. I, p. 152.

Chantilly ressemblait, en cela du moins, à Bâville; le grand Condé ne bornait pas ses largesses au seul M. de La Bruyère. Le prince de Conti, son frère, était non moins généreux; pendant qu'il tenait les États de Languedoc, il envoya une bourse de cinq mille livres à Molière, qui en était encore à ses débuts, ou plutôt aux premiers essais; et il logeait chez lui M. Esprit, de l'Académie, avec mille écus de pension. Monsieur, frère unique du roi, était le protecteur de Molière et de sa troupe; entre autres faveurs, il leur ouvrit la salle du Palais-Royal.

Le duc de Nevers, neveu et très riche héritier de Mazarin, hérita aussi de la libéralité de son oncle pour les gens de lettres; seulement, il eut le tort de s'échauffer un peu trop en faveur de Pradon.

Finissons par les protecteurs du plus insouciant des poètes, qui s'en allait mangeant son bien avec son revenu : Henriette d'Angleterre, Marguerite de Lorraine, la duchesse de Bouillon, Mme de La Sablière, qui hébergea le *bonhomme* durant vingt ans; l'abbé de Chaulieu, qui, au nom du prieur de Vendôme, faisait tenir au *fablier* certaines gratifications. La Fontaine les en remerciait et le leur rappelait joyeusement, en ces jolis vers :

... Sur ce je finirai,
 Vous assurant que je suis et serai
 De Votre Altesse humble Servant et Poete,
 Qui tous honneurs et tous biens vous souhaite.
 Ce mot de biens, ce n'est pas un trésor,
 Car chacun sçait que vous méprisez l'or.
 J'en fais grand cas; aussi fait sire Pierre
 Et sire Paul; enfin toute la terre :
 Toute la terre a peut-être raison.
 Si je sçavois quelque bonne oraison
 Pour en avoir, tant que la Paix se fasse,
 Je la dirois, de la meilleure grace,
 Que j'en dis onc : grande stérilité
 Sur le Parnasse en a toujours été ¹.

Dans les pages qui précèdent, nous n'avons signalé que des protecteurs, pour ainsi dire généraux, dont la maison

1. Seconde *Épître* à M. de Vendosme. — Recueil de Duval, de Tours, 1715, t. II, p. 14.

et la bourse s'ouvriraient aisément à toute sorte de talents et d'infortunes littéraires. Mais en feuilletant la biographie de chaque auteur, les recueils, les dédicaces, on trouve que chaque auteur, petit ou grand, comptait ses Mécènes à lui, souvent plusieurs. Choisissons parmi les plus décriés, par exemple l'abbé Cotin, académicien, poète, prédicateur, et Jacques de Coras, auteur du *Jonas* « inconnu ». — « L'abbé Cotin avoit l'honneur d'être reçu et chéri dans les plus illustres Compagnies; où l'on ne faisoit accueil qu'au mérite : chez Mme de Guise, chez Mme de Nemours, à l'hôtel de Rambouillet; chez Mlle de Montpensier¹. » Jacques de Coras avoit, dit-il lui-même, reçu « grâces et bienfaits » de Louis XIV, de l'Assemblée du clergé, du chancelier Séguier, de MM. de la Vrillière, Colbert et Pellot².

Et pour citer au moins un poète latin, Santeuil recevoit de l'argent du roi, des princes de Condé et du Maine, de l'hôtel de ville de Paris dont il étoit le poète perpétuel, de sa famille, et de plusieurs églises et paroisses³. Son Hippocrène avoit des affluents, autant et plus que maintes rivières de France.

On s'aidait entre gens de lettres. Le duc de Saint-Aignan, poète, pair de France, membre de l'Académie française, fondateur de l'Académie d'Arles, ne cessa, dans le cours d'une longue vie, d'encourager efficacement ses confrères en Apollon; à telles enseignes que le pauvre *Empereur du Burlesque*, d'Assoucy, appelloit le duc de Saint-Aignan « le Père des Muses⁴ ». L'historien de l'Académie française disoit la même chose en d'autres termes : « Quels sont les Poètes de son temps qui n'ont pas laissé des témoignages publics de ce qu'ils croyoient devoir, ou à ses lumières, ou à ses bienfaits ? Jamais le mérite ne manqua de le toucher, sur-tout le mérite peu aidé de la fortune⁵. »

1. D'Olivet, *Histoire de l'Académie française*, t. II.

2. Goujet, *op. cit.*, t. XVII, p. 446.

3. *La Vie et les bons mots de M. de Santeuil*, par Dinouart, p. 16 et 17.

4. *Prisons* de M. d'Assoucy, p. 102.

5. *Lib. cit.*, t. II : François de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan.

IV

N'oublions pas les financiers. En aucun siècle, depuis qu'il y a des hommes qui écrivent et d'autres hommes qui remuent l'or et l'argent pour leur compte ou pour le compte de l'État, les financiers ne furent aussi magnifiques qu'au dix-septième siècle, aussi enclins à solder les louanges et la gloire en espèces sonnantes. On dit et l'on répète chez nous, en cette fin du siècle des lumières, que les manieurs d'argent sont les maîtres du monde moderne — ce qui ne prouve pas que le monde moderne soit bien gouverné, ni qu'il ait une très avantageuse idée de ces rois de la Bourse. Les hauts financiers du dix-septième siècle (il ne s'agit pas ici des vulgaires *partisans*) sont, presque toujours par la naissance, et très souvent par les sentiments, des grands seigneurs. Ils eurent leurs défauts, que nous ne voulons ni oublier ni excuser; mais tous ne furent point des *Turcaret*. Le haut financier du dix-septième siècle n'est, à coup sûr, ni l'agioteur que nous connaissons, ni le juif que nous subissons. La fortune lui permet d'avoir des courtisans; il en a, il en choisit, il les traite en prince.

Le nom du financier de Montoron est légendaire; et c'est le premier qui vienne à la mémoire, quand on songe aux Mécènes de la finance. Corneille l'a immortalisé en lui dédiant *Cinna*; M. de Montoron paya cet hommage au prix de mille pistoles; vrai cadeau royal. Il est vrai que M. de Montoron était un Crésus; Scarron, sollicitant de Richelieu un bout de bénéfice pour son père (ancien conseiller au parlement qui avait eu jadis plus de vingt-cinq mille livres de rente), lui disait :

... Vous plaise
Avoir égard que l'Apôtre Scarron,
Bien que son nom rime au grand Montoron,
N'est pourtant pas riche à la Montoronne ¹.

1. *Œuvres*, t. I, p. 241. — Il paraît, d'après le même poète, qu'un jour vint où les ressources du financier ne se trouvèrent plus à la hauteur de ses libéralités passées; Scarron disait gaiement :

Ce n'est que maroquin perdu
Que les livres que l'on dédie,
Depuis que Montoron mendie.

(*Ibid.*, p. 9.)

Mais M. de Montoron, pour une pincée d'encens qu'on lui brûlait, rendait de beaux rouleaux de métal. C'était plaisir de célébrer

Montoron, dont le quart d'écu
S'attrapoit si bien à la glu¹;

aussi combien de poètes il inspira ! « Le généreux M. de Montoron ! écrivait le grand Corneille, par une libéralité inouïe en ce siècle, s'est rendu toutes les Muses redevables. » De quel financier de notre temps pourrait-on en dire autant ? Je crois que les Scarron et les Corneille auraient beau grelotter, le sonnet à la main, aux alentours de la Bourse, même en un jour de hausse inespérée : les seigneurs de ce pays-là ont autre chose à faire que de nourrir les gens d'esprit.

M. d'Avaux, surintendant des finances, s'accordait noblement ce luxe. Voiture, entre autres, reçut de lui « divers bienfaits. M. d'Avaux... le fit son Commis, seulement afin qu'il en touchât les appointemens, sans en faire la fonction². » D'après une lettre de cet heureux commis, les appointemens montaient à quatre mille livres³. M. d'Emery, contrôleur général des finances, offrit un jour, dans une lettre, vingt-huit mille livres au même Voiture, pour l'aider en je ne sais quelle affaire. Voiture, comme bien on pense, accepta ; estimant que la lettre de M. le contrôleur valait tous les écrits des messieurs de l'Académie et que M. d'Emery était inimitable en ce style-là⁴.

Un des amis de Boileau, M. Le Verrier, était financier ; il fit graver le portrait du satirique par l'artiste Dreyet : autre façon de prouver son estime et de se montrer généreux.

Mais une place d'honneur est due à deux hommes de finance, devant lesquels pâlit l'étoile de tous les Montoron : je veux dire le surintendant Fouquet et le contrôleur général Colbert. Leur fortune fut diverse et ils furent ennemis : la *couleuvre* étreignit l'*écureuil* : mais tous deux aimèrent sincèrement les gens de lettres et ils le leur firent bien voir.

1. *Œuvres*, t. I, p. 241.

2. Pellisson, *Histoire de l'Académie française*, t. I : M. de Voiture.

3. *Œuvres*, nouvelle édition, t. I, lettre CLXV.

4. *Id.*, t. I, lettre CLXVI.

Dans *Clélie*, dans cette malheureuse *Clélie* dont Boileau a tant ri, Mlle de Scudéry loue d'abord Richelieu, puis elle donne ainsi la parole aux Muses : « Nous aurons pourtant encore après luy des protecteurs en France, et il y aura entre les autres un homme dans les principales charges de l'Etat qui nous escouterà quelquefois favorablement au bord de ses fontaines¹. » Ces fontaines jaillissaient dans les jardins de Vaux.

M. J. Lair consacre plusieurs pages curieuses de son bel ouvrage : *Nicolas Fouquet, à Fouquet, protecteur des Lettres*²; nous y renvoyons le lecteur et nous y puisons nous-même; tout en regrettant que M. J. Lair, cet avocat posthume du « malheureux Oronte », ne se soit pas étendu davantage sur ce chapitre. Tout au moins aurait-il pu ajouter quelques détails qui ne nuisent point à son client. Ainsi, parmi les protégés et pensionnés de Fouquet, M. Lair nomme Scarron, La Fontaine, Corneille, Brébeuf, Bensserade, Boisrobert, Gombault, Ch. Perrault. La liste aurait pu s'allonger des noms de Loret, d'Hesnaut et de combien d'autres? Et combien d'autres louanges à signaler en faveur du surintendant qui rendait tout cela en amitié et en argent!

*Qui studia et Musas muneribusque fovet*³!

Corneille avait, depuis six ans, renoncé à la poésie profane; Fouquet le ramena au théâtre, ou, comme dit Fontenelle, il « négocia en Surintendant des finances » le retour du poète⁴. Le nouveau coup d'essai de Corneille fut *Œdipe* (1659), dont il offrit la dédicace à « ce grand Ministre (qui) n'est pas moins le Surintendant des Belles-Lettres que des Finances », et dont la « maison est aussi ouverte aux gens d'esprit qu'aux gens d'affaires⁵ ». L'épître en vers, passablement embrouillée, qui accompagne la pièce, fait entendre que le « Procureur Général Surintendant des Finances » a exercé sur le vieil auteur « une pressante et douce violence » :

1. *Clélie*, 4^e partie, livre II.

2. Tome I, chapitre x.

3. P. Rapin, *Elegia* VIII.

4. *Vie de Corneille*, par Fontenelle.

5. *Œdipe* : Au Lecteur.

on devine qu'il s'agit de cette contrainte aux liens dorés, à laquelle un poète résiste mollement, surtout un poète de Normandie.

Du reste, le grand seigneur de Vaux allait, de lui-même, au-devant des poètes, la bourse au poing : « M. le Procureur Général, écrit Scarron, m'a donné une pension, sans que je la lui aye demandée¹; » et après l'avoir affirmé en prose, il se répète en vers :

Qui surpasse Fouquet en justice, en bonté,
Et qui porte plus loin la générosité ?
Il sçait, sans se tromper, mettre la différence
Entre le vray mérite et la fausse apparence :
Il prévient la demande²...

Ce ne sont point des compliments en l'air, comme les poètes heureux en jouent sur une guitare toujours montée au diapason de l'hyperbole; Scarron, après son mariage avec Mlle d'Aubigné, « se fit pendant quelque temps, par la protection de M. Fouquet, Sur-Intendant des Finances, un établissement solide qui lui valut six mille livres de rente³ ».

La Fontaine recevait une pension de Fouquet; mais par ordre du financier, qui aimait les vers du jeune « Maître des Eaux et Forêts », il devait acquitter chaque quartier en quit-tances poétiques : à chaque échéance, un poème. J. Loret, outre les deux cents livres de Mlle de Longueville, touchait « souvent des gratifications de la Reine, de quelques Princesses et de plusieurs Princes et Seigneurs de la Cour. M. Fouquet, Sur-Intendant des Finances et Ministre d'État, lui avait assigné de plus une pension de deux cents écus⁴ ». Loret défendit comme il put, dans sa gazette⁵, son bienfaiteur devenu prisonnier; Colbert lui enleva sa pension. Fouquet apprit, à la Bastille, la disgrâce du fidèle rimeur, et, malgré la détresse où son propre malheur le réduisait, « il

1. *Dernières œuvres* (1709), t. I, p. 80.

2. *Id.*, *ibid.*, p. 262.

3. Goujet, *Bibliothèque française*, t. XVI, p. 319.

4. *Id.*, *ibid.*, t. XVII, p. 120.

5. *La Muze historique*, 10 septembre 1661.

fit prier Mlle de Scudéry d'envoyer secrètement quinze cents livres à Loret¹; » elle n'eut garde d'y manquer.

Presque tous les gens de lettres pensionnés par Fouquet se montrèrent dévoués envers le surintendant, même après sa ruine. On connaît les beaux vers de La Fontaine aux *Nymphes de Vaux*; on sait aussi que Pellisson, l'ancien premier commis de Fouquet, expia son attachement inébranlable par quatre années de prison, qui lui semblèrent bien longues, malgré les exercices variés de son araignée. « Les gens de lettres, qui ont eu plus de part que les autres à ses bienfaits, lui en ont témoigné des reconnoissances qui ne doivent point mourir dans la mémoire des hommes. Loret, dès le lendemain de la détention de M. Fouquet, fit connoître dans sa Gazette les obligations qu'il avoit à ce Mécène. M. Pellisson souffrit la prison pour l'amour de lui, et emploïa toute son érudition et toute son éloquence à le justifier. Mlle de Scudéry mit tout son esprit et tout ce grand crédit qu'elle avoit parmi les honnêtes gens, à soutenir la réputation abatuë de son bienfaiteur et de son ami. M. de Brébeuf, ne pouvant rien faire davantage pour témoigner sa reconnoissance envers un Ministre si généreux et si libéral, mourut de déplaisir de le voir arrêté. M. Pecquet, son Médecin, ne s'est jamais pû consoler de la perte d'un si bon Maître; il l'a regretté toute sa vie, et disoit que Pecquet avoit toujours rimé et rimeroit toujours à Fouquet. Les Jésuites mêmes sollicitèrent pour M. Fouquet et ne l'oublièrent pas dans un tems où de nouveaux intérêts font oublier les vieilles obligations². »

Venons à Colbert. Colbert tint à honneur de faire oublier Fouquet et de le remplacer comme surintendant du Parnasse. Il n'était pas lettré comme Fouquet, mais il voulut être magnifique comme Richelieu; dès qu'un écrivain avait attiré ses regards, la pension ne mettait pas longtemps à venir: aussitôt connu, aussitôt servi: « Ce grand Ministre... ne sçavoit point estimer sans récompenser³. » Il tâchait de mar-

1. *Menagiana*, t. II, p. 19 et 20. — Nous nous permettons de signaler ce document et le suivant à M. J. Lair, pour sa prochaine édition.

2. Vigneul-Marville, *Mélanges d'histoire*, etc., t. I, p. 362.

3. D'Olivet, *Histoire de l'Académie française*, t. II: Jacques Cassagnes.

cher en toute voie sur les brisées de Richelieu. Richelieu avait fondé l'Académie française; Colbert fonda celle des Inscriptions et celle des Sciences¹; sans toutefois cesser de faire pleuvoir sur l'Académie française ses faveurs et ses dons :

Il lui attira la plupart des grâces dont elle fut comblée sous son ministère; et non content des grâces qui tomboient sur la Compagnie en corps, il en procura de particulières à tous ceux des Académiciens dont la fortune ne répondoit pas au mérite.

Il étoit attentif et ingénieux à mettre leurs talens en œuvre... Plus sa place l'élevoit au-dessus d'eux, plus il s'étudioit à leur témoigner qu'avec eux il n'étoit que leur confrère.

Il leur donnoit des fêtes dans sa maison de Seaux. Enfin, avec le titre d'Académicien, on pouvoit compter sur ses bienfaits²...

Le hasard a voulu que l'Académie française admit dans son sein, en 1891, un ministre, et qui plus est, le président du conseil des ministres, un successeur de Colbert. Espérons qu'un jour on pourra lui rendre, sans flatterie, les mêmes témoignages qu'au plus grand des ministres de Louis XIV.

La gloire de Colbert, en tant que protecteur des lettres, rejaillit toute sur Louis XIV, ou mieux, elle se confond avec celle du roi; Colbert ne travaillait que pour son maître, sachant bien que de la sorte il travaillait pour la France. A son maître il laissait l'honneur, se réservant de choisir et de présenter les hommes qui devaient rayonner dans la gloire royale. Souvent il eut la main heureuse. Un jour, on lui apporte une ode écrite par un jeune poète de vingt ans qui avait essayé son génie en célébrant le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse d'Autriche. A défaut d'autres qualités, les stances étoient faciles, coulantes, harmonieuses; elles étoient intitulées : *La Nymphe de la Seine*, et signées : JEAN RACINE. Colbert fut ravi. « Ce Ministre envoya d'abord cent louis, de la part du roi, au jeune auteur; et, peu de temps

1. « Colbert attira d'Italie Dominique Cassini, Huyghens de Hollande et Rømer de Danemark, par de fortes pensions. » (Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. xxxi.) Cassini reçut de Colbert, pour son voyage d'Italie en France, 1 000 écus et 9 000 livres de pension.

2. D'Olivet, *lib. cit.* : Jean-Baptiste Colbert.

après, le mit sur l'État pour une pension de six cents livres, qu'on lui a conservée jusqu'à sa mort¹. »

N'oublions point le nom de celui qui avait chaudement fait valoir auprès de Colbert la première œuvre de Racine : c'était Chapelain. Chapelain était encore une puissance dans le monde des lettres ; ce n'était point le bonhomme ridicule dont Boileau, six ou sept ans plus tard, égaya ses contemporains. Richelieu lui avait donné la haute main sur les affaires littéraires ; Colbert le continua dans cette charge, et lui demanda de dresser la liste des lettrés et des savants français ou étrangers qui méritaient des gratifications royales. Costar, nous l'avons dit, avait reçu de Mazarin cette même mission et il s'en était assez mal acquitté, comme on le voit par le catalogue qu'il rédigea en style déplorable. Chapelain fit mieux ; et Colbert, à l'aide des deux listes, en composa une définitive qui fut accueillie avec des cris et des rimes enthousiastes. Alors, selon le poète crotté, imaginé par Boileau et qui parlait à peu près comme Boileau lui-même :

Du Roi la bonté secourable
 Jette enfin sur la Muse un regard favorable ;
 Et, réparant du Sort l'aveuglement fatal,
 Va tirer désormais Phébus de l'hôpital.
 On doit tout espérer d'un Monarque si juste :
 Mais, sans un Mécénas, à quoi sert un Auguste² ?

Heureusement Auguste avait trouvé un Mécénas digne de lui. Aussi les chroniqueurs en vers ou en prose louèrent du même coup le ministre et le monarque. J. Loret, qui n'osait aspirer à ces « guerdons du sçavoir », par la raison qu'il logeait peu de latin et de grec « dans la cervelle », annonçait en ces termes la grande nouvelle du 9 juin 1663 :

Le bruit est venu jusqu'à moy
 Que, par un ordre exprés du Roy,
 Monsieur Colbert, qui du Royaume
 Est réputé grand Économe,
 A pris dans le Royal Trézor
 Quantité de bons Louis d'or,

1. Lettre de M. de Valincourt. *Histoire de l'Académie française*, t. II : Jean Racine.

2. Satire I. Cette satire a été refaite et remaniée plusieurs fois par Boileau.

Pour donner, non pas à des Rustres,
 Mais à tout plein de Gens illustres,
 Qui sont Courtizans des Neuf-Sœurs
 Et des Lettres hauts Professeurs...
 Et c'est en ce jeune Monarque
 Une excellente et belle marque
 Que, sous son règne on doit encor
 Voir reflleurir le Siècle d'or.

Cet événement du 9 juin 1663 était une demi-révolution dans la république des lettres ; mais ce ne devait être que le commencement des libéralités royales, commencement aussi de cette ère des chefs-d'œuvre classiques qui allait durer un peu plus de trente ans ; « siècle d'or » des pensions, âge d'or de notre littérature. Nous l'étudierons plus au long et de plus près. Bornons-nous à constater aujourd'hui cette coïncidence, et résumons-nous. Nous n'avons présenté ici qu'un tableau et des faits ; dans une prochaine étude, nous mettrons tout un peu plus au point et nous en tirerons un peu plus au clair les conséquences.

En somme, au dix-septième siècle, pas un talent ne se révèle ou ne s'annonce, qui ne soit sûr d'un Mécène, et, le plus souvent, d'une rente sur l'État. Sans doute, un Mécène et une rente n'ont jamais suffi à produire un génie, non plus qu'à créer des œuvres immortelles. Mais d'abord ils n'y ont pas nui.

Quand même ils n'auraient servi qu'à assurer des loisirs nécessaires aux écrivains et des admirateurs non moins nécessaires¹, puis à préserver souvent les gens de lettres des soucis matériels qui troublent « d'Hélicon les douces

1. Un des chefs les plus hardis de l'école romantique et le plus bruyant prôneur de l'*art pour l'art* constatait la même vérité en ces termes : « Sans doute la dignité humaine semble avoir gagné à la fierté qu'affichent aujourd'hui les écrivains : leurs livres ne sont plus précédés de ces épîtres à deux genoux où l'auteur élève au-dessus du Mæcenas antique un grand seigneur ignare (?), dans l'espoir d'un régal de quelques écus ; mais aussi ils ne fréquentent plus le grand monde... Réduits à leurs propres ressources, ils sont contraints à un travail incessant et manquent presque tous de loisir ; — le loisir, cette dixième Muse et la plus inspiratrice ! — s'ils ne sacrifient pas leur orgueil, il faut qu'ils sacrifient leur art. L'honneur de l'homme est sauf (?), mais la gloire du poète périclite. » (Théophile Gautier, *les Grotesques* : Scarron.)

promenades », ce serait déjà un motif pour n'en point médire.

Mais, au dix-septième siècle, on était persuadé que les protections et les pensions servaient à quelque chose de plus. On croyait, comme Boileau, qu'

Un Auguste aisément peut faire des Virgiles.

Fontenelle, écrivant au commencement du dix-huitième siècle la vie de son oncle, le grand Corneille, ne craignait pas d'y insérer ces axiomes, qui d'ailleurs se sont vérifiés à toutes les grandes époques de l'histoire littéraire :

« Les Princes et les Ministres n'ont qu'à commander qu'il se forme des Poètes, des Peintres, tout ce qu'ils voudront, et il s'en forme.

« Il y a une infinité de génies de différentes espèces, qui n'attendent pour se déclarer, que leurs ordres, ou plutôt, leurs grâces. »

Martial l'avait dit, seize cents ans avant Fontenelle :

Sint Mæcenates, non decrunt, Flacce, Marones.

(*A suivre.*)

V. DELAPORTE.

L'ABBÉ COMBALOT

MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE¹

Tel est le titre du livre que Mgr Ricard, prélat de la maison de Sa Sainteté, vient d'offrir au public.

On connaît les ouvrages précédemment sortis de cette plume abondante et facile.

C'est l'histoire de l'Église de France à notre époque que Mgr Ricard s'est plu à faire revivre dans ses traits principaux, soit en étudiant le menaisianisme, soit en montrant sous un jour plus favorable la figure du cardinal Maury, soit en peignant les grands évêques français du dix-neuvième siècle.

La vie de l'abbé Combalot vient ajouter de nouveaux et intéressants détails au tableau d'une époque qui fut vraiment féconde en gloires religieuses.

Le livre se présente sous les auspices de Mgr de Cabrières, de Mgr Fava. On ne pouvait souhaiter meilleure ni plus haute recommandation ; et les éloges décernés par des juges si compétents au travail de Mgr Ricard nous dispensent d'y joindre les nôtres.

« Vous avez vraiment le don de rendre votre récit vivant, dit Mgr de Cabrières, dans sa lettre-préface ; et grâce à cet attrait, augmenté encore par l'importance des souvenirs que vous rappelez, il n'est pas facile de se détacher de vos livres, une fois qu'on les a commencés. Celui-ci me paraît meilleur encore que ses frères aînés. Il est plus riche de documents, et dès lors d'une exactitude historique encore plus irréprochable.... »

Fort de ce témoignage, on aime à suivre l'historien à travers tous les détails, à travers toutes les péripéties de sa

1. *L'abbé Combalot, missionnaire apostolique*. L'action catholique de 1820 à 1870, par Mgr Ricard, prélat de la maison de Sa Sainteté. In-18 de xvi-656 pages. Paris, Gaume, 1891.

narration ; rien de plus varié, rien de plus animé ; dès la première page nous sommes en plein dans l'action : l'abbé Combalot nous apparaît prêchant, un soir d'hiver, dans l'église de la Trinité, à Marseille, et comparant ses cheveux blancs à la neige qui recouvrait alors ses montagnes natales de l'Isère ; c'est ainsi qu'il nous apprend lui-même le lieu et la date de sa naissance. Et tel est le procédé de Mgr Ricard, son secret pour captiver et charmer. Point de théories abstraites, point de ces réflexions où l'auteur expose ses idées, à lui, et prend la place de son héros ; mais des tableaux pleins de mouvement, où les personnes semblent revivre avec le ton, l'accent, la physionomie, le geste propres à chacune d'elles. L'anecdote s'entremêle aux grands événements pour les faire ressortir davantage. Et le lecteur, séduit par cette succession rapide de traits pittoresques ou de souvenirs inédits, entraîné de l'un à l'autre, tourne les pages, l'attention toujours en éveil, l'imagination toujours flattée, l'esprit toujours satisfait, plus d'une fois le cœur doucement ému, et arrive, sans qu'il s'en aperçoive, jusqu'à la fin du volume.

L'auteur ne se contente-t-il pas quelquefois d'effleurer la superficie des choses ? Ne laisse-t-il pas sans réponse certaines questions que les faits suscitent au passage ? Entretient-il assez avant dans la philosophie de l'histoire ? On oublie de se le demander.

Ainsi en est-il de la *Vie de M. Combalot*. Mgr Ricard ne juge pas son héros ; il le peint, il le montre. Il le peint avec fidélité ; il le montre tel qu'il fut avec ses qualités et ses défauts ; et en le montrant, il le fait admirer et aimer ; en le peignant, c'est un demi-siècle dont il nous retrace le tableau.

Depuis 1823, où l'abbé Combalot débute comme professeur de philosophie au séminaire de Grenoble, jusqu'en 1873, où Dieu l'enlève à l'Église de France, que de vicissitudes, de périls et de combats ! Que de personnages célèbres, dont le souvenir, à des titres divers, mérite d'être gardé dans nos annales religieuses ! C'est Chateaubriand, de Bonald, de Maistre, Frayssinous, qui ouvrent les grandes batailles de la foi. C'est Lamennais, avec les phases si con-

traires d'une vie commencée dans la gloire et terminée dans l'opprobre. C'est Gerbet, de Montalembert, de Salinis,... qui s'élèvent plus haut que leur maître en se séparant de lui. C'est Ravignan, qui domine l'auditoire de Notre-Dame par l'ascendant de sa vertu, et Lacordaire, qui le subjuge par l'éclat de sa prestigieuse éloquence. C'est Louis Veuillot, qui rajeunit le journalisme en mettant au service de toutes les nobles causes sa verve et son courage. C'est le cardinal Gousset et dom Guéranger, dont les savants écrits répandent parmi nous le goût des doctrines et de la liturgie romaines. C'est le cardinal Pie et Mgr Dupanloup, dont l'action, pour être personnelle et diverse, n'en avait pas moins le même mobile et le même but : la défense de l'Église et de ses droits....

Parmi ces grandes influences et ces grands noms, quelle place convient-il d'assigner à l'abbé Combalot ? Certes, le prêtre modeste dont Mgr Ricard nous raconte la vie protesterait jusque dans la tombe si nous voulions l'égaliser aux chefs illustres qui dirigeaient le mouvement religieux de l'époque. Non, sans doute, l'abbé Combalot ne tient pas le premier rang ; mais il occupe, parmi ses contemporains, une place à part, qu'il eût été vraiment dommage de laisser dans l'ombre. Doué d'un tempérament de feu, orateur véhément, polémiste du premier jet et de la première heure, il se distingue d'un seul regard au milieu de ceux qui l'entourent ; et par ses qualités profondément accentuées, par son caractère net, hardi, tranché, il se met de lui-même en relief.

De plus, Dieu lui donne de vivre assez longtemps pour être le témoin de tous les grands événements religieux du siècle. Témoin : nous voulons dire acteur ; comment, avec son humeur batailleuse, l'abbé Combalot se fût-il résigné au rôle de simple spectateur ? Aussi est-il de toutes les affaires, payant bravement de sa personne.

Menaisianisme, liberté d'enseignement, loi Falloux, question des classiques païens, gallicanisme, concile du Vatican ; aucun incident ne surgit, aucune question ne se débat, aucune bataille ne s'engage qu'il ne prenne aussitôt position, et presque toujours à l'avant-garde. Oui, Mgr Ricard a eu raison de compléter le titre de son livre en ajoutant :

« Action catholique de 1820 à 1870 ; » puisqu'on ne peut raconter la vie de l'abbé Combalot sans évoquer tous les grands souvenirs de cette période agitée.

En 1820, au moment où l'abbé Combalot entrait dans la vie active, la gloire de Lamennais ne connaissait encore ni ombre ni déclin. Oracle de l'Église de France, il l'était surtout de la jeunesse ; et les âmes ardentes se passionnaient volontiers pour la philosophie de l'*Indifférence en matière de religion*, comme elles feront dix ans plus tard, pour la politique du journal *l'Avenir*. Combalot se sentit des premiers attiré vers la nouvelle école : il ne s'était pas encore rencontré avec le maître, que déjà il se déclarait le partisan déterminé de ses doctrines, et affrontait, pour les défendre, les rigueurs de l'autorité. Qu'on relise ces scènes du séminaire de Grenoble, si bien racontées par Mgr Ricard, et où l'on voit l'abbé Combalot quitter successivement la chaire de philosophie, la chaire d'Écriture Sainte, plutôt que d'abandonner le critérium lamennaisien de certitude.

Bientôt nous le trouvons parmi les hôtes de la Chesnaie, et au nombre des disciples que Lamennais a réunis autour de sa personne : cet homme fameux, dont il paraît bien qu'il était difficile d'éviter la fascination, exerce tous les jours davantage sur lui le prestige de son talent et de son caractère. On sait que Lamennais n'entraîna personne dans sa chute. On sait aussi qu'en détestant son péché, tous ceux qu'il avait attirés à lui continuèrent à l'aimer, et que ce pécheur, à la fois si attrayant et si despote, demeura jusqu'au bout l'objet de leurs larmes, de leurs prières et de leurs espérances.

L'abbé Combalot avait défendu, avec cette ardeur impétueuse qui lui était naturelle, les doctrines lamennaisiennes : c'était son droit. Dès que Rome eut parlé, il se soumit : c'était son devoir. Il se soumit avec une docilité parfaite, une humilité profonde, une promptitude ferme et résolue, un éclat, une publicité qui ne laissaient aucun doute sur la sincérité de ses rétractations.

Il fit mieux encore : fidèle à l'amitié aussi bien qu'au devoir, il s'obstina à vouloir ramener et sauver le génie égaré. Mgr Ricard nous a décrit tous les actes de ce drame.

Plus inquiet que les autres disciples du maître, parce qu'il avait pénétré plus avant dans la connaissance de cette âme orageuse, dès les premiers symptômes de révolte, l'abbé Combalot s'alarme, il écrit, il presse, il conjure. Quand l'apostasie est consommée, il ne désespère pas encore. Repoussé avec injure, ce jour où, à Paris, rencontrant inopinément Lamennais, en face de lui, sur le trottoir de la rue des Saints-Pères, il lui tendait la main, il ne se décourage pas; « il revient frapper à la porte du prêtre devenu révolutionnaire. Celui-ci était en conférence avec son nouvel ami, le chansonnier Béranger; il refuse de le recevoir. Comme l'abbé revint à plusieurs reprises, Lamennais lui fit condamner définitivement sa porte et ils ne se revirent plus. »

Ils ne se revirent plus, mais le disciple continua à prier pour le maître. « Un jour, en mars 1854, l'abbé Combalot était à Châteaufort, son pays natal, quand on vint lui annoncer la mort sans prêtre, l'enterrement sans croix, de celui qu'il avait tant aimé. Il nous fit mettre à genoux pour prier, raconte un témoin; il passa la journée à la chapelle; le lendemain, en célébrant la sainte messe, il pleura beaucoup.... »

A rapprocher de cet émouvant récit celui que nous trouvons dans le volume sur Montalembert : cette auberge de Suisse où Montalembert, conduisant à Rome sa jeune et noble épouse, s'arrêta un soir, et d'où il écrivit à Lamennais sa dernière lettre, « ne s'interrompant que pour essuyer les larmes qui obscurcissaient sa vue; » — « Je vais à Rome, j'y verrai le Père commun des fidèles; autorisez-moi à lui parler de vous, comme je lui parlerai de moi-même; » puis cette vaine attente du voyageur qui, le long de la route, à chacune des étapes qu'il a indiquées, et à Rome, tous les jours, à l'arrivée du courrier de France, vient inutilement au-devant d'une réponse qu'il ne devait jamais recevoir. « Maintenant tout est fini (ainsi termine Mgr Ricard). C'est Lamennais qui a rompu le premier.... Montalembert n'entendra plus parler de lui que par des tiers, jusqu'au jour où, apprenant la mort désolée de son ancien chef, il cacha son beau visage entre ses mains et pleura amèrement cette mort sans croix et sans Dieu. »

Mgr Ricard énumère (p. 108) toutes les influences qui,

d'après lui, contribuèrent à aigrir M. de Lamennais et le confirmèrent dans la révolte. Il en compte cinq : les embarras financiers, l'exaltation morale, l'abandon des amis, les flatteries des pervers, « et surtout, ajoute-t-il, les attaques incessantes de quelques adversaires en qui l'œil prévenu du maître ne voulait voir qu'un pharisaïsme blanchi des apparences du zèle ». Mgr Ricard revient à plusieurs reprises sur ce dernier point. Il y revient à propos de l'accueil que l'abbé Combalot reçoit à Rome, lors de son premier voyage ; à propos de son entrevue avec le cardinal Micara ; à propos de la visite que lui fait le général des Jésuites, accompagné du P. Rozaven, « le jésuite, dit Mgr Ricard, contre lequel l'école menaisienne entretint le plus de préventions, à cause des expressions jugées par les amis de Lamennais trop peu ménagères des droits du génie, qui s'étaient glissées dans la vigoureuse réfutation donnée par le savant assistant de France aux erreurs lamensaisiennes ».

Inutile de ranimer, à ce propos, une polémique éteinte, et de renouveler les rectifications apportées jadis par le R. P. Ch. Clair à quelques assertions mal fondées de l'auteur des *Études sur le menaisianisme*¹. Que l'on écoute ceux-là mêmes qui furent les amis de Lamennais ; et l'on se convaincra que ce n'est pas dans les circonstances extérieures, mais dans les sentiments intimes et les dispositions personnelles du maître qu'il faut chercher les causes de son apostasie. M. l'abbé Doney, plus tard évêque de Montauban, compta lui aussi, un instant, parmi les disciples de Lamennais. Dès 1831, alors que Rome ne s'était pas encore prononcée, il s'en sépara après un voyage à la Chesnaye, sans éclat, sans bruit, avec le pressentiment d'une chute encore lointaine. Pourquoi cette rupture qui semble prématurée ? « Il avait vu, dit Mgr Besson, le prêtre *imparfait et négligent* ; ce spectacle avait suffi pour lui ôter toute illusion sur une âme que la grâce ne soutenait plus qu'à demi, et que l'orgueil achevait d'envahir. » Eh ! oui, un cœur superbe qui refusait de s'incliner devant Dieu, des lèvres sacerdotales peu à peu déshabituées de la prière : voilà tout le fond de cette lamentable histoire.

1. Voir l'article du R. P. Ch. Clair : *Bibliographie catholique*, t. LXVII, p. 366.

Nous l'avons vu : Montalembert et Combalot s'étaient unis, au sujet de Lamennais, dans les mêmes enthousiasmes et les mêmes regrets; Mgr Ricard nous les montre unissant leurs efforts sur un nouveau terrain : le terrain de la lutte pour la liberté de l'enseignement.

La liberté de l'enseignement était une promesse écrite dans la charte de 1830, mais dont le gouvernement de Juillet ajournait indéfiniment la réalisation. Les mesures que proposaient en son nom MM. Villemain ou de Salvandy paraissaient tantôt pleines d'entraves, tantôt pleines de pièges, et toutes les discussions engagées dans les chambres se terminaient par le rejet ou l'abandon de ces lois incomplètes où la liberté ne figurait guère que comme la servante du monopole.

Il fallait frapper un grand coup. On était en novembre 1843. M. de Montalembert, qui depuis 1831 et le fameux procès de l'École libre, ne cessait de porter à la tribune les éloquents réclames de la religion et du droit commun, venait de lancer sa brochure : *Du devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement*. Il demande à l'abbé Combalot de l'aider à sonner la charge. L'abbé Combalot ne se le fit pas dire deux fois; le 23 décembre 1843, il publiait son fameux *Mémoire sur la guerre faite à l'Église et à la société par le monopole universitaire*. Il l'adressait aux évêques et aux pères de famille. Mgr Ricard nous en cite des fragments; quelle véhémence de langage! quelle force de raison! quelle hauteur de vues! Ajoutons : quelles lumières et quels enseignements pour le temps où nous vivons! Ne dirait-on pas en effet que les énergiques récriminations de Combalot contre « ces lois maudites qui moissonnent les générations naissantes, qui insultent à l'autorité paternelle, qui violent les droits les plus sacrés,... » etc., s'appliquent d'elles-mêmes au régime actuel.

A les rééditer, on gagnerait peut-être une citation en police correctionnelle et quelques jours de prison; puisqu'il paraît bien que ce mode de polémique à l'usage des gouvernants n'est pas encore tombé en désuétude; mais en même temps, comme Combalot, on y gagnerait le titre glorieux de confesseur de la foi. Sa vigoureuse philippique lui valut quinze

jours de prison à Sainte-Pélagie. Assigné devant la cour de Paris, éloquemment défendu par Henry de Riancey, jeune encore, et qui faisait ses débuts dans cette belle cause, il fut condamné par un jury trié sur le volet pour la circonstance. Mais le procès, perdu au tribunal du roi, fut gagné devant un tribunal plus solennel et plus puissant, celui de l'opinion publique. Toute la France chrétienne s'émut et s'anima; la cause de la liberté d'enseignement devint celle de l'épiscopat tout entier; et l'unanimité des sentiments éclata pour la demander, comme elle devait éclater quelques années plus tard pour s'en servir, quand elle fut obtenue; comme elle a éclaté de nos jours pour la maintenir et la défendre, quand elle fut attaquée.

Obtenue, avons-nous dit; le fut-elle au point de combler les espérances et les vœux de l'abbé Combalot? Non; dès le début, l'abbé Combalot avait posé les vrais principes, et il n'avait cessé d'en poursuivre toutes les conséquences. Il voulait pour l'Église plus que la tolérance, et même plus que « cette liberté, nécessité contingente de la tactique »; il réclamait pour elle l'intégrité de ses droits sur l'âme baptisée de l'enfant. On le constate à chaque page du livre de Mgr Ricard, l'abbé Combalot était le contraire d'un diplomate, il ne connaissait ni les moyens termes, ni les demi-mesures. Aussi, quand il se forme parmi les catholiques un parti pour la transaction; quand le projet de loi sur l'enseignement secondaire, présenté en 1850, devient pour eux le thème d'une longue et retentissante polémique où la discussion trop souvent se changea en dispute, et le dissentiment en dérision, ne sommes-nous pas étonnés de le voir avec Louis Veuillot, contre MM. de Falloux et de Montalembert; avec l'*Univers* contre l'*Ami de la religion*.

C'était une phase nouvelle et douloureuse qui commençait dans l'histoire de l'Église de France. L'abbé Combalot n'y entra pas sans regret. Les anciens tenants du monopole universitaire se retrouvaient devant lui; mais, à leur côté, il apercevait plusieurs de ceux qui avaient été ses amis, ses chefs; qu'il avait connus, qu'il avait aimés; des hommes au cœur droit, aux intentions pures, au dévouement éprouvé; — Montalembert surtout, à qui l'unissaient des liens si chers

et si forts, cet émule des premiers enthousiasmes, ce frère d'armes des premiers combats ; — et qui maintenant se présenteraient comme adversaires. Pressé par sa conscience, l'abbé Combalot dut accepter une séparation qui le navrait.

Nous savons tout ce que l'on a dit en faveur de la loi de 1850, et la justification qui en a été faite par les résultats mêmes qu'elle a produits. Il est juste de le reconnaître : l'affranchissement de nos séminaires et la création de nos collèges catholiques ; ces cent établissements sortant tout à coup de terre, et qui, pendant trente ou quarante années, ont vécu, duré, compté leurs élèves par milliers ; toute cette génération élevée par les mains de l'Église, qui a été et qui demeure encore, au milieu de nos épreuves, une force et une espérance : ce sont là les heureux fruits de la loi conseillée par M. l'abbé Dupanloup, proposée au pouvoir législatif par M. de Falloux, soutenue à la tribune par M. de Montalembert. Oui, mais le résultat n'eût-il pas été meilleur encore et plus durable si, comme le voulait Louis Veillot, et avec lui l'abbé Combalot, on avait lutté jusqu'au bout pour obtenir le droit de fonder des établissements réellement libres, complètement affranchis de la tutelle universitaire ? Il est au moins permis de le penser.

Hélas ! ce n'est que pour mémoire que nous rappelons ces combats d'autrefois ; les progrès de l'intolérance révolutionnaire nous ont créé d'autres soucis. Existe-t-elle encore cette loi de 1850, même avec ses lacunes et ses imperfections ? Méconnue et violée, menacée tous les jours d'atteintes encore plus meurtrières, ne va-t-elle pas disparaître avec les demi-libertés qu'elle avait consacrées ? Tel est le malheur des temps que, s'il revenait parmi nous, l'abbé Combalot ne pourrait plus donner d'autre but à son zèle que de sauvegarder les restes de cette même loi qu'il combattit avec tant d'ardeur.

Et de même, en ce temps où sous le nom « d'Humanités modernes » se préparent l'abaissement et la ruine de toute éducation intellectuelle, ce n'est pas dans l'usage, c'est bien dans l'abandon de nos traditionnels auteurs classiques que l'abbé Combalot verrait un péril pour la jeunesse studieuse de nos collèges. L'abbé Gaume, vicaire général de Nevers,

était un ami de l'abbé Combalot. On connaît la réforme scolaire tentée par ce prêtre plein de vertu et de science, à qui le paganisme dans l'éducation paraissait être la grande plaie du siècle, et comme le ver qui ronge les sociétés modernes. D'après l'abbé Gaume, les méthodes et les livres d'enseignement mis en honneur par la renaissance ne pouvaient avoir d'autre effet que de tarir dans les jeunes âmes la sève chrétienne, d'y affaiblir ou d'y ruiner la foi. Il oubliait trop que les inconvénients d'un commerce assidu avec les auteurs païens peuvent être aisément conjurés par la vigilance consciencieuse du maître qui les explique; que le christianisme ne repousse rien de ce qui fut bon dans la pensée et la parole humaines; et qu'au lieu de briser la lyre d'Homère parce qu'elle a chanté les faux dieux, il est préférable de la faire servir à la gloire du Dieu unique et véritable. N'importe, il y avait là quelque apparence de danger; l'abbé Combalot n'écoute que son zèle, il descend aussitôt dans la lice, et avec une telle impétuosité qu'il mérite d'être appelé, comme on l'a gravé sur sa tombe : « l'adversaire implacable des études païennes ».

Tout excessive qu'elle fût dans son but, la campagne entreprise par M. l'abbé Gaume, soutenue par l'abbé Combalot, ne laissa pas que d'avoir quelques bons effets. On tint compte de ce qu'il y avait de pratique et de réalisable dans les réformes demandées; les auteurs chrétiens eurent une place dans nos programmes d'études; les classiques grecs et latins furent expurgés avec un soin scrupuleux.... C'était tout ce que l'on pouvait raisonnablement obtenir. Vouloir aller plus loin, reprendre, ainsi que le font, paraît-il, des esprits bien intentionnés, la thèse absolue du *ver rongeur des sociétés modernes*, ce serait, de nos jours surtout, on l'a fort bien montré ici-même, commettre une grosse faute et faire le jeu de nos pires ennemis.

L'abbé Combalot s'est révélé à nous, dès les premiers incidents où il est mêlé : ce qu'il croit la vérité, il l'affirme sans ménagement ni atténuation, sans retour sur lui-même ni crainte de déplaire aux puissants.

Quand il enseignait la philosophie à Grenoble, c'était encore le temps où nul n'était admis à professer dans un

séminaire, s'il n'avait auparavant pris par serment l'engagement formel de se conformer à la doctrine contenue dans la Déclaration du clergé de France, en 1682.

« Comment voulez-vous que je vous promette cela? répond Combalot; je crois de tout mon cœur à l'infaillibilité personnelle du Pape.

— Eh bien, avait repris le vicaire général délégué pour recevoir son serment, vous garderez votre croyance pour vous et vous enseignerez ce que votre évêque vous ordonne d'enseigner aux jeunes élèves.

— Jamais, Monsieur, réplique vivement l'abbé Combalot, jamais je ne jurerai les quatre articles. Pie VII se lèverait de sa tombe pour me reprocher de trahir la bénédiction qui m'a fait un endurci ultramontain.

— Vous prétendez donc, Monsieur, en savoir plus que votre évêque?

— Hélas! en cela, Monsieur le grand vicaire, oui, j'en sais, je crois, plus que lui et plus que vous. »

Le vicaire général, dit en finissant Mgr Ricard, eut le bon goût d'accueillir cette boutade par un franc éclat de rire et de laisser toute liberté au jeune professeur.

C'était le temps encore où la sévérité prévalait sur la douceur dans la direction des consciences. Le jansénisme, avec ses dehors austères et réguliers, avait trompé beaucoup de bons esprits; et, parmi ceux mêmes qui repoussaient les erreurs doctrinales de la secte, il n'était pas rare de rencontrer un rigorisme étroit qui perdait les âmes au lieu de les sauver. La théologie morale de saint Alphonse de Liguori venait de paraître. L'abbé Combalot s'en empare et l'oppose à la casuistique outrée du jansénisme. L'évêque de Quimper, en présence de qui il prêche la retraite ecclésiastique, a beau l'interrompre en pleine conférence, et lui dire : *Nous n'acceptons pas ces principes*, le missionnaire se tait alors par déférence; mais ailleurs, et dans tous les diocèses où il est appelé, il n'en continue pas moins une campagne où il sait qu'il aura le dernier mot, puisque le dernier mot a été prononcé par Rome, qui vient de déclarer au-dessus de toute critique et de toute censure la doctrine de saint Alphonse.

Rome! voilà bien où étaient tout à la fois et son point

d'appui et l'objet de son dévouement. Toutes les questions qui intéressent les privilèges du Souverain Pontife étaient un aliment pour son zèle. Il parla, il écrivit, il combattit, tantôt contre les derniers restes des erreurs gallicanes et contre les illusions du libéralisme, tantôt pour la liturgie romaine et la définition de l'infaillibilité, avec une ardeur que les obstacles ne faisaient qu'animer davantage. S'il y a des hommes qui hésitent à entendre la voix de Rome, quand Rome contrarie leurs vues personnelles et élève au-dessus de leur politique étroite et bornée les intérêts de l'Église, ce fut le mérite de l'abbé Combalot de ne voir que l'Église, de ne servir que l'Église : *pro Deo et Ecclesia*; et de s'exposer pour elle, s'il le fallait, aux inimitiés et aux colères des partis. Grégoire XVI en 1841, Pie IX en 1870, l'accueillirent avec une paternelle bonté; et les marques d'estime qu'il en reçut le dédommagèrent des disgrâces que lui avaient values ailleurs les vivacités de sa parole ou de sa plume.

Il fallait s'y attendre en effet, étant donné son caractère, l'abbé Combalot devait, un jour ou l'autre, dépasser la mesure et oublier, dans le feu de la dispute, les lois de la modération. Qu'il ait eu raison au fond contre Mgr Philibert de Bruillard, Mgr Affre, Mgr Sibour, Mgr Dupanloup, Mgr Darboy, dont il s'attira les avertissements ou les censures, c'est possible; il n'en reste pas moins qu'il y avait, dans la forme agressive, le ton violent et comminatoire de ses écrits ou de ses discours, plus qu'il ne fallait pour expliquer les rigueurs épiscopales dont il fut l'objet.

Tel est donc le tort que se donna à plusieurs reprises l'abbé Combalot, et que son historien ne songe nullement à dissimuler. Et toutefois ne soyons pas trop sévère pour le fougueux lutteur. On lui a reproché d'être ardent jusqu'à la passion; mais peut-on, sans quelque passion, servir les grandes causes? d'être trop bruyant; mais peut-on mener les batailles sans faire entendre le bruit du clairon? C'était le temps des grands combats et des nobles caractères; nos héros, parfois trop semblables à ceux d'Homère, échangeaient, dans l'ardeur de la lutte, des coups un peu rudes. Mais c'est le sort de toutes les mêlées, et les victoires ne se gagnent pas sans

qu'il y ait du sang répandu, des blessures données et reçues.

Hâtons-nous d'ajouter avec Mgr Ricard, que, prompt à attaquer l'ennemi, l'abbé Combalot ne l'était pas moins à lui tendre la main. Vif, ardent, violent même, oui, il l'était ; mais chacun conviendra qu'il fut en même temps sans fiel et sans rancune, et que, sous des dehors parfois provocateurs, il portait un caractère droit et loyal, un cœur aimant, un esprit docile et toujours prêt à céder. Il cède avec Mgr de Bruillard, il cède avec Mgr Sibour et Mgr Dupanloup, et rien de plus touchant que les excuses publiques qu'il leur adresse ; rien, si ce n'est peut-être la démarche dont il prend l'initiative auprès de Mgr Darboy. Il y avait quinze ans que Mgr Darboy lui interdisait les chaires de la capitale ; arrivent les mauvais jours de 1870. De son propre mouvement, le vieux missionnaire écrit à l'archevêque de Paris, et s'offre à lui pour venir s'enfermer dans la grande ville coupable et l'exhorter à la pénitence.

Si âgé que fût alors l'abbé Combalot (il avait soixante-douze ans), il pouvait mettre encore au service des âmes plus que les *derniers restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint*. Ni sa voix ni son ardeur ne faiblissaient. Cinquante années de prédication, auxquelles s'étaient mêlées les luttes religieuses que nous avons dites, n'avaient point épuisé ses forces : tant il était vraiment taillé pour les durs labeurs du ministère évangélique.

On naît apôtre au moins autant qu'on le devient ; et pour être à la hauteur de cette vocation sublime, il faut avoir reçu de Dieu certaines qualités natives, que l'exercice et l'étude développent sans les créer ni les remplacer. Il ne suffira pas de ces dons extérieurs qui frappent les sens, d'un port noble, d'une voix puissante, d'un geste qui s'impose, d'un regard d'où l'éclair semble partir. Il y faudra encore la vivacité de la pensée, l'énergie des sentiments, la facilité de la parole ; il y faudra par-dessus tout la foi, la charité, le dévouement : une foi éclairée, une charité compatissante, un dévouement pour les âmes, que rien ne déconcerte ni ne ralentisse. Voilà l'apôtre, avec tous les dons de la nature et de la grâce, et voilà l'idée qu'après avoir lu Mgr Ricard on se fait de l'abbé Combalot missionnaire.

On l'a appelé un des princes de l'éloquence chrétienne au dix-neuvième siècle. Sa parole, forte et imagée, avait en effet une grande allure. Prédicateur populaire, dans la meilleure acception du mot, il avait tout ce qu'il faut pour remuer, attirer, subjuguier les masses. Aux talents qu'il avait reçus de la nature, aux connaissances solides et variées qu'il tenait de ses premiers maîtres, il ne cessait d'ajouter par le travail et l'étude, ainsi qu'en témoignent les ouvrages et les notes qu'il a laissés. Mais incapable de retenir mot à mot ce qu'il avait écrit, il se contentait de tracer avec soin et en détail le plan de son discours, et une fois en chaire, il s'abandonnait au souffle de l'inspiration. Il se jetait à corps perdu, en quelque sorte, dans l'âme de ses auditeurs, pour les persuader et les entraîner, ou, comme il le dit, « il leur jetait son âme ». Inégal parfois et trop familier, il savait se relever d'un coup d'aile et ravir son auditoire, ou produire sur lui, comme il arriva plus d'une fois, une de ces impressions de profonde terreur qui se traduisaient jusque dans l'attitude frémissante de tout un peuple, et rappelaient Massillon prêchant sur le petit nombre des élus.

Mais, ce n'est pas de l'harmonieux et brillant Massillon, c'est d'un autre orateur, énergique, celui-là, jusqu'à la rudesse, tout rempli de la force et de la vigueur qui conviennent aux apôtres, que tenait l'abbé Combalot. Mgr Ricard a caractérisé d'un mot le genre d'éloquence et toute la vie de notre missionnaire en disant de lui : « C'est le Bridaine du dix-neuvième siècle. » Rien de plus juste que ce rapprochement.

Pour Combalot comme pour Bridaine, l'éloquence semble naître sur ses lèvres à peine ouvertes à la parole; ce qu'il entend, tout jeune encore, au pied de la chaire de Châtenay ou de Saint-Antoine, il le répète dans le cercle de la famille, sur la place publique, en présence de ses camarades et de ses amis; laissant deviner, dans l'enfant de huit ans, le futur prédicateur dont les lèvres, actives et abondantes, ne sauront jamais se refuser au ministère de la parole, mais au contraire s'ouvriront comme d'elles-mêmes, toutes les fois qu'il y aura une occasion de l'exercer.

Comme Bridaine, Combalot ne peut se confiner dans les limites trop étroites d'un diocèse ou d'une province, il faut

qu'il parcourt et évangélise toute la France ; et son historien se déclare impuissant à suivre, dans ses voyages apostoliques, ce missionnaire vraiment infatigable qui ne compte pas seulement ses années par ses stations, mais dont les années comptent double et triple, puisqu'il trouve parfois le moyen de donner simultanément plusieurs carêmes.

Comme Bridaine, Combalot prêchera jusqu'au dernier souffle, il tombera les armes à la main, arrêté inopinément par la main de la mort, au milieu de cette dernière station qu'il donnait dans l'église de Saint-Roch, à Paris, à l'âge de soixante-seize ans.

Comme Bridaine, enfin, pendant ce demi-siècle d'apostolat, Combalot ne sera jamais que l'homme de Dieu et des âmes, sans condescendance pour les idoles du jour, sans ménagement ni faiblesse pour les goûts frivoles du siècle, bien plus préoccupé de sauver que de plaire et de charmer, et ne craignant pas, pour éveiller la fibre du remords au fond des consciences, de faire entendre la voix de ces grandes vérités : la mort, le jugement, l'enfer, l'éternité, seules capables d'éclairer et de convertir.

Signalons pourtant une différence. On sait que Bridaine ne fut appelé que tardivement à prêcher dans les grandes villes ; et tout le monde a dans la mémoire l'exorde fameux où, à la vue d'un auditoire si nouveau pour lui, il se reproche d'avoir contristé, par l'annonce des vérités éternelles, les pauvres qui sont les meilleurs amis de son Dieu. Combalot débute, au contraire, par les chaires les plus illustres et les plus enviées. Il n'avait qu'une trentaine d'années quand il fut invité à prêcher dans la chapelle royale ; et il donna ainsi le dernier carême de la cour de Charles X.

On aurait pu le croire dès lors destiné aux honneurs. Mais toutes les fois que la fortune vint au devant de lui, il s'en détourna. L'occasion ne lui manqua pas de parler ou d'écrire aux puissants du jour, ne fût-ce que pour dissiper les préventions dont il lui arriva d'être l'objet. Tel était son accent de sincérité et de loyauté, que non seulement les défiances disparaissaient, mais se changeaient bien vite en estime et en faveur. Jamais la tentation ne lui vint de mettre à profit pour lui-même ces heureuses dispositions. S'il intrigua, au

bon sens du mot, ce fut pour faire arriver aux dignités ceux qu'il en estimait le plus dignes. Et il n'ambitionna pour lui d'autre privilège que de se dépenser jusqu'au bout dans un obscur et laborieux ministère.

Que l'on ajoute à ce magnanime désintéressement, à ce détachement complet de lui-même et du monde, sa tendre et profonde piété, et l'on aura tout le secret du bien qu'il a opéré.

Mgr Ricard nous a dit et les habitudes de prière du saint missionnaire, et ses retraites à la Grande-Chartreuse ou dans quelque autre solitude, et surtout sa dévotion envers la très sainte Vierge. Il a peint, dans un chapitre spécial, « l'apôtre de Marie », le client de Notre-Dame de la Salette, le pèlerin de Notre-Dame de Lorette ou de Notre-Dame de la Garde, l'inspirateur de Notre-Dame du Puy. Il nous l'a montré allant frapper, avec une confiance d'enfant, à la porte de la « Bonne Mère », ou égrenant son rosaire presque usé par un si long et si fréquent exercice.

Et voilà pourquoi la *Vie de l'abbé Combalot* n'est pas seulement un livre très instructif, mais, ce qui vaut mieux encore, un livre très édifiant. Mgr Ricard nous intéresse quand il nous raconte les succès oratoires du grand prédicateur, les luttes ardentes du courageux polémiste. Il nous touche quand il montre ce vénérable prêtre conservant, jusque sous les glaces de l'âge, la ferveur de ses années de cléricature.

Et c'est là, sans doute, le plus bel éloge qu'on puisse faire de l'ouvrage, le plus beau résultat que puisse ambitionner son auteur.

H. PRÉLOT.

L'INSCRIPTION « VIVE LE PAPE ! »

AU TOMBEAU DE VICTOR-EMMANUEL

On connaît les faits qui se sont passés à Rome et dans l'Italie au commencement du mois dernier.

Le pèlerinage de la jeunesse catholique s'achevait, les pèlerinages d'ouvriers français se poursuivaient dans de pieuses manifestations et de religieux enthousiasmes. Comme aux plus beaux jours de l'Église, toutes les langues se confondaient dans la même prière et dans les mêmes acclamations. Comme aux plus beaux jours de la France chrétienne, les groupes les plus nombreux parmi ces foules de pèlerins, les accents les plus retentissants au milieu de ces ovations étaient ceux des Français. La population romaine, la vraie, était heureuse de prendre part à ces fêtes et de se mêler à ces étrangers accourus de tous les pays du monde pour consoler et glorifier son Pontife. Tout se faisait d'ailleurs au grand jour, avec ordre, avec une sereine tranquillité. Au loin, les pèlerins de seconde ligne attendaient avec impatience le moment où ils pourraient, eux aussi, se mettre en route pour la Ville éternelle. Dans le monde entier, les catholiques s'associaient de cœur à ces pacifiques triomphes de leur foi.

En un instant tout change. Rome prend l'aspect d'une ville tombée au pouvoir de bandits. Des cris sauvages se font entendre de tous côtés. Les murs se couvrent de placards haineux. Des hordes parcourent les rues et donnent la chasse aux pèlerins : on les saisit, on les frappe, on les insulte ; on les cherche au fond des voitures pour les frapper et les insulter encore. Plusieurs sont arrêtés et conduits en prison. Leurs demeures sont entourées et menacées. A ces violences contre des visiteurs inoffensifs et confiants, on mêle l'outrage le plus sanglant contre leur religion et contre leur patrie. On crie : « A bas le Pape ! » On crie en même

temps : « A bas la France ! vive Sedan¹ ! » Le drapeau français, arraché aux mains qui le portent, est foulé aux pieds et trainé dans la boue. Tout cela, sous les yeux des magistrats et de leurs agents, qui ont donné et reçu pour consigne de laisser faire, du moins tant que le sang ne coulerait pas : « Le bâton tant qu'on voudra, mais pas de couteaux ! » à peu près comme pour des chiens qu'on veut chasser.

Par force, les fêtes cessent, Saint-Pierre et le Vatican se referment, tandis que l'église du Panthéon est profanée. Ordre est envoyé par delà les frontières de retenir les trains prêts à les franchir. Les pèlerins doivent quitter Rome en toute hâte ; on les fait partir la nuit, en secret, comme des hommes suspects. Mais sur leur route, les mêmes menaces, les mêmes injures les suivent. Ils trouvent les gares envahies par des forcenés qui font écho à ceux de Rome. En un jour cette explosion de haine s'est étendue à toute l'Italie. On se demande dans le monde si deux nations ne vont pas se ruer l'une sur l'autre et mettre le feu à l'Europe.

Que s'était-il donc passé ? D'où étaient nés tout ce tumulte, tous ces attentats, toutes ces alarmes ?

Des pèlerins inconnus et perdus dans la foule avaient écrit sur un registre, exposé au public devant la tombe de Victor-Emmanuel, ces trois petits mots : *Vive le Pape !*... Ces Italiens ne les avaient pas plutôt lus, qu'ils entraient en fureur, tombaient dans le délire, agitaient tout leur pays et troublaient la terre !

En vérité, on se demande quel plaisir peut bien prendre un peuple à se rendre, dans de telles proportions, ridicule aux yeux de tous les autres ? Est-ce la peine de s'être donné le titre et les airs d'une grande nation, en piétinant sur tous les droits les plus sacrés, de montrer avec orgueil trente millions de sujets, un million de soldats, des escadres de gigantesques cuirassés, de marcher à côté de deux puissants empires, de se proclamer l'héritier des gloires de l'ancienne

1. Voici quelques-unes des variantes qu'on entendait aussi : *Abbasso i preti ! Abbasso il Vaticano ! Abbasso la Francia cattolica ! Viva il 20 settembre ! Morte al villano di Carpineto ! Abbasso i francesi clericali ! A Tevere i francesi ! Alla forca i pellegrini ! Viva la Prussia ! Abbasso le guarentizie ! Morte ai francesi ! Morte ai Preti ! Viva Giordano Bruno ! etc.*

Rome, tout cela pour donner le spectacle de ces colères d'enfant qu'une mouche importune, ou de ces frayeurs de lièvre qui entend tomber une feuille !

Mais ils ont si bien joué au tragique, que des hommes loyaux et sincères, au premier moment, ont cru qu'on s'était réellement rendu coupable de quelque tort grave à leur égard. A moins de supposer de leur côté une insigne mauvaise foi, des calculs perfides, un guet-apens prémédité, il fallait bien chercher de l'autre côté une cause, ou du moins un prétexte proportionné à cette sorte de révolution soudaine. Était-il facile aussi à ceux qui se trouvaient jetés tout à coup au milieu de ce déchainement populaire, de garder toute leur présence d'esprit ? Ainsi s'expliquent, sans cesser d'être regrettables, des démarches, des semblants d'excuses, des blâmes, dont il eût été plus prudent et plus digne de s'abstenir à la première heure, et surtout dans la suite, qu'il est plus que temps aujourd'hui de ramener à leur vrai sens par une appréciation plus juste des faits et par un langage plus équitable.

I

Chez les catholiques, on a qualifié l'acte du Panthéon d'imprudencence, de légèreté, d'enfantillage irréfléchi, d'étourderie, ce qui était déjà plus que suffisant ; et, ce qui était vraiment trop, de provocation, d'atteinte aux égards dus à une population et à ses souvenirs. Chez les ennemis de l'Église, on s'est servi de mots plus gros et de très gros mots. Ici les haines religieuses ont fait oublier qu'on était Français et que des Français étaient en cause. On s'est plaint en général, il est vrai, de la brutalité exercée envers nos concitoyens par des Italiens ; mais on s'est montré plus brutal encore envers ces pèlerins en les accablant de reproches et de vilaines imputations. Écoutons, par exemple, un journal qui n'est cependant pas le plus méchant :

« Il n'est personne en France, dit le *Matin*, quelle que soit sa croyance, quelle que soit son opinion politique, qui n'ait été indigné de l'outrage fait par trois gamins mêlés au pèlerinage français, à la mémoire de Victor-Emmanuel, devant la tombe du Panthéon. »

Le *Matin* connaît mal son pays, ou il n'en connaît que les bas-fonds. Ne lui en déplaît, nous n'avons été, pour notre part, nullement indignés et nous sommes certains d'être ici en nombreuse et bonne compagnie.

Gamin et gaminerie, voilà bien le mot qui a prévalu dans cette presse même — nous ne parlons pas de l'autre — où on a affecté quelque indulgence. On ne peut donc, sans être un gamin, faire entendre ou faire lire dans la ville du Pape un cri qui devrait en couvrir les murs et en remplir l'enceinte ? Des gamins comme ceux-là, des jeunes gens gardant encore, malgré l'abâtardissement moral de leur époque, toute la vivacité de leurs convictions, et capables, malgré l'égoïsme qui règne autour d'eux, de se passionner pour des causes saintes et opprimées, plutôt à Dieu que nous en eussions des légions, dût parfois leur ardeur généreuse se manifester autrement ou ailleurs que ne le conseillerait la plus froide sagesse !

Les nôtres, dans le cas actuel, se sont trompés de papier ; c'est tout leur tort, si tort il y a, et encore, paraît-il, d'après certaines autres inscriptions que portait ce registre¹, ils ont pu le regarder comme bon à tout recevoir. Mais enfin, avouons-le pour accorder tout ce qui peut l'être, cet acte, légitime et excellent en soi, était ici inutile, et, vu les dispositions ambiantes, inopportun et imprudent. Au reste, une population intelligente et un gouvernement tant soit peu honnête auraient vu là matière à un coup de grattoir, et pas autre chose.

Faute bien légère, franchement, et bien excusable, pour ne rien dire de plus, si l'on songe à ce que doit éprouver un catholique français lorsque, devant la tombe de Victor-Emmanuel, il se rappelle tous les attentats et toutes les scélératesses auxquels présida ou que prépara ce triste monarque.

Solferino suivi de Castelfidardo : le sang français coulant à flots pour les Italiens, et, le lendemain, ce même sang le plus pur versé à flots par les Italiens !

Sedan et la brèche de la Porta Pia : le Piémont agrandi par nos victoires, et puis trouvant, pour envahir Rome malgré

1. En voici quelques-unes : *Viva Barsanti! Viva Mazzini! Viva la repubblica universale!*

nous, une armée qu'il ne trouvait pas pour nous aider dans nos désastres !

La paix de Villafranca et la triple alliance : la puissance italienne créée par nous et se retournant aussitôt contre nous dans les luttes de la diplomatie européenne, en attendant qu'elle le fasse sur le champ de bataille !

Le Quirinal et le Vatican : la maison de Savoie tirée par nos mains de son petit royaume, et s'empressant d'emprisonner dans un étroit palais la plus grande royauté du monde, dès que nous ne sommes plus là pour la garder !

L'Italie-une et la chrétienté : les prétendues aspirations d'un peuple satisfaites par nous, au delà de ce qu'il osait rêver, et nos sentiments de catholiques, ceux de nos deux cents millions de frères dans la foi, méconnus, blessés, outragés par ce peuple, oppresseur de la papauté !

Tous ces contrastes enfin, désormais acquis à l'histoire, où l'on voit, d'un côté la France, avec une obstination coupable sans doute et imbécile, mais trop réelle et trop efficace, tout entreprendre jusqu'à se perdre elle-même pour l'Italie ; et de l'autre côté l'Italie révolutionnaire, avec une obstination égale, se faire de tout ce qu'elle doit à la France des armes contre elle et contre l'Église !

Et cette tombe même placée dans un tel lieu, quelle émotion ne doit-elle pas causer, elle, le bienfait suprême de Pie IX à l'égard de Victor-Emmanuel, de la grande victime à l'égard de son bourreau ! Tout pouvait, tout devait engager le Pape à refuser l'hospitalité du lieu saint à la dépouille de ce pauvre monarque : ses mœurs scandaleuses, ses attentats contre tant de princes, ses usurpations sacrilèges et le reste, crimes et infamies que n'avaient rachetés au dernier moment, quoi qu'on ait dit, aucune réparation, aucun repentir, du moins connus des hommes. Le Pape oublia tout sur ce cadavre pour lequel on sollicitait un tombeau qui pût couvrir les hontes de sa vie. Il fit ouvrir au misérable le temple le plus glorieux de l'univers, l'église de tous les martyrs au dernier des persécuteurs !

En vérité, quand on pense à tout cela, on peut bien se demander comment aucune main piémontaise n'a encore gravé sur le mausolée de Victor-Emmanuel une inscription à

l'honneur de Pie IX. Mais, de bonne foi, peut-on s'étonner et se plaindre qu'un Français catholique ait laissé sa main exprimer, comme elle le pouvait, sur le papier qui s'offrait à elle, tout ce qu'il avait au cœur ?

Voilà les souvenirs qu'il aurait fallu évoquer pour apprécier équitablement les choses : ceux de la France et du monde chrétien, non ceux de je ne sais quelle population romaine. De qui voudrait-on parler en effet ? S'agit-il de ces faux Romains qui ont apostasié la cause des Papes ? mais en quoi les souvenirs qu'ils gardent à Victor-Emmanuel seraient-ils respectables ? Et s'il s'agit des vrais Romains, en quoi leurs souvenirs ont-ils pu être blessés par un hommage rendu à la mémoire de Pie IX, même sur les cendres de l'usurpateur de Rome ?

Au milieu du bruit qui se faisait, tous, nous le disions, n'ont pas su se placer immédiatement à ce point de vue pour bien voir et bien juger. Il en est qui, trop vite, ont abandonné la cause de ces bons et généreux accusés, comme pour mieux défendre celle des pèlerins. Mauvaise tactique ! C'était faire le jeu de l'ennemi en avouant, en grossissant l'outrage imaginaire dont il se plaignait ; la vraie défense des pèlerins était, non d'offrir, mais de demander énergiquement une réparation pour tout le tort moral et matériel qu'ils avaient souffert.

Il en est, grâce à Dieu ! qui ont su prendre ce ton juste, ferme, chrétien et français. Voici, par exemple, ce que nous lisions avec joie dans une lettre écrite et publiée presque aussitôt après l'événement :

« On parle de provocation ! Ce qui constitue une provocation permanente à l'adresse de tous les catholiques, c'est, entre autres choses, l'existence de ce registre ouvert, dans l'église de Sainte-Marie des Martyrs, une des plus saintes du monde entier, à une manifestation antichrétienne de tous les jours, et cela en face et à dix pas du tabernacle où réside Notre-Seigneur Jésus-Christ¹. »

Tel était aussi le sens d'un article très net et très ferme, publié par M. A. Roussel, sous ce titre : *Où est l'outrage ?*

1. Lettre de Mgr de Kernaëret à la rédaction de l'*Univers*, numéro du 7 octobre.

Et il répondait : « L'outrage, puisqu'on en fait état, existe en effet, mais de la part des italianissimes ; » et ils l'ont porté au comble « en introduisant peu à peu, comme par fraude, au Panthéon, une sorte de culte laïque en l'honneur du roi défunt¹. »

En même temps que ces écrivains catholiques cités parmi bien d'autres, Mgr l'archevêque d'Aix, avec plus d'énergie encore et plus d'autorité, disait, dans sa lettre admirable et vraiment épiscopale à M. le ministre des cultes :

« Nous nous refusons à croire que des excuses et des remerciements aient été présentés au gouvernement italien : des excuses ! on nous en doit, nous n'en devons point. Où sont les fautes commises ? Des remerciements ! Pourquoi ? Sans doute pour quelque genre d'outrage qu'on aura oublié, et pour avoir échappé à de plus grands malheurs qui n'ont été évités que par le bon esprit et le calme chrétien des pèlerins, obligés de fuir comme des criminels à des heures indues. Comme ils ont été admirables de prudence et de sagesse à tous les points de vue, et qu'ils vous ont rendu fort à l'égard de nos voisins ! »

Concluons notre examen des faits. On ne peut rien reprocher aux pèlerins, ni s'en prendre aux pèlerinages. L'acte des visiteurs du Panthéon, fort légitime et fort louable en lui-même, ne devenait inopportun et quelque peu imprudent que par le fait, dont ces âmes loyales n'avaient aucun soupçon, de la malveillance et de la perfidie toujours en éveil de leurs adversaires. Ceux-ci ont été les vrais et les seuls coupables, qu'ils aient préparé, ou exécuté, ou permis toutes ces violences.

II

Si nous regardons maintenant aux conséquences de l'acte, il faut avouer qu'elles sont avec lui hors de proportion ; mais il faut reconnaître aussi qu'elles ne sont pas toutes fâcheuses.

Sans doute les mauvais traitements que nos compatriotes ont soufferts ; la suspension soudaine de ces fêtes populaires

1. *Univers* du 11 octobre.

au moment où elles arrivaient à la pleine réalisation des desseins qui les avaient inspirées ; les déceptions si pénibles de ces milliers d'ouvriers qui attendaient leur tour désiré ; les inquiétudes et la tristesse de ces organisateurs obligés de renoncer à une œuvre préparée par tant d'efforts et de frais ; la brusque interruption de ces effusions de piété filiale qui commençaient à remuer le monde des ouvriers ; surtout la douleur du Pontife obligé de renoncer à ce tête-à-tête sublime du Vicaire de Jésus-Christ et de cette avant-garde des travailleurs, en voie de revenir vers l'Église ; l'infortune toujours croissante de cet auguste vieillard, contraint de se renfermer plus que jamais au fond du Vatican, avec la solitude, l'abandon, tout le poids des années et des épreuves : voilà des résultats dont une âme catholique n'a pu que gémir, que tout cœur simplement honnête a déplorés.

Mais il en est d'autres dont il est permis de se réjouir.

Un prélat écrivait naguère, dans une lettre adressée à son clergé : « Ces événements de Rome, quelque révoltants qu'ils soient, ont un côté heureux ; il s'en dégage avec une clarté fulgurante d'importants enseignements. » Et, comme Son Éminence le cardinal Langénieux, comme Mgr Freppel, comme la plupart de ceux qui ont parlé avec impartialité de ces faits, l'évêque de Chartres signalait les deux conclusions auxquelles ils conduisent forcément : la première, c'est que la question romaine est encore aussi vivante qu'au premier jour ; la seconde, c'est qu'elle se révèle de plus en plus comme une question internationale.

Il ne nous a pas déplu, loin de là, de voir le gouvernement du roi de Piémont commettre la faute la plus lourde, et, comme on dit vulgairement, se faire si bien prendre la main dans le sac. Toute sa politique depuis vingt ans a été de crier toujours et à toutes les oreilles qu'il n'y a plus de question romaine ; que la loi des garanties l'a définitivement réglée, comme la prise de possession de Rome a définitivement conclu la question italienne. Toute son habileté devait viser à créer dans l'ordre des faits quelques apparences trompeuses qui répondissent à ces affirmations. Il devait prendre toutes les précautions possibles pour qu'on ne vit rien à Rome, qu'on n'entendit rien, qu'on ne souffrit rien, qui fût de nature

à faire sentir trop vivement le changement de maître. Il devait tout faire pour que le Vicaire de Jésus-Christ parût toujours aussi libre et aussi honoré, plus encore s'il se pouvait, dans la Rome des Piémontais que dans celle des Papes. A force de vigilance et d'égards, il fallait, une fois la spoliation consommée et les premières plaintes de la victime éteintes, lui refuser tout sujet nouveau, toute occasion de les renouveler; et forcer les catholiques du monde entier, à la vue de cette parfaite sécurité du présent, à oublier de plus en plus le passé et à se rassurer pour l'avenir. C'était le seul moyen, non de supprimer la question du pouvoir temporel, laquelle ne saurait être supprimée, mais d'assoupir les préoccupations qu'elle cause, et de retarder, à l'avantage de l'Italie révolutionnaire, les redoutables échéances où toute sa fortune croulera.

Cette prudence des enfants de ténèbres s'imposait d'autant plus pendant les derniers pèlerinages, que la circonstance était plus solennelle; que des étrangers plus nombreux, de retour dans des pays plus divers, allaient s'y constituer les témoins et les rapporteurs de la situation actuelle de la papauté; enfin et surtout que Léon XIII, comme par une sorte de pressentiment, venait de protester avec plus de force que jamais contre l'amère dérision de ceux qui parlent de sa liberté.

« A la suite de la tourmente de ces derniers temps, avait-il dit en recevant le pèlerinage international de la jeunesse catholique, vous savez bien que la condition du Pontife est maintenant indigne et intolérable. Ceux qui disent qu'il est libre faussent le vrai concept de la liberté; car, qu'est-ce que cette liberté qu'il dépend de l'arbitre d'autrui de donner ou de retirer? Au milieu de menaçantes vicissitudes des affaires politiques, la faculté même d'accéder auprès de Nous peut être entièrement supprimée, au gré de ceux qui commandent. »

Ces plaintes, dussent à l'occasion des pèlerinages les manifestations en faveur du Saint-Siège atteindre les proportions d'une sorte de plébiscite, il fallait à tout prix, par un redoublement de tolérance gouvernementale, leur donner le plus éclatant démenti. Le gouvernement italien s'est em-

pressé de leur apporter la plus éclatante justification. C'est le 1^{er} octobre qu'elles étaient proférées au Vatican ; c'est le 2 que partaient du Panthéon, grâce à la connivence des ministres et à l'inaction de la police, des bandes de canaille à la poursuite des pèlerins. La passion l'avait emporté sur les intérêts les plus pressants, les nerfs sur la raison, et les loges avaient fait la loi au Quirinal.

On sait en effet, maintenant, quelles furent les vraies causes des événements qui nous occupent : fureur de la franc-maçonnerie, qui n'avait pas pu amener la France à choisir, pour fêter Garibaldi à Nice, l'anniversaire du 20 septembre ; dépit et peur du gouvernement, témoin le 29 septembre de l'ovation spontanée et grandiose faite par le peuple romain au Pontife détrôné. « Si ces Italiens se sentaient sûrs de la possession de Rome, disait fort bien un journal allemand, ils ne feraient pas tant de scandale pour un cri de *Vive le Pape!* S'ils ne sentaient pas que la capitale de la chrétienté est encore la propriété du Vicaire de Jésus-Christ, ils ne s'échaufferaient pas tant contre trois pèlerins inoffensifs¹. »

Ainsi, le gouvernement italien n'a été ni maître de lui ni maître chez lui ; il n'a su garder ni son calme ni son indépendance. Mais alors, ce pouvoir envieux et asservi, de quel front peut-il encore répéter que la question du pouvoir temporel n'existe plus, que la loi des garanties assure au Pape sécurité, liberté et respect ?

D'abord, cette question est avant tout une question de droit imprescriptible et de dignité, non d'intérêt et d'utilité. Ne cessons de le répéter, ces fameuses lois fussent-elles aussi assurées de sortir tous leurs effets que celles de la pesanteur et de l'équilibre, elles n'en resteraient pas moins une cruelle dérision et une cynique impudence : ce ne serait que la promesse faite par le brigand à sa victime, de ne lui enlever ni le peu qui lui reste ni la vie, si elle renonce à revendiquer ce qui lui a été pris. Mais quelle peut bien être la valeur de ces garanties, de la part d'une monarchie qui aurait si grand besoin d'être elle-même garantie, d'abord

1. *Gazette populaire* de Cologne.

contre ses accès de haine et ses emportements, puis contre les pouvoirs occultes qui la mènent à leur gré, sans parler de sa propre instabilité ?

Après ce que Rome a vu, pourra-t-on redire aussi, sans pousser la plaisanterie jusqu'à l'impertinence, que la question romaine est tout intérieure et ne regarde pas les autres nations ? Les autres nations doivent donc contempler de loin, sans avoir le droit de s'en mettre en peine, des milliers de leurs concitoyens, maltraités, outragés, chassés, sur le plus futile prétexte ! Les catholiques du monde entier doivent renoncer, sans se plaindre, à pouvoir manifester librement, au centre même de la catholicité, leur piété envers les saints et leur amour pour le Vicaire de Jésus-Christ ! Il doit leur être parfaitement égal que le gardien de leur foi, le Père de leurs âmes, le chef de leur Église, le représentant de leur Dieu, demeure prisonnier d'une puissance ennemie, ne vive plus que d'aumônes, reste sans défense aux mains de ses spoliateurs, ne puisse être élu à l'avenir que sous la protection, c'est-à-dire sous la menace des mêmes baïonnettes qui ont percé la poitrine de ses derniers soldats, et qu'ainsi le sort de la chrétienté, lié à celui de la papauté, dépende toujours d'un Crispi ou d'un di Rudini, instruments eux-mêmes des sociétés impies, et ministres de cette église de Satan ! Non, l'Italie peut dire et faire tout ce qu'elle voudra, elle ne se débarrassera pas du poids qui pèse sur elle. Aussi longtemps qu'elle n'aura pas séparé de Rome ses destinées, elle restera dans l'ordre moral, en dépit de toutes les apparences de l'ordre politique, pour deux cents millions de catholiques, l'ennemie nécessaire et irréconciliable. Situation bien fautive et bien précaire que lui crée cette hostilité des âmes ! Les sentiments, quand ils sont profonds et durables, gouvernent tôt ou tard les faits, et les pouvoirs même les plus forts ne sauraient toujours les comprimer !

Le gouvernement italien a donc commis une énorme maladresse en aigrissant comme à plaisir une situation dont il avait si belle occasion de faire oublier les vices et les menaces. Nous n'avons pas à lui en être le moins du monde reconnaissant ; mais, en qualité de catholique, nous en sommes à certains égards pleinement satisfait. Le plus grand mal à

redouter encore pour l'Église, c'est qu'à la longue on s'habitue, sans plus en être ému, à la voir dans l'oppression ; c'est que l'indifférence touchant l'état actuel de la papauté descend de plus en plus des gouvernements au peuple chrétien. Les Piémontais de Rome y ont pourvu, du moins pour le moment. La populace qui entourait le Vatican de ses clameurs féroces, le pouvoir qui l'encourageait et le roi Humbert qui s'empressait par télégramme « de s'associer aux patriotiques démonstrations du peuple de Rome », ont pris le vrai moyen d'entretenir les bons sentiments des fidèles.

III

Au service rendu à la cause de la religion s'en joint un autre rendu à la France. Il ne mérite pas plus de gratitude que le premier ; mais, n'était l'attitude humiliante de notre gouvernement, il nous porterait à prendre facilement notre parti de tout ce qui est arrivé.

C'est la France, il est vrai, qui a été la plus outragée, ou plutôt, avec le Pape, la seule outragée dans cet accès de délire. On sait quels cris se faisaient entendre ; on sait aussi quel soin prenaient ces forcenés, en jouant du poing et du bâton, de faire le triage des pèlerins : dès qu'ils s'apercevaient qu'ils avaient devant eux tout autre étranger qu'un Français, ils le laissaient aller. Le Français seul pour eux était bon gibier.

Pourquoi donc cette dévotion toute particulière des sectaires italiens à frapper sur notre dos ? On répondra peut-être que des Français avaient écrit l'inscription. Mais qui donc, au premier moment, dans cette foule de meneurs et de menés, savait nettement ce qui s'était fait et qui l'avait fait ? Si on l'avait su, toute cette exaspération de commande serait tombée d'elle-même. Non, le coup était monté, les placards étaient préparés, le mot d'ordre était donné : on voulait humilier la France et lui ôter l'envie de tant se montrer à Rome. Et la cause réelle, c'est que l'Italie révolutionnaire déteste la France, même la France telle qu'elle est, même la France gouvernée comme elle l'est, la France si digne d'elle enfin. Elle la déteste parce qu'elle lui doit tout, son avis étant

sans doute que les services criminels n'obligent à rien ; après tout, c'est peut-être vrai. Elle la déteste encore parce qu'elle garde au fond du cœur la crainte, hélas ! bien gratuite pour le moment, que, rentrée dans sa voie traditionnelle, la France ne l'invitât tôt ou tard à un règlement de compte. Cette haine, la triple alliance en est l'expression officielle ; le langage ordinaire de la presse et les manifestations semblables à celle du 2 octobre en sont l'expression populaire. L'une et l'autre la nourrissent et l'avivent en même temps qu'elles en témoignent.

Et c'est là ce qui ne saurait nous déplaire, à nous catholiques français. D'abord l'honneur de nous trouver, cette fois encore, unis à l'Église dans les plans de ses ennemis, compense largement leurs outrages. Mais il y a plus et mieux. Ici, faisons un peu de politique chrétienne ; le sujet nous y invite. Elle sera d'ailleurs très simple et très élémentaire, comme le principe même qui la résume.

Ce principe, répété sous mille formes dans nos Livres saints, c'est que, malgré toutes les raisons de sagesse humaine qu'on peut opposer, il est plus glorieux, et il sera un jour ou l'autre plus avantageux de ne pas se trouver du côté des persécuteurs de l'Église et de son Chef. Des raisons pour persuader à la France qu'elle devrait tendre la main à l'Italie et serrer fortement la sienne, on en remplirait des pages. Avec un peu de poésie, on montrerait que les blancs sommets des Alpes et les flots bleus de la Méditerranée ont été placés par la Providence entre ces deux nations sœurs pour les unir, et non pour les séparer. Sans faire appel aux poètes, avec un peu d'histoire et de foi, on prouverait facilement que l'origine commune des races et des langues, le voisinage des pays, les qualités intellectuelles, l'amour des arts et par-dessus tout la religion, invitent l'ancienne Gaule et l'Italie, la fille aînée de l'Église et les peuples placés près de son cœur même par la Providence, à vivre dans une étroite amitié et une fidèle alliance.

S'il en est autrement, de quel côté des monts a-t-on bien le droit de s'en plaindre ? Pourquoi ce peuple a-t-il créé, entre les sympathies et le devoir des catholiques, une opposition que toutes les subtilités d'une dialectique intéressée n'ont su et ne sauront détruire ? A qui la faute, si on ne peut plus

aimer sincèrement le successeur de Pierre, sans se prendre à détester dans la même mesure le géôlier d'une nouvelle prison Mamertine? A qui la faute, si la grandeur de l'Italie, telle qu'elle l'entend et la poursuit, est inséparable et nécessairement en proportion des abaissements et des deuils de l'Église? A qui la faute, si on ne peut lui prêter appui sans consolider ses injustices et ses conquêtes sacrilèges, sans coopérer à ses péchés en lui en gardant le fruit? A qui la faute, si sa propre dignité oblige la France à se rappeler comment ses bons offices ont été payés?

Mais s'il en est ainsi, n'y a-t-il pas quelque sujet de se réjouir, quand l'Italie, dans la conscience qu'elle a de cette situation morale, se pose d'elle-même contre nous en adversaire, et par là écarte de nous la tentation de sacrifier les obligations de notre conscience de catholiques à des apparences d'intérêts politiques?

Tentation séduisante pour des hommes qui, ne croyant plus à l'existence d'un Dieu des armées, se persuadent que, seuls, les millions de soldats et les milliards de pièces d'or président aux destinées du monde. Cette nouvelle Providence une fois admise, toute alliance sera bonne. Qu'elle sépare du Dieu véritable et rende indigne de sa protection, ces grands politiques n'en auront cure, du moment qu'elle amène un contingent de canons et de vaisseaux. Tout le reste ne sera que mysticisme. Que notre gouvernement, très peu mystique, on le sait, se fût laissé prendre à cet appât d'un avantage matériel; qu'il eût amnistié tout le passé de l'Italie révolutionnaire pour nous ménager son appui dans l'avenir; qu'il eût reconnu solennellement son unité et sa capitale usurpée, à condition qu'elle se séparât de nos ennemis; que, pour lui être agréable, elle eût rompu les relations diplomatiques avec le Saint-Siège: alors eût été commise la dernière grande faute que la France chrétienne pourrait encore commettre, et c'était la consommation de son apostasie. Et cela ne serait-il pas arrivé, probablement, si l'Italie avait facilité à nos maîtres cette suprême infidélité, si conforme à leur politique de persécution religieuse? Par sa haine, elle l'a au contraire rendue plus difficile. Il y a lieu de l'en remercier, ou plutôt Dieu, qui n'a pas tout à fait abandonné notre pays.

Il y a lieu aussi de le prier pour qu'il continue à écarter ce malheur; car après ce que nous venons de voir, il faut, hélas! avouer qu'il est encore possible, tant les passions sectaires peuvent pervertir le sens politique! Même pour cette Italie hostile, même quand elle vient d'insulter la France, ses citoyens et son drapeau, le gouvernement français montre plus de condescendance et plus d'égards qu'on ne le ferait pour la plus vieille et la plus fidèle alliée. Il ne menace pas, il ne demande aucune réparation, il ne proteste même pas. Mais il remercie, il s'empresse, par la malheureuse circulaire du ministre des cultes, de mettre tous les torts de notre côté, il comble les vœux de l'Italie en fermant aux pèlerins le chemin du Vatican; il envoie ses ministres glorifier le forban grotesque dont le prétendu secours fut le plus humiliant de nos désastres; il octroie une gratification de deux millions à ceux qui nous ont laissé maltraiter; enfin, il leur prodigue les témoignages de sympathie par la voix de ses orateurs officiels, dans cette séance du 26 octobre, où l'on se serait cru au palais di Monte Citorio, si quelques accents français n'avaient rappelé qu'on était bien encore au palais Bourbon. Quand un peuple reçoit les coups de cravache avec cette grâce, et cela précisément parce que la main qui le frappe s'est tout d'abord levée contre le Christ, ce peuple est fait pour être encore fustigé par les hommes et par Dieu.

Reste le digne épilogue de ces honteux incidents :

Des prélats ont réclamé au nom de la religion et de l'honneur; l'un d'eux l'a fait en des termes plus émus peut être que les autres. Il va comparaître devant un tribunal. A la place réservée aux criminels, un archevêque français viendra s'asseoir, pour avoir, comme il le dit, protesté contre les cris : *A bas le Pape ! A bas la France ! Vive Sedan !* S'il daigne se défendre devant ses juges, il pourra, pour toute plaidoirie, lire d'abord le bref approuvé que lui adressait naguère le Vicaire de Jésus-Christ, puis les lettres de soixante cardinaux, archevêques et évêques de France, qui le félicitent, qui le remercient, qui envient son sort, et pour finir, les témoignages de joie triomphante qui, à Rome et dans toute l'Italie, ont répondu aux actes et aux paroles de notre gouvernement.

Absous d'avance par la voix publique, le prélat le sera-t-il par un tribunal choisi avec intention ? Nous vénérons trop le pontife courageux pour ne pas le désirer vivement. Mais, si le contraire arrivait, nous aimons trop la France catholique et nous souhaitons trop ardemment son relèvement moral pour ne pas nous consoler aisément d'une condamnation glorieuse et fortifiante, comme la victime elle-même s'en consolerait dans la pleine conscience de son innocence d'évêque et de son patriotisme de Français.

R. DE SCORRAILLE.

LE CLERGÉ FRANÇAIS

RÉFUGIÉ EN ESPAGNE PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite¹.)

XIV

Pour dénier toute valeur intellectuelle aux quelques milliers d'ecclésiastiques français réfugiés en Espagne, pour présenter cette émigration tout entière, à la seule exception du bénédictin Dom Leveau, comme un ramassis « d'ignorants et de fanatiques² », il a fallu que Grégoire ne sût rien des faits qu'on vient de voir. Joint à ceux-là, d'autres encore, qu'il a ou ignorés ou voulu oublier, répondront à cette imputation. Ce n'est pas qu'un plaidoyer soit nécessaire, tant l'accusation est peu vraisemblable, et, avec cela, peu prouvée : les découvertes de chercheurs impartiaux tels que Tocqueville et M. Taine³, montrent dans le clergé français de cette époque un corps des plus remarquables par le talent et le savoir ; or, on hésite à admettre qu'au moment de l'émigration, réservant pour le reste de l'Europe ce qu'il avait de mieux, il ait écoulé au delà des Pyrénées toutes ses non-valeurs ; on voudrait des preuves, et Grégoire n'en donne qu'une : les commérages d'une de ses correspondantes d'Espagne, « dame célèbre » qu'il ne nomme pas. C'est se condamner à n'être ni cru ni même discuté.

Arrêtons-nous cependant à relever quelques noms dans la liste de ces fanatiques ignorants : il y a M. de Noé, évêque de Lescar au moment de la Révolution, de Troyes après le Concordat, « le savant de Noé », comme l'a un jour appelé

1. V. *Études*, septembre et octobre 1891.

2. *Histoire de l'émigration ecclésiastique : Mémoires*, t. II, p. 238, 239.

3. Tocqueville : *L'Ancien régime et la Révolution*, p. 169 ; Taine : *la Révolution*, t. III, p. 402 et suiv., p. 410 et suiv.

Grégoire lui-même¹ : ce verdict nous dispense de recourir à d'autres plus développés, encore plus élogieux, et surtout plus exacts, rendus par Luce de Lancival et par différents critiques, sur les qualités d'esprit et de style de l'évêque de Lescar, qui fut moins un savant qu'un lettré passablement érudit, et un humaniste d'un goût très pur². Il y a M. de Thémines, évêque de Blois, en qui les témoignages des contemporains et les histoires locales vantent une intelligence supérieure, un goût éclairé pour les lettres et les arts³. Il y a M. de Gain-Montagnac, évêque de Tarbes, un des plus remarquables écrivains ecclésiastiques de la période révolutionnaire⁴.

Il y a les auteurs de plusieurs ouvrages dont quelques-uns furent fort estimés en leur temps : les sciences sacrées et la littérature religieuse doivent à M. Compans, lazariste, une *Histoire de la Vie de Jésus-Christ*, composée à la prière de Madame Louise de France, qui eut deux éditions⁵, et une nouvelle édition, corrigée, refondue et augmentée, imprimée deux fois, du *Traité des dispenses*, de Collet⁶; — au chanoine Courte, vice-gérant de l'officialité du diocèse du Mans, un

1. Dans l'opuscule : *Révolte du clergé dissident contre le Concordat : Mémoires*, t. II, p. 436.

2. *Éloge de M. de Noé*, par Luce de Lancival : *Ouvrages de Luce de Lancival*, Paris, MDCCCXXVI, t. II, p. 280 et suiv., *Éloge de Marc-Antoine de Noé*, par Humbert, ... à Auxerre ... 1804; Cf. Jauffret : *Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France pendant les premières années du dix-neuvième siècle*, Paris, 1823, et *Recueil de différents ouvrages de M. de Noé, évêque de Lescar*. A Londres, chez Dulau ... 1801.

3. Bergevin et Dupré, *Histoire de Blois*, 1846; Touchard-Lafosse, *Histoire de Blois et de son territoire*, 1846, p. 269 et suiv.

4. C'est le jugement de Picot, *Ami de la religion*, 11 avril 1821. La liste des œuvres de M. de Gain-Montagnac se trouve dans les *Extraits de quelques écrits de l'auteur des Mémoires pour servir à l'histoire de la persécution française*, par un Français toujours fidèle au lys de saint Louis et de Henri IV. Pise (Paris, Gauthier fr.), 1814, 2 vol. in-18. La plupart sont encore inédites.

5. Dont une de 1788. Paris, chez Varin, 2 vol. in-12.

6. *Traité des dispenses*, par M. Collet, prêtre de la Mission, nouvelle édition, corrigée, refondue et augmentée, par M. C***, prêtre de la même Congrégation. Paris, 1788. Autre édition en 1828. Sur le séjour de Compans en Espagne, v. notices dans l'*Ami de la religion*, 21 février 1835, et dans l'*Album catholique* de Toulouse, vers la même date.

des traités de la *Théologie du Mans*, plus tard revue et complétée par Bouvier¹; — à l'abbé Laurent, après la Révolution curé de Saint-Leu à Paris, et désigné par Bonaparte pour l'évêché de Metz, un *Essai sur la réforme du clergé*, qui fit quelque bruit, et amena de vives polémiques entre l'auteur et Barruel²; — à l'abbé Darnaud, mort chanoine titulaire de Luçon, une *Explication de l'Apocalypse*³; — à M. de Boyer d'Anti, grand vicaire de Vabre, puis de Carcassonne, après le rétablissement du culte grand vicaire d'Albi, les *Principes sur l'administration temporelle des paroisses*⁴; — à l'abbé Larroque, doyen de la Faculté de théologie de Toulouse, et après le Concordat vicaire général de ce diocèse, deux volumes d'*Œuvres théologiques et oratoires*⁵; — à l'abbé Bullat, du diocèse de Limoges, un *Traité des Épactes et des lunaisons*, des *Observations sur le calendrier grégorien*, des travaux sur l'histoire religieuse du Limousin, et des opuscules de piété⁶; — à l'abbé Vinson, d'Angoulême, journaliste connu, et un des rédacteurs du *Mercure de France*, différentes publications⁷, quelques-unes conçues dans le meilleur esprit, la plupart consacrées à la défense du schisme anticoncordataire; — à l'abbé Desbiey, chanoine de la métropole de Bordeaux, la *Lettre d'un honnête homme qui étudie la religion*, en réponse aux *Lettres de la montagne* de Rousseau : controversiste, Desbiey est aussi et surtout littérateur et bibliographe, sylviculteur

1. Boullier, *Mémoires concernant la ville de Laval et ses environs*, p. 456 et 457; et Bouvier, *Institutiones theologicæ*, édition de 1856, t. I, p. vi.

2. *Ami de la religion*, 24 juillet 1819, 11 août 1819, 12 janvier 1820; et Quérard, *Dictionnaire des anonymes*, art. ESSAI, et *Supercherries littéraires*, art. VICAIRES DE CAMPAGNE. POUR les autres œuvres de l'abbé Laurent, v. Migne, *Dictionnaire de bibliographie catholique*.

3. *Vie du P. Baudoin*, I, 12.

4. Cet ouvrage est attribué à Boyer d'Anti par Crozes : *le Diocèse d'Albi*,... Toulouse, 1878, p. 242 et suiv.

5. Toulouse, 1840, 2 in-8.

6. En voir la liste dans la notice publiée par M. l'abbé Lecler, *Semaine religieuse* de Limoges, 13 décembre 1877; le principal ouvrage historique de l'abbé Bullat, *Tableau ecclésiastique de la ville de Limoges*, a été édité par M. l'abbé Lecler dans le deuxième volume des *Archives historiques de la Marche et du Limousin*.

7. V. Quérard, *France littéraire*, art. VINSON; et *l'Ami de la religion*, 18 octobre 1820.

et ingénieur; il collabore, pour la province de Guienne, à la *Bibliothèque historique de la France*; il partage avec son frère Guillaume la gloire d'avoir donné, vingt ans avant Brémontier, l'idée et l'exemple du système de balisage qui, recouvrant de forêts de pins les dunes du littoral de Gascogne, a arrêté la marche menaçante des sables et sauvé toute une contrée; ses connaissances en agriculture lui permettent, pendant son exil en Espagne, de diriger l'exploitation des domaines du banquier Cabarrus, le beau-père de Tallien; à Bordeaux, il remplit les fonctions de bibliothécaire au collège de la Madeleine, puis à l'Académie des sciences, dont il est membre, et ses services et sa réputation lui valent de laisser son nom à une des rues de la ville¹.

De l'abbé Vitrac, nous avons un *Catalogue des écrivains du Limousin*, un *Dictionnaire des écrivains limousins, ou Essai sur la littérature limousine*, des traités de littérature classique, des discours académiques et diverses autres œuvres oratoires², — et de l'abbé Lambert, aumônier de la duchesse d'Orléans, dont il partagea l'exil en Catalogne, des *Mémoires* d'une sérieuse importance pour l'histoire de l'émigration³. — A mentionner encore, l'*Histoire de France*, de l'abbé de Montgaillard⁴.

L'abbé Liscoat, supérieur du séminaire de Quimper, a écrit des *Considérations sur la Révolution française*⁵. Un *Tableau*

1. Édouard Férct, *Statistique de la Gironde*, art. DESBIEY; et *Notice sur l'abbé Desbiey*, par Léon Martres.

2. *L'abbé Vitrac, Notice biographique et bibliographique*, par l'abbé Arbellot, président de la Société archéologique et historique du Limousin. Limoges, Paris, 1888.

3. *Mémoires de famille, historiques, littéraires et religieux*, par l'abbé Lamb..., dernier confesseur de S. A. S. Mgr le duc de Penthièvre, aumônier de feu Mme la duchesse douairière d'Orléans. Paris, 1822; sur l'abbé Lambert, v. sa notice, dans l'*Ami de la religion*, 2 octobre 1822.

4. Sur l'abbé Honoré Roques, dit de Montgaillard, sur son séjour en Espagne, et la part qu'il a prise à la rédaction de l'*Histoire de France* publiée sous son nom, v. art. MONTGAILLARD dans la *Nouvelle biographie générale* de Didot, et l'*Ami de la religion et du roi*, 9 septembre 1834; cf. *Revue rétrospective*, 1836, p. 474 et suiv.

5. Restées inédites. Destinées à faire la contre-partie de l'ouvrage de Mounier, *De l'influence attribuée aux philosophes, aux francs-maçons et aux illuminés sur la Révolution*: Téphany, *Persécution religieuse dans le diocèse de Quimper*, p. 298.

de la persécution exercée contre le clergé catholique dans le département de la Mayenne pendant la Révolution, œuvre de l'abbé Changeon, du diocèse de Laval, fut livré en manuscrit à l'abbé Carron, qui l'inséra à peu près en entier dans ses *Confesseurs de la foi*; on en retrouverait aussi de nombreux extraits dans les *Martyrs de la foi*, de l'abbé Guillon, et dans les *Martyrs du Maine*, de Perrin¹.

Nous trouvons encore dans les rangs de l'émigration ecclésiastique en Espagne, d'assez nombreux docteurs de Sorbonne, par exemple l'abbé de Cambon, qui fut aussi conseiller au parlement de Toulouse², et l'abbé de Seguin des Hons, vicaire général d'Agen, mort évêque de Troyes³; — des théologiens et des érudits, des lettrés et des bibliophiles, qui ont joui quelque temps d'une renommée au moins locale : tel le bénédictin Gauban, qui prit part aux recherches historiques de ses confrères de la Congrégation de Saint-Maur⁴; — tel le chanoine Boucar, un des fondateurs de la Société archéologique de Béziers, travailleur passionné, modeste savant de province⁵; — tel le chanoine Viviez, à son retour vicaire général de Bayonne, en émigration l'hôte et le commensal attitré de l'évêque de Salamanque, le janséniste Tabira, malgré des dissentiments d'opinion accentués dans des discussions quotidiennes⁶; — tels ces autres prêtres, en nombre considérable, dont le nom, dans les listes ou les mémoires laissés par les contemporains, porte des mentions comme celle-ci : « savant sans ostentation... pieux et lettré... autant regretté des lettres que de la religion⁷ ».

1. Boullier, *Mémoires sur Laval*, p. 412.

2. Duboul, *la Fin du Parlement de Toulouse*, Toulouse, 1890, p. 73, 300 et 301; et *l'Ami de la religion*, 3 mai 1823; cf. Jauffret, *Mémoires sur les affaires ecclésiastiques de France*, t. I, p. 132; t. III, p. 91 et 92.

3. *Oraison funèbre de Mgr de Seguin des Hons, évêque de Troyes*, par l'abbé Roisard, Troyes, 1843.

4. De Lantenay, *les Prieurs de Sainte-Croix de Bordeaux et de Saint-Pierre de la Réole*, Bordeaux, 1884, p. 118.

5. *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 1^{re} série, t. III, p. 2 et suiv.

6. Duvoisin, *Vie de M. Daguerre*, Bayonne, 1863, p. 501; *Ami de la religion*, 1^{er} et 13 mars 1834.

7. Par exemple quelques prêtres qui, déportés en Espagne, le furent plus tard sur les côtes ou dans les îles de la Charente-Inférieure : v. Manseau,

On y voit des professeurs, des dignitaires de l'instruction publique, des pédagogues éminents : le carme Chauvy, mort professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie de Lyon, laissant une magnifique bibliothèque, fruit de ses épargnes, et témoignage de ses goûts intelligents¹; — le Père Rouaix, doctrinaire, un des maîtres de Laromiguière, qui a reconnu devoir beaucoup à son enseignement²; — l'abbé Elicagaray, professeur de philosophie à Toulouse, sous l'Empire recteur de l'Académie de Pau et doyen de la Faculté des lettres de la même ville, sous la Restauration membre du conseil royal de l'instruction publique, en remplacement de M. de Frayssinous³; — l'abbé Boyer, successivement vicaire général de Toulouse, d'Oloron et de Bayonne, sous l'Empire inspecteur de l'Université à Pau, solide théologien, fin styliste, ardent amateur d'études historiques⁴; — le P. Blanchard, Eudiste, supérieur du petit séminaire de Rennes, fondateur d'un grand établissement d'éducation : *Cor juventutis amantissimum*, dit son épitaphe, restaurateur et supérieur général de l'importante congrégation enseignante à laquelle il appartenait⁵; — l'abbé Maraine, supérieur du séminaire de Saint-Nicaise à Rouen, encore un éducateur de mérite, réfugié d'abord en Espagne, puis en Angleterre, où il établit et dirigea, sur les domaines et avec la protection de Burke, l'école française de Penn, bien connue dans l'histoire des émigrés⁶.

les Prêtres et religieux déportés sur les côtes ou dans les îles de la Charente-Inférieure, t. II, p. 293, 307, 347.

1. *Ami de la religion*, numéros des 5 et 14 novembre 1835.

2. De Castéras, *Histoire de la Révolution française dans le pays de Foix et dans l'Ariège*, Paris, 1876, p. 190, 191.

3. Duvoisin, *Vie de M. Daguerre*, p. 498; et l'*Ami de la religion*, numéros des 25 et 28 décembre 1822.

4. *Ami de la religion*, 29 décembre 1835.

5. *Les vrais amis du peuple*, par un ancien magistrat, Rennes, 1877, p. 25 et suiv.; et l'*Ami de la religion*, numéros des 16 octobre 1830, 16 novembre 1830 et 5 juillet 1831.

6. *Ami de la religion*, 25 février 1840; et Plassé, *Clergé français réfugié en Angleterre*, t. II, p. 53 et suiv., et p. 409.

XV

Rien d'étonnant si les occupations intellectuelles sont pour la plupart de ces hommes une habitude et un besoin. En exil, elles seraient encore leur meilleure consolation, mais l'exil lui-même a tout ce qu'il faut pour les en éloigner. Errants de ville en ville et souvent de pays en pays, pauvres et réduits quelquefois à habiter des appartements où tout fait défaut, même l'espace, qu'ils sont quatre ou cinq à se partager, préoccupés tantôt par les terribles nouvelles qui leur arrivent de la patrie, et tantôt par l'absence totale de nouvelles, il leur manque et cette heureuse monotonie de l'existence et des habitudes, et cet intérieur solitaire et modérément confortable, et ce calme de l'âme, triple élément de l'atmosphère où veut vivre le travailleur.

En outre, peu ou point de livres : l'ordonnance royale, appliquée à un grand nombre, relègue les prêtres émigrés à distance des villes importantes, et, par conséquent, des grandes collections ; beaucoup habitent les monastères, mais les moines espagnols, à cette époque, n'ont plus pour les choses de l'esprit le culte d'autrefois : il est donc moins aisé de trouver chez eux des bibliothèques pourvues avec cette abondance, organisées avec cet ordre, entretenues avec ce soin, qui invitent et aident aux recherches ; les ouvrages français, les plus nécessaires à nos exilés, sont aussi les plus rares. Quant à faire venir de France quelques-uns de ces volumes entassés au presbytère, peu à peu, au prix de tant d'économie, et laissés avec tant de regret, ou à les remplacer par de nouveaux achats, la difficulté des communications et la misère défendent d'y penser. Enfin la majorité ayant dû renoncer pour longtemps à exercer soit le saint ministère, soit le professorat, pas de débouchés en perspective, pas de but assez précis pour indiquer à chacun sa spécialité, assez rapproché pour stimuler son ardeur.

Il s'en trouve néanmoins, et ils ne sont pas rares, pour se dire qu'après tout, « mieux vaut étudier n'importe quoi que de se résigner à ne rien faire et à parler politique » : c'est le

mot de l'un d'eux, l'abbé Fousset, d'Orléans, qui, chassé d'Espagne par les hasards de leur vie nomade et poussé à Padoue, saisit cette occasion pour suivre des cours de médecine ¹. Leurs évêques, d'ailleurs, celui de la Rochelle surtout, les y exhortent, et dans l'étude leur montrent une préparation, éloignée peut-être, mais nécessaire, à l'apostolat qui les attendra au retour ².

Nous les voyons donc, à Tolède, fréquenter l'opulente bibliothèque du palais archiépiscopal, mise à leur disposition par le cardinal Lorenzana; à Orense, entourer la chaire de savants sulpiciens que Pierre de Quevedo a chargés de leur faire des leçons de théologie; à Saragosse et à Compostelle, tenir des conférences où se discutent les questions pratiques, non prévues jusqu'à ce moment, que va soulever la situation toute nouvelle de l'Église de France ³. Ils se demandent quelles obligations vont leur être imposées par un ordre de choses qui n'aura rien de commun avec le précédent.

Sous l'empire de cette préoccupation, l'abbé Saussol, grand vicaire de Lavaur, après la Révolution évêque de Séez, écrit un important ouvrage sur la *Conduite à tenir après la persécution*; il doit le publier à Florence vers 1800, mais c'est en Espagne qu'il l'entreprend, en 1792, avec l'approbation et les conseils de l'évêque de Blois, par l'ordre de l'archevêque d'Auch et des évêques de Lavaur et de Tarbes, et « la partie la plus importante en est lue et discutée à Montserrat, en conférences réglées », sous la présidence de ces trois derniers prélats ⁴.

Ils recueillent les souvenirs, encore tout récents, de la persécution. L'abbé Taillet, condisciple, ami et vicaire général de l'évêque de Saintes, assassiné dans la prison des Carmes, Mgr Pierre-Louis de la Rochefoucauld, rédige son *Mémoire*

1. *Ami de la religion*, 13 février 1840.

2. *Vie de M. Forest*, p. 107, 420, 432.

3. *Vie du P. Baudouin*, t. I, p. 34, 37; *Vie de M. Emery* (par M. Gosselin), p. 464; Papiers de M. de Castéran; *Vie de M. Forest*, p. 224.

4. Lettre de M. Saussol à M. Emery (arch. de Saint-Sulpice); *Souvenirs de Mgr Saussol, évêque de Séez*, p. 10; Guillon, *Martyrs de la foi*, t. I, p. xvii et xviii.

sur l'Église de Saintes depuis 1789 jusqu'en 1796¹. Plusieurs, et notamment les prêtres du diocèse de Tarbes, en résidence à Saragosse², apportent leur contingent à l'œuvre de l'abbé d'Auribeau, archidiacre de Digne, alors à Rome, officiellement chargé par Pie VI de centraliser les renseignements relatifs à l'histoire religieuse de la Révolution. Mais, « des admirables matériaux qu'il reçoit d'Espagne³ », la minime partie seulement lui arrive assez tôt et figure dans les deux volumes des *Mémoires*, publiés en 1795; le reste, avec tous les trésors entassés par le laborieux annaliste, et cachés dans les caves du palais archiépiscopal de Florence, y est brûlé en 1799 : perte irréparable pour les *Acta martyrum* du clergé français⁴.

Un abbé Boyer, curé de Thézeis, compose une bibliothèque au grand seigneur espagnol qui lui a donné l'hospitalité⁵. M. Fournetz, député du clergé d'Agen aux États généraux, écrit une série d'études sur les Psaumes⁶. C'est à préparer des sermons que s'occupe, prévoyant sa rentrée dans sa paroisse, le vénérable M. Fournet, curé de Maillé, le futur fondateur des Filles de la Croix⁷. M. Loédon de Kéromen, député du clergé de Quimper, confiné dans un coin de la province de Tolède, « n'ayant rien à faire, périrait bientôt d'ennui et se perdrait dans les idées noires, si son dictionnaire espagnol ne venait le distraire⁸ ».

Cette distraction, adoptée de gré ou de force par la plupart, les met bientôt à même de s'en procurer une autre, bien autrement attrayante : ils comprennent, ils goûtent, ils savourent cette littérature espagnole, de toutes peut-être la mieux faite pour des intelligences de prêtres, par cette union,

1. Sur le sort de cet ouvrage, v. Guillon, *Martyrs de la foi*, t. I, p. 491 et suiv.

2. Papiers de M. de Castéran.

3. Lettre de l'abbé d'Auribeau à l'abbé Gourgon, 12 avril 1796 (papiers de l'abbé Gourgon).

4. Notice sur l'abbé d'Auribeau, *Ami de la religion*, 30 janvier 1844.

5. Fonvielle, *Voyage en Espagne*, p. 157.

6. Carron, *Confesseurs de la foi*, IV, 483.

7. Sa *Vie*, par le P. Rigaud, Poitiers, 1885, p. 39.

8. Lettre de M. Loédon de Kéromen : Téphany, *Persécution révolutionnaire à Quimper*, p. 644.

nulle part aussi souvent ni aussi intimement réalisée, de l'idée catholique et du génie humain.

Ainsi, le chanoine Frémont, d'Angers, lit avec délices les écrits de sainte Thérèse. M. Dorin, un sulpicien, non moins enthousiaste des chefs-d'œuvre de *la Doctora*, essaye d'en faire passer les beautés dans notre langue¹. M. Rémard admire dans le traité de l'*Harmonie de la raison et de la religion*, du Portugais Théodore Almeyda, l'élévation des vues et l'exactitude de la doctrine ; il juge que c'est là un présent à offrir aux catholiques de France, et prépare, d'après l'édition espagnole de Francisco Vasquez, une traduction qu'il publiera beaucoup plus tard, étant curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, à Paris². L'oratorien Jean-Baptiste Fontenelle se livre au même exercice sur une *Histoire de la littérature espagnole*, et met en vers français toutes les poésies de Prudence³. Un musicien, l'abbé Gruau, rapporte d'Espagne cette messe, imprimée vers 1802, que les églises de son diocèse ont entendue, pendant trente ans environ, aux fêtes solennelles⁴. Un naturaliste, Philippe Durand, chanoine de Béziers, amasse en Espagne d'importantes collections, qu'il va compléter au Maroc : en 1802, pressé de revoir la France, il se décide à rester quelques mois encore à Tanger pour accroître ses richesses scientifiques, dont une partie doit être offerte à l'Institut national⁵.

Dans un bourg de la Nouvelle-Castille, à Quismondo, un jeune vicaire du diocèse de Vannes, l'abbé Raveneau, étudie les grands ascétiques espagnols, les analyse, en traduit des volumes entiers en français et en breton, au profit de ses futurs

1. Cette traduction est restée au grand séminaire de Nantes, où M. Dorin fut directeur après l'émigration (notes sur MM. Frémont et Dorin, aux arch. de Saint-Sulpice).

2. *Harmonie de la raison et de la religion, ou Réponses philosophiques aux arguments des incrédules*, ouvrage du P. Théodore Almeyda, traduit sur la deuxième édition espagnole de don Francisco Vasquez, par M. le curé de Saint-Jacques du Haut-Pas. Paris, 1823, 2 in-12. Sur la vie et l'émigration de l'abbé Rémard, v. *Vie du P. Baudouin*, t. I, p. 88.

3. Dom Piolin, *l'Église du Mans durant la Révolution*, t. II, p. 30, 31.

4. *Ibid.*

5. Archives départementales de l'Hérault ; V. Police du culte ; dossier Philippe Durand.

paroissiens. Il cultive aussi les sciences exactes, et encore l'architecture et le dessin ; il rêve, écrit-il à un ami, d'acheter un *Bezout* et un *Belidor*, un *Ozanam* et un *Mauvuit*, des *Traité d'arpentage* et des *Méthodes de lever des plans* : purs rêves, en effet. Tout cela est cher, beaucoup trop cher pour le vicaire exilé, qui dans sa correspondance le constate quelquefois avec une tristesse touchante. Et puis les fonctions qu'il faut bien accepter sous peine de manquer de pain : messes tardives, assistance aux sépultures, lui ôtent le temps et la tranquillité. Il n'a même pas une chambre à lui, « un appartement où il pourrait rentrer en lui-même sans être troublé dans les réflexions nécessaires pour faire des progrès dans quelque science que ce soit » : ils sont trois, quatre, l'un sur l'autre. Un moment il a compté sur un emploi et sur une situation plus en harmonie avec ses goûts studieux, mais il n'a rien obtenu, « et il faut se conformer à la volonté de Dieu, qui a permis que dans le lieu de son exil il n'ait aucun endroit pour se retirer et étudier avec fruit ». Il travaille cependant le plus possible, il apprend le plus possible, en vue de l'apostolat qui l'attend au retour, et dans l'espoir que « la Providence se servira de lui pour ses desseins ». Les desseins de la Providence ne sont pas ce qu'il avait espéré, et le laborieux abbé meurt en exil. Dans les tiroirs de sa table de travail, on cherche le peu d'argent qu'il aurait pu laisser, pour faire dire des messes ; on n'en trouve pas : l'abbé Raveneau n'avait que des livres. Ses compagnons d'exil n'en disent pas moins une messe chacun, et se partagent les livres, à titre d'honoraires aussi bien que de souvenir¹.

XVI

La moralité, la piété de nos exilés n'ont guère été moins contestées que leur valeur intellectuelle : nous nous bornons à signaler les accusations, peu nombreuses et surtout peu prouvées, formulées contre eux de ce chef, par Grégoire et par quelque autre pamphlétaire de l'époque².

1. Papiers de M. l'abbé Nourry : diverses lettres.

2. Grégoire, *Histoire de l'Émigration ecclésiastique : Mémoires*, t. II, p. 239 et suiv. ; le *Commissionnaire de la ligue d'Outre-Rhin*, etc. Paris, 1792 (anonyme : attribué à Doppet), p. 63 et suiv.

Certains les ont justifiées. Tel abbé de cour a pu garder en exil les mœurs frivoles ou scandaleuses qui déshonorèrent cette catégorie d'ecclésiastiques¹. Mais ce ne furent là que des exceptions. Pas plus dans la péninsule que dans les autres pays d'émigration, la grande majorité de nos évêques et de nos prêtres ne démentit le renom de dignité et de vertu qui a été généralement mérité par le clergé français de la seconde moitié du dernier siècle, au dire de témoins tels que l'Anglais Burke et l'Italien Pacca.

L'émigration ecclésiastique en Espagne a même sur d'autres cet avantage, que deux de ceux qui en firent partie, le vénérable P. Baudouin et le vénérable P. Fournet, réfugiés l'un à Tolède, l'autre dans les provinces basques, sont en voie de parvenir aux honneurs de la canonisation². L'existence de plusieurs, tels que M. Le Quien de la Neufville, évêque de Dax, M. d'Osmond, évêque de Comminges, l'abbé Lainné, du diocèse de Poitiers, l'abbé Forest, du diocèse d'Angers, l'abbé Coustou, du diocèse de Montpellier, les abbés Dupuy et Besse, du diocèse d'Agen, a paru assez sainte pour mériter d'être racontée tout au long³. Celle d'un très grand nombre a fourni, soit aux recueils de vies des plus vertueux personnages de la période révolutionnaire, soit aux feuilles religieuses de l'époque, le sujet de notices dont les édifiants détails n'ont pas, que nous sachions, été démentis⁴.

1. Honoré Bonhomme, *le Dernier abbé de cour...* Paris, 1873 : raconte la vie et l'exil de l'abbé Louis Étienne de Saint-Farre, fils naturel du duc d'Orléans, émigré en Catalogne.

2. Les décrets d'introduction de la cause ont été signés par Pie IX, pour le P. Baudouin, en septembre 1871, pour le P. Fournet, le 19 juillet 1877 : v. ces décrets et autres documents, dans les *Analecta juris Pontificii*, 16^e série, 145^e livraison, p. 897 et suiv. ; 14^e série, p. 636 ; 17^e série, 152^e livraison, p. 742 ; 28^e série, p. 257 et suiv.

3. *Vie de M. Coustou*, etc., par M. l'abbé Coste, 1846. Les autres biographies que nous indiquons là ont déjà été citées au cours de cet article ou des précédents.

4. Agaisse, du diocèse de Nantes (*Confesseurs de la Foi*, par Carron, t. IV, p. 248, et *Martyrs de la Foi*, par Guillon, t. II, p. 51) ; Eyrard, lazariste (*Confesseurs de la Foi*, t. IV, p. 386) ; Carquey, du diocèse de Limoges (*Martyrs de la Foi*, t. I, p. 370) ; de Fournetz, du diocèse d'Agen (*Confesseurs de la Foi*, t. IV, p. 468) ; Héroux, du diocèse du Mans (*Confesseurs de la Foi*,

Dans les mémoires de quelques exilés, dans leurs correspondances, par exemple dans les lettres confidentielles échangées pendant l'émigration entre l'archevêque d'Auch, l'évêque de Tarbes, et leur commun vicaire général, l'abbé de Castéran, il est souvent parlé de la conduite de nos prêtres, jamais en termes qui permettent de soupçonner un désordre sérieux. Le volumineux dossier des rapports adressés en 1794 au comte de La Union, général en chef d'une des armées espagnoles et gouverneur de la Catalogne, par les autorités locales de cette vaste province, où trouvèrent asile d'innombrables réfugiés français, contient des plaintes graves contre les émigrés laïques, mais seulement contre ceux-là¹.

Les quelques membres du clergé espagnol que des

t. III, p. 458, et *Martyrs de la Foi*, t. III, p. 305); Amalvi, du diocèse de Perpignan (*Confesseurs de la Foi*, t. III, p. 120, et *Martyrs de la Foi*, t. II, p. 73); Godailh, même diocèse (*Confesseurs de la Foi*, t. III, p. 113, et *Martyrs de la Foi*, t. III, p. 209). Voir aussi les notices publiées dans *l'Ami de la Religion*, numéros des 5 janvier 1832 (Gaspard de Saint-Félix, sulpicien); 15 mars 1819 et 7 juin 1831 (Boujard, lazariste); 19 janvier 1841 (de Cugnac, du diocèse d'Aire); 13 mai 1841 (Loudieu de la Calprade, du diocèse de Sarlat); 15 décembre 1819 (de Bertrand, du diocèse d'Arles); 29 octobre 1842 (Fort, du diocèse d'Alet); 15 mai 1830 (Mathieu, du diocèse de Toulouse); 30 juin 1842 (Richard, du diocèse de Cahors); 19 mai 1831 (Frémoud de la Merveillère, du diocèse d'Angers); 10 février 1821 (de Layrolle, du diocèse de Tarbes); 28 juin 1823 (de Bon-Thierry, du diocèse de Coutances, grand vicaire de Bordeaux); 1^{er} janvier 1835 (Luguet, du diocèse de Périgueux, vicaire général d'Angoulême); 3 novembre 1835 (Alliers, du diocèse d'Avignon); 29 août 1843 (de Chantreau, du diocèse de Luçon); 16 novembre 1843 (Blavout, du diocèse de la Rochelle); 15 juillet 1837 (Albigès, du diocèse de Carcassonne); 15 juillet 1837 (Bernède, même diocèse); 23 septembre 1837 (Loustau, du diocèse d'Oloron); 27 décembre 1838 (Liron d'Ayrolles, du diocèse de Nîmes, vicaire général de la Rochelle); 22 novembre 1823 (du Pavillon, du diocèse de Périgueux, vicaire général de Saintes); 16 avril 1825 (Gable, du diocèse d'Orléans); 2 janvier 1835 (Destenabe, du diocèse d'Aire); 30 octobre 1824 (Cosse, du diocèse d'Auch); 23 avril 1833 (Ferret, du diocèse de La Rochelle); 17 avril 1832 (Tureq, du diocèse de Montauban); 16 mai 1839 (Barault, du diocèse d'Angers, fondateur de l'Œuvre des Bons Livres, à Bordeaux); 20 juin 1840 (Sabourain, du diocèse de Poitiers); 30 juillet 1835 (Berreterot, du diocèse de Dax); 6 janvier 1844 (Dastugue, missionnaire de Garaison); 27 avril 1832 (de La Roche, du diocèse de Mans); 25 décembre 1841 (Fourcade, du diocèse d'Oloron); 18 décembre 1824 (Faure, du diocèse de Carcassonne); 24 novembre 1842 (Grènesche, du diocèse de Mans).

1. Dépôt de la guerre de Madrid, section de la Guerre contre la République française.

mobiles d'un ordre inférieur poussèrent à décrier leurs confrères de France, furent réduits, par l'absence de faits dont ils eussent été heureux de s'emparer, à des suppositions et à des insinuations¹. Certaine lettre pastorale qu'un zèle plus ardent qu'intelligent inspira à l'évêque de Santander, don Rafael Menendez, renferme des oburgations très violentes à l'adresse du clergé français : que lui reproche-t-elle ? « En France, clercs, prêtres, curés, religieux, évêques, se peignaient, se frisaient, se pommadaient, se poudraient, comme les enfants du siècle les plus imbus de l'esprit du siècle; » et lors de leur exil « ils se présentèrent en Espagne, soigneusement peignés et comme en tenue de gala;... » c'est tout, et la tirade indignée qui se déroule dans les quatre ou cinq pages suivantes n'a pas d'autre point de départ : « O scandale ! ô éternel opprobre du clergé français ! opprobre qui ne se peut laver qu'avec des larmes bien brûlantes, d'autant qu'il est impossible que l'eau froide suffise pour faire disparaître toute cette pommade² ! »

A côté de ces témoignages purement négatifs, mais probants, les témoignages positifs ne manquent pas. Il en vient de tous les points de la péninsule : d'Orense et de Montserrat, de Ciudad-Rodrigo et des provinces basques, du Portugal même, où le saint archevêque de Braga, Cayetano Brandão, ayant eu l'occasion de voir de près quelques prêtres français réfugiés dans le royaume voisin, écrit : « Ils sont tous de mœurs très régulières, et prouvent l'excellente éducation de ce clergé.... Tous édifient par une singulière modestie et une gravité remarquable³. »

Leur vie spirituelle et sacerdotale pendant l'émigration prêterait à une intéressante étude, mais force nous est de nous résumer. Neuvaines, mois entiers de supplications solennelles pour le salut de la France et le triomphe de la

1. *Vie de M. Forest*, p. 141, etc.

2. *El Reyno de Dios... Exhortacion que el obispo de Santander*, etc., 1794.

3. Lettres de l'évêque d'Orense (*Mémoires de l'abbé d'Auribeau*, t. II : *Notes sur les bienfaits*, etc., p. 1v et suiv.); traditions de l'abbaye de Montserrat; une lettre datée de Ciudad-Rodrigo (*Annales catholiques*, t. III, p. 609; *Relation par le chanoine Bizcul; Memorias para a historia de Brandao*, p. 219, 221).

religion, se renouvellent fréquemment. Des associations de prières se forment dans ce but. Plus de deux cents prêtres français à Orense, sept cents à Saragosse, viennent tous les jours s'agenouiller ensemble, à Orense dans la chapelle du palais épiscopal, à Saragosse dans celle du séminaire, et « font des prières pour la France¹ ». Leurs instances s'adressent particulièrement aux saints de France, au Sacré Cœur, dont le culte, d'après les documents, fut en grand honneur parmi nos prêtres exilés².

Des retraites ecclésiastiques sont organisées pour eux seuls : à Alcalà, en 1795, cent quatre-vingts suivent les saints exercices sous la direction de M. Eyrard, lazariste; vers la même époque, l'archevêque d'Auch prêche lui-même, à Saragosse, à ses prêtres et à ceux des diocèses de Tarbes et d'Agen, une retraite qui leur laissera d'impérissables souvenirs. C'est sous la dictée de l'un d'eux que fut écrite, bien des années après, une relation dont nous détachons ce passage : « Monseigneur se donnait tout entier à ses prêtres, à ses frères d'une patrie malheureuse. Comme le cœur du pontife s'épanchait avec larmes au milieu d'eux, sur la destruction de leurs sanctuaires !... Le saint prélat relevait leur courage et leurs espérances, il leur ouvrait cet avenir où la miséricorde de Dieu l'emporterait enfin sur sa justice, et où ils rentreraient dans leurs paroisses pour y faire abonder le pardon et l'oubli... Cette heureuse retraite avait eu pour eux une jouissance particulière : ils avaient trouvé une image de la patrie absente, ils entendaient la langue de leur pays dans la bouche de leur prédicateur, ils avaient la présence et les exemples d'un archevêque de leurs provinces, leur psalmodie s'embellissait à l'uniformité de l'accent natal; ils se croyaient en France³! »

L'archevêque d'Auch, les évêques de Tarbes, de Lavaur

1. *Documents inédits*, etc., de Theiner, t. II, p. 155; *Mémoires de d'Auribeau*, t. II, p. 1010; *Vie de M. Forest*, p. 134; *Mémoires de d'Auribeau*, t. II; *Notes*, etc., p. VIII; *Journal de l'abbé Artigues*.

2. Divers documents. Sur le culte du Sacré Cœur parmi les émigrés, v. une lettre de l'archevêque d'Auch, dans le *Bulletin d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*, 1860, p. 138.

3. *Notice sur l'abbé Besse*, p. 18.

et de Rieux donnaient l'exemple des vertus qu'ils enseignaient à leurs prêtres ¹. L'évêque d'Alet, M. de Chantérac, s'était fait dans son diocèse, par sa charité magnifique, par sa vie frugale et austère, une réputation qu'il ne cessa pas de mériter durant son séjour à Sabadell, en Catalogne; il y mourut en odeur de sainteté, le 27 avril 1793, et sa mémoire fut vénérée par les populations catalanes, qui venaient encore, plusieurs années après, allumer des cierges autour de son tombeau ².

Notre clergé régulier, dont une partie s'était laissé surprendre par la Révolution en pleine période de relâchement, donna cependant à l'Espagne, lui aussi, le spectacle de grandes vertus. Une communauté de Trappistes français émigrés s'était établie en 1791 à la Val-Sainte, en Suisse, et y avait embrassé une réforme qui renchérissait encore sur celle de Rancé. Quatre ans après, une colonie partit de là pour l'Espagne, se fixa près de Saragosse, et fonda le monastère de Sainte-Suzanne, où de nombreux postulants espagnols, chanoines de Madrid, anciens cisterciens non réformés, bénédictins et trinitaires, qui dans des monastères peu fervents n'avaient pas trouvé tout entière la perfection évangélique, en vinrent demander le secret à leurs frères de France ³. Sainte-Suzanne eut son heure de célébrité : là vécut et mourut, sous la bure des frères convers, un des plus brillants gentilshommes de l'armée de Condé, le chevalier Charles Clausel de Coussergues, en religion Frère Jean Climaque, dont Chateaubriand, dans le *Génie du christianisme*, a publié les admirables lettres, raconté la conversion et décrit la sainte et douce fin ⁴.

1. Traditions de Montserrat.

2. Ainsi le constata, sur les lieux mêmes, la duchesse d'Orléans; sa lettre dans les *Recherches sur la ville d'Alet*, p. 211.

3. Gaillardin, *les Trappistes au dix-neuvième siècle*, Paris, 1844, t. II, p. 65 et suiv.; Dubois, *Histoire de l'abbé de Rancé* et de sa réforme, Paris, 1866, t. II, p. 699 et suiv.; v. deux lettres du Père de Lestrange, dans le *Journal historique de Feller*, 1^{er} novembre 1793, p. 396 et suiv., et 1^{er} avril 1794, p. 557 et suiv.

4. *Génie du christianisme*, 5^e édition, note 52 : Chateaubriand ne le désigne que par les initiales : M. de Cl...; voir aussi les deux notices publiées sur Clausel de Coussergues dans l'*Ami de la Religion*, 1^{er} mars 1835 et 15 juillet 1842.

XVII

Une des premières vertus du prêtre et de l'évêque, l'attachement à leurs fidèles, résista, dans l'âme de nos pasteurs exilés, à l'action conjurée de la distance et du temps. Contraints de quitter leurs paroisses et leurs diocèses, ils furent accusés de ne pas les aimer ¹ : de tous les reproches articulés contre eux, aucun n'est plus injuste aux yeux de qui les a fréquentés, de qui a pénétré, par l'examen de leurs écrits confidentiels et par l'étude détaillée de leur vie, dans le secret de leurs sentiments les plus intimes.

La grande douleur de leur exil, c'est « d'être éloignés de leurs enfants spirituels qui sont aujourd'hui sans appui et sans père, de penser à l'abandon où ils sont réduits ² », de les savoir en danger de se perdre, et de ne pouvoir à peu près rien faire pour eux. Ils s'inquiètent, ils veulent connaître ce que deviennent ces âmes aimées ; ils sont tourmentés « du désir d'avoir des nouvelles de la paroisse ³ ». Ces nouvelles sont bien souvent mauvaises : elles annoncent des défections, des apostasies, et c'est l'agonie pour ces cœurs si simplement et si tendrement dévoués ; parfois aussi elles sont glorieuses autant que douloureuses : l'évêque de la Rochelle apprend le supplice héroïquement subi par trois de ses prêtres, et quelle fierté paternelle dans l'accent qu'il met à informer leurs confrères, réfugiés auprès de lui en Espagne, que son Église a enfanté trois martyrs ⁴ !

Ils veulent rester en rapports avec leur troupeau, en dépit des obstacles entassés par la police espagnole et par la police révolutionnaire. Pour les curés des paroisses limitrophes de la frontière, la difficulté est moindre : un jour, ils passent en France, un autre jour, leurs paroissiens viennent les re-

1. « Si M. Olive nous aimait, il aurait juré afin de ne pas nous abandonner, » disaient de leur curé, obligé de partir pour la Catalogne à la suite de son refus de serment, les bons paroissiens de Saint-Louis de Cette (Papiers de M. Gourgon).

2. Lettres de M. Forest ; sa *Vie*, p. 120.

3. Lettres de l'abbé Raveneau : Papiers de M. Nourry.

4. Lettre pastorale, dans les *Martyrs de la Foi*, t. II, p. 479.

joindre en Espagne ; sans doute, curés et paroissiens y risquent leur tête : les abbés Jaurèche et Duhide, du diocèse de Bayonne, saisis dans une de ces incursions, sont exécutés le lendemain ; mais, à ce prix, des populations entières entendent quelquefois la messe et reçoivent les sacrements¹.

Ces pointes hardies sur le territoire français ne sont que des cas exceptionnels. La plupart des proscrits, les évêques surtout, ne peuvent diriger leurs ouailles que de loin, et doivent recourir à d'autres moyens.

L'archevêque d'Auch a bien parlé de tenter une visite dans son diocèse², mais son entourage empêche une imprudence inutile : le prélat eût été reconnu et arrêté dès les premiers pas. Il n'entend cependant pas laisser ses diocésains dénués de tout secours spirituel : quelques-uns de ses prêtres, compagnons de son exil, sont autorisés par lui, sur leur demande formelle, à repartir pour Auch ; moins connus que l'archevêque, ils pourront plus aisément déjouer les recherches³. De plus, il organise en contrebande tout un service de communications qui lui permettra de suppléer à sa présence par ses messages : d'accord avec les évêques de Tarbes, de Lavaur, de Rieux, et le grand vicaire de Comminges, il fait voyager d'Espagne en France et de France en Espagne, par des sentiers familiers aux seuls habitants des montagnes, deux courageuses femmes qui acceptent la mission périlleuse de faire l'office de courriers entre ces différents diocèses et leurs prélats exilés⁴. Les évêques d'Aire, de Dax, de la Rochelle et de Blois, plusieurs vicaires généraux et curés, ont aussi leurs messagers secrets⁵. C'est de la sorte que parviennent assez fréquemment aux catholiques de France les instructions verbales, les pastorales de leurs pontifes, les

1. Duvoisin : *Vie de M. Daguerre*, Bayonne, 1863, p. 467 et 468, 483, 478 ; et L. Sciout : *Constitution civile du clergé*, t. IV, p. 448 et 449.

2. Ses lettres : Papiers de M. de Castéran.

3. *Ibid.* ; et notice sur M. Cosse, dans l'*Ami de la Religion*, 30 octobre 1824.

4. *Bulletin du Comité archéologique de la province d'Auch*, 1860, p. 130 et suiv.

5. Légé : *Diocèses d'Aire et de Dax pendant la Révolution*, t. I, p. 140 ; et autres histoires locales.

lettres de leurs prêtres, et des parents, des amis qu'ils ont dans les rangs du clergé émigré.

Le thème le plus habituel de cette correspondance est la fidélité due à l'Église catholique, la défiance à l'égard du schisme et de ses suppôts : on ne devra pas recourir au ministère des intrus, même à l'article de la mort¹. Plutôt que de partager avec les schismatiques, qui le permettent quelquefois, l'usage de l'église, ce qui exposerait les simples à ne plus distinguer entre le prêtre constitutionnel et le pasteur légitime, mieux vaudra se concerter avec les protestants et faire les offices au temple : « Du moins il n'y aura pas à craindre qu'aucun catholique prenne le ministre protestant pour son curé². »

Ces vigoureuses exhortations, une fois parvenues en France, s'imprimaient ou se transcrivaient à un nombre assez restreint d'exemplaires, et circulaient de main en main, sous le manteau ; elles étaient lues et commentées, soit par un prêtre proscrit, dans le mystère de ces réunions nocturnes qui évoquaient les souvenirs des catacombes, soit par le père ou l'aïeul, au foyer des familles catholiques, le soir, devant la parenté et quelques amis sûrs ; revêtues de l'autorité d'un confesseur de la foi, elles excitaient les courages, faisaient rougir des défections ; elles contribuaient pour une large part à maintenir au cœur des populations cet attachement indomptable aux croyances traditionnelles, qui, le jour où un gouvernement sensé remplacerait des épiléptiques, devait s'imposer à son attention et lui montrer la pacification religieuse comme la première condition de la tranquillité civile.

L'attrait que présentent au chercheur ces correspondances de nos exilés n'a pas sa raison unique dans leur importance et leurs résultats. La rédaction même, jusqu'à la suscription et à la signature, tout y est singulièrement curieux et emprunte à des circonstances exceptionnelles un caractère ori-

1. Lettres de l'abbé Bartouilh, de Mimbaste, communiquées par sa famille.

2. Lettre de M. de Royère, évêque de Castres, publiée par Combes : *Histoire de la ville de Castres pendant la Révolution*, Castres, 1875, p. 65 et 66.

ginal et attachant. Préoccupés de cette idée que la police des terroristes peut intercepter leurs missives, sachant qu'une ligne, un mot inconsidérés, entraîneront pour le destinataire les conséquences les plus désastreuses et même la mort, les émigrés voilent leur pensée d'allusions et de sous-entendus. Hélas ! allusions et sous-entendus sont bien souvent d'une transparence parfaite ; reconnaissons-le à leur honneur, ces âmes honnêtes et simples, ces prêtres de campagne, habitués à parler haut et clair, n'entendent rien aux ruses qu'on les oblige à employer.

Les relations commerciales sont restées, pendant une assez longue période, les seules autorisées entre les deux nations : ils en prennent le style, et, qu'il s'agisse de leurs affaires personnelles ou des intérêts spirituels de leur paroisse, ils disent : « notre petit commerce, ... mes marchandises, ... nos associés ». Pour la même raison, ils mettent fréquemment leur envoi sous le couvert de quelque négociant français, chargé de le transmettre au destinataire réel, qui n'est pas nommé. Les proches, les amis, pour lesquels la lettre contient d'affectueuses commissions, ne sont désignés que le moins clairement possible, tant on redoute de les compromettre : « Vous saluerez le voisin, ... le bon ami, ... la bienfaitrice¹ ; » — « ... Dites à ma famille que je l'aime toujours ; je n'ose nommer personne, à cette seule pensée mon cœur se resserre ; suppléez pour moi, » écrit de Tolède un jeune séminariste nantais². Les pseudonymes, soit dans la signature, soit dans l'adresse, sont naturellement d'un usage fréquent. Déguiser leur état et leur nom ne semble pas à nos proscrits une précaution suffisante : ils pensent donner le change sur leurs opinions politiques et sur celles de leurs correspondants, grâce à quelque tirade sur les vertus de Robespierre, ou à l'emploi de formules de politesse empruntées au cérémonial jacobin : « Mes amitiés à la citoyenne, » c'est le salut qu'envoie un digne ecclésiastique de Condom à la baronne douairière du Frandat³.

1. Divers documents.

2. Lettres de l'abbé Agaisse, dans Carron : *Confesseurs de la Foi*, t. IV, p. 248 et suiv.

3. Papiers du P. Montauzet.

XVIII

Entretenir, de loin, quelques rapports avec leurs fidèles, ne suffit à satisfaire ni leur conscience ni leur cœur : ils veulent les revoir et reprendre leur poste auprès d'eux. La rentrée en France est leur désir constant, leur idée fixe, et, pour l'exécuter, toute occasion leur paraît bonne : en 1791, immédiatement après les premières émigrations d'ecclésiastiques, c'est le décret du 7 mai sur les cultes, relativement tolérant, c'est un apaisement momentané des passions populaires et un temps d'arrêt dans la persécution ; au commencement de 1793, ce sont les succès des Vendéens et des coalisés, qui font croire à une restauration prochaine ; en 1794, c'est le 9 thermidor, la chute de Robespierre, la fin de la Terreur ; en 1797, sous le Directoire, c'est la réaction religieuse, ce sont les heureuses élections de germinal an V et le décret du 7 fructidor, qui rappelle les prêtres déportés. A chacune de ces dates correspond, dans l'histoire de nos réfugiés, un mouvement plus ou moins vaste de retour en France.

Mais, chaque fois, les espérances qui l'avaient produit s'évanouissent bientôt : dès la fin de mai 1791, des lois aussi persécutrices que jamais, concédées aux constitutionnels comme une revanche du décret du 7, et l'impunité assurée aux profanateurs de l'église des Théatins, annoncent que l'ère des violences n'est pas fermée ; dans les derniers mois de 1793 et dans le cours de l'année suivante, les armées de la Convention reprennent l'avantage en Vendée et sur tous les champs de bataille de l'Europe ; moins de six mois après thermidor, les décrets du 22 nivôse an III et des 3 et 4 brumaire an IV, contre les émigrés et contre les prêtres déportés, annoncent que, sur un point au moins, les thermidoriens n'ont pas abandonné l'œuvre de Robespierre ; enfin, à peine le décret du 7 fructidor an V était-il publié, à peine les proscrits commençaient-ils à en profiter et franchissaient-ils la frontière, que survient le coup d'État du 18 : le décret de rappel est rapporté, et les lois antireligieuses de la Convention remises en vigueur. Ainsi, chaque fois, les malheureux sont réduits à reprendre tristement le chemin de l'Es-

pagne; heureux lorsqu'ils n'ont pas été arrêtés dès leur arrivée sur le territoire français, et emprisonnés, comme M. Richard, plus tard chanoine de Cahors, ou déportés à la Guyane, comme les abbés Agaisse et Lebail, du diocèse de Nantes, et tant d'autres, ou, comme les abbés Amalvi et Godailh à Perpignan, et l'abbé Héroux à Laval, guillotiné ou fusillé¹.

Ces déceptions multipliées ne les empêchent pas d'espérer toujours l'heure de la justice, de la pacification et du retour définitif.

En l'attendant, ils méditent sur la mission qu'ils auront alors à remplir : « Si Dieu les a sauvés de la mort par l'exil, c'est, pensent-ils, qu'il les destine à rallumer en France le flambeau de la foi². » Rendre à la foi catholique le témoignage du sang, ce fut le rôle des martyrs de 93; relever son empire dans les âmes françaises, ce sera celui des exilés de 91 et de 92, et c'est, dès aujourd'hui, leur principal, leur unique dessein.

Quant à recouvrer leurs prérogatives, leurs richesses d'autrefois, ils n'y veulent pas songer³. S'il faut même, pour faciliter la réconciliation entre le pays et l'Église, renoncer définitivement aux possessions que la Révolution leur a enlevées, ils sont prêts : l'archevêque d'Auch expose au cardinal secrétaire d'État, en 1798, que pour un grand nombre d'âmes, dans son diocèse comme partout, l'obstacle principal à la conversion est la crainte d'avoir à restituer les biens d'Église, vendus comme propriété nationale; il demande l'autorisation d'en abandonner au moins les revenus aux possesseurs actuels⁴. Cette solution donnée par M. de la Tour du Pin à la difficile question des biens ecclésiastiques, est précisément dans l'esprit de celle que consacra, en 1802, l'article XIII du concordat.

1. Diverses notices, histoires religieuses de la Révolution, etc.

2. Lettre des Mineurs conventuels de Nantes réfugiés à Laredo : *Mémoires de d'Auribeau*, t. II, p. 523.

3. V. une belle lettre pastorale de l'évêque de la Rochelle, datée de Guadalajara : dans la *Vie de M. Forest*, p. 414 et 415.

4. Copie de cette lettre et de la réponse de la Secrétairerie, aux archives de Saint-Sulpice, *Matériaux pour*, etc., vol. II.

Avant tout, la restauration religieuse demandera la réforme de l'ordre ecclésiastique, la suppression des abus et du relâchement. Prêtres et évêques émigrés envisagent courageusement cette perspective; l'évêque de la Rochelle insiste dans ce sens et émet le vœu que, dès la rentrée en France, la question soit soumise à un concile national¹. Viendront ensuite la nouvelle organisation des diocèses, le recrutement du clergé : autant de points qui sont étudiés et discutés².

De leur côté, les réguliers se préoccupent de reformer leurs rangs et de relever leurs maisons. Lorsque, pour la première fois après la Révolution, les Lazaristes français se réunissent et décident de reconstituer leur société, un d'eux, venant d'Espagne, apporte au procureur une somme assez ronde pour fournir aux dépenses les plus urgentes : cette somme, il l'avait économisée sou par sou, au prix de toutes les privations, à partir du moment de son arrivée en exil, dans l'attente obstinée du jour où elle serait utile à sa congrégation renaissante³.

Une société religieuse entre autres, la Compagnie de Jésus, supprimée en 1773, eût été particulièrement apte, en raison de son organisation et de son esprit, à lutter avec succès contre l'invasion des idées révolutionnaires. Son rétablissement est réclamé par le monde catholique, et des tentatives dans ce sens se produisent dès 1794 en Italie, en Belgique et en Allemagne. Le clergé réfugié en Espagne ne reste pas étranger à ce mouvement : vers 1795, une association formée en vue de ressusciter l'Ordre de saint Ignace, compte à Orense, à Astorga et sur d'autres points de la péninsule, des adhérents nombreux et ardents⁴.

1. *Vie de M. Forest*, p. 420, 433.

2. Papiers de M. de Castéran : lettres de l'évêque de Tarbes.

3. Traditions de la Congrégation de Saint-Lazare.

4. Ils prennent déjà les titres de *novices*, de *Frères*, de *Pères* : une lettre datée d'Astorga, province de Léon, 1795, aux archives de Saint-Sulpice, *Matériaux pour*, etc., vol. X bis; cf. *Vie du Père Baudouin*, t. I, p. 37. Ce mouvement qui se produisit parmi les prêtres français réfugiés en Espagne, n'a pas été signalé par les historiens de la Compagnie, au chapitre des tentatives de rétablissement.

XIX

Enfin, après les mauvais jours de la Constituante et de la Législative, de la Convention et du Directoire, s'ouvre l'ère réparatrice du Consulat. La liberté de conscience est de nouveau proclamée, assez sincèrement cette fois, et toutes les religions, sans même excepter celle de la majorité des Français, sont admises à en profiter. Aux ministres du culte, de même qu'à tous les fonctionnaires, le nouveau régime demande seulement une *promesse de fidélité à la Constitution* : encore cette fidélité ne doit-elle s'entendre, en vertu d'interprétations presque officielles, que d'une soumission passive et de l'abstention de toute résistance au gouvernement établi.

C'est rouvrir les portes de la patrie aux ecclésiastiques exilés, aux déportés du moins : les émigrés doivent être l'objet de mesures spéciales. Mais la promesse imposée comme condition de retour en France est jugée illicite par quelques-uns, et, de même que les autres engagements demandés par les gouvernements antérieurs, amène de graves dissentiments doctrinaux entre les membres du clergé français réfugié.

Deux partis se forment, en Espagne comme dans les autres pays d'émigration. A la tête des irréconciliables, des adversaires déclarés de toute soumission au gouvernement républicain, qui se laissent guider, à leur insu peut-être, par des scrupules plus politiques que religieux, se place M. de Coucy, évêque de la Rochelle. M. de Lastic, évêque de Rieux, et M. de la Neuville, évêque de Dax, sans interdire absolument à leurs prêtres de faire *la promesse*, ne cachent pas qu'ils y sont personnellement opposés¹.

Au premier rang des partisans de *la promesse*, prennent position les archevêques d'Auch et de Toulouse, les deux amis de M. Emery, dont l'un et l'autre suivent les inspirations. A leurs yeux, *la promesse* est licite, d'autant qu'elle

1. Papiers de M. de Castéran; *Mémoires de Brumault de Beauregard*, t. II, p. 580; *Testament spirituel de M. de Lastic* : imprimé, une feuille (archives de l'ancienne cathédrale de Rieux).

n'engage qu'à cette obéissance civile que réclame en général le bien public. Ils vont plus loin et ils estiment que les besoins spirituels des populations la rendent moralement obligatoire, puisqu'à la condition de s'y astreindre, et à cette condition seulement, les pasteurs peuvent reprendre leurs fonctions et disputer leurs ouailles au schisme, à l'impiété et à l'indifférence. Les deux archevêques parlent et écrivent dans ce sens, multiplient les exhortations et les lettres pastorales, et arrivent à faire adopter ce sentiment par la majorité des prêtres réfugiés en Espagne¹.

Cette question divisait encore les esprits, que déjà une autre surgit, plus importante et plus troublante. Le concordat est signé dans la nuit du 16 au 17 juillet 1801 : or, une des conditions mises par Bonaparte au rétablissement officiel du culte, et acceptées par le Pape, est la démission volontaire ou forcée de tous les membres de l'ancien épiscopat français. Pie VII leur demande à tous, par son bref du 15 août, au nom des intérêts de l'Église, d'abandonner leurs sièges.

En Espagne, le saint archevêque d'Auch fait son sacrifice et envoie son acte de renonciation avant même d'avoir reçu la lettre pontificale. L'archevêque de Toulouse est à peine moins empressé. L'évêque de Dax formule sa soumission dans une lettre magnifique. Son collègue de Rieux obéit également, sauf à apposer plus tard sa signature au bas des regrettables *Réclamations*. Ni l'évêque de la Rochelle ni celui de Blois n'ont la docilité généreuse de leurs compagnons d'exil. Se préoccupant des droits de Louis XVIII, qui leur paraissent lésés par le concordat, plus que de l'autorité du Saint-Siège et des nécessités de l'Église de France, ils refusent leur démission. M. de Coucy ne s'en tient pas là et déclame contre le concordat et contre le Pape, en des termes d'une inexcusable violence².

1. Papiers de M. de Castéran; *Rapport général des contestations relatives à la promesse de fidélité...* Seconde édition... Paris, 1801 (anonyme : l'auteur est l'abbé Godard), p. 6, 7 et suiv. ; *Sentiment de M. l'évêque de Troyes, résidant à Londres, sur la légitimité de la promesse*, Paris, 1800, *passim*; *Annales philosophiques*, 1800, t. I, p. 334 et 527 ; t. II, p. 402.

2. Papiers de M. de Castéran; Thiers : *Consulat*, l. XII : la lettre de l'évêque de Dax; *Annales philosophiques*, 1801, t. IV, p. 269 : lettre de

Par le fait même, les deux prélats et les quelques prêtres qu'ils ont entraînés avec eux dans le schisme anticoncordataire se déclarent les ennemis du nouveau gouvernement français, et se condamnent à ne pas revoir de longtemps leur patrie. Sur ce point, l'évêque de Rieux suit leur exemple : bien qu'ayant fait sa soumission, il persiste à rester en Espagne, où il meurt en 1812, laissant un *Testament spirituel* qui est presque une rétractation de son acte d'obéissance de 1801.

Dès ce moment, la vie en exil des évêques de Blois et de la Rochelle est une révolte continue, aussi bien contre le Saint-Siège que contre les lois de leur pays. M. de Coucy, excité à la résistance par le parti royaliste et surtout par Maury, inonde son ancien diocèse, dont il se prétend encore le pasteur, de réclamations et de protestations qui y perpétuent le trouble et le schisme.

Bonaparte exige du gouvernement espagnol, à plusieurs reprises, en 1803, en 1804, en 1805, l'extradition du prélat rebelle ; Charles IV se contente de le faire enfermer dans un couvent. Rendu à la liberté en 1806, il est, à partir de 1808, pendant la guerre entre Napoléon et l'Espagne, obligé de fuir devant les armées françaises ; de 1811 à 1813 il habite la petite localité de Villar de Olalla, dans la province de Cuenca ; il en est chassé par les troupes impériales, ainsi que tous les habitants du bourg, et passe avec eux plusieurs jours caché dans les cavernes de la Pena del Cuervo. Après la Restauration, il remet entre les mains du roi la dé-

l'archevêque de Toulouse ; *Revue de Gascogne*, 1864, p. 262 : lettre de l'archevêque d'Auch ; correspondance entre M. Émery et M. de Bausset, et les archevêques d'Auch et de Toulouse, aux archives de Saint-Sulpice, *Matériaux pour*, etc..., vol. VI ; Maury : *Correspondance diplomatique et Mémoires*, publiés par Mgr Ricard, Lille, 1891, t. II, p. 191 ; *Supplément au Mémoire des évêques français qui n'ont pas donné leur démission*, etc., Londres, 1803, p. 11 et suiv. ; *Traduction de la lettre de M. de Thémines, évêque de Blois, à Notre Très Saint Père le Pape Pie VII, du 1^{er} août 1802*, in-8 de 35 pages ; Briand, *Histoire de l'Église Santone et Aunisienne*, t. III, p. 411 : lettre de M. de Coucy à Bernier et à Ferret ; une lettre de M. de Coucy à l'abbé de Castéran, dans les papiers de M. de Castéran ; autre, publiée par Grégoire dans l'*Histoire des sectes*, t. II, p. 462. — M. de Coucy paraît avoir été un des auteurs du *Mémoire des évêques français résidant à Londres, qui n'ont pas donné leur démission*, etc. : M. le chanoine Julien-Laferrière en possède un exemplaire manuscrit, qui est en grande partie de la main du prélat.

mission qu'il a refusée au Souverain Pontife, et Louis XVIII récompense par l'archevêché de Reims la constance déplacée du royaliste et la rébellion de l'évêque¹.

M. de Thémines, tombé dans les mêmes errements que son collègue de la Rochelle, et, comme lui, emprisonné par Charles IV sur l'ordre exprès de Bonaparte, n'est mis en liberté qu'après 1807, grâce à l'intercession de M. Émery et du cardinal Fesch; plus tard il passe en Angleterre, où il devient le chef de la secte anticoncordataire, puis en Belgique, où il mourra en 1829, repentant et absous².

A ceux-là, qu'une blâmable obstination retint hors de France, joignons ceux que la mort avait déjà frappés lorsque vint l'heure du retour, et dont la terre étrangère garda les nobles restes; tels les évêques d'Alet, de Bayonne et de Saint-Omer.

D'autres, à ce moment, avaient depuis longtemps quitté l'Espagne et l'Europe, pour porter au Nouveau Monde le flambeau de la foi dont le monde ancien semblait ne plus vouloir. MM. Babad et Dubourg, sulpiciens, évangélisèrent les États-Unis. Plusieurs de leurs confrères, faisant acte de bons Français en même temps qu'ils exerçaient leur zèle d'apôtres, allèrent maintenir au cœur des populations du Canada, avec l'attachement à la foi catholique, le souvenir de la mère-patrie : nommons M. Jaoüen, M. Houdet et M. Roques, qui mourut supérieur du collège de Montréal³.

1. Maury, *Correspondance*, etc., t. II, p. 248; *Correspondance de Napoléon I^{er}*, publiée par ordre de Napoléon III, Paris, MDCCCLXI, t. VIII, p. 434; t. IX, p. 180, 307, 583; Notice sur M. de Courcy, dans *l'Ami de la Religion*, 1814, p. 186; *Avis de Monseigneur l'évêque de la Rochelle à des prêtres de son diocèse*, etc., petit in-8 de 8 pages, imprimé en 1802; renseignements fournis en 1890 par un vieillard du bourg de Villar de Olalla, qui avait connu M. de Courcy. L'ancien évêque de la Rochelle, malgré l'irrégularité de sa situation, n'avait pas reçu défense d'exercer les fonctions épiscopales : les registres de l'évêché de Cuenca mentionnent des ordinations faites par lui en 1811, 1812 et 1813.

2. *Correspondance de Napoléon I^{er}*, etc., *loc. cit.*, et t. IX, p. 305; Correspondance de M. Émery avec M. de Thémines et le cardinal Fesch, archives de Saint-Sulpice, *Matériaux pour*, etc., vol. V; Mandement de M. de Sansin, évêque de Blois, en date du 10 décembre 1829, reproduisant les documents relatifs à la rétractation de M. de Thémines; *Ami de la Religion*, 31 mars 1819, 10 février 1821.

3. Moreau : *Prêtres français émigrés aux États-Unis*, p. 86, etc.; Cor-

Mais si, des émigrés et des déportés qu'en 1791 et 1792 nous avons vus partir de France, beaucoup n'y rentrèrent jamais, la plupart, en 1800 et dans le courant des années suivantes, repassèrent la Méditerranée, l'Océan et les Pyrénées; ils vinrent consacrer à la régénération religieuse de leur pays le peu de forces que leur avait laissées l'exil.

A partir de ce moment, leur vie n'est plus du ressort de l'historien de l'émigration. Sa tâche se bornait à prouver qu'en Espagne comme partout, les émigrés ecclésiastiques ont représenté dignement et glorieusement, devant l'étranger, notre Église de France, et qu'à ce titre déjà, sans parler de la part qu'ils ont prise à sa résurrection, elle leur doit un enthousiaste et reconnaissant souvenir.

Correspondance de M. Émery avec MM. Babad, Dubourg, Roques, etc., archives de Saint-Sulpice, *Matériaux pour*, etc., vol. III; *Ami de la Religion*, 10 octobre 1840 : notice sur M. Roques.

J. DELBREL.

BULLETIN SCRIPTURAIRE

M. Loisy et le Canon de l'Ancien Testament. — Le R. P. Leroy et l'évolution. — Nouvelles interprétations des six jours de la Genèse, etc.

I

Le volume où M. l'abbé Loisy présente au grand public ses leçons sur l'*Histoire du Canon de l'Ancien Testament*¹, témoigne manifestement d'une étude sérieuse et approfondie des documents. C'est ce que je suis heureux de reconnaître, en même temps que la réserve modeste et prudente avec laquelle sont proposées certaines conclusions contestables.

M. Loisy, dans son travail, suit l'ordre chronologique, qui est aussi par le fait un ordre logique. « L'histoire du canon de l'Ancien Testament, dit-il, se partage en trois grandes périodes : période de formation et de paisible possession, depuis qu'il y a eu un livre inspiré, officiellement reconnu comme tel dans la société juive, jusqu'à la fin du troisième siècle de notre ère ; période d'hésitation et de doutes touchant la canonicité des livres et fragments deutérocanoniques, depuis le quatrième siècle jusque vers le milieu du seizième ; période d'affirmation authentique et décisive, inaugurée par la définition du concile de Trente, définition qui établit par un jugement dogmatique la canonicité des livres et fragments contestés, et qui crée sur ce point l'unité d'opinion au sein de l'Église catholique. » Il observe d'ailleurs que « la délimitation de chaque période et le trait dominant qui la caractérise ne sont pas à prendre avec une rigueur mathématique. Quelques doutes se sont produits au sujet des deutérocanoniques avant la fin du troisième siècle, et l'on en retrouve encore des traces, même après la définition de Trente. »

¹ *Histoire du Canon de l'Ancien Testament*, leçons d'Écriture Sainte professées à l'École supérieure de théologie de Paris, pendant l'année 1889-1890, par A. Loisy, lecteur en théologie. In-8° de 259 pages. Paris, Letouzey et Ané, 1890.

Dans la première période, c'est la formation du canon hébreu qui occupe d'abord l'auteur. Quand et comment les anciens Israélites sont-ils arrivés à accepter comme inspirés de Dieu les livres contenus dans la Bible hébraïque ? Telle est la double question qu'il se pose. Il commence par discuter les réponses que d'autres ont données. L'opinion qui attribue la fixation du canon hébreu à Esdras, soit seul, soit assisté de la « Grande Synagogue », lui paraît dénuée de bases historiques sérieuses.

Je trouve sa critique un peu excessive ; mais j'aime beaucoup moins encore la manière dont il s'efforce lui-même de résoudre le problème. Selon lui, il n'y a pas de trace, dans l'histoire d'Israël, d'une autorité quelconque, chargée de discerner les livres inspirés de ceux qui ne l'étaient pas. Pour faire ce discernement, sans l'intervention d'aucun juge spécialement autorisé, avait-on du moins des règles fixes, un *criterium* de canonicité ? Pas davantage. Le nom de l'auteur, l'antiquité de l'écrit, son contenu conforme à la loi, mais aussi d'autres motifs plus vulgaires, suffisaient pour l'admission dans la collection des Écritures divines.

Cette explication est au moins trop superficielle et ne fait pas du tout comprendre comment les anciens Juifs ont pu voir dans leurs livres des œuvres, non pas seulement pieuses, instructives et édifiantes, mais dictées par Dieu lui-même. Certains échos d'une phraséologie suspecte, qui s'échappent de quelques pages, font involontairement penser que M. Loisy a trop lu et trop retenu des systèmes imaginés par les modernes critiques rationalistes. En revanche, il a un peu perdu de vue les textes où les écrivains bibliques affirment leur inspiration en termes exprès ou équivalents. Les Juifs, admettant l'authenticité des livres de Moïse et des prophètes, ne pouvaient hésiter sur la « canonicité » de ces écrits, dont les auteurs déclaraient les avoir composés « par l'ordre de Dieu », ou prétendaient y répéter les propres « paroles du Seigneur ». Quant aux parties de la Bible, qui ne portaient pas en elles-mêmes une attestation autorisée, elles l'ont reçue soit de quelque personnage inspiré spécialement à cet effet, soit de l'autorité religieuse suprême d'Israël, à qui Dieu n'a pas dû refuser son assistance pour le contrôle et le triage nécessaires.

Voilà, du moins, quel est le sentiment commun des critiques catholiques sur la formation du canon sous l'ancienne Loi. Et cette explication, non seulement n'a rien d'in vraisemblable, mais

rencontre des appuis positifs dans l'Écriture, aussi bien que dans la tradition juive. Assurément, M. Loisy n'a démontré en aucune manière que l'idée d'un tribunal chargé, à titre permanent ou temporaire, de discerner les écrits canoniques, soit « exclue par les renseignements certains que nous possédons »; il affaiblit indûment, je crois, le rôle que la Bible attribue aux « hommes d'Ézéchias » (*Prop.* xxv, 1), à Esdras, à Néhémie et à d'autres, en supposant qu'ils n'ont guère fait que *collectionner* les Livres saints.

Je me retrouve à peu près d'accord avec le savant professeur, dans ce qu'il dit contre une opinion soutenue actuellement par plusieurs savants catholiques; d'après laquelle les Juifs hellénistes auraient eu un canon différent de celui des Juifs palestiniens. Il établit suffisamment, à mon avis, que les premiers n'ont jamais considéré les livres qui ne sont pas dans la Bible hébraïque (*Baruch, Tobie, Judith, etc.*), comme *canoniques* au sens rigoureux, ou comme portant un caractère de divinité aussi clair et assuré que les autres; mais il montre également que, même chez les Juifs de Palestine, ces livres n'étaient pas regardés comme profanes, bien que leur sainteté et leur inspiration, acceptées sans conteste à Alexandrie, fussent l'objet de doutes plus ou moins marqués à Jérusalem. Il en conclut que les apôtres, en acceptant et utilisant comme Écritures inspirées tous les livres de la Bible dite des Septante, y compris les *deutérocroniques*, « n'introduisaient pas une opinion nouvelle; ils ne faisaient que sanctionner l'opinion juive qui les reconnaissait pour divins ».

Parcourant les témoignages de la tradition chrétienne, M. Loisy prouve que, jusqu'à la fin du troisième siècle, il n'y a dans l'Église aucune hésitation sur le droit des deutérocroniques à figurer dans la collection des Livres sacrés, au même titre que les autres. Puis il aborde un domaine plus épineux.

Au quatrième et au cinquième siècle, on entend plusieurs des grands docteurs catholiques, surtout en Orient, formuler des doutes à l'égard de la canonicité des livres qui sont absents de la Bible hébraïque. M. Loisy croit que ce n'est pas assez de dire des *doutes*. Il constate que saint Athanase, saint Cyrille de Jérusalem, saint Grégoire de Nazianze, saint Jérôme donnent le canon des Écritures, sans y nommer les deutérocroniques: « Nier, dit-il, que ces Pères aient exclu positivement les livres qu'ils ne

mentionnent pas dans leur canon, c'est nier l'évidence. » Voilà une de ces affirmations trop vives, dont le savant auteur n'est pas coutumier, heureusement. Au reste, il fait bien voir que les doutes ou les négations de ces Pères ne les empêchent pas d'employer les deutérocanoniques, dans l'enseignement, comme de véritables livres inspirés. De là, sans discuter les quelques textes où certains de nos anciens docteurs parlent du canon un peu trop comme les rabbins pharisiens, on peut induire qu'ils diffèrent de leurs collègues moins pour le fond que pour la forme, ou *in modo loquendi*. Ainsi conclut M. Loisy lui-même.

Pourquoi ne s'est-il pas contenté de cette explication ? Il croit, de plus, pouvoir inférer que les Pères dont il s'agit et, avec eux, l'Église d'Orient en général, n'attribuent pas aux livres deutérocanoniques « la même autorité » qu'aux autres : « Comme ils voient surtout dans la canonicité l'aptitude à régler souverainement la foi, ils réservent ce privilège aux livres qui, selon eux, ont été inspirés pour être les sources infaillibles du dogme, tandis que les deutérocanoniques l'ont été pour servir seulement à l'édification. »

J'ai cherché en vain, dans les textes cités par M. Loisy, l'idée qu'il attribue ici aux Pères. D'ailleurs, si on avait jamais distingué les Livres saints d'après la *différence d'inspiration* telle qu'il la conçoit, on aurait placé dans la classe des deutérocanoniques plusieurs des livres qui ont toujours figuré parmi les protocanoniques incontestés. Assurément, « l'aptitude à régler souverainement la foi » n'est pas plus réelle ni plus sensible dans les livres des Rois et des Paralipomènes que dans ceux des Macchabées, dans Ruth et Esther que dans Tobie et Judith, dans le Cantique des Cantiques et l'Écclésiaste que dans l'Écclésiastique et la Sagesse. Tous ces livres auraient donc dû être mis au même niveau, au-dessous des « sources infaillibles du dogme ». Il n'en a rien été, et ainsi l'hypothèse de M. Loisy demeure sans base.

Aussi bien, la classification des Écritures en livres « inspirés pour établir la foi » et livres « inspirés seulement pour édifier ou régler les mœurs », est totalement inouïe dans la tradition catholique. Les théologiens du moyen âge, que M. Loisy invoque aussi à l'appui, ne la connaissent pas plus que les Pères. Quelques-uns de ces théologiens, attachant une trop grande autorité aux *préfaces* de saint Jérôme, et oubliant que, dans ces pièces,

ce docteur, suivant sa propre déclaration (*adv. Rufinum*, l. II, c. xxxiii), exprimait souvent l'opinion des Juifs, et non la sienne, paraissent douter de l'origine divine des deutérocanoniques. Ce sont les seuls que M. Loisy puisse citer avec quelque raison en faveur de la distinction qui lui est chère, et ils ne lui apportent aucune force.

Il en est ainsi même de Cajetan, et M. Loisy, qui lui est « presque reconnaissant d'avoir donné une formule nette et précise » à cette distinction, nous paraît se faire illusion sur son compte. A ce propos, puisqu'on ne cesse pas d'exploiter le nom de Cajetan pour accréditer des opinions plus ou moins hasardées dans le domaine biblique, nous répéterons qu'on ne devrait jamais le faire intervenir en pareille matière. L'autorité du célèbre cardinal, si grande en métaphysique et en théologie scolastique, est très faible dans les questions scripturaires; on peut même dire qu'elle est suspecte. Il n'est guère douteux que les décrets rendus par le concile de Trente pour remédier aux « abus qui se sont produits par rapport à l'Écriture Sainte », aient été nécessités principalement par les hardiesses de l'exégèse et de la critique de Cajetan. Entre autres preuves, on pourrait citer ce fait que, des trois théologiens qui firent partie de la commission conciliaire nommée pour étudier ces « abus » et en chercher le « remède », deux étaient les hommes qui s'étaient le plus vivement élevés contre les témérités de Cajetan en matière biblique; à savoir, Ambroise Catharinus, dominicain comme Cajetan, et le franciscain Alphonse de Castro, qui avaient tous deux publié leurs protestations, avant et pendant le concile, dans des écrits bien connus.

Au troisième livre de son Histoire, M. Loisy a essayé de nous faire suivre la question du canon dans les délibérations du concile de Trente. Pour cela, il a consulté surtout les « Actes authentiques », *Acta genuina*, rédigés par le secrétaire du concile, Ange Massarelli, et publiés seulement en 1874 par le P. Augustin Theiner. Peut-être sera-t-il bon de dire que ces actes « authentiques » n'ont pourtant rien d'officiel, et que, n'ayant jamais été ni contrôlés ni approuvés par le concile, leur valeur et le crédit qu'on leur doit dépendent uniquement de l'autorité personnelle de Massarelli. Ces documents ne laissent pas que d'être précieux; et ils le seraient bien plus encore s'ils nous offraient un compte

rendu un peu complet des discussions de la célèbre assemblée. Mais, là-dessus, ils n'ajoutent pas beaucoup à ce qu'on savait déjà par Pallavicini et Sarpi ; et ils gardent bien des obscurités dans les renseignements trop sommaires qu'ils nous fournissent.

M. Loisy les a pressés, un peu avec excès, pour en tirer quelque chose de nouveau, et surtout pour avoir le sentiment du concile sur l'égalité ou la différence d'autorité entre les livres canoniques. Il pense que les Pères de Trente, bien qu'ils n'aient pas tranché cette question, inclinaient plutôt pour l'inégalité, entendue dans le sens de la distinction que M. Loisy a déjà cru trouver chez les Pères d'Orient, comme nous l'avons vu plus haut. Cette opinion est appuyée sur des inductions et interprétations qui ne sont pas évidentes, ou qui sont même inexactes. Par exemple, quand M. Loisy suppose que les Pères de Trente ont parlé des livres deutérocanoniques sous le nom d'*apocryphes*, c'est là certainement une méprise, comme l'a bien montré M. l'abbé Magnier, dans l'*Univers* du 8 octobre 1891. Mais, quoi qu'il en soit des idées qui ont pu être émises au cours des discussions, toute hypothèse d'une inégalité d'autorité entre les écrits bibliques est nettement exclue par le décret dogmatique, où le concile a donné la formule définitive et absolument authentique de sa pensée et de la foi de l'Église au sujet du canon. Dans ce décret, en effet, le saint Synode énumère tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, sans nulle distinction de rang ; déclare qu'il « les reçoit et les vénère tous avec un *égal* sentiment de piété et un *égal* respect », *pari pietatis affectu ac reverentia* ; enfin, ordonne, sous peine d'anathème, de les « recevoir tous, et avec toutes leurs parties, pour sacrés et canoniques ».

M. Loisy traduit le *pari pietatis affectu*, etc., par « avec un *pareil* sentiment de respect et de vénération ». Cette version, dans sa forme peu française, vise sans doute à une fidélité littérale ; mais elle n'est pas juste. La signification ordinaire du mot *par*, dans le latin de l'Église comme dans la langue classique, est « égal », et non pas seulement « pareil » ou « semblable ». Du reste, l'égalité absolue de tous les livres de la Bible, au point de vue de l'autorité par laquelle ils s'imposent à notre foi, ressort, non seulement de ce mot *pari*, mais de l'ensemble du décret.

Les assertions ou les conjectures de M. Loisy, concernant la différence « d'autorité » entre les livres protocanoniques et les

deutérocannoniques, ont déjà été vivement relevées et combattues. Ce n'est pas sans raison, car elles prêtent fort à la critique, au moins dans la forme où elles se présentent. Au fond, le docte professeur n'a peut-être voulu dire qu'une chose très simple, à savoir, que les protocanoniques offrent beaucoup plus de ressources pour établir le dogme, que les deutérocannoniques. Seulement, de cette vérité, qu'aucun théologien apparemment ne contestera, on n'a pas le droit de conclure que « l'autorité » des deutérocannoniques est moindre que celle des protocanoniques. D'après le langage vulgaire et la vieille logique, l'autorité d'un témoin ou d'un écrivain se mesure, du moins en premier lieu, non par l'importance des choses qu'il relate ou qu'il enseigne, mais par le degré de crédit que lui assurent sa science et sa probité. Or, le crédit dû aux livres canoniques de la Bible est absolu et sans limite pour tous également, puisque tous ont également « Dieu pour auteur », suivant les définitions de Florence, de Trente et du Vatican. Des propositions comme celles-ci : « Chaque livre ou partie de l'Écriture n'a pas le même degré d'autorité ; » ou : « L'inspiration, prise dans son effet dans le livre inspiré, n'est pas quelque chose d'absolument égal, » etc., sont donc inadmissibles : non qu'elles ne soient susceptibles d'être expliquées dans un bon sens, mais parce qu'elles auront toujours une apparence louche et équivoque.

M. Loisy pense que la distinction qu'il préconise pourra rendre des services dans l'apologétique ; c'est sans doute pour cela qu'il lui a donné une si grande place dans ses études. Je ne vois pas trop de quelle utilité elle pourrait être.

Elle ne rend pas compte des difficultés formées par quelques Pères contre les deutérocannoniques ; je l'ai montré. Serait-ce donc qu'elle permettrait de récuser certains textes bibliques embarrassants ? M. Loisy semblerait le donner à entendre, quand il écrit, par exemple : « L'objet direct et essentiel (de l'inspiration) ne peut-il varier d'un livre à l'autre ? Certes, l'inspiration ne garantit pas l'absolue véracité de l'auteur de la *Sagesse* quand il se donne pour Salomon, comme elle garantit celle du compagnon de saint Paul qui a raconté dans les *Actes* le voyage de l'Apôtre ; elle se concilie, d'une part, avec le procédé antihistorique du Juif d'Alexandrie, et de l'autre, avec la sincérité du témoin qui raconte ce qu'il a vu. N'a-t-elle pas dans les deux cas une manière diffé-

rente de garantir aux livres inspirés leur caractère de vérité? *Cette vérité n'est-elle pas dans le livre alexandrin purement spéculative, tandis que dans le livre chrétien elle est, de plus, historique?*

Les idées exprimées dans ce passage me paraissent plus confuses qu'erronées; mais elles susciteraient facilement de fâcheux malentendus et d'étranges applications. Sans nul doute, l'objet de l'inspiration, c'est-à-dire les choses, doctrines ou faits, que l'écrivain sacré note sous l'impulsion de l'Esprit-Saint, varient, non seulement d'un livre à l'autre, mais encore dans le même livre, d'une page à l'autre et d'une ligne à l'autre. Mais que cet objet de l'inspiration, dans tel ou tel livre biblique, soit exclusivement d'un seul ordre, par exemple, « spéculatif » ou *doctrinal*, et qu'en conséquence il nous soit loisible de refuser notre foi à une assertion d'autre ordre, *historique* par exemple, que nous pourrions y rencontrer : voilà qui me semblerait incompatible avec l'enseignement de la tradition et des conciles sur l'inspiration des saints Livres.

La vérité qui sans doute était dans la pensée de M. Loisy, bien qu'il n'ait pas trouvé de formule claire pour l'exprimer, c'est que, dans l'interprétation des livres bibliques, il faut tenir compte du but en vue duquel chacun a été composé et inspiré; il y en a dont la destination principale est de former les mœurs ou d'édifier; d'autres ont pour objet de faire connaître l'histoire de la révélation et de la rédemption; ceux-ci ne doivent pas être interprétés comme ceux-là, et ainsi, pour prendre l'exemple que cite M. Loisy, une assertion qu'il faudrait prendre à la lettre, au sens historique, dans un récit tel que les *Actes des Apôtres*, peut très bien être considérée comme une métaphore, comme un simple « procédé » littéraire, dans un écrit du genre de la *Sagesse*. Si M. Loisy n'a prétendu dire que cela, il n'aura pas de contradicteurs. Seulement, sur cette observation, qui n'est pas nouvelle, il ne pourrait fonder aucune distinction entre les protocanoniques et les deutérocanoniques; ces derniers, en effet, n'ont pas de but commun, distinct du but des premiers; car, dans les deux classes, il y a des écrits plus spécialement moraux et édifiants, à côté de livres proprement historiques.

Je regrette de voir la poursuite d'une idée aussi peu solide mêlée à des recherches si consciencieuses, dans le remarquable ouvrage de M. Loisy. Je signale cette tache pour remplir un

devoir. Mais je serais bien fâché que ces critiques fissent naître un doute sur la haute estime que je professe pour le jeune et savant maître de l'Institut catholique de Paris. Son talent distingué et son ardeur scientifique ne se signalent pas seulement dans le champ de la Bible, mais aussi dans d'autres régions, encore trop peu visitées et exploitées par les croyants, quoiqu'elles soient voisines du domaine sacré. On comprend que je fais allusion aux études assyro-babyloniennes, où M. Loisy a pris position par un intéressant travail sur le rituel babylonien, travail présenté au congrès scientifique des catholiques en 1888, et qui a été suivi d'autres publications remarquables, notamment dans la *Revue des religions*, fondée par M. l'abbé Peisson.

II

Le R. P. Leroy a donné une nouvelle édition¹ de la défense du transformisme mitigé, qu'il avait publiée en 1887, sous ce titre : *L'Évolution des espèces organiques*. « Il ne fait, dit-il, que reproduire son premier travail, avec quelques développements en plus. » Je crois bien remarquer quelques corrections, outre les développements en plus. Je n'en ferai pas de reproche à l'auteur; au contraire. Néanmoins il reste l'avocat zélé du transformisme, restreint, il est vrai, « aux espèces organiques », ou comme il s'exprime plus clairement ailleurs, aux « espèces inférieures à l'homme ». Ses nouveaux développements ont pour but de réfuter les arguments qui ont été récemment opposés à cette théorie, des divers points de vue de la philosophie, des sciences et de la foi, par M. l'abbé Farges, par le P. de Bonniot, par MM. Vigouroux et Lavaud de Lestrade, par moi-même et d'autres encore. A mon sentiment, si cette critique des objections antitransformistes porte coup parfois, et je l'admets en ce qui concerne des points accessoires, elle n'ajoute rien à la preuve toujours insuffisante du principe transformiste et laisse subsister les plus sérieuses des difficultés qu'il soulève. Je me borne à examiner ce qui me touche plus spécialement, c'est-à-dire la partie

1. *L'Évolution restreinte aux espèces organiques*, par le P. M. D. LEROY, des Frères Prêcheurs. In-12 de v-283 pages. Paris-Lyon, Delhomme et Briquet, 1891.

du livre qui traite des rapports de « l'évolution restreinte » avec la révélation biblique et la tradition de l'Église.

Le R. P. Leroy me prend à partie sur deux points principaux, la production originaire des espèces et la formation du corps d'Adam. Commençons par le second, afin de vider tout de suite une question préalable et personnelle qui s'y rattache.

Le R. P. Leroy me reproche de lui avoir fait dire faussement qu'il n'admettait pas la compétence des Pères, ni peut-être celle de l'Église, pour prononcer souverainement sur le *comment* de la formation du corps du premier homme. C'est là une méprise qu'il ne peut s'expliquer, ne voulant pas admettre la mauvaise foi et ne pouvant me supposer assez léger pour n'avoir pas réfléchi avant « d'incriminer en chose sérieuse un auteur religieux, approuvé par les théologiens de son Ordre et ses supérieurs ».

Je remercie le savant dominicain de sa courtoisie ; mais, si désireux que je sois d'y correspondre en le contredisant le moins possible, je ne puis accepter ses reproches. Je suis heureux de l'entendre déclarer si nettement que la question de la formation du corps d'Adam est « une matière mixte, intéressant à la fois la science profane et la révélation », qui, par conséquent, ne saurait être soustraite à la compétence des Pères. Et je crois maintenant, puisqu'il l'affirme, que tel a toujours été son sentiment. Néanmoins, à lire la première édition, on pouvait supposer le contraire, sans mauvais vouloir ni légèreté.

La phrase que j'ai citée : « Les Pères de l'Église n'ont pas voulu dogmatiser en ces matières sur lesquelles ils n'étaient pas compétents, » se trouve à un endroit du livre où le R. P. Leroy n'avait encore parlé que de la transformation des « espèces organiques » ; cela est vrai. Mais je ferai observer qu'elle est dans le chapitre où l'auteur traite du transformisme « au point de vue religieux » ; que dans le même chapitre il parle des conséquences qu'on tire de cette théorie par rapport à la formation corporelle des premiers hommes, et qu'il n'avertit nullement que cette dernière question doit être réservée ou résolue par d'autres principes, à cause des enseignements de l'Écriture et de la tradition. Une seule phrase de ce chapitre fait allusion à ces enseignements ; la voici : « Donc, que l'on défende la formation immédiate du corps de l'homme par Dieu lui-même, tant que l'on voudra et qu'on le pourra raisonnablement ; qu'on la défende comme un

ouvrage avancé qu'il est bon de conserver contre les empiétements du matérialisme, *comme une opinion même plus conforme au sens de l'Écriture et à la tradition*; à la bonne heure! Mais, au nom du ciel, qu'on n'en fasse pas la citadelle du spiritualisme, le complètement obligé de notre foi de chrétiens.» (Page 34.) On peut y ajouter cette autre, qui se trouve dans la « conclusion » du livre, et que le R. P. Leroy m'oppose pour me convaincre de mon erreur : « Tout ce que l'on pourrait inférer de ces rapports (entre les organes de l'homme et ceux des animaux), c'est que le corps humain pourrait, à la rigueur, dériver de l'animalité; mais rien ne prouve qu'il en a été ainsi, et *je conçois parfaitement que l'on tienne à la formation immédiate de notre chair par la main de Dieu, comme plus conforme à notre dignité ainsi qu'aux sentiments des saints Docteurs.* » (P. 193-194.) Et voilà tout ce qu'il y a dans le volume sur l'opinion des Pères. N'étais-je pas un peu fondé à penser que la mention de cette opinion, ainsi faite en passant, sous forme de concession et sans l'honorer d'une discussion quelconque, indiquait une médiocre estime de la compétence des saints docteurs dans la question ?

Mais, ai-je besoin de dire que l'idée ne m'est jamais venue de « donner à entendre » que le R. P. Leroy contesterait aussi la compétence de l'Église, si elle essayait de trancher la controverse par une *définition* expresse? Je ne comprends pas qu'on puisse voir pareille chose dans mes paroles.

Je ne conçois pas davantage que le R. P. Leroy m'attribue l'intention outrecuidante de « censurer » les théologiens de son Ordre et ses supérieurs. Je puis l'assurer qu'ils étaient bien loin de ma pensée, quand je parlais des « *apologistes* qui ont distribué trop facilement, on pourrait dire trop légèrement, des laissez-passer à cette hypothèse envahissante » (du transformisme). Tout le monde sait, du reste, que son livre, publié avec la permission régulière, ne représente pas pour cela l'opinion commune du savant Ordre de Saint-Dominique.

Ces explications données, je féliciterai sincèrement le R. Père de la netteté avec laquelle, dans sa nouvelle édition, il rejette comme inadmissible, du point de vue de l'enseignement religieux, l'hypothèse qui fait dériver le corps humain de l'animalité, par la voie de l'évolution. Mes félicitations sont désintéressées; car, si le R. Père admet ma conclusion, il traite assez mal mes argu-

ments. Mais il les discute trop peu pour que je ne me contente pas de les maintenir simplement. J'aurais aimé savoir ce qu'il pense de celui que j'ai tiré du récit biblique relatif à la formation de la première femme. Il n'y fait aucune allusion et passe sous silence ces textes si clairement réfractaires à toute explication transformiste.

Si je n'appréhendais de paraître influencé par quelque rancune, je dirais à mon tour que la preuve « théologique » qui, mieux que toute autre, a emporté la conviction du R. P. Leroy, ne me donne nullement l'impression d'une évidence lumineuse.

« Pour que le corps humain, observe-t-il, dérivât effectivement de l'animalité, il faudrait que l'âme humaine, c'est-à-dire la *forme* (substantielle) qui en constitue toute la nature (*cum forma sit tota natura rei*, dit saint Thomas), provint elle-même de la transformation; or, cela est radicalement impossible, puisque, d'une nature tout à fait distincte de la bête, elle ne peut venir que de Dieu directement. »

Avant de critiquer cette argumentation, je tiens à protester de tout mon respect pour la doctrine scolastique sur la matière et la forme dans les vivants. Cette doctrine, que le R. P. Leroy invoque ici plus ou moins heureusement, fournit, à mon avis, les meilleures raisons philosophiques contre le transformisme. Et, pour le dire en passant, le regretté P. de Bonniot n'a fait qu'exploiter, avec des termes nouveaux, cette ancienne doctrine, dans l'article excellent¹ que le R. P. Leroy a essayé de réfuter. Il est vrai que le P. de Bonniot conclut à l'impossibilité philosophique, non seulement d'une origine animale de l'homme, mais de toute transformation d'une véritable espèce en une autre. Je ne vois pas que son contradicteur lui ait répondu solidement sur le fond de cette thèse.

Mais revenons à l'argument principal du P. Leroy contre l'origine animale du corps humain. Il n'est pas difficile de deviner ce qu'y répondront les transformistes qui veulent rester orthodoxes : « L'âme ne vient que de Dieu directement, oui, sans doute; mais elle vient aussi de la transformation, indirectement. Quand en effet l'animal est arrivé, par une longue suite de modi-

1. *Études*, XLVI, p. 337-368 (mars 1889).

fications progressives, en vertu de la loi d'évolution, à acquérir un *organisme humain*, la forme substantielle correspondante, c'est-à-dire l'âme humaine, lui est naturellement due et lui est infailliblement donnée par le Créateur. »

Je soupçonne que le R. P. Leroy, en transformiste impénitent qu'il est, ne trouverait pas beaucoup à reprendre à cette explication, qui énerve son argument. De fait, elle ne diffère guère ou point d'une hypothèse qu'il expose un peu plus loin (p. 267), dont il « ne se fait pas absolument le champion », dit-il, mais qui lui paraît s'harmoniser très bien avec les enseignements de la foi, en même temps qu'avec la philosophie et l'observation scientifique. Cette hypothèse, c'est que, dans la formation du premier homme, « le *substratum* destiné à recevoir le précieux trésor de l'âme immortelle, soit l'ouvrage de Dieu à la vérité, mais par l'entremise des causes secondes, c'est-à-dire au moyen de *l'évolution*; » en d'autres termes, « c'est l'évolution qui, par des transformations successives », accomplies dans des *animaux*, bien entendu, « aurait amené le limon (de la terre) au point le plus rapproché possible de l'humanité ».

Je m'avoue impuissant à comprendre comment le R. P. Leroy met cette théorie d'accord avec l'adhésion qu'il a donnée, dans les pages précédentes, à la doctrine traditionnelle. Quoi qu'il en soit, l'hypothèse me paraît inacceptable, à tout point de vue. Il resterait vrai de dire que le premier homme a eu pour *père*, non Dieu seul, suivant le mot de saint Luc (III, 38), mais un *animal*, et n'en déplaît à MM. les transformistes mitigés, la répugnance que nous avons à cela n'est pas pure « affaire de sentiment ». Surtout l'intervention *spéciale* de Dieu, si expressément remarquée par l'Écriture et les Pères, dans la formation du corps d'Adam, serait réduite à rien, puisque *l'évolution*, c'est-à-dire une cause purement naturelle, aurait tout fait, tout préparé, jusqu'à l'infusion de l'âme exclusivement.

Mais nous avons déjà assez parlé de cette question. Passons à celle de la production première des espèces végétales et animales.

Ici j'ai le plaisir de montrer que je suis d'accord avec le R. Père Leroy, beaucoup plus qu'il ne pense. Il suppose en effet que je rapporte l'origine des premières espèces végétales et animales à une *création* proprement dite, ou, comme il s'exprime (p. 37), à « une action directe du Créateur supprimant l'intermédiaire des

causes secondes ». Et il part de là pour prouver longuement que le texte sacré n'enseigne rien de pareil.

Cette dépense d'argumentation était superflue. Je n'ai jamais soutenu, et personne, je crois, ne prétend que la première production des espèces ait eu lieu sans nulle coopération des causes secondes, par la *seule* action du Créateur. J'ai affirmé seulement que chacune des productions d'espèces qui *caractérisent* l'œuvre respective du troisième, du cinquième et du sixième jour de la création, suppose, aux termes du récit inspiré, une intervention de Dieu *directe et spéciale*. Mais cette intervention n'exclut pas nécessairement tout concours des créatures.

On peut expliquer ceci par une analogie : les *miracles* sont les effets par excellence de l'intervention divine directe et spéciale ; ils ne peuvent jamais avoir lieu sans une intervention de ce genre ; et cependant, pour les opérer, Dieu se sert presque toujours plus ou moins des agents naturels ; son action n'est forcément seule et exclusive que dans les cas des miracles dits *de première classe*, tels, par exemple, que la résurrection d'un mort ou la régénération instantanée d'un membre amputé, c'est-à-dire dans les phénomènes qui sont absolument au-dessus de toutes les lois et de toutes les énergies de la nature.

De même, on peut admettre comme vraisemblable que, dans toute l'œuvre des six jours, il n'y a eu de création proprement dite, c'est-à-dire d'action productrice uniquement et exclusivement divine, que pour la matière cosmique à l'origine, et pour les âmes du premier couple humain. Je suis en cela saint Thomas, et plus fidèlement que le P. Leroy, qui parle d'une *création* de « la vie végétale », au troisième jour, et de « la vie animale », au cinquième (p. 39). En effet, les plantes et les animaux qui ont inauguré la vie sur la terre n'ont pas été *faits de rien* ; les termes du récit mosaïque autorisent, engagent même à croire qu'ils ont été formés de la matière précédemment créée ; or, la création est essentiellement *effectio ex nihilo*, production d'un être dont rien ne préexistait. Et si les principes qui animent les êtres vivants inférieurs à l'homme ne sont pas proprement issus de la matière, du moins ils la présupposent nécessairement, et ils ne peuvent subsister sans elle ; c'est assez, au sentiment des docteurs scolastiques, pour que le nom de « création » ne convienne pas, en rigueur de vérité, même à la première production de ces principes.

Tout cela, je pensais l'avoir déjà dit ou indiqué assez clairement dans le travail attaqué. Pour m'attribuer des opinions contraires, le P. Leroy s'appuie sur un seul mot, le mot « créé », que j'ai appliqué une fois à la production des espèces au troisième, au cinquième et au sixième jour de la Genèse. Si j'ai eu tort ici de me départir de la rigueur du langage philosophique, je pouvais espérer cependant qu'il n'en résulterait aucune équivoque, ayant pris le soin, quelques lignes plus haut, de bien préciser ma pensée sur le sujet. En effet, après avoir essayé d'établir qu'il fallait admettre des interventions directes, spéciales de Dieu pour toutes les œuvres *caractéristiques* des six jours, je m'empressais d'ajouter : « Qu'on veuille bien le remarquer, je dis *interventions spéciales*, et non actes de *création* proprement dite. Que Dieu, dans toutes les œuvres des six jours, ait fait agir plus ou moins les causes naturelles qu'il avait précédemment créées, je suis loin de le contester. Il suit de là que ces œuvres ont pu n'être pas toutes des *créations* au sens rigoureux, qui ne s'applique qu'aux choses tirées du *néant*. La Genèse favorise cette hypothèse¹. »

Le R. P. Leroy, qui me reprochait tout à l'heure de n'avoir pas exposé fidèlement ses idées, s'est amplement compensé, me semble-t-il. Nul doute que ce ne soit par pure inadvertance, si ce n'est plutôt par un effet de la préoccupation du système, qui l'empêche de voir une troisième explication possible entre les deux extrêmes, l'évolution transformiste et la création proprement dite.

Cette préoccupation seule peut faire qu'il trouve dans le récit même de Moïse des témoignages en faveur du transformisme. Comme tout transformiste qui n'a pas cessé complètement d'être philosophe, le R. P. Leroy déclare que la vie végétale, pas plus que la vie animale, n'a pu entrer dans le monde sinon par une véritable *création*. Seulement, voici comme il l'entend : « Au troisième jour, dit-il (p. 39), c'est bien d'une création qu'il s'agit, *non de la création des espèces végétales* dont l'apparition successive doit se continuer jusqu'aux temps modernes ; mais de la *création de la vie végétative, condensée dans les végétaux inférieurs, avec la faculté d'évoluer à travers les âges géologiques*

1. *Études*, XLVI, p. 590.

jusqu'à l'entier achèvement du plan divin. Au cinquième jour, c'est la création de la vie animale qui fait époque ; *non la création de chaque type spécifique, mais celle du principe vital lui-même, destiné à évoluer aussi.* Enfin, au sixième jour, *pas de création cette fois pour les animaux* ; ce qui marque, c'est l'envahissement de la terre ferme par les êtres vivants sortis des eaux et la production des types supérieurs destinés à être les contemporains et les serviteurs de l'homme. L'acte créateur du sixième jour est réservé à l'homme. »

C'est la manière différente dont Moïse parle de la production du cinquième jour et de celle du sixième, qui confirmerait cette manière de voir. « Moïse, dit le R. Père (p. 41), appelle créés les monstres marins, parce qu'ils sont le produit immédiat de la force vitale créée au sein des eaux ; quant aux formes terrestres, *résultat de l'évolution des formes aquatiques*, il ne peut plus, pour cela, les appeler *créées* par Dieu ; mais il les déclare simplement *produites* par lui : *Et fecit Deus bestias terræ.* Au cinquième jour, pour les transformistes, il y a vraiment *création du principe vital* ; au sixième, il ne s'agit plus que de *transformation* : voilà la différence. »

Sur cette explication, venant après la polémique contre des arguments que personne n'a donnés, le R. P. Leroy conclut (p. 41) : « C'est donc une chose bien entendue : la Bible, pas plus que l'Église, n'enseigne rien de précis au sujet de la fixité des espèces, *et ne nous dit pas de quelle manière le Créateur les a formées.* »

Si le docte avocat du transformisme avait écrit : « La Bible ne nous dit pas *quelles* espèces et *combien* le Créateur a formées dans chaque règne, » il n'y aurait rien à objecter contre sa conclusion. Mais l'hypothèse que Dieu ait *créé* uniquement les végétaux inférieurs et les animaux des eaux, en chargeant l'*évolution* de *produire* les autres, me paraît contredire le sens naturel du récit mosaïque, où nous lisons que Dieu a *créé* (c'est-à-dire produit par son action directe) des *arbres*, c'est-à-dire des végétaux supérieurs, de « grands monstres aquatiques », des « bêtes de la terre », tous *selon leurs espèces.*

La manière dont le R. P. Leroy comprend l'œuvre du sixième jour est, de plus, contraire au principe admis par lui-même (p. 39), à savoir que « chacun des jours primordiaux est marqué

par quelque acte transcendant qui ne se répète plus » ; car, si la production des animaux terrestres ne s'est faite que par *transformation* des formes antérieures, elle s'est continuée après le sixième jour, de par la loi d'*évolution*, qui ne connaît point d'arrêt.

Il est temps de terminer cette critique, où, à mon grand regret, j'ai dû donner une trop grande place aux rectifications et à la polémique personnelle. J'espère qu'on me pardonnera d'avoir tant parlé de moi, à cause des questions plus hautes qui sont mêlées à la controverse. Dieu veuille qu'on ne m'attribue pas d'autre mobile que le désir de défendre, pour ma modeste part, les droits de l'Écriture inspirée et l'exégèse traditionnelle des docteurs de l'Église ! La conviction que tout cela est compromis par les plaidoyers en faveur du transformisme, a seule pu me décider à entrer en lice contre un écrivain à qui je dois le respect, non seulement pour son caractère et son habit, mais encore pour sa science, pour ses intentions excellentes, pour son zèle à soutenir les vérités fondamentales de la philosophie et de la religion jusque dans le livre que je critique. Je serais bien fâché d'avoir écrit un mot où il y eût trace d'aigreur, d'animosité personnelle, enfin, rien qui sortît des limites d'une discussion loyale et courtoise.

Et ce que je dis ici pour l'auteur, je prie ceux qui ont favorisé la publication de son livre ou qui l'ont approuvé, loué, de le prendre aussi pour eux-mêmes. Je conçois parfaitement, d'ailleurs, que, même sans partager les idées d'un pareil ouvrage, on puisse trouver bon qu'il soit publié. L'Église a toujours toléré parmi ses théologiens une grande liberté de discussion, sauf à clore elle-même le débat, quand il lui paraît avoir suffisamment duré. Cette liberté, dans une sage mesure, est une des conditions de la vie et du progrès pour la théologie et pour l'exégèse, comme pour toute autre science. Nous ne nous presserons jamais d'appeler les foudres de l'Index sur un livre issu d'un travail sérieux, d'une recherche consciencieuse de la vérité, bien qu'il paraisse s'écarter un peu des voies droites. Mais, de leur côté, ceux qui lancent dans le public des idées nouvelles, plus ou moins en dehors des traditions les plus autorisées, ne doivent pas trouver mauvais qu'on les fasse passer au contrôle d'une critique sévère. C'est le contrepoids indispensable de la liberté qu'on leur ac-

corde. Et s'ils tiennent justement à leur renom d'orthodoxie, ils ne peuvent pas cependant exiger que nous le ménagions aux dépens de notre orthodoxie à nous, et surtout aux dépens de la foi des nombreux lecteurs que trouvent d'ordinaire ces publications à tendance plus libre.

III

La question des *six jours* de la Genèse, comme toutes les questions difficiles, ne cesse pas de provoquer des essais de solution plus ou moins nouveaux. Le plus remarquable ou le plus remarqué, depuis que les lecteurs des *Études* ont été entretenus de ce sujet (avril 1889), est dû à M. E. de Gryse, naguère professeur de dogme au grand séminaire de Bruges et actuellement curé-doyen de Courtrai. En voici les traits fondamentaux¹ :

1° Les jours du premier chapitre de la Genèse ne sont pas des périodes de longue durée, mais des *jours civils* ou vulgaires de vingt-quatre heures ;

2° Ces jours ne marquent pas les dates et l'ordre d'apparition des œuvres de la création. Ils ne représentent pas les jours de Dieu, mais ceux de la *semaine* humaine ; c'est *l'institution* de cette semaine, et non la succession des périodes du travail divin, que Moïse veut indiquer par la formule répétée : *Et factum est vespere et mane, dies unus, — secundus*, etc. M. de Gryse traduit : « Et il fut constitué un soir-matin (jour civil), premier jour, » et ainsi de suite ;

3° Moïse n'entend pas exposer la *succession historique* des formations cosmiques et géologiques ; il ne nous apprend pas même si la formation du monde a été successive ou simultanée, œuvre d'une évolution lente ou accomplie en un instant. S'il dit que Dieu a créé l'univers en six jours et s'est reposé le septième, c'est par anthropomorphisme, c'est-à-dire par métaphore.

¹ Cette théorie a été exposée d'abord dans une revue flamande, puis dans une dissertation en latin, et enfin dans la *Science catholique* (1889, p. 329-334). Dans cette dernière revue, elle a été patronnée par Mgr de Harlez et en partie par M. l'abbé Jaughey, rejetée par le R. P. Corluy, réfutée en détail par M. Vandeputte, professeur d'Écriture Sainte au grand séminaire de Bruges. Elle a été également critiquée par M. l'abbé Bourdais, dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques* (février 1890), et par le R. P. Kern, S. J., dans la *Zeitschrift für katholische Theologie* d'Innsbruck (1891, p. 139-146). M. de Gryse a répliqué dans la *Science catholique* (janvier et mai 1891).

Ce système n'est pas entièrement original, son docte auteur est le premier à le dire. Dans ses trois articles, on saisira facilement les rapports avec des théories antérieures bien connues, et que j'ai aussi indiquées dans l'étude citée plus haut. Ce qui lui appartient en propre se trouve seulement dans le second article.

Ni M. de Gryse, ni les écrivains qui lui ont donné leur adhésion totale ou partielle, n'ont apporté aucun élément nouveau dans la controverse, en ce qui touche, soit le caractère historique du récit de la création, soit l'hypothèse des jours-périodes.

Je ne reviens sur ce sujet que pour me déclarer en grande partie d'accord avec le savant professeur belge dans ce qu'il écrit contre certain *concordisme* trop systématique. C'est, à mon avis, une entreprise malheureuse de chercher une correspondance exacte entre les œuvres des six jours, telles que Moïse les relate, et les époques géologiques. Tout système établi dans cette vue se heurte ou contre la science, ou contre le texte sacré, ou contre les deux à la fois. Il serait facile de montrer que c'est ce qui arrive même à la théorie la plus en honneur dans les manuels d'apologétique, à celle qui fait répondre, par exemple, au troisième jour, la période *carbonifère*, au cinquième, la période *secondaire*, etc. Plusieurs des objections de M. de Gryse sont ici réellement justifiées. Elles ont, d'ailleurs, déjà été présentées par d'autres, qui n'en admettaient pas moins le caractère véritablement historique du premier chapitre de la Genèse, avec les jours-périodes. En résumé, je crois que M. de Gryse a raison contre les *concordistes* exagérés; mais ses arguments ne portent pas contre ceux qui se contentent d'une correspondance plus largement entendue, entre la relation de Moïse et les données de l'observation géologique ou paléontologique. La correspondance dans les grandes lignes, notamment dans l'ordre de succession des principaux groupes d'êtres, est manifeste et inattaquable.

Pour en venir à l'article essentiel de la nouvelle théorie, l'idée qu'il contient est ingénieuse et, *a priori*, paraîtrait assez naturelle. Il est visible que, dans le premier chapitre de son livre, Moïse fait office de législateur en même temps que d'historien, et qu'il veut, non seulement raconter la création, mais aussi montrer dans le divin Ouvrier un modèle à imiter. Que la division de

l'œuvre divine en six journées de travail, suivies d'une journée de repos, soit l'expression de la réalité, comme le croient les *concordistes*, ou qu'elle soit artificielle, symbolique seulement, comme le pense M. de Gryse avec les *idéalistes*, il est certain que Moïse veut nous y faire voir le type de notre semaine humaine, où six jours de travail doivent être couronnés par un jour de sabbat, exclusivement consacré au culte du Seigneur. Cette intention ressort, non seulement des textes bien connus de l'Exode (xx, 8-11), mais du récit même de la création, qui se clôt sur l'institution du sabbat, expressément rattachée au repos du Créateur.

Done, *a priori*, on peut parfaitement s'attendre à ce que Moïse, en même temps qu'il retrace la série des opérations créatrices, note « l'institution des six jours ouvrables de la semaine humaine », de même qu'il consigne dans le verset final l'institution du jour de repos. Jusqu'ici je suis avec M. de Gryse.

Mais maintenant, il reste à voir si cette hypothèse, pour naturelle qu'elle soit, se vérifie dans le texte sacré, ou si du moins elle peut se concilier sans violence avec les termes de ce texte. Examen fait, je dois dire que ces présomptions favorables ne me paraissent pas confirmées.

Le docte exégète belge n'arrive au résultat cherché qu'à l'aide d'une interprétation inadmissible de la formule : *Factumque est vespere et mane, dies primus; — secundus, etc.* Tout d'abord, en effet, ce n'est pas sans effort qu'on amène le *factum est*, hébreu *vayehi*, proprement « il y eut, » à signifier : « il fut constitué », comme traduit M. de Gryse. Il serait singulier que Moïse se fût contenté d'un terme aussi général, aussi vague, pour marquer l'institution par Dieu des jours ouvrables. L'in vraisemblance est encore plus sensible dans le texte original hébreu, où on lit à la lettre : « Et il y eut (M. de Gryse : « il fut constitué ») soir et il y eut (« il fut constitué ») matin, jour premier... »

Puis, d'après M. de Gryse, les termes : « Et il y eut (il fut constitué) soir et il y eut (il fut constitué) matin, » seraient une circonlocution pour dire simplement : « Et il y eut (il fut constitué) un soir-matin, » et ce « soir-matin » serait l'équivalent d'un jour complet de vingt-quatre heures. A cela il y a une grave difficulté, c'est qu'un soir et un matin ne composent pas un jour complet. Il n'y a pas moyen d'ailleurs de prendre le mot « soir »,

en hébreu *'ereb*, pour « nuit », et « matin », *boqer*, pour « jour »; M. Vandeputte l'a très bien prouvé¹.

M. de Gryse s'évertue néanmoins à établir que l'Écriture admet cette manière de désigner un jour complet par son commencement et sa fin, ou, comme il préfère s'exprimer, par les commencements de la nuit et du jour. Son principal argument est le texte de Daniel (viii, 14). Malheureusement, ce texte est pour le moins aussi obscur que celui de la Genèse qu'il s'agit d'interpréter; il ne peut donc être d'aucune utilité dans la question; il ne faut pas demander aux ténèbres d'éclairer la nuit. Il est probable, d'ailleurs (je l'ai montré dans un Bulletin précédent, d'après le P. Knabenbauer²), que la leçon actuelle de l'hébreu, en cet endroit, est corrompue, et que dans le texte primitif il n'y avait ni « soirs » ni « matins », mais des « jours », en toutes lettres.

M. de Gryse affirme aussi que, dans la formule dont il s'agit, il est impossible d'entendre l'expression *mane et vespere* autrement que comme « un nom complexe pour désigner le jour civil ». « Il faut, dit-il, ne mentionner que pour mémoire l'opinion de ceux qui, séparant *vespere* et *mane*, font appartenir le *soir* à un jour et le *matin* à un autre jour. Le texte dit formellement : *Factumque est vespere et mane, dies unus*; mettant *dies unus... secundus*, etc., en opposition à *vespere et mane*. Le soir et le matin appartiennent donc sans aucun doute au même jour³. »

Cela est, au contraire, fort douteux, et l'opinion mentionnée seulement « pour mémoire » est de beaucoup la plus vraisemblable. Rétablissons le texte original : « Et il y eut soir, et il y eut matin, jour premier, — deuxième, — troisième, » et ainsi de suite. Rien n'indique que « jour premier, — deuxième », etc., soit mis « en opposition » avec quoi que ce soit. « Et il y eut soir, » c'est la conclusion du récit relatif à l'œuvre d'un jour; « et il y eut matin, » c'est le commencement du récit concernant l'œuvre du jour suivant. Chaque jour finit au moment où le suivant commence, c'est-à-dire au *matin* de celui-ci; voilà pourquoi Moïse note « jour premier » au *matin* du *second jour*; « jour deuxième » au matin du troisième, et ainsi des autres. Avec cette

1. *Science catholique*, 1889, p. 769.

2. *Études*, LIV, p. 145.

3. *Science catholique*, 1889, p. 332.

explication, la formule en question ne présente rien que de simple et de naturel; on n'en peut dire autant de l'interprétation préférée par M. de Gryse, il s'en faut bien.

Ce n'est pas sans quelque regret, je l'avoue, que je constate ce résultat défavorable. L'hypothèse de M. de Gryse, prise seulement quant à sa partie essentielle, et n'excluant point le caractère *historique* du premier chapitre de la Genèse, ne laisserait pas que de simplifier la tâche des apologistes. Du coup nous serions débarrassés de la difficulté qui nous gêne le plus dans la conciliation du récit de la création avec les données de la science, difficulté qu'aucun système concordiste ne résout encore d'une manière évidente. Je parle des objections que soulève la formule déjà tant de fois mentionnée, en ce qu'elle paraît enfermer dans un seul et même « jour » toutes les créations décrites dans le tableau qu'elle termine, alors que la paléontologie nous force à admettre qu'une grande partie des créations attribuées à chaque jour s'est effectuée seulement pendant les jours postérieurs. J'ai essayé de répondre à cette difficulté¹, et si la réponse ne satisfait pas entièrement, je ne l'abandonnerais pas, du moins, pour la solution nouvelle.

La *Revue de Lille* a d'abord publié, et nous venons de recevoir aussi en brochure *Quelques considérations exégétiques sur le premier chapitre de la Genèse*, par le R. P. P.-B. Lacome, dominicain². Le titre même indique qu'il s'agit moins de l'interprétation du fameux chapitre dans le détail, que des principes généraux nécessaires ou utiles pour cette interprétation. Ces réflexions sont dignes d'être lues par les exégètes.

Elles roulent principalement sur la distinction, si importante, mais souvent si difficile à faire, dans le texte sacré, entre le fond et la forme, l'essentiel et les accessoires, la vérité révélée et son enveloppe ou ses décors naturels. Pour désigner l'élément secondaire, plus ou moins humain, de la parole biblique, l'auteur emploie un nouveau nom, assez heureux : *mâchâl*. Dans l'usage hébraïque, tel que nous le connaissons par la Bible, le *mâchâl* désigne en général tout discours de forme brillante, imagée ou simplement piquante; mais il s'applique spécialement à la parabole et à l'allégorie, qui ont toujours été les procédés pré-

1. *Études*, XLVI, p. 585.

2. In-8° de 102 pages. Lille, Imprimerie V. Ducoulombier, 1891.

férés et les plus goûtés de l'enseignement, soit savant, soit populaire, en Orient. Élargissant encore cette notion, sans sortir de la conception fondamentale, le R. P. Lacombe appelle *máchál* tout ce qui, dans la Bible, ne sert qu'à vêtir et faire ressortir la vérité révélée. Nous nommerions cela simplement la *forme*, mais *máchál* a cet avantage, non seulement d'être un mot savant, mais, ce qui vaut mieux, de bien exprimer ce qui caractérise en effet plus particulièrement la forme de la plupart des écrits bibliques, c'est-à-dire le genre parabolique, allégorique. Jusque-là pas d'objection.

Mais quelle est l'étendue du *máchál* dans les Livres sacrés? Surtout dans quelle mesure relève-t-il de Dieu, provient-il de l'inspiration, si tant est qu'il en provient?

Le R. P. Lacombe apprécie toute la gravité et la délicatesse de ces questions. Il ne se flatte point d'avoir trouvé des règles expéditives pour les résoudre. Avec beaucoup de précautions, il croit pouvoir affirmer que, dans la Bible en général, et spécialement dans le premier chapitre de la Genèse, « les idées et explications *scientifiques* appartiennent au *máchál*; elles ne sont qu'un vêtement à la pensée divine ». Cette conclusion lui paraît « infiniment probable ». Il ajoute : « Nous traçons une ligne théorique entre les dogmes révélés et les explications qui les accompagnent. A cette ligne s'arrête l'enseignement formel de l'Esprit-Saint. »

Le *máchál* n'est-il donc pas soumis à l'inspiration? Je ne voudrais pas prêter à l'auteur une réponse catégorique à cette question, qu'il ne se pose jamais expressément. Ce qu'il déclare nettement et à plusieurs reprises, c'est qu'il n'admet dans l'Écriture aucune *affirmation* erronée, quelle qu'elle soit. D'autre part, il rejette l'explication commune, d'après laquelle la Bible rapportant, par exemple, la formation du *firmament*, l'*arrêt* du soleil, etc., parle suivant les *apparences*, et par conséquent reste *vraie*, quoique son langage ne soit pas proprement *scientifique*. D'après lui, l'écrivain sacré prend l'*idée* même, telle qu'elle existe chez ses lecteurs, c'est-à-dire inexacte, « sans équation avec la réalité » ; il la prend, non sans doute pour affirmer l'erreur qui y est contenue, mais pour en faire le *máchál*, le véhicule d'une vérité surnaturelle.

Je transcrirai presque intégralement la page où le R. P. Lacombe applique cela au premier des deux exemples que je viens d'indi-

quer. Il soutient d'abord que le mot « ciel », au premier chapitre de la Genèse (v. 8), ne peut s'entendre que suivant « la notion antique d'une voûte solide ». Il continue : « Maintenant, admettons que le ciel de la Genèse soit, ce qu'il n'est pas dans la réalité, une voûte solide; l'Esprit-Saint est-il tombé dans l'erreur? Le bon sens à lui seul pourrait fournir la réponse. Quand un maître d'école veut instruire un enfant d'une science, l'astronomie par exemple, il doit aller progressivement; il ne peut du premier coup faire passer toutes les connaissances de son intelligence dans celle de son élève. Pour avancer, il doit avoir un point de départ, sur lequel il s'appuie; cette base à tout son enseignement, ce sont les idées que possède déjà l'enfant.... Quand donc le maître, ayant à se mettre en communion avec l'élève, s'ingénie à deviner les conceptions bizarres et folles qui ont germé dans son cerveau; quand, les ayant découvertes, il s'en empare et les fait jouer pour glisser au travers d'elles quelques atomes de vérité; quand, pour lui mâcher les premières bouchées d'astronomie, il reprend les vieux mythes et les vieux errements, personnifiant le soleil et le faisant s'élaner, dans sa course quotidienne, de son lever à son déclin, le maître approuve-t-il par là toutes les illusions qui voltigent dans une jeune tête? Il y a plus : le professeur, dans une science définie, qui heurte en passant mille notions étrangères, les cueille et les jette au hasard, telles qu'il les a trouvées dans l'opinion ambiante, la pensée de tous, sera-t-il accusé et portera-t-il le poids de toutes les sottises humaines? ou bien sera-t-il tenu de corriger chaque idée avant d'en user? Où est-il le professeur orthodoxe dans toutes ses paroles, professeur de la science universelle? Et si au professeur vous substituez un prédicateur, à un amphithéâtre de choix, un auditoire éternellement ignorant? Le jour où, au mépris de Copernic et de Newton, le missionnaire, ayant à parler du Dieu qui trône dans les cieus et du bonheur qui attend les élus là-haut, s'en tient à l'illusion de Ptolémée qui autorisait un là-haut, et au rêve des anciens qui baignait d'azur et d'or l'immense et noir espace, l'appréhendez-vous, le malheureux apôtre, comme coupable d'une hérésie scientifique?

« Or, l'Esprit-Saint, dans la Bible, est en vérité ce pédagogue, ce prédicateur. Il est maître à côté des autres maîtres de la terre, maître comme eux, à leur façon; il a un enseigne-

ment à lui, une science à lui, la science surnaturelle, et il a voulu la communiquer à l'homme. Son auditoire est le plus humble de tous ; il est, nous l'avons dit, éternellement ignorant. Qu'avait-il dès lors à faire ? ou agir comme tous les maîtres d'icibas, ou bien suivre une autre méthode : commencer par instruire l'homme dans toutes les sciences naturelles, et en dernier lieu, lui apporter, pour couronnement à tout l'édifice, la science divine. C'est à peu près ce qu'il a fait au temps de la justice originelle ; mais ce temps-là n'est plus. L'humanité est irrémédiablement plongée dans les ténèbres ; sa vaine et chétive science, bien loin que Dieu puisse l'aimer et la favoriser, est devenue l'arme de l'orgueil. Aussi la sagesse de Dieu a-t-elle répudié la science de l'homme... »

J'ai reproduit ce brillant développement, quoique un peu long, parce qu'on y saisit bien le fort et le faible de la thèse du R. Père Lacome. La comparaison de l'Esprit-Saint avec un pédagogue ou un prédicateur est très juste et fort instructive ; mais elle prouve elle-même contre les conclusions extrêmes que le docte auteur paraît vouloir en déduire. Du moins, si je saisis bien sa pensée à travers le *mâchâl*, je veux dire l'abondance de métaphores dont lui aussi s'enveloppe, parfois au détriment de la clarté, il suppose que l'Esprit-Saint, comme le pédagogue et le missionnaire, pour faire entrer ses enseignements surnaturels, peut s'appuyer même sur les idées *fausses* de ceux qu'il veut instruire. Je crois qu'un maître humain, s'il est sage et consciencieux, n'agira pas de cette manière ; jamais, pas même au point de départ, il ne s'étayera des conceptions *fausses* de son élève, au risque de les lui faire prendre pour la vérité ou de discréditer ses leçons à l'avance.

À plus forte raison, le Maître divin, Vérité suprême, ne peut demander le secours de l'erreur, à un degré quelconque, pour ouvrir l'accès des intelligences à sa doctrine surhumaine. Il ne saurait exploiter (qu'on me passe l'expression) que ce qu'il y a de vrai et de bon dans nos idées. Dire que, pour faire cela, il devrait « commencer par instruire l'homme dans toutes les sciences naturelles », c'est une immense exagération.

L'hypothèse du R. P. Lacome, si séduisante qu'elle soit au premier abord, me paraît donc ruineuse. Je dois ajouter qu'il faudrait encore la rejeter, lors même que ses inductions seraient plus concluantes qu'elles ne sont. La question, en effet, n'est pas

de celles qu'on peut résoudre par la seule réflexion. L'auteur des *Considérations exégétiques* semble un peu oublier que c'est avant tout une question de *dogme positif*. C'est à la révélation elle-même et à son interprète autorisée, l'Église, qu'il faut en demander la solution. L'Église, du moins par sa tradition que représentent ses docteurs, a toujours repoussé, comme contraire à sa foi, toute supposition d'une erreur quelconque, dogmatique ou scientifique, directe ou indirecte, dans les livres canoniques. Je ne vois pas le moyen de concilier la théorie du *mâchâl*, dans ses dernières conclusions, avec cet enseignement catholique si manifeste. Assurément, l'auteur a cru que la conciliation était possible; j'ai mentionné plus haut ses déclarations si nettes au sujet de la vérité des Livres saints; mais je ne puis m'empêcher de penser que ces déclarations valent mieux que le résultat final de son étude. Je n'en répète pas moins que ses *Considérations*, qui fouillent si profondément le plus grand problème de l'exégèse, offrent une lecture intéressante et souvent suggestive à ceux qui sont capables de réduire ses brillantes déductions à leur valeur exacte.

Je ne puis terminer ce Bulletin déjà bien long sans signaler au moins d'un mot l'apparition du premier fascicule d'un ouvrage considérable, destiné à rendre les plus grands services à tous ceux qui cultivent les études bibliques. Je veux parler du *Dictionnaire de la Bible*¹, que M. l'abbé Vigouroux publie avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs avantageusement connus dans le monde de la science sacrée. Son titre dit assez ce qu'il promet, et ce qu'il donnera aussi, on peut l'espérer avec confiance, vu surtout le nom du principal auteur. Dans la première livraison (A-AÏNESSE), on remarque particulièrement les articles : *Actes des Apôtres* (par le P. Corluy); *Actes apocryphes des Apôtres* (par M. l'abbé Batiffol); *Adam* (au point de vue historique, par M. E. Palis; au point de vue scientifique, par

1. *Dictionnaire de la Bible*, contenant tous les noms de personnes, de lieux, de plantes, d'animaux mentionnés dans les saintes Écritures; les questions théologiques, archéologiques, scientifiques, critiques, relatives à l'Ancien et au Nouveau Testament, et des notices sur les commentateurs anciens et modernes, avec de nombreux renseignements bibliographiques. In-4°. Paris, Letouzey et Ané, 1891. Il y aura environ quinze fascicules de 160 pages chacun, avec cartes et vues.

M. l'abbé Hamard); *Aggée* (par M. E. Philippe); *Agriculture* chez les Hébreux (par M. l'abbé Vigouroux) : ce sont de véritables traités, résumant la matière avec toutes les questions qui s'y rapportent.

Enfin, je dois aussi constater l'heureux progrès des publications qui ont déjà été plusieurs fois louées dans les *Études*, et qui continuent à mériter ces éloges. Le *Cursus Scripturæ Sacræ* des Jésuites allemands s'est enrichi des Commentaires sur l'*Ecclésiaste* et sur le *Cantique des Cantiques*, par le P. Gietmann¹; l'auteur explique savamment ces deux livres si difficiles à des titres divers. Pour ce qui concerne le célèbre *Cantique*, en particulier, j'ai déjà dit précédemment qu'il défend très bien l'interprétation purement *allégorique*, qui est l'interprétation traditionnelle.

M. l'abbé Fillion a terminé le tome III de son Commentaire abrégé²; les deux derniers fascicules contiennent les livres suivants : Esdras, Néhémias, Tobie, Judith, Esther, Job. Le savant exégète aurait peut-être pu profiter davantage des études faites, dans ces derniers temps, sur la chronologie des livres d'Esdras et de Néhémie, notamment par M. Van Hoonacker, dans le *Muséon*. Mais il condense la substance des meilleurs commentaires dans ses notes sur l'admirable livre de Job.

La traduction de l'*Histoire de Notre-Seigneur*, du R. P. Cole-ridge³, avance également d'une manière satisfaisante. Les derniers volumes parus traitent du *Sermon sur la montagne* et de la *Formation des Apôtres*. Les pages consacrées à ce double sujet par le vénérable jésuite anglais nous paraissent être parmi les plus belles de son docte et pieux ouvrage.

1. Paris, Lethielleux. Grand in-8° de vi-547 pages.
2. Paris, Letouzey et Ané. In-8°.
3. Paris, Lethielleux. In-8°.

J. BRUCKER.

BIBLIOGRAPHIE

Discours et allocutions sur les Écoles, divers autres sujets et œuvres de charité, par Mgr GOUTHE-SOULARD, archevêque d'Aix. In-12 de 244 pages. Aix, Makaire, 1891. Prix : 3 fr. 50. Au profit des Petites Sœurs des pauvres.

Si j'avais à cela quelque titre je remercierais respectueusement et de grand cœur Mgr l'archevêque d'Aix : je lui dois, et beaucoup de lecteurs vont lui devoir bientôt, j'espère, quelques heures délicieuses. Les *Discours et Allocutions* sont un de ces ouvrages qui reposent, qui encouragent et qui rendent presque fiers. Il y a une joie infinie, en ce temps de violences progressives d'une part et de silences surprenants de l'autre, à rencontrer sur sa route quatre cents pages de franche doctrine, de style limpide, de loyauté calme, de noble vigueur. Une voix autorisée marquant nettement la route à suivre, et aussi les limites au delà desquelles toute résignation serait défaillance, soulage la conscience et rassérène les fronts. L'âme, tout opprimée qu'elle soit encore, respire comme si elle ne l'était plus.

Bien des enseignements remplissent ces pages : nos besoins actuels, nos devoirs de catholiques, nos droits aussi, les œuvres qui nous sont chères, tout cela est traité. Mais, visiblement, c'est surtout l'éducation chrétienne qui tient au cœur de l'évêque. Comme de juste, il voit là le gage de l'avenir. Son zèle s'enflamme et sa parole avec lui dès qu'il touche à ce grand sujet. Partout où surgit une école catholique, il est présent pour en encourager les débuts, en bénir la première pierre, en expliquer surtout le but et la haute portée. On le nomme en Provence l'*Archevêque des écoles* ; il ne s'en défend pas. Léon XIII a bien agréé le titre de *Pape des ouvriers*. Disons en passant que si l'éducation chrétienne est son champ de bataille, elle est aussi son champ de triomphe ; en moins de trois années, vingt-trois écoles nouvelles s'élevant de terre avec la rapidité d'une végétation tropicale, sont venues lui apprendre que son peuple l'a compris. Ce succès le rend heureux, il ne s'en cache pas.

Mais il est des gens que ce succès même offusque. On convoitait ailleurs ces enfants ; il les garde à l'Église ; on ne le lui pardonnera jamais. C'est une bien vieille querelle que celle-là. Il y a si longtemps que les loups sont mécontents des bergers ! Ces bons fauves se vengeront donc, faute de mieux, en hurlant. Le berger fidèle sera, suivant les époques, un « intolérant », un « fanatique » ; aujourd'hui l'on dit un « militant ». Voilà le mot qui doit, paraît-il, déconsidérer un homme et le livrer à la vindicte publique.

Par grand malheur, Mgr l'archevêque d'Aix accepte avec reconnaissance cette suprême injure :

On va me crier bien haut que je suis un *prélat militant*. Oui, je suis un prélat militant ; c'est la constatation que j'accomplis mon devoir. Quoi donc ! je suis archevêque par institution divine, par le choix du Pape et par voie concordataire ; je suis archevêque de cette Église catholique qui s'appelle ici-bas l'*Église militante* ; je suis chargé de ne pas laisser périr la moindre syllabe de son Symbole et de ses commandements. Je suis le pasteur des âmes que je dois instruire, éclairer, conduire, j'en répondrai au tribunal de Dieu ; cette Église est attaquée tous les jours sans aucune loyauté, sans aucun respect, sans aucune pudeur. Les lois, les décrets, les arrêts, les mesures dirigés contre elle se comptent par centaines ; elle est désignée comme l'ennemie, on la traite comme l'ennemie. J'ai dans ma main le dépôt sacré de sa doctrine, de sa morale, de ses droits, la garde de sa liberté, son bien suprême, son unique ressource en ce moment. Je suis établi chef et pasteur dans cette Église militante, et j'abdiquerais mon nom, mon titre, mon devoir devant Dieu et devant les hommes, et je ne combattrais pas pour elle, et je ne *militerais* pas pour elle ! Oh ! si ces gens-là savaient le premier mot du catéchisme, ils ne me donneraient pas des verges pour les battre ! Si je n'étais pas un prélat *militant* suivant mon droit et mon devoir, ils seraient les premiers à me mépriser ; je ne leur donnerai pas ce plaisir de sitôt ! (P. 399.)

Et la promesse est tenue !

La fierté épiscopale en face de l'agresseur n'est qu'un des côtés du noble caractère que nous révèlent ces pages. Cet homme qui se dresse comme un lion pour venger les droits sacrés de l'Église et des consciences a des accents de tendresse incomparables quand il parle de ceux qu'il aime : les enfants, les ouvriers, les pauvres. L'évêque imite le Maître qui foudroyait de ses anathèmes les pharisiens superbes, et de sa douce main caressait les fronts d'enfants. Alors sa parole prend une parure d'originalité savoureuse

et de douce familiarité. On ne lit pas, par exemple, sa *Lettre sur les Petites Sœurs des pauvres* sans être délicieusement ému. Il y a dans ces lignes des traits qui vont chercher au cœur quelques larmes qu'on maîtrise mal. Il ne faut omettre aucun paragraphe de ce petit chef-d'œuvre. Les bonnes Petites Sœurs n'ont pas encore trouvé, je suppose, un meilleur panégyriste. Depuis longtemps elles n'avaient pas de meilleur ami.

Le genre d'éloquence du vénéré prélat a la bonne fortune d'être *vrai*. Rien de ces oripeaux de convention qui amusent les initiés; rien non plus de cet air compassé et épinglé qui glace tout le monde. C'est simple, c'est lucide, c'est vibrant : on entend un père qui vous parle à vous, bien à vous, qui vous parle de vos affaires, presque dans votre style. Une phrase sobre, hachée quelquefois pour être plus claire, détaille la pensée sans fatiguer jamais. Vous écoutez et vous dites : il a raison. Un trait : il s'agit de prouver à de braves gens, pêcheurs de la Méditerranée, que l'éducation obligatoire dans un même moule n'est pas un bienfait :

Habitants des Martigues, qui êtes tous pêcheurs, vous avez une vocation toute trouvée; la mer qui baigne vos murs, coule dans vos rues, et fait de votre gracieuse ville une Venise provençale; et cet étang de Berre, port merveilleux creusé par la Providence, et qui deviendra nécessairement, un jour, le plus beau, le plus inattaquable port du monde; tout vous invite à monter chaque soir sur vos barques rapides et à vous lancer sur les flots qui sont vos champs, vos prés, vos vignes, vos jardins. Par une déduction logique du même principe (de l'obligation), on pourrait vous dire : Vos enfants ont beau être habitués dès leur jeune âge à la mer, comme vos poissons, nous ne voulons pas qu'ils soient pêcheurs : il nous faut des agriculteurs et des vigneron... laissez-là vos barques et vos filets et allez fertiliser les terres incultes et riches d'avenir. Je sais bien la réponse que vous feriez. Ces gens-là ne sont pas les maîtres de vos cœurs, ils n'ont pas le droit de vous dire comme Notre-Seigneur à ses apôtres : « Abandonnez vos filets et suivez-moi. » (P. 80.)

Impossible de ne pas comprendre.

Le *Progrès de Lyon* peut-il ignorer qu'un évêque n'est pas un fonctionnaire depuis que Mgr l'archevêque d'Aix lui a dit dans son inoubliable lettre :

Vous m'appellez fonctionnaire; je ne suis pas fonctionnaire. Le fonctionnaire de l'État exerce ses fonctions au nom de l'État. Où avez-vous

jamais vu que je prêche et que j'administre les sacrements au nom de la République ?

Il n'y a vraiment pas grand'chose à répondre.

La Bruyère écrivait : « Le commun des hommes aime les phrases et les périodes, admire ce qu'il n'entend pas, se suppose instruit, content de décider entre un premier et un second point, ou entre le dernier sermon et le pénultième... Le temps des homélies n'est plus. Les Basile, les Chrysostome ne le ramèneraient pas ; on passerait en d'autres diocèses pour être hors de la portée de leurs voix et de leurs familières instructions... » (*De la chaire.*)

Ce n'est plus tout à fait cela ; tant s'en faut. On prise aujourd'hui, en France du moins, ce que nous admirions tout à l'heure dans les *Discours et Allocutions* : une éloquence simple et vraie ; aussi n'avons-nous pas entendu dire que les diocésains de Mgr Gouthé-Soulard, même ceux qui habitent sa ville archiepiscopale, une des plus fines et des plus lettrées de France, aient l'intention de franchir la frontière !

La simplicité du reste n'exclut pas l'élégance. Ses compliments aux bienfaiteurs, par exemple, sont absolument gracieux :

Mon cher ami, insigne bienfaiteur de votre pays, je sais que je vais faire gémir votre modestie, et cependant je n'hésite pas à vous imposer ce supplice ; la question n'est pas personnelle. Je publie la gloire de Dieu dans les dévouements qu'il inspire et dans les belles actions dont il est la cause. Si je ne parlais pas, je craindrais que dans un instant une pierre ne vînt à se détacher du monument que je vais bénir, pour me frapper au cœur, comme traître à ma mission.

J'applique à votre splendide école la parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ à la femme juive qui avait répandu un vase de parfums sur sa tête : « En vérité, en vérité, je vous le dis, l'action de cette femme sera racontée dans le monde entier. » Vous avez mieux fait ; ici on répandra les parfums de la vérité, de la grâce, de la charité, de l'amour de Dieu et des hommes, sur la tête et dans le cœur de plusieurs générations d'enfants, que Jésus-Christ regarde comme d'autres Lui-même. Je souhaite que votre exemple fasse le tour du monde... (P. 63.)

Bref, l'éminent prélat ne se contente pas d'être *militant*, il est *docteur*, et, de l'aveu de ses adversaires, *lettré*, ce qui ne gâte rien.

Mais, arrêtons nos citations. Il vaut mieux renvoyer aux sources que les défraîchir en y puisant trop. Louis Veillot disait un jour :

« Si tout ce que j'ai dans le cœur sortait convenablement, je ferais un beau livre. » Voilà vraiment bien ce qui est arrivé à Mgr l'archevêque d'Aix. Dans les temps mauvais qui sont les nôtres, sous le coup de cette savante persécution qui sévit, il avait bien des choses dans le cœur, ou mieux, sur le cœur. Son devoir, sa loyauté, la noble fermeté de son âme ne lui ont point permis de s'en taire. Cela « est sorti » non pas « convenablement », mais admirablement.

Et nous avons « un très beau livre ».

M. BOUILLON.

Bibliothèque de la Compagnie de Jésus. Première partie : *Bibliographie*, par les Pères DE BACKER. Seconde partie : *Histoire*, par le P. CARAYON. Nouvelle édition, par le P. CARLOS SOMMERVOGEL, S. J., Strasbourgeois, publiée par la province de Belgique. Tome II. (BOULANGER-DESIDERI.) Bruxelles, Oscar Schepens, 16, rue Treurenberg; Paris, Alphonse Picard, 82, rue Bonaparte, 1891. In-4 de 123 feuilles à double colonne. Prix : 30 francs pour les souscripteurs ; pour les autres acheteurs : 40 francs.

Le P. Sommervogel tient sa promesse. L'an dernier, à pareil mois¹, nous annoncions sur sa parole que les volumes de son importante publication se succéderaient rapidement. Une année n'est pas trop longue pour faire paraître deux mille colonnes in-4° de bibliographie, et d'une bibliographie aussi complexe.

En présentant ce deuxième tome, nous n'avons plus à revenir sur les origines de l'ouvrage ni sur la méthode employée. C'est assez de dire que les principes adoptés au début ont été rigoureusement suivis. Fidèle à son premier plan, l'auteur a débarrassé son œuvre des suppléments inutiles qui encombraient l'ancienne édition, et il a réservé pour le tome final, où sera reproduite la bibliothèque historique, ébauchée jadis par le P. Carayon, l'indication complète des sources à consulter sur chaque écrivain, sa vie, ses manuscrits, ses livres. Ce n'est pas qu'il n'y renvoie à l'occasion. Il n'eût pas voulu parler du P. La Chaize, le célèbre confesseur de Louis XIV, sans mentionner l'*Étude* de M. Chantelauze (1859). L'article BOURDALOUE, un des plus ciselés, contient

1. Voir *Études*, novembre 1890, p. 516.

deux colonnes serrées uniquement consacrées aux sources de biographie et de critique littéraire, et ici l'information ne s'arrête qu'aux plus récents travaux, ceux de Monseigneur Blamignon par exemple ; elle va même jusqu'à comprendre des ouvrages restés en portefeuille, tels que la *Correspondance de Bourdaloue*, préparée par le regretté P. Lauras et demeurée parmi ses papiers inédits. Si la bibliographie proprement dite des *Provinciales* a disparu, au tome I, de l'article ANNAT, nous retrouvons ici, à l'article MOÏSE DU BOURG, de curieux renseignements sur les « petites lettres », extraits des *Mélanges* de Ant. de Lantenay (l'abbé Bertrand, sulpicien), Bordeaux, 1885.

Les additions sont nombreuses. Nous avons déjà dit que, comparée à l'édition en trois volumes in-folio donnée par les PP. de Backer et le même P. Sommervogel, de 1869 à 1876, celle-ci est plutôt un ouvrage nouveau qu'une réédition. Une simple promenade à travers quelques articles en témoigne au premier coup d'œil. Pour ne point faire tort à la modestie du savant bibliographe, nous ne citerons que celui du bienheureux Pierre Canisius. Il n'est pas de lui, le P. Sommervogel nous en prévient, dans sa modestie consciencieuse. Cet article considérable, qui ne serait pas plus court s'il était sien, va de la colonne 617 à la colonne 688. Un petit volume ! A tout seigneur, il est vrai, tout honneur ; mais d'autres bienheureux n'ont pas à se plaindre du manque d'espace, tels que le martyr Edmond Campion, avec ses onze colonnes. Ceux qui ne briguent pas les honneurs de la canonisation sont d'ailleurs favorisés dans la même proportion. Quelle mine pour des chercheurs et des curieux que ces catalogues d'ouvrages imprimés ou manuscrits, aux noms du géographe Briet et du pamphlétaire Brisacier, des érudits Brotier et Brumoy, des poètes Commire et du Cygne, du bollandiste de Buck et du philosophe Buffier, des historiens Catrou et Daniel, des polygraphes Caussin et Cossart ! Certains grands ouvrages, par exemple au mot CHINE, les *Mémoires concernant l'Histoire, les Sciences, les Arts, les Mœurs, les Usages, etc., des Chinois* (Paris, 1776-1789, 16 vol. in-4), sont entièrement détaillés.

Parmi les plus riches nomenclatures, celles des collèges occupent le premier rang (Bruxelles, Cologne, Brugelette, Constance) ; parmi les plus tristes, nous avons remarqué celles des PP. Cahier, Carbonnelle et Delsaux, à qui la mort a donné ici leur place, mais

qui la conservent ailleurs. Ami et héritier de ces illustres devanciers, le P. Sommervogel travaille, lui aussi, pour ses contemporains et pour la postérité.

H. CHÉROT.

Ilios et Iliade, par le P. Gaston SORTAIS, S. J. In-8 de xv-417 pages. Paris, E. Bouillon, 1892.

L'auteur de ce livre est persuadé que l'unité de composition et d'origine de l'*Iliade* ne saurait plus être rigoureusement maintenue. Il adopte sur ce point les conclusions de la critique moderne, à peu près telles qu'elles ont été formulées récemment par M. Croiset. Il développe ses raisons avec clarté et force, et ceux qui le liront attentivement reconnaîtront, croyons-nous, que son sentiment est sérieusement motivé.

Quelques-uns, cependant, l'accuseront de mutiler le chef-d'œuvre d'Homère; il répondra qu'il le rétablit, au contraire, dans sa vérité, dans sa splendeur originale. « Celui, dit-il, qui débarrasse une statue remarquable des enjolivements ajoutés par un goût douteux ne lui rend-il pas sa vraie beauté? L'œuvre d'Homère a été surchargée d'additions successives qui l'enlaidissent. En essayant de la dégager de cette surcharge encombrante, nous croyons mieux servir la gloire du grand aède que ceux, chaque jour plus rares, qui s'acharnent à lui attribuer tout entière la masse incohérente des vingt-quatre chants. » (Préface, VIII.)

Si les plus fervents admirateurs de l'*Iliade* sont forcés de dire avec Horace :

Quandoque bonus dormitat Homerus,

ne doivent-ils pas être heureux que l'on montre dans ces parties faibles, peu dignes du chantre d'Achille, des interpolations, des *raccords* dus aux aèdes moins bien inspirés d'un âge postérieur?

Au reste, le R. P. Sortais met ses lecteurs à même de juger immédiatement si Homère perd quelque chose à être ainsi réduit, ou plutôt dégagé. Son troisième chapitre est formé par un essai de restauration de l'*Iliade* primitive. C'est la première fois, croyons-nous, qu'on offre ainsi aux lecteurs français, dans une traduction fidèle et élégante, toute la suite des chants qu'une sage critique autorise à mettre sous le grand nom d'Homère. Des plus beaux morceaux que l'antiquité a admirés et qu'on admirera toujours, aussi longtemps du moins que l'humanité ne sera pas sub-

mergée par la barbarie, aucun ne manque dans cette *Iliade* épurée. C'est la contre-épreuve et la meilleure justification de la théorie exposée dans le chapitre sur la formation du poème.

Au commencement de son volume, le R. P. Sortais s'est occupé d'une autre controverse, qui a eu aussi son retentissement et qui n'est pas encore complètement terminée : il s'agit du véritable emplacement de l'*Ilios* d'Homère. On y lira avec beaucoup d'intérêt la relation des fouilles de Schlieman à Hissarlik. L'auteur expose fort bien le pour et le contre des identifications proposées, en inclinant finalement en faveur d'Hissarlik ; il reconstruit d'après cette hypothèse le champ de bataille de l'épopée homérique.

Dans un autre chapitre, le quatrième, que complète un appendice sur la *mythomanie*, le R. P. Sortais fait le portrait des dieux de l'*Iliade*, au point de vue moral et littéraire.

Il consacre ses trois derniers chapitres à *l'art homérique*, qu'il caractérise comme l'union parfaite du naturel et de la grandeur, du réel et de l'idéal. Les intéressants développements qu'il donne à cette idée montrent combien il a vécu assidûment avec le grand poète, avec quel amour il l'a étudié, combien il est entré avant dans l'intelligence de son génie.

La « jeunesse des écoles », à qui ce volume est dédié, et aussi les professeurs, seront reconnaissants à l'auteur de leur offrir, sous une forme si agréable, tant de faits et d'observations utiles pour l'appréciation du plus grand chef-d'œuvre classique.

J. BRUCKER.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE
DES
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

OCTOBRE 1891

ROME

Les démonstrations tumultueuses provoquées à Rome par la franc-maçonnerie ont obligé le comité directeur des pèlerinages à supprimer les trains organisés pour le mois d'octobre.

C'est le 5 octobre que le Souverain Pontife a célébré la messe, à Saint-Pierre, devant les derniers pèlerins en partance pour les diocèses de Limoges et de Nantes.

La messe achevée, le Saint-Père daigna parcourir les rangs des pèlerins, disant à chacun un mot paternel. Puis Son Éminence le cardinal Langénieux flétrit, en termes énergiques, l'attentat à la liberté du Souverain Pontife et des fidèles :

« Très Saint Père,

«... Cette audience qui s'achève et que, dans votre bonté paternelle, vous avez rendue plus touchante, s'il est possible, que les précédentes ; cette audience qui marquait seulement la première série des démonstrations respectueuses et pacifiques des ouvriers de France envers Votre Sainteté, elle est la dernière de ce grand pèlerinage si laborieusement préparé et, nous pouvons nous rendre ce témoignage devant Vous, Très Saint Père, si heureusement conduit jusqu'à ce jour...

« Si atteints que nous soyons dans les plus nobles sentiments de nos cœurs, une pensée domine toutes les autres : celle de la reconnaissance envers Votre Sainteté pour les marques de particulière bienveillance dont elle a daigné nous combler ; une angoisse nous saisit profondément, Très Saint Père, en des jours remplis d'amertume pour Vous, à l'heure où la plus légitime des libertés étant enlevée à vos enfants, il devient plus manifeste encore que la situation faite à leur Père est intolérable.

« Heureux ceux qui, comme nous, ont pu voir le Vicaire de Jésus-Christ oublier ses propres souffrances pour se donner tout entier aux plus humbles de ses fils ! Plus heureux ceux qui, comme nous aussi, ont pu souffrir persécution pour la justice !... »

Le Pape a répondu d'une voix émue et attristée. Puis il a fait avancer un ouvrier alsacien, M. Finck, et, de sa propre main, l'a décoré de la croix de chevalier de Saint-Grégoire le Grand.

Cette longue audience de trois heures, qui clôturait si brusquement le pèlerinage des ouvriers français, a été singulièrement émouvante : c'était une scène d'adieu dans des circonstances douloureuses. L'accent du Pontife était plus tendre et les acclamations des fidèles plus vibrantes que jamais.

La nuit suivante, le dernier groupe de pèlerins avait quitté Rome.

L'émotion factice excitée dans la ville s'est répandue, comme une traînée de poudre, dans la péninsule : de toutes parts des manifestations antifrançaises ont éclaté avec violence. Certaines feuilles républicaines elles-mêmes, en voyant ce concert d'outrages si bien exécuté, ne peuvent s'empêcher de crier au *mot d'ordre* et au *coup monté* :

« Il nous paraît difficile que les manifestations théâtrales qui, presque instantanément, se sont organisées dans la péninsule italienne, à la nouvelle de l'équipée de jeunes pèlerins, ne soient pas le résultat d'un coup monté. Et ce qui nous rend suspect au premier chef tout le bruit mené autour de l'affaire, c'est que la presse allemande lui fait écho. Les reptiles de Berlin sifflent avec trop d'acharnement pour qu'ils n'aient pas reçu un mot d'ordre. Nous devons même leur rendre cette justice qu'ils font plus de tapage que les plus enragés gallophobes italiens. »
(*Le Matin.*)

Les directeurs du pèlerinage ont publié un *Mémoire* relatif à ces tristes journées d'octobre, où ils rétablissent, à l'aide de témoignages authentiques, la vérité des faits indignement travestie par une presse vénale. Le *Mémoire* fait ressortir la salutaire leçon de ces déplorables événements : la situation précaire du Pape, qui a vu se réaliser si vite les tristes prévisions dont il faisait confiance au pèlerinage international de la jeunesse : « Au milieu des menaçantes vicissitudes des affaires politiques, la faculté même d'accéder auprès de Nous peut être entièrement supprimée, du gré de ceux qui commandent. »

Pour protester à sa manière, l'Association de la jeunesse italienne propose d'organiser une collecte extraordinaire du Denier de Saint-Pierre. Elle a adressé dans ce but à la jeunesse catholique du monde entier un ardent appel qui se termine par ce cri filial : *Vive le Pape*, que les détenteurs de Rome n'étoufferont pas en le qualifiant de séditieux :

« Vive le Pape ! Unissez-vous, frères catholiques, pour que, au jour du quinzième anniversaire du couronnement de Léon XIII (3 mars 1892) nous déposions au pied du trône apostolique, avec les chefs des diverses associations catholiques qui voudront accourir à Rome, le résultat de cette collecte et de cette réparation universelle, exprimée par le cri si cher à notre cœur de : « Vive le Pape, notre Père, notre guide et notre salut ! »

Le Souverain Pontife a envoyé aux évêques du monde catholique

une nouvelle encyclique sur le Rosaire : *De Mariæ Virginis Rosario*. Léon XIII rappelle, avec une insistance tout apostolique, la nécessité de la prière persévérante : c'est de là que le Pape attend la délivrance et le salut ; malgré les tristesses de l'heure présente il espère dans l'avenir, parce que la dévotion du Rosaire est devenue générale, surtout pendant le mois d'octobre qui lui est consacré.

Les Frères Mineurs conventuels viennent d'élire pour général de leur Ordre le P. Caratelli, théologien distingué, consultant de plusieurs congrégations.

FRANCE

A l'occasion des incidents de Rome, M. Fallières, ministre de la justice et des cultes, conformément à la décision prise en conseil des ministres, a adressé aux archevêques et évêques un *monitum* inconvenant pour « les inviter à s'abstenir, pour le moment, de toute participation à ces pèlerinages dits des ouvriers français ».

On ne traite ainsi que des fonctionnaires. Son Éminence le cardinal Langénieux, Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, et Mgr Freppel, évêque d'Angers, ont protesté les premiers avec énergie. La fermeté de Mgr l'archevêque d'Aix lui a valu l'honneur d'être cité à comparaître devant la cour d'appel, jugeant correctionnellement, à Paris, le 24 novembre prochain. Des quatre coins de la France arrivent au vaillant prélat les témoignages de la plus chaleureuse sympathie. En 1881, Mgr Cotton, évêque de Valence, fut poursuivi et acquitté devant la même juridiction. Cette fois, quel sera le dénouement de l'action engagée ? Il n'importe ; en toute hypothèse, le gouvernement sortira amoindri de la lutte. Si l'archevêque est absous, c'est une défaite éclatante pour le ministère ; s'il est condamné, c'est une victoire honteuse. Ce jour-là, le pouvoir entrerait dans la voie de la persécution violente. Cette perspective n'a rien qui puisse effrayer les catholiques, car ils savent le sort qui attend les persécuteurs : ne serait-ce pas le commencement de la fin ?

On aimerait à voir nos ministres, si hautains à l'égard des évêques, plus fiers vis-à-vis de l'Italie.

Les nouveaux titres de la rente italienne avaient à payer en France et en Allemagne un droit de timbre. L'Italie a mendié l'exonération de cet impôt : Berlin a répondu par un refus à son cher allié. Notre ministre des finances a fait le don gracieux d'environ deux millions à ce voisin haineux qui nous insulte. C'est bien de pratiquer la charité envers ses ennemis, pourvu que ce ne soit pas au détriment des vrais nécessiteux, les pauvres contribuables français !

Ce n'est pas tout. Au moment où retentissaient à Rome les cris de haine contre la France, notre gouvernement présidait l'inauguration de la statue de Garibaldi, qui se conduisit, pendant la guerre de 1870, comme un forban. Nos ministres ont la mémoire courte. M. Emile Ollivier avait pourtant pris soin de la rafraîchir :

« J'affirme qu'une des dernières paroles qu'il ait prononcées à Palerme a été pour approuver notre démembrement ;

« J'affirme que son intervention pendant la Défense nationale a été stérile, nuisible, et que son ineptie a été cause, en grande partie, de la perte de notre armée de l'Est ;

« J'affirme qu'il n'est pas venu avec désintéressement porter l'appui de son bras au patriotisme français ; qu'il est venu accomplir, au profit de ses passions sectaires, un acte de cosmopolitisme révolutionnaire ; qu'il est venu déclamer contre nos prêtres plutôt qu'aider nos soldats.... »

Et c'est à ce misérable, que M. Émile Ollivier qualifie justement d'*ennemi national*, qu'on dresse officiellement des statues, pendant que l'Italie-une vocifère contre la France !

Quelques jours après, cinq ministres entraient triomphants à Marseille. Pourquoi tant de pompe ministérielle ? Il s'agissait (qui l'eût dit ?) de poser la première pierre du grand réseau... d'égouts ! Le triomphe a été modeste, car, malgré les ovations de commande, le cortège a été poursuivi de sifflets persistants.

Les Chambres ont fait leur rentrée le 15 octobre. La discussion générale du budget n'a pas offert grand intérêt. MM. Porteu, Deschanel, Piou, Jamais, ont formulé des critiques assez vives contre le projet présenté. Mais l'accord du gouvernement et de la commission du budget a rendu facile la réponse du ministre des finances à ces attaques pourtant bien fondées.

La discussion du budget des affaires étrangères a provoqué des débats orageux. C'était l'occasion toute naturelle d'interpeller M. Ribot sur les troubles de Rome. M. Jules Delafosse s'en est chargé : il a réprouvé énergiquement la présence du gouvernement français à l'inauguration de la statue de Garibaldi ; il a vigoureusement stigmatisé la lettre du ministre des cultes aux évêques, quand il s'est écrié : « Il ne fallait pas, Monsieur le ministre, écrire une circulaire italienne, si vous ne vouliez pas qu'un évêque vous répondeit en français. » Par malheur, M. Delafosse a gâté les bonnes choses qu'il a dites et mal servi la grande cause qu'il avait entrepris de défendre, en sacrifiant le pouvoir temporel.

La réponse de M. Ribot a été aussi faible. Aussi M. de Mun a-t-il protesté avec une éloquence indignée contre l'insuffisance de cette réponse. Il a reproché au ministre son silence et son inaction au moment des violences déchaînées contre les pèlerins ; et l'accusant de créer deux catégories de citoyens : « ceux qu'on protège devant l'étranger et ceux qu'on abandonne », le grand orateur a terminé par cette belliqueuse déclaration : « Votre responsabilité est ici gravement engagée ; car si vous nous traitez en ennemis, vous ne vous étonnerez pas que nous vous répondions en combattants. »

Malgré la coalition de MM. Hubbard, Dumay et Pelletan, l'ambassade près du Vatican, défendue par le ministre des affaires étrangères, a été maintenue par 284 voix contre 210. Cette longue séance nous

laisse sur une douloureuse impression : Garibaldi, fanfaron grotesque et sacrilège, a été exalté, et pas une voix ne s'est fait entendre pour le flétrir ; le pouvoir temporel a été bafoué et méconnu, et pas un orateur ne s'est levé pour le défendre ! La droite ne nous avait pas encore donné le spectacle d'un aussi complet effacement.

Les lettres de félicitations ne cessent d'affluer à l'archevêché d'Aix : signalons, entre toutes, celles du cardinal Richard, archevêque de Paris, qui offre l'hospitalité à Mgr Gouthe-Soulard, et du cardinal de Toulouse, Mgr Desprez, qui envie le sort du prélat persécuté.

Le seizième congrès des juristes catholiques s'est tenu, cette année, à Lyon. M. Lucien Brun, président, a ouvert le congrès par un discours énergique en faveur de la liberté d'association. Cette question, si actuelle et si grave, a été examinée sous toutes ses faces : M. l'abbé Onclair l'a traitée au point de vue du droit naturel ; M. Auguste Roussel, de l'*Univers*, a fait l'historique des rapports entre les congrégations religieuses et les divers États ; M. Poidebard a réfuté les théories du juriste belge Laurent sur les congrégations ; M. Paul Besson a présenté un projet de loi sur le régime des corporations ; M. Gairal a parlé des associations internationales ; MM. Rivet et Hubert-Valleroux ont montré les avantages de la mainmorte. Cette simple nomenclature donne à elle seule l'idée de l'intérêt qu'ont présenté les discussions de cet important congrès.

Mgr Fava fait répandre le résumé du convent maçonnique tenu à Paris le mois dernier. Mgr de Grenoble a raison de ne pas désarmer, car la secte a vraiment toutes les audaces : ne vient-elle pas, sacrilège parodie, de donner, à Tours, le scandale de trois baptêmes maçonniques ?

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — La ville de Trèves a célébré la clôture de l'*ostension* de la sainte Robe. L'archiduchesse Marie-Thérèse, le duc et la duchesse Paul de Mecklembourg assistaient, le lendemain, au transfert de la vénérable relique dans le trésor de la cathédrale. Mgr Korum a prononcé un éloquent discours et entonné le *Te Deum*. Le soir, illumination générale de toute la ville.

Le roi de Wurtemberg, Charles I^{er}, est mort à Stuttgart, le 6 octobre. Depuis Sadowa et surtout depuis la guerre de 1870, il était devenu le vassal résigné de la Prusse. Les catholiques n'ont point eu à se plaindre de ce roi protestant. C'est Guillaume II, son neveu, qui lui a succédé. Le nouveau roi n'ayant pas d'héritier mâle, la couronne fera retour à la branche catholique de Wurtemberg.

ANGLETERRE. — La mort inopinée de Parnell a été un coup de foudre pour son parti, lequel, espérons-le, ne s'en relèvera pas. L'Irlande, ne pouvant oublier les services rendus par son ancien chef dévoyé, lui a fait de royales funérailles. Cette dette de reconnaissance

acquittée, qu'elle s'unisse enfin pour triompher : la Providence vient de lui aplanir le chemin.

M. Gladstone a prononcé sur la question égyptienne un discours dont le retentissement a été considérable au delà du détroit : il a sommé le cabinet de Salisbury de tenir les engagements solennels pris par l'Angleterre, à la face de l'Europe, d'évacuer l'Égypte quand l'ordre troublé serait rétabli.

DANEMARK. — On vient de poser, à Copenhague, la première pierre d'une seconde église paroissiale catholique. La cérémonie a été présidée par Mgr von Euch, préfet apostolique; la princesse Waldemar, née Marie d'Orléans, y assistait. La nouvelle église sera dédiée à Notre-Dame du Rosaire. C'est un signe consolant du progrès de la religion dans ce pays où, il y a un demi siècle, les catholiques étrangers obtenaient à grand'peine l'autorisation de bâtir une humble chapelle.

ÉTATS-UNIS. — Un négociant de New-York, M. Loubat, a fait exécuter par le sculpteur Luchetti, de Pérouse, une statue monumentale de Léon XIII, en marbre. Elle a coûté vingt mille dollars. La cérémonie d'inauguration a eu lieu à Washington, dans la grande salle de l'Université catholique, devant le cardinal Gibbons et l'archevêque de New-York.

G. S.

Le 31 octobre 1891.

Le gérant : C. GIVELET.

PASCAL APOLOGISTE

VALEUR UTILE DES « PENSÉES »

I

Ce thème assurément n'est point neuf, mais est-il épuisé? Après Cousin et Sainte-Beuve, après MM. Faugère et Ernest Havet, après M. le chanoine Maynard et M. l'abbé Rocher et tant d'autres, ne reste-t-il plus rien à dire? Ainsi ne pensaient point, l'an dernier, deux académiciens, MM. J. Bertrand et Sully-Prudhomme, quand ils agitaient à nouveau ce qu'on a nommé le problème de Pascal¹. Or, bien loin de clore le débat, les travaux de ces messieurs provoquaient, ce semble, des discussions piquantes ou tristes, en tout cas d'un intérêt grave. Sur le fait des *Provinciales*, on a répondu avec autorité à M. J. Bertrand²; mais, parmi les catholiques, personne, que je sache, n'a relevé les études, selon moi encore plus notables et *suggestives*, de M. Sully-Prudhomme. Il y avait pourtant là, sur l'état de certaines âmes contemporaines, — et non pas des moins élevées, — des révélations douloureuses mais singulièrement instructives, utiles dès lors à l'apologétique et dont un autre Pascal eût fait son profit. L'autre Pascal ne s'est pas rencontré; c'est grand dommage. Pour moi, si je prétendais aujourd'hui le suppléer vaille que vaille, il est trop clair que je n'aurais pas eu l'imprudence de l'évoquer ainsi tout d'abord.

Mon dessein est donc autre, encore bien qu'inspiré par le même intérêt. Entre tous les problèmes que soulèvent les *Pensées*, je voudrais m'attacher au plus important, au seul pratique; et ce problème, le voici : dans quelle mesure l'œuvre inachevée de Pascal peut-elle servir à la démonstration

1. J. Bertrand, *Blaise Pascal*, 1891, in-8. — Sully-Prudhomme, *le Pyrrhonisme, le dogmatisme et la foi dans Pascal*; — *Le sens et la portée du pari de Pascal* (*Revue des Deux Mondes*, 15 octobre, 15 novembre 1890).

2. Mgr d'Hulst, dans le *Correspondant* du 25 septembre 1890.

chrétienne? Qu'en devons-nous attendre pour le bien des âmes? A l'incrédule sincère que tourmente la grande énigme offrirons-nous ces notes et fragments, non pas évidemment comme une apologie complète, mais au moins comme une esquisse fidèle du vrai christianisme, comme un plan suffisamment exact des vrais chemins qui mènent à la foi? Voilà qui passe de bien loin la question littéraire et même toutes les autres où la personnalité de Pascal serait seule engagée. A dire vrai, la question littéraire existe-t-elle? Qui refuse de trouver, avec Sainte-Beuve, l'auteur des *Pensées* « admirable écrivain quand il achève » et « peut-être encore supérieur là où il fut interrompu¹ »? D'autre part, le lieu commun semble un peu bien usé, qui montrait Pascal immolant son esprit à son cœur, et, par effroi du doute, embrassant éperdument des croyances que sa raison eût plutôt repoussées. Beau thème aux déclamateurs en prose et en vers, depuis V. Cousin jusqu'à Mme Ackermann²; belle occasion de se hausser en idée au-dessus du pauvre grand homme encore trop faible pour « se passer d'espérances³ ». Malgré tout, les incroyants paraissent aujourd'hui moins jaloux de cet avantage : le Pascal halluciné ou dupe volontaire est légèrement démodé parmi eux et ils veulent bien croire à une conviction paisible, quitte à l'expliquer d'une façon qui fait tristement sourire. Qu'importe du reste? Ce qui nous occupe, c'est la valeur utile de l'œuvre, non la personne de l'auteur.

La voici donc sous nos yeux, cette ébauche de l'apologétique projetée; la voici, non plus arrangée ou mutilée politiquement par les premiers éditeurs, mais peu à peu ramenée à toute l'authenticité possible, mais, sinon ordonnée d'après le plan véritable, — on en disputera toujours, — du

1. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, liv. III, ch. XXI.

2. Cette femme-poète, qui a poussé loin l'audace du blasphème, montre Pascal embrassant la croix par désespoir.

... Dans cet embrassement tu laissas ta raison.
 La croix a triomphé; ta défaite est complète;
 Oui, te voilà vaincu, subjugué, prosterné.
 Au lieu, comme autrefois, d'un héroïque athlète,
 Nous n'avons sous les yeux qu'un pauvre halluciné.

(*Poésies philosophiques.*)

3. Renan.

moins rendue à sa forme originale, avec ses lacunes, ses incorrections, ses rudesses parfois si éloquentes; voici les *Pensées* telles qu'elles sont devenues classiques dans l'édition moralement définitive de M. Ernest Havet¹. Eh bien! ce livre, pris comme il est et d'ensemble, est-il fait pour acheminer les âmes à la vraie lumière? Les ennemis de l'Église ont-ils à le redouter, les croyants ont-ils à le défendre comme une gloire et une force pour la religion?

On inclinerait vers l'affirmative rien qu'à les voir faire, et cela même bien avant les restitutions actuelles. Au dix-huitième siècle, les *Pensées* n'étant connues encore que dans l'édition de Port-Royal, Voltaire et Condorcet leur faisaient l'honneur de les attaquer par le sophisme et le ridicule. Un protestant prenait la défense de l'ouvrage², et plus tard J. de Maistre s'indignait « de voir l'irrégion déraisonner ou ricaner au bas de ces pages vénérables où Pascal avait déposé les preuves immortelles de son génie autant que de sa foi³ ».

Quand V. Cousin, en 1842, dénonçait les altérations du texte et provoquait une publication nouvelle, ce n'était pas seulement œuvre de lettré qu'il prétendait faire. L'illustre comédien combattait *pro domo sua*, pour l'éclectisme compromis indirectement par la réaction de Pascal contre Descartes. Ce n'est pas tout; quand il accusait à grand bruit le prétendu scepticisme des *Pensées*, on a quelque droit de soupçonner qu'il était bien aise d'ôter à la révélation l'appoint d'un témoignage hautement estimé jusqu'alors. On le crut parmi nous. Les belles études de M. le chanoine Maynard (1850) furent, pour une moitié, une revendication en faveur de Pascal apologiste. Plus récemment (1873), un prêtre d'Or-

1. M. Brunetière, chargé, dit-on, de continuer pour la collection des Grands Écrivains, l'œuvre de M. Faugère, ne nous révélera sans doute pas un Pascal nouveau. Lui-même a écrit que si, dans l'intérêt de l'édification, l'édition de Port-Royal est, à ses yeux, la meilleure, pour les simples curieux de littérature authentique, « l'édition de M. Havet marque... le terme de ce que l'on peut faire subir d'arrangements aux *Pensées* » de Pascal. (*Études critiques sur l'histoire de la littérature française*. Première série, p. 107.)

2. M. Boullier, né à Utrecht, d'un réfugié français.

3. J. de Maistre, *Observations critiques sur une édition des lettres de Mme de Sévigné*.

léans, M. l'abbé Rocher, donnait dans le même esprit une édition nouvelle des *Pensées*. Dès 1857, le protestantisme *orthodoxe* avait eu la sienne due aux soins de M. Astié, pasteur à Lausanne. Et tel est l'enjeu sérieux de la guerre qu'on va menant, surtout depuis un demi-siècle, autour de la magnifique ébauche que nous a laissée Pascal. Ce n'est point simple querelle d'archéologues discutant une belle ruine; c'est avant tout un épisode du grand duel entre l'incroyance et la foi.

Il y aurait bien là, ce semble, une preuve intrinsèque de la valeur apologétique de l'œuvre. Toutefois le problème est trop grave pour le résoudre ainsi d'une première vue et par le dehors. Voilà pourquoi, avec la pleine conscience et la volonté formelle de me redire, je le pose une troisième fois et dans les termes les plus pratiques. Étant donné, d'une part le caractère de l'incroyance contemporaine, sa susceptibilité, je dis trop peu, sa superbe chatouilleuse à l'endroit de la raison, de la science; étant donné d'autre part les *Pensées* telles qu'on nous les a rendues, quelle doit être à leur égard notre attitude? Avons-nous à les revendiquer comme un bien qui nous soit propre, à nous en prévaloir comme d'une arme de choix? Chercherons-nous à en garder le bénéfice, au prix d'un ingénieux travail d'interprétation, d'adoucissement, d'apologie? Autoriserons-nous l'adversaire à croire que nous les avouons comme l'expression vraie de notre foi, de notre état d'âme dans la foi? Les lui présentons-nous comme capables de l'acheminer, s'il est sincère, vers les certitudes surnaturelles dont nous aspirons à lui faire part?

On voit nettement, j'ose l'espérer, l'objet de cette étude. Quant aux conclusions, auront-elles le singulier bonheur d'agréeer à tout le monde? Autre question dont j'aurais tort de me préoccuper outre mesure. Faisons notre capital d'aller au vrai en toute modestie et loyauté.

II

Belle entreprise assurément que celle de Pascal, et bien opportune! Comme plus tard Bossuet, il voyait déjà

« un grand combat se préparer contre l'Église sous le nom de la philosophie cartésienne¹ ». Il pressentait les abus mais aussi les conséquences inévitables de la méthode nouvelle. Descartes lui-même les avait avouées à demi quand il la réservait formellement au petit nombre des esprits d'élite, et tout au contraire Pascal la voyait défrayer la curiosité des raisonneurs de salon, même des femmes. D'ailleurs pas n'était besoin d'avoir son génie pour deviner quelle infatuation de rationalisme individualiste devait en sortir. L'heure était donc propice à une apologie de la religion révélée, mais à une apologie suffisamment populaire, écrite en français pour le monde et non pour l'école, on pourrait dire sécularisée dans ses formes, comme la philosophie même dont elle devait conjurer le péril. Oublions pour un moment la sainte Épine et les préoccupations du sectaire. Ne regardons que le sentiment qui s'y mêlait à coup sûr, qui les dominait, je veux le croire : l'inquiétude généreuse du chrétien voyant la foi publique menacée et résolu de la secourir.

Quelles aptitudes n'apportait-il pas à cette noble tâche ! Né géomètre et tout ensemble moraliste, orateur, poète, il y pouvait mettre — l'ébauche même en fait foi — une intelligence nette et profonde, une raison puissante, de riches couleurs, tous les élans d'une sensibilité tendre et ardente. Sérieusement instruit de sa religion, comme tous les chrétiens l'étaient alors, il ne tenait qu'à lui de se faire théologien dans la mesure suffisante et, pour cela, rien ne lui manquait, ni la pénétration d'esprit ni l'énergie au travail. Encore eût-il gardé sur quelques théologiens de profession l'avantage d'être plus mêlé au monde, de savoir mieux le cœur et la vie, de compter sur les arguments qu'il tirerait de là beaucoup plus que sur les disputes métaphysiques, excellentes en leur lieu, mais toujours aptes à provoquer cet orgueil d'esprit qu'il s'agissait précisément d'abattre. Quelle puissance native ou acquise manquait donc à l'apologiste ? Joignez-y d'autres dispositions plus nobles encore et plus fécondes, appartenant à cet ordre de la *charité*, de la grâce, que Pascal a raison d'élever si haut par delà tous les avan-

1. Bossuet, *Lettre à un disciple de Malebranche*.

tages et du corps et même de l'esprit : une foi paisible et profonde, une piété de bonne marque, en ceci du moins qu'elle fleurissait de la foi précise et fructifiait à l'action énergique, une piété capable également d'enthousiasme et de tendresse pour le « mystère de Jésus ». En vérité, que ne promettait pas une telle âme s'appliquant tout entière au plus grand de tous les objets?

Ne nous attardons pas à rêver l'œuvre possible et qui ne devait jamais éclore; je l'ai dit assez, c'est de l'œuvre réelle qu'il s'agit. Or, l'œuvre réelle, ou plutôt l'ébauche qui nous en reste, porte, elle aussi, en maints endroits l'empreinte de ces belles aptitudes. Elle éclaire, elle convainc, elle saisit, elle attendrit, elle épouvante; elle excelle à nous faire sentir les grandes mélancolies de la nature déchue et les magnifiques assurances de la nature régénérée en Jésus-Christ. Elle abonde encore en indications d'une haute portée pratique. Malgré l'absence d'un plan incontestable, elle trace du moins les grandes lignes d'une méthode qui se recommande à l'attention de tous les penseurs chrétiens. Méthode qui va du cœur à l'esprit, qui s'attache à purifier tout d'abord la volonté pour affranchir et aviver l'intelligence; en tout préférant la preuve morale aux arguments métaphysiques, parce qu'il s'agit ici de nous persuader encore plus que de nous convaincre, parce que d'ailleurs, pour l'un et l'autre effet, rien ne vaut un principe tiré de notre expérience intime et, pour ainsi dire, du fond de nos entrailles. On ne finirait pas de relever dans les *Pensées* tous les détails dont l'apologétique peut faire son profit.

Détails, soit; vues et indications plus larges, soit encore. Mais l'ensemble, l'effet d'ensemble? Ici tout change, et l'œuvre si précieuse en un grand nombre de ses éléments, l'œuvre que pourrait si heureusement exploiter une main discrète et habile, se montre au total décevante et périlleuse; elle trompe les intentions manifestes de son auteur; de fait, elle repousse les incroyants plus qu'elle ne les attire, et, quant à moi, je n'oserais leur en faire un tort. Le tort unique, l'erreur plutôt, c'est de confondre les *Pensées* de Pascal avec le christianisme véritable. Ayons jusqu'au bout le courage de ce qui nous semble le vrai. L'erreur même, qui peut être fatale en pareille

matière, ne s'explique-t-elle pas jusqu'à un certain point quand on nous voit çà et là nous porter solidaires de Pascal, le tirer ou le retenir à nous par des explications ingénieuses, plausibles si l'on veut, mais incapables, je le crains bien, de dissiper jamais les grands nuages qui planent sur l'ensemble et en modifient tristement l'aspect ?

Et voici qui donne lieu tout d'abord à une simple, mais très grave observation de sens pratique. Le fait seul des discussions soulevées, des explications jugées nécessaires, des contradictions avouées à regret par les plus chauds avocats du maître, ce fait en lui-même ne va-t-il pas à diminuer singulièrement la valeur utile de son ouvrage ? Comment faire si grand fond sur une apologie qui a besoin d'apologie, sur une justification qu'il faut justifier ?

Mais regardons-y de plus près. Toute œuvre de ce genre, même achevée, même rendue au point de perfection où la peuvent mener la foi et le génie, présentera encore des taches, des lacunes ; c'est l'infirmité humaine. Il se peut même qu'elle contienne des faussetés de détail, des arguments contestables, des parties entières à rejeter. Et malgré tout, sous le bénéfice de ces réserves, nous pourrions l'avouer, en faire gloire, la montrer, comme on dit, aux amis et aux ennemis. Le pourrions-nous encore si le dogme y était vicié par une erreur capitale ; si la base rationnelle donnée à la croyance était ruineuse ; si dans l'œuvre entière on sentait circuler, à côté de l'esprit chrétien, un esprit étranger, contraire même, capable en soi de tout autre chose que de rendre la religion aimable et de faire souhaiter aux bons qu'elle soit vraie, comme le demande si justement Pascal ¹ ?

Reste à examiner si tel n'est pas précisément le cas des *Pensées*. L'examen n'ira peut-être pas sans tristesses ; mais il faut nous y résoudre : ce n'est point ici une question de sentiment.

III

Soyons d'ailleurs aussi large que possible. Considérons comme ne tenant pas de fait à l'apologie projetée les notes colères qui ont trait à la condamnation des *Provinciales* ; et

1. Art. xxiv, 26.

« l'Inquisition » — entendez pratiquement l'autorité du Pape — mise au rang des fléaux de la vérité; et l'appel interjeté du tribunal de l'Église à celui de Jésus-Christ; et l'auteur s'attribuant, avec une étrange naïveté d'orgueil, le pouvoir de lier et de délier qu'il refuse aux successeurs des apôtres¹. Écartons encore du débat les difficultés inextricables où il s'embarrasse à propos de la sainte Épine, voulant que « les miracles discernent la doctrine » et que « la doctrine discerne les miracles² »; rejetant comme faux ceux qui « nient ou un Dieu, ou Jésus-Christ, ou l'Église³ », et ne voyant pas que celui dont il se prévaut irait à nier l'Église en consacrant de par Dieu la doctrine qu'elle réprouve.

Toutes ces chicanes de parti et de secte auraient-elles trouvé place dans le livre définitif? De vrai, c'est bien à craindre. « Ceux qui ont un amour particulier pour la doctrine de la grâce, disait Tillemont, doivent regretter encore plus que les autres que cet ouvrage n'ait pas été achevé; car il est aisé de juger que les fondements en auraient été établis sur la ruine du pélagianisme et de toutes ses branches⁴. » Mais l'hypothèse est ici indifférente, et, malheureusement pour Pascal, nous n'avons que faire d'y appuyer. En dehors de ces allusions à la grande querelle, le jansénisme est trop sensible dans les *Pensées*, trop manifeste aussi le tort qu'il fait à leur valeur efficace.

Il s'y montre avec sa morale outrée, et cela dans les points même qui intéressent de plus près la foi, par exemple dans les dispositions exigées ou recommandées pour y parvenir. A une âme de bon vouloir et soucieuse de la lumière, le catholique dirait : « Souhaitez toujours sincèrement d'être meilleure, et la lumière viendra. » Pascal, lui, dira crûment : « Nulle autre religion (que le christianisme) n'a proposé de se haïr. Nulle autre religion ne peut donc plaire à ceux qui se haïssent⁵.... Ceux qui croient sans avoir lu les Testaments, c'est parce qu'ils ont une disposition intérieure

1. « Si mes lettres sont condamnées à Rome, ce que j'y condamne est condamné dans le ciel. » (Art. xxiv, 66.)

2. Art. xxiii, 1. — 3. *Ibidem*.

4. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, liv. III, ch. xxi.

5. Art. xi, 4.

toute sainte et que ce qu'ils entendent dire de notre religion y est conforme. Ils sentent qu'un Dieu les a faits. Ils ne veulent aimer que Dieu, ils ne veulent haïr qu'eux-mêmes¹. » Comment lui plaît-il que nous entendions cette haine? A la lettre et dans la rigueur consacrée du terme? C'est donner comme préliminaire de la foi une de ses conséquences les plus extrêmes. Ceux-là seuls ne veulent aimer que Dieu et ne veulent haïr qu'eux-mêmes, qui ont connu, goûté, pratiqué longuement le mystère de Jésus. S'agit-il uniquement de cette aversion pour le mal, nécessairement comprise dans le dessein de se faire meilleur? Alors pourquoi l'énoncer avec ce laconisme cru, équivoque, rebutant? Pourquoi la jeter ainsi comme un épouvantail à la face de l'âme qui ne croit pas encore? Simple note, dira-t-on peut-être, et que la rédaction eût adoucie. A la bonne heure! mais effaçons-la avant d'offrir les *Pensées* aux gens que nous voulons convertir, revenons à l'édition de Port-Royal, bien moins janséniste que le texte, et avouons que le texte lui-même risque fort de ne convertir personne : ce sera toute la conclusion de ce travail.

Jansénisme en morale, jansénisme en doctrine, et toujours portant sur les conditions mêmes de la foi, du salut. Il est écrit çà et là que Dieu aveugle les pécheurs, les impies, comme il est écrit ailleurs que Dieu enduret le cœur de Pharaon, qu'il a créé des vases de colère et des vases de miséricorde ; comme il est écrit que Jésus-Christ même est établi pour la ruine et la résurrection de plusieurs. Or il est élémentaire entre fidèles que ces oracles ne peuvent s'entendre qu'au sens d'une permission de Dieu, et non d'une action positive; d'une intention qui suit la libre révolte de l'homme et ne la précède pas jusqu'à la déterminer; que Dieu, après avoir fait au moins le nécessaire pour éclairer les aveugles et amollir les endurcis, les abandonne parfois à leurs ténèbres et à leur obstination volontaire. Mais Pascal tient pour l'odieuse prédestination janséniste dans laquelle Dieu devient l'auteur vrai, disons le mot, le vrai coupable du péché et de la réprobation du grand nombre. Aussi

1. Art. XIII, 7.

penche-t-il manifestement à prendre ces textes de l'Écriture en rigueur, à la lettre. Selon lui, « le monde existe pour exercer miséricorde et jugement; » et Dieu donne aux hommes « assez de lumière pour revenir s'ils veulent le chercher et le suivre, mais pour les punir s'ils refusent¹ ».

Avec un peu d'art et beaucoup de parti pris, peut-être soutiendrait-on la gageure de donner à ces paroles un tour supportable. Mais de bonne foi, qu'y verra le lecteur moyen, suffisamment intelligent, mais non prévenu, et qui prend les mots dans leur acception naturelle? Il y verra la création présentée comme œuvre de haine autant que d'amour; le Créateur mettant au même plan dans son intention première, antécédente et d'ailleurs inéluctable, la béatitude des uns et la réprobation des autres; le monde voulu et décrété de la même façon, au même titre, au même instant logique, pour peupler indifféremment l'enfer et le paradis. Théologie étrange qui semble estimer Dieu incomplet s'il n'assure à sa justice vindicative l'occasion d'entrer en exercice, et ne se procure de ses mains une matière à châtiement. C'est bien la théologie de Port Royal, celle des *Pensées*; elle sera conséquente avec elle-même; en toute occasion elle montrera Dieu poursuivant à la fois et comme de front ces deux intentions positives: béatifier et punir. Elle dira, par exemple: « Les miracles ne servent pas à convertir, mais à condamner²; » et, pour nous empêcher de ne voir là qu'un pur fait, un accident causé par la liberté humaine, elle dira encore: « On n'entend rien aux ouvrages de Dieu si l'on ne prend pour principe qu'il a voulu aveugler les uns et éclairer les autres³. »

Voilà qui est net et péremptoire. Ainsi le miracle, la prophétie, toutes les preuves de la religion ne sont entre les mains de Dieu qu'une arme à deux fins dont il entend se servir pour sauver les uns et perdre les autres; le même critérium a, de par l'intention divine, la vertu de convaincre Paul et de rebuter Pierre; la même lumière est allumée et mise sur le chandelier dans le dessein formel d'éclairer celui-ci et d'aveugler celui-là. Dès lors il n'y a plus ni

1. Art. xiv, 6. — 2. Art. xv, 42. — 3. Art. xx, 14.

critérium, ni preuves, ni lumière ; il n'y a plus qu'un caprice tout-puissant.

Fait-on toujours assez de compte des révoltes, du scandale que soulève nécessairement une pareille doctrine ? On se rappelle comment M. J. Bertrand conclut ses observations, un peu légères du reste, sur le livre des *Pensées*. « Un voyageur, épuisé de fatigue, arrive, pendant la nuit, devant le palais d'Armide.... « Entrez ! lui crie-t-on, la porte est « ouverte, venez partager nos plaisirs ! — Je ne vois, répond le « voyageur, que des murailles infranchissables. — La porte est « enchantée, crie alors la voix ; visible à ceux qui sont beaux, « bien faits et d'agréable tournure. Vous êtes laid, mal vêtu, « couvert de poussière ; passez votre chemin ! » Le voyageur s'éloigne, persuadé qu'on s'est moqué de lui. » Eh bien ! je le demande, M. J. Bertrand n'a-t-il pas raison contre Pascal ? Oui, sans doute ; mais ne lui laissons pas croire qu'il a raison contre le christianisme. Ce palais, inaccessible à qui n'a pas certains avantages qu'on ne peut se donner à soi-même, c'est le royaume de Dieu selon Port-Royal, ouvert ou fermé au gré d'une prédestination tout arbitraire ; ce n'est pas la Cité sainte, l'âme de l'Église, dont tout homme trouvera l'entrée si, partant des lumières même incomplètes de sa conscience, il se maintient dans la volonté sincère de devenir meilleur.

Inconséquence du sectaire ! Quand Pascal méditait sa démonstration chrétienne, il voulait sans aucun doute amener au vrai toute âme droite, et il eût repoussé comme un crime l'idée d'en aveugler volontairement une seule. Donc il fait son Dieu moins bon que lui-même. Il suffit : nous voilà mis en demeure de protester que son Dieu n'est pas le nôtre, et que, de ce chef au moins, le christianisme des *Pensées* n'est pas celui de Jésus-Christ.

IV

On a dit Pascal sceptique. Non, il est *fidéiste* ; car s'il dénie à nos puissances naturelles le pouvoir d'engendrer la certitude, il le retrouve dans la foi. Pour être traditionnaliste comme Lamennais, une seule chose lui manque, c'est de tout rattacher à une révélation primitive, transmise d'âge en âge et constituant le *sens commun* de l'humanité. Mais peu im-

porte ce couronnement du système : Pascal en a posé le principe et il nous en fait largement respirer l'esprit.

Le principe, c'est l'impuissance de la nature à reconnaître par elle-même les bases indispensables de la morale naturelle, un Dieu, une fin dernière, une moralité, une loi. L'esprit, c'est la réaction contre l'orgueil de la nature, mais réaction poussée jusqu'au mépris injuste, hautain, amer. Principe faux et condamné formellement par le dernier concile; esprit faux, odieux, tout contraire à celui du Dieu qui a honoré notre nature jusqu'à la faire sienne pour la guérir.

Or, le principe est bien dans Pascal. Il se dégage de tout ce tableau de la misère humaine qui est, dans l'œuvre, la partie la plus éclatante, la plus achevée. Il est l'âme de toutes ces propositions sur la morale, la justice, la loi, qui ont fait crier au scepticisme et concluent de fait à la révélation comme source unique de certitude. Si la coutume fait tout, si la nature n'est peut-être qu'une première coutume comme la coutume est une seconde nature¹, tout critérium de vérité nous échappe; rien n'est plus certain ici-bas. « Il y a sans doute des lois naturelles, » nous dit-on²; mais on nous dit ailleurs : « Qu'est-ce que nos principes naturels, si ce n'est nos principes accoutumés³? » Au reste, l'existence de ces vérités premières n'est point en cause. La question git à savoir si elles tombent sous les prises de la nature, et l'on sait avec quelle âpre verve Pascal s'acharne à montrer que non.

Le principe du *fidélisme*, l'impuissance des hommes à conquérir par leurs propres forces même les certitudes d'ordre naturel, est encore trop visible dans son étrange prédilection pour les pyrrhoniens, dans l'égalité où il les met avec les dogmatistes, dans la nécessité supposée d'une intervention surnaturelle, pour les confondre tout à fait⁴. Il n'éclate pas moins dans l'exagération de l'inefficacité des arguments métaphysiques pour prouver Dieu⁵.

Mais à quoi bon tant de preuves, quand les textes sont ex-

1. « J'ai bien peur que cette nature ne soit elle-même qu'une première coutume, comme la coutume est une seconde nature. » (Art. III, 13.)

2. Art. III, 8. — 3. Art. III, 13. — 4. Art. VIII, 1. — 5. Art. x, 2, 3; VIII, 1, 3; Art. XXI entier.

plicités et formels? « S'il y a un Dieu, il est infiniment incompréhensible, puisque, n'ayant ni parties ni bornes, il n'a nul rapport à nous : nous sommes donc incapables de connaître ni ce qu'il est, ni s'il est¹. » Veut-on que ces paroles soient d'un incrédule à qui l'apologiste va répondre? Quand on prouverait cette interprétation si peu probable, qu'aurait-on gagné? Ce n'est certes pas un incrédule qui dit, trois lignes plus haut : « Nous ne connaissons ni l'existence ni la nature de Dieu, parce qu'il n'a ni étendue ni bornes. Mais, par la foi, nous connaissons son existence; par la gloire, nous connaissons sa nature². » Celui qui parle ainsi est un homme qui a la foi et qui espère la gloire; c'est l'apologiste en personne, c'est Pascal, et il est deux fois inexact. La gloire, la lumière de gloire nous fera *voir* la nature divine. Quant à la *connaître*, quant à savoir ce qu'est Dieu, non seulement la foi y suffit, mais la raison même n'y est pas totalement impuissante. Si la vie intime de Dieu, si la Trinité lui échappe, du moins peut-elle saisir et démontrer certainement, par ses propres forces, les principaux attributs divins comme l'existence même de Dieu.

De fait, voilà précisément ce que Pascal lui refuse, et à quoi la révélation lui paraît de tout point nécessaire. « Tous ceux qui ont prétendu connaître Dieu et le prouver sans Jésus-Christ n'avaient que des preuves impuissantes.... En lui et par lui nous connaissons donc Dieu. Hors de là et sans l'Écriture, sans le péché originel, sans médiateur nécessaire, promis et arrivé, on ne peut prouver absolument Dieu, ni enseigner une bonne doctrine ni une bonne morale³. »

Mais ce que l'apologiste dénie aux puissances naturelles de l'homme, le concile du Vatican le leur attribue par un oracle formel : « La même sainte mère Église tient et enseigne que Dieu, principe et fin de toutes choses, peut être certainement connu d'après ses créatures, par la naturelle lumière de la raison humaine. » Sans doute, notre condition actuelle étant donnée, la révélation aura cette vertu entre autres de rendre pour tous plus aisée, plus ferme, plus pure

1. Art. x, 1. — 2. *Ibidem*. — 3. Art. xxii, 1.

d'erreurs, la connaissance de ce qui, dans les choses divines, n'est point inaccessible à la raison. Toutefois, ce n'est pas de ce chef qu'il faut estimer la révélation absolument nécessaire. Elle ne le devient que par suite de notre destination toute gratuite à un ordre surnaturel, à la participation de biens divins qui passent de toutes parts notre humaine intelligence. Finalement, « Si quelqu'un dit que le Dieu un et véritable, notre Créateur et Seigneur, ne peut être, au moyen des choses par lui faites, certainement connu par les lumières naturelles de la raison humaine, qu'il soit anathème¹ ! »

Inutile maintenant de faire saillir le vice radical du fidéisme, de le montrer détruisant la foi même par l'impossibilité où il nous met de la discerner et de la recevoir à coup sûr. Le décret du Vatican suffit. Ceux-là mêmes qui ont le malheur de lui contester une autorité surhumaine, sont du moins obligés de le reconnaître pour la pensée officielle et authentique de l'Église. L'Église ruine donc une des maîtresses pièces de la démonstration de Pascal. Qu'il garde la responsabilité de ses excès dans la question de nos impuissances naturelles. Croyant ou incroyant, personne n'a le droit d'en faire l'Église solidaire : elle les répudie absolument.

V

Il y a deux hommes dans Pascal, le chrétien et le sectaire. Tout de même, dans ses *Pensées* qui, bien qu'inachevées, nous gardent pourtant la vive empreinte de son âme, il y

1. « Eadem Sancta Mater Ecclesia tenet et docet Deum, rerum omnium principium et finem, naturali humanæ rationis lumine à rebus creatis certo cognosci posse.... Divinæ revelationi tribuendum quidem est ut ea quæ, in rebus divinis, humanæ rationi per se impervia non sunt, in præsentí quoque generis humani conditione, ab omnibus expedite, firmâ certitudine et nullo admixto errore, cognosci possint. Non hæc tamen de causâ revelatio absolute necessaria dicenda est, sed quia Deus, infinita bonitate sua ordinavit hominem ad finem supernaturalem, ad participanda scilicet bona divina quæ humanæ mentis intelligentiam omnino superant... » (Concil. Vatie., *Constitutio prima de Fide*, cap. II.)

« Si quis dixerit, Deum unum et verum, Creatorem et Dominum nostrum, per ea quæ facta sunt, naturali rationis humanæ lumine certo cognosci non posse; anathema sit. » (*De revelatione*, can. I.)

aura de nécessité deux esprits contraires : l'esprit de Jésus-Christ et de l'Évangile, l'esprit de Jansénius et de Port-Royal. L'un a dicté le *Mystère de Jésus*, et se traduit çà et là par quelques cris admirables d'amour, de zèle, d'humilité même. L'autre anime toute la peinture qu'on nous fait de l'infirmité humaine; il y bouillonne et y gronde, pour ainsi dire, sous la parole continue, mais en outre il la soulève de temps à autre pour éclater en traits hautains et méprisants. Excès, hyperbole pessimiste, outrance réactionnaire, mais surtout amertume, hauteur, mépris de l'homme : voilà bien ce qui ressort de la principale moitié de l'ouvrage. Tout cela était-il plus ou moins dans le tempérament de l'auteur? Le jansénisme n'a-t-il eu qu'à pousser du côté où elle penchait une âme née rude et altière? D'aucuns l'ont dit. Pour moi, je n'ai que faire de le savoir. Il suffit que tout cela soit trop sensible dans les *Pensées*. Dès lors, et fussent-elles d'une irréprochable orthodoxie, elles resteraient, dans l'ensemble, plus dangereuses qu'utiles. De fait, elles n'attirent pas, elles repoussent. Et comment non? Ce n'est pas le christianisme qu'elles respirent, c'est le pharisaïsme; on y entend vibrer une âme grande et forte sans doute, mais sombre et dure; on n'y sent pas battre le vrai cœur de Jésus-Christ.

Esprit d'exagération, d'excès réactionnaire : c'est pour mener droit au sophisme. Encore cette disposition malheureuse se rencontre-t-elle ici chez un mathématicien et un poète de premier ordre. Elle va pousser à outrance la logique raide de l'un, exalter et assombrir la merveilleuse imagination de l'autre; et le sophisme se glissera trop souvent dans les morceaux les plus justement célèbres. Qu'on relise les pages étincelantes d'ironie où Pascal ramène toute justice à la coutume¹. On le trouvera bien superficiel quand il admet les plus vulgaires objections contre l'existence d'une loi fondamentale et de nature, partout la même et partout recon nue; mais de plus on le trouvera bien sophistique et se prévalant d'une confusion perpétuelle. Pourquoi feindre de ne pas concevoir de différence entre les principes premiers de

1. Surtout art. III, 8.

la loi et leurs déterminations positives, organiques, pourrait-on dire, entre le droit essentiel et certaines particularités d'application? Pour celles-ci, rien d'étrange si une rivière les borne, ou une montagne; si tel acte est licite « au delà » des Pyrénées et illicite au delà. S'ensuit-il que dans les cœurs espagnols et français on ne puisse découvrir aucun principe commun de justice? Il est sans doute fort plaisant qu'un homme ait droit de me tuer parce qu'il demeure « au delà de l'eau ». Mais quoi! n'y a-t-il pas de guerres légitimes? ou faut-il que les nations n'aient plus de frontières précises?

Qui n'admire la peinture de notre empressement à nous divertir de nous-mêmes? Louis Veuillot s'en aidait pour philosopher durant une partie de chasse, et il disait à ce propos : « Les pensées de cet homme se cramponnent dans la mémoire par des pointes de diamant¹. » Par malheur, c'est encore un sophisme qui s'y cramponne avec elles. Nicole lui-même s'en était bien aperçu, et il écrivait au chevalier de Sévigné : « Il (Pascal) suppose, dans tout le discours du divertissement ou de la misère de l'homme, que l'ennui vient de ce que l'on se voit, de ce que l'on pense à soi, et que le bien du divertissement consiste en ce qu'il nous ôte cette pensée. Cela est peut-être plus subtil que solide. Le plaisir de l'âme consiste à penser vivement et agréablement. Elle s'ennuie sitôt qu'elle n'a plus que des pensées languissantes.... C'est pourquoi ceux qui sont bien occupés d'eux-mêmes peuvent s'attrister, mais ne s'ennuient pas. La tristesse et l'ennui sont des mouvements différents.... M. Pascal confond tout cela². » Voyez-le d'ailleurs outrer les choses au bénéfice de sa thèse. Que nous cherchions souvent à nous fuir nous-mêmes, c'est un fait. Que cet effort vienne d'un sentiment plus ou moins confus de notre misère intime, il est possible; cela doit être quelquefois. Mais n'y peut-on concevoir une autre cause, l'activité naturelle, par exemple? Quand vous poussez une bille de billard, quand vous vous épuisez à courir un lièvre dont vous ne voudriez pas « s'il était offert », il est fort possible, il arrivera même

1. L. Veuillot, *Çà et là*, liv. X, n° IX.

2. V. Cousin, *Études sur Pascal*. Préface de la deuxième édition.

neuf fois sur dix que vous cédez tout bonnement au besoin d'agir, au plaisir de vous donner un but, de le poursuivre et de l'atteindre.

Voici qui sera plus grave. Le morceau fameux sur les infinis est-il sophistique ou simplement équivoque? Par ses dimensions corporelles, l'homme tient le milieu entre l'indéfini en grandeur et l'indéfini en petitesse. Eh bien! qu'en faut-il conclure? Que l'imagination, comme les sens, ne peut saisir ni l'un ni l'autre de ces deux extrêmes? Il est trop vrai. Que l'intelligence ne peut les concevoir, ni la raison en raisonner d'une façon abstraite? Non sans doute, et Pascal est incapable d'un semblable paralogisme. Que veut-il donc? Nous humilier par l'impossibilité de savoir tout? A merveille! Mais prenez garde : pour plus de sûreté, il va nous faire incapables de savoir rien. « Comment se pourrait-il qu'une partie connût le tout? » Et pourquoi, si cette partie est douée d'intelligence, ne connaîtrait-elle pas le tout d'une connaissance imparfaite, mais assurée et déjà utile? Quel avantage aura le roseau pensant sur l'univers qui l'écrase, s'il ne connaît quelque peu cet univers, ce tout qui ne le connaît pas? Au demeurant, voici que, avec le tout, les parties même nous échappent. C'est que « les parties du monde ont toutes un tel rapport et un tel enchaînement l'une avec l'autre, que je crois impossible de connaître l'une sans l'autre et sans le tout¹. »

Cette fois, le sophisme est trop clair. On confond la connaissance certaine avec la connaissance parfaite, plénière, adéquate; on n'admet pas de milieu entre savoir le tout de toute chose et ne rien savoir d'aucune; pour posséder une certitude, une seule, il faut avoir la science infinie, il faut être Dieu. Répondra-t-on que Pascal énonce ailleurs le contraire et qu'il le suppose toujours? Soit; mais alors, « qui démêlera cet embrouillement? » N'est-il pas vrai ce que nous disions tout à l'heure, qu'il y a en lui deux hommes et deux esprits qui se combattent, d'où il suit que, pour rendre son œuvre utile, il faudrait tout d'abord les séparer?

Mais le sophisme pur et simple est peu de chose auprès de

1. Art. 1, 1.

ces allures volontairement choquantes et provocatrices que donna à Pascal le malheureux esprit de secte. Il semble par instants que l'apologiste mette sa gloire à étonner, à braver, à confondre. Omettons de discuter la fameuse règle des partis ou enjeux, autour de laquelle on a tant bataillé et d'une façon parfois bien singulière¹. Rappelons seulement deux paroles, l'une qui commence, ou à peu près, le morceau, l'autre qui le termine.

« Qui blâmera donc les chrétiens de ne pouvoir rendre raison de leur créance, eux qui professent une religion dont ils ne peuvent rendre raison ? Ils déclarent en l'exposant au monde que c'est une sottise, *stultitiam*, et puis vous vous plaignez de ce qu'ils ne la prouvent pas². » On pourrait demander tout d'abord si c'est une seule et même chose que rendre raison de sa religion et rendre raison de sa créance, que justifier les dogmes auxquels on croit et se justifier du fait d'y croire. Passons. Mais où donc Pascal a-t-il pris que les chrétiens donnent leur religion pour une sottise ? Saint Paul a dit : « Nous prêchons Jésus-Christ crucifié, ce qui est scandale pour les Juifs et sottise *pour les gentils*; » *gentibus autem stultitiam*³. A Dieu ne plaise que nous soupçonnions une mutilation volontaire du texte ! N'accusons que le fatal esprit d'hyperbole et de bravade. C'est lui qui empêche Pascal d'apercevoir même le mot gênant pour sa thèse. Que l'omission de *gentibus* ne soit donc pas un faux ; du moins sert-elle à introduire une fausseté vraiment énorme, une calomnie matérielle au premier chef.

La fin est plus malheureuse encore. « Vous voulez aller à la foi et vous n'en savez pas le chemin.... Apprenez de ceux qui ont été liés comme vous ;... suivez la manière par où ils ont commencé ; c'est en faisant tout comme s'ils croyaient, en

1. Les plus sensés parmi les incroyants reconnaissent aujourd'hui d'assez bonne grâce que Pascal ne fonde pas sa foi personnelle sur le calcul des probabilités, et qu'il n'offre sa « règle » à personne comme raison définitive de croire. Du moins, si provisoire que soit l'argument, on lui trouve un caractère « choquant et cyniquement intéressé ». (*Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1890, p. 289.) Pourquoi ? Est-ce que vraiment M. Sully-Prudhomme tiendrait pour égoïsme la préoccupation du salut éternel ?

2. Art. x, 1.

3. *Première Épître aux Corinthiens*, I, 23.

prenant de l'eau bénite, en faisant dire des messes.... Naturellement même cela vous fera croire et vous abêtira¹. » Triste parole, et qu'on dirait écrite pour la joie des libres penseurs! Comme elle vient à point leur donner le prétexte qu'ils appellent pour reculer, pour se cabrer, pour repousser la foi de par la dignité de leur raison! Il est trop clair que Pascal ne l'eût point maintenue dans le texte définitif; tout l'en eût empêché, l'éducation, le goût, le tact. Mais sur ce brouillon, dont il ne soupçonne pas la gloire future, il jette de verve, j'allais dire de furie, sa pensée naïve et première. Et qui n'y sent l'esprit de paradoxe et d'outrance, l'esprit d'ironie et de dédain pour la nature humaine? Mais qui donc voudra l'avouer pour le véritable esprit du christianisme?

Vous venez un jour dire à un prêtre, à un ami qui a la foi, non pas encore : « Je veux croire; » ou même : « Je voudrais bien croire; » mais seulement : « Je veux devenir meilleur. Pouvez-vous m'en apprendre le chemin? » Il vous répond : « Oui, et je vous affirme d'expérience que ce chemin, c'est la pratique du christianisme. Voulez-vous en essayer, faire dire des messes, prendre de l'eau bénite, fléchir les genoux, prier? — Mais tout cela suppose la croyance, et je ne crois pas. — Essayez avant de croire. — Mais c'est mentir à ma pensée intime. — Non, car, à dire le vrai, avez-vous en ce point une pensée? Vous n'êtes point assuré que ces pratiques aient une valeur divine, mais êtes-vous assuré qu'elles ne l'aient point? Vous êtes malade et vous voulez guérir. On vous offre un remède peut-être salutaire, inoffensif en tout cas. Manquerez-vous de logique, de sincérité, de dignité, si vous l'essayez sur la foi d'un honnête homme qui vous le garantit efficace? » Voilà quelque chose de ce que pourrait vous dire l'ami croyant, le prêtre. Je l'avoue, sans vous en avertir peut-être, il serait moralement sûr que, si vous consentiez à l'essai, la foi ne tarderait guère, qu'elle jaillirait comme spontanément de vos premiers actes de bon vouloir. Mais en vérité serait-ce là vous tendre un piège, attenter à votre dignité d'homme? Ce serait vous parler en chrétien. Un chrétien vous conseillera d'incliner,

1. Art. x, 1.

comme il fait lui-même, l'orgueil de votre raison devant la science infinie; mais ni pour vous ni pour lui-même il n'admettra jamais que croire soit s'abêtir.

Non, Pascal ne parle pas, il ne pense pas en chrétien, ni dans ce passage ni dans vingt autres où il le prend de si haut avec la pauvre nature humaine. Nicole avait raison d'écrire : « Je pourrais vous faire plusieurs autres objections sur ses *Pensées*, qui me semblent quelquefois un peu trop dogmatiques et qui incommodent ainsi mon amour-propre, qui n'aime pas à être régenté si fièrement¹. » Certes il est trop naturel que l'on s'indigne de voir l'homme faire vanité de sa misère et se draper dans ses haillons. Mais, chez le chrétien, l'indignation ne tourne jamais en amertume; jamais, pour rappeler le mot de Platon à Diogène, il ne foule l'orgueil de l'homme avec un autre orgueil. Et que fera donc l'apologiste? Nous attendons de lui plus que de personne le sentiment chrétien, l'accent chrétien.

VI

Bornons là ces observations qui deviendraient facilement un livre, et, en concluant, rappelons une dernière fois les termes vrais de la question. La personnalité de Pascal est hors de cause, et c'est justice de ne le tenir qu'à demi responsable d'une ébauche où manquent sa signature et son bon à tirer. Ce qui est en cause, c'est l'ébauche même, ce sont les *Pensées*; ce qui est en question, c'est, non pas leur mérite littéraire, — il est immense, — mais leur valeur apologétique; ce qui est en jeu, c'est bien autre chose qu'une gloire individuelle, c'est l'intérêt des âmes, de la religion.

Les *Pensées* sont-elles orthodoxes? Font-elles reposer sur sa vraie base rationnelle notre créance à la révélation? Respirent-elles le véritable esprit du christianisme? Sont-elles capables de « rendre la religion aimable et de faire souhaiter aux bons qu'elle soit vraie »? On a vu la réponse : elle est affligeante, mais péremptoire.

Cela étant, quel usage faire de ces magnifiques débris?

1. Lettre citée, au chevalier de Sévigné.

Manifestement ils ne peuvent servir qu'à l'état fragmentaire. Il faut, pour les exploiter sans péril, une foi bien assurée, une philosophie très ferme, une vraie puissance de logique et de discernement. Le croyant très docte a seul grâce pour faire entre l'or et les scories le départ indispensable.

Quant aux incroyants, pareille lecture doit leur être plutôt dangereuse, et les faits sont là pour le prouver. Nous devons donc à leur intérêt comme à la vérité même de les avertir nettement que l'œuvre de Pascal, prise comme elle est et d'ensemble, ne représente pas le vrai christianisme; que, sur plusieurs points graves et notamment en ce qui touche l'acheminement à la foi, l'apologiste est démenti par l'Église; que ce qui les choque le plus en lui n'appartient qu'à sa secte et quelquefois à lui seul.

Qui rendrait ce devoir pénible? La sympathie douloureuse pour une grande âme dévoyée? Certes il n'est rien de triste comme cette vie qui pouvait être si féconde. Mais nous ne pouvons faire que Pascal n'ait pas été janséniste; et toute sympathie humaine doit se taire là où se trouve engagé l'intérêt des âmes et de Dieu.

Craindrait-on d'ôter à la cause sainte un champion d'élite, une arme de choix? Mais ce champion la compromet, cette arme la blesse. Quant à heurter une opinion reçue, quant à passer pour hostile à une gloire consacrée, c'est à quoi il faut savoir se résoudre. Aussi bien la gloire littéraire de Pascal ne reçoit aucune atteinte; quant à sa gloire religieuse, on vient de voir ce qu'il convient d'en penser.

Le comte de Maistre disait, il y a bientôt quatre-vingts ans : « Un trop grand nombre d'hommes en France ont l'habitude de faire de certains personnages célèbres une sorte d'apothéose après laquelle ils ne savent plus entendre raison sur ces divinités de leur façon¹. » De quelle vigueur dénoncerait-il aujourd'hui le progrès de ce *naturalisme* inconscient, de cette idolâtrie d'instinct qui nous prosterne devant le génie, quelquefois même devant bien moins que le génie! Il nous jugerait trop peu fiers de notre foi s'il nous surprenait à trembler pour elle au cas où elle ne pourrait plus se

1. J. de Maistre, *De l'Église gallicane*, liv. I, ch. ix.

prévaloir qu'à demi du grand nom de Pascal. Il disait encore : « L'Église ne doit rien à Pascal pour ses ouvrages, dont elle se passerait fort aisément ¹. » En rigueur, cela est vrai même de l'ouvrage le plus irréprochable ; que sera-ce d'un ouvrage mêlé, utile ici, nuisible ailleurs ? N'outrons rien, à Dieu ne plaise ! A coup sûr, un génie orthodoxe honore grandement la religion devant les hommes ; mais il fait bon nous souvenir qu'il s'honore encore plus lui-même, et que la foi, dont il sert le triomphe, n'avait pas besoin de lui pour triompher. Ici d'ailleurs la question est autre, elle est plus simple. Voici un écrivain de génie qui impute à Dieu une prédestination arbitraire, un véritable et odieux despotisme ; qui établit la foi sur la ruine des certitudes naturelles ; qui accable de sarcasmes dédaigneux la nature humaine tout entière. Effaçons cette part, cette large part de son œuvre, ou nous resterons en droit de nous demander à qui son œuvre fait honneur : est-ce à la nature humaine ? est-ce à Dieu ?

1. J. de Maistre, *De l'Église gallicane*, liv. I, ch. ix.

LE SYSTÈME MÉTRIQUE

(HISTOIRE DES SCIENCES)

Il y a bientôt trente ans, une nouvelle ère s'ouvrait pour le système métrique. Après avoir été longtemps presque exclusivement français, il était appelé à devenir international. A la suite de conférences et de travaux nombreux, il y a deux ans, au mois de septembre 1889, les prototypes nationaux métriques, soigneusement et laborieusement comparés, étaient distribués aux représentants des États signataires de la *Convention du mètre* de 1875.

Il ne faut pas cependant se faire illusion; en signant cette Convention les divers gouvernements ne se sont aucunement engagés à introduire chez eux le système métrique; ils ont, avant tout, signé une convention scientifique; en fait, un bon nombre d'entre eux ont, de plus, admis ce système comme facultatif ou comme obligatoire, mais sur ce point, à chacun de voir ce qui lui convient. Ainsi l'Angleterre conserve avec un soin jaloux ses mesures anciennes, pieds et pouces, livres et grains; elle fait partie cependant de la Convention depuis sept ans.

L'utilité, l'importance de l'uniformité des mesures au point de vue scientifique est indiscutable. A chaque instant s'impose la nécessité de comparer les résultats obtenus par les divers expérimentateurs; or, rien n'est fastidieux comme les conversions et changements d'unités. L'identité ou le désaccord des résultats devrait sauter aux yeux à la simple inspection d'un chiffre, d'un tableau.

C'est en considération de ces intérêts que les corps savants de la plupart des États civilisés ont amené leurs gouvernements respectifs à conclure un traité scientifique.

Les savants qui fondèrent le système métrique, il y a cent ans, avaient entrevu ce but et se l'étaient proposé; leurs

efforts en préparèrent la réalisation, le développement des sciences fit le reste.

Parvenus au terme, jetons donc un regard en arrière. Il est assez d'usage de faire honneur à la Révolution de la fondation du système métrique; les travaux que nécessita son établissement furent, il est vrai, exécutés de 1790 à 1799, mais il serait bon de distinguer ce qui appartient en propre, d'une part, à la Révolution, de l'autre, à un esprit de sage réforme, qui malheureusement, par suite de passions violentes et impies, dégénéra si souvent, à cette époque, en rage de destruction.

Après avoir rappelé les origines et les préliminaires, je me propose de grouper ici quelques faits relatifs aux célèbres Commissions des poids et mesures de la fin du dernier siècle; en terminant, je résumerai les travaux récents relatifs à la question.

I

Les origines. — L'idée de l'unification des mesures en France ne date point de 1789, non plus que celle de choisir l'unité dans la nature, pour en assurer la fixité et permettre de la retrouver toujours avec la même précision. Elles s'étaient présentées à l'esprit des savants, déjà plus d'un siècle auparavant.

En 1670, Gabriel Mouton, astronome célèbre, prêtre de l'église de Saint-Paul, à Lyon, proposait déjà d'appliquer le système décimal aux mesures de longueur, et par suite aux autres qui s'y rattachent aisément, comme il le remarque ¹.

Il est curieux de rencontrer un plan aussi complet sur la matière, plus de cent ans avant l'établissement du système métrique; les détails en sont, je crois, peu connus, et, au point de vue de l'histoire des sciences, il peut être intéressant d'en présenter ici le résumé.

L'unité fondamentale qu'il proposait était le mille, *milliare*; sa longueur devait être celle de l'arc d'une minute de degré du méridien terrestre; au-dessous venaient ses sous-multiples de 10 en 10, désignés par les noms latins : *stadium*, *funi-*

1. *Observationes diametrorum solis et lunæ apparentium*. Lyon, 1670.

culus, virga, virgula, digitus, granum, punctum ; ce que l'on peut traduire par : le stade, le cordeau, la verge, la vergette, le doigt, le grain, le point. Le mille vaut dix stades, le stade, dix cordeaux, etc. ; finalement l'échelle complète a la même étendue relative que notre échelle métrique, du myriamètre au millimètre.

Comme unités les plus usuelles on aurait employé la verge (ayant environ 2 mètres), que Mouton nommait : *minima inter majores*, et la vergette, *maxima inter minores* (de 20 centimètres à peu près).

Pour déterminer la valeur du mille, Mouton partait de celle du degré du méridien mesuré par les PP. Riccioli et Grimaldi, S. J., entre Bologne et Modène : 64 363 pas de Bologne, c'est-à-dire environ 62 900 toises de Paris ; ce nombre était d'ailleurs trop fort de plus du dixième de sa valeur, ainsi que le montrèrent les mesures exécutées vers 1752 par les PP. Maire et Boscovich, S. J. ; mais à l'époque de Mouton c'était un de ceux que l'on considérait comme les meilleurs. D'après cela, en supposant la terre sphérique, la longueur de la verge était égale à deux mètres et quatre centimètres environ.

L'un des caractères d'une unité bien choisie est de pouvoir se retrouver facilement : voici comment notre auteur pourvoyait à cette condition.

Au moyen d'expériences commencées dès 1665, faites et décrites avec soin, il détermina le nombre d'oscillations simples accomplies en une demi-heure de temps solaire moyen, par un pendule de longueur arbitraire, mais connue ; par le calcul il en déduisit le nombre analogue pour un pendule d'une verge de longueur : il trouva 1 252. Dès lors, pour retrouver la valeur de la verge, prenez un pendule simple, de longueur quelconque, comptez le nombre de ses oscillations, par exemple en une demi-heure, le calcul suffit pour en déduire la longueur du pendule qui ferait 1 252 oscillations dans ce même temps, c'est-à-dire la verge.

La seule erreur théorique de Mouton, ici, est d'admettre la constance de la durée d'oscillation d'un même pendule aux divers points de la terre, mais on commençait à peine alors à soupçonner le contraire.

Les détails qu'il donne sur la façon de construire le pen-

dule simple, de compter sa longueur jusqu'au centre de la boule terminale, pourvu que celle-ci soit bien homogène, etc., indiquent un véritable esprit de précision expérimentale bien remarquable à cette époque où la physique moderne n'était encore qu'à son aurore.

L'idée de se servir du pendule à secondes pour fixer l'unité de longueur se retrouve à la même époque, en France, chez l'abbé Picard.

En ce temps-là, l'unité de longueur la plus autorisée était la « toise des maçons de Paris »; elle se trouvait au Vieux Châtelet, appliquée contre un pilier. En 1668, cette toise était faussée, on dut la réformer, et, pour rendre la comparaison plus facile, on plaça au pied de l'escalier du Châtelet une barre de fer terminée par deux talons faisant saillie, qui constituait une sorte de moule dans lequel une toise entraît exactement.

Picard entreprenait, l'année suivante, la mesure de l'arc de méridien compris entre Amiens et Malvoisine; son unité de longueur était précisément « la toise du Grand Châtelet de Paris »; mais, dit-il : « de peur qu'il n'arrive à notre toise, comme à toutes les mesures anciennes dont il ne reste que le nom, nous l'attacherons à un original, lequel étant tiré de la nature même doit être invariable et universel¹ ». Cet original était la longueur du pendule à secondes de temps moyen, valant, d'après lui, 36 pouces 8 lignes 1/2.

Bien plus, il proposait de prendre cette longueur même comme unité fondamentale, sous le nom de *rayon astronomique*, mais il ne pensait pas, comme Mouton, à adopter l'idée si simple du système décimal, et continuait à diviser son unité en pieds, pouces, etc. Il ne se dissimulait pas d'ailleurs que, si l'on venait à trouver que le pendule à secondes n'avait pas une longueur invariable par toute la terre, son système n'aurait plus qu'une valeur locale.

Cassini proposait à son tour, quelques années plus tard, de prendre comme unité une fraction exacte de la longueur du méridien².

1. *Mémoires de l'Académie royale des sciences*, t. VII, 1^{re} partie, p. 139.

2. *De la grandeur et de la figure de la terre*. Paris, 1718, p. 159.

Ainsi, dès l'origine, trois questions sont reliées dans la pensée des savants : le choix de l'unité de longueur, la mesure du pendule à secondes et celle du méridien.

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire des travaux relatifs aux deux dernières questions pendant le dix-huitième siècle. On y cherchait en effet surtout, et l'on y trouva la solution d'une grave question, celle de la grandeur et de la forme de la terre. Je rappellerai seulement en quelques mots les expéditions entreprises pour la mesure du méridien.

Après les travaux de Picard eurent lieu ceux des deux Cassini (père et fils), entre 1683 et 1718; ils mesurèrent l'arc Dunkerque-Perpignan et en déduisirent que la terre est allongée. Cette conclusion, contredisant des observations faites sur le pendule et les théories de Newton et d'Huyghens, souleva de justes objections, à la suite desquelles furent accomplies presque simultanément (1735 à 1740) la mesure de l'arc du Pérou (Godin, Bouguer et de la Condamine), celle de l'arc de Laponie (dirigée par de Maupertuis) et la revision, par l'abbé de La Caille et Cassini (troisième du nom), de la triangulation française. Cette fois on constata, et avec une certitude absolue, que la terre est aplatie.

A cette même époque eurent encore lieu des tentatives d'établissement¹ de mesures uniformes en France. La question fut même, assure-t-on, sur le point d'être résolue vers 1740, sous le ministère Orry; La Condamine écrivait, quelques années plus tard : « Si une mort prématurée n'eût enlevé M. du Fay, la demi-toise serait aujourd'hui la mesure commune de toutes les académies de l'Europe, en attendant qu'elle devint celle de toutes les nations². »

La Condamine reprit le travail de du Fay et publia un *Nouveau projet sur une mesure invariable propre à servir de mesure commune à toutes les nations*³. C'était la longueur du pendule à secondes, sous l'équateur, longueur qu'il avait déterminée lui-même dix ans auparavant.

Ce projet n'eut pas de suite; mais, en 1758, la toise du

1. Mieux vaudrait dire de *rétablissement*, car l'uniformité semble avoir existé anciennement.

2. *Histoire de l'Académie royale des sciences*, année 1772, p. 501.

3. *Ibid.*, année 1747, p. 489.

Châtelet étant de nouveau altérée et faussée, l'Académie fut consultée sur les réparations à y faire; La Condamine, profitant de la circonstance, proposa de prendre désormais comme mesure universelle la toise du Pérou, dont il s'était servi jadis¹. Cette fois il réussit, du moins en partie. Elle fut adoptée en 1766; le 16 mai de cette année-là, il y eut une *Déclaration du Roi concernant les Poids et Mesures*: on y constatait d'abord les difficultés considérables rencontrées jusqu'alors dans l'établissement de l'uniformité des mesures; afin toutefois d'assurer davantage l'honnêteté dans les transactions commerciales, un tarif serait exécuté permettant de connaître exactement les rapports des poids et mesures alors en usage, et dans ce but on fit envoyer aux bailliages et sénéchaussées d'une trentaine de villes du royaume « des étalons matrices de la livre-poids de marc, de la toise de six pieds de Roi, et de l'aune mesure de Paris avec les divisions desdits poids et mesures² ».

M. C. Wolf a retrouvé à Cherbourg, il y a quelques années, un pied de France et une aune de Paris datant de cette époque³.

Ces mesures de Paris se seraient peut-être introduites peu à peu; il est certain toutefois qu'au moment où les États généraux furent convoqués, les anciennes mesures étaient encore en vigueur. Celles-ci étaient extrêmement compliquées, variant avec les cantons, parfois avec les corps de métier⁴. Le désaccord, et l'on peut dire aussi le désordre,

1. *Histoire de l'Académie royale des sciences*, année 1772, p. 482.

2. Archives nationales, AD, I, 970. — Cf. *Histoire de l'Académie royale des sciences*, année 1772, p. 501, et Lalande, *Astronomie*, l. XV, § 2649.

3. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1888, t. CVI, p. 977.

4. Pour donner une idée des anciennes mesures, je citerai les quelques chiffres suivants: à Paris, la *perche* avait six valeurs différentes, depuis la perche de 18 pieds, valant 5 m. 8471, jusqu'à la perche de 22 pieds 6 pouces, longue de 7 m. 1465. Dans la Haute-Marne, l'*aune* avait sept valeurs distinctes. Mais ce n'est rien auprès des mesures agraires: dans la Somme, le *journal* avait trente-sept valeurs (journal de Meige, de Proyat, de Bray, etc.), comprises entre 26 ares 678 et 65 ares 363, et dans le Tarn, la *setérée*, autre mesure agraire, n'en avait pas moins de quarante-quatre, variant de 24 a. 316 à 121 ares 96. — Cf. *Éléments du nouveau système métrique*, par F. Gattey, Paris, an X (1801). Cet ouvrage contient une liste très complète des anciennes mesures agraires et de longueur.

étaient grands; sur ce point, comme sur plusieurs autres, une sage réforme était désirable, les cahiers de plusieurs bailliages en 1788 la réclamèrent.

II

Les préliminaires. — Le 8 mai 1790, M. de Bonnay proposa à l'Assemblée nationale d'adopter un système uniforme de mesures pour toute la France. « Ce que Colbert et Louis XIV voulaient faire, dit-il, ce que Louis XV avait entrepris, ce que M. de Turgot était digne d'entreprendre, ce que les Romains seuls avaient exécuté, Louis XVI et l'Assemblée nationale l'exécuteront; l'Angleterre, ajoutait-il, est prête à nous suivre dans cette voie ¹. »

Les uns avaient d'ailleurs proposé d'étendre simplement à toute la France les mesures de Paris; d'autres, de prendre comme unité de longueur la hauteur moyenne du baromètre à mercure, ou encore la longueur du pendule à secondes.

Finalement, un décret fut voté par lequel on pria le roi d'écrire à Sa Majesté Britannique pour qu'une commission, formée de membres de l'Académie des sciences et de la Société royale de Londres, travaillât à déterminer la longueur du pendule à secondes « à la latitude de 45° ou sous toute autre latitude », et en déduisit un système d'unités de mesures et de poids ².

Les Anglais firent la sourde oreille; les académiciens français résolurent donc de travailler seuls; une commission préparatoire fut nommée : Borda, Condorcet, Monge, Lagrange et Laplace la composaient.

Sa première résolution fut que l'on appliquerait le système décimal aux nouvelles mesures ³.

1. Sir John Miller venait, en effet, de proposer à la Chambre des Communes l'adoption d'un système de mesures uniformes dans le royaume, car la confusion y était extrême, tout comme en France : « Faites seulement dix milles, aurait dit l'orateur, et un acre n'est plus un acre, un boisseau n'est plus un boisseau. » Cf. *Moniteur universel* du 18 février 1790. Toutefois, la réforme des mesures anglaises n'eut lieu qu'en 1824.

2. *Moniteur universel* du 10 mai 1790. Il faut noter que Sir J. Miller se référait également au pendule à secondes pour en déduire son unité de longueur.

3. 27 octobre 1790. *Histoire de l'Académie royale des sciences*, année 1788.

Le 19 mars 1791, elle présenta un rapport définitif¹ proposant d'adopter comme unité, au lieu de la longueur du pendule, la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre, que l'on déterminerait avec une exactitude surpassant tout ce que l'on avait encore fait en ce genre. Le 26 mars, l'Assemblée ratifia ce projet, et bientôt le travail fut réparti entre six commissions, dont les membres étaient Borda, Brisson, Cassini, Coulomb, Haüy, Lavoisier, Legendre, Méchain, Meusnier, Monge, Tillet et Vandermonde.

Les commissaires de 1790 nous disent pourquoi ils ont préféré à la longueur du pendule une mesure prise dans les dimensions de la terre : c'était afin que l'unité de longueur ne dépendît pas d'une quantité hétérogène, le temps, et d'un élément *arbitraire*, la division du jour en 86 400 secondes ; — après tout, la division du méridien en 40 000 000 de parties est bien aussi un peu arbitraire. Mais pourquoi voulurent-ils changer l'unité et ne pas prendre, par exemple, la toise du Pérou, qui était, et qui est encore bien conservée (quelques-uns l'avaient proposé), tout en lui appliquant le système décimal ? Leurs motifs se réduisent à trois : ils voulaient choisir une unité dans la nature, pour assurer son invariabilité, pour qu'elle n'eût rien d'arbitraire, enfin pour qu'elle fût plus impersonnelle, en quelque sorte, et, par suite, plus facilement acceptée des nations étrangères.

Il ne m'appartient point assurément de porter un jugement, au point de vue scientifique, sur une décision adoptée par Borda, Lagrange et Laplace ; aussi, désirant présenter ici quelques observations sur ce sujet, je me bornerai à les emprunter à d'autres savants également autorisés, tels que MM. Dumas, Faye et Jacobi.

Le 16 août 1869, l'Académie des sciences de Paris recevait communication d'un document émanant de l'Académie de Saint-Pétersbourg, à l'occasion d'une proposition de Jacobi ayant pour but de promouvoir l'adoption universelle du système métrique français par les savants de tous les pays, et la confection d'étalons prototypes métriques soigneusement

1. *Histoire de l'Académie royale des sciences*, année 1788, p. 7.

comparés entre eux¹. Or, soit dans cette pièce, soit dans les discussions et rapports auxquels elle donna lieu, se trouvent diverses déclarations que je me contenterai de reproduire ici en les rapprochant.

Rien n'est important comme une définition; donc, tout d'abord, qu'est-ce en réalité que le mètre? On donnera assurément un bon point à l'élève qui répondra immédiatement et sans hésiter : « Le mètre est la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre; » et l'on aura raison. Tel n'est point cependant le dernier mot de la question. Il ne suffit pas en effet de dire : « La France a ouvert un compas, elle l'a posé sur l'équateur et sur le pôle. La dix-millionième partie de l'espace compris entre les deux points a été appelée mètre². » Sans parler de la hardiesse de cette figure, même au point de vue géométrique, il faut bien avouer que le *mètre étalon*, construit à la fin du siècle dernier et conservé aux Archives, est un peu plus court que ne l'exigerait la définition théorique. Il y a une différence environ d'un cinquième de millimètre entre le mètre *légal* et la quarante-millionième partie du méridien. Se basant sur ce fait, un académicien avait cru devoir établir une distinction entre le *mètre légal* et le *mètre réel*³.

A quoi M. Faye répondit : « La vérité, la voici : il n'est pas rationnel de distinguer deux mètres, un mètre légal et un mètre réel, pour les opposer l'un à l'autre; il n'y a, il ne saurait y avoir que le mètre légal, qu'il faut définir ainsi :

« *Le mètre est la longueur de l'étalon déposé aux Archives on ajoute, à titre de renseignement infiniment utile, que cette longueur a été fixée en 1798, de manière à représenter, avec un haut degré d'exactitude, la dix-millionième partie du quart du méridien*⁴. »

Et ailleurs il déclare que « l'idée de prendre pour longueur du mètre une fraction *rigoureusement exacte* du tour de la terre » n'est pas « aussi philosophique » qu'on pourrait le supposer⁵.

1. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1869, t. LXIX, p. 425.

2. *Rapport au Conseil des Anciens*, par L.-E. Sédillez, 19 frimaire an VIII.

3. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1869, t. LXIX, p. 728.

4. *Ibid.*, p. 739. — 5. *Ibid.*, p. 738.

Et cependant, n'était-ce pas là l'idée de Borda, de Laplace et des autres ? Au premier abord, on pourrait le croire parfois, mais (je laisse la parole à M. Dumas) : « Ce serait bien mal connaître la pensée des savants illustres qui ont préparé et exécuté le travail relatif à la détermination des bases du système métrique, que de supposer qu'ils aient considéré la distance du pôle boréal à l'équateur comme invariable sur tous les méridiens, et la méridienne qui traverse la France comme représentée elle-même par un chiffre absolu. »

Au fur et à mesure que la longueur du méridien sera mieux connue, en déduira-t-on une nouvelle valeur pour le mètre ? Non, mais un nouveau nombre pour représenter le méridien ; on ne dira donc pas actuellement : le mètre est égal à l'étalon des Archives augmenté de 2 dix-millièmes de sa longueur ; mais : le quart du méridien a environ 10 002 000 mètres.

Autrement, ajoute M. Dumas : « La valeur du mètre changerait donc avec les pays et les époques, si on n'acceptait pas comme unité fixe la valeur qui lui a été attribuée par (la) première opération. Les changements, il est vrai, resteraient absolument insensibles dans la pratique, ils auraient néanmoins pour effet de jeter le trouble dans les travaux scientifiques et d'exiger, pour leur comparaison de nation à nation, ces calculs de conversion qu'on a voulu éviter par l'adoption d'un type commun¹. »

Ainsi, ce qui assure l'*invariabilité* ce n'est pas d'avoir pris un type *dans la nature*, c'est de s'en tenir au premier modèle réalisé et d'en multiplier assez les reproductions pour n'avoir rien à craindre de la destruction éventuelle de l'une ou de l'autre.

Quant à l'*absence d'arbitraire* et à l'*internationalité*, voici encore quelques réflexions à ce sujet : « Pour ôter tout caractère de nationalité exclusive à l'unité choisie, dit M. Faye, on pensa qu'il y aurait avantage à la choisir dans la nature, comme on disait alors en termes emphatiques. Mais ce dernier caractère est sans valeur essentielle ; il n'ajoute rien au mètre, qui reste et restera toujours une longueur de con-

1. *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, p. 517.

vention¹. » C'était une simple question, dit-il encore, de « convenances internationales ».

Écoutons enfin Jacobi, nous expliquant ce qui fit le succès du mètre : « ... Il est impossible de méconnaître que la fiction qui lui a servi de base a puissamment contribué à étendre son usage en facilitant son adoption par d'autres nations. En effet, le mètre doit une grande partie de son prestige à l'idée, flatteuse pour l'orgueil humain, de pouvoir rapprocher les mesures dont l'homme fait journallement usage aux (*sic*) dimensions du globe qu'il habite². Il est certain que l'amour-propre national aurait toujours été un obstacle à l'adoption générale, soit du pied royal de France, soit du standard yard d'Angleterre, ou du pied du Rhin, ou d'une aune quelconque³. »

Il est impossible enfin de ne pas signaler ici que, pour quelques-uns du moins, l'esprit révolutionnaire de l'époque fournissait un nouveau motif pour le rejet absolu des anciennes mesures.

L'auteur de l'*Exposé des travaux de l'Académie sur le projet de l'uniformité des mesures et des poids*⁴, vraisemblablement Condorcet, alors secrétaire de l'Académie, après avoir rappelé que les peuples de la Suisse, de l'Angleterre, de l'Amérique, à l'époque de leurs révolutions, n'ont jamais fait les choses qu'à moitié, ajoute : « L'idée d'une régénération totale, ou ne s'était pas offerte à eux, ou les avait effrayés. Leur raison n'avait pas osé profiter de ses victoires, et ils n'avaient pas senti que les préjugés ébranlés par une première secousse, et dont la ligue une fois rompue n'a pas eu le temps de se former de nouveau, en deviennent plus faciles à vaincre, que c'est là le moment de profiter de leur désunion

1. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, p. 740.

2. C'est en effet ce que disait Van Swinden dans son discours prononcé à l'occasion de la présentation des étalons prototypes du mètre et du kilogramme, le 4 messidor an VII : « Il y a quelque plaisir pour un père de famille à pouvoir se dire : le champ qui fait subsister mes enfants est une telle portion du globe. Je suis dans cette proportion co-propriétaire du Monde. »

3. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1869, t. LXIX, p. 426.

4. Cet *Exposé* date de 1791. (*Histoire de l'Académie royale des sciences*, année 1788, p. 17.)

et de leur faiblesse pour les envelopper dans une destruction commune. Cette gloire était réservée à la France ; elle a donné la première au monde ce grand exemple et d'audace et de sagesse. »

Dans ce même *Exposé* nous lisons que l'un des caractères de la Révolution française est « d'étendre sur tous les objets l'empire éternel et paisible de la raison ». Les membres de la Commission des poids et mesures vont en effet bientôt s'en apercevoir.

III

Les premiers travaux. — Les commissaires de 1791 se mirent donc à l'œuvre et résolurent d'apporter dans leurs opérations toute la précision que permettaient d'atteindre les perfectionnements déjà considérables réalisés dans la construction des instruments d'observation et de mesure.

Lors de la première répartition du travail, Cassini, quatrième du nom, faisait partie de ceux auxquels était échue la mesure de l'arc du méridien ; on raconte que les membres de la Commission étant un jour présentés à Louis XVI, celui-ci, s'adressant à Cassini, lui dit : « Comment ! M. de Cassini, vous allez recommencer la mesure du méridien que votre père et votre aïeul ont déjà faite avant vous ; est-ce que vous croyez la faire mieux qu'eux ? — Sire, répondit Cassini, je ne me flatterais certainement pas de mieux faire si je n'avais sur eux un grand avantage. Les instruments dont mon père et mon aïeul se sont servis ne donnaient la mesure des angles qu'à quinze secondes près ; M. le chevalier de Borda, que voici, en a inventé un qui me donnera cette mesure des angles à la précision d'une seconde ; ce sera là tout mon mérite ¹. »

Borda avait en effet inventé le cercle répéteur qui, compensant entre elles les erreurs d'observation commises sur un grand nombre de mesures consécutives d'un même angle, permettait d'atténuer considérablement leur influence relative sur chacune. Quatre de ces cercles avaient été commandés à l'habile constructeur Le Noir. Ils ne furent prêts que l'année

1. Cf. *Histoire de la vie et des travaux scientifiques et littéraires de J.-D. Cassini IV*, par M. J.-F.-S. Devic. Clermont (Oise), 1851, p. 155-156.

suivante. Dans l'intervalle eut lieu un remaniement des commissions ; Delambre et Méchain furent chargés de la triangulation qui devait s'étendre de Dunkerque à Barcelone, de façon à embrasser un arc de dix degrés environ. Delambre se chargea de la partie située entre Dunkerque et Rodez, comprenant un peu plus de sept cents kilomètres, laissant à Méchain l'arc de Rodez à Barcelone, long seulement de trois cent trente kilomètres environ. Cette différence était compensée par ailleurs. L'arc du nord avait déjà été mesuré à deux reprises par les Cassini, il était donc exploré ; tandis que de Rodez à Barcelone une bonne partie était absolument neuve, et, de plus, le passage des Corbières et des Pyrénées rendait le travail extrêmement pénible dans ces parages.

Enfin, le 25 juin 1792, trois cercles étaient prêts : Méchain en prit deux et partit pour le Midi ; le quatrième cercle fut bientôt terminé, et Delambre se mit en route pour Compiègne, le 16 juillet ; tous les deux emportaient une proclamation du roi, destinée à protéger l'expédition, mais qui bientôt devait être pour eux plutôt une source de difficultés qu'une garantie efficace.

La France était alors dans un état d'effervescence bien peu favorable aux expéditions scientifiques, de leur nature essentiellement pacifiques ; aussi, dès les premiers jours, les deux voyageurs se virent-ils en butte à une foule de désagréments. A la troisième poste, Méchain était arrêté « par des citoyens inquiets qui ne voyaient partout que complots et projets de contre-révolution ; il eut beaucoup de peine à se tirer de leurs mains¹ ». Il ne fut guère tranquille que lorsqu'il eut pénétré en Espagne. Pour se faire une idée des tracasseries auxquelles Delambre fait ici allusion, il nous suffira de le suivre lui-même, pendant un jour ou deux, alors qu'il était aux environs de Paris : « L'ordre des opérations, dit-il, nous appelait à Saint-Martin-du-Tertre : la route fut difficile, à chaque pas nous étions arrêtés. Toutes les municipalités étaient en séance permanente, il fallait y comparaître². On discutait devant nous s'il était prudent de nous laisser passer,

1. *Base du système métrique décimal*, t. I. Discours préliminaire, par Delambre, p. 22.

2. Cela se passait dans les premiers jours de septembre 1792.

et s'il ne valait pas mieux s'assurer de nos personnes.... Arrivés à Saint-Denis, j'y fais viser mon passeport, et j'obtiens un arrêté du district; mais en me le remettant le procureur-syndic m'avertit qu'avec ce secours je n'irais pas à un quart de lieue. En effet, une demi-heure après, en passant par Épinay, nous nous voyons arrêtés : on trouve que nos instruments ne sont pas désignés assez clairement dans nos passeports, on veut les saisir; on exige que je les étale sur le terrain et que j'en explique l'usage. Personne n'entend la démonstration que j'en fais, et il faut la recommencer pour chaque curieux qui survient.... Après trois heures de débats, on nous force à remonter dans une voiture que la garde armée accompagne. On nous mène à Saint-Denis....

« Pendant que nous y sommes, on y trouve (dans la voiture) des lettres cachetées adressées à toutes les administrations des départements que traverse la méridienne.... »

A cette vue, grand émoi; il faut savoir ce que contiennent ces lettres. Delambre s'était caché chez le procureur-syndic, on va le chercher pour faire rompre les cachets.

« On fait publiquement lecture des lettres, continue-t-il; c'était une circulaire par laquelle le Comité d'instruction publique de l'Assemblée nationale nous recommandait à toutes les administrations départementales ¹. On avait déjà lu six de ces lettres; on voulait les entendre toutes. Le lecteur épuisé demande grâce. Je propose qu'on prenne une lettre au hasard parmi toutes celles qui étaient intactes; je répons sur ma tête que toutes se ressemblent, et je demande qu'on s'en tienne à cette dernière épreuve, si elle est conforme à ce que j'annonce. La proposition est acceptée; mais après l'examen des lettres on commence celui des instruments; on les étale sur la place, et me voilà forcé de recommencer le cours de géodésie dont j'avais donné les premières leçons à Épinay. On ne m'écoute pas plus favorablement. Le jour commençait à tomber, on n'y voyait presque plus. L'auditoire était très nombreux: les premiers rangs entendaient sans comprendre; les autres, plus éloignés, entendaient moins et ne voyaient

1. Cette circulaire se trouve dans les *Procès-Verbaux du Comité d'Instruction publique de l'Assemblée législative*, publiés et annotés par M. J. Guillaume. Paris, 1889, p. 438.

rien. L'impatience et les murmures commençaient ; quelques voix proposaient un de ces moyens expéditifs si fort en usage dans ces temps et qui tranchaient toutes les difficultés ¹. »

Enfin le président du district vint tirer Delambre d'affaire, bien tardivement, à vrai dire ; quelques jours après, l'astronome voyageur obtenait, par l'entremise de Lacépède, un décret de l'Assemblée qui fut pour lui, du moins pendant quelque temps, une garantie assez efficace.

Pendant ce même temps, Borda, Cassini, Lavoisier, Haüy, s'occupaient des autres parties du programme de la Commission : mesure de la longueur du pendule à secondes, détermination du kilogramme, etc. Mais leur sécurité était loin d'être absolue, l'abbé Haüy allait en faire le premier la dangereuse expérience.

« Lorsqu'au 10 août 1792, nous raconte Cuvier dans son *Éloge historique d'Haüy*, le trône eut été renversé, l'une des premières mesures que prirent ou que laissèrent prendre les hommes cruellement légers dans les mains de qui tomba le pouvoir, fut d'emprisonner les prêtres qui n'avaient pas prêté le serment prescrit, et la célébrité de M. Haüy dans les sciences ne donna qu'un motif de plus de lui faire subir le sort commun. »

Un jour donc, Haüy voit entrer dans sa chambre, au collège du Cardinal-Lemoine, une troupe d'hommes grossiers qui lui demandent s'il a des armes à feu : « Je n'en ai d'autres que celle-ci, » répond-il, en tirant une étincelle de sa machine électrique ; un instant désarmés, les farouches personnages reviennent bientôt à eux, se saisissent de l'abbé Haüy, culbutent sa collection de cristaux, et le jettent en prison à Saint-Firmin.

« Cellule pour cellule, continue Cuvier, il n'y trouvait pas trop de différence ; tranquilisé surtout en se voyant au milieu de beaucoup de ses amis, il ne prend d'autres soins que de se faire apporter ses tiroirs et de tâcher de remettre ses cristaux en ordre ². »

« L'honneur de partager le sort de ses confrères lui était

1. *Base du système métrique*, t. I. Discours préliminaire, p. 31-34.

2. *Mémoires de l'Académie royale des sciences*, t. VIII, 1825. *Éloge historique de M. Haüy* par M. Cuvier, p. CLXII-CLXIV.

plus précieux que son titre d'académicien¹. » Mais ses collègues de l'Académie des sciences ne l'entendirent pas ainsi. A peine avertis de cette arrestation, ils mirent tout en œuvre pour la faire révoquer, et ils y parvinrent; il était temps : quelques jours plus tard avaient lieu les massacres de septembre. Depuis lors, le fait est étrange, Haüy resta libre², bien que prêtre non assermenté et vaquant tous les jours au ministère sacerdotal. « La simplicité de ses manières, dit Cuvier, sa douceur, lui tinrent lieu de tout. Un jour seulement on le fit paraître à la revue de son bataillon, mais on le réforma aussitôt sur sa mauvaise mine³. »

L'hiver ramena Delambre à Paris; lorsqu'il voulut repartir, au mois de mars, l'assemblée générale de la Commune lui refusa à l'unanimité un sauf-conduit; il est vrai que, quelques jours plus tard, quelques mots ayant été dits en sa faveur, cette même assemblée accorda ce qu'elle avait refusé, avec la même unanimité.

Méchain, de son côté, avait pu continuer ses travaux tout l'hiver, aidé de deux officiers espagnols, et, bien que l'Espagne se fût unie à la coalition après le crime sacrilège du 21 janvier, le gouvernement de ce pays lui avait laissé toute liberté d'aller et venir entre la France et l'Espagne, comme pendant la paix; mais en avril il fut arrêté brusquement par un accident terrible qui faillit lui coûter la vie : le levier d'une machine hydraulique affolée le jeta violemment par terre en lui brisant la clavicule et plusieurs côtes; il était à peine remis cinq mois plus tard, lorsqu'il put reprendre ses travaux.

IV

La persécution scientifique. — Pendant ce temps, la Convention, poursuivant son œuvre de nivellement et de désorganisation, supprimait, le 8 août, toutes les sociétés savantes, y compris l'Académie des sciences, pour laquelle quelques-uns essayèrent, mais en vain, d'obtenir une exception.

1. *Annales religieuses*, 1796, p. 284.

2. D'autres disent cependant qu'il fut arrêté une seconde fois, puis relâché sur les réclamations de Lavoisier.

3. *Loc. cit.*

La Commission des poids et mesures, dépendant si intimement de l'Académie, devait, ce semble, être enveloppée dans la même ruine; elle fut néanmoins prorogée par un décret du 11 septembre, sous le nom de Commission temporaire des poids et mesures; c'est que d'elle, en effet, on attendait, non point une œuvre scientifique, nous allons bientôt le voir, mais l'un des éléments de la transformation universelle; toutefois, elle pouvait dès lors bien mal augurer de l'avenir.

Elle continuait ses travaux paisibles lorsque la révolution vint lui porter un nouveau coup, et des plus sensibles : Lavoisier fut arrêté le 24 novembre 1793; son crime était d'avoir été fermier général sous le régime qui venait de finir.

Borda et Haüy firent parvenir courageusement au Comité de sûreté générale la pétition suivante :

La Commission des poids et mesures, considérant que dans les circonstances actuelles où elle est obligée de faire des vérifications très nombreuses d'étalons de toutes les espèces de poids et mesures, en exécution de différents décrets de la Convention nationale, la présence du citoyen Lavoisier, l'un de ses membres, lui devient nécessaire, par le talent particulier qu'a ce citoyen pour tout ce qui exige de la précision; que d'ailleurs les travaux qu'il a commencés sur la détermination des poids et sur la dilatation des métaux se trouvent interrompus par son absence et qu'il faudrait qu'un nouveau commissaire les recommençât en entier; qu'enfin il serait d'une très grande difficulté de pouvoir le remplacer relativement aux différents objets dont il s'est occupé, a pensé qu'il était de son devoir de représenter au Comité de sûreté générale, combien il est urgent que ce citoyen puisse être rendu aux travaux importants qu'il a toujours suivis avec autant de zèle que d'activité.

BORDA, président.

HAÜY, secrétaire.

Cette pétition si calme et si bien motivée était du 28 frimaire (18 décembre). Voici la réponse qu'elle obtint dès le lendemain :

Le Comité de sûreté générale, considérant que le citoyen Lavoisier est porté sur la liste des ci-devant fermiers généraux, mis en état d'arrestation en exécution du décret de la Convention nationale, passe à l'ordre du jour.

Ce 29 frimaire l'an 2^e de la République française, une et indivisible.

M. BAYLE, LAVICOMTERIE, ELIE LACOSTE, DUBARRAN, VADIER,
VOULLAND, GUFFROY, PANIS, *nom illisible*¹.

1. Ce document a été récemment retrouvé par M. E. Grimaux, aux Ar-

Mais ce n'était encore là qu'un prélude.

Huit jours ne s'étaient pas écoulés et la Commission était atteinte plus gravement encore : le 23 décembre, le Comité de salut public rendait l'arrêt suivant :

3 nivôse an 2^e.

Le Comité de salut public, considérant combien il importe à l'amélioration de l'esprit public que ceux qui sont chargés du gouvernement ne délèguent de fonctions ni ne donnent de missions qu'à des hommes dignes de confiance par leurs vertus républicaines et leur haine pour les rois ; après s'être concerté avec les membres du Comité d'instruction publique occupés spécialement de l'opération des poids et mesures, arrête que : Borda, Lavoisier, Laplace, Coulomb, Brisson et Delambre cesseront à compter de ce jour d'être membres de la Commission des poids et mesures et remettront de suite avec inventaire aux membres restants, les instruments, calculs, notes, mémoires et généralement tout ce qui est entre leurs mains de relatif à l'opération des mesures. Arrête en outre que les membres restants à la Commission des poids et mesures feront connaître au plus tôt au Comité de salut public quels sont les hommes dont elle a un besoin indispensable pour la continuation de ses travaux, et qu'elle fera part en même temps de ses vues sur les moyens de donner le plus tôt possible l'usage des nouvelles mesures à tous les citoyens en profitant de l'impulsion révolutionnaire.

Le ministre de l'intérieur tiendra la main à l'exécution du présent arrêt.

Les membres du Comité de salut public,

C.-A. PRIEUR, B. BARÈRE, CARNOT, BILLAUD-VARENNE, R. LINDET ¹.

Aux membres restants de l'ancienne commission on ajouta Pache et Hassenfratz ; on ne renonçait point, en effet, à changer les mesures traditionnelles de la France, mais on voulait en finir au plus vite, et pour cela on renonçait volontiers à ce que le nouveau système eût le caractère scientifique que l'Académie avait voulu lui donner ; on renonçait à la triangulation commencée, aux expériences de Borda, aux travaux de Lavoisier et d'Haüy.

Carnot destituant Laplace !... singulière façon, assurément, d'*organiser* le système des poids et mesures !

chives nationales (F⁷, 4757), et publié par lui dans son ouvrage sur *Lavoisier*. Paris, 1888, p. 387.

1. La minute de cet arrêt, telle que nous la reproduisons ici, se trouve aux Archives nationales (AF, II, 67, dossier 238).

Et Prieur!... L'année précédente, il signait, en qualité de vice-président du Comité d'instruction publique, la circulaire qui recommandait Delambre aux administrations départementales. il le sacrifie maintenant aux plus mauvaises passions; bien plus, on se demande si l'initiative de cet acte sauvage n'est pas venue de lui : les noms des six victimes ainsi que les dernières corrections du texte de l'arrêté sont de sa main, et sa signature est la première.

Il proposera plus tard la loi qui redonnera la vie à l'œuvre scientifique qu'il détruit aujourd'hui; lui en fera-t-on gloire?... il est vraiment des gloires qui ne valent pas les hontes qu'elles coûtent¹.

1. Au tome I de la *Base du système métrique décimal*, p. 49, Delambre a reproduit cet arrêt, vraisemblablement d'après la copie qui lui en avait été remise. Cette reproduction débute ainsi :

Extrait des registres

du Comité de Salut public de la Convention nationale.

(Suit le texte de l'arrêté),

et se termine comme il suit :

Signé au registre :

B. Barère, Robespierre, Billaud-Varenne, Couthon, Collot d'Herbois, etc.

La minute de cet arrêt se trouve aux Archives nationales (*loc. cit.*), le registre s'y trouve également (AF*, 47); la minute porte les signatures données plus haut dans le texte, le registre n'en porte aucune, mais la mention suivante en tête des divers arrêtés du 3 nivôse : *Présents à la séance* : C.-A. Prieur, B. Barère, Carnot, R. Lindet, Billaud-Varenne, Robespierre.

Ainsi, trois des signatures données par Delambre sont supposées (Robespierre, Couthon, Collot d'Herbois); trois sont, au contraire, supprimées, ou, si l'on veut, dissimulées sous l'*etc.* (Prieur, Carnot, Lindet).

Est-ce la copie remise à Delambre qui était infidèle? ou bien celui-ci, publiant son ouvrage vers 1806, a-t-il, par un discret *etc.*, sous-entendu les signatures de Carnot, Prieur et Lindet, qu'il eût été peu flatteur pour ces messieurs, encore vivants à cette époque, de voir citer, en les remplaçant, pour faire nombre, par les noms de trois des plus farouches jacobins, bien capables, pensait-il, de signer cet acte brutal? Cette seconde hypothèse, on l'avouera, est bien la plus vraisemblable. (Notons toutefois que le nom de Robespierre, « présent à la séance », dit le registre, ne figure pas au bas de l'arrêté.)

M. de Fonvielle, dans son intéressant opuscule : *la Mesure du mètre* (Paris, 1886), a simplement admis les noms donnés par Delambre; on ne saurait lui en faire un reproche, mais la très juste indignation dont il fait preuve envers les signataires de l'arrêt retombe, entre autres, sur Prieur et sur Carnot.

Cet incident de l'établissement du système métrique est plein d'enseignements.

« La haine des sciences et des arts était à l'ordre du jour, dit M. de Fonvielle; nous avons assez vu reflourir cette insanité dans les agitations politiques et morales auxquelles nous avons assisté, pour avoir horreur de cette maladie mentale, fort répandue pendant la Terreur de 1793, et à laquelle conduit infailliblement tout triomphe, même temporaire, des idées anarchistes et athéistes, contenant implicitement la négation de tout usage de la raison¹. » Le même auteur parle cependant avec éloge de la « grande initiative révolutionnaire ». Hélas! c'était bien la logique de ses principes qui avait entraîné la Révolution dans l'abîme de la Terreur.

Delambre était occupé aux environs d'Orléans à relier entre eux des points exigeant des observations assez délicates, lorsque fut prononcée à Paris sa destitution; un membre de la nouvelle commission vint lui en porter la nouvelle et lui demander remise de ses calculs, instruments, etc., ainsi que la note de ses dépenses. Delambre demanda l'autorisation de terminer les stations dont il s'occupait; on la lui donna, mais en maintenant sa révocation définitive; il rentra à Paris à la fin de janvier 1794.

Vers cette même époque, Méchain, ayant achevé ses travaux en Espagne, se voyait refuser la permission de rentrer en France, par suite de la guerre. Bientôt Borda et Coulomb furent expulsés de Paris à cause de leurs titres de noblesse; ils se retirèrent dans une propriété que Coulomb possédait près de Blois².

Le 8 mai 1794, enfin, Lavoisier était condamné à mort avec les autres fermiers généraux, ses collègues; en guise de motifs on déclara « constant qu'il a existé un complot contre le peuple français tendant à favoriser de tous les moyens possibles le succès des ennemis de la France, en exerçant

1. *La Mesure du mètre. Dangers et aventures des savants qui l'ont déterminée.* Paris, 1886, p. 125.

2. *Mémoires de la Classe des sciences mathématiques et physiques de l'Institut national de France*, t. VII. Éloge historique de M. Coulomb par M. Delambre, p. 220.

toute espèce d'exactions, ... en pillant et volant par tous les moyens possibles le peuple et le trésor national, pour enlever à la nation des sommes immenses et nécessaires à la guerre contre les despotes coalisés contre la République, et les fournir à ces derniers ¹ ».

Au dernier moment quelqu'un essaya d'intercéder encore une fois pour Lavoisier : « La République n'a pas besoin de savants ², » répondit Coffinhal, qui présidait le tribunal révolutionnaire.

En présence de ces désastres accumulés, l'Académie supprimée, Lavoisier mis à mort, les membres les plus actifs de la Commission destitués ou chassés, il est intéressant d'entendre un apologiste de la Révolution nous expliquer comment le système métrique est un des bienfaits de la Convention.

M. E. Despois, dans son ouvrage intitulé (par antiphrase) *le Vandalisme révolutionnaire*, nous raconte ce qui suit : « L'Académie des sciences, le 25 novembre 1792, vint à la Convention rendre compte de ses travaux et des difficultés qui en retardaient encore l'achèvement.

« L'Académie espère, dit le rapport, que les premiers mois de 1794 verront la fin de cette grande opération....

« Chose étrange et qui n'est guère arrivée qu'à cette mémorable époque, le travail fut terminé bien avant l'échéance fixée par l'Académie ; elle promettait seulement pour 1794 : le 1^{er} août 1793, Arbogast montait à la tribune de la Convention pour exposer le nouveau système au nom du Comité d'instruction publique. »

Après avoir donné un résumé de ce rapport, l'auteur ajoute :

« Le comité concluait en proposant un décret par lequel la Convention se déclarait satisfaite du travail de l'Académie

1. Cité par M. Grimaux : *Lavoisier*, p. 391.

2. M. Grimaux admet l'authenticité de cette parole célèbre, en se basant principalement sur le témoignage de Fourcroy. Celui-ci, dans sa *Notice sur la vie et les travaux de Lavoisier*, lue le 15 thermidor an IV, au lycée des Arts, dit, en effet, page 46 : « Le juge-bourreau n'avait-il pas annoncé que la République n'avait plus besoin de savants, et qu'un seul homme d'esprit suffisait à la tête des affaires? »

Ce dernier trait était une basse flatterie à l'adresse de Robespierre.

des sciences, en adoptait les résultats et établissait ce système dans toute l'étendue de la République. »

Suit le détail des mesures administratives adoptées à la suite d'un travail de Prieur (de la Côte-d'Or).

Et l'auteur passe à un nouveau bienfait de la Convention ¹.

Et dites après cela que « cette mémorable époque » n'a pas été signalée par une concorde et une activité des plus fécondes ! Franchement, cette façon de présenter les faits est-elle loyale ? N'est-ce pas de l'escamotage, et du plus mauvais goût ?

Ne dirait-on pas que c'est le travail de l'Académie qui fut terminé le 1^{er} août 1793 ? Delambre et Méchain avaient bien donné à espérer que leurs opérations seraient achevées en 1794, à condition, naturellement, qu'ils ne seraient pas exposés aux avanies de toute sorte qui les assaillirent ; mais presque rien n'avait pu être fait à la date du 1^{er} août 1793. Qu'y eut-il donc à cette époque ? Sur la proposition d'Arbogast, membre du Comité d'instruction publique, on adopta un décret réglant la nomenclature du nouveau système (qui fut d'ailleurs modifiée plus tard), décidant que l'on construirait un *mètre provisoire* et que le système serait obligatoire à partir du 1^{er} juillet 1794 (ce qui n'eut point lieu).

Mais, huit jours après, l'Académie était supprimée, et son œuvre, entravée de toutes façons, était bientôt suspendue. Ce sont là des bienfaits de la Convention que M. Despois a oublié de mentionner.

Et le travail de Prieur, d'après le texte de l'auteur, ne semblerait-il pas dater également du 1^{er} août 1793, ou à peu près ? Or, il fut présenté le 7 avril 1795, c'est-à-dire vingt mois plus tard.

Mais revenons à l'histoire.

La Commission des poids et mesures, bien que privée de ses membres les plus actifs, et, pour ainsi dire, de ses chefs, contenait encore de vrais savants tels que Lagrange et Berthollet, qui en furent présidents successivement, Haüy, toujours secrétaire, et de Prony ; toutefois, nous dit Delambre,

1. *Le Vandalisme révolutionnaire, fondations littéraires, scientifiques et artistiques de la Convention*, par E. Despois. 2^e édition. Paris, 1885, p. 258-261.

elle « ne s'occupait guère que de détails administratifs pour l'établissement du système métrique. Un de ses membres ¹ faisait paraître une instruction où toutes les parties de ce système étaient expliquées avec une netteté propre à en faire saisir parfaitement l'esprit et sentir tous les avantages. C'est à cela que se bornèrent les travaux de la Commission temporaire qui même cessa bientôt de s'assembler. La mesure de la méridienne surtout paraissait abandonnée ². » Delambre n'avait pas donné les noms des membres de cette commission; M. de Fonvielle a cru pouvoir conclure de la stérilité absolue de ses travaux qu'elle était composée de gens incapables, « véritables prolétaires de l'intelligence, n'ayant aucune des connaissances techniques nécessaires pour l'accomplissement d'un travail scientifique ³ ». Non, mais ses efforts étaient paralysés par le régime d'oppression alors en vigueur. Tout ce qu'elle put faire fut, semble-t-il, de diriger des ouvriers chargés de construire des mesures nouvelles, mètres (d'une longueur provisoire, bien entendu), litres, ou plutôt, comme on disait alors, *cadils*, etc., mais cela même n'aboutissait pas, le désarroi était partout. D'une part, le Comité de salut public faisait envoyer, le 15 mai 1794, six mille livres en numéraire à « Méchain, astronome chargé de voyages pour prendre la mesure exacte de l'arc du méridien.... détenu à Barcelone avec les deux citoyens qui l'accompagnent ⁴ »; de l'autre, la Commission, à Paris, était réduite, à quelque temps de là, à écrire la lettre suivante :

ÉGALITÉ. — LIBERTÉ

Ce 5 Thermidor, an 2 de la République française, une et indivisible.

La Commission temporaire des poids et mesures républicaines aux Citoyens composant la Commission de l'Instruction publique ;

Citoyens,

La Commission vous a écrit, il y a quelque temps, pour vous demander une somme de dix mille livres, nécessaire pour acquitter les mé-

1. Haüy.

2. *Base du système métrique*, t. I. Discours préliminaire, p. 57.

3. *La Mesure du mètre*, p. 119.

4. Archives nationales (F¹² 1288). — Méchain était donc encore considéré comme membre de la commission et chargé de la mesure du méridien, alors que son collègue en France, Delambre, était destitué!

moires des artistes et des coopérateurs qui ont travaillé à la détermination du système des poids et mesures républicaines. Elle n'a point reçu de réponse, et elle se voit obligée de vous représenter, qu'indépendamment des retards que souffrent les citoyens qui viennent d'être désignés, son trésorier n'a plus entre les mains aucuns fonds, même pour faire retirer les lettres adressées à la Commission, et payer la lumière employée pour ses séances, ce qui va la mettre dans la nécessité de les interrompre.

LAGRANGE, PRONY, BERTHOLLET, HAÛY ¹.

Bientôt enfin le 9 thermidor apporta quelque adoucissement à la triste situation de la France, ce fut toutefois seulement au commencement de l'année 1795 que les opérations furent reprises régulièrement.

V

La reprise des travaux. — Le général Calon, directeur du dépôt de la guerre, projetait à cette époque de faire lever la carte des nouveaux départements; il résolut de confier ce travail à Delambre et Méchain. Ce dernier, revenu d'Espagne par l'Italie, se trouvait alors à Marseille. Delambre, averti du projet, demanda et obtint de se remettre d'abord aux travaux de la méridienne, interrompus depuis plus d'un an. Bientôt d'ailleurs, le 18 germinal an III (7 avril 1795), à la suite d'un rapport de Prieur, revenu, semble-t-il, à résipiscence, — sous quelles influences?... il serait curieux de le savoir, — une loi fut votée, par laquelle on adoptait de nouveau les projets primitifs de l'Académie : le mètre provisoire, que l'on avait résolu de construire, ne serait que provisoire et l'on reprendrait, disait le rapport, les opérations « qui tiennent aux changements que l'intérêt de la République exige de terminer à l'époque où le calme va tout faire rentrer dans une situation plus ordinaire ».

Ce « plus ordinaire » est incomparable ; il n'est pas fâcheux, à vrai dire, que la situation de la France pendant la Terreur, alors que l'on abattait les têtes pour un oui ou pour un non, soit considérée comme *moins ordinaire*.

Quelques jours plus tard, une commission était nommée, ses membres étaient : Berthollet, Borda, Brisson, Coulomb,

1. Archives nationales (F¹² 1289).

Delambre, Haüy, Lagrange, Laplace, Méchain, Monge, Prony, Vandermonde : c'est la *Commission de l'an III*, presque identique à celle de 1791.

Le premier travail qui fut mené à bonne fin fut la détermination du mètre provisoire. Dès 1792, les révolutionnaires voyaient avec impatience la lenteur des opérations savantes des académiciens ; aussi la Convention décida-t-elle de ne pas en attendre la fin pour introduire les nouvelles mesures ; elle décréta, nous l'avons dit, le 1^{er} août 1793, qu'un *mètre provisoire* serait confectionné égal à la dix-millionième partie du quart du méridien, calculé d'après les anciennes observations de La Caille, etc., ce qui lui donnait une longueur de 36 pouces, 11 lignes 442/1000. Elle comptait, au fond, le considérer comme définitif. La commission réformée n'ayant point exécuté ce projet, Borda et Brisson en furent chargés lors de la reprise.

Ils firent construire quatre règles de cuivre, ayant aussi exactement que possible la valeur demandée, puis, par une méthode due à Borda, ils les comparèrent entre elles et avec la toise ; l'une des quatre règles, marquée du numéro 2, se trouva satisfaire parfaitement à la définition, et fut présentée, au mois de juillet 1795, au Comité d'instruction publique¹.

Le 6 juillet, Delambre reprenait à Bourges ses observations, après dix-sept mois et demi d'interruption, puis descendait petit à petit vers Rodez, tandis que Méchain, après avoir regagné par mer les environs de Perpignan, remontait à sa rencontre. Quoique les temps fussent moins troublés, tous deux rencontrèrent encore bien des difficultés provenant de la surexcitation des populations et du manque de ressources.

Un jour, à Herment, aux environs de Clermont-Ferrand, Delambre avait tendu sur le clocher une large toile blanche destinée à fournir un signal visible de loin. Il n'en fallut pas davantage pour mettre la population en émoi. « La couleur de cette toile alarmait les habitants, qui craignaient d'avoir l'air d'arborer l'étendard de la contre-révolution. Je

1. Cette règle se trouve actuellement à l'École des ponts et chaussées ; la règle marquée n° 1 est à l'Observatoire.

fis donc ajouter, d'une part, une bande rouge, et de l'autre, une bleue. Ce moyen parut satisfaire tout le monde¹. » Toutefois, comme le blanc dominait beaucoup, le signal fut mis sous la sauvegarde des autorités locales. Il fallut même parfois recourir à des gardes pour protéger les signaux, à Bort, par exemple ; le jour où l'on y construisit le signal, un orage effroyable dévasta les environs et des pluies persistantes suspendirent toute culture pendant deux mois : ce fut le pauvre signal qui fut rendu responsable de tout.

D'autres fois, c'étaient les ressources pécuniaires qui faisaient défaut : « Nous n'avions que des assignats, dit Delambre, et ils commençaient à tomber dans un terrible discrédit². » Parfois on refusait de le nourrir et de le loger ainsi que ses compagnons : « A Souesmes on nous refusait aussi le gîte ; mais c'est parce qu'on nous connaissait et que nous n'avions que des assignats ; sans la municipalité, qui promit de rendre du blé en nature à ceux qui nous auraient fourni du pain, on nous refusait de nous en donner, et malgré cette garantie, nous ne pûmes, pendant plusieurs jours, obtenir rien autre chose. On ne voyage ainsi qu'en temps de révolution, et quand on a bien irrévocablement pris son parti d'aller en avant³. »

Et sur ce point ce n'étaient pas seulement les populations qui étaient en faute. Delambre écrivait au ministre de l'intérieur, le 8 août 1796, parlant des retards qu'éprouvait sans cesse l'entreprise :

« Elle serait terminée depuis longtemps sans les orages de la révolution ; depuis la loi du 18 germinal nous espérons qu'elle marcherait enfin rapidement et sans obstacle. Nous avons promis de l'achever dans les premiers mois de l'an V. Cette promesse supposait que l'on nous fournirait des moyens proportionnés à notre zèle et aux dépenses que nous serions forcés de faire ;... les circonstances sont devenues tellement difficiles que nous avons éprouvé des retards vraiment fâcheux : ils m'ont fait perdre, à Bourges, dans une inaction bien contrariante, les deux plus beaux mois de

1. *Base*, t. I, p. 79.

2. *Ibid.*, t. I, p. 67.

3. *Ibid.*, t. I, p. 115, note.

l'année, et le même défaut de fonds vient de me retenir à Dunkerque, les observations achevées, un mois tout entier¹. »

Méchain n'était guère plus heureux ; au roc de Montalet, à une lieue de Lacaune, il fallut recourir à la force ; malgré « un imprimé que le département avait fait afficher », on détruisait le signal aussitôt qu'il était relevé ; on dut y mettre des gardes, et il en fut de même pour plusieurs autres signaux².

Puis c'étaient les difficultés venant des stations mêmes où l'on devait s'établir, « telle, par exemple, écrit Méchain, que celle de Bugarach, où l'on ne peut arriver qu'en s'accrochant aux buis, aux broussailles, et en gravissant les rochers. Cette marche est de quatre ou cinq heures.... Vous pouvez juger de la commodité du séjour à plus de 600 toises de hauteur, sur un pic qui n'a pas 2 toises d'étendue et bordé de précipices. Les autres stations sont moins élevées, mais toujours d'un accès difficile.... Nuit et jour on y est exposé aux orages, ayant pour lit un peu de paille et pour abri une simple tente, souvent interrompu et tourmenté par les nuages qui enveloppent une des stations et y restent accrochés des journées entières ; puis, quand l'une se découvre, l'autre s'ensevelit. La station de Forceral exige six signaux à la fois.... J'ai été presque découragé quand j'ai vu celui de Bugarach, qui avait coûté tant de peines, abattu par un ouragan furieux.... J'ai fait dix voyages à Forceral ; j'y ai couché plusieurs nuits à la belle étoile, pour observer quatre angles³. »

Telles furent les difficultés de toute sorte que rencontrèrent les deux astronomes de la Commission des poids et mesures ; des courages moins fermes y eussent succombé. Méchain surtout passa par de rudes épreuves ; retenu captif en Espagne, il se vit réduit un moment à la misère, lorsque ses finances furent confisquées comme propriété française ; de plus, il ne pouvait recevoir que bien rarement des nouvelles de sa famille restée en France, et la pensée des dangers auxquels elle pouvait être exposée le jetait dans

1. Archives nationales (F¹² 1298).

2. *Base*, t. I, p. 88.

3. *Ibid.*, t. I, p. 69.

des inquiétudes mortelles, à cela s'ajouta la fatigue causée par son accident en 1793; enfin, une erreur légère et sans conséquence dans une observation de latitude, à Barcelone, dont il ne put découvrir l'origine, lui pesait comme un remords, d'autant plus qu'il ne voulut jamais la confier à personne, si bien qu'elle fut connue seulement après sa mort par l'examen de ses registres : toutes ces causes assombrèrent son caractère, mais sans briser son courage. « Je suis au comble de la douleur en voyant l'impossibilité d'aller plus avant, écrivait-il à Delambre à une époque où sa mauvaise santé le condamnait à l'inaction; je prends le parti de rester encore dans cet affreux exil, loin de ce que j'ai de plus cher au monde; je sacrifie tout, je renonce à tout, plutôt que de rentrer sans avoir terminé ma portion de travail¹. »

La jonction des deux tronçons de la méridienne s'effectua au mois d'août 1797; tout n'était point encore fini cependant. Delambre remonta passer l'hiver à Paris et s'occupa de la base de Lieusaint à Melun. Il la mesura au printemps de 1798, en quarante-cinq jours². Elle avait 6 075 toises 90, soit 11 kilom. 842 mètr. 17. Pendant l'été de la même année, il mesura encore, en cinquante et un jours, la base de Perpignan, destinée à servir de vérification; elle était située sur la route de Narbonne, entre le Vernet et Salces, et avait une longueur de 6 006 toises 249, soit 11 kilom. 706 mètr. 42.

Au mois d'octobre 1798, Méchain envoyait à Delambre la valeur de ses derniers angles et recevait, par le retour du courrier, la longueur mesurée de la base de Perpignan; sa longueur calculée, d'après la chaîne de cinquante-trois triangles qui la reliait à la base de Melun, était de 6 006 toises 089; la différence, 0 t. 16 (31 centimètres à peu près), n'était guère que la trente-sept millième partie de la longueur

1. *Base*, t. I, p. 83.

2. Les règles bimétalliques de Borda qui ont servi à cette mesure, sont à l'Observatoire de Paris, très bien conservées; l'une d'elles, marquée du n° II, a eu cependant depuis lors un léger accident. Les détails techniques de la mesure sont rapportés dans l'*Astronomie populaire* d'Arago, 2^e éd., 1865, t. III, p. 315 et suiv.

totale; Méchain lui-même ne s'attendait pas, dit-il, à trouver un aussi remarquable accord.

Déduire de ces mesures la valeur du mètre, conformément à sa définition, n'était plus qu'une question de calcul. On trouva 36 pouces 11 lignes $296/1000$; le mètre provisoire était donc trop long d'environ un tiers de millimètre.

Mais il était temps de rentrer à Paris. Les nations étrangères avaient en effet été invitées à participer à l'établissement du nouveau système : un certain nombre, le Danemark, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Suisse, avaient envoyé des représentants. Les premiers jours de l'an VII (fin de septembre 1798) avaient été fixés pour ce congrès scientifique; or cette époque était déjà passée, les étrangers attendaient depuis deux mois.

Disons, en passant, que la détermination de l'autre unité, le kilogramme, avait présenté infiniment moins d'incidents que celle de l'unité de longueur. La Révolution laissa cependant aussi sur elle l'empreinte de sa main sanglante. Lavoisier avait dressé le plan des opérations.... un autre dut les effectuer.

Tous les documents relatifs aux nouvelles mesures étaient enfin réunis à Paris; leur examen et leur discussion furent confiés à une Commission (dite : *de l'an VII*) composée de savants français et étrangers. Van Swinden, « député batave », et Trallès, représentant de la Suisse, rédigèrent, le premier, le rapport relatif au mètre, le second, celui qui concernait le kilogramme, unité de poids, ou plutôt, ainsi qu'il le disait, unité de masse.

Il avait été décidé que les étalons prototypes du mètre et du kilogramme seraient construits en platine, à cause de la grande inaltérabilité de ce métal. Au commencement de l'an IV, on fit venir de Marseille un habile métallurgiste, Janety (ou Jannetti) : il forgea quatre mètres et quatre kilogrammes en platine, qui furent terminés par Fortin ¹.

1. Des quatre mètres, l'un, le prototype, est aux Archives; un second, à l'Observatoire; un troisième, au Conservatoire des arts et métiers; le quatrième, incomplètement travaillé, a été retrouvé par M. Tresca à l'École des ponts et chaussées. Quant aux kilogrammes, le prototype est également aux Archives; le Conservatoire des arts et métiers en possède un second, les

L'un des mètres et l'un des kilogrammes, ajustés définitivement, furent présentés, le 4 messidor an VII (22 juin 1799), aux deux Conseils réunis du Corps législatif.

Le système métrique était fondé.

Malgré les efforts du gouvernement pour faire adopter le nouveau système en France¹, il se répandit lentement. Le président du Conseil des Anciens, répondant à la députation de l'Institut, le 4 messidor an VII, constatait un manque d'enthousiasme à son endroit : « Ne soyons pas néanmoins étonnés si les résultats d'une opération ardemment désirée dans tous les temps et dans tous les pays paraissent reçus avec peu d'empressement par la génération actuelle, qui d'abord les avait aussi demandés avec instance. » L'établissement définitif de ce système date, on le sait, seulement de la loi de 1837, qui le rendit obligatoire à partir du 1^{er} janvier 1840.

VI

Les travaux récents. — Il sera peut-être intéressant pour quelques-uns de trouver ici un résumé des travaux récents relatifs au système métrique.

En 1863 fut faite une première motion ayant pour but de le rendre international. Cette année-là, se tint à Berlin la cinquième session du congrès international de statistique ; on s'y occupa beaucoup de l'adoption d'un système uniforme de mesures, et à la suite du rapport d'un physicien allemand,

deux autres sont à l'Observatoire ; l'un d'eux, mal ajusté, a été retouché en 1844 ; l'autre porte l'inscription gravée : — 000088. Il fut vraisemblablement établi en même temps que celui des Archives, et servait à Fortin pour étalonner, par des pesées dans l'air, les nombreux kilogrammes en laiton qu'il dut alors construire ; avec les valeurs des coefficients admises il y a cent ans, 88 milligrammes étaient, en effet, la différence de poussée éprouvée dans l'air par des kilogrammes en laiton et en platine, et par suite, l'excès de poids apparent que devait posséder l'étalon de platine sur le poids en laiton pour que celui-ci puisse être considéré comme ajusté. Cf. *Recherches historiques sur les étalons de poids et mesures de l'Observatoire*, par M. C. Wolf. Paris, 1882.

1. Afin de concourir à vulgariser le système, le Comité d'instruction publique fit distribuer aux élèves de l'École normale des cannes ayant un mètre de longueur.

Dove, le congrès arrêta à l'unanimité que le système métrique serait recommandé à l'attention des gouvernements.

En 1867, la question fut de nouveau agitée à la deuxième session de la Conférence géodésique internationale, également à Berlin.

Enfin, nous avons rapporté plus haut la démarche faite dans le même sens par l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg en 1869; elle fut décisive. Cette même année, le gouvernement français proposa aux diverses nations civilisées la formation d'une *Commission internationale* pour étudier la question.

Sa première réunion, qui ne put être que préparatoire, eut lieu à Paris au mois d'août 1870. Dans la seconde, en 1872, il fut décidé que l'on construirait de nouveaux étalons internationaux du mètre et du kilogramme, aussi égaux que possible aux étalons des Archives; ils seraient en platine iridié (alliage de 90 de platine et 10 d'iridium), encore plus inaltérable que le platine pur; de plus, le mètre serait à *traits* et non à *bouts*, comme était celui des Archives; sa forme serait également nouvelle: au lieu d'une simple règle plate (de 25^{mm} sur 4^{mm}) présentant une trop grande flexibilité, on adopterait une nouvelle forme, dite en X (à cause de la figure que présente sa section), étudiée par M. Tresca et jouissant d'une très grande rigidité¹.

La commission signalait en même temps aux gouvernements l'utilité de fonder un Bureau des poids et mesures s'occupant à poste fixe des travaux nécessités par l'entreprise.

Le 20 mai 1875, seize États signèrent la *Convention du Mètre*². L'adhésion à cet acte n'entraîne nullement, nous l'avons dit, l'admission du système, même comme facultatif, par les contractants. Aux termes de ses statuts, depuis lors en pleine vigueur, est établi un *Bureau international des*

1. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1872, t. LXXV, p. 1223.

2. En voici les noms: Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Confédération Argentine, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Italie, Pérou, Portugal, Russie, Suède et Norvège, Suisse, Turquie, Vénézuéla. Depuis lors, ont adhéré: Serbie (1879), Roumanie (1881), Angleterre (1884), Japon (1885) et, récemment, Mexique.

Poids et Mesures scientifique et permanent, composé d'un directeur, de deux adjoints et d'employés, et placé sous la surveillance exclusive d'un *Comité* formé de quatorze membres de nationalités différentes, soumis lui-même à l'autorité d'une *Conférence internationale* constituée par les délégués de tous les gouvernements contractants. La Conférence doit se réunir en moyenne tous les six ans; le Comité tient ses séances tous les ans, généralement en septembre; quant au Bureau, établi à demeure au pavillon de Breteuil, à l'angle sud-est du parc de Saint-Cloud, il est chargé principalement de l'établissement et de la comparaison périodique des étalons prototypes internationaux (conservés à Breteuil) et nationaux, de l'étalonnage des règles géodésiques et des mesures, métriques ou non, qui lui sont présentées¹.

Son premier travail, terminé il y a deux ans, a été la détermination des nouveaux étalons métriques.

Le mètre et le kilogramme des Archives ont donc été remplacés par de nouveaux prototypes (parfaitement égaux aux anciens dans les limites d'exactitude que l'on peut atteindre). La définition de l'unité de mesure linéaire n'est donc plus : la longueur à 0° du mètre des Archives, mais de celui du pavillon de Breteuil. Le mètre des Archives aura donc régné dans le monde métrique pendant quatre-vingt-dix ans. Quel est l'avenir de son successeur ? Il s'annonce brillant; le système métrique tend en effet à devenir réellement international. Voici quelques chiffres empruntés à une statistique établie pour 1887 sur des bases dignes de toute confiance : le système métrique est obligatoire pour une population totale de 302 millions d'individus, il est facultatif (légalement) pour

1. Deux mots sur la perfection atteinte dans cet établissement de haute précision internationale : la sensibilité des pesées est telle que, d'après M. Foerster, président actuel du Comité, on doit tenir compte de la différence de poids provenant de l'inégale élévation des centres de gravité des masses à comparer; si le centre de gravité d'un kilogramme s'élève d'un centimètre, on voit son poids varier de trois millièmes de milligramme. Quant aux longueurs, les traits tracés sur les règles et dont les bords servent à définir le mètre n'ont guère que cinq microns (millièmes de millimètre) de largeur; les équations des prototypes nationaux sont données par le Bureau au dixième de micron, c'est-à-dire à un cinquième ou un sixième de longueur d'onde jaune.

près de 97 millions, admis en principe ou appliqué partiellement pour 395 millions; il existe donc légalement, à des titres divers, pour 794 millions, c'est-à-dire 60,6 0/0 du monde civilisé (évalué à 1311 millions); ce nombre a d'ailleurs augmenté depuis dix ans de plus de 120 millions¹. Cette marche ascendante continuera probablement; toutefois l'attachement de certaines grandes nations pour leurs mesures traditionnelles la ralentira au moins quelque temps; en Russie, par exemple, le système métrique n'est même pas facultatif; en Angleterre et aux États-Unis il est facultatif, mais on a signalé, il y a quelques années, une association ayant pour but avoué d'en entraver le progrès et de maintenir les vieilles mesures anglaises. Le temps, les intérêts du commerce viendront peut-être un jour à bout de ces oppositions. Toutefois, si l'on ne peut trouver d'objection à l'uniformité des mesures au point de vue scientifique, ne peut-on pas en trouver à d'autres points de vue? C'est un côté de la question dont je n'ai point à m'occuper ici.

Une opposition d'un autre genre s'est produite contre le système métrique et se reproduira encore vraisemblablement de temps à autre.

En 1887, M. de Freycinet communiqua à l'Académie des sciences ses vues sur un nouveau système ayant pour but de mettre plus d'harmonie entre les unités relatives à certaines grandeurs en mécanique². L'unité fondamentale serait l'accélération due à la pesanteur, déterminée en un point du globe à choisir; l'auteur déclare que le mètre a été fixé « *a priori* et arbitrairement ». *O tempora!* Il ne se dissimule pas d'ailleurs que « la modification d'un système aussi bien établi que le système métrique soulève de grosses difficultés ». Mais, d'après lui, la logique semble l'exiger.

Ce serait donc revenir aux unités prises *dans la nature*. Il semble peu probable que de telles propositions trouvent désormais écho dans le monde scientifique. Ce n'est pas d'ailleurs la seule de ce genre qui ait été faite récemment.

Concluons : le système métrique dans son ensemble té-

1. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1889, t. CVIII, p. 255.

2. *Ibid.*, 1887, t. CV, p. 903.

moigne de la haute intelligence de ceux qui l'ont fondé. Le choix de l'unité *dans la nature* est sans importance théorique ; mais a eu, pratiquement, deux bons résultats : il a provoqué des travaux extrêmement remarquables et, en sauvant les apparences, il a suffi à prévenir les susceptibilités nationales lorsque les savants ont reconnu l'utilité d'établir l'uniformité des mesures pour les travaux d'ordre scientifique.

L'initiative des opérations nécessaires pour son établissement est due au mouvement légitime de réforme de la fin du dix-huitième siècle, qu'il ne faut pas confondre avec le mouvement révolutionnaire par lequel il fut absorbé et trop souvent perverti ; la Révolution proprement dite a toujours été funeste au développement des sciences : l'histoire du système métrique en fournit une nouvelle preuve ; s'il put à la fin être constitué dans des conditions scientifiques excellentes, c'est qu'il avait été confié, dès l'origine, à des savants doués d'un zèle persévérant et d'un courage intrépide, qui d'ailleurs n'avaient, pour la plupart, rien de commun avec la Révolution et qui, presque tous, eurent à souffrir de son obscurantisme, de son incurie, de sa haine soupçonneuse et même de sa cruauté.

J. DE JOANNIS.

L'ENCYCLIQUE « RERUM NOVARUM »

LES GRÈVES ET LE SALAIRE¹

On a dit avec raison que l'Encyclique *Rerum novarum* n'était autre chose que le *Misereor super turbam* du Sauveur, tombant des lèvres de son Vicaire, sur la foule de ceux que les exigences de la civilisation moderne ont voués à des souffrances spéciales. Les paroles de Léon XIII respirent en effet une compassion profonde pour les masses qui travaillent nuit et jour, dans l'usine, l'atelier ou la mine, sous l'œil du capital inflexible, et trop souvent âpre jusqu'à la dureté. Pour inspirer aux générations contemporaines une salutaire horreur de l'ancien régime, on a souvent rappelé, en le prenant à la lettre, le tableau fantaisiste que La Bruyère traçait du laboureur, juste un siècle avant 1789 : « L'on voit, écrivait-il, certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la campagne, noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et remuent avec une opiniâtreté invincible. Ils ont comme une voix articulée, et, quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine, et en effet ils sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans des tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines. Ils épargnent aux autres hommes la peine de semer, de labourer et de recueillir pour vivre, et méritent ainsi de ne pas manquer de ce pain qu'ils ont semé. »

Cent ans après la Révolution, qui devait rendre aux déshérités leur part de bien-être, aux serfs leur liberté et à tous les hommes leur dignité méconnue, voici que l'on retrouve encore attachés à la glèbe, et plus nombreux que jamais, des êtres doués de la nature humaine, mais dégradés par le travail, au point de reproduire quelques traits de la bête de somme. Les romanciers naturalistes se sont chargés de réé-

1. V. *Études*, août et novembre 1891.

diter La Bruyère et de l'augmenter, avec cette puissance de peinture réaliste qui nous a valu la honte de subir une véritable littérature de ruisseau. Les écrivains socialistes ne se sont pas fait faute non plus d'attirer les regards sur le prolétariat, condamné, disent-ils, à contracter toutes les laideurs morales et physiques, afin de satisfaire l'insatiable capital. « Il suffit, en effet, pour être vivement ému, d'assister à l'entrée des ouvriers d'une de ces fabriques où des centaines d'individus des deux sexes travaillent de douze à quatorze heures par jour, au milieu d'une atmosphère corrompue et souvent brûlante. Les corps sont fluets, rabougris, ils semblent ne tenir à la vie que par un fil ; les visages pâles, amaigris, le regard terne, empreint d'une indéfinissable expression de langueur, révèlent les ravages de la souffrance et des privations. Au milieu de cette foule, d'aspect si misérable, on aperçoit des jeunes filles ayant à peine atteint l'âge de la puberté, qui portent déjà les stigmates d'une précoce flétrissure ; des enfants qui marchent le dos voûté comme des vieillards, et dont la voix rauque semble sortir d'une poitrine desséchée, vidée par les miasmes impurs qu'ils respirent¹.

« Si l'on pénètre dans les quartiers où cette population misérable vit parquée comme dans un immonde Ghetto, et si l'on entre dans les réduits qui lui servent de demeure, le spectacle n'est pas moins triste. Les logements sont étroits, insuffisants. En hiver l'air y est froid et humide, en été il devient nauséabond et lourd. Quelquefois le logis n'est qu'une sorte de cave, dont le sol malpropre et gluant n'est ni carrelé ni pavé. Les meubles se réduisent, le plus souvent, à un mauvais grabat qui sert à toute la famille, et à quelque vieux bahut délabré où s'entassent les objets les plus disparates. Dans ces milieux impurs la vie physique s'étiole, et le rachitisme dévore ces corps affaiblis par une alimentation insuffisante, tandis que la vie morale se déprave, sous l'influence fatale du mauvais exemple et de la promiscuité, qu'engendrent la misère et l'exiguïté du local où grouille toute une famille. »

Le tableau, on le voit, est poussé au noir avec une com-

1. Cf. Et. Mansuy, *la Misère en France à la fin du dix-neuvième siècle*, ch. II.

plaisance qui dénote la préméditation. Tous les ouvriers ne sont pas réduits à cet excès de souffrance physique et de dégradation morale. Ils ne sont pas tous condamnés aux travaux de l'usine où l'on brûle et de la mine où l'on étouffe. Il en est qui jouissent dans leur travail de l'air et du soleil, et ne rappellent, ni de près ni de loin, l'animal de La Bruyère, ou le mendiant déguenillé du peintre socialiste.

Cependant il est sûr que le prolétaire et l'ouvrier ne sont pas les heureux de ce monde. Le poids du jour et de la chaleur pèse sur eux plus lourdement que sur les riches. Aux souffrances inhérentes à leur condition s'ajoute l'isolement, qui « les livre sans défense à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée ». Il faut donc, ajoute Léon XIII, « venir en aide aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritée ». Et plus loin le Souverain Pontife déclare explicitement d'où doit venir principalement ce secours qu'attend le peuple ouvrier. « Dans la protection des droits privés, dit-il, l'État doit se préoccuper d'une manière spéciale des faibles et des indigents. La classe riche se fait un rempart de ses richesses et a moins besoin de la tutelle publique. La classe indigente, au contraire, sans richesses pour la mettre à couvert des injustices, compte surtout sur la protection de l'État. Que l'État se fasse donc, à un titre tout particulier, la providence des travailleurs, qui appartiennent à la classe pauvre en général. »

Le doute n'est donc plus possible. Il faut que l'État intervienne pour améliorer la situation faite aux ouvriers par les exigences de l'industrie moderne. Or, cette misère, conséquence de la faiblesse du travailleur, est de deux sortes. Elle est tantôt physique et tantôt morale. Le plus souvent elle est à la fois morale et physique. De là, pour l'autorité qui doit intervenir, deux sphères également ouvertes à son action. Occupons-nous d'abord du côté le moins élevé de la question et voyons comment, d'après l'Encyclique, l'État doit protéger le travailleur, et, par de sages mesures, le mettre à même « de vivre au prix de moins de peines et de privations ».

I

Une fonction essentielle de l'État c'est de protéger le droit, partout où celui qui en est le légitime possesseur ne peut se défendre lui-même. Pour que l'autorité supérieure intervienne, sans qu'on puisse l'accuser d'intrusion et d'abus, il faut que l'oppression du faible par le fort soit manifeste, et que l'individu soit incapable de faire ce que réclame la justice. Or, dans la question qui nous occupe, le faible c'est l'ouvrier, le fort c'est le patron ou, pour mieux dire, le capital. Les conditions de l'industrie moderne sont telles, en effet, que le plus souvent le travailleur a devant lui cet être impersonnel, sans âme et sans nom, qui se fait représenter par des salariés et n'est lui-même qu'une réunion de capitaux destinés à produire les plus gros dividendes possibles. Réduit à ses deux bras devant le capital ainsi centralisé, l'ouvrier est peu de chose; son existence et celle des siens sont à la merci de ce pouvoir caché sous l'anonymat, dont il faut, sous peine de mort, subir les conditions. Cette infériorité n'existe pas toujours, il est vrai, et il serait aussi absurde que dangereux de prêcher, comme on l'a fait trop souvent, aux prolétaires, que l'inégalité entre patrons et travailleurs est une injustice sociale. Entendue d'une manière générale, et sans la restreindre aux conditions du contrat de travail, cette doctrine est du pur socialisme. La seule égalité que réclame la justice, c'est celle qui établit une proportion réelle entre le produit dont bénéficie le patron et le salaire que reçoit l'ouvrier en échange de son labeur.

Quelque parfaits qu'on les suppose, les deux contractants seront soumis à la tentation de faire pencher la balance chacun de son côté. L'inévitable loi de l'offre et de la demande viendra favoriser cette tendance trop naturelle. Or, dans cette lutte pour la baisse ou la hausse du salaire, celui-là sera économiquement le plus fort qui tiendra le moins à conclure, ou qui saura le faire croire. « Quand deux ouvriers, disait Cobden, courent après un patron, c'est le patron qui l'emporte; quand deux patrons courent après un ouvrier, c'est l'ouvrier qui fait la loi. » Il n'est au pouvoir de personne de rayer complè-

tement cette loi du code des transactions entre le travail et le capital. Elle est, en quelque sorte, la synthèse d'une foule de causes diverses, sur lesquelles ni l'État ni les particuliers ne peuvent agir victorieusement. Il faudrait pour cela régler l'abondance ou la rareté des matières premières, la productivité du travail, le prix des subsistances, les coalitions de toutes sortes, les guerres, les révolutions et les calamités publiques : autant de causes générales qui agissent fatalement sur les conditions économiques d'un pays et, par là même, sur les salaires, dont elles causent les variations.

Mais supposons le cas où le capital tente manifestement d'exploiter le travailleur, de lui faire subir un salaire dérisoire, ou du moins insuffisant, et de le condamner à des fatigues excessives, dans un milieu souvent aussi malsain pour son âme que pour son corps. De la part du prolétaire, obligé de vivre et de faire vivre les siens du fruit de son travail, un refus c'est le renvoi et la misère. Il est donc ici le faible. Où trouvera-t-il un appui contre le fort obstiné dans ses exigences sans pitié ? Il le cherchera d'abord dans la coalition, et, ce que la tyrannie révolutionnaire lui a ravi en le condamnant à l'individualisme, il s'efforcera de le reprendre, en entraînant ceux qui souffrent comme lui dans une résistance collective. Volontiers les économistes, partisans de la liberté sans restriction, se plaisent à répéter que les ouvriers aujourd'hui sont loin d'être des faibles. « Qu'on pût soutenir cela, disent-ils, il y a quelque trente ou quarante ans, alors qu'une législation injuste pesait sur l'ouvrier et qu'il ne lui était permis ni de se coaliser ni de s'associer, on le comprend.... Mais aujourd'hui ? Est-ce que les ouvriers, syndiqués ou libres de l'être, et usant à leur gré du droit de se mettre en grève, ne disposent pas vis-à-vis des patrons d'un pouvoir redoutable, dont ils ne sont que trop disposés à faire abus ? Est-ce que toutes les grèves qui avaient un motif légitime n'ont pas été, dans ces dernières années, couronnées de succès ? Est-ce que leurs revendications de toute nature, qu'elles eussent trait à l'augmentation des salaires ou à la diminution des heures de travail, n'ont pas obtenu satisfaction, parfois même dans ce qu'elles avaient d'exces-

sif¹ ? » Nous voudrions pouvoir partager cet optimisme de l'illustre académicien, mais la réalité des choses nous force à reconnaître que les grèves ne sont trop souvent aujourd'hui qu'un moyen pour le socialisme d'abuser de la faiblesse des travailleurs.

II

A l'heure où nous écrivons, une grève générale sévit dans nos bassins houillers du Nord. Près de quarante mille ouvriers ont quitté la mine, la plupart sans trop savoir pourquoi, mais obéissant à l'irrésistible loi de l'entraînement. Les apôtres du désordre et les chercheurs de popularité malsaine profitent, comme d'habitude, de l'occasion pour s'immiscer dans des querelles qui ne sont pas les leurs, et pour rendre plus difficile l'entente entre patrons et travailleurs. Quand on leur parle d'arbitrage ils l'acceptent, mais à condition que les arbitres seront des socialistes notoires, et ils repoussent les hommes que désigne l'État, comme ses mandataires dans l'œuvre de conciliation et d'apaisement.

Ce n'est pas sans raison, en effet, que Léon XIII appelle « ces chômages voulus et concertés » une plaie « dangereuse, à laquelle le pouvoir public doit s'efforcer de porter remède; car ces chômages non seulement tournent au détriment des patrons et des ouvriers eux-mêmes, mais ils entravent le commerce et nuisent aux intérêts généraux de la société; et, comme ils dégènèrent facilement en violences et en tumultes, la tranquillité publique s'en trouve souvent compromise ». Ces quelques lignes de l'Encyclique renferment, on peut le dire, toute l'histoire d'une grève : ses origines, ses développements et ses résultats. La grève débute par les réclamations plus ou moins justes des ouvriers, le refus de travail qui doit réduire le patron à demander grâce. Puis viennent les actes de violence et les désordres souvent très graves; tout se termine habituellement par la reprise du travail aux mêmes conditions que ci-devant, et quelquefois par une concession des patrons aux exigences des ouvriers. Quoi qu'il en soit, la grève ne peut être regardée comme un

1. D'Haussonville, *Socialisme d'État et socialisme chrétien*. (*Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1890.)

moyen pratique et sûr de prévenir ou d'arrêter les crises qui surviennent dans le monde du travail. Pour s'en convaincre il suffit de jeter un regard sur les données de la statistique en matière de chômage volontaire.

Léon XIII ne condamne pas le principe des grèves en lui-même; mais il en signale immédiatement l'abus. Refuser individuellement ou collectivement le travail, afin d'obtenir sans violence la satisfaction de besoins raisonnables, est chose légitime. A toutes les époques de l'histoire du travail on rencontre de ces coalitions. Les plébéiens qui se retiraient sur l'Aventin se mettaient en grève, comme en 1378 les ouvriers de Florence, qui s'emparaient du pouvoir et nommaient chef de la République Michel Lando, un cardeur de laine si pauvre qu'il n'avait pas de chaussures aux pieds. En 1789, à Paris, les laquais et les garçons de pharmacie, les tailleurs et les perruquiers, les charpentiers et les maçons refusent leurs services, sous prétexte de salaire insuffisant ou de concurrence déloyale. Mais le dix-neuvième siècle est marqué par une succession de grèves dont le recensement devient impossible. Les plus ardentes et les plus sanglantes se produisent précisément sous le régime de l'interdiction légale de ces coalitions. Leur essor date de 1830, et la plus formidable de toutes fut celle des ouvriers de Lyon à la fin de 1831. En Angleterre, en 1810, sous l'empire des lois de prohibition les plus rigoureuses, on voit trente mille fileurs du Lancashire se coaliser, et pendant quatre mois refuser tout travail. On n'imagine pas en effet par quel moyen le pouvoir forcerait les grévistes à reprendre leurs outils. Les prisons ne suffiraient pas à contenir les réfractaires, et des contremaitres transformés en gardeschourme pourraient bien donner une idée de l'esclavage antique, mais seraient impuissants à repeupler l'usine désertée par ses travailleurs.

Aujourd'hui le droit à la grève est reconnu ou toléré par les lois; en France depuis 1864, en Angleterre et dans la plupart des autres pays depuis une période beaucoup plus reculée. Puisque c'est là, somme toute, à peu près la seule arme du salarié contre celui qui l'exploite, il paraît juste de ne pas refuser au faible une mesure de défense, dont l'usage

peut amener l'abus, et qui cependant n'a rien de mauvais en soi.

Mais la question difficile à résoudre c'est celle du gain ou du dommage que retire l'ouvrier de l'emploi de cette arme défensive. La plupart des économistes admettent que les grèves sont défavorables en principe à ceux qui veulent en user. Elles ne font qu'empirer la situation des grévistes, et, si elles procurent des triomphes passagers, ils sont chèrement achetés. Quelques-uns, partisans de la liberté absolue du travail, veulent trouver dans ces chômages volontaires un moyen de faire hausser les salaires, et surtout d'apprendre aux patrons à respecter davantage leurs ouvriers. Devant ces coalitions, qui réunissent quelquefois plusieurs milliers d'hommes pour la sauvegarde de leurs droits, les industriels, tentés de faire peu de cas des individus isolés, sentent qu'il faut compter avec une force, prête à se défendre en ruinant le patron, par la cessation du travail dans son usine. Malgré ces avantages partiels, dont nous ne contestons pas la réalité, nous devons nous ranger à l'avis de Léon XIII et du plus grand nombre des économistes, assurant que les grèves sont une plaie ou, si l'on veut, un instrument dangereux, qui blesse presque toujours la main assez téméraire pour s'en servir.

La statistique des grèves signalées à l'administration pour la période de 1874-1889 nous donne pour la France une moyenne annuelle de 136. Les deux chiffres extrêmes sont de 21 grèves en 1874 et de 321 en 1889¹. Les États-Unis ont eu, de 1881 à 1884, une moyenne de 461 grèves ; en 1885 on en comptait 645, et en 1886 1 411. Quant à l'Angleterre, d'après les calculs de M. Philips Bevan, la moyenne a été de 228 grèves pendant la période de 1870-1879. Mais en 1888 leur nombre s'est élevé à 509, et la proportion depuis lors n'a cessé de croître avec une effrayante rapidité. A cette augmentation du chiffre des grèves correspond, surtout aux États-Unis, l'élévation du chiffre des grévistes. En France le nombre total de ces derniers est annuellement de 20 000. Mais il est des années exceptionnelles où ce nombre est

1. *Annuaire de l'Économie politique*, 1891, p. 361.

largement dépassé. Telle fut l'année 1890, alors que 100 000 grévistes, tant en France qu'en Belgique, prirent part à la manifestation du 1^{er} mai ; et telle est en ce moment la grève du Nord qui tient en chômage plus de 30 000 ouvriers.

Il est intéressant d'examiner les causes, ou les prétextes, de ces coalitions, et de signaler leurs résultats les plus ordinaires. Les causes les plus fréquentes sont incontestablement les demandes d'augmentation de salaire, ou la menace d'une diminution. Puis viennent diverses revendications des ouvriers relatives aux conditions du travail, telles que sa réduction à un nombre d'heures déterminé, l'exclusion des apprentis, l'introduction des machines, le renvoi de certains directeurs, contremaitres ou concurrents étrangers, l'adoption de mesures hygiéniques ou d'appareils propres à sauvegarder la santé et la vie des travailleurs. En France, durant la période dont nous avons parlé plus haut, sur mille grèves près de cinq cents ont eu pour motif une demande d'augmentation de salaire, et près de trois cents une menace de diminution, tandis que quarante-huit seulement avaient pour objet une réduction des heures du travail, et que cent cinq mettaient en avant divers griefs concernant les patrons, l'usine, l'outillage et l'hygiène.

Tous les genres d'industrie ne sont pas également troublés par le mouvement gréviste. Au premier rang il faut placer les industries textiles. Tisseurs ou fileurs donnent aux grèves un contingent de 40 pour 100. Viennent ensuite les métallurgistes et les mineurs avec une proportion de 19 pour 100. Les autres industries se partagent le reste. En Angleterre, l'ordre de préséance numérique n'est pas le même qu'en France. Au delà de la Manche ce sont les ouvriers du bâtiment qui tiennent la première place, tandis que les houilleurs occupent le second rang, et les tisseurs le troisième. Nulle part nous ne rencontrons les ouvriers agricoles laissant en masse leurs outils, pour se mettre en grève. Ils souffrent cependant comme les autres, et sont généralement moins payés qu'eux ; mais ils ne subissent pas autant que les habitués de l'usine et de l'assommoir, les influences démoralisatrices du milieu et l'entraînement de l'exemple. C'est là une leçon dont ne profitent

guère les économistes, et qui pourrait cependant les aider à résoudre la question sociale. Tisseurs ou mineurs, avec leurs exigences toujours nouvelles, finissent par être plus fatigants et plus redoutables que dignes d'intérêt, et, tels ouvriers qui donneraient des bras à l'agriculture mourante, s'ils voulaient vivre modestement dans leur village, ne méritent guère qu'une médiocre pitié quand ils se plaignent de leurs souffrances, dans cet enfer de l'usine où le désir de jouir les a jetés en masse.

Quant à la durée des grèves, sauf quelques exceptions, on peut dire qu'elle est généralement courte. Sur mille, on n'en compte guère en France qu'une quinzaine qui se soient prolongées jusqu'à cent jours. La moyenne paraît être de quinze, bien que la moitié ne dépasse pas six jours de durée. L'étendue des ressources dont les grévistes disposent, le genre d'industrie qu'ils exercent, entrent comme des facteurs nécessaires dans ce résultat. Si le métier demande peu d'habileté l'ouvrier cédera vite, dans la crainte d'être facilement remplacé, et le patron, libre de concurrence, résistera plus longtemps au chômage de ses ateliers.

Le dénouement ne répond pas, en général, à la déclaration de la Chambre de commerce de Paris, affirmant, il y a quelques années, que « presque toutes les grèves se terminent à l'avantage des ouvriers, par l'adhésion des patrons ». Les chiffres contredisent cet optimisme. Sur dix-huit cents grèves dont on a pu connaître exactement l'issue, trois cent quatre-vingts, soit 21 pour 100, se sont terminées en faveur des grévistes; trois cent cinquante, soit 20 pour 100, ont abouti à des concessions partielles entre patrons et ouvriers; mais, dans cinquante neuf cas sur cent, la grève a échoué, soit que les ouvriers aient été remplacés, soit que, poussés par la nécessité, ils aient repris sans conditions le chemin de l'atelier. Les dernières statistiques sembleraient indiquer une baisse constante dans la proportion des grèves favorables aux grévistes. Cette proportion, du reste, n'est pas partout ce qu'elle est en France. En Angleterre, sur sept cent deux grèves, on a constaté que soixante et onze, c'est-à-dire 10 pour 100, avaient donné satisfaction aux revendications ouvrières; mais d'autre part on a aussi reconnu

que vingt-sept seulement sur cent avaient totalement échoué, tandis que soixante-trois pour cent avaient abouti à des compromis, des explications et des concessions à l'amiable. Les économistes attribuent ce résultat à l'action et aux bons offices des unions ouvrières, si répandues dans le Royaume-Uni. Aux États-Unis enfin, où les ouvriers se sont organisés en véritables corps d'armée, ils n'ont pu triompher que quarante fois sur cent. Quarante autres fois ils ont échoué, et treize fois ils ont accepté des compromis.

Quoi qu'il en soit de l'insuccès ou du succès des grèves, quand on a soin de se soustraire aux préjugés du libéralisme économique, on doit convenir qu'elles sont un fléau et que l'ouvrier finit toujours par être une victime. D'abord il s'y démoralise, sous l'influence du chômage et des meneurs, qui ne manquent pas d'exploiter son mécontentement et son oisiveté. Des exemples trop récents confirment la parole de Léon XIII disant que ces chômages « dégénèrent facilement en violences et en tumultes, compromettant la tranquillité publique ». On sait avec quelle facilité les masses surexcitées obéissent aux hommes sans aveu, assez hardis pour les conduire à l'assaut de l'ordre social ou de la propriété. C'est une armée qu'il faut mettre sur pied, pour protéger les intérêts privés et publics, toutes les fois qu'une grève jette sur le pavé les mineurs de nos bassins houillers. Si le mouvement réussit, l'ouvrier se sent plus fort, non pas pour reprendre son travail, mais pour réclamer à la première occasion la reconnaissance de nouveaux droits, sans qu'on puisse prévoir une limite à ses prétentions. Mais, s'il échoue, c'est la faim et la misère à la maison, par défaut de salaire, ou c'est la reprise du travail dans les mêmes conditions que précédemment, avec l'irritation et quelquefois la haine mutuelle en plus. Souvent même, il faut se remettre à l'œuvre avec un salaire amoindri, parce que la concurrence étrangère a pris le travail à des conditions plus avantageuses pour le patron. Alors le pauvre ouvrier se sent écrasé sous la double charge de la famille qu'il faut nourrir et des pertes subies pendant le chômage, qu'il faut réparer. On a calculé que, sur un total de 629 grèves françaises, il y a eu une perte en salaires de plus de vingt millions. Chaque ouvrier, en moyenne a perdu

vingt-sept journées de travail. En supposant qu'une grève de seize jours seulement ait eu pour les travailleurs une issue favorable et leur ait procuré une plus-value de salaire de 1/10, ils devront cependant employer cent soixante journées, soit près de huit mois, pour recouvrer les sommes perdues pendant le chômage. Qui dira tout ce que ces chiffres représentent de misères, d'efforts, de douleurs et peut-être de désespoirs ! La triste réalité dépasse sûrement tout ce que l'imagination peut concevoir, et, tandis que les agitateurs se retirent tranquilles dans leur aisance assurée, leurs victimes rentrent dans le pauvre logis, où le chômage a fait régner la faim, et pour longtemps introduit la gêne et la souffrance. Il nous est donc impossible de considérer la grève comme une arme suffisante pour défendre l'ouvrier contre la tyrannie du capital, et nous devons, une fois encore, redire avec Léon XIII qu'elle est « une plaie » et « qu'il appartient au pouvoir public d'y porter remède ».

III

Si les grèves ne sont pas une solution, elles servent au moins de diagnostic dans l'étude des souffrances ouvrières. Elles nous apprennent en effet que la question du salaire, de ses augmentations et de ses diminutions, est celle qui préoccupe avant tout les travailleurs, et la cause la plus fréquente de leurs plaintes et de leurs agitations. Cette question difficile, autour de laquelle discutent sans fin les économistes, Léon XIII n'a pas craint de l'aborder. C'est même là comme un point capital de l'Encyclique. Notre devoir est d'exposer la pensée du Souverain Pontife et de proclamer la doctrine catholique du salaire. C'est ce que nous allons faire, après avoir défini les termes et exposé les systèmes des diverses écoles. Nous sommes en effet en présence du socialisme et du libéralisme, qui prétendent donner la seule véritable solution du problème économique et social de l'heure actuelle.

Le salaire est le prix convenu entre le patron et l'ouvrier, en échange d'un travail à faire. Comme tout le monde travaille, à divers titres, le terme générique de salaire s'est vu joindre un certain nombre d'expressions plus ou moins

synonymes, pour exprimer les différentes formes de rétribution, depuis la liste civile, les traitements, les honoraires, jusqu'aux jetons de présence, aux pots-de-vin et au denier à Dieu. Cependant le terme de salaire désigne plus ordinairement la rémunération du travail manuel. Strictement parlant, la rémunération à la journée est seule un salaire. L'ouvrier, dans ce cas, dit au patron : Donnez-moi de quoi vivre une journée, et vous disposerez pendant un nombre d'heures déterminé de mes forces et de mon habileté. Si le travail est donné à la tâche, l'ouvrier qui se charge de l'accomplir à ses risques et périls peut être assimilé à une espèce de sous-entrepreneur. Toutefois, comme la question de justice est également en jeu dans les deux cas, nous ne tiendrons aucun compte de cette distinction, et, considérant simplement l'ouvrier, nous examinerons de quelle manière le patron qui l'emploie, ou le fait travailler, doit garder à son égard les règles du juste.

Il faut distinguer entre le salaire nominal et le salaire réel. Le premier n'est que le salaire évalué en argent et fixé à forfait entre l'ouvrier et le patron ; le second, c'est la quantité d'objets utiles que l'ouvrier peut se procurer avec la somme d'argent convenue pour son travail de chaque jour.

La base juridique sur laquelle reposent les salaires c'est le contrat, ou, suivant le langage industriel, l'engagement. Il est bien évident que la justice exige de part et d'autre la liberté des parties contractantes, sans quoi le travail deviendrait un servage et une exploitation du plus faible par le plus fort. Mais il est sûr aussi, d'après l'Encyclique, que le patron doit voir dans son ouvrier autre chose qu'une machine, et tenir compte de la personnalité même qui se met à son service, afin de vivre honnêtement du fruit de son travail. Cependant le contrat de louage demeure un contrat commutatif, c'est-à-dire que, dans la pensée des contractants, ce que l'un fait est l'équivalent de ce que l'autre lui donne. On l'assimile avec raison au contrat de vente et d'achat, entre des personnes capables d'aliéner leurs droits et entièrement libres d'en disposer. Il est le plus naturel, le plus utile et le plus universel de tous les contrats, et le seul qui puisse se plier à l'infinie variété des relations humaines. Il ne saurait être

remplacé par l'association, comme le voudraient certains économistes légèrement teintés de socialisme. Comment faire une association avec le barbier qu'on emploie, le jardinier qui bêche des plates-bandes, le médecin qui traite une maladie, et le professeur qui s'efforce de faire travailler un élève? Le salaire est le mode de rémunération le plus naturel et le plus stable, puisqu'il place le travailleur dans l'indépendance du succès ou de l'insuccès de l'entreprise, et de l'entente ou de l'incapacité du patron.

C'est aussi un contrat singulièrement souple et perfectible. Il comporte le salaire au jour, au mois ou à l'année. Il est à la tâche pure et simple, ou à la tâche avec prime pour surcroît de travail dans un temps donné et pour économie dans l'usage des matières premières ou du combustible. Il peut être accompagné de gratification variable à la fin de l'année, ou de gratification fixe à un tant pour cent du prix de vente. Il peut suivre l'échelle mobile des produits et faire ainsi profiter l'ouvrier, d'une manière directe, de la prospérité de l'industrie, comme aussi l'associer à ses souffrances. Et c'est ainsi que ce mot de salaire, si décrié chez quelques-uns, se prête à toutes les combinaisons les plus utiles aux ouvriers, et les plus favorables au patron qui veut remplir son rôle providentiel auprès de ceux que la fortune a déshérités des biens de ce monde¹.

Les socialistes rejettent le salaire comme une injustice. C'est du reste la conclusion naturelle de leurs théories sur la propriété et le capital. Karl Marx et Lassalle sont encore, en cette matière, les deux maîtres, hardis jusqu'à l'impudence et écoutés jusqu'à la docilité servile.

D'après Marx, le capital vient au monde « suant le sang et la boue par tous les pores de la tête aux pieds ». Il est le fruit de l'injustice, puisqu'il n'est que du travail non payé, c'est-à-dire le produit du vol. Cette condamnation ressort de la théorie de Marx sur la valeur. Pour lui, la valeur d'usage c'est le degré d'utilité d'une chose pour la satisfaction de besoins humains; tandis que la valeur d'échange réside dans le rapport suivant lequel les marchandises peuvent se tro-

1. Cf. Leroy-Beaulieu, *Essai sur la répartition des richesses*, ch. xiv.

quer les unes contre les autres. Cette dernière valeur ne s'estime que d'après le travail représenté dans un produit, quel que soit du reste ce travail, sans aucune spécification de genre. Un article quelconque n'a donc de valeur qu'en tant que du travail humain abstrait s'y trouve matérialisé. Pour mesurer cette valeur il suffira de savoir quelle est la quantité créatrice de valeur qui s'y est accumulée. Or cette quantité elle-même se mesure par le temps de travail qu'exige la confection d'une valeur d'usage quelconque, « exécutée avec le degré moyen d'habileté et d'intensité et dans des conditions qui, par rapport au milieu social donné, sont normales¹ ».

S'il en était ainsi, la conclusion rigoureuse serait que l'ouvrier est propriétaire de la chose produite, et que le bénéfice final lui revient tout entier. C'est bien ce que prétend le socialisme. En vertu de la théorie marxiste, le système du travail salarié n'est qu'une injustice criante. Il faut la réparer en enlevant aux particuliers le moyen de la commettre, c'est-à-dire le capital. Malheureusement le marxisme est à la fois dénué de preuves et manifestement absurde. En dehors du travail, dit-il, il n'y a rien de commun entre les marchandises. C'est là précisément ce qu'il faudrait prouver. Marx s'en dispense, et pour cause sans doute. Il y a quelque chose de commun, en effet, entre toutes les valeurs d'échange. Aristote l'a dit depuis longtemps, ce quelque chose c'est l'utilité. Il est non moins évident que la théorie marxiste est absurde. Les exemples abondent pour démontrer que ce n'est pas uniquement la force du travail qui fait la valeur ou le prix des choses. Le vigneron ne se fatigue pas plus à récolter et à faire du vin en Médoc qu'en Auvergne. Et cependant nul homme sensé ne prétendra que les produits de ces deux pays doivent se payer le même prix. Les diverses houilles extraites d'un même puits se vendent plus cher les unes que les autres. Pourquoi? Le sens commun répond : Parce qu'elles sont de qualités différentes. Qui osera soutenir que deux œuvres d'art, identiques quant au sujet et au fini du travail, ne valent pas plus l'une que l'autre, quoique l'une

1. Karl Marx, *le Capital*, ch. 1.

soit en bronze et l'autre en or? Du reste la force de travail n'est pas la même dans tous les ouvriers. Les uns sont plus habiles, plus intelligents et plus fidèles que les autres. Ils font plus de travail et ils le font mieux. La valeur d'échange de leurs produits serait donc supérieure, parce que leur force de travail aurait été plus grande. Ainsi croule tout l'échafaudage des accusations marxistes dirigées contre le capital¹. Du reste, tous les sophismes du socialiste allemand ne sont qu'un écho de la théorie célèbre de Proud'hon sur la propriété. L'implacable adversaire du capitaliste exploiteur de l'ouvrier la formulait ainsi : « Le travailleur conserve, même après avoir reçu son salaire, un droit naturel de propriété sur la chose qu'il a produite². »

Sans les confondre avec ces docteurs du socialisme, on peut cependant rapprocher d'eux et de leurs doctrines les économistes qui préconisent la participation obligatoire des ouvriers aux bénéfices de l'entreprise. Tels sont ceux qui définissent le salaire : « La juste compensation de la renonciation de l'ouvrier aux profits de son travail. » On ne renonce qu'à un droit. Par conséquent les auteurs de cette définition supposent que le travailleur a droit aux bénéfices de son patron. D'où peut venir ce droit? Du travail lui-même? Mais alors nous retombons dans la théorie marxiste. Vient-il du contrat par lequel l'ouvrier et le patron se sont mutuellement engagés? Ce n'est alors qu'un cas particulier, une forme spéciale de contrat, qui ne peut régir la loi générale du salaire. Quand celui-ci est raisonnable et juste, que peut donc réclamer l'ouvrier? Nous ne supposons pas que les défenseurs de ces théories aillent jusqu'à nier les droits du capital et la légitimité du profit qu'en retire son propriétaire. Ce serait tomber en plein socialisme.

Si la participation aux bénéfices est proclamée comme un droit pour l'ouvrier, en dehors de l'erreur qu'elle suppose, cette doctrine introduit l'anarchie sociale au sein du monde du travail. Dans cette hypothèse, comme dans toute association, l'associé a droit de se mêler de la direction, de vérifier les livres, de discuter le mode d'exploitation le plus avanta-

1. Cf. *Le Socialisme*, par V. Cathrein, S. J., ch. II.

2. Proud'hon, *Qu'est-ce que la propriété?* ch. III.

geux. Le bénéfice dépendant d'une foule de causes, variables presque au jour le jour, le salaire subirait nécessairement des variations correspondantes, et, pour l'apprécier, l'ouvrier n'aurait d'autre moyen que de vérifier presque heure par heure les livres du chef d'industrie. Qui ne voit d'ici la confusion et l'anarchie dans l'usine, et les perpétuelles contestations entre patrons et travailleurs? D'autant que le droit aux bénéfices entraîne, comme conséquence, la participation aux pertes. Or, nos socialistes de toute nuance ne parlent jamais de cette hypothèse. Elle n'est pourtant pas chimérique. De 1879 à 1885 on a construit, paraît-il, à Paris, dix mille maisons. Une foule d'ouvriers y ont gagné un salaire quotidien de 7 à 14 francs. Or, les neuf dixièmes des entrepreneurs ont fait faillite. Que serait-il arrivé si les ouvriers avaient attendu, pour recevoir leur salaire, la répartition des bénéfices?

Cette prétention socialiste ne repose du reste que sur une confusion, volontaire peut-être, de deux contrats fort distincts l'un de l'autre : le contrat de société et le contrat ordinaire de travail. Nous n'avons pas à démontrer ici une distinction qui saute aux yeux, et sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir.

Une autre objection du socialisme contre le capital et le salaire, c'est la fameuse *loi d'airain*, dont Lassalle a fait son arme favorite. Il a soulevé les ouvriers en leur disant : « Vous êtes malheureux, vous le resterez toujours, c'est une loi d'airain. » Il faut bien le dire, Lassalle a pu se recommander des doctrines d'économistes libéraux, tels que Adam Smith, J. B. Say et Ricardo. S'il a présenté la loi sous un jour plus odieux, il ne s'est guère écarté des conclusions naturelles du libéralisme. Voici comment le célèbre agitateur s'exprime dans sa *Lettre ouverte au comité central* (Zürich, 1863) : « La loi d'airain économique qui, sous le régime de l'offre et de la demande, règle les salaires, se formule ainsi : Le salaire moyen ne dépasse jamais ce qui est indispensable, conformément aux habitudes nationales, pour entretenir l'existence des ouvriers et continuer leur race. C'est autour de ce point qu'oscille le salaire, sans jamais s'élever longtemps au-dessus ou s'abaisser au-dessous. Il ne peut s'élever d'une manière durable au-dessus, parce que, avec une amélioration sensible

de la situation des ouvriers, le nombre des mariages augmente et la population ouvrière se multiplie, ce qui fait affluer l'offre de travail et baisser le salaire jusqu'à son niveau antérieur et au-dessous.

« Cependant, le salaire ne peut pas rester longtemps au-dessous de ce qui est nécessaire pour vivre, parce que dans ce cas les ouvriers émigreraient ou s'abstiendraient de se marier et d'avoir des enfants. Enfin, sous l'influence de la misère, il en mourrait beaucoup, l'offre des bras diminuerait et le taux des salaires remonterait à son premier état de hausse. La limitation du salaire moyen aux subsistances que les habitudes populaires ont rendues indispensables à l'existence de l'ouvrier et de sa famille, voilà, je le répète, la cruelle loi d'airain qui règle aujourd'hui les salaires. »

Ainsi, d'après Lassalle, la classe ouvrière est inexorablement réduite au strict nécessaire pour la conservation de la vie et de l'espèce; ce qui veut dire qu'elle est condamnée à mourir peu à peu de misère et d'inanition. On comprend facilement tout ce que peuvent soulever de haines et de colères, chez le peuple ouvrier, l'énoncé brutal et le commentaire habile d'une pareille loi économique. Le salaire ainsi compris est bien la plus abominable des inventions pour exploiter le travailleur jusqu'à l'anéantissement.

Heureusement cette loi n'en est pas une, et, si Lassalle a raison sur quelques points, l'ensemble de son système repose sur le faux. Volontiers nous admettons avec lui que la concurrence sans limite et sans frein est un mal. Où faut-il chercher le remède? Comme nous le verrons plus loin, avec Léon XIII, dans un concours de la législation civile en haut et de l'initiative privée en bas, c'est-à-dire dans une protection légitime et sage des classes industrielles et agricoles contre la prépondérance absolue du capital. Le socialisme tend sans doute à supprimer la libre concurrence, mais c'est en anéantissant toute liberté, et ce n'est point là une solution ni un remède; c'est un mal nouveau, pire que celui dont on voudrait nous guérir.

La prétendue *loi d'airain* suppose comme un fait acquis que chaque augmentation du nombre des bras a nécessairement pour effet une réduction des salaires. Cette conséquence

n'est pas forcée. L'équation a deux termes : il y a l'offre, sans doute, mais il y a aussi la demande. Par conséquent, si avec l'accroissement numérique des ouvriers coïncide une extension plus rapide encore de l'industrie, loin de diminuer, les salaires s'élèvent. Or, on ne démontrera jamais qu'il y ait une corrélation nécessaire entre une augmentation de bras et une diminution ou un arrêt de l'industrie.

Une affirmation non moins hasardée c'est celle qui prétend qu'une élévation de salaire a pour effet une augmentation dans la population ouvrière. Rien malheureusement de plus gratuit et de plus faux. On a observé, au contraire, qu'un commencement d'aisance rend plus vif le désir d'économiser afin de jouir, et que les ménages aisés comptent moins d'enfants que ceux où la misère fait de fréquentes visites. C'est dans les pauvres quartiers de l'Irlande qu'il faut aller chercher les familles nombreuses, et non point en Angleterre, chez les ouvriers les mieux rétribués ou les riches bourgeois. Nous pouvons dire, hélas ! la même chose de la France. Les étrangers reconnaissent que nulle part peut-être la moyenne de la population ne jouit d'une plus grande aisance. Et cependant les dernières statistiques nous révèlent ce que nous pouvons appeler notre honte, c'est-à-dire une diminution telle de la natalité qu'elle ne compense plus le chiffre des décès.

Du reste, quand même il serait vrai que la concurrence augmente nécessairement avec le nombre des ouvriers, il n'en serait pas moins vrai aussi qu'il faudrait un laps de temps de seize à vingt ans pour amener un résultat sensible. On ne suppose pas que l'enfant entre en concurrence dès le berceau.

Ainsi la *loi d'airain* fléchit facilement devant l'examen même le plus sommaire, et Lassalle, pas plus que Marx, ne prouve rien, sinon qu'avec des mots sonores on peut soulever le peuple, en exploitant le sentiment très vif qu'il a de ses souffrances.

Pour toute l'école socialiste le dogme principal, on le voit, c'est l'antagonisme entre le travail et le capital. Par conséquent, le but à atteindre c'est la suppression de ce dernier. La mine aux mineurs, l'usine aux ouvriers, voilà ce qu'on peut appeler l'axiome fondamental de l'école socialiste.

Comme si avec leurs deux bras, sans instruments, sans outils, sans machines, les nouveaux propriétaires associés fileront la laine ou le coton et tireront la houille des entrailles de la terre. Ils feront bien vite appel au capital, comme on vient de le voir pour Monthieux. Seulement ils se tourneront vers l'État, l'unique providence du socialisme, et les contribuables devront payer cette fantaisie d'ouvriers, qui ne manqueront pas, et ils auront raison, de capitaliser pour leur compte. Ainsi se formera le cercle inévitable qui part du capital pour y revenir, après un nombre de variations plus ou moins considérable, mais généralement très réduit.

Travail et capital, non seulement ne doivent pas se traiter en adversaires, mais ils doivent plutôt se regarder comme deux facteurs nécessaires de tout produit et de toute richesse. Sous peine d'inertie absolue ils ne peuvent rester séparés, et c'est en se rapprochant qu'ils deviennent féconds. L'un fournit la terre, l'usine, la fabrique, l'atelier, la mine ou l'argent pour les acheter. L'autre donne l'agent qui exerce son activité sur la matière mise à sa disposition. En sorte que l'aptitude du produit à valoir procède sans doute de la forme que lui donne le travail, mais elle dépend aussi des qualités et des forces naturelles inhérentes aux matières qui le composent et qui doivent au travail de devenir utiles, et par suite de pouvoir être échangées. Le capital a donc le droit de s'approprier le produit à bien des titres : tels sont ceux d'intérêts et de fruits, de services rendus en procurant à l'ouvrier le moyen de vivre, de risques courus dans une entreprise, d'usure de machines, etc. On voit dès lors ce que devient l'objection familière aux socialistes quand il s'agit du salaire. Le travail de l'ouvrier, disent-ils, n'est pas rétribué conformément à la justice, car il ne peut pas avec son salaire racheter son produit. Avec l'argent qu'il reçoit pour faire une paire de bottes, il ne peut pas racheter la paire de bottes. L'objection est puérile, mais elle a un côté spécieux et elle résume sous une forme concrète tout l'ensemble de la doctrine. L'absurdité de ce raisonnement n'est cependant pas difficile à découvrir. Ce n'est pas le cordonnier qui fait le cuir, les clous, le fil nécessaires pour une botte. S'il travaille dans l'atelier commun, ce n'est pas lui qui fournit les outils,

l'abri, l'éclairage, le chauffage. Or, tout cela contribue à faire la botte. Quand elle est faite, il faut la vendre, et en attendant il faut vivre, c'est-à-dire recevoir de quelqu'un les avances nécessaires pour acheter les aliments et tout ce qu'exige l'entretien de la vie. Une paire de bottes est donc un produit composite. Chacun des facteurs peut en prendre sa part, mais aucun d'eux n'a le droit de se l'arroger tout entier. L'ouvrier, avec ce qu'il reçoit, ne pourra pas se procurer une paire de bottes, mais, si son salaire est juste, il peut acheter la façon d'une autre paire de bottes identiques.

Mais, répète-t-on souvent, le capitaliste dit à l'ouvrier : Exerce ton travail sur mon capital ; il en résultera un certain produit dont nous ferons deux parts inégales ; je garderai la plus grosse qui sera le loyer de mon capital ; je te donnerai la plus faible qui sera ton salaire. On pourrait répondre tout d'abord que, si le patron ne gagnait pas plus que l'ouvrier, il lui serait impossible de vivre, lui et sa famille, suivant sa condition, ce que réclame cependant la hiérarchie sociale. Bientôt il devrait fermer son usine, qu'il serait incapable d'entretenir, et le principe d'égalité jetterait sur le pavé l'ouvrier sans travail, et par suite sans pain. Du reste il est faux, en général, que la plus grosse part soit pour le capitaliste. Voici le bilan d'une fabrique parfaitement tenue et en pleine prospérité. Le capital est de 25 millions ; les recettes brutes d'une année ont été de près de 2 600 000 francs. Cette somme a été ainsi répartie : salaires, 1 560 000 fr. ; environ 750 000 fr. ont été dépensés pour les matières premières, les impôts, les frais généraux et le reste ; 300 000 francs ont été distribués aux actionnaires, environ 1 pour 100. Sans doute le revenu du capital peut monter exceptionnellement plus haut et atteindre 8 à 10 pour 100, mais il peut aussi descendre à zéro. En sorte que la part du travail est toujours beaucoup plus grande que celle du capital. Nous ne parlons pas ici, bien entendu, de certaines industries ou monopoles, dans lesquels s'exercent à plaisir la rapacité et la cupidité du capital. Les exploiters de ce genre relèvent de la justice, qui devrait les châtier à l'égal des voleurs et des assassins.

Ceux-là Léon XIII les stigmatise comme ils le méritent quand il dit : « Les travailleurs isolés et sans défense se sont

vus livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée. Une usure dévorante est venue s'ajouter encore au mal. Condamnée à plusieurs reprises par le jugement de l'Église, elle n'a cessé d'être pratiquée sous une autre forme par des hommes avides de gain, d'une insatiable cupidité. A tout cela il faut ajouter le monopole du travail et du commerce, devenus le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents, qui imposent ainsi un joug presque servile à l'innfinie multitude des prolétaires. » Voilà bien la voix de l'Église s'élevant pour la défense des faibles et des opprimés. « Ce qui est honteux, dit encore le Souverain Pontife, c'est d'user des hommes comme de vils instruments et de ne les estimer qu'en proportion de la vigueur de leurs bras. »

D'autre part, le *Pape des ouvriers* fait entendre la parole de paix et de concorde. Ce travail et ce capital, que le socialisme traite en frères ennemis, Léon XIII les déclare faits pour vivre ensemble dans une harmonie nécessaire et féconde. « L'erreur capitale dans la question présente, dit-il, c'est de croire que les deux classes sont ennemies nées l'une de l'autre, comme si la nature avait armé les riches et les pauvres pour qu'ils se combattent mutuellement dans un duel obstiné... Dans la société les deux classes sont destinées par la nature à s'unir harmonieusement et à se tenir mutuellement dans un parfait équilibre. Elles ont un impérieux besoin l'une de l'autre : il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital. » Voilà toute la vérité, et par conséquent toute la solution que le socialisme est incapable de donner au problème qui met en présence les capitalistes et les travailleurs.

IV

Le libéralisme économique, sous des dehors plus sages et plus modérés, aboutit pratiquement à des résultats qui rappellent ceux du socialisme. A cette grave question : Quelle est la loi qui règle les salaires ? il répond : C'est la loi de l'offre et de la demande. L'ouvrier et le patron sont absolument, l'un par rapport à l'autre, dans la situation du vendeur et de l'acheteur, le premier cherchant à se faire payer le plus

possible, et le second à payer le moins possible. Ils se trouvent en opposition d'intérêts, c'est au plus fort à faire prévaloir les siens.

Cette théorie brutale ne satisfait cependant pas tous les partisans du libéralisme. M. Paul Leroy-Beaulieu, l'un des plus brillants défenseurs de ce système, déclare que « toute la théorie du salaire est à refaire dans la science économique¹ ». Nous souhaitons, sans trop l'espérer, que l'école libérale s'inspire de l'Encyclique *Rerum novarum*. Elle y trouvera ce qu'elle cherche inutilement en dehors des enseignements de la foi unie à la saine philosophie, sans lesquelles on ne comprend jamais bien ce qu'est l'homme qui travaille, et quels droits il conserve toujours, quand il est le faible en présence de plus fort que lui. Chose étrange, même les économistes qui se sont montrés les plus favorables aux ouvriers, tels que Thornton, soutiennent que la juste rémunération du travail c'est le salaire quelconque tel que l'ouvrier l'accepte. Chacun, disent-ils, est libre d'accepter les conditions qui lui sont faites. Voilà précisément ce qu'il faudrait prouver. Il n'est pas chimérique de supposer qu'une contrainte morale, on pourrait dire même physique, pèse sur l'ouvrier, forcé par la nécessité et la faim de livrer son travail à un prix dérisoire. Soutiendra-t-on que l'usurier ne viole pas la justice quand il spéculé sur les besoins d'autrui, et qu'il alimente son indigne métier en escomptant la faiblesse ou l'affolement du malheureux qui lui emprunte de l'argent? Non, sans doute. Pourquoi donc permettre à l'industriel ce que l'on blâme dans le juif?

Certains économistes, tels que Ricardo, Stuart Mill, Jean-Baptiste Say, Boccardo et quelques autres, semblent adoucir quelque peu l'inflexible rigueur de l'école libérale. Ils admettent en théorie que le salaire doit avoir pour base ce qui est absolument nécessaire à la vie ordinaire de l'ouvrier. Mais, dans la pratique, ils soutiennent qu'il faut bien se garder de formuler à ce sujet une loi ou une réglementation quelconque. Il leur semble que ce serait fermer au progrès la route qu'il doit suivre, et gêner la liberté qu'il faut toujours

1. Leroy-Beaulieu, *Essai sur la répartition des richesses*, ch. XIV, p. 380. Édition in-8, 1888.

respecter. La loi est dure, mais c'est la loi. Arrière donc tout ce qui gênerait les rapports entre l'offre et la demande!

Ce n'est pas sans raison que les socialistes reprochent à ces libéraux de faire revivre *la loi d'airain* avec toutes ses conséquences. Et de fait, le libéralisme économique ne recule pas devant certaines énormités, qu'il attribue à la dure condition des choses humaines. Si la misère, dit-il, provient de l'augmentation de la demande, c'est-à-dire du trop grand nombre d'ouvriers, il faut restreindre le nombre des mariages. On empêchera ainsi la multiplication des travailleurs, et les salaires remonteront. C'est là du malthusianisme dans ce qu'il a de plus odieux. Toutes les lois divines et humaines le repoussent comme le pire des fléaux. Nul catholique, et même nul homme pourvu du sens moral, n'admettra une doctrine qui mène à d'aussi révoltantes conclusions. Quoi d'étonnant dès lors que Léon XIII condamne cette théorie de la lutte sauvage du fort contre le faible sur le champ de bataille du travail? Il répudie en effet cette proposition dans le sens absolu que lui donne le libéralisme : « Le salaire une fois librement consenti de part et d'autre, le patron, en le payant, a rempli tous ses engagements et n'est plus tenu à rien. Alors seulement la justice serait lésée, si lui refusait de tout solder, ou l'ouvrier d'achever son travail et de satisfaire à ses engagements. »

Ainsi, ni le socialisme ni le libéralisme économique ne nous donnent la solution juste et vraie de la grande question du salaire. Nous allons la chercher dans l'Encyclique, en essayant de comprendre tout ce qu'elle dit, sans aller au delà et sans restreindre la portée de ses enseignements en matière économique. Ni socialistes ni libéraux, voilà ce que nous aurons droit de conclure après cette étude, dans laquelle nous chercherons, non pas nos propres idées, mais bien la doctrine de l'Église catholique.

(*A suivre.*)

H¹⁰ MARTIN.

LE PREMIER CONFESSEUR DE LOUIS XIV

LE P. CHARLES PAULIN

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE INÉDITE

TROISIÈME PARTIE. — LE ROI MAJEUR¹

XV

Après son voyage en Normandie (février 1650), Louis XIV fit un court séjour à Paris. L'émeute ne grondait plus dans la capitale ; mais les provinces étaient encore insurgées. Le comte de Tavannes s'était jeté dans la Bourgogne, attachée à la maison de Condé, et fortifié dans Bellegarde ou Seurre. Mazarin jugea la présence du roi nécessaire à Dijon. Rentrées à Paris le 22 février, Leurs Majestés ayant accompli, dans la matinée du 5 mars, leurs dévotions à Notre-Dame, partirent pour Melun et Montereau. Le 9, elles demeurèrent à Sens où l'archevêque, Louis-Henri de Gondrin, les traita magnifiquement. Le P. Paulin, suivant ses règles, descendit sans doute au collège de son Ordre, et de là il adressa quelques lignes au Père général.

Sens, 9 mars 1650.

C'est de Sens que j'écris à Votre Paternité... Voici une cause de satisfaction pour elle : à force d'oraisons et de raisons j'ai obtenu qu'un janséniste en vogue fut exclu de la fonction de prêcher. Grâce en est due à la reine Très Chrétienne qui ne laissera jamais ruiner l'Église de Dieu ni le royaume de son fils.

Nous pleurons sur la disgrâce de l'excellent chancelier Séguier ; il a reçu ordre de rendre les sceaux à la reine Très Chrétienne. Il n'y a faute aucune de sa part, mais la reine a cru cette mesure demandée par les circonstances. Elle a remis les sceaux à l'excellent sieur de Chasteauneuf qui a très bien mérité de notre Compagnie. Si Votre Paternité donne à celui-ci des félicitations, qu'elle envoie à celui-là des consolations ; elle se montrera de la sorte fidèle au souvenir des bienfaits.

Je me recommande aux SS. de V. P. et suis, etc.

Une intrigue de cabinet avait, huit jours auparavant, amené ce changement ministériel. Mazarin réconcilié avec la

1. V. *Études*, septembre et octobre 1891.

vieille Fronde et obligé de ne plus compter sans elle, avait rendu les sceaux à Chasteauneuf pour plaire à la duchesse de Chevreuse. Ainsi allait la politique. Devant ces mesquines révolutions, on comprend assez l'indifférence du P. Paulin ; elle fut partagée par le P. Piccolomini qui accomplit envers l'un et l'autre garde des sceaux son devoir de politesse et de reconnaissance.

De Sens, la cour se rendit à Joigny et Auxerre, puis, passant par Noyers, Montbard et Saint-Seine, le 16, elle atteignit Dijon. Grande joie pour les Bourguignons fidèles, si maltraités par les coureurs de Bellegarde, de contempler à leur aise le roi, venu leur rendre la sécurité et la paix. Louis XIV se fit apprécier de tous ; à Dijon, par son sérieux et sa piété, à Bellegarde, par sa bravoure. Les corps publics viennent tour à tour le haranguer ; il écoute, mais il ne répond point ou ses paroles ne sont pas rapportées ; il préfère observer et il réfléchit. Son frère, le duc d'Anjou, moins retenu par la grandeur et n'ayant rien à compromettre, laisse au contraire admirer sa grâce à bien dire.

Le roi édifie ses sujets par sa fréquentation des églises et des sacrements. Le 20, il est à la Sainte-Chapelle pour le sermon du P. Faure. Le 25, fête de l'Annonciation de la sainte Vierge, il y fait ses dévotions et assiste aux vêpres, suivies d'un nouveau sermon du même orateur¹. Bientôt la semaine sainte arrive ; il ne manque à aucun office, ni aux ténèbres du mercredi, ni à la messe du jeudi. Il fait ensuite la cène dans son appartement et entend la prédication de l'évêque de Rodez, qui se termine par l'absoute. Après quoi, il lave, en fils de saint Louis, les pieds aux pauvres². Le soir, ténèbres chez

1. La reine alla de son côté aux Jacobins, ensuite au collège des Godrans : « Le 25 mars 1650, jour de l'Annonciation Notre-Dame, fête de la Congrégation de Messieurs de Dijon, la reine, accompagnée de M. le duc d'Anjou, assista, un cierge à la main, à la procession solennelle qui se fait aux Jésuites ce même jour pour resserrer le Saint Sacrement, qui demeure exposé toute la journée en la congrégation susdite.

« Cette cérémonie finit par la bénédiction du Saint Sacrement que donna Mgr l'évêque de Rodez, précepteur du Roy. » (Gaudelet, cité en note des *Mémoires de Millotet*, p. 56, dans les *Analecta Divionensia*.)

2. « Sa Majesté fit encore dans la grande salle du Logis du Roy la cène du

les Pères Capucins; le samedi, cérémonie à la Sainte-Chapelle; le jour de Pâques, communion¹. Un autre jour, il va visiter l'abbaye de Cîteaux et y baise la croix à genoux. Le P. Paulin pouvait être fier de son pénitent².

Les fêtes scolaires n'effrayent pas plus Louis XIV que les fêtes religieuses. On écrit de Dijon à la *Gazette* :

Le Roy n'ayant pas moins d'inclination aux saintes et belles Lettres qu'à tous les autres exercices dignes d'un grand monarque, qui nous promettent en son temps un aage doré, a voulu cette semaine honorer de sa présence, comme elles le furent de celle de Monsieur son Frère, les Theses publiques soustenuës le 6 de ce mois (avril) en Théologie par l'abbé Fyot fils d'un président au Mortier de ce Parlement, et le 8, en Philosophie par le fils du Comte de Quincé, dédiées les premières à Sa Majesté, les autres à son Éminence qui s'y trouva aussi, avec plusieurs Seigneurs : ces deux Respondans ayans satisfait à l'attente d'une assistance si majestueuse et extraordinaire³.

Cette journée s'achevait par une audience donnée aux États de Bourgogne. Ayant tenu la session et généreusement voté les subsides nécessaires, l'assemblée venait saluer le roi et la reine, et prendre congé du cardinal.

Mazarin se montra, cette fois au moins, vrai surintendant de l'éducation royale. Avec une activité qui le multipliait, il avait dirigé en personne les apprêts du siège de Bellegarde défendue par la Saône débordée. L'attaque était difficile; il voulut donner ce spectacle au roi et lui faire faire son apprentissage de la guerre. Il espérait aussi que la présence de Sa Majesté au camp agirait à distance sur les assiégés et arrêterait une effusion de sang français. Les choses se passèrent comme il l'avait prévu. Le 13 avril, il écrivait à Lionne :

On ne [scauroit] bien exprimer avec quelle joye, quels applaudissements et quelles acclamations Sa Majesté fut receue par nos troupes.

Jedy saint, baisant les pieds à douze pauvres, tous vêtus de robes rouges, et, outre leur robe, leur donna encore à chaecun deux plats remplis de divers mets, avec une bourse où il y avait douze demi-écus blancs. Il fut assisté en cette cérémonie de M. le duc d'Anjou, de M. le duc de Joyeuse, de MM. les maréchaux de Villeroy et de Praslin, et autres grands seigneurs. » (*Ibid.*)

1. « Le Roy fit son Pâques en l'église de la Sainte-Chapelle et y voulut encore faire le pain bénit. » (*Ibid.*)

2. Une lettre du P. Paulin, en date de Dijon, 22 avril 1650, se conserve à la Bibliothèque de l'Institut, fonds Godefroy, t. 540-544, fol. 45.

3. *Gazette*, p. 521.

Tout retentissoit de continuelis cris de *Vive le Roy !* et on ne voyoit plus que chapeaux en l'air de tous les soldats, et toutes les autres marques de rejouissances dont ils pouvoient s'adviser. Cela causa un grand abattement dans Bellegarde, mais y attendrit tellement le cœur des soldats et ralluma en [telle] sorte leur affection naturelle envers la personne du Roy, que tout ce qui estoit sur les remparts, malgré leurs officiers, firent d'abord la mesme salve que faisoit l'armée, et ne crièrent pas moins *Vive le Roy !* ny avec moins de joye et d'empressement. Dez lors la négociation generale fut ouverte ¹.

Il y eut pourtant de grands dangers à courir. On tira plusieurs volées de canon sur Mazarin. Tavannes avait même fait ouvrir le feu sur le roi, dont un officier eut le bras emporté. Louis XIV, alors âgé de douze ans, montra par son assurance en face du péril ce qu'il serait plus tard au siège de tant de places fortes. Laporte, qui en fut témoin, ne l'avait pas oublié lorsque dans sa vieillesse il écrivait : « Quoique dans un âge fort tendre, il (le roi) a témoigné avoir du courage ; car je l'ai vu fort jeune au siège de Bellegarde et à celui d'Étampes où on lui tiroit force coups de canon, sans que cela lui donnât de la crainte ; et ceux qui l'ont vu dans les dernières occasions, disent qu'il est intrépide². » Aussi la rentrée de Louis XIV à Dijon, après la capitulation de Bellegarde, fut-elle une ovation qui dépassa la première :

La joye de toute cette province, continuait Mazarin, est inexplicable. Le Roy revint hier au soir (12 avril). La Reyne fut à sa rencontre et toute la ville sortit avec des tesmoignages de resjouissance qui ne se peuvent bien exprimer. Sans flatterie, le Roy s'est conduit merveilleusement bien en tout ce voyage. Les gens de guerre en sont demeurés extraordinairement satisfaits. Si on luy eust voulu permettre, il n'y auroit eu endroit où il ne fust allé. Le transport des soldats a esté tel que, s'il l'eust commandé, je crois qu'ils fussent allés manger les portes de Bellegarde avec les dents ³.

Le retour dura du 25 avril au 5 mai, en s'acheminant par Châtillon, Bar-sur-Seine et Troyes. Le dernier jour, le roi força l'étape, « montrant une telle force d'esprit que tout

1. *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, publiées par Chéruel, t. III, p. 529.

2. Laporte, *Mémoires*, p. 48.

3. *Lettres de Mazarin*, loc. cit., p. 534.

ce qu'il veut ne lui couste rien et [qu'il] se le rend facile ¹ ». Quelques jours plus tard (14 mai), il se rend à l'abbaye de Saint-Denis pour le septième anniversaire de la mort de Louis XIII.

L'Évesque d'Evreux officia pontificalement en présence de l'évesque de Meaux, premier Aumosnier du Roy, du *Père Paulin* Jésuite son confesseur, du sieur de Ventadour Ecclésiastique, des Aumosniers servans par quartier, de plusieurs autres Évesques, Ducs, Mareschaux de France, Ministres, Conseillers d'Etat et autres Seigneurs et Dames de condition, comme aussi de plusieurs autres Officiers de la Maison du Roy, dont la musique s'y fit mélodieusement entendre ².

En juin (2 au 29), le prince va prendre quelque repos à Compiègne; là comme ailleurs, il ne se passe guère de semaine qu'il ne témoigne de sa piété. Le 5 juin, fête de la Pentecôte, il communie. Le 16, fête du Saint-Sacrement, il assiste à la procession sous le cloître de Saint-Cornille.

Le but de ce voyage avait été de se rapprocher des Espagnols entrés en France et arrêtés seulement par la glorieuse défense de Guise. Louis XIV commençait, suivant le vœu de Mazarin ³, à travailler par lui-même au bien de ses affaires; il écrivit de sa propre main aux assiégés pour les féliciter de leur victorieuse résistance.

Les plus redoutables ennemis ne semblaient pas ceux du dehors. La Guyenne était depuis plusieurs mois en pleine Fronde. Une expédition contre elle s'imposait. Le 4 juillet, la cour, bravant les chaleurs de la canicule, se mit en route pour le Midi.

Nous ne suivrons pas de ville en ville, de château en château, les carrosses du roi. Parmi les nombreuses personnes de sa maison, le confesseur, qui est un des « officiers ecclésiastiques », nous intéresse exclusivement. Retrouver quelques traces de son influence et constater quelles vertus il tâchait d'inspirer à Louis XIV est notre unique but. La lettre qu'après un grand mois de voyage le P. Paulin écrivait du

1. *Gazette*, p. 587.

2. *Ibid.*, p. 663.

3. Saint-Simon a prétendu le contraire. Mais Chéruel établit que « ses assertions trop absolues sont réfutées par des faits incontestables ». (*Minorié de Louis XIV*, t. IV, p. 76, note 1.)

camp devant Bordeaux, nous le dira en quelques mots. Le style en est laconique et coupé. Égaré au milieu des opérations militaires, le religieux paraît presque rédiger une dépêche :

[Au Père général Piccolomini.]

Camp royal, près Bordeaux.

J'envoie à V. P. une lettre du roi au sujet des pères de Liège¹. Mais les armes et les trompettes retentissent. D'où viendra la réponse à nos prières, si nous ne détournons nos regards et nos supplications, des hommes vers Dieu. Le roi Très Chrétien et la reine Très Chrétienne jouissent d'une excellente santé. *Ils sont l'un et l'autre d'une telle piété envers Dieu et envers leurs peuples qu'on n'y peut rien ajouter.* Grâce à ces vertus, ils réduiront et apaiseront tout. La reine Très Chrétienne m'a fait écrire au confesseur du sérénissime empereur pour réchauffer la concorde entre l'Autriche et la France². Ce bon père s'était offert de lui-même pour une chose si heureuse et si désirable. Quel bien ne faut-il pas en espérer? Très révérend père, je prie et je conjure Votre Paternité d'aider à ce dessein avec tout le soin et tout le zèle, avec toute l'ardeur, la diligence et l'activité possible. J'en espère les plus grands biens en abondance, pour l'avantage de l'Église et de notre société. Le père assistant de Germanie est celui qui peut le mieux promouvoir cette affaire³. On entraverait difficilement ce qui serait souhaité et demandé par les deux puissances. Pour ce qui dépend de moi, je ne laisserai jamais rien à désirer. Je rends grâce à V. P. des permissions accordées par sa dernière lettre. J'éviterai autant que possible les repas au dehors. Je suis en vous priant de me bénir, etc.

Le P. Paulin ne devait pas être le dernier à inspirer au roi cette piété, envers Dieu d'abord, dont il signalait en lui la perfection. C'était un spectacle touchant et moralisateur pour les villes que ces entrées royales. Roi et Reine étaient reçus dans la plus grande église ou dans la cathédrale. Le plus haut dignitaire du clergé ou l'évêque les complimentait; on leur présentait sur le seuil l'offrande du pain et du vin, puis on les conduisait processionnellement à leur trône, dressé dans le chœur. La messe se célébrait ensuite. Plusieurs,

1. Il s'agit ici des jésuites réfugiés en France à la suite du plébiscite de la ville de Liège, en 1646.

2. Le confesseur de l'empereur Ferdinand III était, depuis quatorze ans, le P. Jean Gans (1591-1662), surnommé le *Marteau des protestants*.

3. Les fonctions d'assistant de Germanie étaient remplies par le P. Goswin Nickel, qui fut vicaire général de la Compagnie après la mort de Piccolomini, et succéda comme général au P. Gottifredi, le 17 mars 1652.

au cours de ce voyage, eurent un éclat exceptionnel. L'église Saint-Martin de Tours fit réception à Louis XIV, en sa qualité « d'abbé séculier, chanoine et protecteur de ladite église », suivant la tradition de ses prédécesseurs; mais le jeune roi remit de prêter le beau serment d'usage jusqu'à sa majorité¹. A Coutras, il tint sur les fonts un enfant de protestants instruits et convertis. Libourne le vit prendre part, le jour de l'Assomption, à une superbe procession en l'honneur des vœux de Louis XIII que la régente venait de renouveler par la déclaration royale du 25 mars 1650. A la bénédiction finale de l'archevêque de Bordeaux succéda, dit la *Gazette*, « le bruit de tous les canons de la ville, qui apprit par cette solennité qu'il n'y a point de voyage ni d'affaires de paix ou de guerre qui puissent tant soit peu troubler les dévotions de Leurs Majestés² ». C'est une variante du mot de Mme de Motteville sur la reine.

Ancien religieux des collèges d'Orléans, de Tours et de Blois, le P. Paulin éprouva sans doute un plaisir particulier à accompagner le roi dans les chapelles et les grandes salles des deux premières maisons. A Orléans, le 11 juillet, Leurs Majestés vont « entendre la messe aux Iesüites³ », puis partent pour Chambord, Blois, Amboise et Chenonceaux. Le 16, elles étaient à Tours. Ici, encore plus peut-être qu'à Orléans, son pays natal, le P. Paulin se retrouvait chez lui. Il y avait quinze ans (1635) qu'il y avait fondé et établi un collège de son Ordre, dans cet hôtel de Semblançay, tout rempli des souvenirs de Boucicault, et dont les bâtiments, aussi vastes que magnifiques, ne le cédaient dans la « province de France » qu'au château de Henri IV à La Flèche⁴.

1. *Reception faite au Roy en l'église de Saint Martin de Tours* (17 juillet 1650), dans les *Memoires des Ceremonies des annees 1644 iusques en 1660*. (Ms in-fol. Archives nat., KK, 1446.)

2. *Gazette*, p. 1113.

3. *Ibid.*, p. 896.

4. On conserve aux archives d'Indre-et-Loire le rapport envoyé par le P. Paulin au général Vitelleschi, sur l'établissement d'un collège de la Compagnie à Tours. Cette pièce est écrite de sa main et signée : *Carolus Paulinus*. Elle porte au titre : *Exemplar informationis Roman missæ ad collegium Societatis instituendum Turonibus*. Après l'énumération des charges prévues, le rapporteur s'étend sur les avantages; on nous permettra d'en citer quel-

La vieille demeure où Charles VI avait fait Boucicault maréchal, et dans laquelle avait si souvent résidé Louis XII, reçut ce jour-là Louis XIV¹. « Le roy alla oüyr la messe aux Iesüites, où Sa Majesté fut ensuite divertie par le récit que quelques escoliers de ces Pères lui firent de très beaux vers². »

Le séjour à Bordeaux dura moins de deux semaines (5 au 15 octobre). Dans cette ville, une des principales de France, la Compagnie de Jésus possédait quatre établissements. Le P. Paulin y trouvait donc, conformément aux bons avis du P. Piccolomini que nous citerons plus tard, la facilité de ne pas diner au dehors. Le 10 du mois, le roi assista, avec l'évêque de Rodez et d'autres prélats, à la messe de la maison professe. Le 14, on lui servit, au collège de la Magdeleine, le régal d'une séance littéraire infantine. Il en était très friand.

Ce jour-là Leurs dites Majestez, apres avoir entendu la Messe en l'Eglise du collège des Iesüites, entrèrent dans leur grande sale bien parée : et estans montées sur un petit théâtre qui leur avoit été dressé couvert d'un dais, dix escoliers estudians sous ces Pères, *de l'âge et de la stature du Roy*, vinrent représenter en vers et en prose Françoise toutes les passions de l'âme, avec tant de grace, que Leurs dites Majestez tesmoignèrent en estre fort satisfaites³.

Le lendemain, 15 octobre, Louis XIV, avec le petit Monsieur et Mazarin, entendait sa dernière messe « dans l'église du Noviciat des Iesüites » et s'embarquait sur la

ques extraits tout à l'honneur des Tourangeaux : *Nihil, excepto Flexiensi collegio, in nostra Provincia aut commodius aut magnificentius habemus... Ceterum urbs est amœnissimi situs, deliciis hortorum et omnium rerum copia felix, populosa ut quæ maxime. Civium autem recta est, polita, ingenua et tractabilis indoles, sic jam affecta erga nostram societatem ut ad eam excellendam et juventutis formandos et instituendos mores nos accessisse tardius, sit vehementissime dolendum.* Le P. Paulin intervint comme partie, avec le Père provincial Étienne Binet, dans le « concordat » passé entre le Corps de Ville et les Jésuites, le 6 septembre 1635, et signa : *Charles Paulin, sup.*

1. A l'époque où Louis XIV visita le collège, la chapelle dédiée à saint Joseph n'était pas encore achevée; elle s'élevait sur l'emplacement même de la chambre qui avait vu naître Boucicault.

2. *Gazette*, p. 919.

3. *Ibid.*, p. 1435.

galère du retour. Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Poitiers, Châtellerauld marquèrent les étapes les plus importantes au-dessous de la Loire. Un mois, jour pour jour, après avoir quitté Bordeaux, la cour rentra à Paris (15 novembre).

Dans ce long voyage de Guyenne, le troisième que le roi et la reine avaient entrepris en cette année (1650), leur piété envers les peuples des provinces avait été, comme le remarquait le P. Paulin, de pair avec l'accomplissement de leurs devoirs religieux. En Guyenne, la misère était peut-être plus affreuse qu'en Bourgogne. Les Frondeurs, pour subvenir aux frais de leur guerre criminelle, levaient d'avance les impôts, réquisitionnaient et ruinaient le pays. La douloureuse peinture de ces maux, qui ne touchaient pas à leur terme, a été faite dans un ouvrage si connu qu'on ne peut y revenir¹. Peut-être M. A. Feillet, sans exagérer ces tristes calamités, a-t-il montré la cour sous un jour trop sombre. Partout Leurs Majestés défendaient aux villes enthousiasmées de se mettre en frais, « préférant le sacrifice des cœurs à toutes les pompes et magnificences² ». De l'antique cérémonial usité pour la première entrée du roi dans ses bonnes villes, elles ne gardaient que le privilège de délivrer les prisonniers et ne visaient qu'à se faire aimer par la bonté et la clémence. Leurs sujets suppléaient au défaut de réjouissances officielles par un accueil plus cordial. Seuls, les Bordelais étaient animés, écrivait Colbert, « de la volonté la plus endiablée³ ». Ils repoussèrent durant deux mois la force par la force, et n'ouvrirent leurs portes au roi (1^{er} octobre) que pour aller à temps vendanger leurs vignes de Médoc.

Ces luttes perpétuelles, ajoutées aux fatigues et aux incommodités du voyage, brisèrent les forces de la reine. Sa parfaite santé que constatait le P. Paulin, ne tint pas jusqu'au bout. Elle prit les fièvres en route et demeura longtemps malade à Paris. Monsieur fut également atteint. Louis XIV résista. Il était homme avant l'âge.

1. A. Feillet, *la Misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul*, 1886, in-12, 5^e édition.

2. *Gazette*, p. 356.

3. *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, publiés par P. Clément, t. I, p. 54.

XVI

Pendant la fin de cette année et la première moitié de 1651, rien ne change dans le train de vie du jeune prince. Ses dévotions sont les mêmes; il communie aux bonnes fêtes, renouvelle, le jour de Noël (1650), sa première communion à Saint-Eustache, va d'église en église et de sermon en sermon, comme s'il était encore sous l'œil de sa mère. Durant le carême il se fait un plaisir de courir les prédicateurs, entendant le plus souvent « le P. Pinguet, jésuite qui prêchait à Saint-Jacques de la Bretonnerie¹ ». A Pâques (1651) il est témoin, à Saint-Eustache, de la première communion de son frère le duc d'Anjou. Le jour de la Fête-Dieu, il reçoit au splendide reposoir du palais Cardinal toutes les processions de Paris.

Les exercices physiques et les jeux militaires forment ses divertissements préférés. Il chasse au bois de Boulogne et à Versailles, se promène à Rueil et à Clichy, danse des ballets, traverse la Marne à la nage et fait la petite guerre dans son fort du palais Brion². Un jour il porte un toast aux chefs de l'armée de Flandre et leur promet de se rendre auprès d'eux. Le roi conquérant s'annonce.

Une des meilleures fêtes du roi écolier fut d'assister à la distribution des prix du collège de Clermont. Comme les historiens ont cru voir dans ce menu fait quelque conséquence, il n'est pas hors de propos d'en parler en cette étude. C'est une occasion trop naturelle de rectifier M. Emond.

Cet historien du collège Louis-le-Grand croit savoir que la célèbre maison d'éducation dut le patronage de Louis XIV à une tragédie qui serait la *Susanna* du P. Jourdain, et qui aurait été jouée en 1650, lorsque le prince avait douze ans³.

1. Papiers du P. Laurus.

2. Il existe à la Bibliothèque nationale (Estampes, collection de l'Histoire de France), une *Veüe du fort Royal fait en l'année 1650 dans le jardin du Palais-Cardinal pour le divertissement du Roy*. C'était un ouvrage considérable.

3. *Histoire du collège de Louis-le-Grand*, par G. Emond. Paris, 1845, in-8°, p. 130-131. — M. Ernest Boyssé, *Théâtre des Jésuites*, 1880, in-12, p. 120 et suiv., donne la date exacte de 1653, mais il ne paraît pas avoir

Or, *Susanna* ne fut représentée que trois ans plus tard. La pièce qui la première attira le roi au collège est le *Saülus*. Il y assista le lundi 7 août 1651, dans l'après-dîner, étant accompagné de la reine Anne d'Autriche, de Monsieur, duc d'Anjou, de Jacques Stuart, le futur roi d'Angleterre, appelé alors le duc d'York et non converti encore au catholicisme, enfin des princes et princesses.

La tragédie, dédiée à Louis XIV, avait été annoncée par des « affiches » distribuées en ville. D'après Dubuisson-Aubenay, on y voyait « dans un ovale en taille-douce l'image du Roi, qui a semblé à beaucoup de gens une grande faute de jugement aux Jésuites d'avoir mis l'image du Roi avec le nom de Saül, roi réprouvé de Dieu et qui a péri malheureusement, et avoir à Sa Majesté dédié cette pièce funeste et de mauvais odeur et présage ¹ ». Y fallait-il découvrir une leçon hardie donnée au futur monarque, si jamais il abandonnait la loi divine ? Le chroniqueur de la *Gazette* trouve ce spectacle « royal, par la mort d'un Roy qui y succomboit sous les coups de la colère du Souverain des monarques », et il observe que cette pièce tirée de l'Écriture Sainte était ornée d'inventions poétiques et de moralités « nécessaires à faire aimer les bonnes actions et à fuir les mauvaises ».

Le gazetier passe ensuite à la description du théâtre qu'il avait pu contempler avec le public le jour même et les quatre suivants. Cette décoration occupait la cour d'honneur, large de plus de cent pieds, et sa magnificence répondait à ses dimensions ; elle fut jugée une des plus belles du siècle. La scène représentait un édifice bâti à jour, en

connu la pièce et assure même qu'elle n'a pas été imprimée. Elle l'a été cependant l'année suivante, sous ce titre : *Had. Iordani Svsanna tragædia, acta coram rege in Colleg. Claromont. Parisiis, ex officina Cramosiana*. стр. 100. liv. (Bibl. nat., réserve, P^{Yc} 1, 060.) M. Boysse aurait tiré bon parti de la préface qui contient une intéressante dissertation et l'éloge de Pierre Corneille. — Quant à *Saülus*, M. Boysse reproduit sans un mot de commentaire (p. 118) les quarante vers de Loret, qui ne lui ont appris ni le titre ni le sujet de la pièce. Aurait-il ignoré le compte rendu en douze pages qui figure à la *Gazette*, 1651, n° 102, p. 827, et n° 103, p. 829-840 ? Là aussi il aurait trouvé un curieux préambule sur l'utilité de la tragédie de collège, qu'il a si bien démontrée.

1. Dubuisson-Aubenay, *Journal*, t. II, p. 98.

portiques et en galeries. Au fronton du milieu, deux anges soutenaient les armes de France et de Navarre; les quatre autres encadraient les bustes d'Henri IV, de Marie de Médicis, de Louis XIII et de la reine régente. Galeries, balustrades et escaliers paraissaient de marbre blanc; ils étaient rehaussés de plaques de jaspe et de marbre noir, avec bases et chapiteaux de bronze, et soutenus par de riches termes à gaine. Sur le pavillon central s'élevait un piédestal, où se lisait en lettres d'or : *LYDOVICO XIV REG-CHRISTIANISS. AGONOTHETE SVO. THEATRVM CLAROMONT.* Le socle supportait une statue équestre de Louis XIV « vestuë et armée à l'antique ».

C'était un don du chevalier de Soissons qui en faisait lui-même les honneurs; il dit « la dédicace au Roy en vers François, de si bonne grâce qu'il fut attentivement oüy de Leurs Majestez et de toute la cour ». Puis le comte d'Armagnac, fils aîné du comte d'Harcourt, fit l'ouverture de la représentation « avec une gentillesse et grace qu'il continua dans la danse des balets à quatre parties qui servoyent d'Intermèdes aux Actes de la Tragédie, à laquelle ils estoient aussi tres ingénieusement raportez, et furent dansez par un grand nombre d'enfans de condition, pensionnaires de ce college, qui y firent à l'envi admirer leur légèreté et leur adresse ». La tragédie paraît avoir eu quatre actes. Le sujet était la vocation, les égarements et la réprobation de Saül. L'action dura près de quatre heures, et le roi, qui y prit le plus vif plaisir, bien qu'elle fût en latin, y prêta jusqu'à la fin une égale attention. Le détail des ballets témoigne, en effet, d'une variété bien propre à défendre de l'ennui. Une magicienne évoque une ombre et change, comme Circé, des hommes en bêtes; un berger rompt le charme. Jonathas livre à Achis un combat singulier. Les chefs de l'armée ensevelissent le guerrier vaincu, et les filles de Sion le pleurent sur les montagnes de Gelboë. La mythologie n'intervient qu'assez tard dans ces scènes bibliques. Gelboë est remplacé par le Parnasse, et Apollon, « au bruit des prix que Sa Majesté a fondez, fait venir des personnes de toutes les Facultez pour les disputer ». Alors eut lieu la distribution, après laquelle les acteurs complimentèrent le roi et en reçurent de grandes caresses.

Les fêtes terminées, le P. Paulin envoyait ce billet au P. Goswin Nickel qui, depuis la mort du P. Piccolomini (17 juin), était vicaire général de l'Ordre :

11 août 1651.

Le sept de ce mois, le roi Très Chrétien, la reine Très Chrétienne et toute la cour, vinrent avec un apparât vraiment magnifique et royal aux exercices littéraires de notre collège. Rien, Dieu aidant, ne se pouvait mieux passer, tant nous craignons à bon droit l'ennui de Leurs Majestés. L'incroyable bienveillance du Roi et de la Reine ont tout surpassé. Fait digne de remarque : pour l'un et pour l'autre, c'était leur première entrée dans l'Université de Paris. Un si heureux événement sera suivi, comme je l'espère, de nombreuses prospérités. Que la paix arrive ! C'est le vœu universel.

Avant d'arriver à la paix, il fallait que la France prit possession de son souverain. Louis XIV, âgé de douze ans et onze mois, touchait au terme de treize ans révolus, fixé par l'ordonnance de Charles V pour la majorité du roi, et déjà ses actions et son raisonnement paraissaient d'un homme de vingt-cinq¹. Le 7 septembre, il fut proclamé majeur en un célèbre lit de justice. Les cérémonies civiles et religieuses qui entourèrent cette solennelle déclaration prouvèrent quelles profondes racines le sentiment monarchique avait poussées depuis tant de siècles au cœur du pays. Elles permirent à la nation, en proie à des mécontents ambitieux, d'espérer qu'elle pourrait revivre des jours de calme et de grandeur sous un prince qui régnerait et gouvernerait.

La description de ces fêtes a été retracée en des pages presque émues par le consciencieux, mais froid historien A. Chérueil². Chez les spectateurs, ce furent des larmes de joie. Pour nous, sans rappeler la pompe et la magnificence de la cavalcade qui conduisit le roi au palais de justice, nous devons reproduire le discours si bref et si beau que Louis XIV prononça au sortir de la messe à la Sainte-Chapelle :

« Messieurs,

« Je suis venu en mon parlement pour vous dire que, suivant la loi de mon État, j'en veux prendre moi-même le gou-

1. Lettre de Pallau, le futur maréchal de Clérembault, citée par Chérueil. (*Minorité de Louis XIV*, t. IV, p. 418.)

2. *Ibid.*, p. 407 et suiv.

vernement ; et j'espère de la bonté de Dieu que ce sera avec piété et justice. Mon chancelier vous dira plus particulièrement mes intentions. »

Puis, s'adressant à la reine qui, en des termes aussi pleins de religion et d'autorité, lui avait remis ses pouvoirs, il répondit :

« Madame,

« Je vous remercie du soin qu'il vous a plu prendre de mon éducation et de l'administration de mon royaume. Je vous prie de continuer à me donner vos bons avis, et je désire qu'après moi vous soyez le chef de mon conseil. »

Le roi reçut les hommages et fit lire trois édits, dont un « contre les blasphémateurs du saint nom de Dieu », un autre, « contre les duels et rencontres ». Sur le premier, il déclarait avoir reçu tant de visibles effets de la Providence qu'il serait coupable d'ingratitude envers la divine Majesté s'il ne faisait régner ses saints commandements. En conséquence, il renouvelait les peines terribles décrétées par ses prédécesseurs contre ceux qui blasphèment leur Créateur, et dont « nous voyons le nombre, disait-il, s'accroître avec l'impiété, au préjudice de l'honneur de Dieu et de ce royaume ¹ ». Ne voir dans cette déclaration qu'une mesure inspirée par la politique, et sans rapport aucun avec les sentiments intimes du jeune roi, serait mal connaître la manière dont la reine lui avait inculqué de bonne heure la pratique du deuxième commandement du décalogue. On ne récusera point le témoignage d'un homme qui fut d'ailleurs un roué libertin, mais historien bien informé, ayant fait parler et le vieux maréchal de Ville-roi et sa propre mère, cette maîtresse de beau langage, auprès de qui Louis XIV apprit à converser en honnête homme². L'abbé de Choisy, après avoir promis de ne point flatter le roi, et tout en accusant Anne d'Autriche de s'être « peu mise en peine » de l'éducation de son fils, ainsi que les gouverneurs et précepteurs de l'avoir « presque abandonné à lui-même », raconte cette anecdote : « Il n'y avoit que sur le

1. *Déclaration du Roy contre les blasphémateurs du saint Nom de Dieu. Vérifiée*, etc. Paris, 1651.

2. *Mémoires de Choisy*, édit. Michaud, p. 561 et 567.

chapitre de la religion qu'on ne lui pardonnoit rien ; et parce qu'un jour la Reine mère, alors régente, l'entendit jurer (le petit Manicamp, qui a soutenu toute sa vie le même caractère, lui avoit persuadé que c'étoit là le bon air), elle le fit mettre en prison dans sa chambre, où il fut deux jours sans voir personne, et lui fit tant d'horreur d'un crime qui va insulter Dieu jusque dans le ciel, qu'il n'y est presque jamais retombé depuis, *et qu'à son exemple le blasphème a été aboli parmi les courtisans qui en faisoient alors vanité*¹. »

Les *Mémoires* de Louis XIV confirment ceux de Choisy².

Dans le second édit, il estimait ne pouvoir plus efficacement attirer les grâces et bénédictions du ciel sur lui et sur ses États qu'en réprimant sévèrement, à l'entrée de sa majorité, un désordre contraire aux lois de la religion chrétienne et aux siennes, et très préjudiciable à ses sujets, spécialement à la noblesse³. Ces premiers efforts de Louis XIV pour réprimer la fureur des duels qui, assoupie sous Louis XIII, s'était rallumée pendant la régence, ont été racontés ici même⁴; nous n'en rapporterons que cette phrase du comte d'Argenson : « Le roi Louis le Grand, à qui *dès son plus bas âge* on avait inspiré l'aversion de ce grand désordre qui lui ôtait plus de noblesse que la guerre n'en faisait mourir, entra si fort dans les sentiments que la Compagnie [du Saint-Sacrement] avait sur ce sujet, que Sa Majesté, en diverses reprises, a ajouté aux précédentes déclarations des choses plus fortes que l'on eût osé imaginer, pour détruire absolument les duels en France. » On peut contrôler ces *Mémoires* de d'Argenson par ceux du roi lui-même. Les sentiments de Louis XIV sur le duel étaient sincères et ne varièrent pas⁵.

Un troisième édit proclamait Condé innocent ; mais Condé, mal conseillé, n'avait pas voulu de la clémence royale, et la veille même était parti de Paris.

1. *Ibid.*, p. 561.

2. *Mémoires de Louis XIV*, année 1661, t. II, p. 420.

3. *Edict du Roy contre les duels et rencontres. Vérifié en Parlement, le Roy y séant, le 7 septembre 1651*. Paris, Rocolet, 1658, in-4°.

4. Voir dans les *Études*, janvier 1889, p. 113 et suiv., *la Compagnie du Saint-Sacrement. Une page de l'histoire de la Charité au dix-septième siècle*, par le P. Ch. Clair.

5. *Mémoires de Louis XIV*, t. II, p. 420.

Les actes du roi répondirent à ses paroles. Le lendemain, en la fête de la Nativité de Marie, il se rendait à Notre-Dame. Là, avec la reine, qui n'était plus la régente, mais restait pour lui sa mère, il entendit une messe basse à l'autel de la Vierge, après laquelle il communia. Ensuite, il entra au chœur. S'étant placé dans les « hautes chaises », en avant des chanoines, il assista à la grand'messe pontificale célébrée par l'archevêque¹. Tout le corps de ville, prévôt des marchands, échevins, conseillers, quarteniers et notables, représentait la bourgeoisie fermement ralliée à la monarchie.

L'impression causée par la déclaration de la majorité du souverain fut unanime. Dans Louis XIV on avait vu percer Louis le Grand². Laissons la foule applaudir au cheval isabelle que le prince faisait sauter à courbette, comme naguère nous avons vu notre démocratie acclamer un cheval noir ;

1. *Gazette*, p. 1005.

2. D'autres voyaient surtout en lui le petit-fils de saint Louis. Parmi les nombreuses estampes gravées à l'occasion de cet événement, il n'en est point d'une inspiration plus touchante que celle-ci : *Le Roi après sa majorité présente sa couronne à la religion qui lui fait voir son sacre et la sainte Ampoule dans la perspective*. Louis XIV, ravissant de jeunesse, de douceur et de majesté, s'est agenouillé pour offrir à la Religion sa couronne fleurdelisée qu'il tient à la main. Il est présenté par Louis IX, debout derrière lui, le front ceint d'une auréole, la physionomie empreinte d'une espérance craintive et suppliante. On lit au bas plusieurs prières dont voici les deux premières :

Prière du Roy. — « Jesus-Christ, Roy du Ciel et de la Terre, ie vous adore et reconnois pour le Roy des Roys ; c'est de vostre Majesté Divine que ie tiens ma Couronne : mon Dieu, ie vous l'offre pour la gloire de la Tres Sainte Trinité et pour l'honneur de la Reine des Anges, la Sacrée Vierge Marie, que l'ay choisy pour ma Protectrice et des Estats que vous m'avez donné. Seigneur, baillez moi vostre crainte et vne si grande sagesse et humilité que ie puisse devenir vn homme selon vostre cœur, en sorte que ie merite efficacement le tiltre aimable de Louis Dieu-donné le Pacifique pour maintenir vostre Peuple en paix, afin qu'il vous serue avec tranquillité et l'acomplissement de toutes les Vertus. »

Vœu et Prière des Peuples pour le Roy. — « Adorable Redempteur Jesus-Christ qui estes le distributeur des couronnes, receuez la piété du Roy tres-chrestien et exaucez ses Prieres respectueuses faites par l'entremise de vostre Sainte Mere Vierge, que l'influence des Graces du Saint-Esprit luy soit donnée, afin que croissant en aage, il croisse aussi en telle sagesse, qu'il puisse maintenir vostre Peuple en paix, pour mieux observer vos Saints Commandemens. »

ceci est de tous les temps et de tous les régimes. Mais consultons ceux qui pensaient : après le maréchal de Clérembault, après l'ambassadeur vénitien Morosini, après Mazarin exilé écrivant à Villeroi : « Vous savez combien de fois je vous ai dit que nous pouvions attendre, que ce serait un prince aussi accompli que l'on en eût vu depuis plusieurs siècles ; j'en suis persuadé plus que jamais, » après tous les témoins, écoutons le P. Paulin, qui connaissait son élève autant que d'autres. Voici sa lettre adressée le lendemain au P. Vicaire Goswin Nickel :

Paris, 7 septembre (*pour le 8*) 1651.

Hier le roi Très Chrétien a fait son entrée à cheval, au milieu de la plus magnifique cavalcade, en sa cour de Parlement ; et, sous d'heureux auspices, croyons-nous, il s'y est déclaré majeur. Dans l'amnistie accordée pour les crimes quelconques commis contre l'autorité royale, il a laissé briller la clémence et la grâce de ses discours. Il a pris l'engagement de régner (si telle est la bonté de Dieu) avec la piété pour guide et la justice pour compagne. Quels furent les applaudissements des assistants, les cris d'allégresse, les accords éclatants des tambours et des trompettes, je ne le saurais exprimer. Hélas ! le prince de Condé a manqué à la joie publique. Que Dieu détourne ce présage et règne dans le cœur de tous !

P. S. — Je prie V. P. de féliciter le roi de sa majorité et suis dans le Seigneur Jésus, de V. P., etc.

(*A suivre.*)

H. CHÉROT.

SOUVENIRS DE SLOUGH

THOMAS GRAY (1716-1771)

Le poète Thomas Gray est populaire en Angleterre. Ses œuvres ont eu des éditions multiples et ont provoqué de nombreuses études. Il n'y a pas longtemps encore, un grave professeur d'Oxford lui consacrait tout un volume. Profitant d'un long séjour à Slough, dans la résidence *Saint Joseph's House*, ouverte aux expulsés, maintes fois j'eus le plaisir de visiter le monument élevé non loin de là, dans *Stoke Park*, en l'honneur de Thomas Gray. C'est une courte excursion poétique que je voudrais refaire aujourd'hui, en compagnie du lecteur.

I

En quittant *Saint Joseph's House* nous avons à notre gauche le château de Windsor, où la vieille reine vient volontiers prendre l'air et le frais. Elle y est actuellement. Tenez, voyez-vous flotter un drapeau au sommet de cette grosse tour, appelée *Round tower*, d'où l'on aperçoit, par un temps clair, douze comtés à la ronde? Il annonce la présence de la royale hôtesse. D'ici, le château, malgré le déploiement quelque peu désordonné de ses constructions, est d'un grand effet : cette masse imposante, perchée sur une hauteur, domine de sa majesté tranquille la vallée de la Tamise qui coule à ses pieds. Ma fenêtre ouvre sur ce spectacle, mais je n'en puis jouir à volonté, car trop souvent un manteau de brouillards vient s'interposer : c'est à peine si l'on entrevoit alors les contours indécis d'un fantôme gigantesque qui flotte à l'horizon brumeux. Derrière le château, une allée (*long walk*) longue de plus d'une lieue, plantée d'ormes séculaires, aboutit, en droite ligne, à la statue équestre de George III. Puis, des deux côtés, s'étend à perte de vue

une belle forêt, dont le dôme verdoyant se détache sur le fond plus souvent gris que bleu du ciel. Les promeneurs aiment à pousser, sous bois, une pointe charmante jusqu'au grand lac de *Virginia Water*. Il n'a pas l'élégance artificielle et un peu mignarde de notre lac du bois de Boulogne : c'est moins soigné, mais plus alpestre. Un touriste parisien ne manquerait pas de s'extasier : Est-ce assez nature !

La petite ville de Slough que nous traversons n'offre rien de remarquable. Elle n'est connue que par le souvenir d'Herschell, qui l'habita longtemps et y mourut. Son nom affreux signifie *bourbier* : qu'il ne vous effraye pas trop. Il y a quelques années, les habitants présentèrent une singulière pétition à la reine : ils voulaient obtenir pour leur modeste cité un nom moins compromettant, afin sans doute de ne pas effaroucher les visiteurs. Cette requête bizarre fut rejetée. Rassurez-vous d'ailleurs ; le vieux bourbier est desséché. Il ne trahit son existence que par des exhalaisons imperceptibles qui donnent parfois la fièvre, mais aux étrangers établis comme nous à demeure.

Slough n'est guère qu'une très longue grande rue coupée par quelques ruelles. Son aspect est celui des petites villes anglaises sises en pleine campagne. Les maisons, en briques, sont fort étroites et souvent précédées d'un jardinet. Beaucoup sont décorées d'un semblant de portique à deux colonnes : cette prétention architecturale contraste avec la mesquinerie des constructions. Autre particularité très commune et fort curieuse : chaque salon jouit d'une grande fenêtre en saillie, qui forme comme une serre minuscule, où l'on étale des pots de fleurs. Dans la belle saison tous les pots sont dehors : chaque maison en est fleurie à profusion. Cette *exhibition* donne à la ville un air de fête et de coquetterie qui n'est pas pour déplaire, malgré l'accumulation des couleurs les plus voyantes. On dirait que, dans les pays où le temps fait trop souvent grise mine, les habitants cherchent à l'égayer par cet éclat emprunté.

Le reste du chemin n'a plus rien de saillant pour le plaisir des yeux. N'est-ce pas le moment de répondre à ce point d'interrogation : Quel est le poète dont nous allons visiter le tombeau ?

C'est une célébrité du pays, mais ce n'est pas une célébrité purement locale. La Grande-Bretagne tout entière s'en fait gloire. La réputation de Gray a même franchi le détroit sans faire naufrage. Si elle a surnagé, c'est grâce à une pièce de vers intitulée : « Élégie écrite dans un cimetière de village » (*Elegy written in a Country Church-Yard*). Cette élégie a été traduite en latin et dans toutes les langues modernes. Fontanes l'a imitée dans le *Journal des morts*; Marie-Joseph Chénier en a fait une traduction assez large en vers; celle toute récente de M. Duchesne ¹ est d'une facture plus élégante et plus précise. Gray n'a laissé qu'un très mince volume de poésies. Lemierre ² en a publié une traduction française en prose avec cette épigraphe empruntée à Quintilien : *Multum ille et veræ gloriæ, quamvis uno libro, meruit*. Pour être pleinement exact, il aurait fallu dire : *quamvis uno poemate*. Cette singulière bonne fortune rappelle assez bien celle de Millevoye, dont une pièce, élégiaque aussi, *la Chute des feuilles*, a sauvé le nom de l'oubli. C'est beaucoup d'avoir été éminent une fois. Les génies puissants ressemblent à des chaînes de montagnes aux cimes nombreuses et élevées. Un grand talent monte parfois à la hauteur du génie et s'épuise dans cet effort unique. C'est un pic détaché. N'importe, cet effort heureux suffit pour arrêter le regard de la postérité, comme toute éminence, qui tranche sur un pays plat, attire l'attention du passant. Ce fut chez nous le sort de Millevoye; c'est, en Angleterre, l'histoire de Gray. Ce qui fait la *great attraction* de notre excursion littéraire, c'est que le cimetière où est enterré Thomas Gray est celui-là même où il composa cette *Élégie* qui a immortalisé son nom.

Faisons d'abord connaissance avec l'homme; l'homme nous aidera à mieux comprendre l'écrivain.

1. *Le Poète Thomas Gray et l'Élégie du cimetière de village*. Brochure de 31 pages, Godefroy, Le Havre, 1887.

2. Paris, l'an VI, rue Jacob, n° 12, vis-à-vis la rue des Deux-Anges. — Je renvoie pour le texte anglais à la seconde édition imprimée à Londres, en 1800, par C. Whittingham.

II

Thomas Gray naquit dans un des quartiers les plus enfumés de Londres, à Cornhill, le 20 décembre 1716. Son père était un homme grossier et brutal. Aussi le départ de la maison paternelle pour le collège causa-t-il une joie peu ordinaire à cet enfant, nature frêle, qui grandissait, maladif et tremblant, sous la férule d'un vrai tyran domestique. Thomas avait un oncle maternel, Robert Antrobus, qui habitait Eton, petite ville d'études située au pied et comme sous la protection un peu hautaine du château de Windsor. Eton possède encore un collège florissant. Selon l'usage toujours existant, à part quelques pensionnaires boursiers, les élèves fréquentent les cours comme externes et sont hébergés en ville, dans les maisons particulières, souvent chez leurs professeurs. Ce système, bien loin de nos mœurs actuelles, a quelque rapport avec l'organisation des *pédagogies*¹ dans l'ancienne France. Thomas logea naturellement chez son bon oncle Robert. Pendant ses trois ans de collège il se lia d'amitié avec les descendants de plusieurs grandes familles, notamment avec Richard West, fils du lord chancelier d'Irlande, et Horace Walpole², plus tard lord Orford, fils du premier ministre.

Gray quitta Eton à dix-huit ans pour aller parfaire son éducation littéraire à l'Université de Cambridge. L'influence de son oncle Antrobus, *fellow* de Cambridge, le fit admettre en qualité de *fellow commoner* (membre roturier), dans un de ces nombreux collèges qui se sont groupés autour de l'Université, centre puissant d'attraction. Cet établissement se nommait *Peter House*.

Malgré le prestige d'un talent qui commençait à poindre, malgré l'appui moral des nobles amitiés qu'il avait contractées, Gray, d'un naturel timide et réservé, eut beaucoup à souffrir dans ce nouveau milieu. La gent écolière est partout sans pitié; elle le fut particulièrement à *Peter House*. La

1. Cf. P. C. de Rochemonteix : *le Collège Henri IV de La Flèche*, t. II. Le Mans, Le Guicheux, 1889.

2. Son grand-père maternel était le fameux docteur Burnet.

pauvre victime prêtait le flanc à ces vexations parfois cruelles. Qu'on en juge : « Gray, par suite des misères de son enfance, vivait assiégé de perpétuelles terreurs ; redoutant surtout le feu, il avait muni sa fenêtre d'une longue échelle de cordes, qui devint aussitôt la risée de Cambridge. Un matin, quelques étudiants partant pour la chasse, voulurent se donner le plaisir de « faire bouillir M. Gray » ; par leur ordre, un valet se mit à crier : « Au feu ! au feu ! » Soudain, à la croisée, apparut, sous une ample coiffure de nuit, une tête effarée qui, après un rapide coup d'œil au dehors, se retira. S'il fût descendu, ajoute le narrateur, des seaux d'eau glacée étaient prêts à le recevoir¹. »

Gray avait un fond de tristesse précoce que ces tracasseries ne firent qu'assombrir. Walpole, qui l'avait connu tout jeune à Eton, disait de lui qu'il n'avait jamais été enfant : *Gray never was a boy*. La lecture et l'étude servirent de refuge au pauvre *fellow* persécuté : ce fut une compagnie dans sa solitude, une diversion à sa mélancolie. C'est alors qu'il approfondit les classiques grecs et latins. Eschyle et Pindare, Thucydide et Platon, Horace et Virgile sont ses livres de chevet. Intelligence vive, alerte, avide de savoir, si le beau l'attire par sa forme resplendissante, l'érudition ne l'effarouche pas avec son appareil austère, hérissé de remarques et de notes techniques. Il excelle dans deux exercices, la traduction et les vers latins², qu'on regardait alors, dans les universités les plus renommées, comme deux moyens excellents pour tremper et affiner l'esprit. Mais depuis !...

Cette période fut pour Gray un temps de formation laborieuse et féconde. De ses recherches patientes dans les bibliothèques il retira les connaissances les plus variées en histoire et dans les sciences naturelles ; de ce tête-à-tête prolongé

1. J. Duchesne, *loc. cit.*, p. 6-7. — Est-ce en souvenir de cet incident tragi-comique que Gray écrivait plus tard : *The people of the house uncivil* ? Il goûtait si peu cette compagnie incivile, bruyante (*noisy*), d'une moralité très élastique, qu'il déserta *Peter House* pour chercher asile à *Pembroke Hall*, où il se trouva tranquille comme à la Grande Chartreuse : *As quiet as in the Grande Chartreuse*.

2. Gray nous a laissé d'excellentes pièces d'une facture élégante et facile. (Cf. dans l'édition citée, *Luna habitabilis* ; *De principiis cogitandi*, etc.)

avec l'élite de l'antiquité classique il rapporta ce qu'on gagne au commerce intime et suivi avec les gens de la meilleure compagnie : la distinction d'allure et de manières, un tact exquis et le bon ton. Les réminiscences classiques, que des Zoïles jaloux lui ont reprochées avec âpreté, gracieusement fondues dans ses vers, sont comme des perles habilement enchâssées : la monture délicate et fine s'harmonise à merveille avec ces joyaux d'emprunt.

Afin de secouer sa mélancolie et de faire trêve à ses études, Gray partit pour l'Italie en compagnie de Walpole. On a conservé quelques pièces de vers latins qu'il composa alors pour rendre ses impressions de touriste. Au moment de quitter Florence, contemplée des hauteurs charmantes de Fiesole, il écrit¹ à son autre grand ami de collège, R. West :

« Ce site enchanteur réclame un poétique adieu ; le voici :

.... « Oh Fæsulæ amœna
 Frigoribus juga, nec nimium spirantibus auris!
 Alma quibus Tusci Pallas decus Apennini
 Esse dedit, glaucaque sua canescere sylva!
 Non ego vos posthac Arni de valle videbo
 Porticibus circum, et candenti cineta corona
 Villarum longe nitido consurgere dorso,
 Antiquamve Ædem, et veteres præferre cupressus
 Mirabor, tectisque super pendentia tecta. »

Nos deux voyageurs, on ne sait pourquoi, finirent par se brouiller ; ils se séparèrent, et chacun suivit ses goûts et son humeur. Gray profita de sa liberté pour visiter une seconde fois, au retour, la Grande Chartreuse, dont la solitude grandiose et *suggestive* l'avait profondément remué. Il admire sans doute l'Italie, son beau ciel et la parure étincelante de ses chefs-d'œuvre ; mais ce n'est point un ravissement.

C'est la belle nature, avec ses paysages tristes et quelque peu sauvages, qui surtout le charme et l'attire par une secrète affinité. Son âme mélancolique s'est épanchée, en strophes alcaïques, sur l'album de la Grande Chartreuse².

1. Cf. *Memoirs of the life and writings of Mr Gray*, by W. Mason ; the second edition, London 1775. Ce W. Mason, lui aussi poète, fut l'ami et le premier éditeur des œuvres poétiques et des lettres de Gray.

2. Oh Tu, severi Relligio loci,
 Quocunque gaudes nomine (non leve

Gray avait vingt-quatre ans ; il révèle déjà dans cette ode latine le caractère de ses futures élégies en vers anglais. Le moule et la forme seront antiques ; mais l'accent sera *moderne*. La poésie de Gray, toute personnelle, reflétera les affections et les tristesses de son âme sensible : voilà par où elle demeure sympathique. C'était une nouveauté au dix-huitième siècle, dont l'inspiration poétique est si artificielle¹. Gray mérite d'être salué comme un précurseur, le précurseur des Wordsworth et des Cowper.

III

A son retour d'Italie, Gray passa quelques mois à Londres, auprès de son ami West, malade de la poitrine. Les médecins envoyèrent le jeune poitrinaire respirer à Hartfield un air plus pur. Pour charmer les heures d'ennui et de souffrance du pauvre exilé, Gray lui envoya sa première ode anglaise. Hélas ! West n'était plus quand le poétique message parvint

Nativa nam certe fluenta
 Numen habet, veteresque sylvas ;
 Præsentiorem et conspicimus Deum
 Per invias rupes, fera per juga,
 Clivosque præruptos, sonantes
 Inter aquas, nemorumque noctem ;
 Quam si repostus sub trabe citrea
 Fulgeret auro et Phidiaca manu),
 Salve vocanti rite, fesso et
 Da placidam juveni quietem.
 Quod si invidendis scdibus et frui
 Fortuna sacra lege silentii
 Vetat volentem, me resorbens
 In medios violenta fluctus ;
 Saltem remoto des, Pater, angulo
 Horas senectæ ducere liberas
 Tutumque vulgari tumultu
 Surripias, hominumque curis.

(*Loc. cit.*, p. 119-120.)

1. « Gray a trouvé sur la lyre une série d'accords et d'inspirations inconnus à l'antiquité. A lui commence cette école de poètes mélancoliques, qui s'est transformée de nos jours dans l'école des poètes désespérés. » Chateaubriand, *Essai sur la littérature anglaise*, t. II, 5^e partie, p. 280 ; édit. Gosselin-Furne, Paris, 1837.

à son adresse. Cette perte fut un rude coup pour l'âme de Gray, qui pleura, en beaux vers¹, son ami de cœur.

Vers le même temps, Gray perdit également son père. Cette mort fut pour toute la famille opprimée un véritable soulagement. La mère de Thomas, libre enfin, se retira chez l'une de ses sœurs, Mrs Rogers, à *Stoke Poges*, commune située près de Slough, dans le comté de Buckingham. La résidence habituelle de Gray fut dès lors Cambridge, où il fit des études juridiques, continua ses immenses lectures et finit par obtenir le titre de professeur de littérature et d'histoire modernes, mais sans en remplir les fonctions. Notre poète venait volontiers en villégiature à *Stoke Poges*. L'esprit et le cœur y trouvaient leur satisfaction. Près de lui, Gray avait sa mère qu'il chérissait; autour de lui, il avait les charmes de la campagne et le silence d'une solitude aimée. Nous pouvons en jouir à notre tour, car voici le terme de notre petite excursion.

Nous entrons dans un chemin ombreux. A gauche se déploie *Stoke Park*, qui ressemble à tous les grands parcs anglais : immenses prairies d'un vert épinard très prononcé; hêtres et chênes séculaires, tantôt rangés en longues files, tantôt groupés çà et là pour former un rond-point; vers le centre, vaste pièce d'eau. Tout cela a un air antique, traditionnel, conservateur : c'est le respect de la nature; l'art s'y montre à peine. Le grand luxe du parc anglais, l'ornement indispensable, ce sont les daims. Escaladez le fossé, et, pardessus la barrière de bois qui enclôt le domaine, vous apercevrez le troupeau couché à l'ombre, sur l'herbe. Vous pourrez aussi entrevoir, à travers les arbres, une colonne élevée à Coke, grand juge de sinistre mémoire; puis, un peu plus haut, la silhouette du château, dans le style d'Élisabeth. Au temps de Gray, qui l'a chanté sur le ton d'une facétie burlesque, il appartenait à la vicomtesse Cobham.

Non loin de *Stoke Park* s'étend la forêt de Burnham, fameuse par ses *hêtres vénérables*; petits de taille, ils ont par contre une ampleur extraordinaire : ce sont des nains monstres. C'est à l'ombre de ces arbres, dans cette mystérieuse solitude, que Gray aimait, un Virgile à la main, à promener

1. *De principiis cogitandi*, lib. IV, loc. cit., p. 148-149.

sa studieuse rêverie, prêtant l'oreille aux murmures des bois antiques, « conteurs comme tous les vieux peuples¹ ». C'est aussi dans ces promenades solitaires qu'il rumina ses premières poésies anglaises. Au soir d'une pittoresque excursion, de retour à *Stoke Poges*, il écrivait ses vers, au fond de la chambrette qu'il occupait dans la modeste maison de sa tante, regardant sans doute le ciel étoilé par cette fenêtre encadrée de lierre. Au témoignage de son ami et premier éditeur Mason, c'est au printemps et pendant l'été de 1742 que Gray composa, dans cette délicieuse retraite, une partie considérable de ses poésies les plus achevées².

En première ligne par ordre de dates, vient l'ode qu'il avait adressée à West mourant, et qui lui fut retournée sans avoir été ouverte. Les éditeurs lui ont donné un titre quelque peu banal : *le Printemps*. L'auteur lui avait choisi un nom plus significatif : *Noontide*, « Midi ». C'est l'heure de midi, au printemps, dans une campagne anglaise. Cette poésie vivante, pleine d'éclat et de sentiment, n'a rien de commun avec le *Midi roi des étés*, de Leconte de Lisle, description brillante, polie et froide comme le marbre :

Partout où les branches épaisses du chêne étendent et rembrunissent la longueur de leur ombre, partout où le hêtre noueux et couvert de mousse couronne de son dais les clairières des bois, j'irai m'asseoir, avec ma Muse, auprès de quelque canal bordé de joncs.

C'est un plaisir de constater la fidélité pittoresque de ce charmant croquis : nous avons traversé le canal à la bordure de joncs, nous avons coudoyé bien des hêtres vêtus de mousse et nous marchons à l'ombre grandissante des chênes.

Le poète ne se borne pas à décrire ce qui réjouit la vue. On sent qu'il a prêté l'oreille à ce bourdonnement confus fait de mille petits bruits, par où se manifeste, au moment du renouveau, l'activité joyeuse de la nature entière : tout

1. « Both vale and hill are covered with most venerable beeches and other very reverend vegetables, that, like most other ancient people, are always dreaming out their old stories to the winds. » Mason, *loc. cit.* Lettre à Walpole, datée de Burnham, sept. 1737.

2. Mason, *op. cit.*, p. 155-157.

remue, vibre, palpite. Gray a noté cette pulsation de vie intense :

Ecoutez ; quel murmure d'activité va croissant parmi les peuplades de l'air ! l'insecte nouveau-né s'essaye sur ses ailes, désireux de goûter au printemps emmiellé ;... quelques moucheron effleurent la surface de l'onde ; d'autres, dans leurs jeux vifs et légers, font étinceler au soleil l'or de leur élégante parure.

Gray ne s'arrête pas là ; il s'élève jusqu'à l'homme : le monde extérieur n'est pour lui qu'un décor accessoire ; ce qui l'intéresse c'est le drame qui s'y joue, ce sont les sentiments qui s'y agitent ; ce n'est pas le dehors, si brillant soit-il, c'est le dedans, c'est l'âme. Aussi, à la vue de ces moucheron folâtres, dont les myriades aux ailes étincelantes dansent sur un rayon de soleil, sans souci du sombre lendemain qui les verra gisants, immobiles et décolorés, ne peut-il se défendre d'un douloureux retour sur lui-même, sur les vaines agitations des hommes et leurs projets d'avenir que la main du malheur ou de la mort vient brusquement briser :

Telle est la race humaine aux yeux du sage qui médite : et ceux qui rampent et ceux qui volent, tous finiront où ils ont commencé....

Mais n'entends-je pas la bande joyeuse qui me répond tout bas : « Pauvre moraliste, eh ! qui es-tu ? quelque moucheron solitaire.... Ta jeunesse s'est envolée sur des ailes rapides, ton soleil est sous l'horizon, ton printemps a fui. — Pour nous, folâtrons, c'est la saison des fleurs ! »

La note mélancolique s'accentua, les couleurs s'assombrirent jusqu'au noir dans l'ode : *Perspective lointaine du collègue d'Eton*, écrite sous le coup de la mort de West. Nous y reviendrons. Cet accès de découragement et de prostration ne dura point. Dans l'ode : *A l'adversité*, dont le début est cependant gâté par un malencontreux souvenir mythologique, Gray se rapproche du ton juste et du sentiment vrai. Il la dédia à H. Walpole, avec lequel il s'était réconcilié. La vie ne lui apparaît plus comme une énigme désespérante, mais comme une épreuve qui trempe le courage, comme une école de vertu dont l'adversité est « l'austère institutrice ». L'existence présente ne lui semble plus peuplée de fantômes

malfaisants. Aux pas de l'adversité s'attache tout un cortège de vertus qui feront l'ornement et l'honneur de l'homme courageux :

Revêtue des plus sombres couleurs, la Sagesse, profondément plongée dans de ravissantes méditations, et cette vierge silencieuse, la Mélancolie, dont l'œil morne aime à regarder la terre, suivent tes pas solennels. Avec elles sont l'ardente Charité, cette universelle amie, et la Justice sévère pour elle-même, et la Pitié qui laisse mollement tomber les douces larmes de la tristesse.

IV

C'est à la même époque, au cours du printemps et de l'été de 1742, toujours au témoignage de son ami et confident Mason, que Gray ébaucha l'*Élégie* qui devait le rendre célèbre. Il mit sept ans à mûrir son idée et à parfaire son ébauche.

C'est un vrai charme de pouvoir relire cette touchante élégie au lieu même où elle a été conçue. Dans la poésie le cadre fait partie du tableau. Pour regagner le logis de sa mère, en revenant de ses promenades solitaires à *Burnham-Beeches*, Gray devait passer devant le cimetière et l'église du village.

Ce n'est pas en vain que la pièce porte ces mots pour titre : *Élégie écrite dans un cimetière de campagne*. C'est au milieu des tombeaux, le soir, à la clarté discrète des étoiles, que Gray, assis peut-être sur quelque ruine, composa ces strophes plaintives.

L'auteur a conservé avec un soin pieux la couleur locale : après plus d'un siècle écoulé, les lieux n'ont guère changé de physionomie ; ils sont aisément reconnaissables.

Après avoir franchi la barrière, à quelques pas de la maisonnette où Gray vécut près de sa mère et de sa tante, nous nous trouvons en face du cimetière, situé à l'extrémité de *Stoke Park*. L'entrée est curieuse ; elle est marquée par un vieux porche en bois ouvragé, où, à l'abri, le public vient sans doute lire chaque dimanche les affiches et annonces qui l'intéressent. Au fond se dresse la petite église paroissiale de Saint-Gilles (*Parish Church of S. Giles*) : elle est composée d'une nef avec bas côtés d'inégale longueur, et flanquée d'une

tour qui est, comme au temps de Gray, revêtue d'un épais et verdoyant manteau de lierre (*ivy-mantled tower*). Aux alentours s'étend le champ des morts, qui n'est, suivant l'antique coutume chrétienne, qu'un prolongement du terrain bénit où s'élève l'église. Les tombes sont, en général, bien entretenues; çà et là, des fleurs les entourent et des croix les protègent; la prairie, qui attend les futurs hôtes de la mort, est verte et fraîche; à l'extrémité se détachent des ifs au funèbre feuillage et des pins au lugubre frémissement. Cet ensemble, vu à pareille heure, au moment où le soleil descend à l'horizon, par un beau soir d'été, plein de calme et de mystère, s'empreint d'une pénétrante tristesse. Tout s'assoupit dans la nature : prélude du grand silence. Cet assoupissement, « frère de la mort », ce paisible coucher de soleil, ces rangées de tombes immobiles, tout donne au paysage environnant l'air mélancolique, la lumière pâle et mourante qui lui conviennent¹ :

La cloche du couvre-feu tinte le glas du jour qui expire²; les troupeaux mugissants tournent lentement dans la plaine, le laboureur fatigué regagne en rêvant sa chaumière, il abandonne le monde aux ténèbres et à moi.

Déjà la vue du paysage disparaît et s'évanouit dans la faible lueur du crépuscule; un calme solennel domine toute l'atmosphère; il n'est troublé que par le bourdonnement du vol de l'escarbot et par ce bruit assoupissant de clochettes qui berce les troupeaux dans le lointain.

Cependant, sur cette tour revêtue de lierre, on entend aussi le stupide hibou qui se plaint à la lune de ceux qui, dans leurs courses vagabondes, s'approchent de sa demeure secrète et inquiètent la solitude de son royaume antique.

Sous ces ormes raboteux, à l'ombre de ces ifs, où le gazon se relève en forme de tertre, dorment les rustiques ancêtres du hameau, reposant pour toujours chacun dans son étroite cellule³.

1. « Un paisible soir d'été dans ce verdoyant asile du rêve serait le meilleur commentaire du texte. » (Note de l'édit. Willmott, p. 63, citée par Duchesne, *loc. cit.*, p. 16, n. 1.)

2. Dante avait déjà représenté la cloche du soir pleurant le jour qui se meurt.... *Se ode squilla di lontana che paja 'l giorno pianger che si muore.*

3. The curfew tolls the knell of parting day,
The lowing herd winds slowly o'er the lea,
The ploughman homeward plods his weary way,
And leaves the world to darkness and to me.

Le poète, plein de sympathie pour ces pauvres gens ignorés du monde, veut chanter le mérite et la grandeur de la vie cachée. On devine, au ton ému et attristé, que Gray, encore incertain de sa voie et de son avenir, comprime et refoule en son cœur de douloureuses aspirations : il a souffert au collège de la morgue aristocratique, il porte encore le poids de la pauvreté ou du moins de la gêne, et il sent, malgré tout, palpiter dans son âme la flamme inquiète du génie, qui cherche péniblement une issue pour paraître et briller. Mais si l'accent n'est pas sans tristesse il est au moins sans aigreur :

Que l'ambitieux se garde de mépriser leurs utiles travaux, leurs plaisirs domestiques, leur obscure destinée, et que la grandeur n'écoute pas avec un sourire dédaigneux les brèves et simples annales du pauvre....

Peut-être un cœur rempli jadis d'une flamme céleste gît-il dans ce lieu négligé ; peut-être qu'il renferme des mains capables de soutenir le sceptre ou de porter à l'enthousiasme la lyre animée.

Mais la science, qui s'enrichit des dépouilles du temps, ne déroula point à leurs yeux ses pages volumineuses ; la froide pauvreté réprima leur noble transport et glaça dans leur âme le torrent du génie.

Que de pierres précieuses et du plus pur éclat recèlent les abîmes ténébreux et sans fond de l'océan ! Que de fleurs naissent et se colorent sans qu'on les voie, et prodiguent leurs suaves odeurs dans la solitude d'un désert !

Now fades the glimmering landscape on the sight;
And all the air a solemn stillness holds,

Save where the beetle wheels his droning flight,
And drowsy tinklings lull the distant folds.

Save that from yonder ivy-mantled tower,
The moping owl does to the moon complain
Of such as, wand'ring near her secret bower,
Molest her ancient solitary reign.

Beneath those rugged elms, that yew-tree shade,
Where heaves the turf in many a mould'ring heap,
Each in his narrow cell ever laid
The rude Forefathers of the hamlet sleep.

(*Edit. cit.*, p. 89-90.)

1. Let not Ambition mock their useful toil,
Their homely joy and destiny obscure ;
Nor Graudeur hear with a disdainful smile
The short and simple annals of the poor....

Ces obscurs villageois n'ont point connu les splendeurs de la gloire. Que leur importe la gloire qui, trop souvent, fait couler les larmes et le sang, trainant après elle un cortège de vices et de crimes ? Leur sort modeste les a préservés de ces écarts :

Loin des viles intrigues de la foule insensée, leurs humbles vœux n'apprirent point à s'égarer ; et, dans le vallon tranquille et retiré de la vie, ils suivirent sans bruit la route qui leur était tracée.

A la fin Gray se met discrètement en scène. Après s'être fait l'avocat des pauvres et le chantre des oubliés, il se voit mourant au milieu d'eux et enterré à leurs côtés dans ce cimetière de village. Si un jour « quelque cœur sensible » est curieux d'apprendre son histoire, qu'il interroge les habitants du voisinage :

Peut-être quelque bon villageois à la tête chenue pourra lui répondre : « Souvent nous l'avons vu, dès l'aube du jour, traversant la rosée, marcher d'un pas hâtif pour arriver aussitôt que le soleil sur le plateau de la montagne.

« Ici couché nonchalamment au pied de ce hêtre, dont la tête s'incline et dont les racines vieilles et tortueuses se relèvent bizarrement au-dessus de la terre, il se reposait à l'heure de midi, les yeux fixés sur le ruisseau qui s'écoule en murmurant.

« Tantôt souriant avec amertume et répétant tout bas ses chagrines fantaisies, il errait auprès de ce bois ; tantôt il pleurait, le malheureux ! tel qu'un pauvre délaissé que les soucis écrasent, ou que tourmente un amour sans espoir.

« Un matin je ne le trouvai pas, comme à l'ordinaire, sur sa colline, le long de la bruyère, ni près de son arbre chéri. Un autre matin parut

Perhaps in this neglected spot is laid
 Some heart once pregnant with celestial fire ;
 Hands, that the rod of empire might have sway'd,
 Or wak'd to ecstasy the living lyre.
 But Knowledge to their eyes her ample page
 Rich with the spoils of time did ne'er unroll ;
 Chill Penury repress'd their noble rage
 And froze the genial current of the soul.
 Full many a gem of purest ray serene
 The dark unfathom'd caves Ocean bear ;
 Full many a flower is born to blush unseen,
 And waste its sweetness on the desert air.

(*Edit. cit.*, p. 91-92.)

et je le cherchai en vain le long du ruisseau, sur le plateau et aux environs du bois : il n'y était pas.

« Le lendemain, on entendit les chants d'un convoi funèbre, et nous le vîmes porter lentement le long du chemin qui mène à l'église ¹. »

Les strophes poignantes du malade de Millevoye semblent un écho de ces vers. Ce n'est là qu'une ressemblance de détail. On a essayé des rapprochements d'ensemble entre l'*Élégie* de Gray et deux belles *Harmonies* de Lamartine, *Milly* et *Souvenirs d'enfance* ou *la Vie cachée*. Inutile d'insister sur cette intéressante comparaison, que M. Duchesne a poursuivie, par le menu, avec délicatesse ². Une simple remarque générale. Lamartine s'est-il directement inspiré du poète anglais ? Sans doute, entre leurs compositions il y a similitude de fond : de part et d'autre, c'est le mérite de la vie obscure mis en parallèle avec l'éclat de la gloire et d'une bruyante renommée. Mais, sauf cette donnée identique qui n'est après tout qu'un lieu commun, je ne vois guère que des dissonances. Vous n'avez qu'à lire et à comparer.

Les vers de Lamartine sont plus brillants, le rythme en est plus large, l'allure plus majestueuse ; les strophes de Gray sont autrement pénétrantes et *suggestives*. Ce qui m'attire chez le poète français c'est la noblesse et l'élévation des

1. Haply some hoary-headed swain may say :
 « Oft have we seen him at the peep of dawn
 Brushing with hasty steps the dews away,
 To meet the sun upon the upland lawn ;
 There at the foot of yonder nodding beech,
 That wreathes its old fantastic roots so high,
 His listless length at noontide would he stretch,
 And pore upon the brook that babbles by.
 Hard by yon wood, now smiling as in scorn,
 Mutt'ring his wayward fancies he would rove ;
 Now drooping, woeful-wan, like one forlorn,
 Or craz'd with care, or cross'd in hopeless love.
 One morn I miss'd him on the custom'd hill,
 Along the heath and near his fav'rite tree ;
 Another came ; nor yet beside the rill,
 Nor hup the lawn, nor at the wood was he ;
 The next with dirges due in sad array
 Slow thro' the church-way path we saw him borne. »

2. Duchesne, *loc. cit.*, p. 17-23.

idées ; c'est la forme colorée, harmonieuse, ondoiyante. Ce qui me frappe et m'émeut dans le poète anglais, c'est le sentiment, lequel, partout à fleur des choses, circule comme une sève ardente et vivifie tout le poème. Gray a plus d'âme, plus d'accent ; il a souffert, il a peiné dans son enfance et dans sa jeunesse : nous percevons, à travers la mélodie de ses vers, les échos plaintifs d'une âme endolorie. Lamartine a plus d'imagination et de majesté ; il a joui : il a été élevé délicatement dans un château, entouré d'affection et couronné de lauriers au collège de Belley ; il a été dès ses débuts poétiques l'enfant gâté de la gloire. Dans les deux odes citées il se montre dédaigneux, il fait le dégoûté à l'endroit de la renommée, qu'il aime au fond passionnément. Il y a là un manque de sincérité, quelque chose qui détonne et déplaît. Gray ne pose point comme insensible aux arrêts de l'opinion. On voit percer dans la résignation à son modeste sort d'ambitieux regrets. S'il rabaisse la gloire, c'est la fausse, c'est l'égoïste ; mais il laisse éclater son admiration pour la gloire vraie et bienfaisante, pour ces favoris de la fortune qui ont pu « commander les applaudissements d'un sénat attentif, braver les maux et les dangers menaçants, verser l'abondance sur un pays riant et lire leur histoire dans les yeux d'une nation¹ ». Cet aveu sincère n'est-il pas préférable au dédain fictif de Lamartine ?

L'*Élégie* se termine par une épitaphe :

Approche et lis (car sûrement tu sais lire, toi!) les vers qu'on a gravés sur la pierre qui est au-dessous de cette vieille épine :

« Ici dort, dans le sein de la terre, un jeune homme inconnu à la gloire et à la fortune. La science aux nobles traits daigna sourire à son humble naissance et la mélancolie le marqua de son sceau.

« Grande était sa bonté, sincère était son âme ; le ciel voulut de même le récompenser largement. Il donna aux malheureux tout ce qu'il avait : une larme ; il reçut du ciel tout ce qu'il souhaitait : un ami².

1. Th' applause of list'ning senates to command,
The threats of pain and ruin to despise ;
To scatter plenty o'er smiling land,
And read their hist'ry in a nation's eyes.
2. Approach and read (for thou can'st read) the lay
Grav'd on the stone beneath yon aged thorn :
Here rests his head upon the lop of earth
A youth, to fortune and to fame unknown ;

« Ne cherchez pas à faire briller ses vertus ni à tirer ses défauts de leur terrible asile. Ses défauts et ses vertus reposent ensemble, avec une espérance remplie d'effroi, dans le sein de son Père et de son Dieu ¹. »

Les *Souvenirs d'enfance* s'achèvent aussi par une épitaphe. Chez Lamartine, la mort ne se présente pas avec de sombres perspectives : elle est éclairée par la lumière d'une espérance pleine de sérénité et d'un amour plein de confiance. Pour son héros, c'est « le soir d'un beau jour » :

Les doux ressouvenirs, ces échos du bonheur,
Jusqu'à ses derniers jours réchauffèrent son cœur ;
Quand de ces jours nombreux la coupe fut remplie,
Il accueillit la mort en bénissant la vie².

Chez le poète anglais, la mélancolie plane sur toute la pièce comme elle pèse sur toute son existence. Le trait final : *in trembling hope*, « avec une espérance remplie d'effroi », révèle un état d'âme. Quand elle se tourne vers l'espérance, c'est avec crainte et tremblement; elle ne s'y livre pas. Le protestantisme a étendu sur cette vie l'ombre de ses tristes dogmes; il a jeté son froid dans cette âme aimante qui avait besoin, pour se dilater et s'épanouir, du plein soleil de la vérité.

Gray vit exaucer le vœu qui termine son *Élégie*. Ce même cimetière de *Stoke Poges* fut sa dernière demeure : on l'y enterra, près de ces obscurs paysans qu'il avait célébrés, dans le modeste tombeau de sa tante et de sa mère, fait de briques rouges recouvertes d'une grande pierre d'ardoise.

Fair Science frown'd not on his humble birth,
And Melancholy mark'd him for her own.
Large was his bounty, and his soul sincere,
Heav'n did a recompence as largely send;
He gave to Mis'ry all he had, a tear,
He gain'd from heav'n ('twas all he wish'd) a friend.
1. No farther seek his merits to disclose,
Or draw his frailties from their dread abode
(There y the alike in trembling hope repose),
The bosom of his Father and his God. »

(*Édition cit.*, p. 98-100.)

2. *Harmonies*, Livre II, 12.

Sur une plaque scellée au mur extérieur du chevet de l'église on lit cette inscription ¹ :

« Dans cette même tombe, sur laquelle il a, d'une manière si émue², rappelé sa douleur à la mort d'une mère chérie, sont déposés les restes de Thomas Gray, l'auteur de l'*Élégie écrite dans un cimetière de village*.... »

Un cénotaphe lui a été érigé dans cette magnifique église de l'abbaye de Westminster, que la foi catholique avait inspirée à l'art anglais, et qui n'est plus qu'une nécropole, sorte de musée patriotique, où prennent place les bustes et les statues de marbre des grands hommes de l'Angleterre. Mason, l'ami fidèle, a composé ce quatrain élogieux, dont le ton hyperbolique n'est pardonnable qu'à l'amitié :

« La Muse grecque ne règne plus sans rivale; que les nations rendent hommage à la Grande-Bretagne! Elle peut être fière : l'éclat d'Homère brille dans le style de Milton, les transports de Pindare éclatent sur la lyre de Gray³. »

Un autre monument était bien dû à la mémoire du poète, sur les lieux mêmes qu'il avait illustrés : il a été élevé, en 1799, par le dernier descendant de la famille Penn, à quelques pas du cimetière que nous quittons, dans la prairie qui lui fait face, tout près de la maisonnette où Gray venait, en villégiature, se reposer des fatigues studieuses de Cambridge.

On l'aperçoit au détour, derrière un bouquet d'arbres : c'est un piédestal carré que surmonte un sarcophage massif

1. In the same tomb, upon wich he as so
feelingly recorded his grief at the loss
of beloved parent, are deposited the remains
of
THOMAS GRAY
the autor of
the Elegy written in a Country Churchyard.

. Voici l'inscription que Gray composa pour sa mère : « ... Ici reposent les restes de Dorothée Gray, veuve, mère soigneuse et tendre de nombreux enfants, dont un seul a eu le malheur de lui survivre. » Ce n'est qu'un mot, mais plein de cœur.

3. No more the grecian Muse unrivall'd reigns,
To Britain let the nations homage pay!
She boasts a Homer's fire in Milton's strains,
A Pindar's rapture in the lyre of Gray.

en granit ; l'effet est très médiocre. On lit sur l'une des faces du piédestal l'inscription suivante :

« Ce monument a été érigé en l'honneur de Thomas Gray, l'an du Seigneur 1799, aux lieux mêmes célébrés par ce grand poète lyrique et élégiaque. Il mourut le 30 juillet 1771 et gît inconnu, dans le cimetière contigu, sous la pierre tombale sur laquelle il a pieusement et pathétiquement rappelé le souvenir de la sépulture de sa tante et de sa mère regrettée¹. »

Sur les autres côtés on a gravé des strophes empruntées à l'*Élégie* ainsi qu'à la pièce sur le collège d'Eton.

V

Gray, comme l'indique l'inscription qu'on vient de lire, s'est également exercé dans le genre lyrique. Il a même gratifié deux de ses essais du sous-titre pompeux : *Ode Pindarique*. C'est là sans doute ce qui explique la hardiesse hyperbolique de Mason : *A Pindar's rapture in the lyre of Gray*. Ce nouveau point de vue pourra charmer l'ennui du retour par un chemin connu.

La renommée lyrique de Gray est bien inférieure à sa réputation de poète élégiaque. Ce n'est pas que ses grandes compositions pindariques soient sans beauté : elles ont même plus d'éclat et de vigueur que ses élégies. Mais un vice capital les gâte aux yeux du grand nombre : elles ne remuent pas ces sentiments profonds qui sommeillent parfois au plus intime de l'âme, mais qui ne demandent qu'à vibrer sous la touche délicate de l'art. Leur inspiration est trop savante ou leur intérêt trop local. Elles ont une teinte historique, comme le *Progrès de la Poésie*, ou bien elles sont un écho affaibli des traditions scandinave et gaélique, comme le *Barde* et la *Descente d'Odin*. Les passions, qui

1. This monument
In honour of Thomas Gray
Was erected A. D. 1799, among
The scenes celebrated by that
Great lyric and elegiac poet.

He died July 30th 1771 and
Lies unnoticed in the churchyard
Adjoining, under the tombstone on which
He piously and pathetically
Recorded the interment of his
Aunt and lamented mother.

forment le fond de la nature humaine, sont seules capables d'exciter une sympathie durable et universelle : c'est à elles que l'*Élégie* de Gray doit sa grande popularité. Lieux communs, dira-t-on peut-être ; d'accord, mais lieux communs traités d'une manière non commune : c'est le secret incommunicable du génie. Par là il est tout ensemble élevé et populaire : son front, dans le ciel, est baigné de lumière, mais ses pieds ne quittent point la terre.

Dans le *Progrès de la Poésie*, le portrait de Milton mérite d'être signalé :

Il ne lui (Shakespeare) est pas inférieur, celui qui s'éleva d'un vol sublime sur les ailes séraphiques de l'extase, pour pénétrer dans les secrets de l'abîme. Il franchit les bornes enflammées de l'espace et du temps. Le trône vivant, étincelant de saphirs, que les anges ne regardent qu'en tremblant, il le vit ; mais blessé de l'éclat de la lumière, ses yeux se fermèrent dans une éternelle nuit.

Des œuvres lyriques de Gray, le *Barde* me paraît la meilleure. Il y a là une vivacité de coloris et surtout des éclats de passion sauvage qui rappellent la poésie gaélique de l'autre côté de la Manche, dont M. de la Villemarqué a rassemblé les fragments. Édouard I^{er}, après la conquête du pays de Galles, fit mettre les bardes à mort. Gray donne la parole à l'un de ces bardes qui maudit Édouard et sa lignée, dont il déroule, dans une sinistre prédiction, les tragiques destinées :

Debout sur un rocher dont la cime altière menace au-dessus des flots écumants de l'antique Conway, se tenait le poète, les yeux hagards, revêtu des sombres habits de la douleur. Sa barbe flottante et ses cheveux blancs ondoyaient, tels qu'un météore, au gré des airs agités. Plein d'un feu prophétique qu'il communique à sa lyre, il frappait de main de maître les cordes de la profonde tristesse :

« Entends-tu (Édouard), comme chacun de ces chênes géants, chacun de ces antres déserts, répondent à la voix terrible du torrent de la vallée ? C'est sur ta tête, ô tyran ! qu'ils balancent leurs cent bras et que, dans leurs rauques murmures, ils respirent la vengeance, car depuis la fatale journée de Cambria, ils n'ont plus de voix pour répondre à la noble harpe d'Hoël ou à la douce musette de Llewellyn.

« Elle est glacée la langue de Cadwallo qui calmait les flots irrités. La brave Urien sommeille dans son lit de roche. Montagnes, vous regrettez en vain Modred.... Souillés d'un sang livide et couverts d'une pâleur mortelle, ils gisent sur la côte funeste d'Arvon.... Chers et mal-

heureux compagnons dans l'art de l'harmonie, chers autant que la lumière qui console mes tristes yeux, aussi chers que les gouttes pourprées qui réchauffent mon cœur, vous êtes morts au milieu des cris de votre patrie expirante. Mais pourquoi pleurer? Ils ne sont pas morts. Une troupe effrayante se traîne sur ces rocs. Je les vois qui s'asseyent; ils respirent encore pour être les vengeurs de leur pays; ils unissent à mes chants leur terrible harmonie; ils travaillent de leurs mains sanglantes le tissu de ta lignée.

« Tressez la chaîne, ourdissez la trame du linceul de la race d'Édouard. Donnez-y une grande étendue et laissez assez de bordure pour y tracer les caractères infernaux.... »

Le barde inspiré, après avoir prédit la fin lamentable des descendants d'Édouard, conclut ainsi :

« C'en est assez pour moi; je vois avec joie la différence de nos destinées. Le désespoir et les soucis du trône voilà ton lot; triompher et mourir, voilà le mien! » Il dit, et, se précipitant du haut de la montagne dans la profondeur de l'onde mugissante, il s'enfonça dans l'éternelle nuit.

Cette vigueur de pinceau et de sentiment montre à quelle hauteur Gray aurait pu s'élever en ce genre. Grande leçon à recueillir en passant : le caractère est bien la moitié du talent. Si Gray eût déployé plus d'énergie et de constance au travail de la composition, au lieu de voltiger paresseusement de lecture en lecture; surtout s'il eût maîtrisé son humeur capricieuse, au lieu d'aller à la dérive de ses impressions ou de se laisser abattre par le découragement, il aurait produit, à la place de quelques belles gerbes, une abondante moisson littéraire. Mais chez lui le caractère était loin d'être au niveau de l'intelligence. Que d'œuvres il entreprit sans les mener à terme! Il avait commencé, par exemple, une histoire de la poésie anglaise, puis il l'abandonna. Il ébauchait un poème sur *l'Éducation et le gouvernement*, quand parut *l'Esprit des lois*. Il y renonça parce que, disait-il, Montesquieu l'avait prévenu dans quelques-unes de ses meilleures idées. Puis, se ravissant, il reprit son travail en sous-œuvre, avec l'intention de le dédier à Montesquieu lui-même. Mais la mort de ce dernier lui fit définitivement mettre à l'écart ce projet qu'il avait tant de fois caressé. Tout le fruit de ces essais et reprises a été un fragment de cent sept vers!

VI

La grande occupation de Gray était la lecture des ouvrages littéraires et les recherches historiques : excellent dérivatif à son humeur mélancolique. Sa position à l'Université de Cambridge le mettait à même de satisfaire sa curiosité toujours en éveil. Nous voyons par ses lettres qu'il était au courant des dernières nouveautés parues en France. Il entretenait avec le docteur Wharton une sorte de correspondance bibliographique d'un intérêt assez piquant pour des Français.

Gresset a le don de plaire à notre poète, qui écrivait par exemple au docteur : « Je suis ravi que vous ayez pris plaisir à la lecture de Gresset : c'est vraiment, ce me semble, un écrivain plein de charme et d'élégance¹. » Il ne marchandait pas les éloges à Montesquieu. Voici en quels termes excessifs il parle de l'*Esprit des lois* : « Le sujet, vous le voyez, est vaste comme l'humanité. Les pensées sont tout à fait neuves, généralement aussi admirables que justes, quelquefois un peu trop raffinées. Bref, il y a des défauts, mais de ceux dans lesquels un homme ordinaire ne serait jamais tombé. Le style est très énergique et concis (de là quelque obscurité); c'est la gravité de Tacite (que Montesquieu admire), tempérée par l'entrain et la vivacité de l'esprit français². »

Ailleurs, il parle du *Catilina* de Crébillon; s'il blâme le poète d'avoir travesti l'histoire en un sujet si connu, par contre, il se laisse aller à une admiration trop facile pour la versification et la peinture des caractères³. Le jugement sur Mme de Maintenon est curieux à noter :

« Avez-vous lu les lettres de Madame de Maintenon? Elles sont certainement authentiques... Elles portent toutes les marques d'un noble esprit (particulièrement dans sa disgrâce), de la vertu et d'une dévotion sincère..... Ce n'était point par politique ou ambition, mais par conscience, car elle était ce que nous appellerions une *bigote*,

1. To Dr Wharton, Stoke, aug. 19, 1748. Cf. Mason, *op. cit.*

2. *Au même*, Cambridge, March. 1748.

3. *Au même*, apr. 25, 1749.

mais avec un grand bon sens. En somme elle était trop bonne pour une cour¹. »

Plus d'un Français a été moins loyal. Enfin, le jugement que Gray porte sur la *Nouvelle Héloïse* lui fait honneur : « La *Nouvelle Héloïse* m'a cruellement désappointé ; pour moi, je n'admire que Fingal². »

Tout en devisant, nous voici à peu près revenus à notre point de départ. A l'aller, nous avons admiré de loin le château de Windsor. J'ai réservé pour le retour, afin de ne pas mêler les impressions, une autre surprise. Thomas Gray, nous le savons déjà, fit ses premières études au collège d'Eton. Cette petite ville d'étudiants fait suite, sans transition, à Windsor, dont elle semble un prolongement. Le poète reconnaissant a consacré à ses souvenirs d'écolier une élégie intitulée : « Sur une perspective lointaine du collège d'Eton », *On a distant prospect of Eton college*. En voici le début :

Lointains clochers, tours antiques qui couronnez cette fraîche vallée, où la science reconnaissante conserve un saint respect pour l'ombre religieuse de son Henri.

On peut entrevoir de loin, à travers la feuillée du parc les clochetons de la chapelle, dans le style gothique anglais, aujourd'hui vide et froide, car elle n'abrite plus l'hôte divin qui la remplissait jadis et l'animait de sa présence. Cette vue serre le cœur. Le collège a été fondé en 1440 par le roi catholique Henri VI. Son aspect vieilli et ses briques enfumées ne sont pas faits pour inspirer la belle humeur. Au centre de la cour principale, entourée de trois côtés par des cloîtres, et du quatrième par la chapelle, se dresse la statue noircie du royal fondateur, avec cette inscription sur le socle :

Perenni memoria
 Pientissimi Principis Henrici VI
 Angliæ et Franciæ regis
 Et Hiberniæ domini
 Collegii Etonensis
 Fundatoris munificentissimi
 Hanc statuum posuit
 Henricus Godolphin
 Ejusdem collegii præpositus
 An. Dom. 1719.

1. *Au même*, Dec. 19, 1752.

2. London, 1761.

Gray aimait à évoquer ces souvenirs d'enfance pour chasser la noire mélancolie qui assombrissait son horizon :

Et vous qui, des hauteurs sourcilleuses du superbe Windsor, dominez sur cette étendue de bocages, de plaines et de prairies, où parmi les gazons, les ombrages et les fleurs, la Tamise révéérée promène, en serpentant, ses flots argentins ;

Collines fortunées, délicieux ombrages, campagnes trop chéries, où s'égarait autrefois mon insouciant enfance, encore étrangère au chagrin, je sais que les zéphyrus qui me viennent de vous m'apportent quelques instants de bonheur : leur souffle, comme une aile doucement caressante, voltige autour de moi, rafraîchit et refait mon âme fatiguée, qui respire, joyeuse et rajeunie, les parfums d'un second printemps.

Puis le poète rappelle avec complaisance les régates sur la Tamise aimée et les jeux sur la grande pelouse du parc. Heureux temps où « les larmes sont aussitôt oubliées que répandues ». Il jette un œil d'envie sur le sort des jeunes collégiens qui lui ont succédé et qu'il rencontre dans ses courses errantes. A leur joyeuse insouciance du présent, Gray oppose les inquiétudes et les douleurs de l'avenir, dont il fait un tableau poussé au sombre : « En proie aux passions furieuses, ils seront déchirés par ces vautours du cœur » : la colère, la frayeur, la honte, l'envie, le remords, l'ambition. Puis vient le hideux cortège des maladies, image multiple de la mort : *plurima mortis imago* :

Voyez là-bas, dans la vallée des ans, cette troupe horrible, triste famille de la mort, plus affreuse encore que leur reine. L'une torture les articulations, l'autre allume le sang ; celle-ci tiraille douloureusement tous les nerfs, celle-là porte le ravage jusqu'aux sources mêmes de la vie ; et pour fermer le cortège, voyez la pauvreté qui paralyse l'âme de sa main glacée, et la vieillesse qui consume avec lenteur.

... Ah ! cependant, pourquoi leur faire connaître leur destinée, puisque le malheur ne vient jamais trop tard, et que le bonheur s'en va toujours trop vite ? Cette triste prévoyance détruirait leur félicité. C'est assez. Quand ignorer est un bonheur, trop savoir n'est que folie.

Cette élogie fut écrite sous l'impression décourageante de la mort de West, ami de collège. Sans doute l'âme de Gray ne rend pas toujours des sons aussi lugubres. Malgré tout,

sa vie et ses œuvres sont comme enveloppées d'un nuage de tristesse : on devine une souffrance intime et secrète qui fait naître la sympathie. C'est une existence qui tourne à vide dans le protestantisme, c'est une âme affamée qui languit, faute d'aliment.

Cette pénible réflexion m'est souvent venue à l'esprit lorsque je rencontrais les *scholars* du collège d'Eton, successeurs de Gray sur les bancs de la classe et de la chapelle, qui sortaient, par essaims nombreux, de leurs cours du soir. Ils n'ont rien de la tournure ouverte, dégagée, tapageuse, des écoliers français qui, après quelques heures d'étude, sentent le besoin de se détendre et de s'épancher. Assurément leur tempérament flegmatique est pour beaucoup dans ce calme que notre pétulance qualifierait trop facilement de calme plat. Si leur allure n'avait qu'une gravité pacifique, rien de mieux. Mais il y a autre chose : ils promènent à travers les rues une mine ennuyée, désenchantée, blasée. C'est l'impression générale, frappante et triste. Une jeunesse sans sourire et sans épanouissement, c'est un printemps sans fleurs et sans rayons ! Que manque-t-il donc à ces adolescents pour les dilater et les épanouir ? L'Eucharistie, vrai soleil de l'âme, qui, mieux que l'autre, illumine, transfigure, met en joie.

Ce n'est point là un préjugé de ma part. Cette remarque a été faite depuis longtemps et ailleurs. En voici une confirmation toute récente. Un de mes anciens élèves de *Saint Mary's College* à Canterbury, qui vient de passer un an à Londres, dans une des grandes écoles protestantes, pour se préparer aux examens des colonies, m'en faisait la douloureuse confidence ; le *spleen* exerce d'affreux ravages dans les rangs de cette jeunesse qui se demande : la vie vaut-elle la peine de vivre ? L'un de ses condisciples lui disait, dans un jour d'épanchement : « Comme vous êtes heureux, vous autres catholiques, d'avoir la confession et la communion ! »

L'an dernier, le collège d'Eton célébrait le neuvième cinquantenaire de sa fondation. C'était le 4 juin 1890. Un train spécial avait amené de Londres les parents des enfants et les amis du collège. Les élèves, habillés *fashionably*, avaient

arboré à leur boutonnière une fleur éclatante, indispensable ornement. Tout était en fête : les habits, le collège et la cité ; seuls les visages n'étaient guère réjouis. Il est vrai que la pluie tombait abondante ; c'est pour déplaire, sans doute, mais pas pour surprendre des riverains de la Tamise.

Par une coïncidence piquante, les élèves de *Saint Mary* de Canterbury étaient venus, le même jour, en excursion à Windsor, pour la fête du R. P. du Lac, recteur du collège. Malgré le mauvais temps, je voulus aller à la gare saluer mes anciens. C'est à cette circonstance que je dus de traverser les cours et les cloîtres du collège d'Eton, où se pressaient étudiants, maîtres et parents. Je vis et je comparai. Je m'attendais à trouver nos élèves de Canterbury autrement tristes et maussades. Au lieu de l'excursion charmante qu'ils avaient rêvée, une journée froide et pluvieuse ! Quelle ne fut pas mon agréable surprise de les revoir, non pas rayonnants, mais, malgré tout, alertes et joyeux.

C'est de bon augure. Ils n'iront pas grossir le nombre de ces pauvres jeunes gens dont le *Journal des Débats*, si je ne me trompe, disait : « Les jeunes hommes distingués d'aujourd'hui sont doux et désabusés ; ils ressemblent à d'indulgents vieillards. C'est ce qu'on exprime en les appelant bouddhistes. » Ils tiendront à prouver une fois de plus qu'on peut être distingué sans être mélancolique comme Gray, blasé comme les Etoniens, bouddhiste comme nos jeunes « vieillards », sans foi et sans enthousiasme. Ces sentiments-là ne sont ni français ni chrétiens. La tradition française c'est la saine gaieté ; Gray la constatait encore en plein dix-huitième siècle : *The gaiety and fire of a Frenchman*. Nos bouddhistes et nos décadents *fin de siècle* la feront-ils tomber ? La tradition chrétienne a été exprimée par ce mot charmant de saint François de Sales : « Un saint triste serait un triste saint. »

Bouddhistes !... C'est boudeurs qu'on devrait les nommer, car, au fond de cette mélancolie et de ce désenchantement, de quelque nom qu'on les pare, il n'y a qu'une pusillanimité orgueilleuse. On boude la vie parce qu'on n'a pas le courage d'en braver les tempêtes et d'en boire l'amertume. « On

a dit qu'elle était agitée et peu agréable à boire, comme l'eau de mer. C'est bien possible, mais comme l'eau de mer aussi, elle porte ceux qui remuent ¹. »

1. René Bazin, *Allocution à la séance solennelle de la conférence Saint-Louis d'Angers*, avril 1891.

G. SORTAIS.

Slough, Saint Joseph's House, août 1891.

MÉLANGES

UNE NOUVELLE RÉPONSE DE ROME

TOUCHANT LE DIVORCE CIVIL

Un évêque français nous communique une nouvelle réponse de Rome concernant la coopération au divorce civil, en nous invitant à la publier. Nous le faisons, soit pour nous conformer au désir de l'éminent prélat, soit à cause du très vif intérêt qui s'attache aujourd'hui à tous les documents traitant de cette matière. Notre intention, d'ailleurs, n'est nullement de manifester, par le fait même de cette divulgation, notre opinion personnelle touchant la doctrine du savant canoniste mis en cause.

Voici, avec sa traduction française, la lettre du Grand Pénitencier, S. E. le cardinal Monaco :

Illustrissime et Reverendissime Domine,

Jamdudum ab Amplitudine Tua quæsitum fuit utrum regulæ practicæ circa civile divortium, enunciatae in quodam opusculo Sac. E. Grand-
claude, Vicarii generalis ad honorem Episcopi S. Deodati, tuta conscientia in praxi servari possint.

Res delata est ad Eminentissimos DD. Cardinales una mecum Inquisitores Generales, qui in congregatione habita feria iv. die 18 currentis mensis, Tibi respondendum mandarunt: standum esse responsis S. Sedis Amplitudini Tuæ optime notis, non vero interpretationibus seu opinionibus privatorum doctorum ab eadem S. Sede non probatis.

Quod dum significo fausta quæque tibi precor a Domino.

Amplitudinis Tuæ addictissimus in Domino.

Romæ, die 21 nov. 1891.

R. CARD. MONACO.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Votre Grandeur a demandé, il y a quelque temps, si les règles pratiques touchant le divorce civil, formulées dans un opuscule de M. Grand-
claude, prêtre et vicaire général honoraire de l'évêque de Saint-Dié, peuvent être suivies en sûreté de conscience.

La question a été soumise à nos collègues les EE. Cardinaux de la Congrégation du Saint-Office, lesquels, dans leur session du mercredi 18 du courant, ont donné ordre de Vous répondre qu'il faut s'en tenir

aux réponses du Saint Siège, bien connues de Votre Grandeur, et non aux interprétations des docteurs privés ou à leurs opinions, dépourvues de l'approbation de ce même Siège.

En vous faisant cette communication, etc.

Rome, le 21 novembre 1891.

R. CARD. MONACO.

UN LIVRE SUR LA SAINTE TRINITÉ¹

Avant d'analyser le livre du P. de Regnon, qu'il me soit permis d'adresser à l'auteur un remerciement et une félicitation.

Il est rare à notre époque, tout spécialement en France, de voir les grandes questions théologiques passionner les esprits : trop de préoccupations les absorbent et les éloignent des spéculations métaphysiques. Sans parler des luttes politiques, même dans le domaine de la science, la nécessité de la défense contre les adversaires de la foi nous entraîne dans des combats sans fin où toutes les questions historiques, scientifiques, linguistiques, se succèdent tour à tour. Attaqués sans relâche par des ennemis entre les mains desquels tout devient une arme contre la religion, obligés de repousser pied à pied leurs assauts, un bon nombre d'apologistes distingués les suivent sur tous les terrains où se développent leurs objections. Pendant ce temps, peu ont le temps ou la force de s'élever jusqu'aux sommets de la révélation, de contempler et d'exposer nos mystères, avec l'ampleur qui leur convient. C'est donc toujours avec un vrai plaisir que nous verrons des esprits d'élite aborder hardiment les plus mystérieuses questions dévoilées à nos yeux par la bonté divine : s'ils savent les étudier à la lumière des enseignements admirables des Pères de l'Église, et surtout, si, après avoir vécu en commerce intime avec les grands docteurs, ils savent nous faire part de leurs découvertes et nous rendre plus facile l'étude approfondie de la révélation, nous devons les féliciter et leur témoigner notre reconnaissance.

Tel est le but que s'est proposé le P. de Regnon : étudier dans les Pères eux-mêmes la doctrine catholique sur la sainte Trinité ; se pénétrer de leurs enseignements ; par un commerce con-

1. *Étude de théologie positive sur la Sainte Trinité*, par Th. de Regnon, S. J. 1^{re} série : Exposé du dogme. In-8 de xi-514 pages. Paris, Retaux, 1891.

tinu avec eux entrer pleinement dans leur pensée, puis la traduire en termes aussi exacts que possible.

Cette étude sur la sainte Trinité aura plusieurs volumes. Le premier vient de paraître : il contient l'exposition du dogme.

D'autres séries sont annoncées et paraîtront bientôt. L'une contiendra les théories latines, l'autre les théories grecques sur les processions divines.

Peut-être cette division surprendra-t-elle? Y a-t-il entre les Pères grecs et les Pères latins ou les scolastiques une telle diversité que l'on puisse séparer leurs expositions du dogme et les classer à part?—A cette question le P. de Regnon répond (p. 47) : « Aucun dogme n'a été étudié par des génies plus puissants et plus perspicaces, la Providence ayant l'habitude de proportionner la défense à l'attaque. Or, les Pères de l'Église ne se sont pas contentés de réfuter les sophismes de l'hérésie et d'établir les formules exactes : ils ont appliqué toutes les forces de leur intelligence à découvrir les harmonies concevables de l'incompréhensible mystère. A son tour, la théologie scolastique, recueillant les enseignements des Pères, s'est employée à réunir les données de la révélation dans une synthèse rationnelle. Dans ce travail, auquel ont pris part tant de grands génies, il y a deux parts : la part de la foi et la part de la raison. D'où il résulte que l'unité de l'orthodoxie se prête à la variété des conceptions et des théories, comme une statue s'offre aux dessinateurs sous de multiples aspects.... Les mystères divins sont comme le soleil projetant des flots de lumière dans toutes les directions, et l'intelligence humaine est impuissante à réunir toute cette splendeur sur le tableau d'une même théorie. L'esprit de Dieu souffle comme il veut : il ne s'est pas engagé à formuler sa doctrine suivant quelque une de nos étroites conceptions. Aussi bien, quelque beau que soit un système, il ne peut embrasser la révélation dans toute sa splendeur ; il se borne à faire valoir certaines de ses richesses, sans tenir un compte égal de toutes. »

On gagnera donc beaucoup à étudier les différents docteurs « en se faisant successivement le disciple de chacun, en s'efforçant de penser à sa manière pour la comprendre vraiment. C'est ainsi que pendant le treizième siècle, si fécond en illustres maîtres,

les écoliers, pour récolter toute la science, voyageaient d'université en université. »

Mais comment étudier un docteur en se faisant son disciple? Suffira-t-il d'en lire quelques textes cités par quelque auteur, surtout par quelque manuel? Non, répond le P. de Regnon. « Il ne suffit pas toujours, pour avoir le véritable sentiment d'un auteur, de prendre quelques phrases prises de ci de là dans ses œuvres. On doit les éclairer par le contexte, pour se rendre compte de l'état d'esprit de l'auteur lorsqu'il les a écrites. Plus que cela, il convient de vivre en commerce intellectuel avec l'auteur pour s'habituer à penser avec lui et comme lui... Dans quelques traités théologiques de la grâce, je vois que l'on confirme une thèse par deux ou trois phrases très courtes de saint Augustin; mais je constate à la suite cinq ou six pages d'objections qui sont tirées du même docteur, et dont on ne se débarrasse qu'à force de distinctions et de sous-distinctions. Ce contraste me laisse inquiet: j'ai peine à croire que saint Augustin ait conçu la vérité sans la formalité de la thèse proposée. C'est faire aux Pères de l'Église une injure gratuite que d'entourer leur enseignement de tant d'explications. Leur génie était certainement de force à se suffire et à s'exprimer clairement. Abandonnez respectueusement un docteur, si vous jugez qu'en un point il s'est trompé; mais retenir bien ceci: vous ne serez certain d'avoir compris sa doctrine, que si vous estimez, en la lisant, qu'il ne pouvait s'exprimer plus clairement qu'il ne l'a fait. » (P. 45.)

Telle est l'idée qui a guidé le P. de Regnon: étudier les Pères en eux-mêmes en se pénétrant de leur pensée et cherchant à la rendre dans les termes les plus exacts. La brièveté de l'ouvrage ne permettait pas de citer sans fin les docteurs. L'auteur s'est attaché à choisir certains textes qui lui paraissaient résumer leur pensée d'une façon plus complète, et il les a transcrits intégralement. Il nous semble que dans ce volume les textes sont bien choisis: si du reste quelque lecteur ne veut pas se contenter de ceux qui sont cités, et éprouve le désir de lire à loisir les explications détaillées des saints Pères, le souhait de l'auteur n'en sera que mieux réalisé. Faire naître ce désir est certainement un des principaux buts qu'il se soit proposés.

L'avertissement préliminaire nous dit que tous les documents

sont puisés dans les œuvres de Petau; mais il est évident que si Petau lui a servi de guide, l'auteur ne s'est pas astreint à ne prendre que chez lui les textes dont il se sert, et du reste il a su garder sa liberté de jugement et d'appréciation. Nous n'avons pas l'intention de contester l'immense utilité des recherches du P. Petau, ni de porter la moindre atteinte à sa réputation. Au moment où il publia ses *Dogmes théologiques*, il paraît bien qu'un certain nombre de scolastiques se laissaient trop entraîner à de pures spéculations métaphysiques, en ne s'inquiétant pas assez de rechercher directement leurs preuves dans la tradition : Petau fit une heureuse réaction; il nous semble pourtant que les anciens docteurs du moyen âge connaissaient les Pères au moins autant que lui : on admirera toujours avec quelle clarté et quelle exactitude, malgré la brièveté de leur style, saint Thomas et saint Bonaventure résumant l'enseignement patristique. On aimerait quelquefois à trouver dans Petau des expressions qui rendent d'une façon aussi adéquate la pensée des grands docteurs. Les maîtres de l'École ont autant que lui et peut-être mieux profité des enseignements de l'Église pour synthétiser la doctrine chrétienne, et par là même montrer que la théologie est encore la plus belle des philosophies.

Il est un point particulièrement où notre auteur se sépare nettement de Petau, et très heureusement : c'est à propos des Pères anténéciens. On sait que dans les rares ouvrages qui nous aient été conservés des trois premiers siècles de l'Église, on rencontre quelques expressions dont les hérétiques postérieurs, Arius et Macedonius surtout, ont cherché à profiter, et qui, étant plus ou moins tombées en désuétude, nous paraissent parfois difficiles à expliquer. Au commencement du protestantisme, certains hérétiques cherchèrent à prouver que ces Pères n'avaient pas connu le dogme de la Trinité, ou du moins ne l'avaient possédé que très imparfaitement : c'était un moyen de ruiner la tradition et de montrer que l'Église peut se tromper : il est regrettable que le P. Petau, tout en rétablissant pour plusieurs de ces Pères le sens exact de leurs expressions, se soit laissé aller contre eux à des paroles dures et sévères. Le travail d'explication de ces Pères a été fait depuis : ils ont été vengés et des attaques impies des hérétiques, et du blâme sévère de Petau. Mgr Ginoulhiac, dans son *Histoire du dogme catholique*, a éclairci les points

obscur, et le cardinal Franzelin, dans son traité *De Deo Trino*, thèses x et xi, montre bien comment ces Pères, tout en employant parfois des expressions dont le sens a été entendu plus tard d'une façon plus stricte, ont enseigné le dogme tel que nous le croyons. Pourtant ce n'est pas sans une surprise mêlée de regret que l'on peut constater que la réfutation n'a pas été accueillie partout, et que même des auteurs en vue, dévoués à la défense des causes catholiques, se sont laissé séduire et ne craignent pas de renouveler contre nos ancêtres dans la foi des accusations vraiment fâcheuses. Le P. de Regnon n'a pas cherché directement à exposer les expressions qui peuvent faire difficulté, mais en plusieurs endroits, p. 120 et 123, il fait très bien valoir l'argument de prescription : « La vérité préexistait à l'erreur et la repoussait, comme le bloc d'acier pulvérise le caillou qui le choque. »

Plus loin, p. 440, étudiant le rôle des mots en théologie et la manière dont on doit procéder pour se rendre compte de leur signification véritable, il conclut à bon droit : « Voilà ce que n'ont pas compris certains théologiens trop empressés à condamner dans les auteurs de la primitive Église quelques expressions que la coutume actuelle n'admet plus. » On pourrait peut-être ajouter, à la décharge de ces Pères, que la plupart de leurs expressions avaient un fondement dans l'Écriture, et que plusieurs d'entre elles ont été conservées dans la langue liturgique. Le dernier chapitre du P. de Regnon en contient un bel exemple, c'est l'appropriation du nom Dieu, *Deus*, au Père dans les oraisons de l'Église.

La méthode du P. de Regnon, tout en étant didactique, n'est pas celle des manuels de théologie. L'auteur, au lieu de traiter toutes les questions secondaires, préfère mettre en relief certains points qui lui paraissent plus importants. Il éclaire les pics qui dominent : au lecteur ensuite de compléter, et du sommet où on l'a conduit, de redescendre dans la plaine et de tirer les conclusions particulières.

On ne manquera pas de remarquer la puissance, la limpidité, l'élégance du style. L'auteur semble se jouer dans les concepts les plus relevés, et toujours une heureuse image, traduite avec un rare bonheur d'expression, revêt la pensée. Notre langue française peut donc, sous la plume d'un penseur, exprimer d'une façon

parfaitement claire et élégante les idées les plus relevées et les plus subtiles. L'auteur connaît les termes scolastiques, il les indique et les fait entrer dans ses raisonnements; et pourtant chez lui on ne trouve jamais cette aridité et cette collection d'adverbes, qui rebutent trop souvent dans les cours ordinaires de théologie.

Signalons quelques questions qui nous ont paru spécialement intéressantes : nous devons nous borner. Le premier volume, que nous étudions en ce moment, comprend sept études.

Dans la première, intitulée : « Exposition du dogme », nous remarquons tout particulièrement le deuxième chapitre où l'auteur étudie la notion vulgaire de la personne. Il fait ressortir avec une remarquable netteté son caractère irréductible à la notion de nature. La distinction entre *nature* et *personne* est saisie par la conscience qui suit le « moi » à travers toutes les variations qui lui surviennent; tout le monde peut la comprendre; elle est en quelque sorte une notion première, et à elle seule elle a suffi à réfuter toutes les hérésies.

Le chapitre III est consacré à l'étude des relations divines.

Le chapitre IV, à celle de la personnalité en Dieu. L'Ange de l'École a résumé l'enseignement des Pères, et le P. de Regnon, par un heureux choix de textes, montre très bien comment la définition donnée par le Docteur angélique : *Persona divina significat relationem ut subsistentem*, exprime la pensée de saint Augustin, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Jean Damascène : « Par là nous pouvons compléter notre concept du « Moi » divin. Chaque personne est relative, chaque Moi appelle un Toi; mais sans cesser d'être un Moi. « Moi Père » appelle « Toi Fils » : *Ego hodie genui Te*. Le Père communique au Fils sa nature tout entière, mais il ne la perd pas pour cela. Son Moi se donne tout entier, mais il ne s'épuise pas, et il reste le Moi subsistant en soi-même. « Moi Fils » appelle « Toi Père » : *Ego in Patre et Pater in me est*. Le Fils tient toute sa substance du Père, mais il ne la possède pas moins personnellement. Son Moi se rapporte tout entier au Père, mais il reste autonome et subsistant par *aséité*. Et voilà comment une Personne n'est pas plus Dieu ou moins Dieu qu'une autre. Voilà comment une Personne n'est pas moindre que la Trinité tout entière, car nous seulement chaque Moi

dit Dieu subsistant, mais prononcé seul il évoque un triple Moi.» (P. 27.)

Le chapitre v : « Trinité et unité », me semble particulièrement remarquable. La difficulté capitale invoquée par la raison contre le plus mystérieux de nos mystères est certainement la prétendue impossibilité de comprendre comment la Trinité des Personnes ne s'oppose pas à l'unité de la nature divine. Je ne résumerai pas la magistrale exposition de l'auteur; qu'il me suffise de dire que, s'appuyant sur les témoignages des Pères qui ont eu le plus à lutter contre les hérétiques qui, se déclarant partisans de la Monarchie divine, refusaient de reconnaître la Trinité de personnes, il montre avec beaucoup de clarté comment en Dieu il n'y a pas à proprement parler de numération.

La seconde étude est consacrée aux formules du dogme. Un premier chapitre nous montre combien le dogme de la Trinité était connu, enseigné et affirmé par les chrétiens des premiers siècles, et aussi comment, à la suite des attaques des hérétiques, l'Église fut amenée à fixer les formules, afin que l'unité de la foi fût fortifiée par l'unité des expressions.

La terminologie latine (ch. II) fut fixée de bonne heure : les termes de nature et de personne avaient un sens bien défini qui se prêtait très bien à l'expression du dogme. Suivant, comme toute l'école, l'analyse du mot *persona* donnée par Boèce, l'auteur n'a pas de peine à montrer comment le sens juridique de ce mot s'appliquait aisément à l'expression du mystère.

Mais chez les Grecs (ch. III), il n'en était pas de même. Le mot *πρόσωπον*, par lequel les Latins traduisaient *persona*, n'avait pas un sens aussi défini; il signifiait : « visage », il signifiait encore : « rôle de théâtre », mais le sens juridique du mot latin *persona* ne lui était pas attribué d'une façon aussi complète. On comprend dès lors comment les Pères grecs, tout en ayant exactement la même pensée que les latins, ont pu hésiter à se servir de ce mot. Sabellius niait la Trinité; il ne reconnaissait qu'une seule Personne en Dieu; mais il ne faisait pas de difficultés pour reconnaître que cette Personne unique avait par rapport à nous trois rôles différents, suivant lesquels elle portait successivement trois noms différents : Dieu, d'après lui, en tant que Créateur, est appelé Père; en tant que réparateur, né de la Vierge, il reçoit le nom de

Fils; puis, comme sanctificateur, il porte le nom de Paraclet : de sorte que d'après cet hérétique, il n'y a réellement qu'une Personne divine, mais trois rôles de cette Personne : *τρία πρόσωπα*. Le mot *πρόσωπον* pouvait donc prêter à l'ambiguïté et aux sophismes chers à l'hérésie.

Du reste, les Grecs avaient un autre mot : *υποστασις*. Ce mot, dérivé de *υρίσταναι* était très difficile à traduire en latin : fallait-il l'assimiler au mot *substantia*, comme on pourrait le croire au premier abord. On aurait alors admis en Dieu trois substances, ou, ce qui revient au même, trois natures distinctes; on aurait détruit l'unité divine. Et pourtant, en latin, on n'avait pas de mot rendant identiquement l'idée exprimée par *υποστασις*. Le mot *sub-sistentia*, mot concret dans le langage des anciens, ne fut introduit que plus tard dans la terminologie latine. De même le mot *ούσια* offrait des difficultés, si bien que les latins, assez souvent, au lieu de le traduire lorsqu'ils citaient des grecs, préférèrent le transcrire et dire *usia*. Nous engageons le lecteur à voir dans la remarquable étude III, *Fusion des Formules*, comment, malgré l'identité des croyances, l'ennemi sut, de la diversité des formules, tirer des difficultés qui à un moment donné semblèrent inextricables, et parurent devoir brouiller l'Orient avec l'Occident. Mais l'Esprit de Dieu veillait sur son Église, et la bonne volonté des évêques, aidée par la sagesse de Rome, arriva enfin à la fusion des formules et à l'expression unanime de la croyance universelle.

Dans l'étude IV, l'auteur passe aux concepts philosophiques qui doivent intervenir dans le Traité de la Trinité; puis les études V et VI sont respectivement consacrées à l'exposé des concepts qui ont prévalu dans la scolastique et dans la théologie grecques.

Le P. de Regnon fait remarquer avec beaucoup de justesse comment la diversité des points de départ peut modifier les résultats.

Considère-t-on d'abord, comme l'ont fait les grands docteurs latins, la nature divine et son unité : *Deus ut Unus*, on étudiera toutes les perfections divines communes aux trois Personnes, et dans cette analyse on passera en revue tous les attributs divins qui peuvent être connus par la raison; puis, complétant par la foi, on arrivera à étudier les processions divines. Appuyés sur les analogies plus ou moins éloignées que nous retrouvons dans les

créatures, surtout dans l'âme humaine, qui non seulement porte en elle le vestige divin, mais est une image de Dieu, on cherchera, par l'étude des opérations intellectuelles, à se rendre compte de la génération éternelle du Verbe divin, et de la spiration de l'Esprit-Saint, amour réciproque du Père et du Fils.

Toujours, au bout de toute analyse humaine on retrouvera le mystère; il ne faut donc point s'étonner si bien des difficultés se présentent et demeurent inexplicables. Ces difficultés ne prouvent pas que l'on ait fait fausse route, mais seulement que notre raison est impuissante à pénétrer les profondeurs divines.

Il en est pourtant quelques-unes qui viennent peut-être, non du mystère lui-même, mais de la manière trop absolue dont on a voulu séparer les deux ordres de connaissances, la théodicée naturelle et la théologie fondée sur la foi. Je veux parler de la conclusion à laquelle aboutit Cajétan et qui a été soutenue par quelques autres auteurs. Considérant trop la nature divine connue par la raison comme une personne complète, cet auteur est arrivé à se représenter en Dieu, outre les trois subsistances relatives qui constituent les trois Personnes divines : Père, Fils et Saint-Esprit, une subsistance absolue, qui est conçue indépendamment des trois Personnes divines. On peut voir, dans le P. de Regnon (p. 319, etc.), l'exposé de cette théorie d'après Billiard, et sa réfutation. Je me bornerai à remarquer que la conclusion de Cajétan n'est nullement une conséquence du point de vue latin. Saint Thomas et les grands docteurs scolastiques ont fourni depuis longtemps tous les principes qui réfutent Cajétan et montrent qu'il a ici commis un *transitus*, en passant d'un ordre à un autre, de l'ordre de nature et de *principium quo* à l'ordre de personne et de *principium quod*, comme parle l'École. Tous les arguments apportés par Cajétan et ceux qui l'ont suivi prouvent très bien que la nature divine est essentiellement une; ils prouvent aussi qu'elle est nécessairement subsistante. « La raison, en effet, va jusque-là, mais elle ne peut aller plus loin et la foi nous enseigne que cette unique nature subsistante subsiste dans trois personnes ou subsistances. » (P. 327.)

Les Pères grecs semblent procéder d'une manière différente. « Le premier concept de la divinité tombe sur une Personne concrète, réelle, individuelle, incommunicable. C'est la Personne de

Dieu suivant les Juifs; c'est la Personne du Père suivant les chrétiens. Cette Personne est identiquement Dieu, le Dieu unique; c'est-à-dire qu'elle *possède* par identité la nature éternelle, infinie, absolue, souveraine, parfaite, c'est-à-dire la divinité : Θεότης.

« Mais ce Dieu personnel est Père; et puisqu'il est Père, il a un Fils auquel il *donne* toute sa nature, car le propre de la génération est de communiquer sa nature à une autre personne. Le Fils *possède* donc la même nature que le Père; non pas une nature semblable, mais la même identiquement et numériquement, à cause de la perfection même d'une génération divine.

« Enfin ce Dieu Père a un Esprit qui, procédant de lui, reçoit de lui la même nature divine. Cet esprit procède du Père, en tant que Père; donc du Père par le Fils, et par conséquent, il *possède* la même nature divine que le Père et le Fils, en vertu d'une procession qui part du Père d'abord et se poursuit par le Fils, εκ Πατρος δι Υιου.

« Telle est, en quelques mots, la théorie grecque de la Trinité.

« Par ce simple résumé, on doit comprendre comment le concept grec se fixe immédiatement sur les personnes. Il part d'une Personne-Dieu, d'un Dieu personnel, pour aller successivement à d'autres Personnes également divines. C'est dans chaque Personne que la nature est aperçue, comme un contenu dans un contenant. Pour passer d'une Personne à l'autre, on ne prend point comme intermédiaire une nature commune, ainsi que le comprennent les scolastiques. La pensée se transporte immédiatement d'une Personne à l'autre, et y retrouve partout la même et unique nature, la même et identique divinité. On saute, pourrais-je dire, d'un pic sur un autre pic, sans descendre dans la plaine commune. »

Ainsi, tandis que les latins étudient d'abord la nature pour passer de là aux personnes, les grecs considèrent d'abord les Personnes divines, et ce n'est qu'ensuite qu'ils reviennent à l'unité de nature.

Cette diversité de point de départ apparaît tout particulièrement lorsque l'on traite de la *circumincersion*, mutuelle *inexistence*, mutuelle circulation, si l'on peut ainsi dire, d'une Personne qui dans l'autre. Pour le latin, la circumincersion est une conclusion dérive de l'unité de nature; pour le grec, c'est une vérité première d'où découle l'unité de nature.

Une comparaison poétique sert à l'auteur (p. 432) à expliquer la diversité de ces concepts et à montrer quel intérêt il y a à suivre attentivement l'exposition des docteurs des diverses écoles.

Par cette étude on comprend mieux la valeur des termes dont ils se servent ; on se rend mieux compte des difficultés qu'ils rencontrent et qui, provenant d'objections contraires, donnent lieu à des polémiques dissemblables. « Dans les deux cas, c'est la même foi, le même dogme ; mais le mystère se présente sous deux formes différentes. L'unité de substance divine : voilà qui est clair pour le latin ; mais comment, dans un seul Dieu, peut-il y avoir trois subsistances différentes ? voilà l'obscurité. Chaque Personne est Dieu : voilà pour le grec ce qui ressort clairement de la révélation ; mais comment la même substance est-elle contenue dans ces trois réalités subsistantes ? voilà l'obscurité... Les deux écoles se corrigent pour parvenir à une même formule. »

La dernière étude est consacrée à l'historique du mot Dieu : *Deus*, et à établir sa vraie signification d'après les Pères de l'Église.

J'ai indiqué brièvement quelques-unes des questions particulièrement intéressantes traitées dans cet ouvrage. Les passages que j'ai cités pourront donner une idée du style ; style concis, précis, élégant, et dans lequel la précision n'empêche pas, en maint endroit, l'essor poétique.

Il me semble que tous ceux que les grandes questions théologiques intéressent aimeront à lire et à méditer les pages de ce livre, et quand bien même, en quelques endroits, ils n'admettraient pas absolument toutes les considérations de l'auteur, ils y trouveront un profit réel.

CH. GONTHIER,

LE CALCUL GRAPHIQUE¹

Les ingénieurs ne se contentent pas de dessiner. Ils ont, hélas ! une foule de calculs laborieux à exécuter, pour la mise en nom-

1. *Nomographie. Les calculs usuels effectués au moyen des abaques*, par Maurice d'Ocagne, ingénieur des ponts et chaussées. In-8 de 96 pages, avec 6 planches. Paris, Gauthier-Villars, 1891.

bres de leurs formules. La tour Eiffel en a fourni un exemple mémorable. Elle exigea cinq cents dessins d'ingénieur, qui furent détaillés par deux mille cinq cents feuilles de dessin d'atelier, ayant chacune un mètre de large : en tout deux kilomètres et demi ! Le dessin et le calcul se prêtèrent un mutuel appui pour déterminer les formes et dimensions des douze mille pièces métalliques de la tour et distribuer les trous des sept millions de rivets. Il s'agissait de résoudre mathématiquement d'importants problèmes d'équilibre, de répartir convenablement les pressions dans cette masse de huit millions de kilogrammes, et d'assurer la résistance aux ouragans. Pendant deux années entières, quarante dessinateurs et calculateurs ont été occupés à ces délicates déterminations.

On comprend que les ingénieurs cherchent à rendre plus courtes tant de besognes arides et rêvent d'exécuter presque instantanément les calculs. Jadis les logarithmes furent un immense progrès comme rapidité. Mais, dans bien des cas, on peut aller vingt fois plus vite à l'aide des *abaques* ou tableaux graphiques. Dans un ouvrage fort intéressant, M. d'Ocagne vient de réunir en corps de doctrine les moyens d'exécuter ainsi graphiquement les calculs. Ces méthodes n'exigent aucune construction, une fois qu'on possède l'abaque. Elles demandent tout au plus qu'on fasse glisser sur le dessin une règle ou un papier transparent sur lequel certains axes sont tracés. La règle à calcul est moins avantageuse, car elle ne s'applique qu'à deux ou trois opérations d'arithmétique, et non aux fonctions transcendantes.

Il y a bien un revers à la médaille. Les abaques ne peuvent guère donner que les deux ou trois premiers chiffres d'un résultat, à moins d'en amplifier certaines régions. Car si le tableau est un carré d'un mètre de côté, on peut représenter un nombre tel que 867 par 8 décimètres, 6 centimètres, 7 millimètres. Si les demi-millimètres sont tracés, un œil exercé arrivera à apprécier par l'estime le dixième de millimètre et, par suite, le quatrième chiffre. Mais il est souvent difficile d'aller jusque-là, surtout si les courbes sont tracées à la main, à cause de l'épaisseur du trait et de ses légères déformations.

Heureusement, dans bien des circonstances, les ingénieurs n'ont besoin de connaître que les deux ou trois premiers chif-

fres du résultat. C'est le cas habituel dans les ponts et chaussées. C'est aussi le cas de tout ingénieur, quand il s'agit des avant-projets et de la discussion générale des différentes combinaisons à adopter. On le comprend ; car l'approximation de trois chiffres revient à ne commettre sur les longueurs qu'une erreur d'un millimètre par mètre ou d'un centimètre sur chaque ruban d'acier de dix mètres.

Lorsque les ingénieurs de la marine tracent l'épure des grands navires, c'est à l'échelle du centième. Une longueur de cent mètres sera donc représentée par un mètre, et les décimètres par des millimètres. En un mot, on n'utilise que trois chiffres dans ce tracé préparatoire.

Il n'en sera plus de même quand on fera le tracé à la salle. On est obligé de l'exécuter en vraie grandeur, afin de tailler sur ce dessin les patrons en bois, ou *gabarits*, des différentes pièces. Les longueurs sont alors relevées sur le plancher au demi-millimètre. On utilise donc plus de chiffres.

De même, dans les questions d'argent, devis, marchés, affaires de banque, on a besoin d'avant-projets pour la discussion en gros. Les abaques peuvent alors suffire ; car, sur une somme inférieure à cent mille francs, les erreurs ne dépassent pas cent francs. Il est clair qu'une erreur d'un pour mille est relativement négligeable.

Il existe aussi des questions de finance qui se résolvent au moyen d'équations de degré supérieur, voire de degré fractionnaire. Dans ce cas, l'abaque est du plus grand secours en faisant connaître la valeur approchée de l'inconnue, qu'il suffit ensuite de traiter par les méthodes usuelles.

Même pour les règlements de compte définitifs, l'approximation de trois chiffres suffirait en soi, dans bien des cas. Car les données elles-mêmes ne peuvent prétendre à une plus grande exactitude ; par exemple, quand elles représentent le cubage d'un monceau de terre, la largeur d'une tranchée, la résistance de tels et tels matériaux présentés par un entrepreneur. On n'a que des à-peu-près ; mais ce serait contraire aux usages de la comptabilité, d'après lesquels, dans les marchés, on fait des calculs précis sur des données et avec des méthodes qui ne le sont pas.

Si j'ai tant insisté sur ces questions d'approximation, c'est

que, de nos jours, la science des erreurs relatives ne semble pas avoir porté tous ses fruits. Elle reste, dans beaucoup d'esprits, à l'état de théorie pure. Ils ne se demandent pas si elle entraîne des conséquences pratiques. Nous sommes toujours portés à vouloir des calculs trop exacts, à chercher beaucoup de chiffres, sans nous informer s'ils ne sont pas illusoire. Un jet d'eau ne peut prétendre s'élever plus haut que sa source. Avec des données imparfaites nous ne ferons pas des résultats parfaits.

Ceux qui ont triomphé de ce préjugé instinctif apprécieront les abaques, et inversement les abaques les aideront à se défendre du préjugé. L'emploi de ces tableaux graphiques commence à se répandre. L'ouvrage de M. Lallemand, non livré au public, a été lithographié en 1885, par les soins du ministère des Travaux publics, pour les besoins du service du nivellement général de la France. Plusieurs abaques, construits d'après les principes de M. d'Ocagne, viennent d'être dressés pour les Forges et Chantiers de la Méditerranée.

Il me reste à expliquer la construction des abaques. Je ne chercherai pas à entrer dans des détails trop mathématiques. Voici du moins l'idée première et simple. Elle est due à Terquem. Soit d'abord une inconnue z qui ne dépende que d'une seule variable a ; en un mot $z = f(a)$. Il y a un moyen, très vulgarisé maintenant, de représenter z graphiquement, quand même z ne serait pas une longueur, mais une température à des heures différentes de la journée, ou la force du vent, ou un résultat de statistique quelconque, tel que le chiffre de la population. Tout cela est peint aux yeux en construisant la courbe $z = f(a)$, z et a étant alors regardés comme les coordonnées du point générateur. Tout le monde a vu de ces courbes représentatives. Aux fenêtres des opticiens, des baromètres savamment équilibrés tracent eux-mêmes de ces lignes sur du papier quadrillé, et écrivent ainsi leurs mémoires dans une langue simple à comprendre.

Mais l'embarras commence lorsque z dépend de deux variables, a , b , au lieu d'une; par exemple quand z est une des racines de l'équation du troisième degré $z^3 + az + b = 0$. Si on voulait suivre l'idée de tout à l'heure, il faudrait construire, non plus une courbe, mais une surface $z = f(a, b)$, dont le point générateur aurait pour coordonnées z , a et b . Il s'en faut que ce soit pratique.

On tourne très simplement la difficulté en remplaçant cette surface désespérante par sa projection, comme le font les arpenteurs pour représenter les reliefs capricieux du terrain. Cette projection est une vraie carte topographique. Les nombres a et b deviennent les coordonnées géographiques d'un point M (longitude et latitude), et z est l'*altitude* de ce point. Quand donc, dans l'équation ou formule $z = f(a, b)$, on me donnera a et b , je chercherai sur la carte le point correspondant à ces données. Et comme on a tracé sur cette carte la série des lignes de niveau, en les serrant suffisamment, je pourrai dire, à simple lecture, sans aucun instrument, quelle est l'altitude de M. Cette cote, c'est justement le nombre z que je voulais obtenir sans calcul.

Par exemple, faisons l'abaque de la table de multiplication, c'est-à-dire de l'inconnue $p = ab$. Il y a pour cela des abaques assez différents. Je prends le plus simple, sinon le plus avantageux. Les coordonnées de M sont $x = a$, $y = b$; ce qui entraîne $xy = ab = p$. Si on construit cette dernière courbe (hyperbole équilatère) pour $p = 0, 1, 2, 3, \dots$ le plan sera sillonné par ces lignes d'*égale altitude*. Le point M tombera sur l'une d'elles, et, en lisant sa cote, on aura la valeur de l'inconnue. Par exemple, pour $x = 6$, $y = 7$, M tombe sur la courbe marquée 42.

Mais, dira-t-on, voilà des moyens bien détournés pour exécuter un calcul enfantin. Qu'on apprenne donc tout bonnement sa table de multiplication! — Ce serait vrai si les facteurs a , b n'avaient jamais qu'un seul chiffre; mais n'oubliez pas ce que j'ai dit plus haut: l'abaque permet d'opérer sur des nombres de trois ou même de quatre chiffres. Si vous voulez multiplier 2 635 par 7 849, la méthode graphique est incomparablement la plus rapide. Et même pour des facteurs tels que 26 et 78, vous économiserez du temps; surtout si vous avez à effectuer toute une suite d'opérations analogues. Il se produit un entraînement qui active le travail. Enfin ce tableau permet, avec une égale facilité, de résoudre les deux problèmes inverses de la multiplication, c'est-à-dire la division et l'extraction des racines carrées.

Bien plus, quoique l'addition soit, en arithmétique, une opération bien simple, il y aura parfois avantage à l'exécuter à l'aide d'un abaque. C'est lorsque celui-ci ajoute, non les nombres eux-mêmes, mais leurs logarithmes, de manière à devenir un abaque de multiplication. Le calculateur n'a pas alors à s'inquiéter

de chercher les logarithmes. Plus généralement, les abaques d'addition sont indispensables quand l'addition est précédée ou suivie d'opérations plus compliquées exigeant un abaque, comme le calcul d'une ligne trigonométrique. Une fois qu'on a l'instrument en main, autant s'adresser uniquement à lui.

M. d'Ocagne explique ces abaques d'addition, c'est-à-dire ceux qui donnent $s = a + b$. On trouvera, page 70, le plus simple de tous. En posant, comme ci-dessus, $x = a$, $y = b$, on a $x + y = a + b = s$; c'est-à-dire que les lignes de niveau sur lesquelles on lit la cote sont tout simplement des droites également inclinées sur les axes de coordonnées. Mais l'auteur insiste principalement sur l'élégante méthode des *abaques hexagonaux*, inventée par M. Lallemand, pour additionner un nombre quelconque de quantités. Elle s'appuie sur ce théorème : *Quand on projette un segment quelconque de droite sur deux axes faisant entre eux un angle de 120° , et en attribuant aux projections des signes convenables, la somme algébrique de ces projections égale en valeur et en signe la projection du segment sur la bissectrice de l'angle.*

J'ai dit quelle a été la conception primitive des abaques. Elle n'aurait pu répondre à tous les besoins. Il a fallu élargir l'idée qui faisait regarder z comme une altitude. On a considéré chaque point du plan comme étant l'intersection, non plus de deux parallèles à des axes, mais de deux courbes quelconques se croisant sur la troisième. Toutes trois sont appelées *lignes isoplèthes*¹. Les nombres a et b deviennent, comme z , des paramètres déterminant des courbes, et la valeur de z est lue encore sur la troisième ligne.

M. d'Ocagne étend ensuite ces méthodes aux cas où z dépend de plus de deux variables; apprend à résoudre graphiquement le problème de l'élimination de z entre deux équations, et indique une foule d'artifices de détail tels que la transformation des figures. Il y joint un grand nombre d'exemples pratiques tirés de l'art de l'ingénieur.

L'auteur nous permettra peut-être d'exprimer, en vue de la seconde édition, un désir qui n'est pas une critique. Pour chacun

1. Le mot $\pi\lambda\tilde{\eta}\theta\omicron\varsigma$, *multitude*, *grand nombre*, est pris ici dans le sens plus général de *nombre*. Il exprime que, tout le long de la courbe, la cote ou paramètre est un *nombre constant*.

des abaques donnés en exemple, on aimerait à savoir : 1^o quelle approximation réclament les praticiens ; 2^o quelles dimensions il faut adopter pour réaliser cette approximation. Par exemple, quelle grandeur faut-il donner à l'abaque de multiplication de M. Lalanne, pour pouvoir lire trois chiffres de chaque nombre ? De même, il y a un abaque ingénieux donnant les heures du lever et du coucher du soleil pour les diverses latitudes et les différentes époques de l'année. Ce qu'on désire généralement, c'est d'avoir l'heure à une minute près. Il y aurait lieu de montrer au lecteur que, dans ces conditions, le cercle employé doit avoir environ vingt centimètres de rayon, et qu'ainsi la figure tient sur une feuille de papier de dimension raisonnable.

Encore une fois, ce n'est pas là une critique. L'ouvrage est excellent. Il provoquera forcément de nouvelles recherches sur ces questions pratiques. L'Académie des sciences, dans sa séance du 19 octobre dernier, a accueilli ce livre avec faveur et a décidé d'examiner s'il faut accorder à l'auteur le prix Dalmont. Les lecteurs déclareront assurément que ce prix est mérité.

A. POULAIN.

BIBLIOGRAPHIE

Lettre au P. Bliard, en réponse à son livre : *Les Mémoires de Saint-Simon et le P. Le Tellier*, par Léon SÉCHÉ. In-8 de 1-77 pages. Paris, Perrin et C^{ie}, quai des Grands-Augustins, 35.

Cette brochure se compose de quatre petits morceaux : l'un est un fatras anonyme et indigeste que M. Séché attribue, bien à tort, au P. Le Tellier¹, et qu'il publie pour la troisième fois; le deuxième, un article de la *Revue des Provinces de l'Ouest* sur mon ouvrage; le suivant, ma réponse à ces pages; le dernier enfin, la réplique de mon contradicteur.

Je n'ai pas à revenir sur les trois premières pièces; je m'en suis déjà suffisamment occupé ailleurs. Je passe donc à la quatrième, c'est-à-dire à la lettre que M. Léon Séché m'adresse à propos de mes remarques. Je me bornerai à deux ou trois points plus importants².

En premier lieu, l'affaire du *Mandement* des évêques de la Rochelle et de Luçon contre le *Nouveau Testament* de Quesnel. M. Séché avait prétendu que le P. Le Tellier était l'auteur de cet

1. Qu'il me permette de lui exprimer mon regret de ne point trouver, à la suite de ce prétendu *Mémoire* du confesseur, les explications que je lui avais envoyées sur ce sujet. Je le connais assez pour être convaincu que c'est pur oubli de sa part.

2. Le grand cheval de bataille de M. Séché contre moi est l'ouvrage du chanoine Le Gendre. J'ai dit ce que j'en pensais (Cf. *Lettre au P. Bliard*, p. 68); je n'insiste pas. M. Séché, qui croit avoir fait une découverte à nulle autre pareille en détarrant ces *Mémoires* dans un coin de librairie, aime à répéter que je ne connaissais pas ce livre. Je suis heureux de le détromper. J'ignorais si peu cette œuvre que j'en avais cité toute une page dans la première rédaction de mon étude sur le P. Le Tellier; je la retranchai plus tard. — « Mais alors, reprend M. Séché, pourquoi n'en avez-vous pas dit un mot dans votre travail? » La raison en est simple : c'est que mon but était de combattre Saint-Simon seulement, « croyant détruire suffisamment de cette manière les accusations les plus répandues contre le confesseur ». (*Le Père Le Tellier*, p. 16.)

écrit. Pour démontrer le contraire, je rappelais l'affirmation catégorique et plusieurs fois répétée des prélats¹ réclamant cette œuvre comme étant entièrement leur; je citais ensuite deux documents², authentiques ceux-là, attestant très évidemment qu'elle était presque terminée dès 1707, c'est-à-dire près de trois ans avant les premiers rapports entre le confesseur et MM. de Champflour et de Lescure.

Voici la réplique de M. Séché : « Vous avez beau alléguer, me dit-il, la parole solennelle des évêques de Luçon et de la Rochelle, personne ne comprendra que leur *Instruction pastorale* soit restée trois ans à l'état de projet, si les *Réflexions morales* du P. Quesnel constituaient un danger réel pour leur diocèse. » (P. 5.)

Et c'est tout.

Mais voyons : quand même l'*Instruction pastorale* ne serait pas restée si longtemps à l'état de projet, quand même elle eût été composée en 1709 ou 1710, si vous le voulez, qu'est-ce que cela prouve? — Que le P. LeTellier en est l'auteur. — Mais où sont les preuves de cette assertion? Surtout où sont les preuves qu'on puisse opposer à celles que j'apporte? Je les attendais, je les attends encore.

M. Séché s'empare ensuite d'une de mes concessions. J'avais accordé sans peine que si le confesseur connut cette pièce, il ne put que stimuler les prélats à la mettre au jour. Qu'en conclut mon contradicteur tout triomphant? Tout simplement qu'il en fut au moins, d'après moi, l'*éditeur responsable* (p. 6). Ainsi j'encourage un ami à publier un ouvrage composé par lui, et me voilà par le seul fait *éditeur responsable* de cette œuvre.

Et si mes exhortations ont été inutiles? Prouvez donc, ce qu'il vous faudrait faire pour la valeur de votre argumentation, que ce furent précisément celles du P. Le Tellier qui décidèrent les évêques à marcher en avant.

Éditeur responsable et *auteur*, confesse ingénument mon adversaire, ce n'est pas tout à fait la même chose, il y a « une

1. A l'archevêque de Bordeaux, juillet 1711 (*Bibl. nat.*, ms. 23217, p. 63); au Dauphin (*Mém. hist. présenté au Pape*, n° 16). Cf. Correspondance de Fénelon; au Pape, *ibid.*

2. Cf. Correspondance de Fénelon, 23 décembre 1707, 23 juin 1708, édit. des Sulpiciens.

nuance assurément, mais si petite, étant donnés l'homme et les circonstances». (P. 6.) — Vous croyez, Monsieur? j'avoue que je pense tout différemment; le lecteur prononcera entre nous deux.

Continuons. M. Séché m'accuse de recevoir comme arguments sérieux ceux-là seulement qui disculpent *mon client*, ne tenant point compte des autres. — Que fait, dites-moi, tout juge avisé impartial? Un témoin se montre incontestablement hostile à l'accusé : ce juge se défiera de ses allégations quand elles seront désavantageuses, il les rejettera même si d'autres personnes plus intègres les contredisent; il acceptera, au contraire, les aveux favorables que la vérité arrachera à cet ennemi, en dépit de sa haine. J'ai imité cette conduite. Les écrivains jansénistes, chacun le sait, sont acharnés contre le P. Le Tellier : je les récuse quand ils chargent, ou plutôt j'accepte leurs dires sous bénéfice d'inventaire seulement; j'y souscris quand, malgré leur rage, ils rendent justice à leur victime. N'est-ce pas ainsi qu'on doit agir?

Et puis, mon contradicteur ne pourrait-il pas faire un petit retour sur lui-même? Vous admettez sans difficulté, Monsieur, et sans grand examen probablement, toutes les affirmations de Bochart de Saron, quand il écrit des choses compromettantes pour le confesseur; et ce même Bochart, lorsque, dans une autre lettre, pour satisfaire à son devoir, il prend la défense du jésuite malgré les injures que lui attire cette action courageuse et digne, vous le tenez pour fourbe et pour menteur; vous souriez dédaigneusement quand il affirme *devant Dieu et devant les hommes* qu'il dit la vérité. Aviez-vous remarqué cette petite contradiction entre vos paroles et votre conduite?

Enfin, M. Séché persiste à penser, non plus que la bulle *Unigenitus fut préparée dans le cabinet du P. Le Tellier*, comme il l'avait soutenu d'abord, mais que ce jésuite en fut *l'instigateur* (p. 8).

Et ce dire, il a les mains remplies de *preuves matérielles* pour l'appuyer. S'il en est ainsi, il faut avouer qu'il ne sait guère profiter de ses richesses; car les arguments qu'il apporte me paraissent terriblement pauvres. Prouver, ce n'est pas enfler la voix pour en imposer aux distraits.

Mais quelles sont donc ces fameuses preuves? Ce sont des documents nouveaux (M. Séché manifeste un faible parfois naïf

pour l'inédit); ce sont *six lettres autographes du P. Daubenton*, vendues en 1882, à l'hôtel Drouot, et qu'il a sous les yeux.

Je citerai, sans en omettre un mot, tout ce qu'en détache mon contradicteur.

« Dans une première, le P. Daubenton écrit que le *Nouveau Testament* de Quesnel est un fonds inépuisable d'erreurs; plus on le lit, plus on y découvre de venin. C'est un livre qui n'a été fait que pour y fourrer partout le jansénisme. » Il termine, continue M. Séché, en reprochant à Noailles, « de parler comme Quesnel et de n'avoir jamais désavoué les paroles que cet *hérétique* lui prodigue ». (P. 10.)

« Dans une autre, dit M. Séché, je relève cette phrase *typique* : « J'ai dit plus d'une fois au Pape et à M. le cardinal Fabroni que l'on avancerait peu contre les novateurs tandis que l'on ne foudroierait pas ce système de Jansénius. »

« Dans une troisième, enfin, on lit que le Pape hésite à sévir contre Quesnel et les jansénistes, de peur d'indisposer le roi, et par lassitude d'entendre parler éternellement des querelles des théologiens¹. » (P. 11.)

Et ces lettres foudroyantes sont adressées à Fénelon, non au P. Le Tellier ! Le confesseur du roi n'y est même pas nommé; on n'y dit pas un mot de lui ! Et ce sont ces *preuves matérielles* qu'on m'annonçait comme écrasantes contre lui !

Pour moi, j'y vois tout bonnement que Daubenton connaissait le livre de Quesnel, aussi bien que le jansénisme, et, comme tout vrai catholique, en désirait la condamnation; j'y vois encore qu'il avait le courage de le dire tout haut. M. Séché voudrait-il faire ici l'application du

Si ce n'est toi, c'est donc ton frère²?

1. J'ometts un passage d'une autre lettre de Daubenton qui ne se rapporte nullement à la bulle *Unigenitus*.

2. Je soupçonne fort M. Séché d'avoir fait ici une petite confusion. Il cite (p. 3) un témoignage de Noailles que j'avais rappelé afin de montrer que Daubenton n'était pour rien dans *l'affaire des évêques*; et le voilà qui part en guerre pour me prouver que ce jésuite avait travaillé à *faire proscrire le livre de Quesnel*. Mais ce sont deux choses tout à fait distinctes. Je nie que Daubenton ait pris part à la querelle des prélats et de Noailles; mais j'ai reconnu depuis longtemps (Cf. *le P. Le Tellier*, p. 282, note) qu'il s'était employé à l'avancement de la condamnation du *Nouveau Testament*. M. Séché, qui s'obstine à me le répéter, enfonce une porte ouverte.

Et d'ailleurs, remarquez quelle conclusion mon contradicteur tire lui-même de ces merveilleuses trouvailles. « Il appert à mes yeux de cette correspondance, écrit-il, que le P. Daubenton poussait Fénelon, comme Fénelon poussait le P. Le Tellier. » (P. 12.)

Fénelon poussait Le Tellier, dites-vous ! Mais vous vouliez prouver que c'était Le Tellier, au contraire, qui poussait et Daubenton, et Fénelon, et le Pape, et les cardinaux ; qu'il avait été l'*instigateur*, en un mot, de la bulle *Unigenitus* ¹ !

M. Séché se plaît à redire à tous les échos qu'il est impartial, qu'il cherche, lui aussi, toute la vérité, rien que la vérité. Ce n'est pas le moment d'indiquer pourquoi, d'après moi, il la trouve trop rarement. Mais pour quel motif se permet-il d'affirmer que je *n'ai pas assez d'indépendance d'esprit pour rendre*, de mon côté, un *entier hommage* à cette même vérité ? (P. 15.) Sur quoi se fonde-t-il pour penser « qu'embarrassé comme je le suis dans les plis de ma robe de jésuite, il m'est moralement impossible de faire en toute liberté le tour de la question religieuse ? » On dirait, ajoute-t-il, que la *grande lumière de l'histoire vous fait peur* et que vous ne pouvez la regarder — comme on fait des éclipses de soleil — que dans un morceau de verre noirci. » (P. 16.) J'aime à croire que mon contradicteur n'a pas suffisamment pesé chacune de ces affirmations : en tout cas, je suis heureux de pouvoir me rendre le témoignage qu'elles sont gratuites et erronées.

P. BLIARD.

I. — La Femme dans le passé, le présent et l'avenir, par Auguste BEBEL, député au Reichstag. Traduction française par Henri RAVÉ. In-8 de VIII-376 pages. Paris, Georges Carré, 1891.

II. — La Femme au vingtième siècle, par Jules SIMON, de l'Académie française, et Gustave SIMON, docteur en droit. n-12 de 410 pages. Paris, Calmann Lévy, 1891.

I. — M. Auguste Bebel a été envoyé comme député au Reichstag par les socialistes allemands dont il est un des principaux chefs et des théoriciens les plus populaires. Cette situation donne

1. M. Séché se souvient-il qu'il m'accusait naguère de noircir Fénelon pour blanchir Le Tellier. Je le prie de remarquer sa conclusion d'aujourd'hui : *Fénelon poussait Le Tellier*, confesse-t-il.

à son livre une importance considérable. L'auteur commence par nous dire que dans notre organisation actuelle la question des femmes est un côté douloureux et important de la question sociale. A aucune époque, d'après lui, elles ne se sont trouvées relativement aussi malheureuses.

Dans l'antiquité pourtant nous voyons toujours et partout la femme méprisée, opprimée et sacrifiée. Pour le prouver, Bebel refait l'histoire de l'humanité en s'inspirant des théories darwiniennes et socialistes; il nous montre la femme tantôt employée comme une bête de somme à tous les travaux de la domesticité, et fournissant à l'homme, qui a sur elle droit de vie et de mort, la meilleure et la plus économique des mains-d'œuvre; tantôt regardée comme un instrument de plaisir ou un objet de luxe qu'on achète, qu'on ravit par la ruse ou par la violence, qu'on échange, qu'on rejette à son gré; tantôt enfin admise dans la famille, immédiatement au-dessus des esclaves et des serviteurs, au-dessous des fils, n'obtenant quelque estime que comme productrice d'héritiers. On se demande si elle est un être humain complet, ayant une âme raisonnable comme l'homme.

En Grèce la femme légitime est inférieure à l'hétaïre; à Rome elle doit se confiner dans son intérieur, toujours mineure et dépendante du père ou de l'époux. Le christianisme la regarde comme impure, comme une source de tentations et de chutes. Au lieu de la relever, il ne sait que lui prêcher la résignation et l'obéissance. Le moyen âge a été dur pour elle, dans la paix et surtout dans la guerre. Sans parler des mercenaires, les chevaliers n'étaient le plus souvent que des rustres pour qui se battre, boire et paillarder semblait toute la vie. La Réforme, très supérieure en ce point à l'ascétisme catholique, a commencé l'émancipation de la femme, mais sans pouvoir l'élever au-dessus du mariage bourgeois. En somme, jusqu'à nos jours tout a été permis à l'homme, tout puni chez la femme. Au lieu d'être l'égale, elle a été le jouet ou l'esclave. Iphigénie a raconté cette lamentable existence dans cette exclamation touchante :

« De tous les êtres humains c'est la femme qui a le sort le plus malheureux. Si le bonheur sourit à l'homme, il est vainqueur et acquiert de la gloire sur le champ de bataille; si les dieux l'ont voué au malheur, il tombe, le premier des siens, dans la belle mort. Mais le bonheur de la femme est bien étroit : elle est tou-

jours soumise au choix des autres, souvent à celui d'étrangers, et quand la ruine s'abat sur sa maison, le vainqueur l'emmène loin des débris fumants, à travers le sang de ses morts bien-aimés. »

Aux yeux de Bebel le présent est pire que ce sombre passé. On ne tue plus la petite fille à sa naissance, comme on l'a fait jadis, mais on s'attriste bien souvent de sa venue. On ne lui a transmis qu'un sang appauvri, un tempérament vicié, des tendances déplorables; l'éducation aggravera toutes ces causes de souffrance et d'infériorité. Au lieu de fortifier son corps, d'éclairer sa raison, de former son caractère et de la préparer aux devoirs et aux luttes de la vie, on exalte ses facultés sensibles par une culture molle et superficielle où tout est faux et malsain :

« Ce qui manque à nos femmes, ce n'est ni une vie surchauffée, toute de sensation et de fantaisie, ni un renforcement de leur nervosité, ni la connaissance du beau, ni celle du bel esprit; le caractère féminin a été richement développé et perfectionné dans ce sens, et l'on n'a fait qu'accentuer le mal. Mais si la femme, au lieu d'avoir trop de sensibilité, ce qui devient souvent désagréable, avait une bonne portion de raison juste, de faculté de penser exacte; si, au lieu d'être nerveuse et timide, elle avait du courage physique et les nerfs solides; si elle avait la science du monde, des hommes et des forces de la nature, au lieu de les ignorer complètement et de ne connaître que l'étiquette et le bel esprit, elle s'en trouverait bien mieux et l'homme aussi, sans aucun doute. »

Quels sont les défauts qui se greffent sur cette éducation faussée et sur cette élégance dépravée? La volubilité du langage, la manie de cancaner, une fureur de conversations interminables sur les choses les plus vides et les plus insignifiantes, la préoccupation de tout ce qui est purement extérieur, la passion de la toilette et de la coquetterie, un faible inimaginable pour les folies de la mode, une facilité extrême à prendre de l'ombrage et de la jalousie, enfin la soif des jouissances de l'orgueil et de la sensualité et l'horreur de la contrainte et du devoir.

Selon Bebel la femme est exclusivement destinée au mariage; hors de là, sa vie est manquée, vouée à la douleur, au vice et à la stérilité. Mais où en sont les mœurs, sur ce point capital?

Pour un grand nombre de femmes, surtout dans les classes plus

élevées, le contrat de mariage est une affaire comme une autre où l'on consulte moins les convenances d'âge, de caractère, de position et de sentiment que la valeur de la dot ou des espérances. Heureuses les femmes qui se verront confinées dans une vie bourgeoise et un intérieur confortable, entre un mari bonhomme et de nombreux enfants ! Que de fois la vie conjugale n'est, pour celle qu'on y a précipitée sans préparation et sans réflexion, qu'une série de dégoûts et de tortures pires que la mort ! L'opinion et, jusqu'à un certain degré, la loi permettent à l'homme de chercher en dehors des dédommagements ; la femme doit traîner sa chaîne jusqu'à la fin, car ce mariage où tout est contre nature est indissoluble et sacré.

Cette porte redoutable n'est pas même ouverte à toutes. Quoique la natalité soit à peu près égale pour les deux sexes, il est certain qu'à l'âge nubile et sans tenir compte du nombre de plus en plus grand des hommes qui ne se marient pas, il y a beaucoup plus de filles que de garçons. Quelques-unes sont donc forcées au célibat et vont grossir l'armée du vice. Tout les y pousse du moins : l'inexpérience, la séduction sous toutes les formes, les excitants lubriques que la littérature et l'art multiplient de toute part, l'impulsion d'une nature à laquelle il est dur et parfois dangereux de résister, enfin l'inexorable et hideuse misère. De là cette lutte de coquetterie et de ruses féminines pour conquérir l'homme d'abord, pour le retenir ensuite et conserver sur lui quelque influence. « Le monde bourgeois, conclut Bebel, ne peut ni donner au mariage une forme satisfaisante, ni pourvoir à la satisfaction de ceux qui ne se marient pas. »

Passons rapidement là-dessus ; plaçons-nous maintenant à un autre point de vue et jetons un regard sur le monde qui travaille : qu'y devient la femme ? Sans doute le perfectionnement et la multiplicité des machines ont supprimé ou facilité un grand nombre de travaux domestiques jadis imposés à sa faiblesse, comme tourner la meule et broyer le blé, aller puiser l'eau très loin à la fontaine publique, pétrir et cuire le pain, filer la laine et le chanvre, tisser des habits, laver le linge et réparer les vêtements, etc... En dépit de ces progrès la vie des femmes mariées s'use à de monotones et mesquines besognes ; c'est un lent et obscur martyre :

« Ce ne sont pas les événements les plus terribles à l'abri des-

quels nul ne saurait être, la mort du mari, la ruine morale d'un enfant bien-aimé, une longue et cruelle maladie, l'éroulement d'un projet chèrement caressé, qui détruisent chez la mère de famille tout ce qu'elle a de fraîcheur et de force, mais bien les petits soucis chaque jour renouvelés, et qui la consomment jusque dans la moelle de ses os.

« Que de millions de braves petites mères de famille laissent leur esprit enjoué, leur teint de roses, leur gracieux minois s'étioler et s'user dans les soins du ménage, jusqu'à ce qu'elles en soient réduites à l'état de vieilles momies ratatinées, desséchées, cassées. L'éternel retour de la question : « Que faut-il faire cuire « aujourd'hui ? » le renouvellement quotidien de la nécessité de balayer, de battre et brosser les habits, d'épousseter, tout cela, c'est la goutte d'eau dont la chute constante finit par ronger lentement, mais sûrement, l'esprit aussi bien que le corps. C'est sur le fourneau de cuisine que s'établit le plus tristement la balance entre les dépenses et les recettes, que se font les considérations les plus désolantes sur la cherté toujours croissante des vivres et la difficulté sans cesse plus grande de gagner l'argent nécessaire.

« Sur l'autel flamboyant où mijote le pot-au-feu, sont sacrifiées jeunesse, liberté, beauté, bonne humeur ; et qui pourrait reconnaître dans la vieille cuisinière à l'œil cave, courbée sous les soucis, la jeune mariée, joyeuse et rayonnante sous la coquette parure de sa couronne de myrte ! Déjà les anciens tenaient leur foyer pour sacré, et plaçaient auprès de lui leurs lares et leurs dieux tutélaires ; qu'il nous soit aussi sacré le foyer sur lequel la ménagère allemande, toute à son devoir, offre sa vie en un long sacrifice pour tenir la maison toujours confortable, la table mise et la famille en bonne santé ! »

Cette perspective peu brillante est pourtant l'idéal et le privilège d'un petit nombre. Qu'on pense à ces millions de jeunes ouvrières qui se consomment de jour et de nuit sur un travail pénible, dangereux, malsain, ne donnant, pour douze, quinze et dix-huit heures, que des gains dérisoires, avec lesquels il est presque impossible, malgré les plus sévères privations, de vivre honnêtement. Qui n'a gémi et frémi en contemplant ces vastes usines où hommes et femmes, jeunes gens et jeunes filles, parents et enfants, travaillent pêle-mêle dans une atmosphère aussi fatale

à la santé qu'à la moralité ; et ces misérables ne sortent de là que pour se rendre dans un logis étroit, obscur, humide, où le soleil en hiver et la fraîcheur en été font défaut ; encore ce taudis coûte-t-il fort cher, et pour diminuer le loyer on s'y entasse dans une promiscuité effroyable, parfois avec des étrangers. Pas de repas communs, pas de jours de repos où l'on puisse converser et jouir les uns des autres. La mère est dans l'impossibilité presque absolue d'avoir soin de ses enfants en bas âge et de les élever quand ils sont un peu plus grands. Que peut être la vie de famille dans ces conditions ? Et, ce qui les aggrave outre mesure, le mari est souvent brutal, ivrogne, débauché. Voilà quelques-unes des causes de ruine pour le mariage ouvrier et pour la moralité de la femme.

Certaines occupations semblent demander de la dextérité, de l'assiduité et de la propreté plus que de la force ; ce ne sont pas, bien souvent, les moins meurtrières. Les pauvres femmes qui travaillent dans les usines insalubres de teinturerie, de peinture, de produits chimiques sont à plaindre ; les couturières, les blanchisseuses, les modistes, les fleuristes, les typographes, les employées des grands magasins ou de quelques administrations ne le sont guère moins. Leur visage pâle et la toux qui ébranle leur frêle poitrine disent suffisamment où en est l'hygiène.

La dame du monde qui court au bal en magnifique toilette, sur un huit-ressorts traîné par des chevaux de pur sang, a exigé que tous les chiffons qui la parent vissent à l'heure dite, et pour la contenter dix enfants du peuple ont dû veiller plusieurs nuits, les yeux brûlés de fièvre et de sommeil. Ces colifichets, en apparence si gais, si légers et si inoffensifs, usent plus de vies humaines que la guerre et les épidémies.

La femme n'est pas seulement condamnée à des labeurs qui l'éxténuent ; elle est forcée d'offrir sa main-d'œuvre à meilleur marché. Sous prétexte qu'elle vit de peu et qu'elle est contrainte par ses infirmités physiologiques à des chômages plus fréquents, on la paye moins que l'homme pour la même quantité et la même qualité de travail. N'est-ce pas un abus révoltant de la force ?

N'est-ce pas un abus encore que son exclusion systématique des carrières libérales et des hautes fonctions administratives ou politiques ? Par ses réclamations et ses efforts, elle a conquis à peu près la liberté industrielle et personnelle ; mais si l'égoïsme

masculin lui abandonne volontiers les travaux pénibles, désagréables ou nuisibles, il met en action la loi qu'il fabrique et les convenances qu'il imagine pour lui fermer l'accès des emplois qui la rendraient véritablement l'égale et la rivale de l'homme. Cette concurrence redoutable lui fait peur.

Nous abrégeons ce long réquisitoire ; on devine ce qu'un socialiste intelligent et passionné comme Bebel, et qui a vu les choses de près, peut accumuler de récriminations. S'il exagère souvent, il faut bien avouer qu'il n'a pas toujours tort. Dans notre civilisation moderne, en particulier dans nos grandes villes où la vie de famille devient de plus en plus difficile, les faibles et les pauvres seront de plus en plus opprimés par la toute-puissance du capital. La liberté, l'égalité et la fraternité disparaîtront des mœurs à mesure que leurs noms et leurs emblèmes s'afficheront de plus en plus sur nos murs.

Après avoir constaté le mal, Bebel propose le remède. Ici nous sommes bien obligés de dire que tout est à peu près chimérique, le point de départ, l'arrivée et l'entre-deux.

L'auteur suppose d'abord qu'il y a entre l'homme et la femme, non seulement égalité de nature et de dignité, mais égalité de forces physiques, de capacité intellectuelle et de vigueur morale. Comme l'histoire et l'expérience sont évidemment contraires, il rejette cette infériorité accidentelle sur la longue servitude et la mauvaise éducation dont les femmes ont été jusqu'ici victimes et qui ont empêché ou fait dévier leur développement. Malgré des siècles d'oppression n'a-t-on pas vu des femmes s'élever au niveau des plus grands hommes dans les arts, les lettres, les sciences et même dans le gouvernement des États ? Qui n'a été frappé de ce que le dressage fait des écuyères et des acrobates, sans parler des amazones du Dahomey ? Tout cela prouve que, dans des conditions d'hérédité, de milieu et d'adoption qui leur seraient moins défavorables, le développement des cerveaux, la solidité des muscles, la trempe du caractère et la puissance de l'entendement reviendraient bien vite à l'égalité primitive. C'est là pour le théoricien une vérité fondamentale.

Appuyé sur cette base très peu solide, comme on le voit, Bebel réclame pour la femme tous les droits de l'homme. Elle doit être absolument son égale devant la loi, jouir d'une indépendance

économique entière, marcher de pair avec lui et à ses côtés dans son éducation intellectuelle, et enfin arriver à l'émancipation complète par la liberté politique. Que toutes les branches du travail et de l'industrie lui soient ouvertes, en concurrence loyale avec l'homme ; qu'elle soit admise aux cours de toutes les écoles de hautes études et notamment des universités ; qu'on lui fasse une place dans l'enseignement, dans la médecine, pour laquelle Bebel lui trouve des aptitudes supérieures et où elle a déjà fait ses preuves en Russie et en Amérique, dans les emplois de l'État, dans les postes, les télégraphes, les chemins de fer et toutes les administrations. Logique jusqu'au bout, il réclame pour ses clientes le droit de suffrage et l'entrée aux parlements. Bien loin de confiner la femme forte dans son ménage, il l'appelle à la tribune. Elle a besoin d'exercer ses droits politiques pour conquérir législativement l'égalité. N'est-elle pas intéressée, tout au moins autant que l'homme, à ce qui règle la durée de la journée, le travail de nuit et du dimanche, le travail des enfants, les salaires, la salubrité et la moralité dans les usines, le mariage et le divorce, la recherche de la paternité et de la maternité, les écoles à tous les degrés, la situation commerciale et douanière, etc. ? Elle ne doit pas être uniquement femme, mais citoyenne, et à ce titre avoir tous les droits et tous les devoirs de l'homme.

Pour en arriver là, il ne suffit pas de quelques améliorations de détail ; il faut une refonte de la société. Jusqu'ici le pouvoir et la richesse ont été l'apanage de quelques-uns ; le socialisme, en détruisant le capital individuel et en supprimant les intermédiaires, qui sont autant de parasites, mettra à la portée de tous une manière de vivre digne d'être humains.

On pense bien que Bebel, une fois lancé sur cette pente, ne s'arrête plus et qu'il développe tout son système.

La cherté et les falsifications des denrées alimentaires, fléaux contre lesquels luttent en vain nos sociétés coopératives, n'auront plus de raison d'être. Les matières premières seront transformées sur place, et par là se réalisera l'union si désirable entre l'agriculture et l'industrie, ces deux sœurs si longtemps ennemies. Le paysan ne sera plus la proie du vampire capitaliste, comme dans notre état social actuel, où les moyens de production sont toujours propriété individuelle. Plus de manœuvres de Bourse ;

harmonie entre le travail manuel et le travail intellectuel. Crises et chômages impossibles, car on produira pour consommer et non pour écraser des concurrents. Partout surgiront des ateliers modèles, immenses, inondés de lumière, d'une ventilation parfaite, bien outillés, si salubres et si beaux qu'ils donneront l'envie d'y entrer. Au reste, plus de maladroits, de paresseux ou d'infirmes, grâce aux progrès de l'hygiène, de l'éducation et de la moralité. Cette moralité n'aura rien à voir avec la religion. La jeunesse future n'aura pas de défauts, car filles et garçons auront une éducation égale et commune qui leur expliquera tout et les rendra capables de tout. Une ère nouvelle se lèvera pour l'art et surtout pour la science. La vie publique prendra de merveilleux développements par les conférences et les discussions. Les femmes y apporteront un surcroît de lumière et l'appoint de leur gracieux savoir-faire; plus de ces bagarres qui déshonorent les réunions électorales et même les séances des corps législatifs. Il n'y aura pas de musiciens, de comédiens, d'artistes par métier, mais par inspiration, par poussée du talent ou du génie. Plus de littérature théologique, puisqu'il n'y aura plus de superstitions; plus de littérature juridique, faute de procès et de plaideurs; plus de littérature légère, car tout le monde sera sérieux et moral; plus de journaux politiques et financiers pour combiner des tripotages ou colporter de fausses nouvelles; il n'y aura d'autre passion que celle du vrai, du bien et du beau.

Grâce à la perfection des moyens de transport, tous pourront voyager, et par là se fera un heureux électisme de coutumes et de costumes; on passera l'hiver à Nice ou à Biskra, l'été en Suisse. Au lieu d'un régime végétarien qui débilite et qui est monotone, les populations urbaines et rurales relèveront leurs légumes de solides beefsteaks. Il y aura de grandes cuisines scientifiques admirables pour l'installation, l'approvisionnement et le résultat; nos misérables cuisines bourgeoises ne sont que l'enfance de l'art. Le blanchissage et tout ce qui s'y rapporte, le chauffage, l'éclairage seront chimiques et mécaniques; il suffira de tourner un robinet ou de toucher un bouton pour avoir de l'eau, de la lumière ou de la chaleur. Le domestique n'existera plus, ni la dame par conséquent; partout l'égalité!

Supprimer complètement le travail semble chimérique; mais on le rendra sain et agréable, et, grâce à des inventions de plus

en plus nombreuses, Bebel pense qu'on pourra le réduire à deux heures par jour. Il ne dit pas si le dimanche y est compris. Le temps libre sera donné à la culture intellectuelle, à la politique et à d'honnêtes délassements.

« S'il se trouve des travaux désagréables, répugnants, qui ne puissent être respectivement accomplis ni à l'aide de la physique, ni à l'aide de la chimie; s'il n'y a aucun moyen de les transformer en travaux agréables, ce qui est à peine douteux, et si la main-d'œuvre (c'est-à-dire probablement les volontaires qui se sentiraient de l'attrait pour ces corvées) fait défaut, alors intervient pour chacun le devoir de s'y prêter à tour de rôle. Il n'y aura là aucune fausse honte, aucun sot mépris d'un exercice utile. Des sentiments de ce genre ne sont possibles que dans notre État de frelons, où ne rien faire est considéré comme un lot enviable, où le travailleur est d'autant plus méprisé que la besogne qu'il fait est plus nécessaire à la société, et le travail d'autant moins rétribué qu'il est plus désagréable. »

Voilà qui est bien; mais les malades, les blessés? Dans des hôpitaux modèles, ils recevront des soins modèles, mais l'auteur ne dit point qui se dévouera. D'ailleurs, ces accidents deviendront excessivement rares; il en sera de même des morts violentes ou précoces, surtout lorsque la paix universelle aura été définitivement établie dans l'univers entier. On ne mourra plus que d'une lente et paisible vieillesse, dans ce monde où régnera un équilibre parfait et où il n'y aura d'autre lutte qu'une émulation féconde pour le progrès. Les dernières armes prendront, comme leurs devancières, le chemin des collections d'antiquités.

La chimie agricole et la culture savante prépareront aux nouveaux venus des mets abondants et variés; la mécanique et l'industrie orneront la salle du festin. De nombreux enfants, nés d'unions librement nouées et dénouées, et qu'une éducation conforme aux données de la vraie pédagogie perfectionnera à un point qu'il est difficile d'imaginer, perpétueront et accroîtront le genre humain parvenu à un état conforme à la science par un développement progressif, suivant les lois immuables de la société.

Bebel, qui parle toujours de ces grandes lois, ne dit jamais en quoi elles consistent; mais il n'oublie pas de promettre, en finis-

sant, que l'Allemagne aura « le rôle directeur » dans cette évolution.

En somme, ce livre du fameux socialiste allemand se réduit à des récriminations, souvent trop justifiées, hélas ! mais peu nouvelles, contre l'état social et en particulier contre le rôle imposé à la femme ; à des théories égalitaires évidemment fausses et à des rêves d'avenir chimériques jusqu'à l'absurde. Un peu de bon sens produit, sur ces longs et orgueilleux développements, l'effet d'un coup de soleil ou de vent sur un brouillard : toute cette masse est réduite à rien ou à quelques gouttes de pluie.

II. — En écrivant ces causeries sur la *Femme au vingtième siècle*, M. Jules Simon a fait, sans y songer peut-être, la contre-partie du livre de Bebel. L'académicien français a trop de bon sens et d'expérience pour se laisser prendre aux rêves d'égalité naturelle et absolue entre l'homme et la femme. A ses yeux, c'est dans les salons, au foyer, par l'éducation qu'elle donne à ses fils et à ses filles, par la charité active et délicate qu'elle exerce autour d'elle, enfin par l'exemple et des conseils discrets qu'elle doit régner. M. Jules Simon raille finement, plus qu'il n'admire et ne désire voir se multiplier la femme-docteur, la femme-avocat, à plus forte raison la femme-député. Son idéal est que l'épouse de toute condition s'occupe principalement de son intérieur et de la formation physique, intellectuelle et morale de ses enfants.

L'école publique semble à l'ancien grand maître de l'Université préférable à tout, mais un peu tard et pourvu que la mère en surveille l'enseignement et la discipline. Au reste, il est assez libéral pour ne pas proscrire les écoles libres et même pour rendre justice aux congréganistes. Un peu de religion ne lui déplaît pas dans la jeune fille et la femme, quoiqu'il soit dur pour les dévotes. Il a peur du déclassement, des mariages d'argent et des mariages de passion ; à son avis, la sagesse doit présider à cette grave affaire et tout pondérer. Il flétrit résolument le divorce.

L'internat lui répugne, mais il avoue qu'il est parfois nécessaire. De même l'atelier. L'ouvrière peut bien difficilement être véritablement mère, bien que les crèches, les écoles et d'autres institutions récentes viennent au secours de ces enfants plus ou moins abandonnés. A ce propos, M. Jules Simon fait du passé des tableaux par trop sombres, et du présent des éloges qui pa-

raissent, hélas ! bien enthousiastes. En réalité, le progrès matériel n'a peut-être pas compensé suffisamment la déchéance morale, et notre fin de siècle, sous ses oripeaux, offre moins de garanties pour l'avenir que ces temps où l'on avait moins de routes et de théâtres, mais plus de joie et d'enfants.

L'instruction, en particulier, a toujours été au niveau des besoins et des convenances sociales ; et puis, en cela aussi, la qualité ne doit pas céder à la quantité. Aujourd'hui, on enfle jusqu'au ridicule, l'auteur en convient, les programmes officiels, en les bourrant de choses à peu près inutiles, parfois dangereuses ; avec la religion on en supprime la partie la plus substantielle et la plus élevée, celle où la femme venait, dans les moments difficiles, puiser conseil, force ou consolation. Hâtons-nous de dire que M. Jules Simon réprovoque cette laïcisation brutale dégénérant en athéisme pratique.

La seconde partie du volume est plus spécialement consacrée à l'hygiène de la mère et de l'enfant. Les graves questions de la nourrice, du berceau, de la première dent, du sevrage, des exercices physiques et de la gymnastique y sont touchées, sinon développées. C'est ici la part de M. Gustave Simon. Le docteur y parle bien dédaigneusement de l'ancienne hygiène et donne comme inventions modernes des procédés qui doivent remonter plus haut que le déluge. Il serait vraiment singulier que l'art de rendre les âmes hardies et les corps robustes eût précisément atteint l'idéal au moment où de toutes parts on signale des symptômes de dissolution et de dégénérescence.

Tout ce volume est semé d'excellentes et fines observations ; l'esprit est charmant, la sensibilité sincère sous une forme doucement ironique, le style souple et varié. Malgré ces qualités, on n'est pas satisfait ni même convaincu. Cette morale sans religion positive paraît vague et un peu en l'air ; ce Dieu philosophique est bien froid, bien lointain pour soutenir le dévouement, calmer l'angoisse, abattre la passion ; le Dieu de la crèche, du Calvaire et du tabernacle parle tout autrement à la raison et surtout au cœur. Faute de l'avoir connu, M. Jules Simon, qui aurait pu écrire des livres si beaux et si bons, ne laissera guère que des jeux élégants ; le rayon d'en haut manque, et sans lui rien ne peut vivre et mûrir. C'est un grand malheur pour lui et pour notre temps.

ÉT. CORNUT.

Vie du P. Ludovic de Casoria, d'après le cardinal Capecelatro, par l'abbé M. LE MONNIER, avec une préface de Mme Augustus CRAVEN. In-12 de 272 pages. Paris, Perrin, 1891.

Une des dernières lettres de Mme Craven mourante encourageait l'auteur de ce livre à révéler au public français le moine italien qui fit le mieux comprendre à notre siècle ce que fut autrefois le mendiant François d'Assise. A la foi rayonnante, à la vive charité, à la ravissante simplicité du fondateur des Frères Mineurs, joignez encore la puissance créatrice nécessaire pour faire germer et fleurir les œuvres populaires, vous avez tout le portrait de cet homme extraordinaire.

Sa vie est bien simple. Fils d'un cabaretier, il obtint à grand-peine de faire des études ecclésiastiques. De 1832 à 1847, Fra Lodovico ignoré mena la vie d'étude, mais déjà il laissait éclater cette exquise sensibilité, cette débordante imagination, cette éloquence incisive, sans dialectique aucune, pleine de traits et d'élan, qui devaient le rendre un tribun sous le froc.

Moine, il avait transformé sa cellule en infirmerie. Supérieur des *Bigi*, ou Frères Gris, — tertiaires laïques qu'il avait associés à ses œuvres en Italie et en Afrique, — il dirigeait avec eux cet étrange couvent de Palma où se rencontraient nègres et négresses, orphelins, vagabonds, infirmes et malades. On y trouvait des tables pour les pauvres, des ateliers pour les enfants, des boutiques de menuisiers, d'ébénistes, de serruriers, de fabricants de pianos, de typographes, etc.

Comment Fra Lodovico, à travers toutes les révolutions politiques, suffisait-il à entretenir son monde? Les palais, même celui de Victor-Emmanuel, ne lui fermaient jamais leur porte. Le moine n'en dissimulait pas davantage la vérité aux usurpateurs. Avant de mourir, il écrivit au roi Humbert pour le prier de fixer le siège du gouvernement à Naples, et de laisser Rome au Pape.

M. l'abbé Le Monnier a reçu un bref très élogieux du cardinal Rampolla. Quiconque lira son intéressant volume le félicitera à son tour de nous avoir présenté avec tant de charme une figure à la fois si antique et si contemporaine.

H. CHÉROT.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE
DES
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

NOVEMBRE 1891

ROME

Les lâches agressions du 2 octobre, organisées, tout le prouve, et préparées d'avance par la franc-maçonnerie, ont été ensuite exploitées par elle, dans le but d'obtenir l'abolition de la loi des garanties.

Dès le commencement de novembre, M. Adrien Lemmi, grand maître de la franc-maçonnerie italienne, publiait, dans le *Messaggero*, une lettre où il déclarait le dessein de la secte.

« Les pèlerinages, disait-il, ont été une manifestation non de foi religieuse, mais de haine politique. Les pèlerins, chefs en tête et bannières déployées, sont venus défier et outrager l'Italie nouvelle. Il faut en finir et couper le mal par la racine. L'heure de l'action a sonné, nous voulons que le Pape rentre dans la loi commune. »

Là-dessus, empressement des loges à envoyer leur adhésion, non seulement d'Italie, mais de France, de Suisse, d'Angleterre, d'Allemagne...

Échange de lettres, publiées par la *Tribuna*, entre les Grands Orient de France et d'Italie, et où l'on s'encourage, d'une part, « à écarter des institutions républicaines l'influence cléricale », d'autre part, « à rendre impuissante l'action sinistre du Vatican contre l'Italie une et indivisible »

Le 8 novembre fournit aux agitateurs une occasion d'affirmer, avec plus d'éclat encore et de violence, leurs sacrilèges prétentions. On célébrait à cette date l'anniversaire de la bataille de Mentana. Et tandis qu'à Paris, à Lyon, dans plusieurs autres villes, les anciens défenseurs du Pape se réunissaient pour une cérémonie qui rappelle, chaque année, de glorieux et douloureux souvenirs; tandis qu'ils priaient ensemble pour le repos de l'âme des zouaves pontificaux et des soldats français, tombés le 3 novembre 1867 en luttant pour les droits du Saint-Siège, Rome était témoin de manifestations d'un caractère bien différent.

Partagés en deux bandes, les révolutionnaires italiens se rendaient, dès le matin, à Mentana et à Monte-Rotondo. Autour des monuments élevés sur le théâtre de la lutte, les discours les plus violents se fai-

saient entendre contre le Souverain Pontife et cette ombre d'indépendance qui lui est encore gardée. Menotti Garibaldi, organisateur de la démonstration, proclamait que « le salut du pays est au-dessus de toute considération secondaire », et qu'il fallait « chasser du Vatican l'ennemi qui profitait des garanties papales pour combattre la patrie ».

Le gouvernement italien ne pouvait, sans se compromettre lui-même, laisser se prolonger ce déchaînement de violences. M. di Rudini saisit une occasion solennelle de faire entendre des déclarations qui prouvent tout au moins avec quelle souplesse l'esprit italien sait se retourner.

Le président du conseil prononçait à Milan, au théâtre de la Scala, un discours programme. Abordant la question romaine et la loi des garanties, il s'exprima en ces termes :

« Nous avons chez nous la Papauté qui prend parfois des attitudes de menace. Mais elle est contenue ici dans les limites du pouvoir spirituel, non seulement par la loi qu'on ne violerait pas en vain, mais encore par le consentement unanime de ceux mêmes qui croient.

« L'honneur et la force du royaume d'Italie seront scrupuleusement maintenus. De déplorables incidents, suscités par un petit nombre d'aveugles, ne nous feront pas dévier. Nous ne discuterons pas pour si peu la constitution du royaume. Nous ne toucherons pas pour cela à la loi statutaire immuable des garanties, dont déjà une longue expérience a démontré la sagesse et l'opportunité.

« L'Italie ne manquera pas au respect qu'elle doit à la liberté et à la tolérance religieuse si glorieusement professée chez nous.

« Les pèlerins du monde entier, certains d'être protégés par nos lois, pourront toujours venir à Rome rendre hommage au Pape, auquel, forts dans le présent et sûrs de l'avenir, nous pouvons garantir la plus grande liberté, et rendre en même temps les honneurs souverains. »

Il serait trop long de relever toutes les impertinences de langage du premier ministre : cette usurpation impie du pouvoir temporel du Pape qu'il ne craint pas de déclarer irrévocable ; l'autorité du fait accompli, l'adhésion prétendue des catholiques italiens qu'il ose bien opposer aux plus légitimes revendications ; la tolérance religieuse proclamée ; la gloire nouvelle de l'Italie régénérée et, par-dessus tout, cette invitation adressée aux pèlerins du monde entier, cette protection des lois qu'il leur assure, après les inqualifiables attentats que l'on sait ; et, plus que tout le reste, cette pleine liberté, ces honneurs souverains promis au Pape prisonnier, au Pape insulté et menacé : n'y a-t-il pas en tout cela une amère ironie ?

En ce qui concerne la loi des garanties, le gouvernement italien se devait à lui-même de répondre à l'agitation organisée par les sectaires, en la déclarant immuable. Mais de plus, il y était invité par l'attitude de ses alliés. Rien de plus curieux que l'empressement de l'Autriche et de l'Allemagne à profiter des derniers événements pour se rapprocher

du Saint-Siège, et accaparer, au détriment de la France, l'appui moral de la Papauté. Tandis que nos gouvernants ne trouvaient d'autre réponse aux insultes de l'Italie que la suppression des pèlerinages, la circulaire Fallières aux évêques, les poursuites contre Mgr d'Aix, c'est-à-dire, en définitive, la guerre à l'Église, nos rivaux se hâtaient de donner des gages au Souverain Pontife et multipliaient envers lui les avances. L'Autriche exauçait ses désirs touchant les archevêchés d'Aggram, de Gran et de Kolocza; pour l'archevêché de Posen, où depuis le 30 mai 1891 le Pape refusait de nommer un Allemand, la Prusse lui donnait enfin la joie de pouvoir y nommer un Polonais.

Mais quels que soient les procédés de nos hommes d'État, Léon XIII nous garde sa bienveillance. Il l'a montré dans l'audience de départ qu'il donnait, le 3 novembre, à Mgr Fallières; il l'a montré dans les lettres récentes écrites à nos évêques : lettre au cardinal Langénieux et destinée à tout l'épiscopat français; lettre à l'archevêque de Toulouse; lettre à l'archevêque d'Avignon; toutes respirent la plus paternelle affection envers la France, surtout envers les ouvriers qui avaient répondu avec tant d'empressement à son appel, et qu'il avait accueillis avec tant de bonheur.

Nous avons entendu les paroles de M. di Rudini; mais si formelles que soient ses assurances, si confiant qu'il paraisse dans l'avenir, son témoignage n'a pas le don de rassurer tout le monde. Le 27 novembre, la question romaine a été posée à la Délégation autrichienne. M. Zollinger et le prince de Windischgraetz ont déclaré qu'il s'agissait là d'un intérêt, non pas purement italien, mais catholique et international. Le comte Kalnocky, tout à la fois désireux de ne pas compromettre la triple alliance, et ne voulant pas blesser les catholiques, s'est trouvé fort embarrassé dans sa réponse. Il n'a pas osé cependant nier le droit des catholiques, quand ils demandent que la situation du Pape soit telle qu'elle procure au chef de l'Église la complète indépendance qui lui est nécessaire.

Cet incident ne pouvait passer inaperçu au Parlement italien. Dès le lendemain, 28 novembre, le député Bovio invitait son gouvernement à faire sentir immédiatement à l'Europe qu'il ne permettrait pas à une puissance étrangère de prendre la parole dans une question résolue par le droit public italien, par la conscience même de la nation;... que si pour d'autres la question romaine n'était pas résolue, pour eux, Italiens, elle était close, elle n'existait plus.

Heureusement, il y a des causes dont on a beau décréter l'enterrement; elles renaissent de leurs funérailles, au grand déplaisir de ceux qui ne les enterrent que pour s'en débarrasser. La cause de la Papauté est de celles-là.

FRANCE

Le procès intenté à Mgr l'archevêque d'Aix, au sujet de sa réponse à M. Fallières, est venu devant la Cour de Paris le 24 novembre.

On peut dire que Mgr Gouthe-Soulard allait comparaître devant ses juges avec l'escorte de tout l'épiscopat français. La mesure prise contre lui avait suscité un mouvement dont aucun signe antérieur ne faisait pressentir l'éclat. Les plus hauts dignitaires de l'Église, les pontifes les plus en renom par leurs mérites et leur caractère s'étaient empressés autour du prélat persécuté. Le cardinal Desprez, le cardinal Richard, le cardinal Place, le cardinal Foulon l'accompagnaient de leurs sympathies et confondaient leur cause avec la sienne. « Je serai, nous serons tous de cœur avec vous devant le tribunal où l'on vous traduit, » écrivait Mgr Place; et l'évêque de Viviers : « Ce que vous avez dit, tout le monde le pense. »

Mgr Gouthe-Soulard, qui avait été reçu à l'archevêché de Paris, s'est rendu au palais de justice, à l'heure fixée pour l'audience, accompagné de Mgr Ricard, de MM. Guilibert et Penon, ses vicaires généraux. C'est devant une salle comble, émue et respectueuse, que Monseigneur fait son entrée avec son avocat, M^e Boissard, ancien magistrat démissionnaire. A midi et quart on annonce la Cour. M. Quesnay de Beaurepaire, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Le premier président Périvier ordonne au greffier de lire l'assignation. A cette lecture succède un rapide interrogatoire sur le nom de l'illustre prévenu, sur les faits qui lui sont reprochés. Le président lui demande s'il a des explications à donner à la Cour. Alors Monseigneur prononce la belle et énergique déclaration qu'on va lire :

« Un ancien curé, devenu archevêque, qui, pendant vingt-deux ans, n'a parlé qu'à des ouvriers et à leurs enfants, pour leur apprendre à aimer Dieu et la France, pourrait être intimidé devant des juges qu'il n'avait jamais vus sur leurs sièges, ni de près ni de loin.

« Heureusement, il n'en est rien. Dieu m'a promis pour le moment actuel son assistance spéciale. J'ai, de plus, le témoignage de ma conscience, qui me dit que j'ai fait mon devoir et usé de mon droit.

« Je professe un grand respect pour la justice, qui est, après la religion, le fondement solide des États; je ne doute pas que vous ne la rendiez avec lumière et indépendance.

« Il m'en coûterait de me soumettre à l'humiliation imméritée de l'interrogatoire du prévenu; je suis tout prêt à vous fournir respectueusement les loyales et libres explications de l'évêque.

« Dans l'ancien régime, alors que le clergé était un ordre privilégié, qu'il existait une religion d'État, et que le roi était l'évêque extérieur; alors que d'autre part le Pape, souverain spirituel et temporel en même temps, avait une armée et faisait des alliances, il était interdit aux évêques français de se rendre à Rome sans autorisation.

« Dès que l'État a été sécularisé, et que le rapport intime entre lui et l'Église a été rompu, les évêques ont refusé de subir une servitude qui n'avait plus ni prétexte ni compensation. Ils l'ont considérée comme intolérable, le jour où le Pape, dépouillé d'un patrimoine protecteur, s'est vu constamment sous la menace d'un coup de force des émeutiers

garibaldiens, mal comprimés ou secrètement encouragés, et par là même a été réduit à l'état d'auguste captif, sans autre soutien humain que les empressements affectueux de ses enfants et de ses frères dans l'épiscopat.

« Chaque fois qu'un ministre du régime nouveau a exhumé la prohibition de l'ancien régime, l'épiscopat, sans se troubler, n'a tenu aucun compte de cette fantaisie archaïque et toujours éphémère. Les circonstances exceptionnelles dans lesquelles elle s'est produite cette fois ne nous permettaient pas de nous en tenir à l'indifférence habituelle.

« Des ouvriers et des jeunes gens avaient organisé des pèlerinages pieux; tout s'y était passé à merveille. Les fêtes de la basilique de Saint-Pierre, remplie de quatre-vingt-dix mille catholiques, le 29 septembre, avaient été d'une grandeur et d'une majesté inoubliables.

« Nos admirables pèlerins et nos nombreux et ardents jeunes gens, avec plusieurs de leurs bannières aux couleurs de la France, s'étaient montrés partout d'une réserve et d'une tenue exemplaires.

« Soudain, le bruit se répand qu'un jeune homme, resté introuvable, a écrit au Panthéon, sur un registre déposé près du tombeau de Victor-Emmanuel. Quoi donc ? Il a écrit : « Vive le Pape ! » Et quand il en serait ainsi, en quoi ces mots : « Vive le Pape ! » sont-ils séditieux, dans un pays dont la loi constitutionnelle déclare la religion catholique religion de l'État, et qui semble ne rien tant désirer qu'une réconciliation avec la papauté ? En quoi le cri de : « Vive le Pape ! » est-il répréhensible dans la ville des Papes ?

« Sur cette rumeur répandue en un clin d'œil, bon nombre de pèlerins sont frappés, insultés; quelques-uns sont traînés en prison. Tous sont menacés, et les cris : *A bas la France ! Vive Sedan ! A bas le Pape ! Mort aux Français !* courent d'un bout de l'Italie à l'autre.

« Mais ce qui se passe en ce même moment en France est plus surprenant encore. Au lieu de faire une enquête sur l'événement, au lieu d'interroger et de contrôler les assertions, le ministre des cultes lance une circulaire blessante pour les évêques, qu'il rappelle au patriotisme et à la prudence, comme s'ils avaient oublié leur patriotisme et leur prudence habituelle, et il insinue que les pèlerinages ont perdu leur caractère religieux. Ainsi, il paraît prendre parti contre les victimes, et atténuer, sinon justifier, l'insulte italienne.

« Il m'a semblé que cet acte exigeait de l'archevêque d'Aix, un des guides et un des témoins du pèlerinage, une protestation publique; et comme je sais, selon la parole de l'abbé de Rancé, *que les manières languissantes ne persuadent pas*, j'ai déployé dans cette protestation toute la vigueur permise.

« Voilà toute l'explication de ma lettre. On a feint d'y trouver un délit méprisable qui ne s'y trouve pas, au lieu du blâme sévère qui s'y trouve.

« Me défendrai-je contre le délit méprisable ? M'abaisserai-je à démon-

trer que je n'ai jamais songé à *outrager l'honneur et la délicatesse de M. Fallières* ? Non, je ne le ferai pas.

« Il n'y a ici d'outragé que moi, à qui on prête une intention basse, contre laquelle protestent, et mon caractère, et ma longue carrière, dans laquelle il n'y a jamais eu un mot d'outrage contre qui que ce soit, grand ou petit.

« Quant au blâme sévère, je le maintiens et je le renouvelle : il était dans mon droit et dans mon devoir. Si cela vaut un châtement, vous pouvez me l'infliger, je le mérite.

« Après avoir posé en maxime que le cléricalisme, c'est-à-dire la religion catholique, est l'ennemi ;

« Après avoir, comme conséquence de ce point de départ, virtuellement brisé le Concordat, en rendant facultative, par la suppression des traitements ecclésiastiques, une indemnité stipulée comme absolument obligatoire par la signature du Pape et de la France ;

« Après avoir dispersé les congrégations vouées à l'enseignement, à la prédication, au soulagement des pauvres, des malades, des infirmes, des vieillards, des orphelins ; après les avoir écrasées d'un impôt inique, véritable confiscation légale ;

« Après avoir tenté de compromettre le recrutement du clergé par une loi militaire inutile à la défense du pays ;

« Après avoir chassé Dieu de l'école, de l'hôpital et même de l'âme de l'enfant à la salle d'asile, tout à coup on paraît se raviser et on prononce ce beau mot d'apaisement !

« L'apaisement ! Nous le désirons plus que personne ; nous en fûmes toujours les apôtres et les messagers ; nous sommes disposés à lui faire tous les sacrifices compatibles avec notre honneur et notre conscience. Mais on n'en veut pas.

« Pour avoir un prétexte de nous faire la guerre et rester seuls à la tête des affaires de la France, les ennemis de l'Église nous représentent comme des irréconciliables systématiques : ils savent très bien qu'ils nous calomnient.

« Au nom de l'enseignement catholique de tous les siècles, renouvelé vingt fois dans les immortelles encycliques de Léon XIII, très grand théologien et très grand philosophe, je leur répète que l'Église catholique, constituée en vue des destinées éternelles de l'homme, ne poursuit aucun gouvernement de son antipathie systématique, pas plus qu'elle ne s'inféode à aucun.

« Elle n'en condamne aucun à cause de sa forme ; elle ne repousse que ceux-là seulement, quel que soit leur nom, républicain ou monarchique, qui s'opposent, par des lois iniques, à l'accomplissement intégral de sa mission divine.

« Est-ce que vous croyez que nous serions restés muets devant un roi ou un empereur qui nous aurait laïcisés, expulsés, casernés, sans profit pour le pays, écrasés par des impôts injustes, qui sont la ruine et la mort, à brève échéance et sans bruit ?

« Nous aurions emprunté le langage de Bossuet au plus absolu des rois, et nous aurions dit avec lui à ces potentats : *Plutôt que de déshonorer notre ministère, nous y mettrons notre tête!*

« Soumis en bons citoyens à la Constitution de notre pays, nous souhaitons un apaisement légal, nous nous en montrerons reconnaissans et nous y travaillerons de tout notre cœur.

« Mais l'apaisement dont on nous entretient est d'une nature toute particulière; il consiste à ce que nous acceptions, sourians et satisfaits, les coups que depuis longtemps on nous prodigue et ceux qu'on nous promet. Cet apaisement serait notre avilissement.

« La tactique est habile, car on sait que la persécution grandit et que l'avilissement tue.

« Nous ne permettrons pas qu'on nous avilisse, et on sera forcé de nous persécuter en face, ouvertement, non plus à la Julien l'Apostat.

« Quand un gouvernement commet l'erreur de demander un service à la justice, elle a la grandeur de répondre par un arrêt : c'est un arrêt que vous allez prononcer. Le service, il n'est au pouvoir de personne de le rendre.

« Un évêque ne se condamne pas au silence par crainte du péril.

« Non, je ne suis point un insulteur; je laisse ce vil métier à d'autres qui en ont abusé à mon égard. Je les domine de très haut, puisque je leur pardonne dans le passé, dans le présent et dans l'avenir. Ils n'auront que cette réponse; c'est la réponse du Maître crucifié que j'adore.

« Ah! ce n'est pas moi qui diminuerai le respect. Il s'en va de partout, mais il restera toujours dans le cœur des évêques et dans l'Église catholique, qui en est l'impérissable école.

« Vous en avez si grand besoin : on vous en donne si peu! Il n'y a rien à vous faire perdre.

« Je finis. Je suis accusé parce que j'ai défendu ma religion outragée dans son premier représentant par le cri : « A bas le Pape! »

« Je suis accusé parce que j'ai défendu mon pays outragé dans mes diocésains, mes amis, mes compatriotes, par les cris : *Vive Sedan! Mort aux Français!*

« Mon langage qu'on incrimine m'a valu déjà les suffrages de l'épiscopat et d'innombrables témoignages d'estime, de sympathie, de reconnaissance, qui me sont venus de tous côtés, mais surtout de notre très noble nation, comme l'appelle Léon XIII, de cette nation qui répond toujours, quand on parle aux sentiments naturellement chrétiens et patriotiques de sa grande âme.

« Ma lettre, très française et très épiscopale, et ces poursuites très peu françaises, m'attirent un honneur que je ne mérite nullement, et dont mes vénérés collègues dans l'épiscopat sont saintement jaloux : l'honneur incomparable d'être un évêque confesseur de sa foi et un Français confesseur de son patriotisme.

« Je n'ai plus rien à dire. »

Le procureur général, dans un long réquisitoire, s'est vainement efforcé de rapetisser le débat; — s'en tenant au prétendu délit d'outrage, et invoquant, pour le prouver, jusqu'aux magnifiques paroles que Monseigneur venait de faire entendre; — reprochant à Mgr Gouthesoulard d'avoir bien mal récompensé le gouvernement des faveurs dont il avait été l'objet; — affirmant du reste, que le gouvernement ne songeait nullement à persécuter; et la preuve, c'est que lui, tout catholique qu'il soit, n'en est pas moins parvenu aux postes les plus enviés de la magistrature,... etc.

Avec M^e Boissard, le procès a repris les proportions, s'est relevé à la hauteur qui lui convenait. Il faut lire ce discours magistral que nous regrettons de ne pouvoir citer. Dans un langage plein de dignité, où à côté de la compétence de l'homme de loi éclatait l'ardente conviction du chrétien, l'ancien procureur général défendit chaleureusement la belle et noble cause qui lui était confiée. Dédaignant les vaines excuses, les ménagements timides, il revendiqua hautement, pour son auguste client, le droit dont il avait usé de faire entendre une parole vraiment épiscopale. « La France a reçu à Rome un outrage sanglant, s'est-il écrié, et le gouvernement a pris parti pour les insulteurs contre les insultés. Un frisson a passé dans le cœur de la France. Vous ne l'avez pas senti! C'est alors qu'un homme s'est levé; et, avec sa situation et son âge, il a protesté... En ce qui concerne mon client, je n'ai rien à vous demander pour lui. Vous ne pouvez ni le diminuer ni le rendre plus grand. Je vous demande un acquittement en deux mots. Vous direz que Mgr Gouthesoulard a relevé le drapeau de la France, et qu'il n'a insulté personne. »

L'audience est suspendue au milieu de la plus vive émotion. Après une délibération qui dure une heure et demie, la Cour rentre en séance. M. le premier président lit un arrêt motivé, retenant le délit d'outrage, déclarant entre autres choses que l'imputation de s'être laissé conduire par la franc-maçonnerie vise tous les membres du gouvernement. Mgr Gouthesoulard est condamné à trois mille francs d'amende et aux dépens.

« Nous avons tous été condamnés en votre personne, lui écrit incontinent Mgr Cotton. Dans ces conditions, n'est-il pas juste que nous supportions notre part de l'amende? »

Les souscriptions sont ouvertes dans les journaux; les offrandes affluent, si bien que, tous frais payés, il restera à Mgr d'Aix, pour ses pauvres et ses bonnes œuvres, la plus belle aumône qu'il ait jamais recueillie. Et s'il ajoute aux adhésions qui ont précédé le jugement, les hommages qui suivent la condamnation, il pourra dans peu de temps faire de son ouvrage *Mon procès*, une nouvelle édition considérablement augmentée et accentuée.

Quel sera, au point de vue de la situation générale de l'Église de France, le résultat de la journée du 24 novembre? Quel accueil est réservé dans les Chambres à la double interpellation, dès maintenant

annoncée, sur les affaires religieuses : interpellation de M. le pasteur Dide, au Sénat; interpellation de MM. Hubbard, Turrel, Jamais, à la Chambre des députés? On ne saurait le prévoir. Mais mieux vaut sans doute une lutte ouverte qu'une paix menteuse, qui endort la résistance sans ralentir les agissements sournois de l'ennemi.

La session d'hiver, au Parlement français, promettait tout d'abord d'être paisible. On continuait sans trouble la discussion du budget. Il y avait eu tout au plus une escarmouche à propos des pèlerinages français à Rome et de l'ambassade près le Vatican; escarmouche sans péril pour M. le ministre des affaires étrangères. Les crédits des cultes eux-mêmes avaient passé sans contestation, lorsque l'esprit de guerre a paru se réveiller dans le camp du radicalisme; et, dans le courant du mois de novembre, les attaques se sont multipliées contre le ministère.

Tout d'abord c'est M. le ministre de la justice et M. le président du conseil en personne qu'on a pris à partie, parce qu'ils ne se sont pas hâtés de mettre en liberté le socialiste Lafargue, condamné par le jury, devenu candidat à la députation, mis en ballottage au premier tour de scrutin, et qui allait être définitivement élu le 8 novembre. Puis, le vendredi 6 novembre, c'est une proposition sur la séparation de l'Église et de l'État que le député juif Dreyfus a essayé d'introduire par surprise, pour embarrasser le gouvernement. Puis, le mardi 10 novembre, c'est M. le ministre des finances qui a eu à se défendre contre M. Camille Pelletan et a fini par offrir sa démission si l'on n'acceptait pas ses chiffres dans une question de conversion de dette scolaire communale.

À son tour, le ministre de l'instruction publique, M. Bourgeois, s'est vu obligé de mettre son portefeuille sur la tribune pour couper court aux observations malicieuses du député Coussot sur la subvention accordée à l'Opéra.

Plus que tout autre, M. le ministre de l'intérieur devait avoir son jour. Ce fut le lundi 23 novembre, et à propos des fonds secrets, que M. Constans eut à soutenir l'assaut parlementaire. La grève du Nord devait mettre sur la sellette le ministre des travaux publics, M. Yves Guyot, dont la défense fut si faible que M. le président du conseil se vit contraint de venir à la rescousse et de poser la question de confiance.

Mardi 24 novembre, journée mauvaise pour M. le ministre des finances. Il livre deux batailles importantes : la première, sur l'unification des pensions militaires ; la seconde, sur les émoluments des trésoriers-payeurs généraux. Il les perd toutes les deux.

Enfin, samedi 28 novembre, séance longue et agitée sur les affaires du Dahomey et le traité de paix avec le roi nègre Behanzin ; récriminations de M. de Cassagnac contre le ministre de la marine, M. Barbey, et le sous-secrétaire d'État aux colonies, M. Étienne.

Parmi les débats qui, au cours du mois de novembre, ont occupé la Chambre, un des plus importants, sans contredit, a été celui qu'a sou-

levé la discussion du budget de l'instruction publique. Un grand discours de M. Reinach a été la défense éloquente de l'éducation classique ; la critique vive, spirituelle, mordante, de l'enseignement spécial (aujourd'hui dites : moderne). L'orateur opportuniste a signalé les vides nombreux qui, depuis quatre ans, se sont produits dans les établissements universitaires (six mille élèves de moins). Il a trouvé la cause de cette diminution dans l'instabilité des programmes et l'affaiblissement des études grecques et latines. Il aurait pu ajouter les tendances irrégulières de l'enseignement donné par l'État, et qui répugnent encore à la plupart des familles. La suite de la discussion a prouvé du reste que le ministre et le gouvernement n'ont pas renoncé à mettre l'instruction au service de leurs préjugés de secte et de leurs passions antireligieuses.

M. Le Provost de Launay venait de démontrer qu'il était possible de réaliser sur le budget en discussion plusieurs millions d'économies. Le rapporteur, M. Dupuy, après avoir répondu d'une manière plus ou moins heureuse à l'honorable député, tout d'un coup change de thème et pousse une charge à fond contre la loi de 1850, l'unique gage de la liberté de l'enseignement secondaire. Il faut, conclut-il, que cette loi disparaisse. M. Bourgeois, qui avait mal défendu l'enseignement moderne, fort bien démoli par M. Reinach, a volontiers suivi M. Dupuy dans la voie qu'il indiquait. Le ministre estime que les collèges libres jouissent de privilèges abusifs, soit en ce qui concerne les grades exigés des professeurs, soit en ce qui regarde la surveillance de l'État. Une loi a été soumise au Sénat, mais qui dort depuis 1882, dans les cartons ; le ministre s'efforcera d'en hâter la discussion, et d'apporter « des modifications sérieuses au régime qui a été fait à l'enseignement public par la loi de 1850 ».

Les explications du ministre, les menaces haineuses du rapporteur contre les fonctionnaires assez naïfs pour se croire le droit, sous la République, de confier leurs enfants aux établissements qu'ils préfèrent ; les plaisanteries de M. Dethou à l'adresse de l'enseignement religieux, soulignées par les rires de la majorité républicaine ; au dehors, les menées des loges qui reprennent en sous-œuvre le projet Pochon, relatif au certificat d'études, tout indique que l'enseignement secondaire libre n'est pas au bout de ses peines.

Au Sénat, M. de L'Angle-Beaumanoir interpellait le ministre sur l'application de la loi scolaire. Pourquoi, demandait l'honorable sénateur des Côtes-du-Nord, dans certaines écoles, les instituteurs laïques donnent-ils l'enseignement religieux ? Si votre loi est bonne, appliquez-la tout entière ; si elle est mauvaise, retirez-la ; mais n'essayez pas, au moyen de violations calculées, de tromper la bonne foi et de donner le change au sentiment religieux des populations.

En attendant que la discussion prochaine du budget des recettes ramène l'attention de la Chambre sur le droit d'accroissement, il semble que le gouvernement ne recule plus devant les conséquences ex-

trêmes de cette iniquité fiscale. L'an dernier, on s'en souvient, il avait promis d'en corriger au moins les plus révoltants excès. M. Rouvier avait même déposé en ce sens un projet de loi. Tout cela, paraît-il, est oublié ; et le système de rigueur reprend le dessus ; témoin, pour n'en citer qu'un exemple, les sœurs de Rambervillers, condamnées à payer, pour le décès d'une des leurs, des frais exorbitants (700 francs), calculés d'après l'interprétation la plus sévère d'une loi dont l'unique but est de ruiner les congrégations religieuses.

Une autre loi non moins funeste a eu, au commencement de novembre, sa seconde application, et violé une fois de plus les droits les plus sacrés de l'Église : nous voulons parler du départ des séminaristes pour la caserne. Les jeunes lévites, arrachés à leur vie de prières et d'études ont emporté avec eux la bénédiction, les conseils, les encouragements de leurs évêques. Que les prières de leurs confrères et de tous les fidèles les aident à supporter vaillamment la terrible épreuve qui leur est imposée, et qui, d'après de récentes informations, paraît devoir leur être appliquée avec moins de ménagements qu'à leurs devanciers de l'année dernière.

Signalons enfin, pour achever le tableau des vexations dont les catholiques ont justement à se plaindre, les observations si graves adressées par Mgr Isoard à M. Carnot, sur la manière dont se fait la nomination des évêques et des archiprêtres. Mgr d'Annecy dénonce au président de la République l'abus qui se commet du texte du Concordat, par le refus systématique d'agréer tout curé en qui l'on n'espère pas trouver un agent électoral, ou tout au moins un complaisant. Il flétrit les préoccupations de ceux qui pour évêques ne cherchent que des « chiens muets », des prêtres dont la docilité envers la franc-maçonnerie régnante est assurée.

Novembre est le mois des rentrées. A Paris, Lyon, Lille, Angers... rentrée des facultés catholiques. En général, notamment à Angers, on a à se féliciter d'une augmentation dans le nombre des étudiants. A Paris, le mercredi 18 novembre, Mgr d'Hulst a prononcé pour la circonstance un magnifique discours, où, après avoir fait l'éloge de Mgr Bernadou, archevêque de Sens, de Mgr Dannel, évêque d'Arras, récemment décédés, il a réfuté éloquemment les bruits calomnieux mis en circulation par la presse républicaine, au sujet de la situation prétendue critique de l'enseignement supérieur libre. L'éminent prélat a démontré, avec chiffres à l'appui, l'inanité de ces rumeurs malveillantes ; il a signalé le nombre croissant des élèves, annoncé la reconstruction et l'agrandissement de l'école. Prenant à partie le rapporteur du budget de l'instruction publique, M. Dupuy, qui, à la Chambre des députés, avait célébré déjà la mort des facultés catholiques, et l'impossibilité pour la foi de tenir devant la haute science : « Laissons, s'est écrié l'orateur, laissons M. le rapporteur affirmer que la liberté nous tue. Non, Messieurs, la liberté ne nous tue pas. C'est par elle que nous avons pu naître ; c'est par elle que nous grandirons. Car nous

entendons grandir. Si notre situation présente est honorable, elle ne nous suffit pas. Notre ambition la dépasse; et notre ambition ne fait qu'un avec notre foi. »

A Lille, la séance solennelle de rentrée de l'Université libre, qui a eu lieu le 20 novembre, coïncidait avec les réunions du congrès des Catholiques du Nord. Ce congrès s'était ouvert le mardi 18 novembre, sous la présidence de Mgr de Versailles, assisté de Mgr Monnier, évêque de Lydda. Mgr Goux, Mgr Monnier, MM. de Caulaincourt, de Margerie, etc., ont débattu tour à tour les diverses questions religieuses et sociales qui préoccupent en ce moment les esprits.

A Lyon, les évêques et archevêques, fondateurs et administrateurs des facultés catholiques, ont profité de leur réunion pour envoyer au Souverain Pontife une adresse, portant la signature ou l'adhésion de vingt-huit prélats, et où, après avoir rappelé les attentats du mois dernier, ils déclarent « qu'un tel état de choses démontre aux esprits les plus prévenus jusqu'à quel point est fragile et insuffisante la barrière élevée en 1870 pour garantir l'indépendance du Souverain Pontife et la liberté nécessaire de ses relations avec tous les membres de l'Église catholique ».

Dans le même temps, et dans la même ville, l'Union du Sud-Est des syndicats agricoles, qui comprend environ soixante syndicats établis dans les dix départements qui entourent Lyon, tenait sa quatrième assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. Gabriel de Saint-Victor, et discutait les moyens d'améliorer la situation morale et matérielle du peuple des campagnes.

L'Institut, l'Académie, ont eu aussi leurs séances annuelles. A l'Académie française, le 19 novembre, rapport sur les prix de vertu, par M. Cherbuliez. Rien de plus intéressant, quel que soit l'homme chargé de les faire connaître, que les actes souvent admirables qui font les frais ordinaires de ces sortes de comptes rendus. Mais pourquoi, cette année, M. Cherbuliez, s'est-il cru obligé de suivre le courant commun, et de laïciser la vertu? « Messieurs, a-t-il dit à ses collègues, en distribuant nos prix, vous n'avez jamais pensé à vous informer de ce que peuvent croire ou ne pas croire les glorieux inconnus dont on vous signalait les belles actions. » A quoi bon cette indifférence affectée? Rien qu'à analyser les exemples dont il a tracé le tableau, le rapporteur eût pu se convaincre lui-même et montrer aux autres que les bons principes sont la racine des bonnes œuvres. Et si, tandis qu'il écrivait un chapitre des annales du bien, son optimisme se fût rappelé l'effrayante statistique du mal à notre époque, il eût bien vite vu à quel abaissement de mœurs conduit l'irréligion.

N'en déplaise à l'honorable académicien, la foi sera toujours la vraie mère de la charité; et les plus beaux actes de vertu se liront toujours dans la vie des saints que l'Église canonise et propose à notre imitation; par exemple, dans la vie de cette admirable Louise de Marillac, fondatrice, avec saint Vincent de Paul, des Filles de la Charité, et dont

Son Éminence le cardinal Richard instruit en ce moment la cause ; et même dans la vie du mystique saint Jean de la Croix, auxiliaire de sainte Thérèse dans la réforme des Carmes, et dont on célébrait il y a peu de jours le troisième centenaire.

ÉTRANGER

EUROPE. — Rien de plus rassurant, rien de plus optimiste que les nouvelles qui nous arrivent de l'étranger. En Allemagne, en Italie, en Russie, en Angleterre, tout est à la conciliation ; et la chaleur des protestations pacifiques n'a d'égale que l'activité avec laquelle toutes les grandes puissances continuent ou augmentent leurs armements.

Dans un seul pays, en Autriche, quelques réserves ont paru atténuer ces déclarations. Recevant les membres des deux Délégations autrichienne et hongroise, l'empereur François-Joseph, tout en se déclarant d'accord avec ses alliés pour le maintien de la paix européenne, a fait entendre « qu'on n'était point encore parvenu à écarter les dangers que présente la situation politique ». Et, parlant à son tour aux Délégations, le comte Kalnocky a confirmé le langage de son maître.

M. di Rudini s'est montré plus que jamais attaché à la triple alliance ; mais en dehors de toute pensée d'agression et en se tenant seulement sur la défensive. Il a parlé de la Russie et de la visite de M. de Giers à Monza, qu'il considère comme un gage de sécurité.

Il a parlé de la France et du désir où il est de voir disparaître les défiances, renaître la cordialité entre les deux peuples. Il ne demande qu'une chose : le maintien du *statu quo* dans le bassin de la Méditerranée.

Le jour même où M. di Rudini parlait à Milan, lord Salisbury, chef du cabinet de la reine Victoria, pérorait à Londres, au banquet du lord-maire. Pour le ministre anglais, il n'y a ni nuage ni point noir à l'horizon. Il ne voit que des gouvernements paisiblement occupés de tarifs et de traités de commerce. Et quant à l'Égypte, n'est-il pas évident que le moment n'est pas encore opportun pour que l'Angleterre en retire son armée d'occupation ?

Enfin, le 28 novembre, M. de Caprivi, celui qu'on appelait le taciturne, a parlé à son tour, et longuement, à la tribune du Reichstag, dans la discussion générale du budget. Envisageant la situation de l'Europe, le chancelier allemand s'est porté garant des intentions pacifiques de son maître. Il a proclamé les dispositions conciliantes de l'empereur de Russie. Il a reconnu que l'entrevue de Cronstadt, loin d'ébranler la paix européenne, l'a plutôt consolidée, en rétablissant un commencement d'équilibre. Et finalement, s'il a annoncé une augmentation prochaine des crédits militaires et des effectifs permanents de l'armée allemande, c'est uniquement à raison de l'accroissement de la population de l'empire.

Le voyage circulaire de M. de Giers n'est pas fait pour troubler la

quiétude universelle. A Monza comme à Paris, et à Paris comme à Berlin, c'est toujours la parole de paix que le ministre russe a fait entendre, ou qu'il a recueillie.

A Paris, l'alliance franco-russe s'est-elle complétée et précisée? D'aucuns le disent ; mais ce fait, s'il est vrai, n'a rien qui puisse offenser les susceptibilités les plus ombrageuses, puisque M. de Caprivi est convenu lui-même que la force de la France, reconnue, sanctionnée, cimentée par la Russie, est devenue un élément d'ordre et de stabilité internationale.

L'établissement de la république a inauguré au Brésil, l'ère des troubles et des révolutions. Il y a deux ans que l'empereur dom Pedro était arraché du trône et exilé. Après avoir passé plus d'une année sous la dictature militaire, le Brésil avait reçu une sorte d'organisation, une constitution modelée sur celle des États-Unis, des assemblées, un président, qui a été naturellement le chef même du mouvement républicain, le général Deodoro da Fonseca. Le nouveau régime fonctionnait à peine depuis quelques mois, lorsque des conflits survenus entre le président et le Parlement ont amené un nouveau coup d'État.

Les causes de cet événement sont encore imparfaitement connues. Le Congrès de Rio-Janeiro venait de voter une loi limitant l'exercice du droit de veto conféré au président. Aussitôt, au mépris de la Constitution, le général da Fonseca dispersa le Congrès et ressaisit la dictature.

A cette nouvelle, révolte de plusieurs provinces dont les troupes marchent sur la capitale. On s'attendait à une grande bataille, quand on a appris la démission du général da Fonseca. Jusqu'à nouvel ordre la guerre civile est épargnée au Brésil.

De Chine arrivent les nouvelles les plus alarmantes. La rébellion a éclaté dans la Mongolie orientale. Il y a eu massacre de chrétiens, de religieuses, de prêtres.

Que Dieu protège nos missionnaires !

H. P.

Le 30 novembre 1891.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRAISON DE SEPTEMBRE

Le Clergé français réfugié en Espagne pendant la Révolution, par le P. J. DELBREL	5
Argent et littérature, par le P. V. DELAPORTE	39
Le premier confesseur de Louis XIV, le P. Charles Paulin, d'après sa correspondance inédite, par le P. H. CHÉROT. . .	67
De Pondichéry à Marseille, journal de voyage, par le P. S. COUBÉ	95
Électricité et lumière, par le P. E. VILLAUME.	122
Mélanges.	
Le pape Calixte II, par le P. H. DELEHAYE.	147
Bibliographie	160
<small>MARTINIS (R. DE) : <i>Juris Pontificii de propaganda fide pars prima, P. J. Brucker.</i> — BULSANO (Alb. a) : <i>Compendium Theologiæ fundamentalis, P. L. Roure.</i> — SAMOULLAN (abbé A.) : <i>Études sur la Chaire et la Société française au quinzième siècle, P. H. Chérot.</i></small>	
Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. H. C.	168

LIVRAISON D'OCTOBRE

Roumanille et le Félibrige, par le P. ÉT. CORNUT.	177
La critique biblique au troisième siècle. Les Hexaples d'Origène, par le P. L. MÉCHINEAU	202
Le premier confesseur de Louis XIV, le P. Charles Paulin, d'après sa correspondance inédite. La première communion du roi, par le P. H. CHÉROT	229
Le Clergé français réfugié en Espagne pendant la Révolution (deuxième article), par le P. J. DELBREL	254
Humanités classiques et Humanités modernes, par le P. J. BURNICHON	281

La sainte Robe de Trèves, par le P. J. BRUCKER	301
Mélanges.	
Saint-Jean Chrysostome, par le P. H. DELEHAYE.	316 ✓
Bibliographie.	321
BOULAY DE LA MEURTHE (le comte) : Documents inédits sur la négociation du Concordat, <i>P. G. Desjardins</i> . — NAVILLE (E.) : Le libre arbitre, <i>P. J. de Joannis</i> . — DREVES (G.-M.), S. J. : <i>Analecta hymnica mediæ ævi</i> , <i>P. E. Rivière</i> .	
Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. V. D.	333

LIVRAISON DE NOVEMBRE

Humanités classiques et Humanités modernes (deuxième article), par le P. J. BURNICHON.	345
L'Encyclique <i>Rerum novarum</i> (deuxième article). Léon XIII et le socialisme d'État, par le P. H. MARTIN	367
Argent et littérature : Le siècle des pensions, par le P. V. DELAPORTE	390
L'abbé Combalot, missionnaire apostolique, par le P. H. PRÉLOT	420
L'inscription : <i>Vive le Pape !</i> au tombeau de Victor-Emmanuel, par le P. R. DE SCORRAILLE	436
Le Clergé français réfugié en Espagne pendant la Révolution (troisième article), par le P. J. DELBREL	452
Bulletin scripturaire, par le P. J. BRUCKER.	480
Bibliographie	507
GOUTHE-SOULARD (Mgr) : Discours et allocutions sur les Écoles, divers autres sujets et œuvres de charité, <i>P. M. Bouillon</i> . — SOMMERVOGEL (C.), S.-J. Bibliothèque de la Compagnie de Jésus. Nouvelle édition; t. II, <i>P. H. Chérot</i> . — SORTAIS (G.), S. J. : <i>Ilios et Iliade</i> , <i>P. J. Brucker</i> .	
Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. G. S.	515

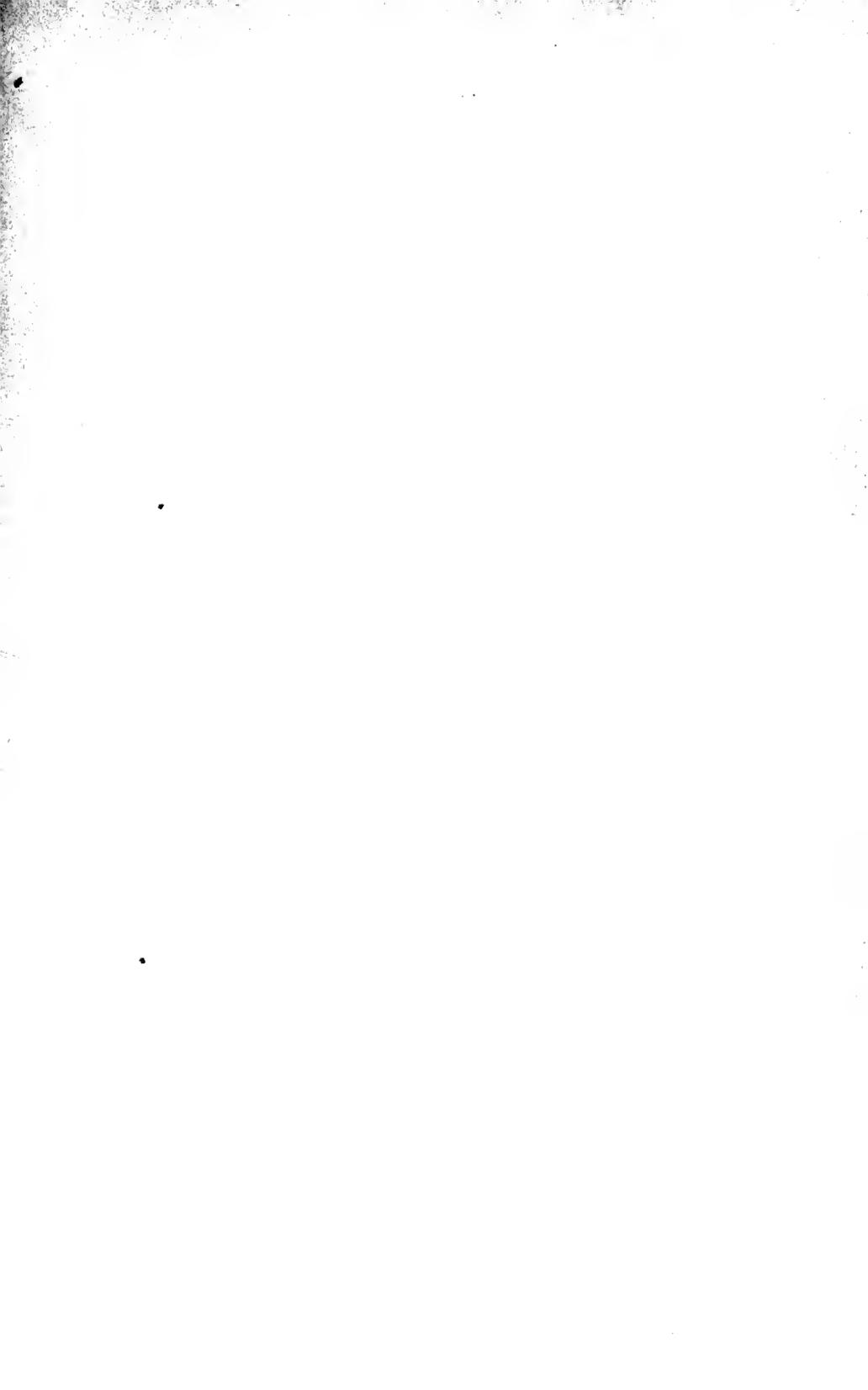
LIVRAISON DE DÉCEMBRE

Pascal apologiste. Valeur utile des <i>Pensées</i> , par le P. G. LONGHAYE	521
Le système métrique (Histoire des sciences), par le P. J. DE JOANNIS	543
L'Encyclique <i>Rerum novarum</i> (troisième article). Les grèves et le salaire, par le P. H. MARTIN.	577

Le premier confesseur de Louis XIV, le P. Charles Paulin, d'après sa correspondance inédite. Troisième partie : Le roi majeur, par le P. H. CHÉROT.	601
Souvenirs de Slough. Thomas Gray (1716-1771), par le P. G. SORTAIS.	618
Mélanges.	
Une nouvelle réponse de Rome touchant le divorce civil	645
Un livre sur la Sainte Trinité, par le P. C. GONTHIER.	646
Le calcul graphique, par le P. A. POULAIN.	656
Bibliographie	663
<p>SÉCHÉ (L.) : Lettre au P. Bliard, en réponse à son livre, <i>P. P. Bliard</i>. — BEBEL (A.) : La Femme dans le passé, le présent et l'avenir; — SIMON (J.) et SIMON (G.) : La Femme au vingtième siècle, <i>P. E. Cornut</i>. — LE MONNIER (abbé) : Vie du P. Ludovic de Casoria, <i>P. H. Chérot</i>.</p>	
Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. H. P.	680
Table du tome LV	694

Le Gérant : C. GIVELET.

FIN DU TOME LV





U
T
+
L

Studies

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

